



HAL
open science

L'environnement s'invite en ville. L'action collective face aux risques environnementaux dans la Grande Aire Métropolitaine de San José (Costa Rica)

Cloé Vallette

► To cite this version:

Cloé Vallette. L'environnement s'invite en ville. L'action collective face aux risques environnementaux dans la Grande Aire Métropolitaine de San José (Costa Rica). Sociologie. Université de Caen / Basse-Normandie, 2013. Français. NNT : 2013CAEN1695 . tel-02187796

HAL Id: tel-02187796

<https://hal.science/tel-02187796>

Submitted on 28 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Caen Basse-Normandie

Ecole doctorale Homme, Sociétés, Risques, Territoires

Thèse de doctorat

présentée et soutenue le : 05/11/2013

par

Chloé VALLETTE

pour obtenir le

Doctorat de l'Université de Caen Basse-Normandie

Spécialité : Sociologie, démographie

<p>L'environnement s'invite en ville L'action collective face aux risques environnementaux dans la Grande Aire Métropolitaine de San José (Costa Rica)</p>

Directeur de thèse : Frédérick LEMARCHAND

Jury

M. Gilles FERRÉOL, Professeur, Université de Besançon (rapporteur)
M. Marc MORMONT, Professeur, Université de Liège (rapporteur)
M. Stéphane CARTIER, Chargé de Recherche, CNRS
M. Robert D'ERCOLE, Directeur de Recherche, IRD
Mme Sandrine REVET, Chargée de Recherche, CNRS
M. Frédérick LEMARCHAND, Maître de Conférence, Université de Caen Basse-Normandie (directeur de thèse)

Centre d'Étude et de Recherche sur les Risques et les Vulnérabilités
Université de Caen Basse-Normandie
Esplanade de la Paix
F – 14032 Caen Cedex

Résumé et mots clés

La rivière Quebrada Seca ouvre une brèche désolée dans les quartiers de la Grande Aire Métropolitaine (GAM) de San José, la capitale du Costa Rica. Cette petite rivière étranglée par des constructions expose ses roches grises et sa terre marron aux murs aveugles des maisons riveraines. Tout signale l'abandon. Pourtant, plusieurs collectifs regroupant des riverains, des techniciens et des scientifiques se mobilisent autour de la Quebrada Seca pour en réduire les risques environnementaux (inondations, érosion, pollution). En formulant les problèmes concrets qui les affectent en termes de risques environnementaux (Mormont, 2009), ces collectifs critiquent vivement l'organisation sociopolitique urbaine. Ils questionnent la pertinence des territoires administratifs et des identités communales. Ils proposent ensuite des agencements territoriaux et des engagements collectifs singuliers. Nous avançons la thèse que la prise en charge des risques environnementaux permet à ces citoyens d'inventer une urbanité (Capron et Monnet, 2000), un « vivre ensemble », qui dépasse les projections rigides de la planification urbaine.

Costa Rica ; Risques ; Environnement ; Ville ; Action collective

Título, resumen y palabras clave

El medio ambiente se invitó en la ciudad.

*La acción colectiva frente a los riesgos medioambientales
en la Gran Área Metropolitana de San José (Costa Rica)*

El río Quebrada Seca abre una brecha desolada en los barrios de la Gran Área Metropolitana (GAM) de San José, la capital de Costa Rica. Esta quebrada estrangulada por las construcciones muestra rocas grises y tierra marrón a las paredes ciegas de las casas vecinas. Todo señala el abandono. Sin embargo, varios colectivos, los cuales asocian vecinos, técnicos y científicos, se movilizan para reducir los riesgos medioambientales (inundación, erosión y contaminación) asociados a la Quebrada Seca. El hecho de formular sus problemas en términos de riesgos medioambientales (Mormont, 2009) permite a estos colectivos criticar el orden sociopolítico urbano. De esta manera, cuestionan la pertinencia de los territorios administrativos y de las

identidades cantonales. Luego proponen organizaciones territoriales y compromisos colectivos particulares. Avanzamos la tesis que hacerse cargo de los riesgos medioambientales permite a estos ciudadanos inventar su propia urbanidad (Capron et Monnet, 2000).

Costa Rica; Riesgos; Medio Ambiente; Ciudad; Acción Colectiva

Title, abstract and keywords

Environment goes to town

*Collective action towards environmental risks
in the Great Metropolitan Area of San José (Costa Rica)*

The Quebrada Seca River opens a desolate breach in the Great Metropolitan Area (GAM) of San José, Costa Rica's capital. This small river, corseted between buildings, shows its grey rocks and brown dirt to neighbouring houses' windowless walls. Clues of abandonment are everywhere. Yet, several collectives gathering inhabitants, technicians and scientists, take action in order to reduce environmental risks linked to Quebrada Seca (flooding, erosion, pollution). In formulating the tangible problems they are affected by in terms of environmental risks (Mormont, 2009), these collectives strongly criticize the urban socio-political organization. They question the accuracy of administrative territories and of communal identities. They propose specific types of territorial organization, and original collective commitment forms. Our thesis is that dealing with environmental risks allow these city dwellers to create a particular kind of urbanity (Capron and Monnet, 2000), a way of living together, that go beyond urban planning's strict projections.

Costa Rica ; Risks ; Environment ; City ; Collective Action

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à Frederick Lemarchand pour son suivi.

Je souhaite exprimer toute ma gratitude à Rosario Vilalobos.

Je salue tout particulièrement Paul Chaverri Gould, Mayela Lobos, Juana Coto Campos et Osvaldo Appu pour leur accueil. Je remercie aussi les membres de la Commission du Vote 4050, de la CIMH, du Programme d'Amélioration Intégrale de Mercedes Sud et de la Commission pour la Quebrada Seca ainsi que tous les riverains et les professionnels rencontrés.

Ma recherche aurait été impossible sans l'accompagnement et le décryptage des archivistes des Archives Nationales du Costa Rica. Je souhaite aussi rendre hommage aux bibliothécaires de l'UCR, de la UNA et de l'Université de Caen Basse-Normandie ainsi qu'au personnel administratif de la FLACSO du Costa Rica et de l'Université de Caen Basse-Normandie. Pour les cartes, je souligne ma dette envers Nicolas Mauger et la *mapoteca virtual* de la UNA, pour les photographies, merci à Pablo Morales Ulloa. À mes relecteurs de la vingt-cinquième heure, merci à Anne Bonnet, Hervé Bernard et Jo Stievenard.

Un grand merci à Marian Pérez, Alonso Brenes et Alice Brenes Maykall pour leurs conseils et leurs aides. Un immense remerciement à Stéphane Cartier. Pour leurs enseignements, leurs discussions et leurs encouragements, je remercie Jean-Christophe Gaillard, l'équipe risque du LGIT, les membres du CERREV et du département de sociologie de l'Université de Caen, Arnaud Morange, Sandrine Revet, Kristina Tiedje, Allan Lavell, Estelle Deléage, Ludvina Colbeau-Justin et Bernadette De Vanssay.

Pour leur soutien moral et leurs réflexions au long de mon parcours, je remercie Florine, Marie-Laure, Fabienne, Marine, Thibault, Brownie, Karolina, Jeffrey, Ullie, Ana Isabel, Paola, Bénédicte, Hervé, Gilbert, Nicole, la famille Langlois-Stievenard et mon compagnon, Pablo.

Sommaire

INTRODUCTION	16
PARTIE 1 : LA VALLEE CENTRALE EN QUETE D'URBANITE	20
CHAPITRE 1 : DE LA VALLÉE CENTRALE À LA GRANDE AIRE MÉTROPOLITAINE	24
CHAPITRE 2 : LA VILLE AUX ANTIPODES DE LA NATION	40
CONCLUSION : REGARDS SUR L'URBANITÉ, LE CHOIX D'UN OBJET	69
PARTIE 2 : PROBLEMATISER LE RAPPORT ENTRE RISQUE ET PRATIQUE	75
CHAPITRE 1 : CRITIQUES DE LA CONSTRUCTION SOCIALE DU RISQUE ET DE LA CATASTROPHE	78
CHAPITRE 2 : CONCEPT ET MÉTHODE AUTOUR DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	92
PARTIE 3 : LA « MISE EN RISQUE ENVIRONNEMENTAL »	110
CHAPITRE 1 : EXPLIQUER LES RISQUES EN TERMES ENVIRONNEMENTAUX	114
CHAPITRE 2 : L'EXTENSION DES RISQUES ET CATASTROPHES DANS L'ÉTAT	130
CHAPITRE 3 : LA QUEBRADA SECA, RIVIÈRE RESSOURCE, RIVIÈRE PERDUE	172
CONCLUSION : VERS L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX ACTEURS	202
PARTIE 4 : LA PREVENTION COMME TERRITORIALISATION	206
CHAPITRE 1 : LE BASSIN VERSANT ENTRE RATIONALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET LOGIQUE SOCIALE	209
CHAPITRE 2 : BELÉN, GESTION TECHNIQUE, GESTION SOCIALE	237
CONCLUSION : TROIS HISTOIRES URBAINES	287
SYNTHESE	290

Liste des illustrations

Carte 1 : Carte de localisation de la Grande Aire Métropolitaine de San José - Costa Rica.....	21
Page d'illustrations 1 : Contrastes et transitions dans la Grande Aire Métropolitaine de San José	37
Page d'illustrations 2 : L'Âge d'Or 1/2.....	44
Page d'illustrations 3 : L'Âge d'Or 2/2.....	45
Page d'illustrations 4 : Les Aires de Conservation	59
Page d'illustrations 5 : Le Fonds Carbone	62
Page d'illustrations 6 : Destination Costa Rica.....	65
Carte 2 : Carte de localisation de la rivière Burío-Quebrada Seca.....	98
Page d'illustrations 7 : La Quebrada Seca : un objet d'inquiétude.....	115
Figure 1 : Évolution de la tutelle gouvernementale de la Gestion des Risques et Catastrophes au Costa Rica : 1965 - 2009	131
Figure 2 : Organisation interne de la CNE entre 1986 et 1999	140
Figure 3 : Du Système National de Prévention et de Gestion de Crise au Système National de Gestion des Risques de 2006.....	158
Figure 4 : Étapes de la Gestion des Risques et Catastrophes au Costa Rica 1960 - 2010.....	162
Figure 5 : Impact des événements extrêmes sur le risques pays	169
Page d'illustrations 8 : À la recherche de la Quebrada Seca.....	173
Page d'illustrations 9 : "Faire" le bassin versant.....	226
Page d'illustrations 10 : Gestion technique.....	239
Page d'illustrations 11 : Gestion sociale	270

Liste des tableaux

Table 1 : Nombre total d'habitants du Costa Rica et de la GAM entre 1973 et 2000.....	22
Table 2 : Habitants de la paroisse de San Antonio d'Heredia, futur district central de Belén, entre 1864 et 1892	27
Table 3 : Habitants de la commune de Belén d'Heredia entre 1910 et 1950	28
Table 4 : Habitants de la commune de Belén d'Heredia entre 1950 et 1984	30
Table 5 : Habitants de la commune de Belén d'Heredia entre 1984 et 2011	34
Table 6 : Nombre et qualité des logements à Belén d'Heredia entre 1963 et 2011	35
Table 7 : Thème des extraits des Actes Municipaux de Belén.....	104
Table 8 : Évolution des dénominations institutionnelles costariciennes et centraméricaines	159
Table 9 : Correspondances du programme de LA RED avec les politiques internationales et régionales.....	160
Table 10 : Axe des politiques de coopération bilatérale et multilatérale au Costa Rica Lié à la gestion des risques et catastrophes	166
Table 11 : Prix et concession pour l'extraction de glaise de la Quebrada Seca entre 1913 et 1948 à Belén	176
Table 12 : Miels de café dans la rivière Quebrada Seca (1952-1983).....	179
Table 13 : Plaintes sur les déchets disposés dans la Quebrada Seca (1976-2009).....	193
Table 14 Initiatives de partenariat inter municipal et interinstitutionnel autour de la Quebrada Seca (1992 – 2009).....	211
Table 15 : Période de retour des crues de la Quebrada Seca en 2008 et dans le futur	252
Table 16 : Estimation des coûts de remplacement en millier de colóns.....	260
Table 17 : Défense de la zone protégée de la Quebrada Seca (1989-1999).....	267
Table 18 : Activités de formation et de sensibilisation à la gestion de crise et des catastrophes de la CNE à destination de Belén (2001-2004).....	272
Table 19 : Aide au loyer aux familles sinistrées de la Quebrada Seca entre Janvier 2008 et septembre 2009.....	277

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des entretiens semi directifs formels par ordre chronologique	343
Annexe 2 : Liste des évènements et des activités organisés par différents groupes et observés durant l'enquête	347
Annexe 3 : Lettre du 15 mars 2007 d'un promoteur immobilier adressée au département légal de la municipalité d'Heredia avec traduction en préambule	350
Annexe 4 : Lettre du 2 mars 2009 du magistrat chargé du Vote 4050 à l'auteur avec traduction en préambule	354
Annexe 6 : Poster scientifique présentant les résultats de l'atelier de sensibilisation à la prévention du risque à Belén d'octobre 2005 organisé par l'École de psychologie de l'Université Nationale et l'Observatoire Vulcanologique et Sismologique du Costa Rica UNA	360
Annexe 8 : Lettre ouverte aux habitants de Belén circulant au printemps 2009 adressée par le Parti Indépendant Belemite au sujet de la problématique de la rivière Quebrada Seca avec traduction en préambule	370
Annexe 9 : Lettre du 12 septembre 2005 à destination du gérant d'un beneficio de café de la part de la présidente du Programme d'Amélioration Intégrale de Mercedes Sud avec traduction en préambule	372

Glossaire des sigles

Sigles régionaux et internationaux

BID : Banque Interaméricaine de Développement

CTO : Certifiable and Transferable Offsets
Crédits Compensatoires Certifiés et Transférables

CEPREDENAC : Centro de Coordinación para la Prevención de los Desastres Naturales en América Central
Centre de Coordination pour la Prévention des Catastrophes Naturelles en Amérique Centrale

CSUCA : Secretaría General de la Confederación Universitaria Centroamericana
Secrétariat Général de la Confédération Universitaire Centraméricaine

DIPCN : Décennie Internationale pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

FAO: Food and Agriculture Organization
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FEMA : Federal Emergency Management Agency
Agence Fédérale de Gestion d'Urgence

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OEA : Organisation des Etats Américains

OFDA-AID: Office of Foreign Disaster Assistance, International Aid Agency
Bureau d'Assistance aux Catastrophes Etrangères de l'Agence Internationale de Développement

OPS : Organisation Panaméricaine de la Santé

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PRRD : Plan Regional de Reducción de Desastres
Plan Régional de Prévention des Catastrophes

RED (LA) : Red de Estudios sobre los Desastres
Réseau d'Etudes sur les Désastres

SIPC : Stratégie Internationale Pour la prévention des Catastrophes

WWF : World Wildlife Found
Fond Mondial pour la Nature

Sigles costariciens

AyA : Instituto Costarricense de Aguas y Alcantarillas
Institut Costaricien des Eaux et des Égouts

ACCVC : Área de Conservación de la Cordillera Volcánica Central
Aire de Conservation de la Cordillère Volcanique Centrale

CCSS : Caja Costarricense de Seguro Social
Caisse Costaricienne d'Assurance Sociale

CIMH : Comisión Interinstitucional de Microcuencas de Heredia
La Commission Interinstitutionnelle des Micros Bassins Versant d'Heredia

CNE : Comisión Nacional de Prevención del Riesgo y Atención de Emergencias
Commission Nationale de Prévention du Risque et de Gestion de l'Urgence

ESPH : Empresa de Servicios Públicos de Heredia
Entreprise des Services Publics d'Heredia

GAM : Gran Área Metropolitana
Grande Aire Métropolitaine

IFAM : Instituto de Fomento y Asesoría Municipal
Institut de Formation et de Conseil Municipal

ICE : Instituto Costarricense de Electricidad
Institut Costaricien d'Électricité

ICT : Instituto Costarricense del Turismo
Institut Costaricien du Tourisme

IMAS : Instituto Mixto de Ayuda Social
Institut Mixte d'Aide Sociale

INBio : Instituto Nacional e Biodiversidad
Institut National de Biodiversité

INEC : Instituto Nacional de Estadística y Censo
Institut National des Statistiques et du Recensement

INVU : Instituto Nacional de Vivienda y Urbanismo
Institut National de l'Habitat et de l'Urbanisme

MEP : Ministerio de Educación Pública
Ministère de l'Éducation Publique

MIDELPAN : Ministerio de Planificación Nacional y Política Económica
Ministère de la Planification Nationale et de la Politique Économique

MINAE : Ministerio del Ambiente y Energía
Ministère de l'Environnement et de l'Énergie

MIRENEM (actual MINAE) : Ministerio de Recursos Naturales, Energía y Minas
Ministère des Ressources Naturelles, de l'Énergie et des Mines

MIVAH : Ministerio de Vivienda y Asentamientos Humanos
Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement

MOPT : Ministerio de Obras Públicas y Transportes
Ministère des Travaux Publics et des Transports

MREC : Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto
Ministère des Relations Extérieures et du Culte

ODC : Oficina de Defensa Civil
Bureau de Défense Civile

OPAM : Oficina de Planeamiento del Área Metropolitana de San José
Bureau de Planification de l'Aire Métropolitaine

PRUGAM : Proyecto de Reordenamiento Urbano de la GAM
Programme de Réaménagement Urbain de la GAM

SENARA : Servicio Nacional de Aguas Subterráneas, Riego y Avenamiento
Service National des Eaux Souterraines, de l'Irrigation et de l'Assainissement

SETENA : Secretaría Técnica Nacional Ambiental
Secrétariat Technique National Environnemental

SINAC : Sistema Nacional de Áreas de Conservación
Système National des Aires de Conservation

SNE : Servicio Nacional de Electricidad
Service National d'Électricité

UCR : Universidad de Costa Rica
Université du Costa Rica

UNA : Universidad Nacional
Université Nationale

Introduction

Les villes paraissent saturer les limites environnementales des territoires qu'elles occupent. Des tonnes de déchets y sont produites. La concentration des activités industrielles et l'intensité du trafic routier y engendrent des pics de pollution atmosphérique. Les fleuves y sont pollués. À l'image de nombreux citadins par le monde, les habitants de la Grande Aire Métropolitaine - GAM -, l'agglomération autour de San José, capitale du Costa Rica, sont confrontés à ces problèmes. Une question possible serait : comment réussir à intégrer les contraintes environnementales à la vie citadine ? Pari audacieux qui amène par exemple à réfléchir aux modalités de réappropriation des fleuves ou à des méthodes de réduction de la production des déchets.

Notre travail s'éloigne de cette posture qui adopte littéralement le point de vue des acteurs pour proposer un autre regard : observer comment, au Costa Rica, les citadins invitent l'environnement dans leur ville. Ils l'y invitent en formulant les problèmes concrets qui les affectent en termes de risques environnementaux. Les risques environnementaux (Mormont, 2009) font partie des risques « modernes » au sens d'Ulrich Beck (2001 [1986]). Aussi appelés « risques écologiques » par François Ewald (1986), ils remettent en cause la reproduction du vivant. Caractéristiques de la modernité, donc attachés à une époque, ils ne sont pas évaluables car ils menacent le maintien des équilibres biologiques. Inviter l'environnement en ville revient donc à se demander si la ville est vivable en l'état et dans le futur. Pour aborder ce sujet, nous avons enquêté auprès d'habitants et de techniciens qui se préoccupent d'une petite rivière, la Quebrada Seca. Cette rivière perturbe leur quotidien par des inondations, l'érosion des berges et la pollution des eaux. Traduire ces nuisances en termes environnementaux permet aux citadins d'interroger les limites de leur société, en particulier de son organisation sociopolitique. Ils investissent alors collectivement la question des risques environnementaux. Nous avançons la thèse que cet investissement leur permet d'inventer un « vivre ensemble », une urbanité (Capron et Monnet, 2000), qui prend forme dans des agencements territoriaux et des engagements collectifs singuliers plus que dans les projections rigides de la planification urbaine.

Notre première partie de thèse explore les paradoxes du Costa Rica pour mieux comprendre la place qu'y occupe la Grande Aire Métropolitaine de San José. Cette agglomération à taille humaine en comparaison d'autres villes latino-américaines, concentre néanmoins plus de la moitié de la population de ce petit pays. Les nombreux habitants critiquent leurs conditions de vie, gênées par la saturation des services publics et des transports. Ils ne se reconnaissent pas dans cette cité qui a réduit à néant le passé rural qu'ils valorisent. De plus, cette situation urbaine ternit l'excellente réputation internationale dont jouit le pays pour ses politiques en faveur de la protection de l'environnement. Dans ce contexte national, trouver les moyens de construire l'urbanité semble relever de la gageure. À moins que l'urbanité ne soit justement construite par les habitants à partir de ce vécu urbain difficile ?

Afficher leur exposition à des risques environnementaux permet en particulier aux habitants d'avoir une emprise sur ce vécu. En critiquant l'organisation sociopolitique qui accentue ces risques, ils investissent l'espace public pour tenter de les résoudre. Il ne s'agit donc pas pour nous d'évaluer leur exposition aux risques environnementaux mais bien de comprendre comment ils leur donnent une existence sociale.

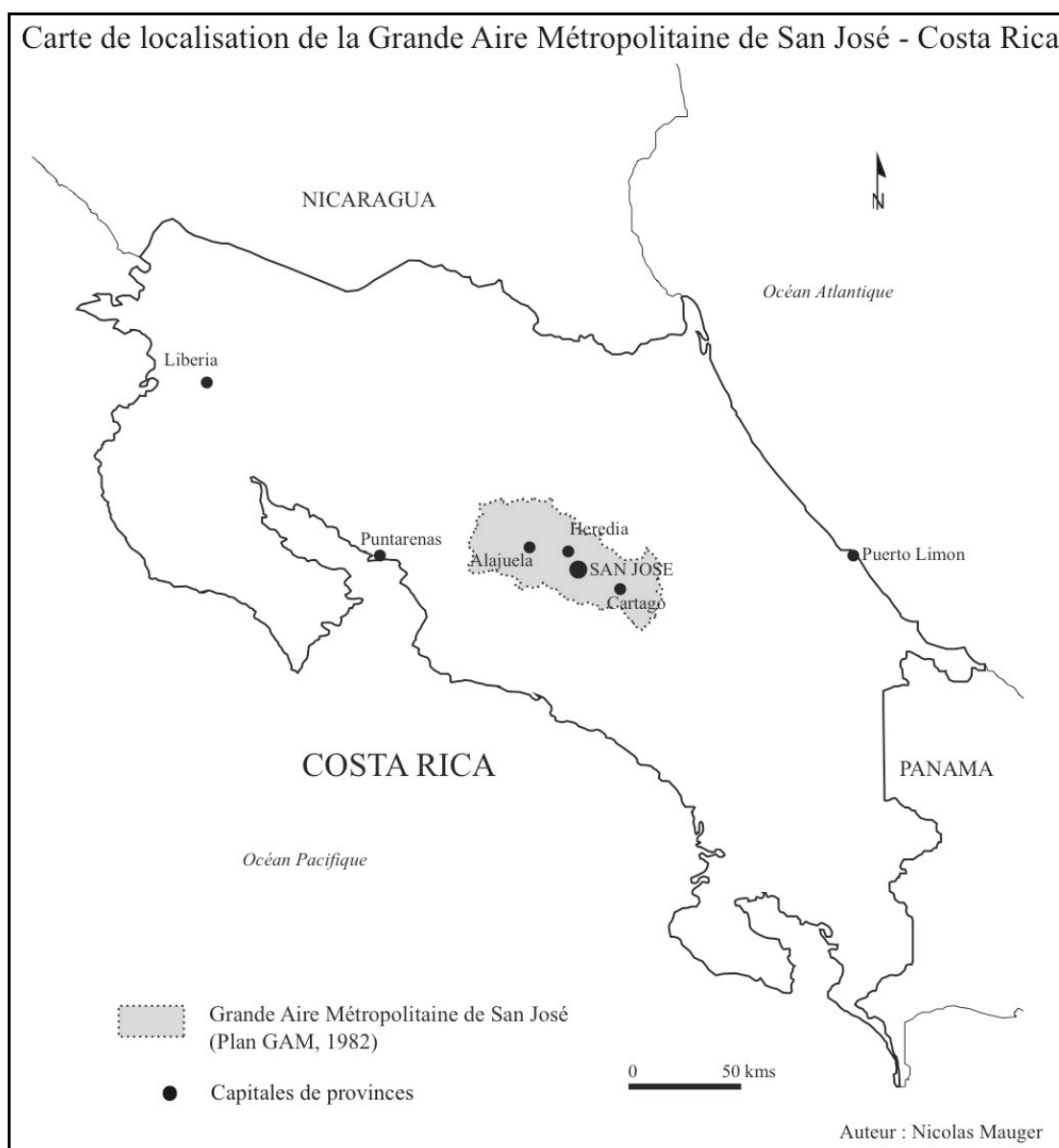
Notre seconde partie consiste en un questionnement théorique visant à s'éloigner de la posture évaluatrice souvent occupée par les sciences humaines pour réussir à proposer une méthode d'enquête à même d'éclairer comment se construit le risque environnemental. Nous défendons une approche micro locale concentrée sur l'observation fine de l'action collective autour de la Quebrada Seca. Cette rivière étranglée par des constructions disparaît derrière le théâtre de la ville, à peine un filet d'eau nauséabond en été, des flots furieux pendant la saison des pluies. Pas de point de vue panoramique, le promeneur arrête à peine son regard sur les restes de maisons éventrées par l'érosion avant d'enjamber un pont anonyme. Pas de vie aquatique, il n'y a donc aucune espèce endémique à sauver. La Quebrada Seca ouvre une brèche désolée dans les quartiers, exposant des roches grises et une terre marron aux murs aveugles des maisons riveraines. Tout signale l'abandon. Qui pourrait croire que la rivière est l'objet d'une vive attention, que plusieurs groupes de riverains et de techniciens associées à des universitaires y dédient leur activité ? Leur objectif est

justement de réduire les risques environnementaux associées à cette rivière et notre enquête consiste à suivre leur travail.

Nous présentons les résultats de cette enquête dans les deux dernières parties de cette thèse. La troisième partie vise à vérifier que les riverains de la Quebrada Seca et les techniciens formulent bien les problèmes qu'ils affrontent en termes de risques environnementaux. Cette formulation est le résultat d'une « mise en risque » (Ewald, 1986) qui se construit au croisement des politiques nationales de gestion des risques et catastrophes et de l'histoire locale. Enfin notre quatrième partie montre comment la prise en charge collective des risques environnementaux conduit les riverains et les techniciens à questionner la pertinence des territoires administratifs et des identités communales. Pour cette raison, il apparaît pertinent de regarder toute entreprise de prévention des risques environnementaux comme une entreprise de territorialisation.

Partie 1 : La Vallée Centrale en quête d'urbanité

La Grande Aire Métropolitaine de San José - GAM - est le nom donné par l'État à l'agglomération autour de San José, la capitale du Costa Rica. Il ne s'agit pas d'une entité administrative mais d'un territoire circonscrit par le gouvernement central pour réguler l'urbanisation. Politiquement, la GAM a un poids politique important puisqu'elle est composée de 31 communes sur les 81 du pays. Le pouvoir est néanmoins divisé entre ces 31 municipalités et l'État. Géographiquement, la GAM est ramassée sur seulement 3,87% du territoire national, soit 1967 km² (Pérez, 1998). Elle est située au cœur du pays, dans la bien nommée Vallée Centrale (cf. carte 1).



Carte 1 : Carte de localisation de la Grande Aire Métropolitaine de San José - Costa Rica

Cette vallée, un *altiplano* à 1100 mètres d'altitude en moyenne, est le principal foyer de peuplement depuis l'époque coloniale. L'accélération de la croissance démographique et de l'expansion urbaine des années 1970 a poussé l'État à créer la GAM dans les années 1980. En 2000, elle est habitée par 2 016 319 personnes en l'an 2000, soit 53% de la population costaricienne (PRUGAM, 2008a), affirmant la suprématie démographique de cette petite région sur le reste du pays.

Année	1973	1984	2000
Population costaricienne	1 871 780	2 416 809	3 810 179
Population de la GAM	998 647	1 346 076	2 016 319

Table 1 : Nombre total d'habitants du Costa Rica et de la GAM entre 1973 et 2000 (PRUGAM, 2008a)

Elle concentre d'ailleurs les infrastructures principales du pays, tels les hôpitaux, les réseaux de transports et les universités. Elle abrite aussi une intense activité économique autour d'entreprises nombreuses qui ont produit 70% du PIB national entre 2000 et 2005 (López, 2007). Le secteur tertiaire est le plus développé, suivi du secteur secondaire puis, très minoritaire, du secteur primaire (PRUGAM, 2008a).

Tous les indicateurs démographiques et économiques semblent largement témoigner de l'existence d'une mode de vie urbain dans la GAM. Néanmoins, aucun sentiment d'appartenance fort ne vient socialiser cette vie citadine par des pratiques culturelles. Par exemple, les fêtes célèbrent plutôt le passé agricole de la Vallée Centrale que son actualité urbaine. Pourquoi cette aire métropolitaine, pourtant centrale, semble-t-elle si faiblement investie par ses habitants ? Interroger la place de la GAM dans la construction, tant matérielle que symbolique, de la nation costaricienne permet d'avancer deux hypothèses. D'abord, la rapidité du processus d'urbanisation et ses effets délétères en termes de ségrégation socio-spatiale et de dégradation du milieu, que nous abordons dans notre premier chapitre, rendent difficile une appropriation de la ville. Ensuite, nous verrons dans un second chapitre à quel point les difficiles conditions de vie dans la GAM contraste radicalement avec deux aspects du sentiment d'appartenance à la nation costaricienne : d'une part l'Âge d'Or costaricien cristallisé à la fin du 19^e siècle autour de la ruralité et de l'égalitarisme et d'autre part, la réputation internationale du pays pour son engagement en faveur du Développement Durable. La vie dans la GAM est donc à l'antithèse de modèles valorisés.

Après ces deux chapitres, nous pourrions conclure à une forme d'abandon ou d'invisibilité de la GAM. Toutefois, les Costariciens n'ignorent pas la réalité de la GAM. Ils la critiquent même résolument, révélant, par là même, une recherche dynamique pour réussir à habiter la ville plutôt que de la subir. Pour l'État, cette recherche passe par des politiques successives en faveur d'un urbanisme maîtrisé que nous décrivons dans le dernier chapitre. Quoique peu concluantes, ces politiques signalent bien une quête d'urbanité. Désignant communément la politesse sophistiquée des citadins, l'urbanité est définie ici comme une forme de vivre ensemble dans un espace civilisé tel que proposé par Guenola Capron et Jérôme Monnet (2000).

Chapitre 1 : De la Vallée Centrale à la Grande Aire Métropolitaine

La métropolisation de la Vallée Centrale est le produit d'une transformation drastique. Après avoir été dédié jusque dans les années 1950 à la monoculture du café, cet *altiplano* est le théâtre d'une urbanisation massive dans les années 1970. Cette urbanisation s'étend à partir des quatre principales villes de la Vallée Centrale, San José, l'ancienne capitale coloniale Cartago, Heredia et Alajuela. En 1982, les autorités règlementent cette nouvelle agglomération et la nomment la Grande Aire Métropolitaine de San José.

Nous décrivons ci-après ce processus rapide de recomposition de l'organisation spatiale pour mieux souligner la désarticulation du tissu social qu'elle implique. En regard de chaque étape de ce processus régional, nous suivons l'itinéraire de la commune de Belén à l'ouest de la Vallée Centrale ; ou comment une obscure municipalité rurale de la province d'Heredia est devenue une des communes les plus riches, commerciales et industrialisées de la GAM. La nature des données concernant Belén est détaillée plus avant dans un chapitre expliquant notre méthode de recherche. Suivre cet itinéraire singulier est l'occasion, non seulement d'illustrer les effets locaux très concrets de l'urbanisation de la Vallée Centrale, mais aussi d'introduire le lecteur au terrain que nous avons plus particulièrement investi. En guise d'introduction à ce chapitre, nous avons choisi de citer le témoignage¹ d'un habitant de Belén qui laisse entrevoir en quoi les changements matériels et infrastructurels ont provoqué un bouleversement social profond et qui expliquent pour partie la faible appropriation de l'évolution de la cité par ses habitants.

« De fait Belén, Belén était un tout petit village et en un laps de 20 ans, la population a doublé et tout ça, à cause de la partie industrielle, INTEL surtout et toute cette partie. Belén, c'est cette route là, l'autoroute, qui l'a changé. Quand cette autoroute... Belén, ici, c'était un petit village très simple, très agricole, de paysans, disons du café, ils plantaient des légumes et tout ça. Il a commencé un peu à se développer par des exploitations, avicoles, la partie

¹ Les citations d'entretiens et d'archives de plus de trois lignes sont présentées avec un alinéa afin de les distinguer des citations bibliographiques.

avicole. Oui, Belén, par ici il y avait une exploitation, par là, il y avait une exploitation. Mon papa, ma maman avaient une exploitation ici, enfin. Ça oui ça a commencé, Belén a été le berceau de cette partie avicole. Mais disons qu'après, c'est un peu sorti. Et Belén est surtout entré dans la partie industrielle à cause de cette route-là. À partir de l'entrée dans la partie industrielle, la Cervecería [usine de production de bière] est venue, Firestone est venu, les industries sont venues, tout ce qui est du côté de Cariari, les hôtels. Et donc tout ça a créé des besoins en main d'œuvre qui ont rendu Belén très attractif pour les gens. Et une grande partie d'entre eux, qui sont venus ici, ils avaient leurs sources de travail, ils ont fini par s'installer. Et ce qui se passe, le problème est que Belén est très petit. Et donc, en étant si petit, je dirais qu'il s'est congestionné, il s'est bloqué, le coût a augmenté. Le coût de Belén est très cher, les terres ont pris beaucoup de valeur. Et donc maintenant beaucoup de gens ne viennent plus ici, parce qu'ils ne peuvent plus ou parce que la partie économique ne leur permet pas. Mais, au contraire, ils voudraient vivre ici pour ses avantages, la facilité du travail. Mais donc ça a fait que beaucoup de gens se sont intégrés. On a fait plusieurs grands lotissements, disons et tout ça. Le peu qu'il, je dis que le peu qui était disponible a été urbanisé, le peu qu'il y avait de café et ces choses là. »² (M. AA, Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Commission pour la Quebrada Seca, 29 janvier 2009, Belén)

²«De hecho Belén, Belén era un pueblito pequeño y en término de 20 años se ha duplicado la población y toda la cuestión, por toda la parte industrial, más que todo INTEL y todo esa parte. A Belén lo cambió la radial esta, la pista. Cuando esa pista... Belén, aquí era un pueblito muy simple, muy agricultor, de campesinos, digamos café, sembraban hortalizas y esa cuestión. Empezó un poquito a desarrollarse en granjas, la que es avícola, la parte avícola. Si, Belén, aquí había una granja, del lado aquí había una granja. Mi papa, mama tenía una granja aquí, en fin. Eso si empezó, Belén fue la cuna de lo que es la parte avícola. Pero digamos eso ya después eso se salió un poco. Y más que todo Belén entró en la parte industrial por la carretera esa. Que ya al entrar la parte industrial vino, ya vino la Cervecería, vino Firestone, vino las industrias, todo lo que es Cariari, los hoteles. Entonces todo eso vino a crear mucha fuente de mano de obra que hizo que Belén fuera muy atractivo para la gente. Y una gran parte en este, quien vino aquí, tenía su fuente de trabajo, al final terminó viniéndose. Y lo que pasa es que, el problema es que Belén es muy pequeño. Entonces al ser tan pequeño, yo diría se congestionó, se bloqueó, levantó su costo. El costo de Belén es muy caro, las tierras cogieron mucho valor. Y entonces ya mucha gente ya no vive aquí, porque no puede o porque la parte económica no le da. Pero a lo contrario quisiera vivir aquí por las ventajas esas, de facilidad de trabajo. Pero entonces eso hizo que incorporara mucha gente. Se han hecho varias urbanizaciones grandes digamos y toda esa cuestión. Que lo poco, yo digo que lo poco que estaba disponible se urbanizó, lo poco que había de café y esas cuestiones.»

I. Un paysage rural dominé par le pouvoir des villes

La Vallée Centrale concentre la vie urbaine du pays dès l'époque coloniale. Les villes de la Vallée règnent alors sur un paysage rural organisé autour de la polyculture d'autosubsistance. À partir des années 1840, la monoculture du café se substitue progressivement à cette agriculture, mais maintient le caractère rural de la vallée. Dans la première moitié du 20^e siècle, l'extension urbaine commence autour d'un capitalisme agraire qui stimule l'économie tout en expulsant les paysans des terres.

A. La colonisation

L'exploration du Costa Rica par les Espagnols commence en 1502. Les années 1560 marquent le début de la conquête et de la formation de la province du Costa Rica du Vice-Royaume du Guatemala. Pendant toute la période coloniale, cette province reste faiblement peuplée et de faible importance pour le Vice-Royaume. En 1569, on compte 17 479 personnes sur l'ensemble du Costa Rica puis 14 538 en 1611 étant donné la très forte mortalité autochtone (Hall, 1983). Rapidement, la Vallée Centrale s'impose comme cœur économique et politique du Costa Rica. Les colons y convergent à partir de la fondation de la capitale coloniale, Cartago, en 1564 (Hall, 1983). La Vallée Centrale se développe avec les fondations successives d'Heredia en 1717, de San José et 1737 puis Alajuela en 1737 (Mora Ramírez, 2003).

Le premier peuplement colonial connu de l'actuelle commune de Belén date de l'installation de quelques familles aux environs de 1775 (Sánchez Zumbado, 2007). Ces familles s'établissent à proximité des sources d'eau et pratiquent une agriculture d'autosubsistance. En 1791, le lieu-dit *Potrерillo*, littéralement Petit Pâturage, est une hacienda.

B. De l'indépendance à l'essor du café

À l'indépendance en 1821, la majeure partie du pays est recouverte de forêts. Les terrains de la couronne espagnole, devenus propriétés de l'Etat costaricien, sont propices aux fronts pionniers (Hall, 1983). L'État encourage alors la culture du café par une série de mesures : attribution des terres déjà plantées de café, exemption de la

dîme, inauguration du port d'exportation de Puntarenas sur le Pacifique (Carjaval et Goodwin, 1973). Ainsi, la Vallée Centrale passe d'une agriculture de subsistance à une monoculture d'exportation entre les années 1840 et la fin du 19^e siècle.

Essentiel à l'économie du pays, le café assoit la prédominance de la Vallée Centrale sur le pays : 77,3% des résidents l'habitent en 1864 (Zumbado et Neuhauser, 1977). Cartago, San José - capitale depuis 1823-, Heredia et Alajuela deviennent les relais de cette économie agro-exportatrice (Carjaval et Vargas, 1983).

La monoculture du café favorise grandement Belén. La voie commerciale entre San José et Puntarenas traverse le village d'Est en Ouest, incitant à une extension longitudinale. La route initiale de commerce, construite entre 1844 et 1846, est complétée par une voie ferrée inaugurée en 1910 (Hall, 1983). Grâce à sa gare, Belén peut donc développer une importante activité marchande en chargeant, non seulement les sacs de café des alentours, mais aussi en y faisant transiter le bétail qui arrive de Puntarenas en direction de la Vallée Centrale (Sánchez Zumbado, 2007). De simple lieu-dit, ce territoire devient un district paroissial à part entière d'Heredia en 1848 (Henández Marín, 1974). Cette prospérité se reflète dans l'augmentation de la population de la paroisse (cf. tableau infra).

Année de recensement Paroisse de San Antonio	Nombre d'habitants
1864	593
1883	1560
1892	1207

Table 2 : Habitants de la paroisse de San Antonio d'Heredia, futur district central de Belén, entre 1864 et 1892 (République de Costa Rica, 1868, 1885 et 1893³)

À la faveur de cette croissance, Belén devient, par décret, une commune de plein droit de la province d'Heredia le 8 juin 1907.

³ Ces chiffres, sans référence de superficie, peuvent de ne pas recouvrir l'intégralité du périmètre du futur territoire de Belén. Ils sont cités à titre indicatif.

C. Villes et fronts pionniers

Le déploiement de la monoculture du café creuse les écarts socioéconomiques qui influencent à leur tour le modèle de peuplement de la Vallée Centrale. Le café exige d'importants investissements financiers et débouche sur un capitalisme agraire dominé par de grands propriétaires (Molina Jiménez, 2010). L'éviction progressive des cultivateurs traditionnels de leurs exploitations permet une concentration des terres et amène l'apparition de paysans sans terre. Ces paysans ont schématiquement trois possibilités : devenir employés agricoles, rester à la terre en investissant un front pionnier ou partir en ville en quête d'un emploi rémunérateur dans l'industrie ou le commerce (Carjaval et Goodwin, 1973). Cette tension socioéconomique se traduit dans la distribution de la population de la Vallée Centrale : faible densité de population dans les zones de production (Carjaval et Vargas, 1980), importance des fronts pionniers et croissance de la population de San José (Zumbado et Neuhauser, 1977).

Ce schéma de peuplement peut expliquer la fluctuation démographique à Belén entre 1910 et 1950 (cf. tableau infra).

Année de recensement	Nombre d'habitants	Superficie en km²	Densité de population/km²
1910	2 407	11,42	211
1915	2 758	11,42	241
1920	3 028	11,42	265
1927	2 782	11,42	244
1940	3 470	11,42	304
1950	3 226	11,42	282

Table 3 : Habitants de la commune de Belén d'Heredia entre 1910 et 1950 (Hernández, 1985 ; INEC, 2001 et 2011)

En ville, l'arrivée des ruraux amorce l'extension urbaine. La croissance économique permet le développement des services publics. Les réseaux de communication, de transports, d'eau potable et d'électricité sont créés. Le ramassage des ordures est organisé. Les premiers immeubles à étage sont construits. L'État investit pour la première fois dans les années 1930 et 1940 dans des programmes de logement pour faire face à la demande (Mora Ramírez, 2003).

II. Les ingrédients de l'urbanisation

À partir des années 1950 et jusqu'à nos jours, la timide extension urbaine du début du 20^e s'accélère. L'horizon rural monotone propre à la monoculture, fait place à une multiplicité de paysages urbains : zones industrielles, centres commerciaux, quartiers huppés, terrains vagues ou défilés de baraques. Les inégalités socioéconomiques vont s'accroissant sous la violence des processus économiques pendant que les services publics sont dépassés par la rapidité de l'urbanisation.

A. L'industrie et les services à la conquête des champs de café

À partir des années 1950, l'appareil de production costaricien change sous l'influence du marché mondial. L'agriculture d'exportation se tourne vers de nouvelles productions comme la viande bovine ou la canne à sucre. Le gouvernement stimule l'industrie d'exportation grâce à des accords régionaux et internationaux. La Vallée Centrale densément peuplée, siège du pouvoir politique, relais économique et pourvu des services de bases, est à la charnière de cette transformation. Ses villes, anciens relais de l'économie agro-exportatrice, se spécialisent dans l'industrie et les services. Le dynamisme économique et démographique entraîne une croissance urbaine forte (Carjaval et Vargas, 1980). Les espaces ruraux sont rognés par des infrastructures pour le transport tels que l'autoroute *General Cañas* entre San José et Alajuela ou encore l'aéroport international *Juan Santamaría* à Alajuela (Carjaval et Vargas, 1980). Ce processus marque le début de la spéculation immobilière sur les terres agricoles au profit des grands propriétaires terriens. Ces derniers transforment leurs exploitations en entreprises foncières et immobilières. À Heredia, ce passé agricole subsiste dans le nom d'entreprises immobilières : Cafetalera San Augustín⁴ ou Cafetalera Arguedas Barrantes SA.⁵

À partir des années 1960 et pendant 20 ans, les secteurs de l'industrie, de la construction et de l'immobilier se développent. A la faveur des programmes gouvernementaux de logement, l'urbanisation s'étend, d'abord vers le sud de San José

⁴ Article 4, Acte 14, 14 mars 2000, Digital : année 2000 AMB

⁵ Article 27, acte 56, 7 septembre 2004, Digital : année 2004

aux terres moins fertiles et aux mains d'un petit nombre de propriétaires (Brenes et Gonzalez, 1998). Progressivement, les capitales de province deviennent des villes résidentielles satellites de San José. Les axes routiers sont de véritables couloirs d'expansion urbaine. Cette métropolisation de la Vallée Centrale est caractérisée par l'interdépendance des zones d'emplois et de zones de résidences, l'installation des industries hors de San José aux abords des infrastructures de transport, la perte de la fonction agricole (Carjaval et Vargas, 1980). Loin d'être le fruit d'une planification, cette urbanisation est spontanée. Elle accompagne les soubresauts de l'économie de marché par la construction de logements, d'industries et de commerces (Carjaval et Vargas, 1980).

Belén est directement concernée par cette transition. La commune s'urbanise et s'industrialise progressivement à partir des années 1960. À titre d'exemple, notons que l'entreprise Firestone y construit une usine de pneu en 1966⁶. La commune reste cependant majoritairement rurale jusqu'en 1973. À cette date, l'installation de l'Université Nationale -UNA- dans la ville d'Heredia (Pérez, 1998) accélère la transformation des terrains agricoles du Nord-Ouest de la Vallée Centrale en projets urbanistiques. Belén est donc à la veille d'être absorbé par une Aire Métropolitaine ininterrompue entre San José, Heredia et Alajuela. L'accélération exponentielle de la croissance de la population à partir de cette date illustre cette absorption par la cité (cf. tableau infra).

Année de recensement	Nombre d'habitants	Superficie en km²	Densité de population/km²
1950	3 226	11,42	282
1963	4 781	11,42	419
1973	8 538	11,42	748
1984	11 993	11,81 ⁷	1 015

Table 4 : Habitants de la commune de Belén d'Heredia entre 1950 et 1984 (Hernández, 1985 ; INEC, 2001 et 2011)

⁶ p.384, article 10, acte 18, 3 mai 1964, Tome 12 AMB ; p.293/294, article unique, acte 47, 3 décembre 1965, Tome 13 AMB

⁷ L'évolution de la superficie du canton est le résultat d'un nouveau calcul topographique suite aux négociations autour de la délimitation de la frontière entre le canton de Belén et le canton d'Alajuela (ces négociations sont aujourd'hui toujours en cours).

B. Des autorités locales dépassées par l'urbanisation

Pourtant conçus relativement rapidement, les outils légaux de contrôle des constructions et de planification ne réussissent pas à contrôler cette expansion urbaine. Dès 1949⁸, le gouvernement règlemente la qualité des constructions. Cinq ans plus tard, il crée l'Institut National de l'Habitat et de l'Urbanisme -INVU- par la loi n°1788 de 1954. La loi de Planification Urbaine n°4240 votée en 1968 demande aux mairies de créer leur plan régulateur (équivalent du Plan Local d'Urbanisme français). Malgré ces efforts, les communes ne sont préparées, ni à répondre aux demandes de services publics (réseau de distribution d'eau, transport, communication), ni à contrôler les constructions ou les activités industrielles. Le collapse des capacités municipales amène un transfert de ces charges vers l'État central, l'INVU pour la planification et d'autres institutions autonomes pour la distribution d'eau ou d'électricité (Molina Jiménez, 2010).

Dans le Belén des années 1950⁹ et 1960 : « (...) *aucun ingénieur n'autorise les demandes de permis pour travaux de construction, puisque le maximum que nous faisons ici est que l'Exécutif Municipal aille leur marquer la ligne de construction.* »¹⁰ (p.235, article 4, acte 28, 2 août 1963, Tome 12 AMB). La municipalité affronte rapidement « *le problème de taudis en bordure de rues, y compris à l'intérieur du centre ville* »¹¹ et des conflits d'usage entre industries et habitants. La nouvelle implantation de l'entreprise Firestone entraîne par exemple des conflits autour de l'évacuation des eaux pluviales¹². Pour faire face à ces problématiques urbaines, la mairie embauche un ingénieur municipal pour viser les

⁸ Durant l'année 1949, le gouvernement légifère sur la construction. L'article 83 de la Loi sur la Construction n°833 de 1949 indique que les permis de construire doivent être autorisés par un membre du Collège des Ingénieurs (créé par la loi n°22 du 12 novembre 1941). L'article 255 du Code Sanitaire de la loi n°809 de 1949 spécifie que les plans des constructions doivent être approuvés par le Département d'hygiène et d'ingénierie sanitaire du Ministère de la Salubrité Publique

⁹ p.94, Article 7, Acte 3, 7 février 1954, Tome 9 AMB

¹⁰« (...) ningún ingeniero autoriza las solicitudes de licencia para obras de construcción, pues lo mas que se hace aquí, es que el Ejecutivo Municipal vaya a marcarle la línea de construcción.»

¹¹« (...) el Instituto Nacional de Vivienda y Urbanismo se propone a desarrollar en este cantón un programa de vivienda popular, y (...) la municipalidad afronta el problema de tugurios en orillas de calles, inclusive dentro del cuadrante (...).» p.355, article 14, acte 6, 13 février 1966, Tome 13 AMB

¹² p.427, article 19, acte 18, 11 mai 1966, Tome 13 AMB ; p.461/462, article 6, acte 23, 8 juin 1966, Tome 13 AMB

permis de construire en 1966¹³. De plus, elle collabore régulièrement avec l'INVU à travers un programme de logements sociaux¹⁴ et des conseils sur l'industrialisation de la commune : « (...) *Envoyer une lettre courtoise à monsieur le Gérant de l'INVU (...) pour déterminer, zone industrielle et zone urbanisable dans la commune de Belén, afin de faire installer les industries dans le secteur adéquat et éviter les problèmes dans l'avenir.* »¹⁵ (p.189/190, article 23, acte 47, 6 novembre 1968, Tome 15 AMB). La municipalité change donc radicalement de posture en commençant à assumer le contrôle des constructions.

Malgré ce changement d'attitude, l'urbanisation non planifiée s'étend. Entre 1974 et 1983, au moins trois inspections de l'INVU constatent des cas où des résidences ayant obtenues le permis de construire de la mairie, ne respectent pas les normes de construction¹⁶ :

*« (...) monsieur le Directeur de l'Urbanisme de l'INVU vous informe que plusieurs urbanisations de la commune n'ont pas respecté les conditions légales requises. Malgré cela, la mairie a approuvé les plans de fractionnement de terrains et concédé les permis de construire (...). »*¹⁷ (p.397, article unique, 21 mars 1983, Tome 26 AMB)

De plus, la commune résiste à établir un plan régulateur puisque l'INVU présente cinq projets entre 1971 et 1984¹⁸ sans qu'aucun ne soit voté.

¹³ p.532, article 11, acte 31, 10 Août 1966, Tome 13 AMB

¹⁴ p.355, article 14, acte 6, 13 février 1966, Tome 13 AMB

¹⁵« (...) Enviar atenta nota al señor Gerente del INVU (...) para determinar, zona industrial y zona urbanizable en el cantón de Belén, con el fin de ir colocando las industrias en su lugar adecuado y evitar problemas para el futuro.»

¹⁶ p.366, article 3, acte 56, 23 décembre 1974, Tome 20 AMB ; p.3, article 8, acte 54, 15 décembre 1975, Tome 22 AMB

¹⁷ « (...) informe del señor Director de Urbanismo – Invu sobre varias urbanizaciones en el cantón que no cumplieron con los requisitos de ley que se les había exigido y que pese a ella, se han aprobado planos de fraccionamiento de lotes y se han accedido los permisos de construcción (...).»

¹⁸ p.65, article 2, acte 23, 25 mai 1971, Tome 18 AMB ; p. 103/106, session extraordinaire, acte 27, 23 juin 1979, Tome 24 AMB ; p.331, article 9, acte 39, 19 août 1981, Tome 25 AMB ; p.307/309, article 3, acte 1, 4 janvier 1983, Tome 26 AMB ; p.129/130, article 1, acte 8, 8 février 1984, Tome 28 AMB

C. Économie mondiale et ségrégation

Alors que le processus d'urbanisation et d'industrialisation se consolide, la crise économique de 1980 frappe le pays. Le premier plan régional de régulation urbaine, le Plan Régional de Développement urbain pour la GAM de 1982, est dépassé par la paupérisation des citadins et la libéralisation du marché immobilier :

« Les maisons de meilleure qualité sont construites dans des zones où l'eau, l'électricité, les rues et voies d'accès sont déjà installées. Néanmoins, l'existence même de cette infrastructure augmente tant la valeur de la terre, que de nombreux terrains à bâtir restent inoccupés à l'intérieur des villes alors que les familles pauvres s'installent en périphérie, dans des zones physiquement inappropriées au développement urbain qui manquent de la majeure partie des services de bases. »¹⁹ (Hall, 1983 : 291).

Les élites s'installent à distance des centres villes dans des résidences tout confort (Molina, 2007). Les autres citadins cherchent des terrains financièrement accessibles (Molina Jiménez, 2010). Certains en viennent à occuper des terrains illégalement en formant des quartiers appelés *precarios*. Afin de devancer l'urbanisation spontanée, l'Etat développe des projets de logements sociaux, des programmes d'aide à la construction de maisons, de résidences et de centres commerciaux sur un modèle états-unien (Molina, 2007). Des *precarios* ayant occupés des terres appartenant à certaines grandes propriétés ont bénéficié *a posteriori* de ces projets gouvernementaux. L'occupation illégale est donc compensée, pour ne pas dire « récompensée », par l'action gouvernementale. Dans ce contexte, le nombre des *precarios* augmente entre 1985 et 2006 (Argüello, 2006). Les frontières de la ville sont ainsi sans cesse repoussées (Ramírez, 2010). Cette tendance s'accroît sous la pression des ajustements structurels des années 1990 et de l'ouverture sur le marché du commerce transnational des années 2000 (Molina Jiménez, 2010). Dans l'économie costaricienne, dominée par le secteur tertiaire (60% du PIB) et secondaire,

¹⁹« Las casas de mejor calidad se construyen en áreas donde el agua, electricidad, calles y senderos ya están instalados. La existencia misma de esta infraestructura, sin embargo, sube tanto el valor de la tierra, que muchos lotes para la construcción permanecen desocupados dentro de las ciudades, mientras que las familias pobres se asientan en las afueras, en áreas físicamente inapropiadas para el desarrollo urbano, que carecen de la mayoría de los servicios básicos. »

l'Etat ouvre des zones franches²⁰ pour attirer les investisseurs étrangers et stimule le tourisme pour capter des devises étrangères. De plus, le pays est signataire de plusieurs traités de libre échange²¹. La ségrégation socio spatiale de la GAM déjà très établie se trouve encore renforcée par ces processus économiques qui creusent les écarts entre les extrêmes. Les classes moyennes se paupérissent (Argüello, 2006). Parallèlement, l'urbanisme de quartiers entiers est transformé par les élites transnationales qui préfèrent les immeubles verticaux aux traditionnelles maisons basses (Rodríguez, 2010a).

Belén est au cœur de ce tournant économique, devenant une terre d'accueil pour les grandes industries. INTEL, fabricant de composants d'ordinateur, symbole de l'investissement étranger en zone franche, s'installe à Belén à la fin des années 1990 : « (...) le projet comprend quatre étages, chacun de 120 mètres de large et 190 de long, les deux derniers étant en duplex ; avec un total de 100 000 m² de construction, incluant l'entrepôt de 150 mètres par 90 mètres. »²² (Article unique, acte 8, Digital : année 1997 AMB). Pour répondre aux besoins de main d'œuvre, la population de la commune ne cesse d'augmenter (cf. tableau infra).

Année de recensement	Nombre d'habitants	Superficie en km²	Densité de population/km²
1984	11 993	11,81 ²³	1 015
2000	19 834	11,81	1 679
2011	21 808	11,81	1 847

Table 5 : Habitants de la commune de Belén d'Heredia entre 1984 et 2011 (Hernández, 1985 ; INEC, 2001 et 2011)

Entre croissance industrielle et augmentation de la population, la marge rurale va s'amenuisant comme le montre les recensements successifs caractérisant les logements de la commune (cf. tableau infra). Nous remarquons une augmentation

²⁰ Ces zones franches accueillent des entreprises de télécommunications, d'informatique, des centres d'appel, des laboratoires ou encore des industries pharmaceutiques.

²¹ Système d'Intégration Centraméricaine, Traité de Libre Commerce avec les Etats-Unis d'Amérique, le Salvador, la République Dominicaine, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua, Traité de Libre Commerce avec la Chine.

²² « (...) el proyecto abarca cuatro plantas, de 120 metros de ancho por 190 de largo cada una, siendo las dos últimas de doble planta; con un total de 100.000 m² de construcción, incluyendo una bodega de 150 mts por 90 mts. »

²³ L'évolution de la superficie du canton est le résultat d'un nouveau calcul topographique suite aux négociations autour de la délimitation de la frontière entre le canton de Belén et le canton d'Alajuela (ces négociations sont aujourd'hui toujours en cours).

significative des logements urbains à partir du milieu des années 1980 jusqu'à la disparition des logements ruraux aux débuts des années 2010.

Année	Logement	Zone	
		Urbaine	Rurale
1963	730	187	543
1973	1 482	414	1 068
1984	2 404	914	Rural périurbain 698 Rural dispersée 792
2000	5 203	Urbain concentré 2 411	Périphérie urbaine 2 656 Rural dispersé 136
2011	6 619	Non renseigné	

Table 6 : Nombre et qualité des logements à Belén d'Heredia entre 1963 et 2011²⁴ (Direction Générale des Statistiques et des Recensements, 1966 ; INEC, 1974, 1987, 2001 et 2011)

Au cœur de ces mutations, le débat sur la maîtrise urbaine émerge enfin à Belén au début des années 1990. Après quatre versions successives de plans régulateurs entre 1992 et 1997²⁵, le plan entre en vigueur en janvier 1997. En adoptant son plan régulateur, Belén termine sa transition de commune rurale vers une commune urbaine. De ces transformations successives, la commune hérite de quartiers hétérogènes. L'écart s'est creusé entre les zones de résidences gardées installées au voisinage d'INTEL, l'habitat populaire datant des années 1970 et les baraques où vivent des familles en situation de pauvreté extrême. De nouveaux habitants, attirés par le travail

²⁴ Un logement compté ne correspond pas forcément à un édifice. Il peut s'agir de plusieurs appartements. De plus, les critères de différenciation entre les zones rurales et urbaines s'affinent. En 1963, les zones urbaines sont délimitées à partir du centre des communes en prenant le degré de définition du *cuadrante* (place centrale carrée et ses rues adjacentes), l'existence des services sanitaires, de l'éclairage public et la présence de trottoirs et de caniveaux. En 2000, les critères infrastructurels dominant encore (*cuadrante*, rues définies, trottoir, services urbains, activités économiques) et le centre administratif reste le point de départ. La catégorie « périphérie urbaine » est une zone de transition. Dans la zone « rurale dispersée », la population et les logements sont dispersés et l'activité est à dominante agricole.

²⁵ Article 5, acte 12, 10 mars 1992, Digital : années 1992 AMB ; Article unique, acte 46, 16 août 1993, Digital : année 1993 AMB ; Article unique, acte 50, 1 septembre 1993, Digital : année 1993 AMB ; Article unique, acte 52, 8 septembre 1993, Digital : année 1993 AMB ; Article unique, acte 67, 22 novembre 1993, Digital : année 1993 AMB ; Article 1, acte 27, 12 mai 1994, Digital : année 1994 AMB ; Article unique, acte 28, 12 mai 1994, Digital : année 1994 AMB (Cet acte municipal est daté du 12 mai. Les références postérieurs à cet événement le date au 13 mai -Article 1, acte 48, 22 août 1996, Digital : année 1996 AMB-. Cela concorde avec l'acte précédent qui prépare cette activité - Article 1, acte 27, 12 mai 1994, Digital : année 1994 AMB-.); Acte 27, 12 mai 1994, Article 1, Digital : année 1994 AMB ; Article 1, acte 48, 22 août 1996, Digital : année 1996 AMB

dans les industries, s'installent à proximité de familles de Belemitas dont certaines ont participé à la création de la commune en 1907.

III. Entre hétérogénéité spatiale et inégalités socioéconomiques, la GAM au quotidien

La chronologie du développement de Belén permet de souligner la rapidité du processus de transformation puisque la commune, encore à dominante rurale au début des années 1970, bascule en 20 ans dans une logique urbaine. Initialement à la marge des problématiques urbaines, territoire rural anonyme, Belén en vient à être partie intégrante de la Grande Aire Métropolitaine. Cette GAM est profondément hétérogène (cf. page d'illustrations 1) et mal desservie par des infrastructures sous-calibrées. Cette situation ne répond pas aux attentes des habitants en termes de qualité de vie. Ensuite, les catégories sociales sont isolées les unes des autres, limitant la communication et soulignant les inégalités socioéconomiques.

L'extension horizontale, et à faible densité de population, de la trame urbaine (Avendaño Flores, 2005) forme une conurbation inachevée. Isolés par de grands espaces commerciaux et industriels, quelques champs de café subsistent, comme pour illustrer l'absence de planification. La GAM se compose de zones très distinctes qui partagent en deux les usages de la ville : quartier d'habitation d'un côté, centres commerciaux, écoles et zones d'activités de l'autre. Par exemple, les centres villes, très commerciaux, sont inhabités et désertés la nuit venue. Le temps de transports augmente consécutivement à cette division des usages. L'occlusion routière est quasiment permanente. L'expansion urbaine amène à une dilution de l'investissement public dans les services de base : eau, électricité, communication, transport, santé, ordre public (Brenes, 2006). Les infrastructures urbaines et les services administratifs sont saturés (Mora Ramírez, 2003). Cette situation engendre de sérieux problèmes environnementaux : gestion difficile des déchets, pollution des nappes phréatiques, contamination de l'air, cohabitation d'entreprises polluantes et de logements, imperméabilisation des sols (Mora Ramírez, 2003).

Contrastes et transitions dans la Grande Aire Métropolitaine de San José



Source : Pablo Morales Ulloa

Nord-Ouest de la GAM 16/01/2011



Source : Pablo Morales Ulloa

Ci-dessus : Quartier aux confins de la GAM 18/12/2010
Ci-contre : L'Avenida Central au coeur de San José - 25/03/2008



Cafetal en bordure de zone franche - 18/12/2010



Cloé Vallette



Source : Pablo Morales Ulloa

Ci-dessus : Employés de Bridgestone attendant le bus 18/12/2010
Ci-contre : Séchage du café dans la cour d'un *beneficio* 10/11/2008



Source : Cloé Vallette

Les cours d'eau sont dégradés (Quesada Mateo, 2002) et les populations exposées aux nuisances hydriques augmentent (Bonilla, 2008). Les citoyens sont globalement mécontents de ces difficultés quotidiennes :

« (...) *l'administration des villes est à la traîne par rapport aux demandes de services de bases et d'infrastructure de telle façon que, tant la population originaire des centres urbains que les immigrants, vivent dans une insatisfaction croissante, ne pouvant pas profiter de cette qualité de vie qu'ils imaginent être normale pour une ville.* »²⁶ (Guido et Castro, 2005 : 110).

Ces difficultés sont évidemment décuplées dans les *precarios*, ce qui nous amène à évoquer l'isolement des habitants appartenant à différentes catégories socioéconomiques de la GAM malgré leur proximité matérielle. Nous avons en effet vu que des résidences de standing côtoient des quartiers populaires, voire des *precarios*. Mais ce voisinage ne favorise pas les échanges entre habitants. Leurs pratiques quotidiennes sont très différentes, limitant d'autant les contacts. Les habitants aisés se sont retirés à l'intérieur de leurs résidences sous surveillance. Ces lotissements ont en effet leurs propres commerces et sont dotés de services de bases privés (traitement des eaux usées, espaces verts, routes). Ils sont reliés entre eux par les réseaux de communication. Leurs habitants effectuent de longs déplacements en véhicule personnel vers les établissements éducatifs, le lieu de travail, les centres commerciaux ou les hypermarchés. Les habitants des quartiers populaires et des *precarios* jouissent en général des services publics de base, se déplacent en transport en commun (Molina, 2007) et parcourent les centres villes pour leurs achats (Argüello, 2010). Le tissu social de la GAM est donc profondément segmenté, chaque catégorie de population vivant dans son « entre-soi » étanche avec un sentiment d'injustice ou une peur du contact avec les autres.

Loin de satisfaire aux critères du confort moderne diffusés sans modération par les moyens transnationaux de communication, la vie dans la GAM est entravée par des

²⁶« (...) la administración de las ciudades va a la zaga de la demanda de servicios básicos y de infraestructura de manera que tanto la población nativa de los centros urbanos como los inmigrantes acumulan una creciente insatisfacción al no poder disfrutar de aquella calidad de vida que imaginan apropiada para una ciudad.»

limites des infrastructures, gênée par des nuisances olfactives, auditives et/ou sanitaires, ainsi que troublée par la violence des inégalités socioéconomiques. Les difficultés d'appropriation de la ville par ses habitants qui en découlent sont d'autant plus aiguës que l'urbanisation a été très rapide. Outre ces inconvénients, il apparaît particulièrement que la GAM est éclatée, diffractée. La ségrégation des quartiers, la segmentation des activités, les limites à la mobilité indiquent l'absence d'unité. La GAM ne réussit donc pas le pari de la transversalité mais voit se côtoyer plusieurs villes qui circulent, consomment et travaillent dans une ignorance mutuelle, pour ne pas dire un évitement stratégique. Les espaces interstitiels qui parsèment la GAM symbolisent à notre sens cette atomisation. La construction matérielle de la GAM explique donc en partie pourquoi le cœur démographique, politique et économique du pays n'est pas investi d'une identité urbaine forte. Mais la ville n'est pas seulement désincarnée, elle est aussi très vivement critiquée, voire concentre les récriminations. Un détour par la construction symbolique de la nation costaricienne dans le chapitre suivant nous indique que ce que représente cette ville est aux antipodes des modèles les plus valorisés dans le pays.

Chapitre 2 : La ville aux antipodes de la nation

Précisons que nous devons à Benedict Anderson (1983) de considérer les nations comme des communautés imaginées, forgées dans le contexte européen puis adaptées sur le continent américain à la faveur des indépendances. Des formes symboliques immatérielles, telles que l'histoire officielle, et des formes symboliques matérielles, comme la carte ou les costumes traditionnels, fixent des contenus dans lesquels les habitants se reconnaissent.

L'adaptation de la nation au Costa Rica a commencé singulièrement et abruptement. En effet, l'histoire raconte qu'en 1821, les habitants de la province du Costa Rica n'avaient pas de velléités d'indépendance. Loin d'être obtenue de haute lutte, elle « tombe » littéralement sur les élites locales qui apprennent la nouvelle de l'indépendance du vice royaume par un messenger envoyé du Nicaragua. Le territoire costaricien, alors organisé autour du pouvoir des villes, devient alors un État de la Fédération Centraméricaine. Sans projet d'indépendance préalable, après des luttes intestines pour le pouvoir, le Costa Rica se déclare État libre et indépendant en 1839 puis République en 1848, date de dissolution de la Fédération (Hall, 1983). Pour légitimer l'existence de cette nouvelle nation, les élites locales s'approprient des formes symboliques communément utilisées par les nations européennes. Cette appropriation montre aux autres nations l'adhésion du Costa Rica au modèle commun. Prenons l'exemple de la musique de l'hymne national : cette partition n'est pas composée pour fêter un événement national au lendemain de l'indépendance mais pour préparer une visite diplomatique des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne en 1852²⁷ (Amoretti, 1987). Pour interpréter les hymnes de chaque pays comme le dicte l'étiquette, le président Juan Rafael Mora Porras (1849-1853) exige un hymne du directeur de l'Orchestre²⁸.

²⁷ Un Consul Général de Grande-Bretagne et un représentant des Etats-Unis sont envoyés au Costa Rica en juin 1852 pour obtenir la signature du *Traité de Webster-Crampton* par les autorités costariciennes. Ce traité, qui ne sera jamais ratifié par le Nicaragua, doit en fixer les frontières. Avec ce traité, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne cherchent à construire un canal interocéanique au Nicaragua.

²⁸ Étant donnée la pression subie par le compositeur, différentes versions existent sur les conditions d'écriture de la musique de l'hymne. La plus cocasse raconte que le directeur de l'Orchestre aurait été arrêté puis enfermé dans la Caserne Centrale jusqu'au terme de son travail (Amoretti, 1987).

Après s'être longtemps construite en référence à un son ancien monde rural, la nation costaricienne a su valoriser ses politiques en faveur de la paix et de la protection de l'environnement. Ces références, fortement intégrées dans l'imaginaire des Costariciens, les amènent à porter un regard dévalorisant la GAM contemporaine.

I. L'Âge d'Or recouvert par la ville

Pour analyser les mythes politiques français des 19^e et 20^e siècles, Raoul Girardet (1986) propose plusieurs cadres d'interprétation dont celui de l'Âge d'Or. À partir d'observations d'enquête et d'une recherche bibliographique, il apparaît que ce cadre d'interprétation soit pertinent dans le cas costaricien puisque le passé rural de la Vallée Centrale fonctionne comme un élément fondateur de la nation. Simplement regretté et renvoyé dans le passé par certains, cet Âge d'Or est aussi démythifié par les chercheurs en Lettres et Sciences Humaines. Dans les deux cas, il est opposé à la réalité urbaine qui contribue à l'anéantir, matériellement pour les premiers, symboliquement pour les seconds.

A. L'Âge d'Or mis en scène

Au cours de mes séjours au Costa Rica, une partie de mon temps est dédié aux entretiens, à l'observation directe et au suivi de réunions, aux recherches en archives et en bibliothèque. Le reste du temps, je parcours la ville à pied ou en bus, je visite les musées, hante quelques expositions, me désaltère dans certains bars, lis des romans. Dans ces intervalles, en marge et en creux de l'enquête, j'ai pu accéder à l'Âge d'or.

Confusément, il s'est imposé à moi dans les vitrines des magasins de souvenirs, au travers de la décoration des murs des *sodas* (restaurants bon marché). Prenant la forme de petits objets décorés - tableaux, porte-serviette, figurines, vaisselle - arborant tous fièrement un COSTA RICA souvent assorti d'un drapeau en minuscule. L'image d'Épinal type représente au premier plan une petite maison, basse, isolée et

au loin, des caféiers. Curieusement, cet Âge d'or a fait irruption au beau milieu de la nuit, lors d'un concert de musique dite « psycho tropicale », fusion de musique pop et de rythmes afro-caribéens. Au signal d'une mélodie inconnue pour l'oreille profane, les danseurs et danseuses ont entamé une danse de couple. Les jeunes gens ont agité un morceau de tissu imaginaire au-dessus de leur tête et les jeunes femmes ont fait valser une jupe souvent fictive. Devant mon étonnement, mes guides nocturnes m'ont expliqué qu'il s'agissait d'une danse traditionnelle. Son exécution, qui suppose de danser en couple, se réfère au costume des paysans d'autrefois. L'image d'Epinal est celle d'un couple de cultivateurs. En hommage au couleur du drapeau, l'homme est vêtu d'un chapeau de tissu blanc, d'un foulard rouge autour du cou, d'une chemise blanche, d'un pantalon bleu. Il arbore une machette et des sandales de cuir pour signifier sa condition agricole. Sa compagne a élégamment fiché une fleur dans ses cheveux et s'est coquettement parée d'un collier ras du cou noir. Elle est habillée d'un chemisier blanc à grand col, d'une ceinture de tissu rouge et d'une jupe longue blanche ou de couleur. Formellement, j'ai assisté à une reconstitution de cet Âge d'or. Devant un parterre de spectateurs conquis d'avance, il a pris vie en mars 2009 à Atenas : un défilé de charrettes de bois aux couleurs vives tirées par deux bœufs. À l'occasion de la fête du bourg, ce cortège annuel rend hommage au rôle central de ce mode de transport dans l'essor économique du pays. Ces charrettes, chargées des grains de café de la Vallée Centrale en partance pour l'Europe et les Etats-Unis, passaient par Atenas pour relier le port de Puntarenas sur le Pacifique. Insidieusement, l'Âge d'or a envahi mes lectures. La bibliothèque de ma maison costaricienne veillait jalousement sur les classiques de la littérature nationale peuplée de fils de paysan, de charrettes colorées, de petites maisons *humbles mais dignes*, de ruisseaux au bord du chemin, de saison des pluies et de grains de café.

Mémoires de terrain, 2012

Ces anecdotes sont loin de couvrir l'exhaustivité des manifestations de l'Âge d'or. Sa mise en scène picturale, musicale, monumentale, architecturale, littéraire ou encore festive est plurielle (cf. pages d'illustrations 2 et 3). Les éléments réifiant l'Âge d'or sont : la charrette, la maison de torchis, le champ de café, la famille paysanne patriarcale, la Vallée Centrale. Ils se manifestent dans des conversations informelles

entre Costariciens en les doublant d'évocations nostalgiques. Le modèle véhiculé est celui d'une république agricole, égalitaire, pacifique et blanche (Molina Jiménez, 2010) dont Carlos Cortés, écrivain et essayiste, propose un résumé acide : « *Un paradis de paysans pauvres, isolés, sans conflits, sans classes sociales, ethniquement blanchis et qui, comme résultat de leur propre pauvreté et égalité de conditions matérielles et sociales, optent pour la démocratie.* »²⁹ (Cortés, 2003: 27). Cet idéal se construit à partir d'éléments empruntés à deux moments historiques : l'époque coloniale (1519-1821) et la post-indépendance (1821-1950).

B. Les paradoxes de l'Âge d'Or

De nombreux auteurs (Naranjo Coto, 1967; Amoretti, 1987; Ovares et al., 1993; Molina Jiménez et Palmer 1997; Lobo, 1998; Jiménez, 1998; Murillo, 2002; Cortés, 2003; Fumero Vargas, 2005; Molina Jiménez, 2010) révèlent les paradoxes de l'Âge d'or. Tout d'abord, ils identifient les individus et les groupes ayant exalté le sentiment national et offert une consistance à l'Âge d'or. Ensuite, ils mettent en doute ses fondements concrets à partir d'éléments historiques.

Avec les années 1890 commencent les premières exaltations du sentiment national via l'édification de monuments : la bibliothèque nationale en 1888, la statue du héros national Juan Santamaría en 1891, le monument national en 1895 et le théâtre national en 1896 (Amoretti, 1987). L'Etat libéral prend l'initiative de ces constructions avec, derrière lui, les élites du café (Azofeifa, 1971). Force d'intégration et de contrôle, l'Etat promeut l'éducation, la santé, l'ordre public et les grands travaux. Ces politiques permettent à la majorité des Costariciens de lire, écrire et participer aux processus électoraux (Molina Jiménez et Palmer, 1997). À partir de 1900, une seconde force politique, quoiqu'idéologiquement opposée, favorise elle aussi la cristallisation et l'appropriation de ce sentiment national. Jeunes artistes et intellectuels radicaux, ils soulèvent la question du coût social du miracle du café. Héritiers du romantisme, ils défendent la paix, la justice sociale et la petite propriété face à la grande propriété.

²⁹«Un paraíso de campesinos pobres, aislados, sin conflictos, sin clases sociales, étnicamente blanqueados y que, como resultado de su propia pobreza e igualdad de condiciones materiales y sociales, opta por la democracia. Este es, más o menos, el texto del mito.»



Source : Pablo Morales Ulloa

Tableau décoratif représentant l'âge d'or (maison de torchis, paysan, champ de café) dans un soda - Santa Cruz. 06/01/2012



Source : Pablo Morales Ulloa

Sculpture en l'honneur du peuple costaricien représentant des paniers remplis de café - San José, 28/12/2011

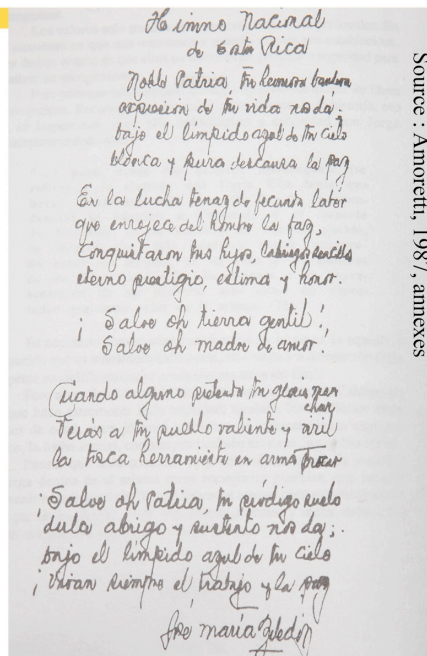


Source : Pablo Morales Ulloa

Charette "typique" fictive, reconstituée à des fins éducatives et touristiques, Parc de l'Institut National de la Biodiversité - Santo Domingo de Heredia, 12/01/2012



L'hommage aux paysans de Fernando Calvo (intitulé "Los Presentes") devant la Banque Centrale du Costa Rica - San José, 28/12/2011



Source : Amoretti, 1987, annexes

Noble patrie, ton magnifique drapeau nous donne l'expression de ta vie, sous l'azur limpide de ton ciel blanche et pure, repose la paix.

Dans la lutte tenace du travail fécond qui rougit la face de l'homme, tes fils conquièrent, humbles cultivateurs, éternel prestige, estime et honneur.

Salut Ô gentille terre!
Salut Ô mère d'amour!
Quand certains prétendent entâcher ta gloire tu verras ton peuple courageux et viril le rude outil, en armes transformer.

Salut Ô patrie, ton sol prodigue doux abris et nourriture nous donne, sous l'azur limpide de ton ciel, Vivent toujours le travail et la paix !

Original de l'hymne national costaricien écrit et signé par José María Zeledón. 1903 et sa traduction

Dans un pays largement alphabétisé, leurs idées sont diffusées à travers leurs œuvres littéraires et artistiques par des moyens de communication en développement comme la presse écrite ou la radio (Molina Jiménez et Palmer, 1997 ; Fumero Vargas, 2005). Les études historiques rejoignent ici les études littéraires et artistiques pour mettre en évidence que les productions culturelles révèlent la fixation de modèles de référence constituant aujourd'hui l'Âge d'or.

En 1987, Maria Amoretti analyse les paroles de l'hymne national (cf. page d'illustrations 3) dans *Debajo del Canto*, littéralement « Sous le chant ». Ces paroles, écrites justement en 1903 par un de ces intellectuels radicaux, José María Zeledón, fixent une série de référence qui vont se maintenir. Tout Costaricien est un « humble cultivateur ». La terre, célébrée, est comparée à une mère patrie qui a le peuple pour fils. Le travail, qualifié de tenace et associé au courage, fait fructifier la terre. Il cimenter ainsi le cercle de la famille patriarcale, base de l'organisation sociale. Marqué par la richesse de cette recherche sur l'hymne national, Flora Ovarés, Margarita Rojas, Carlos Santander et María Elena Carballo (1993) décortiquent alors plusieurs classiques de la littérature costaricienne. Ils révèlent la récurrence de certains thèmes : la Vallée Centrale, le pacifisme, les petits propriétaires terriens isolés, l'humilité des familles et le patriarcat. Appliquée à la peinture mais dans une perspective similaire, Patricia Fumero Vargas (2005) montre comment la maison de torchis est devenue un élément pictural typique :

« Ezequiel Jiménez Rojas (1869-1957) a peint les premières maisons de torchis en 1885, un thème repris par les peintres nationalistes des années 1930 pour représenter le paysage rural ou périurbain de la Vallée Centrale. (...) Cette version picturale de la réalité costaricienne intensifia la vision idyllique du Costa Rica promu par la littérature nationaliste. Dans le milieu populaire, la peinture se reporta sur les charrettes, lesquelles avaient été un important moyen de transport pendant le 19^e siècle et qui fonctionnait encore à côté des chariots à chevaux dans la première moitié du 20^e siècle. (...) L'art populaire exprimé sur les charrettes réveilla l'intérêt de deux des intellectuelles radicales, Emilia Prieto et Carmen Lyra, qui, depuis leurs salles de classe, en stimulèrent l'étude. L'initiative de Prieto culmina avec la première exposition de décorations de charrettes en juin 1935. L'Imprimerie Nationale elle-même, appuyée par le Secrétariat d'Education Publique, édita une

brochure sur l'activité incluant un catalogue des 103 panneaux qui furent exposés. (...) Ceci est un exemple clair d'un processus d'invention des traditions. »³⁰ (Fumero Vargas, 2005 : 37-38).

En révélant les coulisses politiques et artistiques des bases du sentiment national, les auteurs suggèrent l'existence d'une imposture. Cette appréciation est étayée par la mise en évidence d'incohérences entre le mythe et l'histoire. Carlos Cortès, oppose l'idéal d'une société égalitaire née de la pauvreté des paysans et de leur condition agricole, à l'inégalité croissante matérialisée par la formation d'élites politiques et économiques à la fin de la période coloniale (Cortès, 2003). D'autre part, les inégalités de genre (patriarcat) et les dominations ethniques (apartheid³¹) démontrent que ce discours dominant a rendu invisible des pans entiers de la population. Leur exclusion de la mise en scène de la nation assure la pérennité d'une république patricienne gouvernée par des patriarches, blancs et propriétaires qui les dominent.

Aux critiques de Carlos Cortès, nous pourrions ajouter que l'histoire costaricienne préfère souligner le pacifisme du pays que d'aborder la question des gouvernements autoritaires ayant traversé le paysage politique costaricien (Dictature de Carillo 1838-1842, dictature de Tomás Guardia 1870-1882, gouvernement autoritaire de Rafael Iglesias 1894-1902, dictature des frères Tinoco 1917-1919). L'Âge d'or est plus qu'une invention, il devient un instrument de domination en rappelant l'ascendant des hommes sur les femmes et en refusant une visibilité à des pans entiers de la population : les blancs « masquant » les noirs et les indigènes, les propriétaires terriens et les patrons « triomphant » des employés, la capitale « prenant le pas » sur

³⁰«Ezequiel Jiménez Rojas (1869-1957) pintó las primeras casas de adobe en 1885, un tema que fue retomado por los pintores nacionalistas en la década de 1930, como representante del paisaje rural o suburbano del Valle Central. (...) Esta versión pictórica de la realidad costarricense intensificó la visión idílica de Costa Rica promovida por la literatura nacionalista. En el ámbito popular, la pintura se trasladó a las carretas, las cuales habían sido un importante medio de transporte durante el siglo XIX y aún funcionaban a la par de los carretones en la primera mitad del siglo XX. (...) El arte popular plasmado en las carretas despertó interés entre dos de las intelectuales radicales, Emilia Prieto y Carmen Lyra, quienes desde sus aulas estimularon su estudio. La iniciativa de Prieto culminó con la primera exposición de decorados de carretas en junio de 1935. Incluso la Imprenta Nacional, apoyada por la Secretaría de Educación Pública, editó un folleto de la actividad que incluyó un catálogo de los 103 tableros que se exhibieron. (...) Este es un claro ejemplo de un proceso de invención de tradiciones.»

³¹ Ce terme sud-africain est utilisé au Costa Rica pour qualifier la politique gouvernementale interdisant aux Afro-caribéens de quitter la province de Limón. Cette politique prend fin avec la nouvelle constitution de 1949.

les provinces. La portée du travail de ces auteurs est double. D'une part, ils brisent les fondations du mythe. D'autre part, ils ouvrent une brèche permettant l'incorporation des secteurs dominés de la société costaricienne.

Ces deux entreprises - littéraire et historique - d'analyse du mythe de l'Âge d'or tendent à identifier des forces politiques et économiques participant à la création et à la longévité du mythe. Le lecteur est néanmoins en droit de se demander quelle est la part du calcul dans ce processus complexe. Tel n'est cependant pas notre propos qui vise à souligner le travail critique de cette analyse qui s'apparente à une mise à mort de l'Âge d'or. Ce mythe devient un fantasme délirant sans passé réaliste ni futur possible. Fils de traditions inventées et d'une histoire arrangée, il est un canular à grande échelle. Sa fin est plus que pragmatique, elle est idéologique. Ceux qui ont bien voulu y croire sont ridiculisés : « *Le Costa Rica a décidé de se raconter à lui-même une histoire improbable : sans passé colonial, sans métissage, réduite à un altiplano qui est son centre imaginaire.* »³² (Jiménez, 1998 : 10). Or, en déchirant le voile, ces auteurs révèlent violemment un monde marqué par les inégalités, le dénuement, la violence et la corruption. Ce monde paraît d'autant plus brutal qu'il a été occulté. Nous remarquons donc ici l'ancrage d'une opposition : un passé imaginaire aberrant démasqué par un présent hyper réaliste que nous décrivons ci-après.

C. L'Âge Gris

Neuf heure du soir, une nuit de mars 2008, j'atterris à San José et me glisse dans un taxi. Le chauffeur fait la conversation. Il me met en garde contre les dangers de la ville. Traversée par quelques véhicules esseulés qui évitent de ralentir au feu rouge, déserte à l'exception de quelques silhouettes incertaines qui semblent inquiéter le taximan, San José se déplie sous nos roues. Il est 22h30 et la cité est déjà solitaire. Le soir vient vite sous les tropiques. Il annonce la fuite effrénée des travailleurs et des badauds. Il transforme le centre ville en *Zona Roja*, littéralement Zone Rouge. Les prostitué(e)s travaillent. Les ombres endormies se réveillent en quête de subsistance. Quand l'étourdi a trop traîné, son cœur s'accélère, son pas se fait pressant, il court

³²«Costa Rica ha decidido narrarse a sí misma una historia improbable : sin pasado colonial, sin mestizajes, reducida a una Meseta que es su centro imaginario.»

presque, il rase les murs et sert ses sacs contre lui en remettant sa vie et ses possessions entre les mains du tout puissant Dieu des Chrétiens. Quand le jour naît enfin, il déverse sur les rues épuisées un flot continu de travailleurs ensommeillés. Dans chaque banque, chaque bijouterie, chaque librairie, chaque pharmacie, chaque supermarché, chaque commerce, un garde armé commence sa journée. Dans les quartiers d'habitations, les maisons, protégées par des grillages aux fenêtres et entourées de hauts murs surmontés de barbelés, laissent vaquer leurs occupants. La capitale du royaume de la paix semble être en état de siège permanent.

Note de terrain, mars 2008

Cette description subjective de l'espace métropolitain illustre un climat d'angoisse généralisé. Les actes violents sont régulièrement médiatisés. Au détour de discussions, chacun raconte des agressions vécues ou rapportées et partage ses stratégies d'évitement de certaines zones. La circulation dans l'espace, de nuit encore plus que de jour, est codifiée. Les règles sont rappelées au voyageur distrait, au travailleur tardif ou au noceur invétéré. La force de ce sentiment d'insécurité (Molina Jiménez, 2010) transparaît dans l'augmentation de l'acquisition d'armes à feu pour se protéger (OPS, 2004). Quoique le niveau de criminalité soit relativement bas au Costa Rica en comparaison des autres pays centraméricains, le nombre global des délits est en augmentation constante depuis les années 1980 dans l'ensemble du pays (OPS, 2004 ; Carranza et Solana, 2004). La dissolution du tissu social, la pauvreté, l'arrivée de populations migrantes, le décrochage scolaire et l'urbanisation croissante sont autant de causes régulièrement évoquées pour expliquer le phénomène (OPS, 2004 ; La Nación 24/01/2010). La noirceur du tableau est parfaitement complétée par la méfiance qu'inspirent les gouvernements nationaux et locaux, souvent taxés de corruption. Cet Âge contemporain est le reflet inversé de l'Âge d'Or : une démocratie corrompue, inégalitaire, violente et hétérogène. Pour souligner cette opposition, nous l'appelons l'Âge gris.

Ces deux âges se disputent la Vallée Centrale. Son urbanisation concrétise la fin de l'Âge d'Or tant matériellement que symboliquement :

« *Le Costa Rica rural de la Vallée Centrale, avec ses propriétés paysannes et maisons de torchis, qui fut si essentiel pour définir plusieurs des caractéristiques basiques de l'identité collective dans la période antérieure à 1950, commença à disparaître dans les décennies suivantes, à mesure que l'urbanisation s'intensifiait.* »³³ (Molina Jiménez, 2010 : 8).

La métropole contemporaine dévore l'espace rural de l'Âge d'or. La disparition matérielle de l'espace rural est associée à la fin réputée d'une certaine organisation sociale, qui, quoique inégalitaire, assurait un vivre ensemble paisible :

« *L'ancienne physionomie de nos villes disparaît. En d'autres temps, on y voyait, à côté de la petite maison de l'ouvrier, du petit commerçant, de l'instituteur, la demeure, sobre et accueillante, du dirigeant (...). Désormais, les quartiers résidentiels, exclusifs, grandissent, (...) et les quartiers pauvres sont toujours plus en ruines, les taudis et les cabanes paysannes sont dissimulés par des chemins impossibles.* »³⁴ (Azofeifa, 1971 : 91).

D. La GAM dans le système d'opposition entre l'Âge d'Or et l'Âge Gris

« Pieuvre urbaine » commerciale et industrielle, l'agglomération réifie l'Âge gris et inverse chaque caractéristique de l'Âge d'Or. L'urbanisation supprime la ruralité, la violence s'oppose à la paix, la division sociale de l'espace réduit l'égalité à néant. Ce système d'opposition est perceptible dans le travail de démythification de l'Âge d'Or qui s'appuie, entre autre, sur la réalité brutale de l'Âge Gris pour mieux en démasquer la fiction. Ce système d'opposition apparaît aussi dans la société costaricienne qui regrette l'Âge d'Or en contemplant l'Âge Gris. Les couples d'opposition, fiction/réalité, vertu/vice, ruralité/urbanisation, construisent une nation costaricienne aujourd'hui décadente : « *Le discours national, dans ses différentes variantes, devient*

³³«La Costa Rica rural del Valle Central, con sus fincas campesinas y casas de adobe, que tan decisiva fue en definir varias de las características básicas de la identidad colectiva en el periodo anterior a 1950, empezó a desaparecer en las décadas posteriores, a medida que la urbanización se intensificaba.»

³⁴«Desaparece la antigua fisonomía de nuestras ciudades, en las cuales veíamos en otro tiempo, al lado de la casita del obrero, del pequeño comerciante, del gamonal, del hombre de empresa, del profesional de fortuna. Ahora, crecen los barrios residenciales, exclusivos (...) y los barrios pobres son cada vez más ruinosos, y se ocultan por caminos imposibles los hacinamientos miserables de los tugurios y los ranchos campesinos.»

défensif. De la position de la nostalgie à celle du désenchantement, de l'attitude la plus conservatrice à la plus critique, le langage révèle la conscience d'une nationalité en danger. »³⁵ (Ovares et al., 1993 : 275).

La GAM est le symbole de cette déchéance, les spécialistes de la littérature allant jusqu'à dire que la ville est devenue un « (...) élément dissolvant le national »³⁶ dans les romans nationaux. (Ovares et al., 1993 : 24). La GAM est ici stigmatisée en tant qu'elle fait advenir un chaos social dans lequel les Costariciens ne se reconnaissent pas. Mais les habitants de la GAM ne rejettent pas la vie citadine au prétexte d'une nostalgie irréductible du passé rural. Ils critiquent les conséquences d'une urbanisation sans âme. Ils appellent de leurs vœux un ordre urbain qui resterait attaché aux valeurs associées à l'Âge d'Or.

II. Construire une nation pacifiste et verte

Pendant que l'urbanisation bat son plein, un second modèle se consolide dans les années 1980. Le Costa Rica est progressivement reconnu et valorisé sur la scène mondiale pour être un pays pacifiste et « vert ». Cette image positive renvoyée par la communauté internationale vient nourrir la construction de l'unité nationale.

Dans les années 2000, des journaux tel que *Le Monde* en France (Le Monde, 18/01/2010 et 12/01/2011), *The Guardian* en Grande-Bretagne (The Guardian, 04/07/2009 et 25/09/2010) ou *The New York Times* aux Etats-Unis (The New York Times, 01/03/2010) décrivent élogieusement ce petit pays : « *Le Costa Rica est le pays le plus vert et le plus heureux du monde, si l'on en croit une nouvelle liste de classification des nations qui combine l'évaluation de leur empreinte écologique avec le bonheur de leurs citoyens.* »³⁷ (The Guardian, 04/07/2009). Surnommé la « Suisse Centraméricaine », ce pays démocratique n'a pas d'armée et s'oppose régulièrement à l'escalade de l'armement. En février 2013, la présidente Laura Chinchilla s'est ainsi

³⁵«El discurso nacional en sus diversas variantes, se torna defensivo. Desde la posición nostálgica hasta lo desencantado, desde la actitud más tradicional hasta la más crítica, el lenguaje trasluce la conciencia de una nacionalidad en peligro.»

³⁶«(...) elemento disolvente de lo nacional.»

³⁷«Costa Rica is the greenest and happiest country in the world, according to a new list that ranks nations by combining measures of their ecological footprint with the happiness of their citizens.»

engagée en faveur de la Campagne Internationale pour l'Abolition des Armes Nucléaires. Le pays reçoit aussi souvent les hommages internationaux pour ses efforts en faveur de la protection de l'environnement. L'Indice de Performance Environnementale de l'Université de Yale, place le Costa Rica en troisième position sur 163 pays évalués (Emerson et autres, 2010). En 2010, le Costa Rica reçoit le prix « Future Policy 2010 » du Conseil Mondial du Futur (ONG allemande) dans le cadre du Sommet Mondial sur la Biodiversité à Nagoya (Japon) pour sa Loi sur la Biodiversité n°7788 de 1998 (World Future Council, 2010).

Le Costa Rica est globalement un bon élève des politiques internationales. Il en a fait un axe de développement économique comme le rappelle le Plan National de Développement 2011-2014 : « *Costa Rica a été le premier pays à utiliser la durabilité comme marque-pays et a atteint un positionnement extrêmement réussi.* »³⁸ (MIDEPLAN, 2010b : 91). Le pays canalise ainsi les investissements étrangers, les touristes et les deniers de la coopération internationale. Au-delà d'une simple ressource économique, cette image reflète aussi certains attributs du sentiment d'appartenance à la nation costaricienne. Les Costariciens sont en effet très fiers de la paix, de la démocratie, de la splendeur des paysages et des politiques de conservation de la biodiversité. Au Costa Rica, la construction de la nation et de ses contenus ne relève pas d'une simple adhésion à un modèle exogène. Elle illustre la capacité du pays à composer avec sa position subordonnée tout en forgeant des contenus qui distinguent les habitants du territoire du Costa Rica du reste du monde et qui les lient entre eux. Nous rejoignons donc ici Christine Chivallon (2007) quand elle analyse les relations de pouvoirs en tant que confortant les communautés imaginées plutôt que de les considérer comme des isolats dans une perspective relativiste. Il nous paraît donc essentiel d'envisager le « naturel » pacifiste des Costariciens et leur « propension » à la protection de l'environnement dans le contexte de relations économiques et géopolitiques inégales entre les pays du nord et du sud.

Nous verrons que l'histoire humaine et naturelle nationale empile des « strates d'exceptionnalité » autour de l'ascendance espagnole, du pacifisme, de la démocratie,

³⁸«Costa Rica fue el primer país que utilizó la sostenibilidad como marca país y ha alcanzado un posicionamiento sumamente exitoso.»

de la biodiversité et des politiques environnementales innovantes. Ces strates s'alimentent et se justifient dans l'interaction avec la communauté internationale. Cette convergence révèle deux termes de la relation du Costa Rica avec la communauté internationale. Tout d'abord, elle souligne le besoin de cette communauté d'appuyer ses politiques sur des modèles afin de démontrer leur faisabilité. Ensuite, elle illustre le rapport de subordination politique et de dépendance économique du Costa Rica. La reconnaissance internationale valorise ce pays tout en le reléguant dans le camp des sociétés « sous-développées ». La GAM, pur produit de l'économie mondialisée, affranchie de tout écosystème d'exception, est absente du modèle plébiscité internationalement.

A. De l'ostracisme au pacifisme

Une démocratie pacifiste modèle est le principal moteur de l'affirmation du pays sur la scène internationale. Puissant instrument de démarcation, il s'enracine d'abord dans une histoire costaricienne interprétée sous l'angle de l'exception.

Les Costariciens dénigrent fréquemment leurs voisins centraméricains. Les Nicaraguayens en font principalement les frais. En octobre et novembre 2010, au cours d'un séjour d'enquête, un conflit oppose le Costa Rica et le Nicaragua au sujet de travaux sur la rivière Colorado, affluent du fleuve San Juan. Le Costa Rica dénonce une présence militaire nicaraguayenne sur son territoire frontalier et l'Organisation des États Américains intervient. Tout en commentant cette actualité, les Costariciens se distinguent de leurs voisins du nord en termes raciaux et comportementaux. Ils considèrent que les Nicaraguayens ont une majorité de sang indigène, ce qui les déprécie par rapport à une supposée ascendance costaricienne espagnole. D'autre part, l'attitude nicaraguayenne est envisagée comme belliqueuse face au pacifisme et au non armement costariciens. Cette brève observation permet de retenir deux des trois éléments centraux légitimant une exception costaricienne : l'isolement racial, la démocratie et le pacifisme.

La Vallée Centrale est le premier espace durablement colonisé par les Espagnols. À leur arrivée, les autochtones sont peu nombreux (Hall, 1983). Dans ce contexte, les Espagnols sont moins décrits comme étant des conquistadors violents que comme les

défricheurs de la vallée. De plus, les métissages sont minorés. Cette histoire coloniale permet de circonscrire un isolat racial fantasmé replié sur la Vallée Centrale (Ovares et al., 1993). Dans cet isolat, le paysan idéal décrit dans l'Âge d'or est d'ascendance espagnole. De nombreux Costariciens se démarquent ainsi des pays voisins en arguant de cette hérédité qui déborde vers des valeurs morales européennes, donc forcément plus civilisée *sic*. Par ce truchement, les Costariciens naturalisent leur exceptionnalité en Amérique Centrale.

Cette distinction originelle est accentuée par la valorisation de son modèle politique : une démocratie pacifiste. Cette démocratie est présentée comme le résultat logique de l'égalitarisme « naturel » des Costariciens. Cet égalitarisme est, là encore, supposé trouver ses racines dans la singularité du processus de colonisation du Costa Rica par les Espagnols. Durant la période coloniale, la province du Costa Rica du vice royaume guatémaltèque est réputée pauvre. Ce constat est classique des livres et essais sur l'Histoire du pays : « *Dans notre misérable pays (...), nobles et plébéiens – se lamentent les gouverneurs – ont tous fini par se dédier à la terre, et les messieurs devinrent des cultivateurs.* »³⁹ (Azofeifa, 1971 : 84). Cette pauvreté engendre une ruralité intrinsèque et illustre la faiblesse du peuplement indigène, argument principal de l'ascendance espagnole costaricienne. Elle empêche la formation d'une hiérarchie sociale pyramidale et justifie l'adhésion spontanée des Costariciens à la démocratie au moment de l'indépendance : « *Quand l'indépendance est arrivée, le panorama social du Costa Rica était très simple : un pays de petits agriculteurs, jaloux de leur liberté et de leur vie simple, qui se seraient rebellés si la coercition du pouvoir avait tenté de les sortir de leur isolement volontaire.* »⁴⁰ (Rodríguez Vega, 1954 : 145). Cette histoire costaricienne est largement diffusée par le système éducatif national comme l'illustre la citation précédente. Cet extrait a en effet été écrit par un Ministre de l'Education. Homme politique et enseignant, recteur de l'Université du Costa Rica de 1970 à 1976, il a été Ministre de l'Education à partir de 1982. La construction de cette « démocratie naturelle » (Cortés, 2003 : 28) tranche, ici encore, avec l'histoire

³⁹«En nuestro miserable país, (...) nobles y plebeyos -se lamentan los gobernadores- acabaron por dedicarse a trabajar todos la tierra, y se volvieron labradores los señores.»

⁴⁰«Cuando llegó la Independencia, el panorama social de Costa Rica era muy simple: un país de pequeños agricultores, celosos de su libertad y de su vida sencilla, que se hubieran rebelado si la coacción del poder intenta sacarlos de su voluntario aislamiento.»

mouvementée des autres pays centraméricains et avec leur organisation sociale construite autour de la subordination des populations indigènes locales.

Pour Carlos Cortés, cette démocratie est à la base d'une troisième caractéristique qui distingue le pays de ses voisins : la nature pacifique de ses habitants. Le seul conflit armé extérieur médiatisé, la « Campagne Nationale » (1856-1857), n'est pas attribué à une attitude belliqueuse des Costariciens mais à l'avidité du flibustier états-unien William Walker⁴¹ (1824-1860) qui prétendait conquérir l'Amérique Centrale. Cet ennemi agit pour son compte et par goût du lucre. Il est l'opposé du héros national costaricien, Juan Santamaría⁴², simple tambour de l'armée qui aurait sacrifié sa vie pour assurer la victoire du Costa Rica en incendiant l'auberge de la garnison ennemie. Ces deux figures opposent l'Amérique Anglo-saxonne -prédatrice, amoral, vorace, corrompue par le profit- et l'Amérique Hispanique -pacifiste, protectrice des valeurs familiales et nationales-. De plus, l'indépendance n'a demandé aucun combat. Enfin les guerres civiles (1889-1948) sont présentées comme rares et courtes, réactions quasi épidermiques à l'attaque de la démocratie : « *Le 7 novembre 1889 le peuple costaricien se mobilisa, non pas pour provoquer un coup d'Etat ou une « émeute », mais avec l'objectif de faire respecter la liberté d'élire.* »⁴³ (Bonilla Baldares, 1957 : bas de page 74). La dernière guerre civile aboutira d'ailleurs à l'abolition de l'armée (1949) par le Président José Figueres Ferrer (1948-1949).

Le Costa Rica se reconnaît donc comme un pays profondément pacifiste et démocratique. Cette auto-estime rencontre la faveur internationale dans les années 1980 pendant que le reste de l'Amérique Centrale est ravagé par les guerres civiles. Le Costa Rica est exemplaire, notamment en comparaison de la République Sandiniste Nicaraguayenne. Dans ce contexte, l'Assemblée Générale des Nations Unies crée l'Université pour la Paix en décembre 1980 au Costa Rica. En 1987, le président Óscar Arias (1986-1990 ; 2006-2010) reçoit le prix Nobel de la Paix pour

⁴¹ Après avoir pris possession de terres mexicaines, William Walker se lance à la conquête de l'Amérique Centrale qu'il souhaite asservir. Les Centraméricains s'unissent mais William Walker marche sur le Nicaragua. Il est vaincu par les Costariciens en 1857 et sera fusillé au Honduras en 1860.

⁴² Une sculpture, au centre de San José, célèbre le héros Juan Santamaría. De plus, l'aéroport de San José-Alajuela porte son nom.

⁴³ «El 7 de noviembre de 1889 el pueblo costarricense se movilizó no para dar un golpe de estado ni una "asonada" sino con el propósito de hacer respetar la libertad de elegir.»

son engagement en faveur de la paix en Amérique Centrale⁴⁴. En 1988, il crée la Fondation Arias pour la Paix et le Progrès Humain, une ONG dédiée à la paix, la démocratie, l'égalité entre les genres, le désarmement et la démilitarisation.

B. Valoriser la biodiversité et les politiques environnementales

Le second élément de démarcation du Costa Rica sur la scène internationale provient de ses ressources environnementales et des politiques engagées en faveur de leur protection. Comme dans le cas du pacifisme, la mise en exergue d'une exceptionnalité costaricienne précède, puis accompagne, la reconnaissance internationale du pays. Fort de son pacifisme et de ses politiques environnementales, le Costa Rica s'impose comme un modèle sur la scène internationale. Cette visibilité fait l'objet d'une stratégie claire depuis la fin des années 1970. Dans un discours adressé à l'ONU⁴⁵ en 1977, le Président Oduber (1974-1978) évoque l'absence d'armée pour expliquer la capacité du pays à financer des programmes de protection sociale et de protection de l'environnement (Sterling, 1999). Ce positionnement stratégique favorise l'économie du Costa Rica. Il fait du pays un récepteur légitime des financements internationaux (Miranda; Dieperink et Glasbergen, 2006). D'autre part, il favorise grandement l'écotourisme.

a. Une biodiversité hors du commun

Pour décrire la côte caribéenne sur laquelle il débarque en 1502, Christophe Colomb utilise l'expression *Costa Rica*, littéralement « Côte Riche ». Le nom de cette province de la couronne espagnole, puis du pays, renvoie à la luxuriance d'un environnement au climat tropical chargé d'humidité, à la végétation exubérante parsemée d'orchidées et de plantes carnivores, résonnant des cris des singes hurleurs, des rampements des serpents et des ailes des colibris. Cette image d'une nature tropicale puissante, voire supérieure à celle des pays à climat tempéré, est véhiculée à l'intérieur de la société costaricienne. L'eau, réputée coûter plus cher que le parfum

⁴⁴ Le Président Óscar Arias Sanchez propose le traité de paix d'Esquipulas II qui sera signé par le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua le 7 août 1987. Ces pays, ravagés par les guerres civiles, entament un processus de pacification et de démocratisation.

⁴⁵ Le président est notamment de passage à New York pour recevoir le *Green World Award* du Jardin Botanique de la ville de New York.

en Europe, est présentée comme inépuisable au Costa Rica jusqu'au début des années 1990. La beauté et la profusion des ressources naturelles sont régulièrement commentées, échos des manuels de géographie, de biologie, des livres scientifiques, des dépliants touristiques, des documents officiels et des ouvrages de vulgarisation. Tous célèbrent la richesse de la biodiversité du territoire costaricien. La citation suivante, tirée d'une introduction à la géographie du pays, en est un exemple :

*« L'influence exercée par la température chaude des deux océans, l'altitude, la diversité climatique et les types variés de végétation, ont favorisé la richesse écologique du territoire costaricien. Cela a réveillé l'intérêt d'une grande quantité de botanistes, de zoologues, d'écologistes et de géographes venus faire des recherches dans diverses régions du pays. (...) Le caractère de pont et de filtre biologique que possède l'isthme se distingue entre les multiples facteurs influençant la distribution de la flore en Amérique Centrale. L'isthme, non content d'être un pont étroit entre deux continents riches en espèces, a une histoire indépendante en tant qu'archipel avec un certain degré d'isolement d'espèces typiques d'une région dont une partie se trouve aujourd'hui être endémique au Costa Rica. »*⁴⁶ (Meza Ocampo, 2001 : 36-37)

Cette biodiversité est décrite comme le fruit d'une conjoncture qui touche à l'extraordinaire : un pont intercontinental doublé d'une indépendance biologique ponctuelle. Les chiffres de la biodiversité sont fréquemment cités : malgré sa petite taille - 0,03% du territoire mondial et 0,16% de la superficie océanique - le Costa Rica est un des 20 pays ayant la plus grande richesse biologique du monde, 95 000 espèces recensées soit 4,7% des espèces connues dans le monde en 2005 (SINAC, 2009).

La mise au jour de cette biodiversité est favorisée par le développement des recherches sur l'histoire naturelle du pays. Ces recherches sont le fruit de collaborations entre Costariciens et chercheurs étrangers. À la fin du 19^e siècle, des

⁴⁶« La influencia ejercida por la cálida temperatura de ambos océanos, la altitud, la diversidad climática y los variados tipos de vegetación, han favorecido la riqueza ecológica del territorio costarricense. Esto ha despertado el interés de gran cantidad de botánicos, zoólogos, ecólogos y geógrafos, que han efectuado investigaciones en diversas regiones del país. (...) Entre los múltiples factores que influyen en la distribución de la flora en América Central sobresale el carácter de puente y de filtro biológico que posee el istmo. Éste, además de ser un estrecho puente entre dos continentes ricos en especies, tiene una historia independiente como archipiélago con cierto grado de aislamiento de especies típicas de una región, parte de la cuales se encuentra hoy en día endémica de Costa Rica. »

scientifiques européens s'installent au Costa Rica comme professeurs et influencent l'institutionnalisation de la recherche tout au long du 20^e siècle (Sterling, 1999). Dans les années 1960, les échanges entre biologistes nationaux et étrangers s'intensifient, tant grâce au potentiel environnemental du territoire que grâce à sa stabilité politique (Sterling, 1999).

b. Une politique précoce de conservation

Le caractère exceptionnel de cette biodiversité croise une inquiétude croissante d'une partie du gouvernement et des scientifiques pour la déforestation à partir des années 1980. La conservation devient progressivement un impératif. Grâce à des engagements précoces, en 2009, 26,2% du domaine terrestre costaricien, et 0,19% de son domaine maritime, sont conservés par une catégorie de protection (SINAC, 2009). Les politiques environnementales se construisent, ici encore, en étroite interaction avec les acteurs internationaux - ONG écologistes, FAO, PNUE-.

Ainsi, la première réserve biologique, de Cabo Blanco (cf. page d'illustrations 4), est créée en 1963 grâce aux efforts d'un couple de Scandinaves (Meza Ocampo, 2001). De même, l'institutionnalisation par le gouvernement de la protection de l'environnement s'inspire directement d'expériences étrangères. La première loi forestière n°4465 de 1969, rédigée avec l'aide d'un consultant de la FAO, se base sur les exemples vénézuélien, mexicain et états-unien (Sterling, 1999). Cette loi lutte contre la déforestation et préconise la reforestation. Elle est suivie par une série de mesures résumées dans la chronologie page d'illustrations 4. Ces mesures permettent, entre 1978 et 1996, de créer huit parcs nationaux, quatre réserves biologiques, 22 zones de protection, six réserves forestières, 30 refuges de vie sylvestre et 13 zones humides protégées (Meza Ocampo, 2001).

Le succès de cette politique environnementale est, selon Wilson Picado (2009), lié à un contexte socioéconomique singulier. Dans les années 1970, l'économie costaricienne, jusqu'alors basée sur l'exportation de produits agricoles, est remise en cause. Le développement d'emplois du secteur secondaire et tertiaire bien rémunérés attire vers la ville des populations rurales paupérisées.

Les Aires de Conservation

Source : Cloé Vallette



Parc National Cabo Blanco - Cabuya, 29/12/2008

1969	Loi Forestière n°4465	Typologie de zones protégées pour préserver des espaces représentatifs de la variété du territoire.
1977	Loi n°6084	Émancipation du Service de Parcs Nationaux (SPN ; <i>Servicio de Parque Nacional</i>)
1979	Application loi n°4465	Crédit d'impôt pour les propriétaires s'engageant à ne pas défricher les forêts primaires
1986	Loi Forestière n°7032 Déclarée inconstitutionnelle en 1990	Création du Ministère des Ressources Naturelles, Énergies et Mines (MIRENEM ; <i>Ministerio de los Recursos Naturales, Energias y Minas</i>) Titre de Paiement de la Forêt : crédit d'impôt pour le reboisement - propriétaires Titre de Paiement d'Avance de la forêt : crédit d'impôt pour le reboisement - petits propriétaires organisés. Fond pour les Municipalités et les Associations : taxe sur l'abattage pour replanter et protéger les bassins versants
1990	Loi Forestière n°7174	
1991		Création du Fond National de Financement Forestier (FONAFIFO, <i>Fondo Nacional de Financiamiento Forestal</i>)
1994	Application loi n°7174	Titre de Paiement de la Gestion de la Forêt : crédit d'impôt pour promouvoir la gestion des forêts naturelles en formant les propriétaires à la création de plans de gestion et de réseau
1994	Loi n°7414	Ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
1994	Loi n°7416	Ratification de la la Convention sur la Biodiversité
1995	Loi Organique de l'Environnement n°7554	- Ministère de l'Environnement et de l'Énergie (MINAE ; <i>Ministerio del Ambiente y Energía</i>) remplace le MIRENEM. - Le Système National des Aires de Conservation (SINAC ; <i>Sistema Nacional de Aires de Conservacion</i>) décentralisé remplace le SPN.
1996	Loi forestière n°7575	- Octroi de la responsabilité de la conservation forestière au MINAE - Institutionnalisation de FONAFIFO et création du Fond Carbone - Certificat de Protection du Bois (CPB ; <i>Certificado de Proteccion del Bosque</i>) - Reconnaissance de quatres services environnementaux : réduction des émissions de gaz à effet de serre; protection des bassins versants; protection de la biodiversité; protection des écosystèmes, des formes de vie et des beautés paysagères à des fins touristiques et scientifiques.

Chronologie choisie de l'évolution législative concernant la conservation des forêts

La dégradation des terres et la pauvreté deviennent les symboles de la fin d'un modèle économique structuré autour de l'agriculture d'exportation. Cette conjoncture nationale converge avec les vastes campagnes de sensibilisation de l'opinion internationale sur les effets délétères de la déforestation en Amérique Latine. Les programmes de conservation et de reboisement sont alors largement financés par la solidarité internationale : volontariat, dons, subventions des ONG internationales et des agences de coopération (Sterling, 1999).

Ce financement signale le potentiel attractif des politiques environnementales en matière économique. Ainsi, quand le Costa Rica est confronté à la crise économique des années 1980 et au durcissement de la compétition pour l'accès aux fonds internationaux (Castro ; Tattenbach ; Gamez et Olson, 2000), le gouvernement cherche à valoriser économiquement ses efforts environnementaux. La protection de l'environnement devient négociable. Il s'agit de l'inscrire dans une perspective d'écologisme économique qui consiste, selon Kay Milton, à :

« (...) coter les valeurs environnementales afin qu'elles soient prises en compte dans l'activité économique. Cela revient à explorer des techniques visant à assigner des valeurs chiffrées aux bénéfices environnementaux, tels que l'air pur, les rivières non polluées, les paysages agréables et la vie sauvage, et de les incorporer dans les procédures de chiffrage et d'évaluation, comme les analyses coûts-bénéfices et les pratiques fiscales. »⁴⁷ (Milton, 1996 : 71)

c. Évaluer et rentabiliser les services environnementaux

L'ancêtre des solutions de financement des services environnementaux est l'échange *Debt for Nature*, littéralement « Dette contre Environnement ». L'idée formulée en 1984 par un membre de la WWF permet à des organisations internationales de conservation de réduire la dette de nations « en voie de développement » auprès des banques (Sterling, 1999). Sous l'administration d'Óscar Arias (1986-1990), le Costa Rica reçoit le soutien de la Suède et des Etats-Unis par l'intermédiaire de l'ONG *The*

⁴⁷« (...) ways of enabling environmental values to be taken into account in economic activity. This has meant exploring techniques for assigning measurable values to environmental benefits, such as clean air, unpolluted rivers, pleasant landscapes and wildlife, and incorporating them into costing and pricing procedures, such as cost-benefit analyses and fiscal practices.»

Nature Conservancy. Ce mécanisme de financement permet de financer le reboisement et de rétribuer des propriétaires privés pour qu'ils n'exploitent pas les forêts primaires et secondaires (cf. page d'illustrations 4).

La seconde solution innovante de rentabilisation est la bioprospection. En 1989, l'Institut National de Biodiversité (*INBio, Instituto Nacional e Biodiversidad*), une organisation non gouvernementale d'intérêt public à but non lucratif, est chargée de cette mission. La bioprospection passe par des conventions avec des organismes privés et publics de recherche. Elle aboutit pour la première fois en 1991 : l'INBio signe un accord avec le laboratoire Merck sur l'usage pharmaceutique potentiel d'un certain nombre d'extraits de plantes et d'insectes (Cabrera, 2007). Ce premier accord sera suivi de 22 conventions de cette envergure entre 1991 et 2002. En 1998, la Loi sur la Biodiversité n°7788 consolide le cadre légal en déclarant la souveraineté de l'Etat en matière de biodiversité.

La troisième solution innovante est le Fonds Carbone géré par le Ministère de l'Environnement depuis la loi n°7575 de 1996 (cf. page d'illustrations 5). Ce Fonds Carbone est rétribué par des dons, par une taxe sur les énergies fossiles et par la vente de Crédits Compensatoires Certifiés et Transférables - CTO -. Les CTO sont des crédits de réduction des gaz à effet de serre exprimés en équivalent carbone garantis 20 ans. Créés via l'Accord de Coopération pour le Développement Durable et l'Implémentation Conjointe entre les Etats-Unis et le Costa Rica, ils sont des outils de Mécanismes de Développement Propre⁴⁸ (Castro et Barrantes, 1999). En 1996, 200 000 tonnes d'oxygène produites par les forêts tropicales costariciennes sont vendues à la Norvège via ce Fonds Carbone, au prix de 10 dollars la tonne par l'intermédiaire de CTO. Le Costa Rica devient ainsi un des premiers pays à exporter des services environnementaux (Meza Ocampo, 2001). Sur le modèle des CTO, le Ministère de l'Environnement propose, à partir de un dollar, des Certificats de Services Environnementaux aux entreprises et aux individus.

⁴⁸ Les Mécanismes de Développement Propre, créés par la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique -ratifié en 1994 par le Costa Rica (n°7414)- permettent aux pays industrialisés d'investir dans des projets réduisant ou évitant les émissions de gaz à effet de serre dans des nations moins riches. Ils sont rétribués par des crédits afin d'atteindre leurs objectifs de diminution des émissions.

Le Fonds Carbone



“100% Compensation Carbone” Ce transport touristique compense ses emissions de CO² auprès de FONAFIFO - San Ramon. 07/01/2012

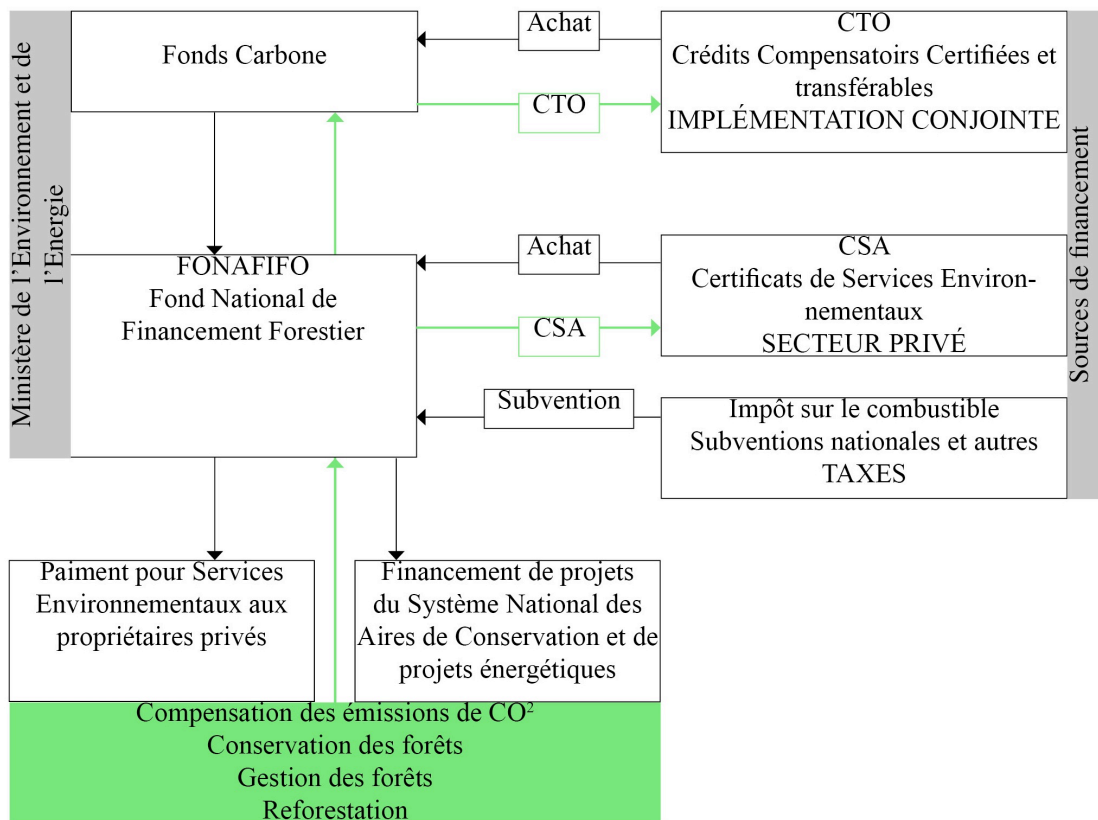


Schéma du Paiement pour Services Environnementaux d'après Castro et Barrantes (1999 : 11)

Page d'illustrations 5 : Le Fonds Carbone

Chaque certificat finance un programme de protection de l'environnement spécifique. *Agua Vital* est dédié à la conservation des bassins versants et des nappes phréatiques, *Bosque Vivo* à la biodiversité des forêts et *Viaje Limpio* à la réduction de l'effet de serre. Ces différents programmes rétribuent des propriétaires privés via le Fonds Carbone. Ils favorisent ainsi la pérennité des actions de conservation et de reboisement.

Afin d'établir légalement ces mécanismes de rentabilisation des efforts environnementaux costariciens, l'État reconnaît quatre services environnementaux dans la loi n°7575 de 1996 :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre via leur fixation, réduction, captation, emmagasinage et absorption.
- La protection des bassins versants pour défendre la ressource en eau potable et la production hydroélectrique.
- La protection de la biodiversité pour sa conservation et son utilisation durable (pharmacie, recherche scientifique et amélioration génétique)
- La protection des écosystèmes, des formes de vie et des beautés paysagères à des fins touristiques et scientifiques.

d. L'écotourisme

À la recherche d'une destination originale pour ses vacances, le yuppie stressé - parisien, londonien ou new-yorkais - entre vaillamment dans une agence de voyage dans l'espoir sincère de se transformer en touriste de qualité. Son œil, attiré par des photographies époustouflantes et des slogans charmeurs vantant les mérites soit des vahinés tahitiennes, soit des mystères de l'île de Pâques, soit de la mystique indienne, arrive rapidement à saturation. Las du déballage d'artifices, à la recherche d'une destination en accord avec ses convictions écologistes, il s'arrête sur la publicité de l'Institut Costaricien du Tourisme qui annonce un « Costa Rica, sans ingrédient artificiel », promettant un voyage au cœur du « Kingdom of green ». Dépaysant le voyageur blasé, la proposition transporte notre homme vers l'expérience tropicale, la connexion directe avec une luxuriante et enveloppante nature. Décidé, il achète son billet d'avion, se voyant déjà escalader les flancs d'un volcan, admirer les paresseux et se délecter de jus de coco sur une plage immense. Il appréciera d'autant plus son vol, lui suggère la sympathique professionnelle du tourisme, qu'il lui est possible de faire un « Voyage Propre ». En faisant l'acquisition de Certificats de Services Environnementaux, il pourra compenser l'émission de gaz à effet de serre de son

voyage en finançant la protection de la forêt tropicale. Malheureusement, son avion atterrit à San José et il devra donc rejoindre un des parcs nationaux par avion ou par la route, ce qui alourdit d'autant plus son bilan carbone. Cependant, il pourra participer à la protection de l'environnement tout au long de son voyage. En s'acquittant du droit d'entrée pour les parcs nationaux (10 dollars en moyenne), il participera à la conservation d'écosystèmes d'exception. En s'endormant la nuit, dans son ecolodge labellisé par un Certificat pour la Durabilité Touristique, il offrira aux populations locales un revenu digne grâce à une activité non prédatrice pour l'environnement. En s'inscrivant dans un programme de volontariat (payant), il pourra compter les œufs des tortues de mer venues pondre sur les plages caribéennes et aider ainsi les scientifiques à préserver une espèce en voie de disparition.

Fiction, 2012

Cette version romancée de l'offre touristique costaricienne illustre la stratégie du pays qui se saisit de son image de *République Verte* (Sterling, 1999) pour mettre en avant l'éco-tourisme. Le Plan Général de Développement Touristique Durable 2001-2012 de l'Institut Costaricien du Tourisme - ICT - mise clairement sur ce tourisme pour se démarquer des offres de la région (ICT, 2002). Cette stratégie passe par des campagnes publicitaires internationales vantant un « Costa Rica sans Ingrédients artificiels » (cf. page d'illustrations 6) ou encore par la labellisation des entreprises via un Certificat pour la Durabilité Touristique - CST -. Ces efforts portent leurs fruits. Le pays s'impose comme destination éco-touristique de référence. Le nombre de visiteurs va croissant, passant de 260 840⁴⁹ touristes en 1986 à 1 922 579 en 2009 (ICT, 2011). L'industrie du tourisme représente à la fin des années 2000 une part très importante de l'économie costaricienne, en termes d'emplois et d'apport de devises étrangères : 1629,3 millions de dollars en 2006, soit 7,4% du Produit Intérieur Brut (ICT, 2006). Ces chiffres placent le tourisme en tête des exportations, bien avant le café et la banane.

⁴⁹ Ce calcul est fait à partir des catégories renseignées par les visiteurs étrangers auprès de la Direction des Etrangers et de la Migration du Costa Rica à l'entrée dans le pays.

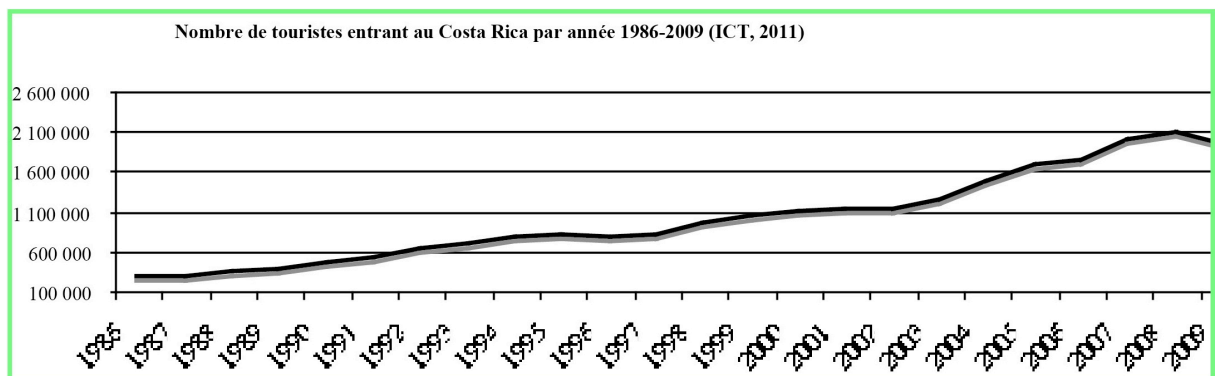
Destination Costa Rica



COSTA RICA Sans Ingrédients Artificiels, slogan de l'ICT sur un camion publicitaire - La Guacima, 08/12/2010



Affiche de l'ICT 2004 "Nous prendrons autant soin de vous que nous prenons soin de notre nature" - Campagne publicitaire de 2004



C. Une référence modelée par les exigences internationales

La régularité de l'investissement de la communauté internationale au Costa Rica atteste de la soif de modèles internationaux de référence pour conforter le projet du Développement Durable. En matière politique, ce projet s'appuie sur une exacerbation des valeurs occidentales : paix et démocratie. En matière environnementale, il exige de trouver des alternatives au développement industriel.

Rechercher des modèles alternatifs dans les pays dit « en voie de développement » est le résultat du syllogisme suivant : si l'industrialisation engendre la dégradation environnementale, alors l'absence d'industrialisation assure la préservation de l'environnement. Les sociétés autochtones en premier lieu, puis par extension l'ensemble des nations « en voie de développement », sont, par ce syllogisme, susceptibles d'être convoquées pour devenir des modèles. Ce type de raisonnement revient à nier les effets du développement sur ces pays, à les placer à l'extérieur de l'économie mondiale alors que cette dernière se nourrit d'eux. Ces pays ne sont pas subordonnés dans l'économie mondiale parce que le développement leur fait défaut. Au contraire, c'est de leur subordination que dépend le déploiement de l'économie mondiale. La recherche de modèle alternatif réactualise donc une distinction classique et manichéenne entre sociétés traditionnelles et rurales, et sociétés modernes et industrialisées. Ainsi, dans une étude sur le tourisme dans les Caraïbes, Olivier Dehoorne, Pascal Saffache et Dominique Augier soulignent que les « *stigmates du sous-développement* » deviennent des « *atouts pour l'écotourisme (faiblesse de l'urbanisation, des infrastructures, importance des formations végétales relativement protégées)* » (2007 : 10).

La distinction entre les pays développés et sous-développés perdure donc. Elle maintient le Costa Rica à l'extérieur du monde développé tout en l'astreignant à adopter ses valeurs. Certains acteurs internationaux dénoncent d'ailleurs les dérives d'un « impérialisme vert » (Courrier de l'UNESCO, 04/2001). Sous couvert d'injonctions environnementales émanant d'instances internationales, une tutelle politique et économique est maintenue par les puissances occidentales. Le Costa Rica symbolise une convergence d'intérêt entre un pays qui a construit son histoire nationale autour de l'exceptionnalité et une politique internationale qui mise sur

l'exemplarité. Cette convergence est liée à un contexte économique international dans lequel le Costa Rica réussit à répondre à la demande au milieu de la crise économique des années 1980. Alors que le prix des produits traditionnels d'exportation baisse (Dehoorne, Saffache et Augier, 2007), la République Bananière change de peau et se convertit en République Verte. Pris dans les politiques d'ajustement du FMI, le Costa Rica cherche à attirer les devises étrangères. En pariant sur la vente de services environnementaux, le pays ne rompt pas avec l'économie mondiale. Il s'adapte. Les services environnementaux et l'écotourisme sont tout autant dépendants des pays occidentaux que l'exportation du café ou l'installation de multinationales dans les zones franches costariciennes.

Les services environnementaux et l'écotourisme constituent une forme d'exploitation des ressources locales sans parvenir à assurer leur reproduction : « *Le discours écologiste du Gouvernement a servi à cacher une véritable tragédie pour la nature du pays. Le marketing vert continue à être un élément utilisé pour positionner une image-pays de plus en plus éloignée de la réalité.* »⁵⁰ (Durán, 2010 : 11). Le volume des touristes accueillis est en effet en contradiction avec les principes même de l'écotourisme et implique une diversification de l'offre, notamment vers le tourisme d'aventure (Dehoorne, Saffache et Augier, 2007). Quant à la vente de services environnementaux, elle ne suffit pas à financer la conservation de la biodiversité (Barbier et Aylward, 1996 ; Cabrera, 2007 ; Castro et al, 2000). De l'exportation du café à la République Verte, les ressources costariciennes continuent à être considérées comme luxuriantes (Picado, 2009). L'éco-tourisme vante l'exceptionnalité de la nature tropicale. Le Fonds Carbone monnaie la supériorité des capacités régénératrices des forêts costariciennes alors que la bioprospection suggère des richesses insoupçonnées. Les flux économiques générés par les services environnementaux et l'éco-tourisme renforcent ainsi un fractionnement du territoire entre les espaces rentables, souvent les plus biologiquement diversifiés, et les autres espaces.

⁵⁰«El discurso ambientalista del Gobierno ha servido para esconder una verdadera tragedia para la naturaleza del país. El *marketing* verde sigue siendo un elemento usado para posicionar una imagen país cada vez más retirada de la realidad.»

Les milieux dégradés de la GAM font justement partie de ces « autres » espaces. D'après les critères du développement Durable, l'agglomération est ici encore à l'opposé du modèle national puisqu'elle anéantit l'équilibre environnemental. La perte de cet équilibre environnemental participe de la remise en cause de l'organisation sociale contemporaine. Cette organisation a placé l'Être humain dans la position du super-prédateur créant un ordre souvent qualifié d'« inhumain ». Idéalement, le mode de vie urbain se doit donc désormais d'intégrer l'équilibre environnemental. Sans entrer dans les débats qui cherchent à identifier si ce désir tient de l'utopie, du mensonge organisé ou de l'inconscience, nous retiendrons que les habitants de la GAM sont d'autant plus sensibles au respect de l'équilibre environnemental que ce dernier peut potentiellement susciter des financements internationaux.

Dans la communauté imaginée costaricienne, la GAM symbolise le déséquilibre, aux antipodes de la nation. Le déséquilibre social d'abord, auquel répond un déséquilibre environnemental qui en serait le symptôme. L'attachement à l'Âge d'Or et la célébration de la République Verte donnent accès à l'ordre socio-naturel recherché. Les citoyens ne cherchent d'ailleurs pas à valoriser la spécificité de leur mode de vie urbain pour se tailler une part de reconnaissance. Ils cherchent plutôt à adapter leur quotidien aux modèles nationaux afin de créer, avec l'aide du temps long, un ordre urbain. Cette recherche est matérialisée par les politiques de régulation urbaine abordées dans le prochain chapitre.

Conclusion : Regards sur l'urbanité, le choix d'un objet

Notre premier chapitre a montré comment, en moins d'un demi-siècle, la Vallée Centrale s'est métamorphosée. Cette transformation s'est traduite par une urbanisation massive accompagnée d'un bouleversement des modes de vie. L'hétérogénéité, la segmentation et la ségrégation semblent être les maîtres mots de ce processus rapide et profondément perturbant, autant d'un point de vue spatial que social. Le second chapitre révèle, à la fois la place défavorable de la GAM dans la construction symbolique de la nation costaricienne, et les modèles servant de référence à un ordre urbain utopique. Cette conclusion s'attache aux politiques de planification urbaine comme étant l'indice d'une volonté de construire une urbanité (Capron et Monnet, 2000). Ces tentatives de planification sont les pendants institutionnels des critiques adressées à l'inconfort urbain présenté dans le premier chapitre et au désordre socionaturel dans le second chapitre. La faillite de cette planification nous amène cependant à proposer une autre voie pour comprendre comment se construit l'urbanité au Costa Rica. Nous introduirons ensuite l'objet de notre recherche : l'action collective face aux risques environnementaux.

I. La formation d'un espace métropolitain et les débuts de la planification communale

La voie de la planification urbaine se dessine quand l'Institut National du Logement et de l'Urbanisme - INVU – est créé en 1954, puis la loi n°4240 de Planification Urbaine votée en 1968. Cet effort de planification prend deux directions complémentaires : créer une métropole, la GAM, et encourager les mairies à élaborer une planification communale. Schématiquement, trois étapes marquent la métropolisation de la Vallée Centrale. Une première étape de formalisation s'écoule entre 1950 et 1980 suivie d'une seconde étape d'administration dans les années 1980. Enfin, une troisième étape d'actualisation de la planification urbaine commence en l'an 2000 après dix ans d'inconstance.

Avant d'être qualifiée de « grande », la GAM a commencé par être simplement une Aire Métropolitaine n'existant que dans les statistiques des recensements. De fait, la toute première délimitation officielle de l'Aire Métropolitaine vient de la Direction Générale des Statistiques et du Recensement dans son recensement de 1950. Elle regroupe alors des zones urbaines de sept communes autour de San José (Carjaval et Goodwin, 1973). Cette existence statistique prend une forme pratique en 1957, quand le jeune INVU crée un service dédié : le Bureau de Planification de l'Aire Métropolitaine⁵¹. En 1965, l'INVU donne une délimitation de l'Aire Métropolitaine en précisant son périmètre : 200 km² étendus sur les zones urbaines de onze communes (Carjaval et Goodwin, 1973). L'extension urbaine des années suivantes provoque un long débat sur les limites à donner à cette Aire Métropolitaine. S'arrête-t-elle aux alentours de San José ou aux confins de la Vallée Centrale (Suarez, 1973) ? La question est autant urbanistique que politique. Dans les années 1970, il s'agit de savoir quelles communes seront associées aux décisions métropolitaines. Ainsi, l'ouverture de l'Aire Métropolitaine à des communes situées hors de la province de San José est problématique (Carjaval et Goodwin, 1973). Dans les années 1980, l'existence même d'un pouvoir métropolitain est redoutée : « *Ce projet a été combattu par des institutions de l'État lui-même, considérant que cela reviendrait quasiment à constituer un État dans l'État Costaricien.* »⁵² (Carjaval et Vargas 1980: 53).

Après des années de débats et 25 ans après sa création, le Bureau de Planification de l'Aire Métropolitaine réussit à faire officialiser par décret le Plan Régional de Développement Urbain, dit « Plan GAM » (Cabrera, 2010). L'étape d'administration de la GAM commence donc en 1982 par la définition de frontières claires et de règles urbanistiques communes. Le Plan GAM fixe en effet le nom et les contours de la Grande Aire Métropolitaine : 31 communes sur 1 967 km². Son règlement vise à en limiter l'expansion grâce à un anneau de contention urbaine et à la réguler par un zonage (Pérez, 1998). Mais cet élan de planification est de courte durée. Le gouvernement du président Óscar Arias (1986-1990) transfère le Bureau de Planification de l'Aire Métropolitaine de l'INVU vers le Ministère de l'Habitat et de

⁵¹ Le Bureau de Planification de l'Aire Métropolitaine est institutionnalisé en 1968 par la Loi n°4240 de Planification Urbaine.

⁵²«Este proyecto ha sido adversado por instituciones del propio Estado, al considerar que seria constituir casi un Estado dentro del Estado Costarricense.»

l'Aménagement - MIVAH - en 1988. Subordonné aux ordres du ministre, le service perd de son autonomie puis cesse progressivement de fonctionner (Palomo, 2007).

À ces initiatives de planification par l'échelle métropolitaine est censée répondre une planification à l'échelle communale assumée par chaque municipalité. Nous rappelons en effet que depuis la loi n°4240 de Planification Urbaine de 1968, les mairies doivent planifier et contrôler le développement urbain en adoptant un plan régulateur (équivalent du plan local d'urbanisme français). Le Code Municipal de 1998 renforce cette responsabilité en indiquant que les mairies doivent édicter les règles de l'aménagement urbain (Palomo, 2007). Comme pour la GAM, le bilan de la planification communale est mitigé. En 2003, seuls 14 plans régulateurs sur les 31 communes de la GAM ont été approuvés, soit quatre de plus qu'en 1997. Sur ces 14 plans, certains sont obsolètes, d'autres n'ont jamais été mis en pratique (Palomo, 2007). L'absence de plan régulateur est suppléée par les règlements nationaux tels que le Règlement de construction, ou encore le Plan GAM (Mora Ramírez, 2003).

II. La planification régionale en panne

À la fin des années 1990, tant la planification métropolitaine que sa contrepartie communale, sont en panne. Il faudra attendre l'an 2000 pour qu'un véritable projet d'actualisation de la planification urbaine soit formulé par le gouvernement. Le Conseil National de Planification Urbaine et son Secrétariat Technique sont créés par décret à l'initiative du Ministère des Travaux Publics et des Transports - MOPT-, le MIVAH et le Ministère de l'Environnement et de l'Énergie – MINAE (Rodríguez, 2010b). L'objectif est de réfléchir à une planification nationale incluant la GAM. En 2002, le Conseil National de Planification Urbaine rend public le Plan National de Développement Urbain et un programme spécifique est lancé pour la GAM l'année suivante. Ce Programme de Réaménagement Urbain de la GAM⁵³ - PRUGAM - vise à : « (...) améliorer les conditions de vie de la population de la Vallée Centrale du Costa Rica, à travers une meilleure compétitivité de cet espace économique, dérivée

⁵³ Le sigle PRUGAM est développé différemment selon les documents. Le sigle signifie donc aussi : Projet de Planification Régionale et Urbaine de la GAM ou encore Plan Régional Urbain de la GAM.

d'une meilleure efficacité et qualité de l'offre de services et d'espaces. »⁵⁴ (Brenes, 2006 : 10). Le PRUGAM doit produire des connaissances sur la GAM à l'échelle régionale et aux échelles communales. Ces diagnostics sont autant de ressources pour actualiser le Plan GAM de 1982 et stimuler la rédaction des plans régulateurs communaux. D'une durée de quatre ans (2004-2008), il est réalisé dans le cadre d'une coopération technique et financière entre l'Union Européenne et le Costa Rica. En 2008, les résultats du PRUGAM sont la rédaction de 22 plans régulateurs sur 31 communes, la création d'un Système d'Information Géographique pour la GAM et le Plan PRUGAM 2008-2030 (PRUGAM, 2008). Mais, le Plan PRUGAM n'est jamais officialisé (Brenes, 2010), non plus que la majorité des plans régulateurs municipaux. Cet échec peut être analysé en termes techniques en soulignant les résultats moyens des *consulting* privés ou l'inadéquation entre les problèmes locaux et les diagnostics. Il s'agit aussi d'un syndrome classique pour un programme fleuve et centralisé qui propose des solutions standardisées par des consultants. Enfin, la création d'un pouvoir métropolitain fort reste complexe pour le gouvernement, dans un pays où, nous le rappelons, près de la moitié des Costariciens habitent la GAM : « *Pendant les huit dernières années on s'est proposé de rénover San José et de re-planifier la GAM, mais selon un schéma « d'État parallèle » absurde, sans pouvoir et sans productions (...).* »⁵⁵ (Argüello, 2006 : 15).

La GAM est aujourd'hui une déception politique et administrative pour les citoyens. Après de longues années d'investissements techniques et financiers, la Grande Aire Métropolitaine de San José n'est toujours pas une entité administrative à part entière. Divisée en 31 communes réparties entre les provinces de San José, d'Heredia, de Cartago et d'Alajuela, son outil de planification officiel reste le Plan GAM de 1982. En l'absence de guichet unique, la gestion métropolitaine est une hydre dispersant les efforts et multipliant les entités compétentes. Les défaillances de la planification urbaine ont été dénoncées quatre fois entre 1999 et 2007 par la Contrôleuse Générale de la République (Palomo, 2007). Néanmoins, la somme des efforts de planification et d'administration de la GAM, des années 1950 aux années 2000, révèle ici encore un

⁵⁴« mejorar las condiciones de vida de la población del Valle Central de Costa Rica, a través de una mayor competitividad de dicho espacio económico, derivado de una mayor eficiencia y calidad de la oferta de servicios y espacios.»

⁵⁵«En los últimos ocho años se ha planteado renovar San José y re-planificar la Gam, pero con un esquema de "estado paralelo" absurdo, sin poder y sin productos (...).»

désir d'urbanité. Toute l'Ambiguïté de la GAM résiderait dans cette urbanité inachevée, en devenir. Alors, comment dépasser le constat de politiques urbanistiques défailtantes laissant libre cours à une urbanisation chaotique pour observer, plus qu'un désir d'urbanité, mais bien la construction d'une urbanité ?

III. L'action collective face aux risques environnementaux comme objet de recherche

D'abord, nous n'évaluerons, ni l'échec, ni le succès des politiques de planification. Nous ne considérons donc pas qu'elles sont inachevées, qu'elles manquent de maturité ou qu'elles sont encore « en développement ». Ensuite, nous choisissons de voir, dans la sporadicité de l'application des règles d'urbanisme, dans son irrégularité même, une spécificité de cette urbanité déjà en marche. Ce « vivre ensemble » se construit, selon nous, dans les pratiques de collectifs locaux qui s'adosent, si nécessaire, à des politiques de planification, comme ils empruntent parfois aux concepts des chercheurs ou aux critères des financeurs internationaux. Là où la planification condamne des pratiques marginales, voire illégales, nous voyons des arrangements capables de « faire » ville. Cette richesse a été explorée par d'autres chercheurs. Nous pensons ici à Virginie Baby-Collin (2000) qui s'intéresse aux efforts des habitants des « marges » de Caracas et de la Paz pour construire une urbanité. À Mexico, Juan Manuel Ramírez Saíz (2005) qui a travaillé avec les Organisations Urbano-Populaires des années 1980 à 2000 prend le contre pied d'une idée reçue selon laquelle les habitants des quartiers périphériques sont uniquement des envahisseurs mettant à mal toute tentative de planification urbaine pour les voir comme des éléments ordonnateurs des zones périphériques.

Nous choisissons donc d'explorer la construction de l'urbanité au Costa Rica en nous intéressant à des pratiques collectives non conventionnelles, dédiées en particulier à la prise en charge des risques environnementaux. D'abord parce que ces risques environnementaux se traduisent par des nuisances urbaines (inondations par ruissellement, mauvaises odeurs, problèmes sanitaires) qui sont souvent des points de départ pour la mobilisation collective. Ensuite parce que les risques

environnementaux, que nous nous attacherons à définir plus avant, débordent des formes classiques de la représentation démocratique et du cloisonnement par secteurs des politiques publiques (Mormont, et al., 2006a). Sa prise en charge par l'action collective est donc susceptible d'engendrer des formes d'urbanité spécifiques. Nous avons précisément étudié la prise en charge des risques environnementaux associés à la rivière Quebrada Seca au nord-ouest de la GAM dans la province d'Heredia. Nous précisons notre positionnement théorique avant de présenter notre méthode et notre terrain dans la seconde partie de cette thèse.

Partie 2 : Problématiser le rapport entre risque et pratique

En 2007, la rivière Quebrada Seca inonde Belén, cette petite commune rurale devenue l'un des pivots économiques de la GAM. L'événement fait suite à une série de nuisances hydriques, qu'il s'agisse d'inondations récurrentes, de l'effondrement des berges ou encore de la pollution de la rivière. Les riverains, élus et techniciens relient cette situation critique à l'absence de contrôle urbain. Plusieurs groupes se forment pour y faire face.

Comment aborder la construction de l'urbanité par le biais des risques ? Questionner le modèle urbain en observant les risques amène-il les acteurs à transformer leurs pratiques ? Faire le constat du risque n'est-il pas plutôt le moyen de rappeler des règles d'urbanisme ? Entre changement et rappel à l'ordre, quelle place occupe le risque dans la pratique des acteurs ? Est-ce que le risque organise, justifie ou questionne la maîtrise spatiale, politique et symbolique du territoire urbain ?

Le rapport entre risque et pratique s'avère complexe. Dans le champ de recherche sur les risques et les catastrophes, la construction sociale du risque est souvent décrite comme déterminant la pratique des acteurs, réduisant le rapport entre risque et pratique à un rapport de transparence. La diversité des pratiques s'explique alors par le fait que le risque est une *construction sociale* différent d'un groupe à l'autre. Dans cette perspective, le travail du chercheur consiste à étudier les constructions sociales du risque en présence pour rendre les pratiques intelligibles. Or, enquêter sur un terrain de la catastrophe et/ou exposé au risque est une forme de confrontation avec un échec des pratiques. Dès lors, si le chercheur considère la pratique comme déterminée par le risque, conséquemment l'échec des pratiques renvoie *de facto* à l'échec de la construction sociale du risque. La débâcle de l'appareil technique et bureaucratique dédié aux secours, à la reconstruction et à la prévention est ainsi imputée par les chercheurs à des hiatus dans la construction sociale du risque. Ce hiatus vient, soit de techniciens qui ignorent la construction sociale du risque des profanes, soit d'une construction sociale dominante du risque qui se désintéresse des causes sociales, économiques et politiques. Après avoir analysé la construction sociale du risque à la lumière de l'échec des pratiques, le chercheur est libre de proposer sa propre construction scientifique du risque dans l'espoir de voir se transformer les pratiques. Il participe alors à l'objectivation du risque.

Deux courants parallèles de recherche sur les risques et les catastrophes, que nous nommons respectivement l'axe *radical* et l'axe *réflexif*, s'implifient le rapport entre risque et pratique. Sans prétendre à l'exhaustivité, une lecture transversale des écrits des chercheurs de ces axes dans le premier chapitre de cette partie permet de cerner leurs limites. Nous développerons en particulier la proposition de l'axe radical étant donné son influence en Amérique Latine. Chaque axe formule un projet politique dans lequel la construction des risques et catastrophes porte un changement social.

À la suite de Marc Mormont (2009), notre second chapitre propose de ne pas séparer la construction sociale du risque de la pratique. Les valeurs environnementales et les différentes formes d'objectivation du risque ne déterminent pas l'action mais peuvent être mobilisées.

Chapitre 1 : Critiques de la construction sociale du risque et de la catastrophe

Depuis les années 1980, en sciences humaines, le champ de recherche sur les risques et les catastrophes se consolide de part et d'autre de l'Atlantique. Pionnière, l'anthropologue états-unienne Mary Douglas souligne alors que le risque est avant tout « *une construction intellectuelle très artificielle* » (Douglas, 1987 : 56) et propose de travailler sur la *perception sociale du risque*. Le risque est perçu au travers de biais culturels appelés « *lunettes, noires ou roses* » par Jacques Theys (Theys, 1986 : 4). Dans cette perspective culturaliste, l'acceptabilité du risque dépend de l'appartenance sociale et culturelle des individus et des groupes (Douglas, 1985 ; Wildawsky et Douglas, 1982). Cette posture est donc profondément critique. D'abord parce qu'elle s'oppose à un secteur dominant de la recherche qui se penche sur les causes de l'attitude « irrationnelle » du public face aux risques (Douglas, 1985). Mary Douglas prend en effet position face à des scientifiques qui guettent une « *pathologie de la perception* » (Douglas, 1987 : 57). Ensuite parce que la rationalité scientifique est elle-même un biais culturel et n'est donc pas plus légitime qu'une autre rationalité.

Deux courants de recherche se saisissent eux aussi du caractère construit de la rationalisation technoscientifique des risques et catastrophes pour mieux la critiquer. Au Sud, l'axe radical montre que l'analyse des catastrophes « naturelles » par les seules sciences physiques occulte les facteurs sociaux qui rendent les populations vulnérables (Hewitt, 1983a). Au Nord, l'axe réflexif souligne l'insuffisance des technosciences pour penser les grandes catastrophes technologiques du 20^e siècle (Lemarchand, 2002). À partir de terrains très différents, l'axe radical et l'axe réflexif concluent à l'épuisement de la rationalité technoscientifique, incapable de dominer les risques et de réduire les catastrophes. Ils révèlent que les catastrophes et les risques sont le produit de l'ordre social contemporain, de la modernité. Ils ne sont donc ni exceptionnels ni naturels mais enracinés dans l'organisation sociale.

Les chercheurs formulent ensuite une interprétation sociologique des risques et des catastrophes qui est une critique de l'ordre social dominant. Ils proposent ainsi un véritable projet politique dans lequel leur interprétation des risques et des catastrophes

est porteuse d'un changement social.

I. La construction sociotechnique du risque et de la catastrophe en question

A. L'axe réflexif pour penser les limites de la modernité

Les publications successives de *La Civilisation du Risque* (Lagadec, 1981), *La Société du Risque* (Beck, 2001 [1986]) et *Les Conséquences de la modernité* (Giddens, 1994 [1990]) posent les jalons du courant de recherche que nous nommons l'axe réflexif. Ils entraînent dans leur sillage la socio-anthropologie du risque et de la vulnérabilité menée par Yves Dupont (2007 [2003]). Ces chercheurs travaillent sur les grandes catastrophes technologiques du 20^e siècle, les crises sanitaires et les problèmes posés par l'artificialisation du vivant.

Ces catastrophes et ces crises ne révolutionnent pas la modernité. Dans son travail sur le désastre de Tchernobyl, et plus largement sur la multiplication des crises, Frédéric Lemarchand (2002) montre comment la catastrophe est entrée dans le quotidien. Cette « banalisation » prive la catastrophe de son pouvoir critique et conduit, soit à un déni du risque, soit à sa rationalisation technique. Les catastrophes exacerbent donc l'ordre social puisqu'elles légitiment le besoin de contrôle technique. Ulrich Beck nomme cette exacerbation « la seconde époque moderne » (2003) et Anthony Giddens parle de « haute modernité » ou « surmodernité » (1990). Cette époque est caractérisée par l'extension conjointe des risques économiques, environnementaux et politiques et des appareils complexes ou « système experts » (Giddens, 1990) censés les contrôler. Ces appareils construisent, via leur légitimité technoscientifique, un risque calculable. Ce risque calculable répond aux besoins d'évaluation statistique des sociétés assurantielles telles que définies par François Ewald (1986). En France, il montre que nos sociétés assurantielles se bâtissent autour de la notion de « responsabilité sans faute ». Cette notion vient du droit du travail qui considère progressivement l'accident au travail comme normal, produit des relations de production et de l'interdépendance collective. La notion de « responsabilité sans faute » s'étend rapidement aux autres domaines de la vie sociale. Cette responsabilité est donc prise en charge collectivement via des systèmes d'assurance. Dans les sociétés assurantielles, la

solidarité organise donc les rapports sociaux en se référant au risque statistique.

Or, les chercheurs de l'axe réflexif remarquent que le système d'assurance est inopérant face aux grandes catastrophes technologiques du 20^e siècle et aux risques émergents dont les effets sont inconnus. Ulrich Beck qualifie ces risques de « modernes » (Beck, 2001 [1986]) du moment où ils font éclater l'horizon spatio-temporel nécessaire aux calculs assurantiels. Ces risques ne peuvent pas être évalués par des experts. Leurs impacts ne peuvent pas être circonscrits à un espace donné ou à dans un temps arrêté. Par conséquent, ils ne peuvent pas être assurés. Cet échec révèle le caractère convenu, fictionnel du risque calculable et déconstruit sa rationalisation technoscientifique. Dès lors, il est possible de réintroduire le pouvoir critique de la catastrophe et du risque pour questionner la modernité et ses artefacts. En revenant sur le projet de la socio-anthropologie du risque et de la vulnérabilité dans *Le dictionnaire des risques*, Yves Dupont (2007 [2003]) montre comment son équipe décèle dans la prolifération des risques technologiques, la récurrence des catastrophes et l'artificialisation du vivant, l'indice persistant d'une menace d'anéantissement de l'humanité. Ce constat l'amène : « (...) à considérer qu'une époque dont quasiment personne n'osait ou ne voulait imaginer qu'elle put avoir une fin, la modernité, pourrait bien être sur le point de s'achever. » (Dupont, 2007 [2003] : 442).

L'axe réflexif considère *in fine* le risque calculable comme le mode de construction sociale du risque dans une époque surmoderne. La rationalisation technoscientifique y paralyse la dimension critique du risque et de la catastrophe. Or, l'impuissance du calcul face aux risques modernes conduit les chercheurs aux limites de la modernité et de l'organisation sociale basée sur la solidarité assurantielle.

B. L'axe radical contre la naturalité des catastrophes

Un second courant de recherche, que nous nommons l'axe radical, interroge la rationalisation technoscientifique du risque. Ce courant s'intéresse aux causes profondes, aux racines des catastrophes, en particulier dans les pays non occidentaux. Dans les années 1990, à la faveur de la Décennie Internationale pour la Prévention des Catastrophes Naturelles de l'ONU, l'axe radical se structure en réseaux, notamment

autour du réseau RADIX⁵⁶ dans l'univers anglophone et de LA RED⁵⁷ - Réseau d'Etudes sur les Désastres - en Amérique Latine (LA RED, 1992) sur laquelle nous reviendrons. Ces réseaux regroupent des géographes, des anthropologues, des sociologues, des historiens et des ingénieurs (Wisner, 2004 ; Lavell, 2006 ; Hewitt, 1983a ; García Acosta, 2005a ; Mansilla, 1996 ; Oliver-Smtih, 1986). Leurs études portent sur les processus économiques, politiques et sociaux qui produisent et reproduisent l'exposition de populations et de biens à des risques. S'intéresser aux facteurs sociaux qui rendent les populations vulnérables, conduit l'axe radical à montrer que la rationalisation des risques « naturels » par les sciences physiques occulte sa dimension sociale. Ici encore, l'incapacité de la construction sociale dominante du risque à saisir l'intégralité de la situation appelle sa critique.

Sandrine Revet (2011) et Lydie Cabane (2012) soulignent les travaux précurseurs de Jean Copans et de Claude Meillassoux (1925-2005) pour le déploiement de cette perspective. Ces deux anthropologues français sont confrontés à la sécheresse et à la famine en Afrique dans les années 1970. Forts des apports théoriques de l'anthropologie économique marxiste, qui associent la désintégration sociale à l'intégration dans l'économie capitaliste, ils s'intéressent aux conditions de production de la sécheresse et de la famine. Ils refusent de les envisager comme les répercussions d'une crise hydrique soudaine pour les inscrire dans l'histoire coloniale et postcoloniale de l'exploitation de l'homme et de la nature. Ils rejettent donc l'analyse univoque des sciences physiques. En 1976, dans un article intitulé « *Taking the naturalness out of natural disasters* », Ben Wisner, géographe états-unien et ses confrères de la *Disaster Resarch Unit* de l'Université de Bradford, Phil O'Keef et Ken Westgate, s'inspirent de ces recherches pour refuser d'accoler l'adjectif « naturelle » à une catastrophe. S'engage alors un travail critique sur la « naturalité » des catastrophes.

L'article introductif « *The idea of calamity in the technocratic age* » de Kenneth Hewitt (1983b) dans l'ouvrage qu'il dirige est représentatif de cette démarche. Il y fait la critique d'une *interprétation dominante* pour laquelle : « *Les risques sont*

⁵⁶ www.radixonline.org

⁵⁷ www.desenredando.org

considérés comme des évènements naturels qui déstabilisent ou violent la vie ordinaire et les relations à l'habitat »⁵⁸ (Hewitt, 1983b : 11). Cette interprétation est dite *dominante* étant donné l'abondance de la production scientifique associée, sa visibilité auprès du public et son acceptation quasi générale par les institutions gouvernementales. En s'inscrivant dans la tradition wébérienne, ce géographe canadien qualifie l'interprétation dominante d'invention, de mythe, de construction socioculturelle au service de la reproduction de l'ordre technocratique. Cet ordre social technocratique favorise des institutions bureaucratiques, centralisées, dirigées par des experts ou les finançant.

L'interprétation dominante inscrit les catastrophes dans l'extraordinaire, à l'opposé de la vie quotidienne : « (...) *chaque catastrophe est une faille ou rupture imprévue dans la fabrique de relations productives et ordonnées des humains avec le milieu ou les 'ressources naturelles'* »⁵⁹ (Hewitt, 1983b, 13). Pour exprimer cette rupture de temporalité, la catastrophe est qualifiée de rare, d'accidentelle, d'étrange. Dans cette perspective, les gestionnaires ont pour mission de renouer avec la normalité. Ils s'appuient alors sur la technique et les sciences pour améliorer la gestion de crise et contrôler leur territoire. Ils demandent aux sciences physiques de réduire l'incertitude et aux sciences du comportement de réduire les réactions « irrationnelles » des populations. Les financements alloués à la recherche et aux gestionnaires favorisent les projets visant à rendre l'événement prévisible ou à améliorer la prévoyance des acteurs. Cette recherche de prédictibilité aboutit *in fine* à un cloisonnement des disciplines. Le recours à l'expertise rationalise les risques et les catastrophes, guidant et légitimant l'intervention des gestionnaires. L'ordre social technocratique veille ainsi à sa propre reproduction.

Investir la naturalité et l'extraordinarité des catastrophes ou chercher à réduire l'incertitude des risques esquivent toute remise en question de cet ordre social technocratique. Pour Kenneth Hewitt, la gestion des catastrophes par les secours et/ou les ingénieurs est une prise en charge de façade qui calfeutre les problèmes sans les

⁵⁸«Hazards are taken as natural events that destabilize or violate ordinary life and relations to the habitat.»

⁵⁹«(...) each disaster is an unplanned hole or rupture in the fabric of *productive* and orderly human relations with the habitat or 'natural resources'.

résoudre, faisant le lit de futures catastrophes tout en légitimant le pouvoir technocratique. Pour éviter de se focaliser sur les facteurs physiques et plonger dans le leurre de la rationalisation technoscientifique, l'auteur propose de se concentrer sur l'organisation sociale qui produit les risques et les catastrophes. Cette réflexion renvoie au propos de Jean-Jacques Rousseau sur le séisme de Lisbonne en 1755 :

« Sans quitter votre sujet de Lisbonne, convenez, par exemple, que la Nature n'avait point rassemblé là vingt mille maisons de six à sept étages, et que si les habitants de cette grande ville eussent été dispersés plus également et plus légèrement logés, le dégât eût été beaucoup moindre et peut-être nul. (...) Vous auriez voulu que le tremblement se fût fait au fond d'un désert plutôt qu'à Lisbonne. Peut-on douter qu'il ne s'en forme aussi dans les déserts, mais nous n'en parlons point, parce qu'ils ne font aucun mal aux messieurs des villes, les seuls hommes dont nous tenions compte. » (Rousseau, 2011 [1756] : 41-42)

Ce tournant rousseauiste est mal négocié par les scientifiques lorsqu'ils enquêtent par exemple sur des processus géophysiques ou des comportements en cas de crise. Ils laïcisent le problème, acquérant la légitimité d'interpréter les catastrophes en lieu et place des membres du clergé, sans toutefois le socialiser. La proposition de Kenneth Hewitt tente en quelque sorte de faire advenir le tournant rousseauiste deux siècles plus tard en révoquant ensemble clergé et science, qui construisent chacun à leur manière le mythe de l'extériorité des catastrophes. Il oppose ainsi deux systèmes irréconciliables, celui qui considère les actes de Dieu ou les lois de la nature, et celui qui considère les actes des hommes, l'organisation des sociétés.

Tout comme l'axe réflexif, l'axe radical réintroduit la dimension critique des catastrophes et des risques en induisant une responsabilité de l'organisation sociale. Il s'oppose à l'extraordinarité des catastrophes pour les inscrire dans la continuité, la régularité, la normalité des sociétés modernes. Les catastrophes sont ici devenues des caractéristiques de la modernité. Kenneth Hewitt déclare en effet que les catastrophes ne sont pas accidentelles mais le : *« résultat direct de développements humains caractéristiques et vulnérables »*⁶⁰ (Hewitt, 1983b, 27). L'ordre social, constitutif de

⁶⁰«direct result of characteristic and vulnerable human developments”

la vulnérabilité des sociétés, doit être étudié pour comprendre les catastrophes et les risques. Cette perspective conduit à dénoncer la portée destructrice et mystificatrice de l'ordre social technocratique.

II. La construction sociologique du risque

Par deux cheminements complémentaires, l'axe réflexif et l'axe radical font donc sortir la catastrophe et le risque de l'illusion de l'extériorité, pour les considérer comme les résultats d'une organisation sociale. L'axe réflexif s'intéresse à l'incapacité de la rationalité technoscientifique à saisir les impacts des catastrophes technologiques. Il insiste donc sur le caractère inédit des risques modernes pour démontrer l'insuffisance du risque calculable. L'axe radical remarque que la rationalité technoscientifique fait l'impasse sur les facteurs sociaux. Invalidant ainsi l'extraordinarité et la naturalité des catastrophes « naturelles » produites par l'organisation sociale, il insiste sur leur caractère normal et socionaturel étant donné la vulnérabilité des populations.

Ces réflexions engendrent une critique de l'ordre social contemporain incapable d'appréhender la vulnérabilité des populations et les risques aux effets inconnus. La rationalisation technoscientifique des risques masque plutôt cette réalité et contribue à sa reproduction. Grâce à ce travail critique, cette réalité déborde et exige l'adoption d'une alternative, une analyse sociologique capable de rendre compte des risques modernes et des catastrophes socionaturelles. Après avoir mis en doute la rationalité trompeuse dans une logique très cartésienne, l'axe réflexif et l'axe radical bâtissent chacun une alternative.

A. L'incertitude vertueuse et la catastrophe pédagogique

Les travaux de l'axe réflexif révèlent l'échec des sciences et de la technique, piliers de la modernité et de son idéal du progrès. Les catastrophes technologiques et les crises sanitaires récurrentes donnent alors lieu à un profond sentiment de vulnérabilité et d'impuissance de la raison (Genestier et Wittner, 2004). Elles installent la société

dans une impasse, une forme de dénuement. Dans ce contexte, l'axe réflexif invite à repenser le risque :

« Le problème de l'appropriation du risque, c'est-à-dire le fait de faire sienne et d'objectiver une question afin d'y apporter une réponse acceptable, consiste donc à dépasser les contradictions entre notre vieille culture de l'épidémie et les nouvelles modalités de production et de diffusion du mal à l'œuvre dans les sociétés technoscientifiques, notre vieille culture faisant notamment obstacle à la compréhension des situations inédites. » (Lemarchand, 2002 : 198)

Mais comment vivre avec la potentialité du risque sans la certitude qu'il sera réduit, calculé, par la technique ? Justement en refusant de calculer le risque, en admettant sa part incontrôlable. Seul le risque incertain, moderne, aux horizons spatiotemporels indéterminés peut guider vers le choix vertueux d'une éthique de la responsabilité (Jonas, 1998 [1979]). La socioanthropologie du risque et de la vulnérabilité propose ainsi de : *« (...) donner corps à une pensée des rapports des hommes et des sociétés à la nature, à penser l'homme et la société (...) en fonction d'une destruction définitive de l'humanité et en amont de cette échéance (...). » (Dupont, 2007 [2003] : 445).* Alors que le risque calculable menait au fantasme d'une super humanité capable d'affronter les dangers de toute sorte grâce à la puissance de sa technique, une fois admis le risque moderne, il est possible de se concentrer sur la vulnérabilité de la vie toute entière, pour veiller à ne pas la compromettre :

« Il nous faut placer au centre les notions de fragilité et de vulnérabilité au sens précisément où nous les mettons directement en relation avec le fait que l'homme et la nature sont désormais devenus des objets de l'agir technique [qui] (...) doit sans cesse augmenter les risques (...). » (Lemarchand, 2003 : 235).

À la suite de Hans Jonas et à la lumière des leçons du risque moderne, l'éthique de la responsabilité amène à renoncer à l'agir technologique. Dans cette éthique de la responsabilité, la catastrophe contient une puissance révélatrice dénonçant les dérives de la surmodernité. Elle cesse de justifier l'intervention de la technique pour dénoncer une organisation sociale inégalitaire et insatiable quant aux ressources. Jean-Pierre Dupuy nous invite, dans cette perspective, à adopter un catastrophisme éclairé : *« Le*

paradoxe de la solution catastrophiste au problème des menaces qui pèsent sur l'avenir de l'aventure humaine est maintenant en place. Il s'agit de se coordonner sur un projet négatif qui prend la forme d'un avenir fixe dont on ne veut pas. » (Dupuy, 2002 : 197). L'axe réflexif assigne donc une fonction majeure à la catastrophe, celle de l'éducation en suivant la maxime philosophique de Jean-Pierre Dupuy : « (...) *ce qui a des chances de nous sauver est cela même qui nous menace.* » (Dupuy, 2002 : 214). Hans Jonas va jusqu'à prôner une heuristique de la peur (1998 [1979]) et Serge Latouche, une pédagogie des catastrophes à même de décoloniser les imaginaires du progrès (2004). Il s'agit toujours d'amorcer un changement social par le biais d'une prise de conscience. Voilà donc le projet politique de l'axe réflexif qui, après avoir fait la critique du risque calculable, propose de réfléchir la société de demain à l'aune du risque moderne.

B. Analyser la vulnérabilité et mettre des guillemets aux catastrophes « naturelles »

Le projet de l'axe radical vise lui aussi à produire un changement social, seule solution effective pour réduire le risque et prévenir les catastrophes. Les chercheurs en sciences humaines s'opposent à une course à la prédictibilité puisque les caractéristiques de la modernité produiront certainement des catastrophes. Leur rôle n'est donc pas de prédire ou de suggérer des solutions techniques mais de dénoncer, pour mieux la transformer, une société qui produit des inégalités à l'origine des catastrophes. Au delà de l'engagement éthique porté par l'axe réflexif, l'axe radical investit, de manière très pragmatique, deux fronts complémentaires : analyser la vulnérabilité pour aiguillonner l'action publique et engager les acteurs à considérer la part sociale des risques et des catastrophes.

a. Analyser la vulnérabilité

L'axe radical renouvelle la définition de la catastrophe pour pouvoir rendre compte de sa dimension sociale: « *La catastrophe est par conséquent définie comme une interface entre un évènement physique extrême et une population humaine vulnérable.* »⁶¹ (Susman et al. 1983 : 264). Les recherches sur la vulnérabilité

⁶¹«Disaster is therefore defined as the interface between an extreme physical event and a vulnerable human population.»

deviennent centrales comme l'illustre le texte de Gustavo Wilches-Chaux (1993) qui décline onze types de vulnérabilité⁶² pour mieux comprendre « La vulnérabilité globale ». Un an plus tard, l'ouvrage *At Risk: Natural Hazards, People's Vulnerability and Disasters*⁶³ (Blaikie et al., 1994) présente un modèle théorique pour analyser la vulnérabilité. Ce modèle, dit de *Pression et Libération*, considère des « causes de fond », par exemple l'accès limité au pouvoir et aux ressources. Ces causes de fond engendrent des « pressions dynamiques » telles que la déforestation ou le manque d'institutions locales. Les pressions dynamiques créent les conditions de vulnérabilité des populations. Dans ce modèle, la « libération » est une diminution des pressions dynamiques grâce à la modification des causes de fond. Sur un plan plus empirique, une série d'études de terrain analysent les inégalités socioéconomiques et les processus de stigmatisation socioculturelle qui produisent et reproduisent la vulnérabilité. La vulnérabilité varie donc en fonction du contexte, elle est définie comme : « (...) la prédisposition ou susceptibilité physique, économique, politique ou sociale d'une communauté, à être affectée ou de souffrir des dommages en cas de manifestation d'un phénomène déstabilisateur, d'origine naturelle ou anthropique. »⁶⁴ (Cardona, 2001 : 1). Les huit numéros de la revue *Desastres y Sociedad* dans les années 1990 et l'ouvrage *Catastrophe and Culture: The Anthropology of Disaster* (2002) édité par Anthony Oliver-Smith et Susanna M. Hoffman donnent un aperçu de la diversité des approches et des terrains enquêtés sur cette thématique. Enfin, le livre coordonné par Virginia García Acosta (2005b) sur l'ouragan Paulina au Mexique est représentatif des recherches explorant un terrain unique.

Les efforts théoriques et empiriques de l'axe radical aboutissent à la formation d'un important corpus autour de la production de la vulnérabilité. Avec ce travail, l'axe radical propose sa propre objectivation du risque qui, comme la rationalisation technoscientifique avant elle, aiguillonne l'action publique. Mais l'axe radical préfère la prévention à la prédiction. À partir de l'analyse de la vulnérabilité, les chercheurs

⁶² Naturelle, physique, économique, sociale, politique, technique, idéologique, culturelle, éducative, écologique et institutionnelle.

⁶³ L'ouvrage est traduit en espagnol par la RED en 1996 et fait l'objet d'une seconde publication anglaise en 2004.

⁶⁴ « (...) la predisposición o susceptibilidad física, económica, política o social que tiene una comunidad de ser afectada o de sufrir daños en caso que un fenómeno desestabilizado de origen natural o antrópico se manifieste. »

suggèrent une « gestion radicale du risque » devant réduire les causes de fond. Cette gestion vise à :

*« Éviter que les activités humaines se convertissent en menaces contre les écosystèmes et que la dynamique de ces écosystèmes se convertissent en menaces contre les communautés. Contribuer à la conservation de la capacité de résistance et de résilience des écosystèmes et des communautés. Ou en d'autres termes, à la durabilité et la sécurité du territoire. De ce point de vue, la gestion du risque peut se comprendre comme un synonyme de gestion environnementale pour le développement durable (...). »*⁶⁵ (Wilches-Chaux, 2007 : 72).

L'analyse de la vulnérabilité doit donner les clés de sa réduction. Face à l'ampleur du projet dans des contextes budgétaires serrés, les pouvoirs publics demandent les moyens de cibler leurs actions vers les secteurs les plus vulnérables des sociétés. Les chercheurs s'attèlent alors à construire des indices de vulnérabilité pour évaluer et comparer des situations afin d'éclairer les décisions politiques. La rencontre de l'axe radical avec les autorités conduit ainsi les chercheurs vers la création d'outils d'analyse de situation et d'aide à la décision. L'élaboration du logiciel DesInventar est un bon exemple de ce type d'outil. Ce logiciel libre doit permettre aux techniciens et aux élus de recenser les dommages sur leur territoire de compétence (LA RED, 1996 ; LA RED / Corporación OSSO, 2009). Ce recensement aide à identifier les secteurs les plus vulnérables par la récurrence des dommages⁶⁶. Autre démarche, l'équipe de Robert d'Ercole et Pascale Metzger à l'IRD (D'Ercole et Metzger, 2009) proposent, à Quito (Équateur), une méthode d'analyse de la vulnérabilité territoriale pour identifier les enjeux majeurs du territoire et favoriser ainsi leur protection.

b. Mettre des guillemets aux catastrophes « naturelles »

⁶⁵«Evitar que las actividades humanas se conviertan en amenazas contra los ecosistemas y que la dinámica de estos se convierta en amenaza contra las comunidades. Contribuir a la conservación de la capacidad y resiliencia de los ecosistemas y de las comunidades. O en otras palabras, a la sostenibilidad y seguridad del territorio. Desde ese punto de vista, la gestión del riesgo se puede entender como un sinónimo de gestión ambiental para el desarrollo sostenible (...).»

⁶⁶ Sur ce sujet, voir l'article : Cloé Vallette et Stéphane Cartier (2012), « Dénombrer pour maîtriser les dommages des catastrophes naturelles » in *Vertigo*, 12(1) : <http://vertigo.revues.org/12138> ; DOI : 10.4000/vertigo.12138.

L'adoption des guillemets pour qualifier les catastrophes « naturelles » marque le refus de la rationalisation technoscientifique qui favorise la gestion de crise et la course à la prédictibilité. Elle ouvre la voie à une gestion radicale. Ici, l'adoption d'une nouvelle pratique, la gestion préventive, dépend du changement de la construction sociale du risque :

*« Le temps est venu d'une forme de planification préventive qui considère la vulnérabilité de la population comme la cause réelle de la catastrophe – une vulnérabilité provoquée par des conditions socioéconomiques pouvant être modifiées par l'homme, et ce n'est pas juste un acte de Dieu. La planification préventive peut commencer en supprimant le caractère naturel des catastrophes naturelles. »*⁶⁷ (O'Keefe et al., 1976 : 567).

La construction sociale du risque a donc une place singulière. Elle peut reproduire le risque et la catastrophe en occultant la question de la vulnérabilité ou inversement réduire le risque et la catastrophe en la plaçant au centre de la pratique. Dans cette perspective, Gustavo Wilches-Chaux évoque une « vulnérabilité idéologique » qui détermine les réponses des communautés face au risque et à la catastrophe :

*« Si dans l'idéologie prédominante s'imposent des conceptions fatalistes, selon lesquelles les catastrophes « naturelles » correspondent aux manifestations de la volonté de Dieu, contre lesquelles les êtres humains ne peuvent rien faire, ou si l'on pense qu'il « est écrit » qu'elles doivent arriver, les uniques réponses possibles seront la douleur, l'attente passive et la résignation. »*⁶⁸ (Wilches-Chaux, 1993 : 32).

La construction sociale du risque devient ainsi un facteur de vulnérabilité. Certaines constructions la réduisent alors que d'autres l'amplifient. Dès lors, l'enjeu de l'axe radical est de réconcilier la construction sociale du risque avec sa matérialité dûment

⁶⁷“The time is ripe for some form of precautionary planning which considers vulnerability of the population as the real cause of disaster – a vulnerability that is induced by socio-economic conditions that can be modified by man, and is not just an act of God. Precautionary planning must commence with the removal of concepts of naturalness from natural disasters.”

⁶⁸“Si en la ideología predominante se imponen concepciones fatalistas, según las cuales los desastres "naturales" corresponden a manifestaciones de la voluntad de Dios, contra las cuales nada podemos hacer los seres humanos, o si se piensa que "está escrito" que deben suceder, las únicas respuestas posibles serán el dolor, la espera pasiva y la resignación.”

objectivée par l'analyse de la vulnérabilité. Voilà le projet que Virginia García Acosta, anthropologue mexicaine membre de LA RED, nous soumet :

« Pourquoi la perception du risque ne coïncide-t-elle pas, dans de nombreuses occasions, avec l'analyse réelle de la vulnérabilité des sociétés qui ont socialement construit le risque dans lequel elles vivent ? Comment cette perception du risque est-elle liée à la construction systématique de risques matériels ? De quelle manière la perception du risque peut-elle avoir une incidence sur la déconstruction du risque ? » (García Acosta, 2005a : 22)⁶⁹.

En proposant d'articuler l'étude de la perception sociale du risque à celles des processus historiques de production et reproduction des risques, Virginia García Acosta rejette à la fois la rationalité des sciences physiques et des sciences du comportement comme l'avait fait Mary Douglas. Elle ajoute qu'un risque objectif se reproduit à cause de perceptions biaisées. Elle se demande ensuite comment soumettre la perception du risque à une analyse réelle, c'est-à-dire matérialiste, de la vulnérabilité. L'axe radical souhaite produire un changement social en défendant une certaine construction sociale du risque : *« (...) si les causes naturelles et sociales qui conduisent à la catastrophe sont identifiées, la réaction de la communauté pourra être plus active, plus constructive, plus de « rébellion » contre ce qui paraît inévitable. »*⁷⁰ (Wilches-Chaux, 1993 : 32). De la puissance mystificatrice de la rationalisation technoscientifique dépend donc l'intensité du changement social entraîné par la proposition de l'axe radical. Les chercheurs de l'axe radical attribuent ainsi l'échec répété des programmes de prévention et de reconstruction à l'aveuglement de la logique technicienne, incapable d'envisager la vulnérabilité des communautés (O'Keefe et al., 1976 ; Copans, 1983 ; Hewitt, 1983a ; Maskrey, 1993 et 1997 ; Mansilla, 1996). Cette analyse s'adresse en particulier aux autorités et associations internationales impliquées dans la réduction des risques et la prévention des catastrophes. Elle vise à les convaincre de « réinterpréter » les catastrophes dans

⁶⁹« ¿Por qué la percepción del riesgo no coincide, en muchas ocasiones, con el análisis real de la vulnerabilidad de las sociedades que han construido socialmente el riesgo en el que viven? ¿Cómo se vincula esta percepción del riesgo con la sistemática construcción de riesgos materiales? ¿De qué manera la percepción del riesgo puede incidir en la deconstrucción del riesgo?»

⁷⁰« (...) si se identifican las causas naturales y sociales que conducen al desastre, la reacción de la comunidad podrá ser más activa, más constructiva, más de "rebelión" contra lo que parece inevitable.»

un sens radical comme le propose Elisabeth Mansilla (1996).

En déconstruisant la « banalité » ou la « naturalité » des catastrophes, l'axe réflexif et l'axe radical ont en commun de produire une critique de la modernité et ses modalités de reproduction via la rationalité technoscientifique. Ils proposent ensuite une objectivation du risque, une construction sociologique du risque autour de la vulnérabilité. Malgré la proximité des raisonnements, la vulnérabilité y est définie différemment. En reprenant les différentes acceptions du concept déjà explorées par Robert d'Ercole (1998), il apparaît que l'axe réflexif s'intéresse à « la vulnérabilité en tant qu'état » et que l'axe radical se penche sur « la vulnérabilité en tant que cause ». Pour la vulnérabilité « en tant qu'état », il s'agit de mettre au centre de la réflexion et de l'action une caractéristique intrinsèque de l'humanité et de la planète, sa finitude. Pour la vulnérabilité « en tant que cause », la vulnérabilité est une variable qualitative relative aux groupes et aux individus que seule la rationalité matérialiste des sciences sociales est à même d'aborder. Dans les deux cas, la construction sociologique du risque se substitue à sa rationalisation technoscientifique. Or cette substitution est censée contenir un pouvoir transformateur. La vulnérabilité « en tant qu'état » doit mener à un positionnement éthique, un refus de l'agir technologique par le principe de responsabilité. La vulnérabilité « en tant que cause » doit permettre d'analyser les causes de fond pour mieux les transformer. Les scientifiques de l'axe réflexif et de l'axe radical s'installent donc, soit dans le rôle de l'annonceur des catastrophes, soit dans celui du dénonciateur des vulnérabilités. Ils s'accordent ainsi sur la nécessité d'éduquer les acteurs à la construction sociologique du risque, soit via une pédagogie de la catastrophe, soit en proposant des outils d'analyse de la vulnérabilité aux techniciens et des outils d'aide à la décision pour les élus. La construction sociologique du risque est donc la condition d'une modification des pratiques - refus de l'agir technologique ou adoption d'une gestion radicale du risque.

Chapitre 2 : Concept et méthode autour des risques environnementaux

Partons d'un constat proposé par Marc Mormont (2009) : « *L'idée que nous sommes menacés par des risques potentiellement catastrophiques n'est en effet pas seulement un concept sociologique, une idée de philosophe ; cette idée s'est diffusée, elle est présente dans le monde social (...).* » (Mormont, 2009 : 4). Sans dire que l'axe radical ou l'axe réflexif sont à l'origine de « *la diffusion de l'idée d'une société dangereuse* », ils en ont au moins partiellement fait le lit. À titre d'exemple, on peut souligner le travail d'accompagnement des chercheurs de l'axe radical en direction de la Décennie Internationale pour la Prévention des Catastrophe Naturelle de l'ONU puis de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (Revet, 2011). Ils ont ainsi permis l'adoption du concept de vulnérabilité « en tant que cause » et participé à la construction d'outils pratiques en faveur d'une gestion préventive. À la lumière de notre exposé sur l'axe radical et l'axe réflexif, nous considérons que les risques sont socialement construits comme environnementaux lorsqu'ils sont considérés comme à la fois normaux et inédits et lorsque la vulnérabilité devient un enjeu devant être réduit ou protégé. La double caractérisation des risques et catastrophes, comme à la fois normaux et inédits, permet de les définir comme les produits de la modernité. Ils sont inédits par leur nature hybride, par leur récurrence et par l'horizon spatiotemporel qu'ils ouvrent. Ils sont normaux parce qu'ils sont les résultats logiques et prévisibles de l'époque moderne.

Si l'on admet que le risque environnemental a imprégné le monde social, quels en sont les effets sociaux et politiques ? Pour éviter l'écueil de l'évaluation, nous nous distancions de la question de la production du risque pour nous intéresser aux pratiques. Ce travail conceptuel nous amène à présenter notre méthode de recherche.

I. Objectiver le risque ou regarder les conditions de son objectivation ?

A. Les dérives de l'évaluation du risque

Demander à l'axe radical et à l'axe réflexif d'analyser les effets sociaux et politiques du risque environnemental mène à une impasse, celle de l'évaluation. Dans leurs réflexions, la construction sociale du risque en termes technoscientifiques accompagne la production matérielle du risque environnemental. Inversement, la construction sociologique du risque, soit l'avènement du risque environnemental, est censée accompagner une réduction matérielle de ce risque. Dans cette perspective, chaque risque environnemental est la preuve de l'urgence à adopter un principe de responsabilité ou à s'engager dans une gestion préventive. Réciproquement, observer la diffusion de la construction sociale du risque environnemental amène à évaluer son impact matériel sur les risques. Si le chercheur considère que le risque est réduit, il extrait une série de « bonnes pratiques ». S'il n'observe pas d'évolution, deux conclusions sont possibles, soit des intérêts locaux parasitent cette construction sociale, soit la morale environnementale est réduite à un simple critère bureaucratique pour organiser les relations sociales.

Au-delà d'un engagement en faveur de la construction sociale du risque environnemental, cette posture évaluatrice considère que la construction sociale du risque détermine les pratiques. En conséquence, une construction sociale du risque en termes technoscientifiques conduit unilatéralement à une gestion technique dont on connaît les effets néfastes et une construction sociale du risque en termes environnementaux produit un changement des pratiques. Or, même dominante, une construction sociale du risque tolère plusieurs pratiques.

Pour l'illustrer arrêtons-nous sur le providentialisme dans lequel baigne le Costa Rica colonial. Cette doctrine chrétienne voit l'expression de la volonté divine dans chaque événement. Elle est diffusée par les conquistadors et les missionnaires en Amérique Hispanique durant l'époque coloniale (Petit-Breuilh Sepúlveda, 2002). Dans cette doctrine, la catastrophe est une punition divine qui résulte de comportements amoraux. Ici, la catastrophe est au centre de la doctrine, le risque n'apparaît pas. Les rites catholiques, tels que les processions, rogations et autres pénitences, visent à

rétablir la moralité. Ils permettent d'exercer un contrôle social et un rappel à l'ordre. Au cœur même de l'apparente résignation providentialiste réside donc la certitude du pouvoir communautaire d'influencer la volonté divine par l'entremise de l'Église (Jurado, 2011). Mais, le providentialisme ne détermine pas l'intégralité de l'action collective puisque les rites cohabitent avec des initiatives séculières. Prenons l'exemple de l'éruption du volcan Irazú en 1723 à proximité de Cartago, la capitale coloniale. Le gouverneur de la province témoigne des nombreuses activités religieuses mais engage, comme représentant du pouvoir civil, une surveillance active de la situation :

*« Cette nouvelle terrorisa tout le voisinage, qui se rendit à la sainte église paroissiale, (...) ils veillèrent toute la nuit, sans se soucier de la crainte suscitée par le tonnerre dont la violence faisait trembler cette église et toute la ville. Voyant la confusion dans laquelle nous étions tous, j'envoyais différentes rondes dans toute la ville et des patrouilles de cavalerie dans les champs, pour éviter les vols pouvant être occasionnés par l'abandon des maisons par leurs familles. Afin de donner un quelconque soulagement, à huit heures du soir le même jour, je passais (...) sur les flancs de ce volcan, pour nous informer auprès de voisins qui y vivent s'ils avaient vu ou entendu d'autres signaux (...). »*⁷¹ (González Víquez, 1994 [1910] : 4-5)

Cette juxtaposition de deux registres d'action, l'un religieux, l'autre civil, n'est pas rare. On trouve d'autres exemples de ce type au Mexique (Vallette, 2006) et en Colombie (Jurado, 2006). Nous sommes donc loin du fatalisme et de l'inertie auquel mènerait inmanquablement le providentialisme (Wilches-Chaux, 1993). Si cette doctrine nous renvoie au rôle de garant assuré par l'Église, et donc au maintien d'un ordre social dominant par une certaine interprétation des catastrophes, elle admet d'autres registres d'action : *« (...) les attitudes de la collectivité suggèrent que recourir au religieux n'implique pas un fatalisme paralysant devant la calamité, mais constitue plutôt un appui et une motivation symbolique pour l'action humaine*

⁷¹«Esta novedad atemorizó toda la vecindad, ocuriendo á la santa iglesia parroquial, (...) estuvieron velando toda la noche, no embargante el temor que les ocasionaba los truenos, la cual violencia de ellos hacía estremecer dicha iglesia y toda la Ciudad. Viendo yo la confusión en que todos estábamos, diferentes rondas mandé por toda la Ciudad y patrullas de caballería por los campos, para evitar robos que pudieran ocasionarse por abandonar las familias sus casas. Para dar algún alivio, á las ocho de la noche del mismo día, pasé (...) á la falda de dicho volcán, á informarnos de los vecinos que le habitan si habían visto ú oído otras señales (...).»

focalisée sur la neutralisation de ses effets »⁷² (Jurado, 2011 : 14).

Nous rejoignons ici Sandrine Revet lorsqu'elle se refuse à construire un lien de causalité entre cadres interprétatifs et régimes d'action : « *Le lien entre régime interprétatif et cadre d'action est donc loin d'être établi* » (Revet, 2011 : 160). Aborder une réalité complexe, où se côtoient sans s'annuler différentes pratiques sous la gouverne tolérante d'une construction sociale dominante, exige de problématiser le rapport entre risque et pratique.

B. La construction sociale du risque dans l'action collective

Marc Mormont (2009) propose quant à lui de ne pas dissocier la construction sociale du risque de la pratique. Selon lui, la construction sociale du risque est en effet liée, sans être identique, à la constitution de *collectifs de prise en charge du risque*. Un collectif est un groupe d'individus qui organise des pratiques autour d'un objectif commun. Les compétences, les rôles et les statuts hiérarchiques de chacun de ses membres sont variables. La composition et la taille du collectif sont susceptibles de changer en fonction des pratiques engagées. La gestion du risque appelle la souplesse de ce modèle. En effet, le risque enjoint à une réflexion systémique et à la coordination entre acteurs. Pour organiser les pratiques de prise en charge du risque, les collectifs délimitent un objet dont la légitimité est justifiée par la poursuite de l'intérêt général. Une partie des pratiques de ces collectifs vise à faire reconnaître leur intérêt collectif comme participant à l'intérêt général. Cette logique nous renvoie à la réflexion de François Ewald sur la relation entre intérêts collectifs et intérêt général dans une société moins stratifiée par des classes sociales que divisée par des groupes :

« L'intérêt collectif ne saurait se réduire à l'idée d'intérêt particulier : le principe de sa reconnaissance sociale suppose qu'il est porteur de l'intérêt général, qu'il le « représente », que, donc, l'intérêt général passe par la reconnaissance d'intérêts collectifs dont le jeu solidaire et conflictuel permettra de l'atteindre. » (Ewald, 1986 : 465)

⁷²« (...) se sugiere en las actitudes de la colectividad, que recurrir a lo religioso no implicaba un fatalismo paralizante ante la calamidad, sino un sustento y motivación simbólica efectiva para la acción humana dirigida a neutralizar sus efectos. »

Pour faire reconnaître leur intérêt collectif comme participant de l'intérêt général, les collectifs s'appuient sur leur capacité de négociation, à l'image des corporations d'Émile Durkheim dans sa thèse *De la Division du Travail Social* (1967 [1893]). Cette capacité de négociation est fondée sur a) des connaissances, b) un pouvoir politique de pression et c) une faculté de rassembler autour d'un engagement commun, de faire groupe. Dans cette perspective, la gestion du risque demande une coordination, une action collective : « (...) *la construction du risque, c'est nécessairement la construction d'un rapport social entre ceux qui le désignent, le gèrent, le préviennent, et organisent tout cela.* » (Mormont, 2009 : 8). La pratique n'est donc pas le reflet empirique d'une construction sociale du risque théorique. Ce sociologue belge se rapproche ici d'une posture constructiviste qui s'intéresse à la fabrication des risques, soit au « *caractère construit et non donné des risques* » (Gilbert, 2003 : 56). Sa réflexion rejoint la définition du risque comme étant une « *une représentation d'un danger donné, non encore matérialisé, bien qu'ayant pu survenir auparavant* » (Duchêne et al., 2003 : 88). En effet, d'après la définition de Denise Jodelet, une représentation sociale est : « *une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social.* » (Jodelet, 1989 : 53). À la différence de Denise Jodelet nous considérons que la pensée savante concourt également aux représentations. Ces dernières guident l'individu et le groupe dans leurs conduites, leurs ajustements, leur recherche de maîtrise physique ou intellectuelle du monde. Elle n'est pas rigide et donnée mais bien souple et construite. Le risque est donc le fruit des interactions entre acteurs - habitants, associations, autorités locales, nationales et supranationales, scientifiques - . Il est objectivé par des procédures, des outils, des instruments, des jugements « *quant à ce qui importe et ce qui compte* » (Mormont, 2009 : 7).

Le sens de l'action est donné par la délibération collective (Mormont, 2006b). Cette délibération collective se nourrit de connaissances et arbitre entre des valeurs et des normes. À ce titre les valeurs environnementales, véhiculées notamment par l'axe radical et l'axe réflexif, ne déterminent pas l'action mais peuvent être une ressource pour l'action : « *Toute démarche scientifique d'objectivation du risque constitue alors un élément qui peut intervenir dans la construction du risque et ceci pose la question*

des modes d'intervention de la science, et notamment pour leur part des sciences humaines. » (Mormont, 2009 :11).

Pour pouvoir s'intéresser aux effets sociaux et politiques du risque environnemental, il faut donc se distancier des tentations de l'objectivation d'un quelconque risque matériel, c'est-à-dire ne pas évaluer l'application correcte de valeurs environnementales à l'aune d'une amélioration des conditions environnementales. Il s'agit, au contraire, de regarder les conditions d'objectivation du risque, d'observer comment le risque environnemental en tant que représentation est construit par un collectif qui se définit et se redéfinit au cours de cette construction. La production matérielle du risque, environnemental ou non, cesse d'être le souci du chercheur en sciences humaines pour devenir celui des acteurs.

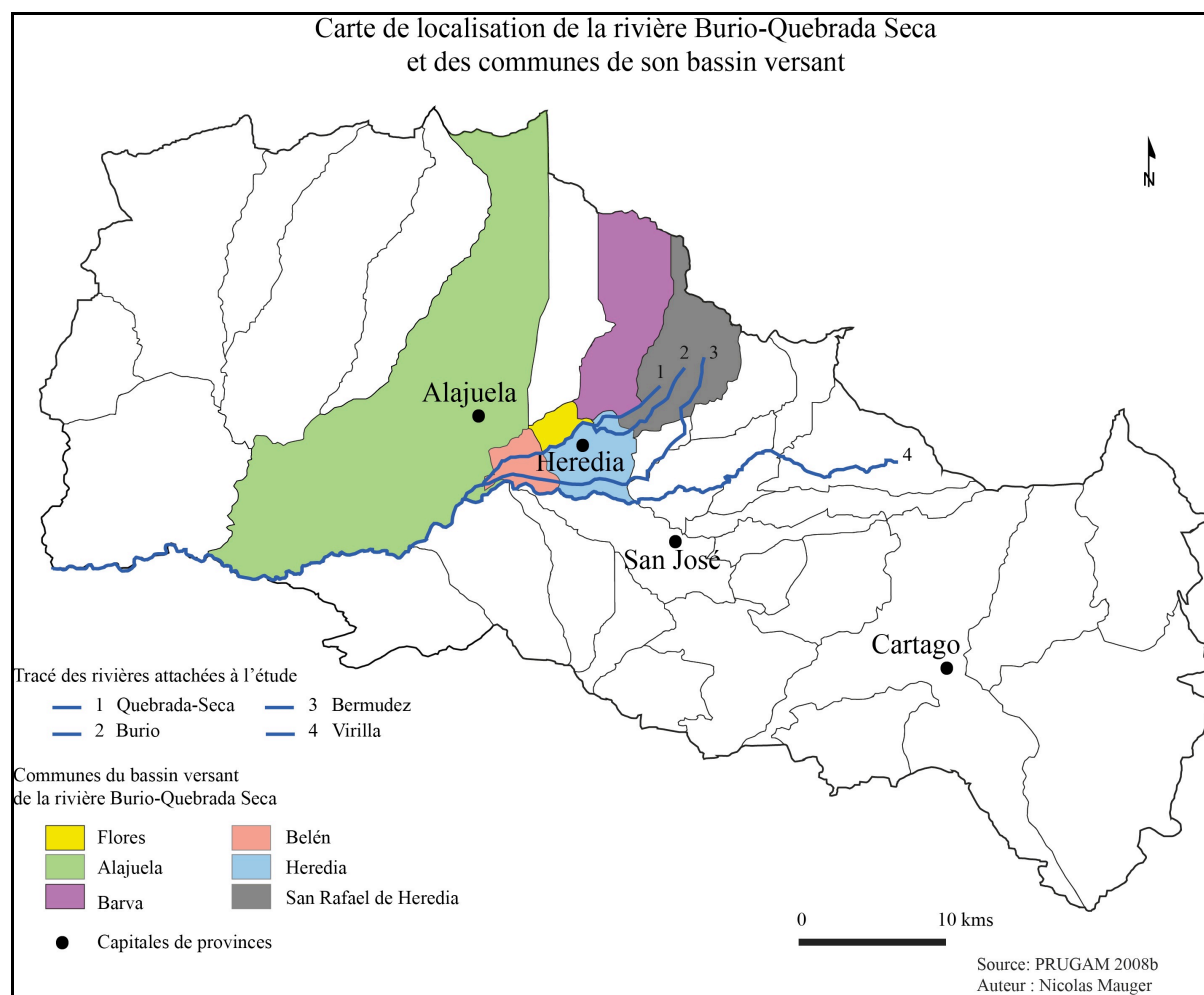
II. Quelles méthodes pour aborder le risque environnemental ?

Le risque environnemental constitue une critique à l'ordre social. Il exige de bâtir des actions transversales allant au-delà de la sectorisation classique des affaires publiques, donnant accès à : « (...) *la construction d'espaces de négociation nouveaux* » (Mormont, 2009 : 3). Inédit, le risque environnemental est constitutivement difficile à saisir. Il requiert la mobilisation de savoirs techniques et scientifiques spécifiques dont il met aussi en doute les performances. Son objectivation brouille les frontières de la légitimité des savoirs. Il est alors possible d'en observer les recompositions : « *La question qui se pose à partir de l'émergence publique de ces risques environnementaux est alors celle de la manière dont les dynamiques sociales et politiques, puis scientifiques et techniques, se greffent sur ces « représentations » diffuses.* » (Mormont, 2009 : 4).

A. Un terrain d'enquête quelque part entre la rivière et la commune

Notre recherche concerne la prise en charge des risques environnementaux associés à la rivière Quebrada Seca de la province d'Heredia par plusieurs collectifs. Elle s'attache donc bien à un objet spatial. Comment décrire notre terrain d'enquête sans naturaliser la rivière pour laisser aux collectifs, que nous décrirons plus avant, le soin

de définir eux-mêmes l'espace qu'ils investissent ? Nous verrons en effet dans la quatrième et dernière partie de cette thèse que l'utilisation de certains termes, comme celui de bassin versant, renvoie à des artefacts plutôt qu'à la description neutre d'un espace géographique.



*Carte 2 : Carte de localisation de la rivière Burio-Quebrada Seca
et des communes de son bassin versant*

L'autre difficulté méthodologique, à laquelle sont aussi confrontés les acteurs, est que nombre de données historiques, démographiques ou encore économiques sont créées par, ou pour, les communes. Or, la rivière Quebrada Seca et son affluent majeur, le Burío, traversent cinq communes de la province d'Heredia -San Rafael, Barva, Heredia, Flores et Belén- et la commune d'Alajuela. Quoiqu'ayant circulé entre plusieurs communes, nous avons enquêté plus particulièrement la commune de Belén. Pourquoi Belén ? Seule commune où la Quebrada Seca passe au centre du bourg,

cette rivière y est un objet d'attention depuis au moins la création de la municipalité en 1907. Pour les autres communes, la rivière délimite des frontières entre communes ou entre districts et le peuplement de ses berges est plus tardif. Notre terrain d'enquête se situe donc quelque part entre une échelle communale bien renseignée et une échelle intercommunale déterminée par le passage de la Quebrada Seca. Nous avons fait le choix de décrire successivement la Quebrada Seca et Belén pour présenter le contexte de l'enquête.

a. La Quebrada Seca

La Quebrada Seca s'écoule au Nord-Ouest de la Vallée Centrale sur une vingtaine de kilomètres. Ses deux principaux affluents sont la rivière Burío et la rivière Quebrada Seca⁷³. Ils naissent tous deux à San Rafael de Heredia, respectivement à 1898m dans le district de Los Angeles et à 1620m le district de Getsemaní (ICE, 2008). Ils se rejoignent à Heredia pour se jeter dans la rivière Bermúdez à 892m à Alajuela (Arredondo Víquez, 2007; Zamora Brenes, 2002). L'aire du bassin versant est de 19,9 km² et s'étend sur les flancs sud de la cordillère volcanique centrale. La rivière s'écoule donc sur un petit territoire très pentu. L'écoulement des affluents est torrentiel, le temps de concentration court - 68 minutes en 2008 (ICE, 2008). Les crues sont dites torrentielles ou cévenoles. La saison des pluies, d'avril à octobre, compte deux pics de précipitations en mai / juin et en septembre / octobre (Hernandez Arguedas et al, 2002).

L'origine volcanique des sols et le climat tropical humide font du bassin versant un espace d'infiltration des eaux de pluies, sauf imperméabilisation, érosion ou compactage. La captation d'affleurements de ces aquifères est une ressource majeure d'eau potable pour la GAM (ICE, 2008). La Quebrada Seca, littéralement le *ruisseau sec*, avait un débit pratiquement nul pendant la saison sèche, au moins jusqu'en 1974 (Henández Marín, 1974). Le Burío avait un débit constant qui a été grandement réduit

⁷³ L'altitude des sources de la Quebrada Seca et du Burío et de l'embouchure dans le Bermúdez varie d'un auteur à l'autre. Pour Adrien Tisserant (2008) : sources à 1530 m sans distinction des affluents et embouchure à 870m. Pour Marco Hernández Arguedas et al. (2002) : sources à 1870m sans distinction des affluents et embouchure à 1870m. Pour Karlos Francisco Arredondo Víquez (2007) et Rafael Zamora Brenes (2002) : 1560 m sans distinction des affluents et embouchure à 892m. Pour l'ICE (2008) : sources de la Quebrada Seca à 1620 m et à 1898m pour le Burío, non spécifié pour l'embouchure.

par la captation de ses sources pour le réseau d'eau potable par l'Entreprise des Travaux Publics d'Heredia - ESPH -. La constance de son débit actuel s'explique par son rôle de réceptacle des eaux usées.

La pollution des eaux, les inondations et l'érosion des berges sont les trois problèmes majeurs de ce bassin versant. La pollution des eaux est due au dépôt de déchets solides et aux eaux usées. Avant 1970, cette pollution est essentiellement agricole et domestique. Après 1970, elle devient majoritairement industrielle. Dans les communes de l'aval les inondations sont anciennes. À partir des années 2000, elles affectent de plus en plus de riverains car de nombreux logements ont été construits sur les berges. L'urbanisation a eu pour effet d'imperméabiliser les sols - 45% du bassin versant est imperméabilisé (ICE, 2008) -, ce qui a accentué le ruissellement et l'érosion des berges (Rodríguez Saénz, 2008). Suite à des inondations en juin 2007, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence pour les communes du bassin versant de la Quebrada Seca (décret n°33834-MP du 20 juin).

b. Belén

Belén est une commune de l'aval densément peuplé puisqu'elle compte 21 808 habitants en 2011 pour 11,81 km² (INEC, 2011). Cette commune est particulièrement sinistrée par les inondations. L'inondation de 2007 a affecté les réussites économiques et sociales de ce petit territoire dont nous avons parcouru l'histoire dans notre première partie. La commune, que l'on traverse à pied en une trentaine de minutes, est divisée en trois districts, San Antonio comme centre ville, La Ribera et La Asunción. Belén est frontalière de Flores, Alajuela, Escazú, Santa Ana et San José. Elle compte quatre rivières, la Quebrada Seca, le Bermúdez, le Segundo et le Virilla. Le Bermúdez et le Segundo sont des affluents du Virilla, rivière majeure qui baigne toute la Vallée Centrale. La Quebrada Seca est un affluent du Bermúdez. Belén est situé à l'aval, au-dessus de nappes aquifères riches.

L'Indice de Développement Social de Belén est le plus élevé du pays en 2007 (MIDELPAN, 2007). Cet indice est calculé en croisant différents facteurs : offre économique et salariale, participation sociale, santé et éducation. En 2008, le gouvernement considère que Belén fait partie d'une des zones industrielles les plus

importantes du pays - Heredia, Belén, Santa Ana - et d'un des principaux couloirs commerciaux et d'animation de la GAM - Alajuela, la Guaría d'Heredia, San Antonio de Belén - (PRUGAM, 2008a). Ces activités attirent une population flottante estimée à 25000 individus par les services municipaux (2007). L'industrie est favorisée par la disponibilité en eau, la place stratégique de relais entre les grandes villes de la GAM, la proximité de l'aéroport et de la route vers Puntarenas, l'existence sur place d'une main d'œuvre qualifiée, des sites d'exportation et de distribution nationale (Alfaro Hernández, 2005). L'intensité de l'activité industrielle stimule l'économie de la commune et l'installation de populations attirées par l'emploi.

B. Méthodes d'enquête

Pour traiter des effets sociaux et politiques de la prise en charge des risques environnementaux associés à la Quebrada Seca, nous avons eu recours à deux méthodes d'enquête. La première est une double recherche historique dont nous rendons compte dans la troisième partie de ce travail. Elle met en regard l'histoire de l'institutionnalisation de la gestion des risques et catastrophes au Costa Rica avec l'histoire sociale de la Quebrada Seca à Belén. Cette double enquête montre comment le risque environnemental devient une construction sociale du risque dominante. Ce processus est favorisé par des politiques publiques de gestion des risques et des catastrophes. Elle est aussi rendue possible par le passage d'une société rurale où le milieu est une ressource vers une société urbaine où l'environnement devient un moyen de formulation des problèmes. Notre seconde méthode est une enquête ethnographique qui suit le travail de plusieurs collectifs dans leur prise en charge des risques environnementaux. Le concept de « cadrage » tel que réinterprété par Marc Mormont (2006c et 2009 ; Mormont et al. 2006a), nous permet d'aborder, dans la quatrième partie de cette thèse, les effets du risque environnemental en termes de reconfiguration territoriale, de transfert de responsabilité et d'engagement collectif.

a. Les archives

Le travail de sélection des archives sur le thème de l'institutionnalisation de la gestion des risques et catastrophes au Costa Rica a été facilité par des travaux scientifiques antérieurs et par l'effort de systématisation des informations par les institutions

concernées. Du début du processus d'institutionnalisation dans les années 1960 aux années 1990, Allan Lavell (1996b) a déjà exploré ce champ. Nous avons complété certaines informations avec des articles de presse. À partir des années 1990, la Commission Nationale d'Urgence a diffusé régulièrement ses « Mémoires Institutionnels » qui ont été mise en ligne par le Centre Régional d'Information sur les Désastres⁷⁴ - CRID -. Enfin, les instances régionales et internationales de gestion des risques et catastrophes publient leurs décisions et leurs rapports. Notre analyse se base donc sur une lecture croisée et critique de ces différentes sources qui ont toutes fait l'objet d'une publication.

L'histoire sociale de la Quebrada Seca est un thème plus confidentiel qui a exigé une immersion dans des sources primaires. Afin de construire notre approche historique, nous nous sommes appuyés sur la recherche de l'équipe de François Duchêne et Christelle Morel-Journel (2004) sur deux cours d'eau périurbains de la région lyonnaise. Leur recherche montre comment l'inondation « devient un risque » à la fin du 20^e siècle dans cette région lyonnaise. Cette démonstration a trouvé échos pendant notre enquête, lorsque deux observations ont contredit l'idée générale qui faisait des inondations de 2007 un événement récent, produit de l'urbanisation massive (cf. encadré).

L'inondation de 2007 qui a « surpris » tout Belén avait pourtant été prédite. Un groupe de riverains âgés avait prévenu la mairie. Ils tenaient cette information de leurs parents qui leur ont raconté l'histoire d'une très grande inondation du début du 20^e siècle, quand l'eau était presque arrivée à l'Église. Mais personne n'a écouté les Cassandres locaux.

En 2009, un homme d'une cinquantaine d'année, apparemment ouvrier, s'installe non loin pour déjeuner pendant que je discute avec l'administratrice d'un centre de loisir à Belén. Elle évoque le parking emporté par la rivière en 2007. L'homme intervient : « *La rivière cherche son ancien lit voilà tout.* » De son vivant, son grand-père lui a dit que la rivière avait été détournée.

Notes de terrain, 2008 et 2009

⁷⁴ cridlac.org

Il nous est apparu nécessaire, non pas de vérifier ces dires, ni de montrer comment l'urbanisation avait progressivement pris le pas sur la rivière, mais de regarder quelles avaient été les modalités de coexistence entre les riverains et la Quebrada Seca et en quoi elles avaient changé.

La réalisation de ce projet s'est confrontée rapidement aux contraintes pratiques de l'archivage. Dans la base de données informatisée des Archives Nationales, peu de documents sont spécifiquement indexés sur le thème des rivières Burío et Quebrada Seca. Les documents indexés émanent d'institutions diverses et s'étalent sur une période très longue - le premier document date de 1777. Aux vues du corpus imprécis offert par l'indexation de l'objet « rivière », nous avons choisi d'accéder à la compréhension de l'histoire sociale de la Quebrada Seca en suivant le découpage par commune. Dans un souci de continuité, nous nous sommes concentré sur la commune de Belén et avons consulté les Actes Municipaux de Belén, de l'année de création de la commune en 1907 jusqu'à 2009. Les Actes Municipaux relatent chaque semaine les affaires courantes de la commune. Ils permettent de suivre l'évolution de la maîtrise du territoire au travers de décisions pratiques. Les débats ou justifications autour de ces décisions sont des accès aux représentations de la rivière puis du risque, pour chaque période.

Aucun index thématique n'existant, un dépouillement intégral des actes a été nécessaire. Un corpus⁷⁵ d'archives a été créé en fonction des axes énumérés dans le tableau ci-dessous. Le dépouillement des actes municipaux a permis de collecter des données sur des thèmes connexes, d'évaluer la hiérarchie des priorités municipales et la nature des relations avec les institutions gouvernementales et le secteur privé. Malgré leur continuité, les actes ne sont pas des sources exhaustives. Ils dépendent des conflits et des problèmes saillants de la commune. Concernant la traduction⁷⁶, le terme *cantón* n'a pas été traduit par « canton » en français mais par « commune ». En effet, un *cantón* costaricien est administré par une municipalité.

⁷⁵ Le corpus est disponible sur demande auprès de l'auteure.

⁷⁶ Toutes les traductions (archives, entretiens, littérature grise et scientifique) sont de l'auteure.

Extraits relatifs à la Quebrada Seca	Autres sujets d'intérêts
Déviation de la rivière (années 1900)	Rivière Bermúdez
La rivière comme ressource	Protection et éducation à l'environnement
Construction et modification des ponts	Formation sur les risques
Suppression d'arbres	Plan de régulation
Évacuation des caniveaux	Séisme de Telire de 1991
Dragage	
Murs de rétention	
Urbanisation des berges	
Projet de canal de dérivation	
Destruction du pont del Arco	
Relogement	
Compte-rendu d'études scientifiques	
Compte-rendu de commissions dédiées à la rivière	
Maladie et pollution	
Inondations	
Érosion	

Table 7 : Thème des extraits des Actes Municipaux de Belén

Concernant le référencement, le sigle AMB désigne les Actes Municipaux de Belén. D'autre part, les AMB sont manuscrits de 1907 à 1988 puis dactylographiés de 1988 à 1992 et informatisés à partir de 1992. Cette hétérogénéité modifie la numérotation des tomes et bouscule la pagination. Les actes manuscrits sont paginés. La pagination chaotique des actes dactylographiés est référencée en l'état. Les actes informatisés étant dématérialisés, chaque acte correspond à un fichier en format .doc dont les pages ne sont pas numérotées. La référence comprend donc le terme de Digital pour signaler cette forme dématérialisée et indique l'année à laquelle l'extrait se rapporte.

b. Cadrage et enquête ethnographique

Pour observer les effets sociaux et politiques du risque environnemental, Marc Mormont et son équipe empruntent le concept de cadrage à Erving Goffman (1974). Présenter ce concept tel que réinterprété par Marc Mormont est l'occasion d'introduire les collectifs auprès desquels nous avons enquêté.

Pour Erving Goffman, le « cadrage » permet de regarder comment, au cours d'interactions ordinaires, un acteur ajuste la définition de la situation dans laquelle il s'engage et se lie aux autres acteurs, construisant un espace de communication. Appliqué aux questions environnementales, Marc Mormont le définit comme : « *Le*

cadrage d'un problème, c'est l'ensemble des opérations par lesquelles se définissent les paramètres de sa définition, le temps et l'espace pertinents, mais aussi la place des acteurs, les intérêts en jeu. Tout cadrage est prise en compte, il définit ce qui compte dans la situation mais le cadrage a aussi un effet d'effacement de ce qui n'est pas pris en considération. » (Mormont, 2006c : 306).

Cette opération de cadrage a lieu au cœur des pratiques de coordination de collectifs. Marc Mormont et al. (2006a) identifient schématiquement trois espaces sociaux de mise en circulation de l'objet du collectif qui participent à son cadrage. Le premier espace rassemble un petit groupe d'individus qui discutent des connaissances disponibles et mobilisables, il s'agit de réseaux d'exploration sociotechnique si l'on s'en tient à la définition de Michel Callon (1998). Le second espace est un forum, soit « (...) *l'espace public de discussion des solutions partielles qui sont produites par les réseaux beaucoup plus « spécialisés » de discussion de la question.* » (Mormont, et al., 2006a : 10). Enfin le troisième espace est l'arène politico-administrative dans laquelle sont soumises les propositions pour être validées en fonction des politiques sectorielles et des normes générales. Observer ces processus de cadrage exige une enquête à l'échelle microsociologique et une attention portée au temps long. Cette double exigence permet d'observer les interactions entre acteurs, les débats sur les normes, l'emprunt de connaissances qui transforment le cadrage de la question amenant une recomposition de l'action (Mormont et al. 2006a).

Dans cet esprit, nous avons réalisé sur les rives de la Quebrada Seca une enquête qualitative auprès de quatre collectifs entre mars 2008 et décembre 2010 au cours de trois séjours : mars 2008, octobre 2008 à septembre 2009, octobre 2010 à décembre 2010. Quoique formellement établi, ces quatre collectifs sont souples dans leur composition. Non seulement parce qu'ils intègrent de nouveaux membres au fil de leurs pratiques, mais aussi parce que certains collectifs cherchent à élargir la prise en charge du risque, par exemple à l'ensemble des occupants du bassin versant. Observer les décisions de ces collectifs, récolter des informations sur leur formation et leurs conditions d'existence puis comprendre quelles sont les institutions ou les individus qui les informent, les forment et les financent permet d'accéder au cadrage et recadrage des problématiques environnementales associées à la Quebrada Seca. La réduction des risques hydriques est un objectif central ou périphérique pour ces

collectifs. Leurs territoires d'intervention sont variables puisque les deux premières s'investissent à l'échelle micro-locale et les deux dernières à l'échelle du bassin versant.

- La Commission pour la Quebrada Seca à Belén est constituée d'un petit groupe de riverains et d'un fonctionnaire municipal. Créée en 1982 par les habitants suite à une inondation importante en 1981, elle est incorporée à la municipalité en 2004 devenant une Commission Spéciale Municipale⁷⁷. Son objectif est de réduire l'impact des inondations à Belén par le biais d'aménagements et d'interventions directes dans le lit de la rivière (nettoyage, dragage, gabions, canal de dérivation). Ses membres habitent au centre de la commune et sont issus de familles habitants de longue date à Belén. Le travail de cette commission a été suivi durant l'enquête en participant aux activités (réunions et visites de terrain). De plus, une partie des actes de cette commission a été consulté pour les périodes allant de 1987 à 1989 puis de mars 2007 à juillet 2007.
- Le Programme de Gestion Intégrale de Mercedes Sud est constitué par des habitants du quartier, par des membres de l'École de Chimie de l'Université Nationale et par les représentants d'entité gouvernementale ou régionale (ESPH, Ministère de la Santé, municipalité d'Heredia, police municipal, CCSS). Le projet original, formulé au début des années 2000, est d'inscrire le quartier au programme *Bandera Azul Ecológica* de l'Institut Costaricien des Eaux et des Égouts - AyA. Ce programme, littéralement Drapeau Bleu Écologique, est un label de qualité environnementale pour les quartiers. Le projet initial s'est élargi vers la recherche d'une meilleure qualité de vie dans le quartier englobant des activités allant de la promotion de la santé à celle de la sécurité. Avec le soutien de l'École de Chimie de la UNA, les membres du programme effectuent un suivi de la qualité des eaux de la rivière Burío – Quebrada Seca des sources à l'embouchure (Benavides Benavides et al., 2008;

⁷⁷ Dans le régime municipal costaricien, il existe des commissions consultatives thématiques intégrées par des habitants concernés et par un, ou plusieurs, fonctionnaire(s) municipal(aux) faisant le lien avec le conseil municipal. Ces commissions ont un rôle consultatif et constituent des forces de proposition. Elles sont dites, soit « obligatoires » - existant dans toutes les municipalités- soit « spéciales » -créées en fonction des besoins locaux.

Coto Campos et al., 2008). Le quartier de Mercedes Sud à Heredia est issu d'un processus progressif d'urbanisation des champs de café. Dans ce contexte, le programme de Mercedes Sud participe à l'agencement de l'urbain. Des entretiens ont été réalisés avec la coordinatrice, certains participants et un membre de l'École de Chimie.

- La Commission Interinstitutionnelle des Micros Bassins Versant d'Heredia - CIMH - est constituée de représentants des institutions gouvernementales et régionales (Ministère de la Santé, ESPH, SENARA, ACCVC MINAE, UNA). Issue de la conjonction d'expériences institutionnelles de gestion de nuisances hydriques, notamment autour de la pollution, cette commission est créée en 1993. Son travail porte sur cinq bassins versants urbains : Ciruela, Segundo, Bermúdez incluant la rivière Burío-Quebrada Seca, Tibás et Pará. L'objectif est de réunir les conditions d'un développement durable en prenant le bassin versant comme échelle de gestion (CIMH, 2004). Dans cette perspective, ses membres ont par exemple créé une carte des zones de recharges des aquifères pouvant être adoptée par les mairies dans leurs plans régulateurs. Autre exemple, ils organisent des visites d'éducation à l'environnement sur le bassin versant du Burío - Quebrada Seca avec l'ONG FUNDECOR. Des entretiens ont été menés auprès de ces membres les plus actifs.

- La Commission Interinstitutionnelle du Vote 4050 sur la Problématique de la Rivière Burío - Quebrada Seca, nommé ici Commission du Vote 4050, est coordonnée par le Ministère de l'Environnement et des Télécommunications. Ses membres sont les représentants des institutions suivantes : municipalités de San Rafael de Heredia, Barva, Heredia, Flores et Belén, Entreprise des Services Publics d'Heredia (entreprise semi-publique attachée à un territoire), Ministère de la Santé, Ministère de l'Environnement et des Télécommunications. Elle naît à l'issue d'un processus judiciaire commencé en février 2003. Un riverain de Flores dépose une plainte devant le tribunal constitutionnel. Il accuse les municipalités, l'Entreprise des Service Publics d'Heredia, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Environnement et de l'Énergie et l'Institut Costaricien des Eaux et des Égouts : a) d'utiliser la rivière Burío - Quebrada Seca comme « cloaque à ciel ouvert », provoquant

des nuisances olfactives et sanitaires, b) d'autoriser des permis de construire qui imperméabilisent les sols, à l'origine d'inondations en aval, c) de sous calibrer des ponts, isolant des communautés lors des crues. Rassemblant des comptes-rendus d'inspections et des dépôts de plaintes sur les eaux usées non traitées et les constructions irrespectueuses des règles urbanistiques de 1989 à 2003, le tribunal constitutionnel conclut :

*« (...) le plaignant a raison en alléguant que le manque de contrôle de la part des autorités accusées viole les droits fondamentaux à la vie, la propriété et à un environnement sain et écologiquement équilibré, de ce fait il correspond de recevoir la plainte. »*⁷⁸ (Vote 4050 de la Salle Constitutionnelle, 2005 : 17).

Aucune accusation concrète ne permet de condamner une seule institution. Face à la dispersion des responsabilités, les représentants des municipalités, de l'Entreprise des Service Publics d'Heredia, du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Environnement et de l'Énergie sont condamnés de manière solidaire. Ils doivent collaborer et présenter au tribunal constitutionnel un compte-rendu des actions entreprises pour résoudre les problèmes environnementaux de la Quebrada Seca tous les six mois. Pour notre enquête, nous avons réalisé des entretiens auprès de plusieurs membres de cette commission et suivi leurs activités. Enfin, les actes des réunions de 2005 à 2008 ont été consultés.

Notre enquête n'est pas exclusivement dédiée au suivi du travail de ces commissions car le processus de cadrage et recadrage est justement le fruit de la circulation de la problématique, depuis la sphère privée jusqu'à la scène politique en passant par des échanges publics :

« La construction d'un nouveau cadre résulte de l'inclusion d'autres acteurs et d'autres préoccupations dans l'évaluation du problème ou la conception du projet. Elle suppose la mise en relation des perspectives qui sont portées par des acteurs

⁷⁸« (...) lleva razón el recurrente al acusar que la falta de control por parte de las autoridades recurridas violenta los derechos fundamentales a la vida, propiedad y a un ambiente sano y ecológicamente equilibrado, de donde corresponde acoger el recurso.»

différents et cela est rendu possible par les déplacements que l'action collective suscite. » (Mormont, et al., 2006a : 5).

Ces discussions permettent d'explorer la légitimité et la pertinence locale des deux champs fondamentaux des processus de cadrage : le savoir et la norme. Ainsi, les conditions d'élaboration du savoir scientifique sont interrogées pour être réorientées si nécessaire. Au-delà des théories, ce savoir doit en effet être capable d'éclairer un objet local particulier. La validité et la légitimité des normes sont évaluées à l'aune de leur adéquation avec la situation locale. Le cadrage de l'objet passe donc par une rencontre entre les collectifs et d'autres acteurs : habitants concernés, techniciens, juristes, scientifiques, élus. Dans cette perspective, nous avons mené des entretiens semi-directifs avec différents acteurs qui ont participé au cadrage. L'enquête n'a donc pas de visée statistique, elle n'est pas organisée autour d'un échantillon quantitatif mais cherche à accéder à des données qualitatives représentatives des conditions et des modalités de prise en charge collective des risques environnementaux.

Lors de cette enquête, quarante-cinq entretiens semi directifs formels ont été enregistrés. Ils ont été majoritairement réalisés auprès des quatre collectifs organisés et ont été complétés par des entretiens avec des riverains, des représentants du secteur privé, des élus, des scientifiques, des techniciens municipaux et gouvernementaux. La liste détaillée est présentée en annexe 1. De plus nous avons suivi les activités des quatre collectifs comme spécifié en annexe 2. Ces activités ont été l'occasion de compléter nos données par des conversations informelles.

Partie 3 : La « Mise en risque environnemental »

Ce troisième volet de la thèse transforme le constat général de Marc Mormont sur « *la diffusion de l'idée d'une société dangereuse* » (2009) en constat de notre enquête de terrain. Les Costariciens témoignent de catastrophes et de risques résultant de dégradations environnementales produites par l'organisation sociale. Cette façon d'assumer la responsabilité des risques apparaît dans la loi costaricienne. La Loi de Prévention et Gestion du Risque n°8488 du 11 janvier 2006 définit en effet le risque comme l'interface entre l'aléa et la vulnérabilité des éléments exposés, reprenant une définition chère à l'axe radical. Cette vulnérabilité dépend, non seulement de processus physiques et environnementaux, mais aussi de processus sociaux et économiques, donc directement de l'ordre social. Cette logique déborde la seule sphère légale comme en témoigne Carlos Picado, sociologue et chef du département de la planification de la Commission Nationale de Prévention du Risque et de Gestion de l'Urgence (CNE) :

« (...) il semble, qu'abandonnant la perspective de « l'expiation des fautes humaines », ait lieu, dans l'espace public, une variation positive de l'approche depuis laquelle est analysée l'incidence des catastrophes. Il semble s'affirmer l'argument selon lequel, même si un phénomène dit naturel est impliqué dans ces catastrophes (...), il existe des conditions humaines impliquant que ce phénomène se manifeste comme événement de catastrophe. (...) Depuis plus de dix ans, des contributions académiques définissent clairement les catastrophes comme un problème social associé à la relation à l'environnement, aux inégalités et au caractère excluant de la structure économique. (...) Il semblerait que, peu à peu, les analystes, les générateurs d'opinion et les décideurs se soient approprié des nouvelles alternatives et revendications afin d'affronter le problème des catastrophes. »⁷⁹ (Picado Rojas, 2006 : 10).

⁷⁹« (...) parece estarse dando una variación positiva en el enfoque desde el que se analiza en el ámbito público la incidencia de los desastres, abandonándose la perspectiva de la “expiación de las culpas humanas”. Parece confirmado el argumento de que aunque en estos desastres está implicado un fenómeno llamado natural (...), existen condiciones humanas que inciden para que tal fenómeno se manifieste como evento de desastre. (...) En el discurso académico desde hace más de una década se vienen haciendo aportes que en estricto sentido definen los desastres como un problema social asociado a la relación con el ambiente y a las inequidades y al carácter excluyente de la estructura económica. (...) Pareciera que, poco a poco, los analistas, los generadores de opinión y quienes toman decisiones se apropian de las nuevas alternativas y demandas para enfrentar el problema de los desastres.”

Au nord de la GAM, d'autres observateurs abondent dans ce sens. Alice Brenes Maykall et Pedro Gonzalez Sommaribas remarquent que : « (...) *les acteurs sociaux identifient la majeure partie des aléas en termes de dégradation environnementale et de déséquilibre entre expansion urbaine et construction sociale de l'espace et du milieu physique.* »⁸⁰ (Brenes Maykall et González Somarribas, 1998 : 102). De plus, leur enquête indique sept *sources génératrices d'aléa* répertoriées par les acteurs locaux : les conditions de pauvreté, le manque d'information, l'inefficacité des contrôles administratifs, le manque de planification, la forte densité de population en inadéquation avec la disponibilité des services publics et privés, le manque de sécurité, l'apathie des habitants face aux problèmes et le manque d'organisation sociale.

Même sur notre terrain très local aux bords de la Quebrada Seca, les acteurs institutionnels évoquent la *vulnérabilité* des habitants comme fruit de processus historiques. Le premier chapitre explore justement la manière dont les acteurs dépeignent la dégradation mortifère de la Quebrada Seca. Cette dégradation est présentée en termes de risque environnemental, c'est-à-dire comme le résultat à la fois inédit et normal d'un processus généralisé de détérioration des conditions de vie urbaine et démocratique. Comment ce consensus a-t-il émergé aux abords de cette rivière ? Un détour par l'histoire nationale de l'institutionnalisation de la gestion des risques et catastrophes (1960-2010) dans le second chapitre montre comment la dimension sociale du risque et la gestion préventive ont progressivement pris une part de plus en plus importante dans les politiques publiques. Cette doctrine nationale a sans conteste influencé nos contemporains. Ensuite, l'histoire sociale de la Quebrada Seca (1907-2009) abordée dans le troisième chapitre montre comment l'avènement des risques environnementaux est un moyen d'exprimer une situation nouvelle issue du passage d'une société rurale et agricole à une société urbaine. Ces deux derniers chapitres retracent donc, à deux échelles différentes et complémentaires, l'histoire d'une « mise en risque » pour reprendre l'expression de François Ewald (1986 : 20). La « mise en risque » est le processus par lequel les acteurs caractérisent leurs problèmes comme sociaux en les objectivant comme étant des risques contre lesquels

⁸⁰« (...) los actores sociales hayan reconocido la mayoría de las amenazas en términos de la degradación ambiental y el desequilibrio que existe entre la expansión de la urbe y la construcción social del espacio y el entorno natural.»

se prémunir. La particularité de la mise en risque décrite dans cette thèse est d'être environnementale. Elle n'emprunte donc pas le mécanisme de l'assurance, puisque le risque environnemental est justement inassurable. Elle passe néanmoins par un transfert de responsabilité de l'individuel (le riverain) vers le collectif (les autorités municipales et nationales).

Chapitre 1 : Expliquer les risques en termes environnementaux

La rivière Quebrada Seca préoccupe les riverains : comme nous l'avons déjà dit, ses eaux sont polluées, ses crues inondent les maisons et érodent les berges. Pour comprendre ces phénomènes, les riverains et les acteurs institutionnels observent le comportement de la rivière et, surtout, font état de sa transformation. Cette question de la transformation est très significative puisqu'elle circonscrit le problème au moment de l'entrée de la Vallée Centrale dans sa phase urbaine faisant échos à l'opposition entre l'Âge d'Or et l'Âge Gris présenté dans la première partie de notre travail. À travers l'expansion urbaine qui explique l'accroissement des nuisances associées à la Quebrada Seca, la dégradation du milieu physique devient le reflet de la défaite de la vie démocratique. La situation est donc le résultat inédit d'une société récemment urbanisée tout en étant l'issue normale du système politico-économique contemporain. Nous rendons ici compte d'un résultat transversal de notre enquête ethnographique qui dépasse le travail des collectifs que nous exposerons dans notre dernière partie de thèse.

I. Nuisances normales pour dégradation environnementale inédite

L'érosion des berges, les inondations et la pollution sont *a priori* des phénomènes très différents. Ils sont pourtant tous expliqués en suivant le modèle que nous avons emprunté dans la présentation de notre terrain. Ce modèle est le suivant : après que la rivière ait été modifiée par l'urbanisation, l'industrialisation et l'augmentation de la population, les nuisances sont apparues et devenues récurrentes. Ce modèle explicatif généralisé conduit les acteurs locaux à porter un certain regard sur leur société. Par exemple, nous verrons qu'ils différencient les nuisances anciennes, des actuelles pour mieux souligner que les nuisances actuelles sont le résultat de l'organisation socio-urbaine contemporaine et qu'elles vont donc s'aggraver.

La Quebrada Seca : un objet d'inquiétude

Source : Pablo Morales Ulloa



Quebrada Seca dans le centre de Belén - 26/05/2009



Plantez des arbres, ne jetez pas de poubelle - 25/01/2009



Ecroulement des patios, Heredia - 18/06/2009

Traitement médiatique de la rivière Burío - Quebrada Seca La Nación

De haut en bas : La rivière Burío, Cloaque Naturel - 02/1998
 Les inondations pourraient empirer - 10/2007 ; Les communes d'Heredia se préparent à récupérer la rivière Burío - 02/2007 ; La rivière Burío cause plus de problèmes - 10/2003 ; Les inondations de dimanche dernier sont un signal d'alerte - 09/2007

En Heredia

Río Burío, cloaca natural

Inundaciones podrían empeorar
 ● Nadie se responsabiliza del problema
Municipios de Heredia alistan plan para recuperar río Burío

Río Burío causa más problemas

Las inundaciones del pasado domingo son una llamada de alerta

A. Une rivière modifiée

Expliquer les inondations, l'érosion et la pollution revient à constater la métamorphose de la rivière. Le changement rapide de l'usage des sols est présenté comme la principale cause des nuisances. Les idées de profusion, d'encombrement et d'asphyxie sont régulièrement mobilisées : « (...) depuis 30, 40 ans, la population est allée croissante et c'est à partir de là qu'ils ont mis la rivière en boîte. »⁸¹ (M. AA, Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Commission pour la Quebrada Seca, 29 janvier 2009, Belén). La métamorphose de la Quebrada Seca s'articule autour de deux thèmes : des conditions d'écoulement détériorées et une baisse de la qualité des eaux.

La détérioration des conditions d'écoulement est extrême. Elle concerne d'abord le lit de la rivière qui a été profondément modifié. Il est plus large à cause de l'érosion des berges, passant d'un ruisseau de montagne à une rivière enjambée par des ponts de 10 mètres. Pour preuve, une simple planche de bois suffisait à traverser la rivière il y a cinquante ans (M. AA, Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Commission pour la Quebrada Seca, 29 janvier 2009, Belén). Aujourd'hui le calibre des ponts et des canalisations est dépassé : « Donc en un laps de dix, quinze ans, les ponts sont redevenus obsolètes. C'est-à-dire qu'ils sont redevenus incapables de supporter l'eau. »⁸² (M. AA, Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Commission pour la Quebrada Seca, 29 janvier 2009, Belén). Cet élargissement du lit est combiné à une grande proximité des constructions. La rivière est littéralement asphyxiée, son lit est étranglé, ses rives envahies :

*« Vraiment, donc ici, ce monsieur a construit (...) au dessus de la rivière qui passe entièrement canalisée. Et après quand son mur est tombé et s'est écroulé parce que l'accumulation d'eau était telle que la rivière est venue chercher son lit. Mais voilà, le lit n'existait plus. »*⁸³ (M^{me} Q, Responsable du

⁸¹« (...) hace unos 30, 40 años por acá que igual, la población ha ido creciendo, ha ido creciendo y es donde han ido encajonando el río.

⁸²«Entonces en termino de diez, quince años, los puentes volvieron a quedar obsoletos. O sea volvieron a ser incapaces de soportar el agua.»

⁸³«Verdad, entonces allí, dónde este señor construyó (...) por abajo iba el río, iba todo entubado. Y después cuando se cayó esta tapia y se vino, digamos era tanta la acumulación de agua que se vino buscando como el cauce. Pero lo que pasa es que el cauce ya no existía.»

programme pro-cuencas de l'ESPH, CIMH et Commission du Vote 4050, 21 décembre 2008, San Rafael de Heredia)

Ensuite, les ruisseaux tributaires sont devenus des conduites d'évacuation des eaux de pluie pour les bâtiments. Enfin, les versants de la Quebrada Seca ont perdu leur capacité d'infiltration : « *Parce qu'il n'y avait pas autant de monde étouffant la Quebrada comme ça. En accroissant le nombre de résidents, en imperméabilisant les sols, nous avons endommagé cette capacité de filtration (...).* »⁸⁴ (M. O. Technicien en géographie pour la Fédération des municipalités d'Heredia, Commission du Vote 4050, 11 décembre 2008, Heredia). La détérioration des conditions d'écoulement provoque une réduction du temps de concentration des crues ainsi qu'une augmentation des débits (M. H., Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Ancien de la Commission pour la Quebrada Seca, 19 mars 2008, Belén). Consécutivement, les crues sont plus fortes et récurrentes provoquant inondations et érosion. Enfin, la baisse de la qualité des eaux est attribuée au développement des activités industrielles et à l'accroissement de la population :

« (...) ces lieux étaient inhabités, ils étaient inhabités. (...) ils ont été peuplés en créant de nouvelles résidences et tout, et donc les rivières sont devenues des évacuations pour toutes ces maisons et vraiment, il n'y a plus de vie, il n'y en a plus, (...) ceux qui vivaient dans l'eau des rivières, tous ces êtres ont disparu et ils n'existent déjà plus. »⁸⁵ (M. AN. Habitant du quartier de Mercedes Sud, Programme d'Amélioration Intégrale de Mercedes Sud, 27 mai 2009, Heredia)

Des transformations paysagères aux changements d'activités économiques, tout participe à cette vaste métamorphose. Les pâturages où l'eau s'infiltrait sont devenus des routes, des maisons, des commerces et des industries qui augmentent le

⁸⁴«Porque no había tanta población ahogando la Quebrada como tal. Al incrementar la cantidad de población, al impermeabilizar suelos, hemos ido dañado esta capacidad de filtración (...).»

⁸⁵«(...) eso lugares estaban despoblados, estaban despoblados. (...) se han ido poblando creando nuevas urbanizaciones y todo y entonces los ríos se han convertido en desagüe de todas esas casas y la verdad no existe vida en ellos, (...) los que se alimentan del agua de los ríos todo esos seres han ido desapareciendo y ya no existen.»

ruissellement. La culture du café a cessé d'être rentable face à la spéculation immobilière. Les champs ont fait place aux constructions :

*« Et donc, le grand commerce a commencé, beaucoup de gens, les terrains qu'ils avaient, des terrains qui avaient une grande valeur en étant inexploités, ils les ont vendus et on y a fait des constructions. Et donc d'un moment à l'autre, tous ces terrains qui absorbaient l'eau se sont changés en ciment. »*⁸⁶
(M. AA, Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Commission pour la Quebrada Seca, 29 janvier 2009, Belén)

Point d'orgue à l'ancrage de l'idée d'une rivière transformée, les acteurs différencient les phénomènes actuels des phénomènes anciens : *« Et bien je dis qu'il pleuvait, il a toujours plu, et il a plu très fort en saison et tout. Mais l'eau se tenait. Elle n'arrivait pas si directement à la rivière comme maintenant. »*⁸⁷ (M. AA, Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Commission pour la Quebrada Seca, 29 janvier 2009, Belén). La question des pollutions agricoles, qui a été pourtant longtemps problématique comme nous le verrons plus avant, est passée sous silence, occultée. Au contraire, les usages disparus (pêche, baignade, corvée domestique) de ce fait, sont la preuve, à la fois de la pureté de l'eau dans le passé, et de la violence des pollutions industrielles et résidentielles actuelles. Dans un livre sur l'histoire locale, l'auteure écrit :

*« Le bassin de Goyo Campos, dans la rivière Quebrada Seca, deux blocs à l'ouest de l'Hôtel de Police, avait une profondeur de plus ou moins deux mètres, les baigneurs s'y plongeaient et on pouvait voir du dehors d'où ils nageaient, cela montre bien sûr la qualité et la pureté des eaux de la rivière. »*⁸⁸ (Sánchez Zumbado, 2007 : 237).

⁸⁶«Y entonces se empezó el gran negocio, mucha de la gente, de los terrenos que tenían que eran terrenos muy valiosos baldíos, a venderlos y a hacerlos urbanizaciones. Y entonces de un pronto a otro todos estos terrenos que absorbían el agua se convirtieron en cemento.»

⁸⁷«Pues yo digo que llovía, siempre ha llovido, y ha llovido muy fuerte en temporada y todo. Pero el agua se sostenía. No llegaba tan directamente al río como pasa ahora.»

⁸⁸«La Poza de Goyo Campos, en el río Quebrada Seca, dos cuadras al oeste de la Jefatura Policial, tenía una profundidad de dos metros mas o menos, los bañistas se consumían y desde afuera se podían ver donde iban nadando, por supuesto esto reafirma la calidad y pureza de las aguas del río.»

Le cas des inondations est plus délicat puisque les crues rapides, de types cévenoles, appelées *llena* ou *cabeza de agua* sont des phénomènes bien connus et que certains ont gardé le vif souvenir d'anciennes inondations. A Belén, l'eau d'une inondation particulièrement violente serait arrivée à proximité de la place centrale en 1916⁸⁹ :

*« Écoute, moi je raconte ce qu'on m'a raconté. À cette époque, je n'existais pas. Le Monsieur, voisin de cette maison (...) était jeune, en 1916, je ne me souviens plus du mois. Je crois que c'était en octobre. À cette période il y a eu une crue, si grande que cette rivière était arrivée jusqu'à la place [place principale du bourg, située à 250m du lit]. »*⁹⁰ (M. H., Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Ancien de la Commission pour la Quebrada Seca, 19 mars 2008, Belén).

Comment les riverains de Belén peuvent-ils continuer à associer l'inondation à la prolifération urbaine si ce phénomène est ancien ? Pour résoudre ce paradoxe, les riverains expliquent différemment l'inondation ancienne. Elle est exceptionnelle, liée à une crue extraordinaire (M. H., Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Ancien de la Commission pour la Quebrada Seca, 19 mars 2008, Belén) ou à un accident :

*« Bon, mes parents et mes grands-parents racontent que, je ne sais pas en quelle année, il y a eu une crue assez... Les gens disent qu'elle est arrivée jusqu'à la place de San Antonio de Belén. Cela a pu venir de quelque chose qui s'est coincé, étant donné que ces ponts étaient si petits, étaient... Nous parlons de quatre mètres de jour (...). »*⁹¹ (M. Y, Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Commission pour la Quebrada Seca, 27 janvier 2009, Belén).

⁸⁹ Nous n'avons trouvé mention de cette date, ni dans les actes municipaux ni dans la presse nationale. Nous avons en effet consulté le journal quotidien *La Prensa Libre* de l'année 1915 à 1917 à la bibliothèque nationale. La collection de ce quotidien est la seule complète sur cette période. Aucune mention d'inondation à Belén n'est apparue, quoique l'année 1916 ait été, aux dires de ce journal, particulièrement pluvieuse.

⁹⁰«Vea, yo cuento lo que me contaron. En estos años no estaba. El señor vecino de esta casa (...) estaba joven, en 1916, no me recuerdo del mes, creo que de octubre. En estos día hubo una crecida tan grande que este río había llegado hasta la plaza.»

⁹¹«Bueno, me cuentan mis papas y mis abuelos que si, no sé en que año si hubo una crecida bastante... Que la gente dice que llegó el agua a la plaza de San Antonio de Belén. Puede haber sido que se atravesó algo, como esos puentes eran muy reducidos, eran... Estamos hablando de cuatro metros de luto (...).»

Les nuisances passées sont renvoyées dans le domaine de l'exceptionnel et du ponctuel. Inversement, les phénomènes contemporains sont le résultat d'une situation dégradée récurrente.

B. Chronique des nuisances ordinaires

Les nuisances associées à la Quebrada Seca sont donc ordinaires, non pas au sens d'insignifiantes, mais plutôt comme résultant d'un ordre social. Les inondations, même qualifiées d'exceptionnelles comme celles de 2007 à Belén, sont le fruit d'une situation urbaine ordinaire, quoique chaotique. Dans cette même perspective, la comparaison de la Quebrada Seca avec d'autres rivières de la GAM montre à quel point ce cours d'eau est représentatif d'une situation générale.

Les inondations de juin 2007 font figure d'exception à Belén. Tout d'abord, les secours locaux (police municipale, Croix-Rouge, pompiers) ne suffisent pas à affronter la crise. La Commission Nationale d'Urgence prend la responsabilité des opérations, signalant l'impuissance municipale. D'autre part, Belén la prospère, Belén la proprette, Belén l'exemplaire, est engloutie par deux vagues successives à trois jours d'intervalles. La désolation des inondations dégrade l'image de réussite et de calme véhiculée par la commune. Cette dégradation est accentuée par la date de ces inondations. La commune vient de fêter son centenaire le 8 juin 2007 et la paroisse s'apprête à célébrer son saint patron, San Antonio, le 13 juin. Le contraste marqué par l'inondation est exprimé par l'idée d'un choc. Le responsable municipal de la gestion de crise évoque un impact social, économique et psychologique. (M. M. Responsable de la santé au travail et de la gestion de crise de la mairie de Belén, Comité Local d'Urgence, 19 novembre 2008, Belén). Un secouriste professionnel de la Croix-Rouge parle, lui aussi, d'un choc psychologique. Les habitants sont abasourdis par le désordre des rues, la saleté, les objets brisés (M. U. Secouriste de la Croix-Rouge, Comité local d'Urgence, 22 janvier 2009, Belén).

Grâce à un héritage, un homme d'une soixantaine d'années achète une maison au bord de la Quebrada Seca dans le quartier du Cristo Rey pour cinq millions de colóns. Il s'installe à proximité de son fils qui a construit une maison légèrement surélevée 10 mètres plus loin. Voilà cinq mois qu'il est installé quand l'eau, venue des montagnes, fait enfler la rivière. Il est cinq heures moins le quart le mercredi 13 juin 2007 et des vagues successives engloutissent le pont voisin, montent au-dessus de la rampe, arrachent la porte du couloir, font s'effondrer le mur et ses fenêtres dans un bruit de tremblement de terre, soulèvent le lit. L'eau est maintenant à hauteur de son torse. Debout dans la partie la plus stable de la maison, il s'accroche et réussit à sortir par la porte de derrière (M. AI. Riverain relogé de la Quebrada Seca à Belén, 23 février 2009, Belén). Un kilomètre en aval, dans le bureau des ressources humaines de l'entreprise internationale UNILEVER, les employés cassent la vitre pour évacuer (M. T. Responsable de la sécurité pour l'entreprise UNILEVER, 16 janvier 2009, Belén). Trois jours plus tard, le samedi 16 juin, l'administratrice d'un centre de loisirs riverain aide ses voisins à nettoyer leurs maisons quand une seconde vague inonde le bourg (M^{me} Z. Administratrice d'un centre de loisirs riverains de la Quebrada Seca à Belén, 28 janvier 2009, Belén).

Compte-rendu d'entretiens, 2009

Malgré la violence de l'évènement, les inondations de 2007 ne sont pas qualifiées d'extraordinaires. Elles sont uniques tout en étant les premières d'une série potentielle. Le secouriste de la Croix-Rouge, surpris par cette crue prématurée dans la saison des pluies, explique que le 13 juin lui a « ouvert les yeux », l'engageant à être un donneur d'alerte auprès des riverains (M. U. Secouriste de la Croix-Rouge, Comité local d'Urgence, 22 janvier 2009, Belén). L'inondation précédente, en 2004, est réévaluée comme un présage des inondations de 2007 (M. M. Responsable de la santé au travail et de la gestion de crise de la mairie de Belén, Comité Local d'Urgence, 19 novembre 2008, Belén). Les deux crues de 2007 augurent une aggravation et une multiplication des évènements dommageables : « *Chaque jour le problème est devenu plus grand, vraiment. Chaque jour plus d'eau est venue, plus d'eau qui est descendue*

et, selon la projection, il va descendre chaque jour plus d'eau. »⁹² (M. AA, Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Commission pour la Quebrada Seca, 29 janvier 2009, Belén). D'autant que l'extension de la Déclaration de l'État d'Urgence à toutes les communes du bassin versant témoigne d'une prolifération des nuisances de l'aval vers l'amont.

Cette idée d'événement dommageable violent mais normal, compte tenu de la situation urbanistique de la région, est renforcée par la comparaison avec d'autres cours d'eau. La Quebrada Seca n'est ni unique ni singulière. Elle est un cas typique dans une situation chronique. À Belén, le débordement, même mineur, de la rivière Bermúdez y participe :

*« (...) nous avons d'abord eut des problèmes avec la Quebrada Seca. Maintenant, maintenant en septembre et octobre nous avons eu des problèmes avec le Bermúdez (...). Donc ce n'est plus seulement la Quebrada Seca mais, cette autre rivière aussi qui, à cause de la grande affluence de maisons et de résidences et tout ce qu'ils ont fait en aval, ils jettent toutes leurs eaux dans ces rivières et c'est ici que ça vient affecter. »*⁹³ (M. U. Secouriste de la Croix-Rouge, Comité local d'Urgence, 22 janvier 2009, Belén)

À l'échelle intermunicipale, la Quebrada Seca est comparée à d'autres rivières : *« Cette situation de la pollution de cette rivière, c'est une de plus parmi toutes les veines de l'aire métropolitaine, et elles sont toutes pareilles, toutes. »*⁹⁴ (M^{me} J. Directrice de la Sous-région Centrale de l'ACCVC du MINAE, Coordinatrice de la Commission du Vote 4050, 12 novembre 2008, Alajuela). Ces comparaisons concluent à la typicité de la Quebrada Seca en termes de dégradation, d'augmentation des débits, d'érosion et de pollution des eaux.

⁹² Cada día, el problema ha ido siendo mayor, verdad. Cada día ha venido más agua, más agua que ha bajando y según la proyección cada día va a bajar más agua.

⁹³« (...) primero tuvimos problemas con el Quebrada Seca. Ahora, ahora en septiembre o octubre tuvimos problemas con el Bermúdez (...). Entonces ya no es solo el Quebrada Seca sino, este otro río también que por la gran afluencia de casas y residenciales y todo eso que se han hecho en las partes altas, botan todas sus aguas en estos ríos y aquí es donde viene a afectar.»

⁹⁴«Esto de la contaminación de este río, es uno más dentro de todas las venas que tiene el área metropolitana, y todas están parecidas, todas.»

Si la brutalité et la récurrence des phénomènes décrits sont inédites, les acteurs font état de nuisances ordinaires dans un contexte chaotique. La Quebrada Seca est dangereuse et anxiogène mais elle n'est pas néfaste. Elle est plutôt la victime d'une urbanisation galopante qu'un objet naturel incontrôlable. Elle se trouve acculée à des soubresauts brutaux : « *C'est-à-dire, l'espace, l'espace était totalement réduit, tu vois. (...) Donc, la rivière a dû faire ça, renverser les clôtures et en les renversant, donc, elle a débordé ici par la rue.* »⁹⁵ (M. Y, Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Commission pour la Quebrada Seca, 27 janvier 2009, Belén). Dans ce contexte, la principale inquiétude concerne l'accélération de la dégradation du milieu, laissant entrevoir un futur inquiétant. Les inondations de 2007 sont d'ailleurs présentées comme des événements qui éveillent les esprits critiques. Les acteurs en viennent ainsi à réfléchir sur les causes sociopolitiques de cette urbanisation massive qui rend les habitants otages de leur propre environnement.

II. La dégradation environnementale à l'aune de la décadence sociopolitique

Sur la place publique, la dégradation environnementale de la Quebrada Seca est de la responsabilité d'un pouvoir corrompu. Les détournements financiers et la dictature des enjeux électoraux sont facilités par une bureaucratie tentaculaire. Les représentants des trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) se trouvent incapables d'assumer leurs responsabilités et de garantir la sécurité. En peignant le tableau noir de la corruption, du népotisme et du clientélisme, le mauvais gouvernement est désigné comme le principal responsable du chaos urbain et par extension, des nuisances hydriques.

A. Le « mauvais gouvernement »

Les instances gouvernementales et locales sont très critiquées par les citoyens et par les fonctionnaires eux-mêmes. Plusieurs dysfonctionnements sont dénoncés. La

⁹⁵«O sea, el espacio, el espacio era reducido totalmente, ve. (...) Entonces, tuvo que hacer el río eso, botar las tapias y al botarla entonces se desbordó acá por la calle.»

corruption consiste à acheter un garant de l'intérêt général - élu ou fonctionnaire - pour son intérêt personnel. Elle est souvent associée à l'inefficacité bureaucratique. L'accointance entre puissances politiques et économiques favorise le libéralisme au détriment de l'équité sociale et de la protection du milieu. Le clientélisme attache des électeurs à des candidats ou à un parti politique par la promesse de patronner les intérêts de ce groupe en cas de victoire. L'existence de pressions, comme des lettres de promoteurs aux mairies par exemple (cf. annexe 3), est avérée. Mais, aucune des accusations formulées lors des entretiens n'est étayée par des preuves. L'objet ici n'est d'ailleurs pas d'apporter un éclairage sur la véracité de ces accusations mais d'illustrer le climat de méfiance qui règne à l'encontre des autorités. L'outrance urbaine est caractérisée par un irrespect des lois de construction ou de protection de zones. Elle est imputée aux faiblesses des gouvernements depuis le plus petit échelon de certification au plus puissant décideur :

« (...) malheureusement si la situation est chaque fois plus critique, c'est pour quelque chose. Donc, il y a un terme que nous utilisons et qui a lieu au Costa Rica ces dernières années, c'est ce que nous appelons l'ingouvernabilité. Cette ingouvernabilité existe à tous les niveaux, depuis le président de la république jusqu'à nous, qui sommes au plus bas échelon. Vous envoyez un technicien et lui dites de sortir et de vérifier la station d'épuration, vous ne pouvez pas assurer que ce que le technicien dit est correct. »⁹⁶ (M^{me} J. Directrice de la Sous-région Centrale de l'ACCVC du MINAE, Coordinatrice de la Commission du Vote 4050, 12 novembre 2008, Alajuela)

La corruption est l'indicateur le plus souvent évoqué d'un mauvais gouvernement. Les fonctionnaires municipaux et gouvernementaux sont les premiers accusés : *« (...) il y a des facteurs de corruption dans la municipalité qui sont enkystés (...) il y a certains départements (...) qui ont trait aux constructions et à ces choses, vraiment,*

⁹⁶« (...) desafortunadamente si la situación cada vez es más crítica es por algo. Entonces, hay un término que nosotros usamos y que se ha dado en Costa Rica esos últimos años, de lo que le llamamos ingobernabilidad. Esta ingobernabilidad está en todos los niveles desde el presidente de la república hasta los que estamos más abajo. Usted mande un técnico y le dice que vaya y que cheque la planta de tratamiento, usted no puede asegurar que lo que el técnico le está diciendo es correcto.»

où une grande quantité d'argent circule (...) donc tout est possible. »⁹⁷ (M. AF. Conseiller municipal, ancien président du conseil municipal, Commission pour la Quebrada Seca, 19 janvier 2009, Belén). Leur pouvoir réside dans la certification de la conformité aux lois et réglementations des demandes et des activités du secteur privé : *« (...) j'ai entendu dire comme quoi les gens de la SETENA se prêtent beaucoup à ... à être tolérant vis-à-vis des études et de tout ce qu'il faut présenter. Moi je ne peux pas le prouver mais j'ai eu beaucoup de collègues de travail qui m'ont dit, aïe... »*⁹⁸ (M^{me} J. Directrice de la Sous-région Centrale de l'ACCVC du MINAE, Coordinatrice de la Commission du Vote 4050, 12 novembre 2008, Alajuela). Les élus sont aussi fréquemment soupçonnés d'avoir été achetés pour octroyer des permis de construire lors des conseils municipaux. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à s'accuser mutuellement comme l'illustre ce témoignage d'une ancienne élue d'Heredia :

*« (...) lors d'un conseil les votes sont très délicats, souvent très dangereux car on peut te poursuivre (...). Moi j'ai beaucoup lutté avec des compagnes pour certains votes qui n'auraient pas dû, et grâce à Dieu, Cloé, moi je ne, je ne les ai jamais votés. (...) on pense qu'il y a des compagnons, comme partout, très corrompus et moi j'ai toujours su les compagnons, que moi j'aurais juré qu'ils reçoivent. Et parce moi, ils m'accusaient de tout, que moi ce que je voulais c'était de stopper le progrès d'Heredia (...). »*⁹⁹ (M^{me} AO. Coordinatrice du Programme d'Amélioration Intégral de Mercedes Sud, 21 juillet 2009, Heredia)

La superposition du pouvoir politique et des intérêts économiques est un second indicateur de mauvais gouvernement. La concentration des possessions et de l'influence de la famille Arias-Sánchez dans la province d'Heredia est proverbiale au

⁹⁷« (...) hay factores de corrupción dentro de la municipalidad que están enquistados (...) hay algún departamentos (...) lo que tiene que ver con construcciones y esas cosas, verdad, donde se mueven mucha cantidad de dinero (...) entonces cualquier cosa es factible.»

⁹⁸« (...) he oído de qué la gente de la SETENA se presta mucho para... Para ser tolerante ante los estudios y todo eso que hay que presentar. Yo no lo puedo comprobar pero yo he tenido muchos compañeros de trabajo que me han dicho, aïe... »

⁹⁹« (...) las votaciones en un consejo son muy delicadas, muchas veces muy peligrosas por que te pueden demandar (...). Yo luché muchísimo junto con compañeras por ciertas votaciones que no debieron, y gracias a Dios Cloe, yo no, nunca las vote. (...) uno piensa que hay compañeros, como en todo, muy corruptos y yo siempre sabía los compañeros, que juraba yo que recibían. Y porque ellos me decían a mí de todo, que era que yo quería parar el progreso de Heredia (...).»

Costa Rica. Cette famille de propriétaires terriens, qui se consacrait par le passé à la production et au commerce du café, s'est reconvertie en partie dans la promotion immobilière. Ses représentants les plus connus sont le Président Óscar Arias Sánchez et Rodrigo Arias Sánchez¹⁰⁰, ministre de la présidence durant les deux mandats présidentiels de son frère. Les riverains, qui connaissent cette filiation, évoquent la puissance de cette famille pour expliquer le peu de résistance que les pouvoirs publics exercent face aux intérêts privés :

*« Il y un problème avec une culture de tomates (...) parce qu'il y avait de mauvaises odeurs. Mais ça c'est déjà un très grand travail et en réalité rien n'a été possible. Parce que les propriétaires de ces plantations sont à des niveaux politiques comme ça, disons que c'est comme ça des Arias, des cousins, des clients. Donc là, ça a été des obstacles à n'en plus finir. »*¹⁰¹ (M^{me} AM., Habitante de Mercedes Sud, Programme d'Amélioration Intégral de Mercedes Sud, 19 mai 2009, Heredia)

Le clientélisme électoral est le troisième indicateur d'un mauvais gouvernement. Étant aussi un recours souvent employé par les riverains, il n'a pas la force accusatrice des deux premiers. La résolution rapide de problèmes individuels ponctuels par des réseaux de connaissance n'est pas perçue comme un problème. À l'inverse, les promesses électorales non tenues ou la paralysie des politiques publiques durant les campagnes sont critiquées : *« Maintenant, dans peu de temps nous entrons en précampagne électorale, l'année qui vient. Donc tout est paralysé, toutes les institutions. »*¹⁰² (Mme Q, Responsable du programme pro-cuencas de l'ESPH, CIMH et Commission du Vote 4050, 21 décembre 2008, San Rafael de Heredia). Enfin, le blocage de certains dossiers est imputé à leur instrumentalisation à des fins de visibilité politique. La poursuite de l'intérêt général est ralentie par des

¹⁰⁰ Rodrigo Arias Sanchez est notamment le président du Groupe La Lillyana de 1980 et 2006 dédié en partie à la construction de résidences de standing.

¹⁰¹ « Hay un problema con un sembradío de un tomatal (...) porque había malos olores. Pero eso ya es un trabajo muy grande y en realidad no se ha podido. Porque los dueños de esas plantaciones son niveles así de políticos, digamos que es así de los Arias, de los primos, de los clientes. Entonces ahí fue cualquier cantidad de trabas. »

¹⁰² « Ya, ya ahorita entramos a pre campaña electoral, este año que viene. Entonces se paraliza todo, todas las instituciones. »

batailles rangées visant à être le premier à résoudre le problème pour gagner en prestige :

*« Ici, on voit clairement que si quelqu'un veut faire un bon travail, ils sont dix à le saboter. Pourquoi ? Pour que tout se passe mal. Mais ici, on comprend qu'il y a des intérêts privés et vraiment il y a partout des intérêts privés et ce sont eux qui nous portent préjudice. »*¹⁰³ (M. AN. Habitant du quartier de Mercedes Sud, Programme d'Amélioration Intégrale de Mercedes Sud, 27 mai 2009, Heredia)

B. Une justice peu fiable

La rigueur réglementaire est une solution classique pour éviter de soumettre l'intérêt général aux intérêts particuliers, économiques et/ou politiques. Si l'on écarte la question déjà traitée de la corruption, la sanction trouve sa principale limite dans l'absence ou le manque de moyens de contrôle : *« Ce type d'entreprises qui remplissent le papier des études de viabilité [environnementale], toutes les études nécessaires, vraiment. Parce que le papier résiste à tout. Mais, il n'y a pas d'instance pour dire s'ils ont respecté ou non. »*¹⁰⁴ (M^{me} J. Directrice de la Sous-région Centrale de l'ACCVC du MINAE, Coordinatrice de la Commission du Vote 4050, 12 novembre 2008, Alajuela).

Les difficultés de la Commission du Vote 4050, pourtant née d'une décision du Tribunal Constitutionnel, la plus haute instance judiciaire du pays, illustrent la faiblesse du pouvoir de contrôle. Le fonctionnement de base de la Commission du Vote 4050 est en effet souffreteux. Les représentants nommés par chaque institution sont souvent des techniciens sans pouvoir de décision. Ils changent régulièrement. Ils se rendent sporadiquement aux réunions parce que leur nomination n'est pas compensée par une décharge de travail. Cette situation est associée à un constant

¹⁰³« Ahí se ve muy claro que si alguien quiere hacer una buena obra, hay diez que lo están saboteando. ¿Para qué? Para que le salga mal todo. Pero ahí se entiende por que hay intereses creados y la verdad en todo hay intereses creados que es los que nos perjudican.»

¹⁰⁴« Y este tipo de empresas que llenan el papel en los estudios de viabilidad, todo los estudios por haber, verdad. Porque el papel todo lo aguanta. Pero, no hay una instancia para decir si cumplieron o no.»

désaveu des décisions de la commission par les conseils municipaux. Malgré l'effort constant d'une partie d'entre eux, les membres de la Commission du Vote 4050 sont conscients de ce manque de soutien politique :

« Vous savez ce que c'est d'avoir passé cinq ans à essayer de voir quoi faire et vous continuez à voir la rivière polluée, vous continuez à voir les évacuations, vous continuez à voir que la SETENA continue à autoriser des évacuations là, vous continuez à voir que les mairies s'ouvrent, à certains moments se ferment puis de nouveau s'ouvrent (...) ? »¹⁰⁵ (M^{me} J. Directrice de la Sous-région Centrale de l'ACCVC du MINAE, Coordinatrice de la Commission du Vote 4050, 12 novembre 2008, Alajuela)

Le Tribunal Constitutionnel est pourtant censé offrir une position privilégiée à cette commission. Or, les acteurs remarquent les limites du pouvoir de cette instance difficile d'accès¹⁰⁶. Ces limites sont d'ailleurs exprimées par une étude qui conclut à une très faible exécution des sentences du Tribunal Constitutionnel, notamment celles dépourvues de date limite (Estado de la Nación, 2010). Ce type de constat médiatisé¹⁰⁷ renforce les acteurs dans leur sentiment de manquer d'appuis légaux :

« (...) le tribunal dit et on a dit que si l'on ne répond pas au vote, on paie les conséquences et on peut aller en prison par exemple. Cependant, moi je connais de nombreux autres votes que le tribunal constitutionnel a émis, qui n'ont pas été respectés. Les années ont passé, la mairie continue à faire ce dont elle a envie, et personne ne fait rien ni ne dit rien. (...) dans ce dernier [compte-rendu] on a envoyé dire que la mairie de Belén par exemple, n'avait pas signé la convention. Et il ne s'est rien passé, absolument rien. (...) jusqu'où le tribunal a ce poids ou ce pouvoir pour... vraiment... est-il

¹⁰⁵« ¿Sabe usted lo que es haber pasado cinco años tratando de ver que hacer y usted sigue viendo el río contaminado, sigue viendo los desfogues, sigue viendo que la SETENA sigue autorizando desfogues allí, sigue viendo que las municipalidades se abren, en algunos momentos se cierran pero otra vez se vuelven a abrir (...)?»

¹⁰⁶ La lettre de refus d'entretien du magistrat à l'origine du vote 4050 au cours de l'enquête informe de la charge de travail essuyée (cf. annexe 4).

¹⁰⁷«Bajo Cumplimiento de resoluciones de la Sala Constitucional», *El Seminario Universidad*, du 3 au 9 novembre 2010, p.9

respecté. Jusqu'où est-il respecté ? »¹⁰⁸ (M^{me} J. Directrice de la Sous-région Centrale de l'ACCVC du MINAE, Coordinatrice de la Commission du Vote 4050, 12 novembre 2008, Alajuela)

Ce sentiment se confirme durant l'enquête, lors de la relance d'une procédure judiciaire par le plaignant du Vote 4050 pour dénoncer la faible application de la décision du tribunal. Cette nouvelle plainte semble motiver momentanément les institutions condamnées. Mais le tribunal se prononce en défaveur du plaignant. Pour les membres de la Commission, cette décision du Tribunal Constitutionnel est la preuve de l'incapacité de la plus haute instance judiciaire du pays à respecter ses propres verdicts.

De l'observation de la métamorphose de la Quebrada Seca à la critique des autorités, tout concourt à penser que la situation de la rivière est analysée en termes de risques environnementaux par les acteurs. La problématique est formulée dans une tension entre l'inédit de la situation urbaine et la normalité des événements, inévitables au vu de la dégradation environnementale engendrée. Or, cette urbanisation chaotique est imputée à la faillite de l'appareil d'État dans son rôle de garant démocratique. Cette défaite morale et politique « dénature » le milieu physique qui devient alors impropre à la vie. Comment cette représentation s'est généralisée sur les bords de la Quebrada Seca ? Nous explorons deux pistes complémentaires que sont l'institutionnalisation de la gestion des risques et catastrophes au Costa Rica dans le prochain chapitre et l'histoire sociale de la rivière dans le chapitre suivant.

¹⁰⁸« (...) la sala dice y se ha dicho, de que si uno no atiende el voto, paga las consecuencias y puede ir hasta la cárcel por ejemplo. (...) Sin embargo, yo conozco muchos otros votos que la sala constitucional ha emitido que no se cumplió. Han pasado años, la municipalidad sigue haciendo lo que le da la gana, y nadie hace nada ni nadie dice nada. (...) en este ultimo [informe] se mandó a decir que la municipalidad de Belén por ejemplo, no había firmado el convenio. Y no ha pasado nada, absolutamente nada. (...) hasta la sala tiene este peso o este poder para... verdad...o es respetada. ¿hacia donde es respetada?»

Chapitre 2 : L'extension des risques et catastrophes dans l'État

Notre précédent chapitre montre que, localement, les risques associés à la Quebrada Seca remettent en cause l'organisation sociopolitique. Les dysfonctionnements concernent différents échelons administratifs et différents secteurs de l'activité gouvernementale. Cette analyse nous renvoie au contexte politique national et correspond à une évolution des politiques publiques en matière de gestion des risques et catastrophes. À travers le processus d'institutionnalisation de la gestion des risques et catastrophes au Costa Rica depuis les années 1960 et 2000, nous verrons comment l'État est passé d'une politique centralisatrice basée sur l'hyper responsabilité en développant la gestion de crise à une politique de conseil et de coordination en s'engageant dans la prévention. Nous nous intéressons en particulier à la principale institution en charge de ces questions, la Commission Nationale Prévention des Risques et de Gestion de Crises -CNE-. Le passage d'un Etat Providence centralisé à un Etat Libéral prescriptif est favorisé, à partir des années 1980, par des réflexions académiques et administratives sur les causes sociales, économiques et politiques des risques et catastrophes autour de retours d'expériences et de critiques conceptuelles. Nous observerons notamment l'engagement des chercheurs de LA RED que nous avons abordée à travers l'axe radical dans la seconde partie de notre thèse. De plus, la formation d'un espace international et régional de gestion des risques et catastrophes influence grandement le Costa Rica.

Notre approche chronologique est divisée en quatre étapes (cf. figure 1) qui témoignent de l'évolution de la gestion gouvernementale des risques et des catastrophes au diapason de la géopolitique régionale, de la diplomatie internationale et de l'économie mondiale. Les étapes prennent en compte les changements des nomenclatures (Lavell, 1996c), de l'évolution du cadre législatif (Brenes et Bonilla 2005, 2006, 2009 ; Brenes, 2010), des réformes gouvernementales régionales (Romero, 2002), des parcours individuels des décideurs et conseillers (Lavell, 1996b) et de l'évolution organisationnelle de la CNE illustrée par des schémas.

Evolution de la tutelle gouvernementale de la Gestion des Risques et Catastrophes au Costa Rica : 1965 - 2009

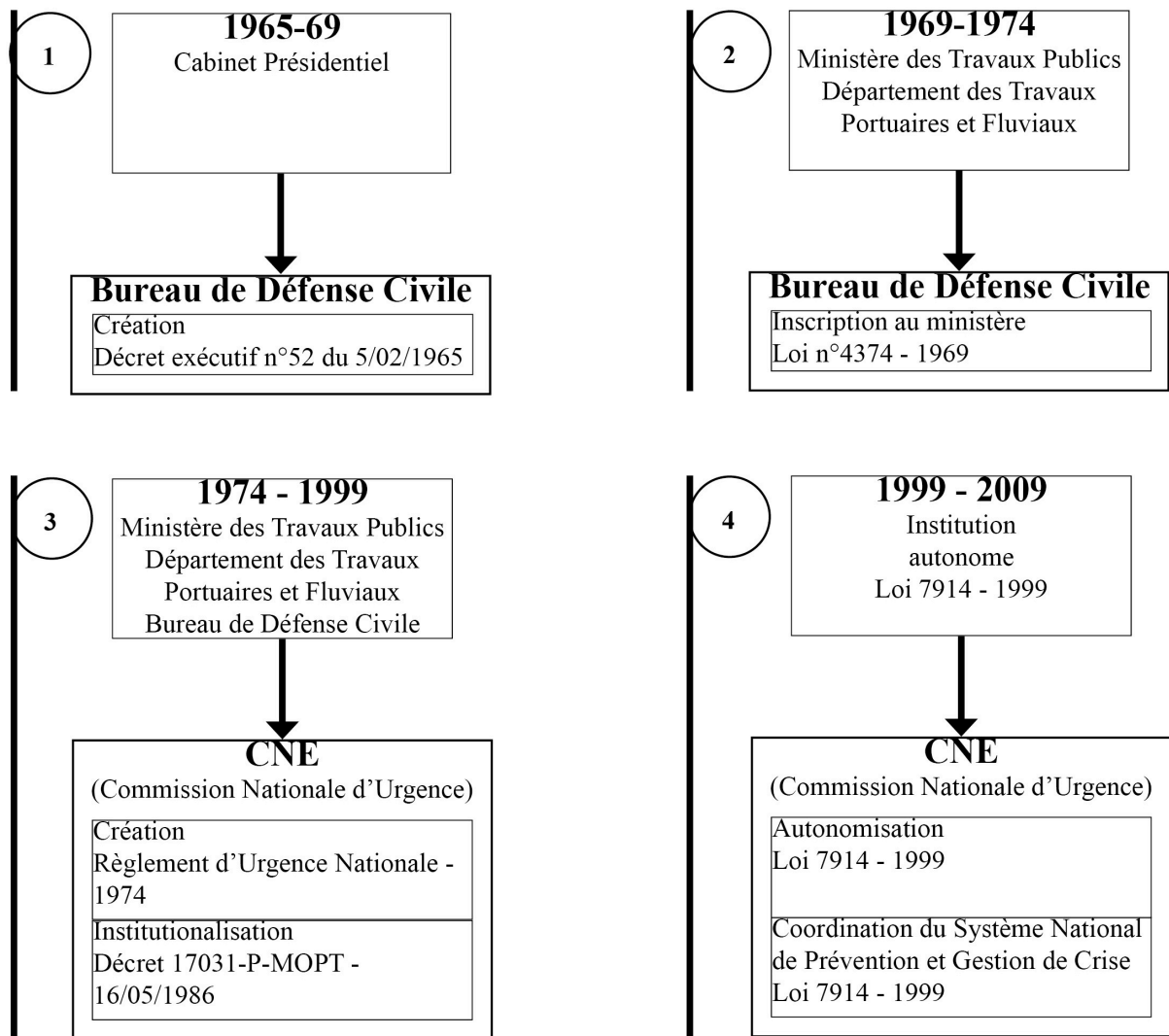


Figure 1 : Évolution de la tutelle gouvernementale de la Gestion des Risques et Catastrophes au Costa Rica : 1965 - 2009

Il existe une littérature scientifique et administrative relativement abondante traitant des politiques publiques costariciennes en matière de risque et catastrophe à partir des années 1990 qui permettent de réunir de nombreuses données. Les travaux d'Allan Lavell en 1994 et 1996 explorent la genèse de ces politiques et cherchent à déconstruire l'évidence d'une gestion par la crise, l'assistanat et l'amélioration des connaissances physiques. À la même époque, la CNE commence à publier ses « Mémoires Institutionnels » tous les quatre ans. Ces mémoires récapitulent les actions engagées et les politiques suivies. Enfin, à partir de 2005, Adriana Bonilla et Alice Brenes Maykall proposent un suivi annuel dans une publication

gouvernementale¹⁰⁹. La revue de cette littérature est combinée aux cadres légaux successifs, aux décisions régionales et internationales ainsi qu'aux rapports correspondants. Enfin, des entretiens formels et informels avec des fonctionnaires de la CNE et de scientifiques indépendants ou membres de la fonction publique (cf. annexe 1) complètent nos informations.

I. Aux origines de l'institutionnalisation et de la professionnalisation : 1963 - 1986

Avant 1963, la gestion de crise, la recherche et le financement de solutions sont majoritairement laissés aux mains des autorités municipales. Pour comprendre cette réalité, il nous faut rappeler que les municipalités concentrent le pouvoir jusqu'au milieu du 20^e siècle :

« Pendant une longue période historique, la municipalité a été une pièce fondamentale de l'échafaudage politique, économique et social du pays. Le gouvernement local était au centre du pouvoir autour duquel gravitait le reste des activités politiques de l'époque. Il en était de même pour les services publics car les municipalités avaient en charge la responsabilité d'activités aussi diverses que l'élaboration du recensement de la population ou l'enseignement public. »¹¹⁰ (Alfaro Redondo, 2009 : 53).

Cette situation est héritée de l'époque coloniale pendant laquelle le gouverneur espagnol et le conseil municipal sont les deux figures de l'autorité. À l'indépendance en 1821, les conseils municipaux récupèrent l'intégralité du pouvoir politique, le conserve pendant toute la période de la Fédération Centraméricaine, soit jusqu'en 1840 (Alfaro Redondo, 2009) et continuent à le canaliser après la proclamation de la

¹⁰⁹ Depuis 1995, la publication annuelle de Estado de la Nación, initiative du Conseil National des Recteurs et de l'Organisation de défense des Habitants, offre un état des lieux des différentes politiques nationales.

¹¹⁰ « Durante un largo periodo histórico, el ayuntamiento constituyó una pieza fundamental del andamiaje político, económico y social del país. El gobierno local era el centro de poder sobre el que gravitaban el resto de actividades políticas de la época. Una situación semejante acontecía con los servicios públicos, pues las municipalidades tenían bajo su responsabilidad tareas en temas tan diversos como la elaboración de censos de población y la enseñanza pública. »

République en 1848. Néanmoins, dès la seconde moitié du 19^e siècle, le bras de fer s'engage entre l'Etat central en formation et les municipalités¹¹¹. Le pouvoir régalien se trouve conforté par l'entrée de l'économie costaricienne dans le marché mondial grâce au commerce du café. La classe politico-économique qui en émerge organise l'Etat afin d'accélérer le processus d'intégration économique (grands travaux, banques nationales). Le poids de l'État s'accroît après la guerre civile de 1948, quand la nouvelle Constitution instaure l'ère de l'Etat-Providence via le développement économique et l'aide sociale : « (...) *à travers la création d'un nombre considérable d'entités publiques décentralisées et d'institutions autonomes (Institut Costaricien d'Electricité, Caisse Costaricienne de Sécurité Sociale, Institut Mixte d'Aide Sociale, etc.)*. »¹¹² (Alfaro Redondo, 2009 : 9). La responsabilisation de l'État au sujet des catastrophes dans les années 1960 suit ce schéma de renforcement du pouvoir régalien via la multiplication d'institutions spécialisées.

A. la formation d'un réseau d'acteurs

Durant les années 1960 et 1970, l'institutionnalisation de la gestion des catastrophes s'opère à la faveur d'une politique centralisatrice, d'évènements nationaux et de la formation d'un réseau de professionnels en lien avec les acteurs internationaux. Cette étape fondatrice s'ouvre sur les années 1980 sur fond de crise économique. La reconstitution de cette période est rendue possible par le travail d'Allan Lavell. Il insiste sur la focalisation des politiques sur la gestion de crise, compréhensible étant donné les profils professionnels des personnalités impliquées (médecine et secourisme). Il explique ainsi la tendance de la politique costaricienne à rester focaliser sur la gestion de crise. Cette analyse pertinente prépare le terrain de l'axe radical.

¹¹¹ Les gouvernements de Braulio Carillo (1835-1837/1838-1842) déstructurent l'autonomie municipale en instituant des chefs politiques départementaux. Puis, la Constitution de 1844 restitue l'autonomie municipale. Mais, en 1857, le gouvernement de Juan Rafael Mora (1842 -1859) réduit le nombre des municipalités aux sept capitales de province. Il faut attendre 1859 pour que le nombre de municipalités remonte avec le retour de la logique suivante : un canton égal une municipalité.

¹¹²« (...) a través de la creación de una variedad considerable de entidades públicas descentralizadas e instituciones autónomas (Instituto Costarricense de Electricidad, Caja Costarricense del Seguro Social, Instituto Mixto de Ayuda Social, etc.) »

Dans les années 1960, le pays est confronté à deux éruptions volcaniques et à des problèmes d'inondations, favorisant d'autant l'intervention de l'Etat dans la gestion de crise. Entre 1963 et 1965, le volcan Irazú, qui domine l'ancienne capitale coloniale Cartago, est en période éruptive. Les chutes de cendres provoquent des dommages sur la santé des habitants, sur les terres agricoles et les infrastructures de l'ensemble de la Vallée Centrale. Le problème prend ainsi une dimension nationale (Picado Rojas, non daté ; Lavell, 1996b). Outre la formation d'un Comité de Défense Civile à Cartago (La Nación, 28/06/1964), l'État s'implique en débloquant un fonds spécial par la loi n°3103 du 28 mars 1963 (La Nación, 1/08/1966). Ces initiatives convergent avec la création de la Commission Exécutive de l'Irazú par décret exécutif n°52 du 3 février 1965 (La Nación, 1/08/1966). Elle est présidée par un proche du pouvoir régalien, l'ingénieur Jorge Manuel Dengo¹¹³ et composée d'un groupe de professionnels en ingénierie et en médecine.

Ensuite, les professionnels réunis autour de Jorge Manuel Dengo n'ont cessé de travailler à l'institutionnalisation de la gestion de crise. Allan Lavell souligne l'importance du profil professionnel de ce groupe fondateur pour comprendre l'optique dans laquelle sont créées les politiques publiques :

*« Les formations d'origines des professionnels de la gestion des catastrophes, se limitent essentiellement à ingénieur et à médecin, auxquelles s'ajoute la prévention sur les infrastructures dispensée par le MOPT lui-même. Donc, depuis le début pour faire face aux « catastrophes », on voit se mettre en place une hiérarchie organisée autour de l'assistanat, de l'humanitaire et de l'ingénierie structurelle. »*¹¹⁴ (Lavell, 1996b : 42).

Peu après la création du Bureau de Défense Civile directement inscrit au Cabinet Présidentiel, la première Loi Nationale d'Urgence n°4374 est votée le 14 août 1969

¹¹³ Fonctionnaire de l'Institut Costaricien d'Electricité, expert en planification et logistique, proche du pouvoir en place et futur vice-président de la République sous la première administration Oscar Arias (1986-1990) et président de la CNE (Lavell, 1996).

¹¹⁴ « Los orígenes profesionales de la gestión de desastres, concentrada en el sector de los ingenieros y médicos, se ve complementada por el componente de prevención infraestructural dado por el mismo MOPT. Desde el principio, entonces, se va perfilando un mando de control organizado alrededor del asistencialismo, el humanitarismo y las soluciones estructurales de ingeniería al problema de los “desastres”.”

(Lavell, 1996b). Ce vote est facilité par l'éruption du volcan Arenal en 1968 qui en démontre la nécessité. La loi n°4374 établit trois instruments pour que le gouvernement puisse affronter les catastrophes, de la coordination des secours à la fin des travaux de réhabilitation (CNE, 2009). Ces trois outils sont :

- La déclaration de l'Etat d'Urgence Nationale. Jusqu'alors déclaré par l'Assemblée Législative, elle est désormais décrétée par le Pouvoir Exécutif.
- Le Fonds d'Urgence. Il est créé en s'appuyant sur l'article 180 de la constitution¹¹⁵.
- La Commission Nationale d'Urgence - CNE -. Elle est responsable de la création, de la direction, du contrôle et de la coordination des programmes et des activités de protection, de sauvetage et de reconstruction pour toutes les zones déclarées en situation d'urgence. Elle ne verra le jour qu'en 1974, mais son rôle est fixé dans l'article 6 de la loi n°4374 (CNE, 1991).

En 1970, le Bureau de Défense Civile perd son autonomie politique et matérielle pour devenir un service d'exécution des mesures prises (Picado, non daté ; Lavell, 1996b ; CNE, 2009). Elle laisse le champ politique libre à la jeune CNE composée de trois représentants du pouvoir exécutif, d'un représentant de la Croix-Rouge et par les représentants des institutions autonomes suivantes : Banque Centrale du Costa Rica, Caisse Costaricienne de Sécurité Sociale, Institut Costaricien des Terres et de la Colonisation, Conseil National de Production, et enfin de l'Institut National de l'Habitat et de l'Urbanisme.

¹¹⁵ « *Le vote du budget ordinaire et les budgets extraordinaires constituent la limite de l'action des Pouvoirs Publics pour l'utilisation et la disposition des ressources de l'Etat (...). Néanmoins, en période de congé de l'Assemblée, le pouvoir exécutif pourra modifier l'attribution d'une ligne budgétaire autorisée, ou ouvrir des crédits additionnels, mais, uniquement pour satisfaire des besoins urgents ou imprévus en cas de guerre, d'affrontement interne ou de calamité publique. (...)* » (Article 180 de la Constitution de la République du Costa Rica du 7 novembre 1949).

“El presupuesto ordinario y los extraordinarios constituyen el límite de acción de los Poderes Públicos para el uso y disposición de los recursos del Estado (...). Sin embargo, cuando la Asamblea esté en receso, el Poder Ejecutivo podrá variar el destino de una partida autorizada, o abrir créditos adicionales, pero únicamente para satisfacer necesidades urgentes o imprevistas en casos de guerra, conmoción interna o calamidad pública. (...)”

Durant les années 1970, la gestion des catastrophes se professionnalise. Pendant que le bureau de la CNE se réunit occasionnellement, les personnels de la Croix-Rouge, des pompiers et les équipes paramédicales prennent le relais de la gestion de crise (Lavell, 1996b). Ces professionnels acquièrent de l'expérience en participant à la gestion de grandes catastrophes latino-américaine et sont formés par la coopération internationale. Le Costa Rica envoie des renforts au Pérou suite aux coulées de boue de Yungay en 1970 (Oliver-Smith, 1986) et au séisme de Managua en 1972 (Hardy, 2003). De retour, les ingénieurs établissent par exemple le Premier Code Sismique (Lavell, 1996b). Autre exemple, l'Organisation Panaméricaine de la Santé - OPS - en 1976 forme le personnel médical et paramédical à la gestion de crise avec son « Programme de Préparatif en Cas de Catastrophe ». L'expérience acquise par ces différents corps de métiers augmente leurs capacités de gestion de crise et de prévention.

B. Le soutien de la coopération internationale et l'instrumentalisation de la CNE

En pleine crise économique, le début des années 1980 est paradoxalement marqué par l'arrivée massive de fonds pour la CNE. Le contexte géopolitique régional facilite l'installation de coopérants sur le sol costaricien et le développement des recherches en géophysique. Ce contexte favorise la formation d'un réseau institutionnel et non institutionnel autour de la prévention et la réduction des risques (Lavell, 1996b). De plus, la CNE devient une structure parallèle de fiscalisation des grands travaux publics, ce qui facilite sa stabilité.

Au seuil des années 1980, le modèle économique agro-exportateur est en perte de vitesse face à l'industrialisation progressive du pays. Dans ce contexte, la crise économique (augmentation des taux d'intérêt et du prix du pétrole, baisse du prix du café) est accentuée par la perturbation du commerce centraméricain due aux mutations sociopolitiques des pays voisins (gouvernement sandiniste socialiste au Nicaragua, offensives révolutionnaires au Salvador et Guatemala). La politique interventionniste de l'État doit faire place aux ajustements structurels orchestrés par le Fonds Monétaire International et donc à l'affaiblissement du pouvoir régalien. Dans ce contexte tendu, le Costa Rica négocie avec les institutions financières internationales et certains États, notamment les États-Unis, des conditions

économiques internationales plus favorables en échange de sa collaboration politique face aux révolutions de ses voisins. Les exigences du FMI sont renégociées, l'Agence Internationale de Développement - AID – s'établit à San José et transfère quasiment 1.300 millions de dollars au Costa Rica entre 1982 et 1990 (Molina et Palmer, 2007). Cette coopération internationale crée un contexte très favorable à la gestion des risques et catastrophes. Deux séismes en 1983 provoquent l'entrée en scène d'experts internationaux d'évaluation de l'Agence fédérale de Gestion d'Urgence - FEMA -, du Système de Gestion d'Urgences de Californie et du Bureau d'Assistance aux Catastrophes Etrangères - OFDA-AID -. Ce groupe d'experts relève des lacunes dans la gestion gouvernementale et l'organisation nationale face aux crises. Le Costa Rica demande alors aux Etats-Unis l'envoi d'un expert permanent en gestion de crise de la AID qui s'installe au Cabinet Présidentiel en 1984. La représentation de l'OFDA-AID est complétée, par l'arrivée entre 1983 et 1985, du Bureau pour l'Amérique Latine de la Ligue Internationale de la Croix-Rouge puis du bureau pour l'Amérique Centrale de l'OPS en 1986. Les recherches scientifiques en géophysique, géologie et ingénierie structurelle profitent elles aussi de ce contexte financier et institutionnel favorable. Par exemple, Karen McNally¹¹⁶ obtient un financement de l'OFDA-AID pour renforcer le réseau de sismographie (Lavell, 1996b). Les recherches sur ces thématiques sont stimulées à l'Ecole Centraméricaine de Géologie de l'Université du Costa Rica -UCR- et au Département de Géologie de l'Institut Costaricien d'Electricité alors que l'Observatoire National Vulcanologique et Sismologique du Costa Rica de l'Université Nationale est créé. De plus, Dès 1981, l'Ecole de Génie Civil de la UCR travaille la sismorésistance. En 1986, le second Code Sismique du Costa Rica, avec zonage sismique, est approuvé (Lavell, 1994 ; Lavell, 1996b).

Autre élément de contexte qui favorise le travail de la CNE : l'État peine à réaliser des grands travaux. Il est freiné par une tradition bien ancrée de pratique bureaucratique fiscale pesante à travers la Loi d'Administration Fiscale. La déclaration de l'état d'urgence propre à la politique de gestion des risques et catastrophes va donner au pouvoir un prétexte pour s'affranchir de cette entrave. Pour accélérer l'obtention des autorisations de travaux, le premier article de la Loi Nationale d'Urgence de 1969 est modifié en 1983. Cette réforme étend le champ

¹¹⁶ Géophysicienne, faculté des sciences de la terre et la planète, Université de Santa Cruz, Californie.

d'application de la déclaration de l'Etat d'Urgence Nationale à « *n'importe quel secteur de l'activité nationale* »¹¹⁷. Ainsi est désormais qualifié d'« urgent » tout ce que considère et déclare « urgent » le pouvoir exécutif. Manuel Obando Venegas explique en quoi cette réforme permet de contourner les règles de contrôle financier qui limitent les grands projets gouvernementaux :

*« Il existe au Costa Rica la « Loi d'Administration Financière » qui régule en général toutes les opérations financières de l'Etat, dont les différents contrats qu'il signe avec des opérateurs privés. Par la Loi d'Administration Financière, on a cherché à rendre ces contrats toujours plus sûrs. Quoique la sécurité reste douteuse, la gêne occasionnée est grande. Quand certains travaux publics sont retardés ou mis en difficulté dans leur exécution par les problèmes créés par cette législation, on recourt désormais à la solution de les décréter « urgent ». Ainsi, au cours de son existence, la Commission Nationale d'Urgence a eu comme activité principale d'exécuter les travaux publics dont la réalisation aurait été impossible autrement. »*¹¹⁸ (Obando Venegas, 1987 : 1).

Cette réforme apporte des fonds très importants à la CNE, car en devenant une structure de fiscalisation des grands travaux publics, la CNE perçoit sous forme de commissions, un pourcentage des fonds déposés pour ces travaux. Si l'objectif de cette réforme est moins d'améliorer la gestion des crises et des catastrophes, que de répondre aux besoins économiques (Lavell, 1996b), elle offre toutefois à la CNE des bases financières solides (Picado, non daté).

¹¹⁷«en cualquier sector de la actividad nacional»

¹¹⁸«Existe en Costa Rica la llamada “Ley de Administración Financiera” que regula en general todas las operaciones financieras del Estado y, lógicamente, dentro de ellas, las diferentes contrataciones que éste realice. En un afán de hacer estas contrataciones cada vez más seguras, se le fueron introduciendo trabas que, aunque le han proporcionado a la ley una seguridad dudosa, también la han entabado hasta volverla prácticamente inoperante. Cuando alguna obra pública, debido a los problemas creados por esta legislación, se atrasa o se dificulta en su ejecución, se recurre a la solución de decretarla « emergencia ». Así pues, la Comisión Nacional de Emergencia ha tenido como principal actividad, a través de su existencia, la de ejecutar obras públicas cuya realización se hubiera dificultado debido a los problemas creados, en gran parte, por dicha ley.”

II. Indépendance institutionnelle et réseau régional : 1986 - 1998

A. La CNE, entre puissance et discrédit

À la fin des années 1980, la puissance institutionnelle de la CNE s'affermi définitivement. La CNE dépasse l'étape de formalisation de ses activités et de ses compétences pour commencer à réfléchir à sa pratique grâce à des retours d'expérience. Les collaborations nationales et internationales évoquées ci-dessus deviennent pérennes, démontrant les capacités de coordination de la CNE. Cette notoriété institutionnelle est néanmoins ternie par des scandales de corruption (La Nación, 12/11/1990). En 1986, une série de personnalités publiques, notamment l'ancien président Luis Alberto Monge et le docteur Armando Arauz, en est accusée¹¹⁹. Cet événement entame le capital de confiance de la CNE (Lavell, 1996b) dans une décennie (les années 1980) où l'on constate déjà l'émergence de l'idée chez les Costariciens que les services publics sont inefficaces (Alfaro Redondo, 2009).

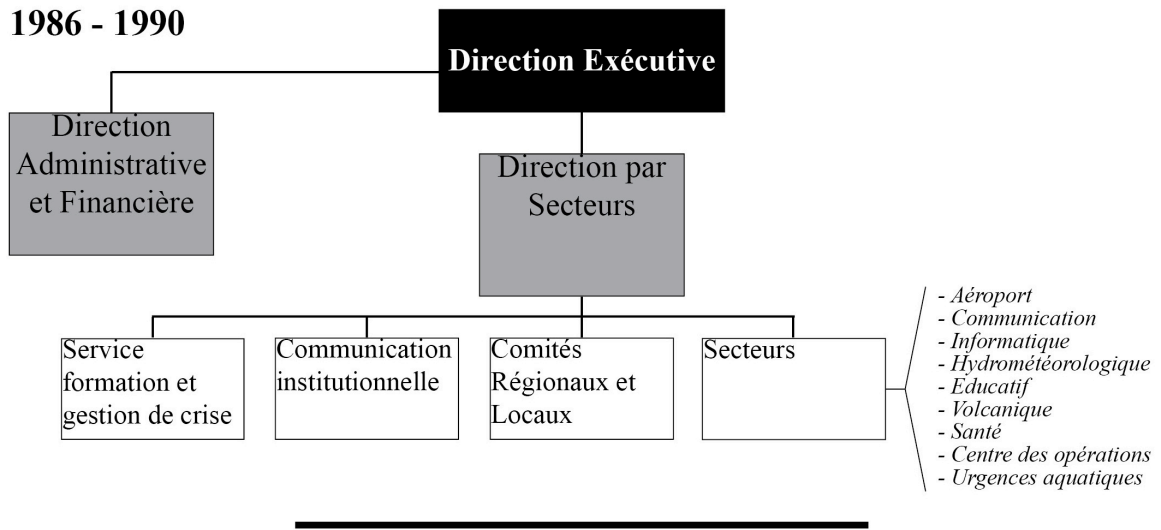
Malgré ce scandale, cette période est celle du déploiement de la CNE. Ses soutiens nationaux et internationaux facilitent sa reconnaissance institutionnelle au delà de la simple mise en application de la Loi n°4374 de 1969. Le décret 17031-P-MOPT signé le 16 mai 1986¹²⁰ l'institutionnalise et le décret n°1853-MOPT du 15 juillet 1988 établit son règlement organique (cf. figure 2). Quoique rattachée au Ministère des Travaux Publics et des Transports, la CNE possède une autonomie financière qui lui permet de gérer environ 1 500 milliards de colóns entre 1986 à 1990 (CNE, 1990). La CNE s'institutionnalise, se structure, s'organise. Sa situation financière confortable lui permet de recruter des personnels et de s'installer dans ses propres locaux à proximité de l'aéroport de Pavas (CNE, 1990 et 2009). Elle organise son activité en deux axes indépendants : l'administration des grands travaux publics via le Fonds d'Urgence et la gestion de crise via la coordination des secours et l'éducation populaire (Picado, non daté).

¹¹⁹ Ces deux derniers seront affranchis de toute culpabilité dix ans plus tard.

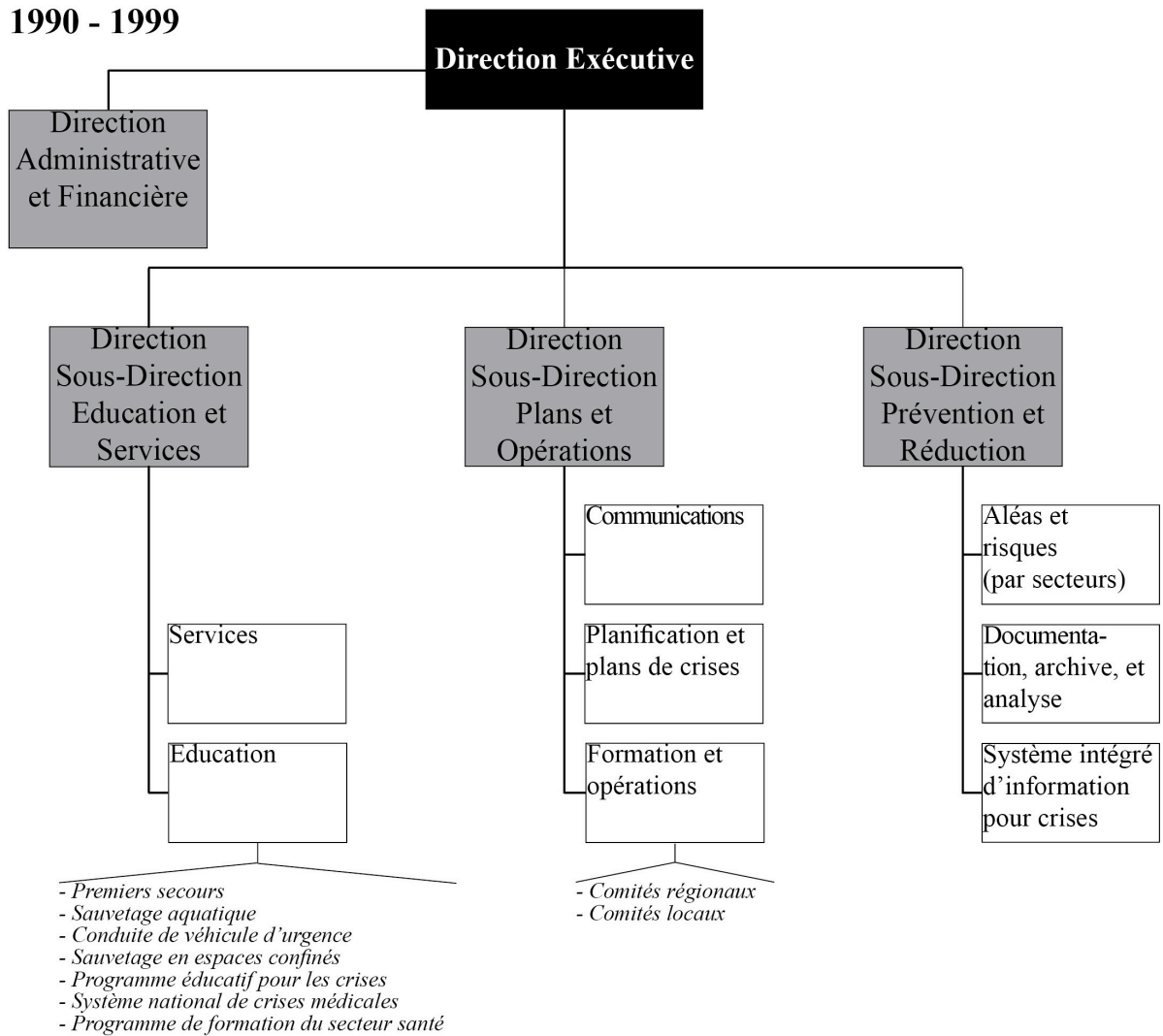
¹²⁰ Publié dans *La Gaceta* du 30 mai 1986

Organisation interne de la CNE entre 1986 et 1999

1986 - 1990



1990 - 1999



Sources : CNE, 1990 ; CNE, 1994

Figure 2 : Organisation interne de la CNE entre 1986 et 1999

L'administration des grands projets est menée par la direction exécutive qui dispose d'unités d'exécution, émanation d'entités gouvernementales, mettant en œuvre des programmes variés. Ces derniers bénéficient des facilités opérationnelles de la CNE après avoir été déclarés d'urgence (CNE, 1990) et concernent des domaines extrêmement divers : projets d'amélioration des routes et chemins, drainage d'anciennes plantations bananières, plan d'action immédiate pour le logement, construction de ponts, projet de développement agricole de la zone atlantique, aqueducs ou encore réorganisation administrative du cadastre national.

Le second axe est spécifiquement dédié à la préparation du pays à affronter et réduire les effets des grandes catastrophes naturelles et anthropiques. Il est conduit par la direction technique divisée en organisations régionales et sectorielles. Ces services sont appelés : informatique, urgences aquatiques, matériaux dangereux, centre des opérations d'urgence, provisions et transports, urgence aéroportuaire, santé, communication, éducation, et recherche. Ils favorisent, de fait, des alliances thématiques entre la CNE, les professionnels et les scientifiques car chaque service opère en partenariat avec d'autres institutions nationales ou internationales. Ainsi, le service santé collabore avec l'OPS et le Centre d'Enseignement et de Recherche sur la Santé et la Sécurité sociale pour créer des plans de crise intra et extra hospitaliers. Ils organisent ensemble la formation des personnels médicaux et paramédicaux et créent le Système National d'Urgences Médicales. De son côté, le service communication structure un réseau entre les institutions, les animateurs et les techniciens radios. Le service éducation s'allie avec le Ministère d'Education Publique pour préparer les centres d'éducation aux catastrophes. Enfin, le service recherche développe un programme de mitigation et d'analyse des risques volcaniques et sismiques avec l'UCR, l'UNA, l'ICE et l'AID afin de compléter le réseau sismographique et s'associe à l'Institut National Météorologique pour améliorer les connaissances en hydrométéorologie (Obando Venegas, 1987 ; CNE, 1990). Ce travail de fond des différents services renforce donc les liens entre la CNE et les professionnels nationaux et internationaux spécialisés dans la médecine, de l'ingénierie structurelle et des sciences de la terre et du climat (Lavell, 1996b).

La prédominance d'une gestion, somme toute classique, des catastrophes qui consiste à organiser les secours et préparer un maximum de citoyens et de professionnels aux crises est cependant à la veille d'être remise en cause. L'ouverture du Costa Rica aux influences internationales amène la CNE à se détourner de la gestion de crise pour adopter une politique de gestion préventive. Avant de décrire ce revirement, il nous paraît fondamental de décrire la teneur de ces influences internationales dans les paragraphes suivants.

B. Réflexions régionales sur les risques et les catastrophes

À la fin des années 1980, deux réseaux de réflexions régionaux sur les risques et les catastrophes existent en Amérique Centrale. Le Centre de Coordination pour la Prévention des Catastrophes Naturelles en Amérique Centrale - CEPREDENAC - favorise la recherche en sciences dites exactes et mise sur l'amélioration de la gestion de crise pendant qu'autour d'Allan Lavell, une approche sociale et historique sur les conditions de production des catastrophes en Amérique Centrale s'affirme. L'émergence de cette seconde approche concurrence progressivement la première.

Ce centre - CEPREDENAC – a vu le jour en 1987 afin de promouvoir la coopération régionale. Cette initiative¹²¹ est motivée par le besoin d'améliorer la gestion de crise et les connaissances sur les aléas suite à d'importantes catastrophes régionales telles que les séismes de 1985 au Mexique et de 1986 au Salvador (Lavell, 2005). Les résolutions de l'ONU de 1987 et 1989 annonçant et organisant respectivement la Décennie Internationale pour la Prévention des Catastrophes Naturelles -DIPCN- consolident la légitimité d'un tel centre. Ce dernier s'organise autour de deux axes : les entités de secours et les institutions techniques et scientifiques.

A la même période, le Secrétariat Général de la Confédération Centraméricaine - CSUCA- encadre un projet de recherche régional (Costa Rica, Guatemala, Salvador, Honduras, Nicaragua, Panama) sur les risques et catastrophes ayant une orientation sociale. Ce projet, financé par le Centre International de Recherche pour le Développement du Canada de 1989 à 1991, est intitulé « Catastrophes naturelles et

¹²¹ Financée par l'Agence Suédoise de Développement Internationale, cette initiative est portée par l'Université Technologique du Panama et la Royale Université de Stockholm (Lavell, 2005).

zones de risque en Amérique Centrale : options de prévention et mitigation ». Pour chaque pays, les objectifs scientifiques du projet sont : reconstituer l'histoire des catastrophes, créer une typologie des zones de risque, analyser les enjeux socioéconomiques et démographiques exposée, évaluer les cadres institutionnels et outils de contrôle (Lavell, 1991). Ce projet est coordonné par Allan Lavell, alors directeur du programme centraméricain de recherche du CSUCA. Ce géographe anglais, installé au début des années 1980 au Costa Rica, oriente ce programme vers les questions de développement, d'influence régionale, d'urbanisation, de migration, de décentralisation et d'environnement (Lavell, 2005). Le contexte scientifique de l'époque est marqué par la rareté de spécialistes des risques et catastrophes en sciences sociales (Lavell, 2005). Ainsi, un des objectifs institutionnels de cette recherche est de : « (...) *contribuer à la formation d'un réseau de centres et de chercheurs permanents intéressés à la recherche sur les catastrophes naturelles en Amérique Centrale* »¹²² (Lavell, 1991: 7). Cette recherche ménage un espace de reconnaissance entre chercheurs centraméricains et permet la formation d'une équipe de collaborateurs costariciens autour d'Allan Lavell.

C. La promotion d'une gestion préventive des risques et des catastrophes

Au cours des années 1990, plusieurs éléments convergent vers la promotion d'une gestion préventive des risques et des catastrophes. À l'échelle mondiale, l'ONU inaugure la Décennie Internationale pour la Prévention des Catastrophes Naturelles - DIPCN - le premier janvier 1990 et mobilise la communauté internationale qui inscrit les risques et catastrophes dans les agendas politiques. Cet engagement favorise l'appui financier de la coopération internationale, l'organisation de conférences propices à la naissance de collaboration et la diffusion de publications. Les décisions centraméricaines relaient cette initiative. Lors de leur 14^e Sommet (Guatemala, 1993), les Présidents Centraméricains et autres représentants de pays centraméricains s'engagent¹²³ dans l'exécution d'un Plan Régional de Prévention des Catastrophes - PRRD - et institutionnalisent le CEPREDENAC au Costa Rica, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panamá. En 1995, le CEPREDENAC est inscrit au Système

¹²²« (...) contribuir a la formación de una red de centros y de investigadores permanentes interesados en la investigación sobre desastres naturales en Centroamérica. »

¹²³ Résolution n°26

d'Intégration Centraméricain¹²⁴ -SICA-. Par son intermédiaire, les gouvernements centraméricains souscrivent au besoin de réorienter les choix de développement et d'améliorer la gestion environnementale. Il s'agit désormais de prévenir les causes des catastrophes, considérant qu'elles ne constituent pas des fatalités. Cette perspective naît de l'influence proactive des membres de La RED sur CEPREDENAC, la DIPCN et ses bureaux nationaux.

La RED est un réseau de chercheurs, incluant l'équipe costaricienne du CSUCA. Il naît en 1992 pour proposer une alternative à la prépondérance des sciences de la nature et de l'ingénieur dans le cadre de la DIPCN, (LA RED, 1992) :

« (...) existait la peur [chez les chercheurs en sciences humaines] que la manière dont les objectifs de la DIPCN avaient été formulés, mettant un fort accent sur l'étude des aléas et le transfert de technologies (...) conforta l'influence des tenants du paradigme « physicaliste », en défaveur de visions alternatives plus intégrales, basées sur le social et avec une ouverture offrant une place et une importance qui conviennent à tous les échelons, communautaires, locaux et aux organisations non gouvernementales de base ou de la société civile en général. »¹²⁵ (Lavell, 2005 : 28).

Ce réseau est créé entre les villes de Limón et San José au Costa Rica lors d'une réunion organisée par le secrétariat général de la Faculté Latino-Américaine de Sciences Sociales sur la recherche sur les risques et les catastrophes depuis une perspective sociale. Cette réunion rassemble dix institutions de recherche¹²⁶ et des

¹²⁴ Le Système d'Intégration Centraméricain, créé le 13 décembre 1991, est un cadre institutionnel d'intégration régionale composé par le Costa Rica, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, le Panama, le Belize et la République Dominicaine comme Etat associé. Reconnu par l'ONU, le SICA est composé d'un système administratif permettant de mener à bien des projets internationaux et d'institutions spécialisées. C'est à ce titre que CEPREDENAC est inscrite au SICA.

¹²⁵ "existía el temor de que la forma en que los objetivos del DIRDN habían sido formulados, con un énfasis muy definido sobre el estudio de las amenazas y la transferencia tecnológica (...) iba a incitar un fortalecimiento del paradigma « fiscalista », a costa de visiones alternativas más integrales, fundamentadas en lo social, y con una propuesta que otorga su debido lugar y relevancia a los niveles comunitarios, locales y a organizaciones no gubernamentales de base o de la sociedad civil en general."

¹²⁶ Groupe de Technologie Intermédiaire pour le Développement du Pérou, Compagnons des Amériques d'Equateur, Observatoire Sismologique Sud occidental de la CAUCA de Colombie, La Fondation pour la Communication Populaire de Colombie, le Secrétariat Général de la Faculté Latino-Américaine de Sciences Sociales du Costa Rica, Le Conseil des Eglises pour les Crises et la Reconstruction du Costa Rica, Le Conseil Mexicain de Sciences Sociales du Mexique, l'Unité de Recherche sur les Catastrophes de Manitoba du Canada, l'Université de Paraíba du Brésil et le Centre International de Recherches pour le Développement du Canada.

observateurs internationaux¹²⁷. À cette occasion, LA RED se dote d'une constitution et d'un programme de recherches, formalisant des collaborations interinstitutionnelles et multidisciplinaires sur les catastrophes en Amérique Latine (LA RED, 1992). Comme nous l'avons vu dans la seconde partie de cette thèse, LA RED s'inscrit dans la lignée de l'axe radical, défendant une posture critique. Sans rappeler l'intégralité de son approche conceptuelle, rappelons que les catastrophes sont ici considérées comme un problème non résolu du développement dans la relation entre le milieu physique et l'organisation de la société (LA RED, 1992). Mais le point qui nous intéresse plus particulièrement est l'engagement des chercheurs de LA RED dans la recherche appliquée. Cette démarche est combinée à un souci constant de diffusion des idées et de formation des acteurs institutionnels et/ou de la société civile. Ce choix est formulé dès la rédaction du programme de recherches de LA RED en 1992. Chacun des cinq thèmes choisis a un objectif pratique. Le thème « Etat, système politique et prévention des catastrophes » doit permettre de proposer des recommandations pour consolider les capacités de l'organisation politique en matière de prévention des risques et de gestion de crise. Le thème « Catastrophes et modèles de développement » doit aboutir à l'incorporation de la prévention du risque dans tous les plans de développement. L'objectif du thème « Catastrophes et culture » est d'introduire les facteurs culturels dans les politiques nationales, internationales et non-gouvernementales, de consolider l'identité des groupes et de contribuer aux dialogues entre sciences et techniques et connaissances vernaculaires. Le thème « Modèles d'organisation administrative de la prévention et mitigation des catastrophes » vise à produire des alternatives viables à l'organisation des secteurs publics, privés et de la société civile. Enfin, le thème « Systèmes instrumentaux pour la prévention, gestion et récupération des catastrophes » conduit à l'élaboration d'outils techniques appropriés et faciles d'accès pour influencer la formulation des stratégies institutionnelles. Le programme de recherches de LA RED vise donc à identifier des options viables et réalistes de changements des structures existantes afin de réduire la vulnérabilité. Les connaissances générées doivent ensuite permettre d'élaborer des instruments de divulgation faciles d'accès aux populations exposées ; des formations et formules éducatives aux politiques, techniciens et organismes gouvernementaux ; des systèmes

¹²⁷ OFDA-AID, OPS, Département de Développement Régional et de l'Environnement de la OEA, Secrétariat régional de la DIPCN, British Geological Survey

pour socialiser les informations et outils issus des sciences naturelles ; des formations académiques. Ainsi, de 1992 à 1997, associée à ses activités de recherche, LA RED organise la publication de onze ouvrages de référence regroupant des textes inédits ou des rééditions de recherches ayant peu été diffusées, ainsi que la publication de huit numéros de la revue *Desastres y Sociedad* (Catastrophes et Société). Ces documents sont disponibles en ligne gratuitement en langue espagnole sur le site de LA RED. De plus, en 1994, LA RED décide de développer un logiciel pour enregistrer les événements dommageables à l'échelle de la plus petite unité de gestion (municipalité, district, localité). Ce logiciel, appelé DESINVENTAR est consultable en ligne au travers du logiciel DESCONSULTAR¹²⁸.

Mais il ne suffit pas de formuler un projet de recherche appliquée pour avoir un impact international. Regardons de plus près la trajectoire professionnelle des chercheurs membres fondateurs de LA RED. Ces chercheurs sont individuellement bien intégrés dans leur paysage institutionnel national. Ils sont directeurs ou co-directeurs de structures et/ou en charge de programmes de recherche. De plus, comme l'illustre la présence d'observateurs internationaux lors de la réunion initiale de LA RED, ils sont en lien direct avec des membres de la coopération internationale, que ces derniers financent leurs activités de recherche ou les emploient comme consultants. Au Costa Rica, la figure emblématique de ce type de chercheur est représentée par Allan Lavell, membre fondateur de LA RED, directeur du programme « Catastrophes naturelles et zones de risque en Amérique Centrale : options de prévention et mitigation » du CSUCA (1989-1991), coordinateur du programme d'études sociales sur les catastrophes du Secrétariat Générale de LA FLACSO à partir de 1992, consultant pour la coopération internationale (OFDA-AID, UNDP-DHA, Agence Canadienne pour le Développement International, CEPREDENAC, GTZ-Allemagne). C'est donc soutenue par ses partenaires, que LA RED, auto-instituée force de proposition et de changement, envisage ses relations avec la coopération internationale dès sa création (LA RED, 1992). Elle propose notamment d'évaluer les programmes de formation sur la gestion des risques et catastrophes, d'incorporer les ressources humaines de LA RED dans des programmes de consultation et de

¹²⁸ online.desinventar.org

formation d'organismes multi et bilatéraux ou encore d'échanger de l'information et de la documentation afin de créer une base de données commune.

Outre la qualité des partenariats de LA RED avec la coopération internationale, il apparaît que le choix fait par LA RED de questionner les liens entre catastrophe, développement et environnement résonne positivement dans le contexte international où l'éveil à une sensibilité écologique est ponctué par les Sommets de la Terre des Nations Unies. Dès 1972, la conférence de Stockholm attire l'attention de la communauté internationale sur l'ajout de dimensions autres qu'économiques, notamment environnementales, à la notion de « développement ». À Rio de Janeiro, 20 ans plus tard, est défini le « développement durable » comme la satisfaction des besoins présents sans compromission des possibilités et capacités du futur de la planète et de celles des prochaines générations. Ces réflexions se basent notamment sur le constat d'une exposition croissante de populations à des risques technologiques et « naturels », exposition accrue par le développement industriel et l'urbanisation de nos sociétés. Ce constat est autant soulevé par les conclusions de l'ONU sur l'environnement dans le Rapport Brundtland (ONU Rapport Brundtland, 1987) que dans ses décisions sur la gestion des catastrophes : « *Consciente qu'il importe de protéger l'environnement afin de prévenir les catastrophes naturelles et d'en atténuer les effets, (...).* » (ONU, Résolution 44/236 DIPCN, 1989 : 168). Dans ce contexte, LA RED propose en Amérique Latine un savoir-faire en sciences humaines associé à une approche multidisciplinaire intégrale. Ce savoir-faire lui permet d'accompagner le processus international de réorientation conceptuelle et institutionnelle depuis la gestion de crise vers la gestion prévention. Ainsi, en 1993, le CEPREDENAC signe un accord de collaboration avec LA RED et dès 1996 ses membres fondateurs multiplient les consultations sur la gestion des risques pour des agences de coopération internationale. Au Costa Rica, au moins trois recherches sont menées via le programme d'études sociales sur les catastrophes du Secrétariat Générale de LA FLACSO associé à LA RED. La première étude porte sur l'institutionnalisation de la gestion des risques et catastrophes (Lavell, 1996b), la seconde sur la gestion nationale du séisme de 1991 (Lavell, 1996a) et la troisième sous la forme d'une recherche action sur la gestion participative des risques (Argüello, 1997).

Ces orientations influencent les structures nationales centraméricaines de gestion de crise qui se détournent d'une focalisation sur la gestion post-impact pour adopter une conception de la catastrophe comme résultat de choix de développement. Les ONG engagées dans le secours et l'assistance suivent le pas en promouvant les capacités locales, alors que celles intervenant dans le développement intègrent le risque comme paramètre d'action (Romano, 2002).

D. Le Costa Rica, un pays réceptif à la gestion préventive

Au cours des années 1990 marquées par la DIPCN et le Plan d'Action de Yokohama pour un Monde plus Sûr (1994), la réorientation des politiques publiques vers la prévention et l'organisation en réseaux - du local au global - domine les scènes internationales, régionales et nationales. Dans le cas de la CNE, cette période est d'une part, marquée par une forte structuration organisationnelle et conceptuelle, et d'autre part, par des difficultés financières. Si ces évolutions semblent favorables à l'amélioration de la gestion des risques et catastrophes, elles témoignent aussi de faiblesses structurelles majeures : désengagement de l'État, tutelle omniprésente de la coopération internationale, hiatus entre les discours de la prévention et les programmes effectifs.

Au Costa Rica, la CNE oriente son organisation vers une gestion préventive à partir de 1990 (cf. figure 2). En effet, elle divise ses secteurs d'intervention entre la Direction des Plans et Opérations, dédiée à la gestion de crise, et la Direction de la Prévention tournée vers la recherche, la communication et l'éducation. La participation de la société civile est aussi intégrée à cette nouvelle orientation via la création de Comités d'Urgence Régionaux et Locaux. L'ampleur de l'impact du séisme de Telire-Limón du 22 avril en 1991 affermit cette politique. Ce séisme, qui touche la région Atlantique du Costa Rica, suivi le 11 août 1991 de fortes inondations, affecte durement la structure économique du pays (Lavell, 1996a). Sur le terrain, la CNE, manquant localement de pratique et d'une intégration dans les réseaux institutionnels, peine à définir son rôle entre coordination et action (Lavell, 1996b). Alors que la polémique autour du détournement de fonds des années 1980 a entamé la confiance de la population dans la CNE est encore dans les mémoires, la catastrophe expose le manque de plan de gestion, de procédures de collaboration et de

hiérarchisation des instances. Face à ces lacunes, la CNE réfléchit à l'élaboration d'un plan national d'urgence (Picado, non daté ; Lavell, 1996a). Sensibilisée aux problématiques sociales des catastrophes, la CNE commence à embaucher des sociologues pour travailler sur les terrains sinistrés à l'organisation de la reconstruction (discussion informelle Alice Brenes Maykall, décembre 2010). La démarche réflexive de la CNE est un travail qui aboutit en 1993 avec la signature du décret n°22383 MP-J-MOPT-S-MIVAH-MIRENEN-G-SP approuvant le Plan National d'Urgence créé avec le soutien de l'OFDA-AID. Ce plan hiérarchise les responsabilités des différentes institutions lors de la gestion de crise et accélère l'organisation des Comités d'Urgence Régionaux et Locaux. Les Comités de Conseils Techniques, associant les universitaires et/ou les experts internationaux, articulent entre eux les divers projets de prévention. Ces projets concernent l'autonomie du secteur santé dans la gestion de crise (collaboration OPS/CCSS), l'amélioration des connaissances en géosciences (financement de CEPREDENAC), des programmes d'éducation et d'informatique (MEP), un projet de SIG et la préparation d'un atlas des aléas. Ainsi, malgré les velléités de pratiques préventives de la CNE, tant la dénomination du Plan National d'Urgence que la teneur des programmes de prévention, montrent que cette institution continue de se concentrer à la gestion de crise et la connaissance des aléas.

Parallèlement à ces mutations internes, la CNE entre dans une crise financière. En 1993, le vote 3410 du Tribunal Constitutionnel¹²⁹ déclare que les décrets d'Etat d'Urgence Nationale ne peuvent concerner les « contingences sociales » (CNE, 2009). Ce vote contrecarre la modification de 1983 de la Loi Nationale d'Urgence de 1969 qui avait étendu le spectre de la déclaration de l'Etat d'Urgence Nationale. Il met un terme aux activités de fiscalisation de la CNE et à dix ans d'abondance financière. Cette rupture interne réinscrit la CNE dans un contexte centraméricain rongé par la crise économique, tourné vers la réduction de l'emploi public et le soutien de l'aide internationale. Or, cette aide internationale a diminué à la fin des années 1980. En 1987, le Salvador, le Honduras, le Nicaragua et le Costa Rica signent le Traité d'Esquipulas II afin d'établir la paix en Amérique Centrale. Ce traité, résultat de la

¹²⁹ Le Tribunal Constitutionnel, appelé aussi Salle IV, est un tribunal régulant la juridiction constitutionnelle et garantissant les normes et principes constitutionnels, le droit international en vigueur, et les droits et libertés fondamentales.

politique extérieure de pacification du gouvernement costaricien d'Óscar Arias (1986-1990), s'oppose à la position états-unienne visant à réduire militairement le gouvernement sandiniste nicaraguayen. Le succès du traité de paix, associé à la fin de l'union soviétique, conduit les Etats-Unis à se désintéresser de l'Amérique Centrale et à réduire les aides qui passent de 78 à 20 millions de dollars entre 1990 et 1992 (Molina et Palmer, 2007). La AID abandonnera ses opérations à San José en 1996.

Face à la crise économique, dès 1990, le Parti d'Union Sociale Chrétienne¹³⁰ - PUSC -, parti du nouvellement élu président Rafael Angél Calderón Fournier, dénonce le déficit fiscal et se tourne vers la libéralisation des services et la décentralisation présentée comme nécessaire au dynamisme des institutions publiques et à l'optimisation de la gestion publique. Cette politique fait écho à la nouvelle orientation de l'organisation de la CNE vers des politiques de gestion du risque qui deviennent « locales » et des efforts de mise en réseau qui s'opposent au schéma hiérarchique. Le processus de décentralisation est à double tranchant. En encourageant la gestion locale, il entraîne aussi une perte de la puissance institutionnelle en termes de planification, d'exécution des politiques et de défense des intérêts publics. Enfin, il impose un poids organisationnel et financier supplémentaire à des gouvernements locaux affaiblis par la crise économique (Romano, 2002).

Dans ce contexte, la thématique des risques et des catastrophes est toutefois toujours susceptible d'attirer les financements internationaux. La représentation de la Décennie Internationale pour la Prévention des Catastrophes Naturelles de l'ONU en Amérique Latine s'installe au Costa Rica en 1992. Elle est suivie, après 1994, par le Bureau Régional de la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge et le Bureau pour l'Amérique Centrale et les Caraïbes de Médecins sans Frontières (Lavell, 1996b). Dans les années 1990, l'inscription dans la durée d'une collaboration du Costa Rica avec la coopération internationale sur la thématique des risques et catastrophes est nécessitée par la baisse des finances de la CNE et rendue possible par le maintien de ce sujet dans les agendas des financeurs. Pourtant souveraines, les

¹³⁰ Fondé en 1983, ce parti unit les forces politiques conservatrices. En 1990, il gagne les élections présidentielles face au PLN (Parti de Libération Nationale) traditionnellement d'obédience socialiste.

politiques de l'Etat costaricien sont donc fortement influencées par la puissance de la coopération internationale.

III. Mots d'ordre internationaux et réponses nationales (1998-2003)

A. L'ouragan Mitch : « mieux » reconstruire l'Amérique Centrale

En 1998, l'ouragan Mitch accélère les réorientations politiques vers la gestion préventive. Son ampleur solidarise la région centraméricaine : « *Si la crise d'octobre 1998 à été singulière, c'est parce qu'elle nous a fait comprendre, comme jamais auparavant, la proximité de nos peuples centraméricains. Nous avons vécu une grande tragédie et nous avons souffert ensemble.* »¹³¹ (CNE, 2003 : 1). Il galvanise les acteurs en présence, renforcés dans leur conviction qu'une action est nécessaire. Portées par l'évènement, des décisions politiques s'enchaînent de l'international vers le national en valorisant l'approche de la réduction du risque, de la vulnérabilité sociale et de la dégradation environnementale plutôt que celle de la gestion de crise.

Le ton est donné dès la Déclaration de Stockholm au cours de la seconde réunion¹³² du Groupe Consultatif pour la Reconstruction et la Transformation de l'Amérique Centrale du 25 au 28 mai 1999 :

*« Le fait marquant de la Déclaration de Stockholm a été que, pour la première fois dans l'histoire, la réduction de la vulnérabilité de la société et de l'environnement, a acquis le caractère d'une résolution internationale et s'est matérialisée dans un engagement explicite de la part des donateurs, des gouvernements et de membres de la société civile. »*¹³³ (Brenes et Bonilla, 2009 : 15).

¹³¹«Pero si algo particular tuvo la emergencia de octubre de 1998 fue que como nunca antes nos hizo entender lo cerca que estamos los pueblos centroamericanos. Una gran tragedia vivió y junta sufrió.»

¹³² La première réunion du Groupe Consultatif pour la Reconstruction et la Transformation de l'Amérique Centrale s'est déroulée les 10 et 11 décembre 1998 dans les locaux de la Banque Interaméricaine de Développement à Washington (Etats-Unis).

¹³³«Lo relevante de la Declaración de Estocolmo fue que, por primera vez en la historia, la reducción de la vulnerabilidad de la sociedad y el ambiente, adquirieron el carácter de resolución internacional y se materializaron en un compromiso explícito por parte de los donantes, gobiernos y miembros de la sociedad civil.»

La coopération internationale, qui regroupe des instances puissantes telles que la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la coopération allemande ou encore japonaise (Romano, 2002 ; Lavell, 2002), finance de nombreux programmes, pilotés notamment par le CEPREDENAC¹³⁴. Son ambition est de réhabiliter l'Amérique Centrale sur la base de changements économiques, politiques et sociaux. Elle ne cherche donc pas simplement à reconstruire mais à « mieux » reconstruire. Cette perspective est reconduite en 2000 avec la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes - SIPC -, qui poursuit le travail engagé au cours de la DIPCN et avec la Déclaration du Millénaire de l'ONU (2000) qui associe la protection de l'environnement et la lutte contre les catastrophes. L'adoption de l'orientation internationale par les gouvernements centraméricains en arrive à conditionner la distribution de financements internationaux :

*« Il est bon ici de rappeler que le précepte même d'une reconstruction avec transformation et les notions de réduction de vulnérabilité sociale et écologique ont été conçues et promues, si ce n'est pas exigées, plus par le monde de l'international que par les Etats Nationaux, quand ont commencé les négociations sur le financement post Mitch et la création des tables de concertation et des comités pour la reconstruction. »*¹³⁵ (Lavell, 2002 : 20).

Animés par ces objectifs politiques et motivés par les fonds internationaux, les gouvernements, les ONG et les institutions locales suivent des axes convenus : promotion et consolidation des Systèmes Nationaux de Prévention ; mitigation et gestion de crise ; gestion locale du risque. Les autorités centraméricaines emboîtent

¹³⁴ Ci-après une liste non exhaustive des programmes financés par la coopération internationale : coopération états-unienne pour le Projet Impact, OFDA-AID pour l'Initiative de Mitigation Centraméricaine (*Central American Mitigation Initiative*) (CAMI), DIPECHO (Disaster Preparedness Program of the European Comition Humanitarian Aid Office) pour le Programme de Reconstruction de Zones en Amérique Centrale, OPS pour le Programme de Préparation pour l'Urgence et la Coordination des Secours en Cas de Catastrophes et le Management des Fournitures, le gouvernement allemand pour le Renforcement des Structures Locales pour la Mitigation des Catastrophes, la Banque Mondiale pour des projets de reconstruction au Honduras et Nicaragua, le gouvernement chinois pour le Projet de Réduction de la Vulnérabilité du Secteur Agricole face aux Changements Climatiques (Romano, 2002).

¹³⁵«Aquí vale recordar que el lema mismo de la reconstrucción con transformación y las nociones de reducción de vulnerabilidad social y ecológico fueron acunados y promovidos, si no exigidos, mas por el mundo internacional que por los Estados Nacionales cuando comenzaron las negociaciones de financiamiento post Mitch y la creación de las mesas de concertación y comités para la reconstrucción.»

ainsi le pas de la coopération internationale lors du 20^e Sommet des Présidents Centraméricains (1999, Guatemala). Elles votent le Cadre Stratégique pour la Prévention de la Vulnérabilité et des catastrophes en Amérique Centrale et le Quinquennat Centraméricain pour la Prévention des Vulnérabilités et l'Impact des Catastrophes (2000-2004) coordonné par CEPREDENAC. La réactualisation du Plan Régional de Prévention des Catastrophes en 2000 est la traduction pratique de ces décisions politiques. Le plan se fixe pour objectifs : l'amélioration de la sécurité des habitats et des infrastructures vitales ; l'introduction de la vulnérabilité comme variable d'aménagement du territoire ; l'inclusion de la mitigation dans les plans institutionnels et sectoriels ; l'implication de la population dans l'autoprotection ; l'augmentation des capacités des systèmes nationaux (CEPREDENAC, 2000).

L'impact de ces décisions sur les politiques publiques nationales des pays centraméricains est tangible. Le Salvador crée en 2001 un Service National d'Etudes Territoriales dédiées à la recherche et la prévention, en parallèle de la Protection Civile. Le Nicaragua s'équipe d'un Système Interinstitutionnel National de Prévention, Mitigation et Gestion des Catastrophes Naturelles en 2000 grâce à la nouvelle loi de Défense Civile (Hardy, 2003). Au Costa Rica, la seconde Loi Nationale d'Urgence n°7914 entre en vigueur le 13 janvier 1999. Un des éléments illustrant le changement de politique du pays sur ce thème est la transformation du nom de la CNE. Quoique gardant son sigle d'origine, la CNE devient la Commission Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Crises.

B. La Gestion du Risque de Catastrophe

Elaborés en cascade, les objectifs internationaux du PRRD et les transformations des cadres légaux et organisationnels nationaux rejoignent les propositions de LA RED de renforcer la gestion communautaire et locale, d'intégrer la gestion du risque dans les politiques de développement et dans les réseaux institutionnels, de considérer les catastrophes comme les résultats logiques de choix de développement néfastes au bien-être social et à la reproduction des ressources environnementales :

« (...) avec Mitch, il est possible d'instaurer dans la région un discours - avec la prétention de parvenir à l'action - visant à prévenir et réduire le risque pour réduire

les catastrophes. Dans ce discours, la perspective d'assistanat et d'urgence qui prévalait jusqu'alors devient une perspective plus intégrale, appelée la Gestion du Risque de Catastrophe, pour laquelle la gestion de crise est une des parties du processus et non pas l'objectif de la gestion en soi. »¹³⁶ (Brenes et Bonilla, 2009 :15).

Ces résultats sont notamment le fruit de la démarche de diffusion et de formation engagée par LA RED à partir de 1998. Elle publie ainsi un premier guide en deux volumes à destination des formateurs et des acteurs de la gestion des risques et catastrophes (Wilches-Chaux, 1998 ; Zilbert Soto, 1998), puis un second guide en collaboration avec le PNUD et CEPREDENAC (Lavell, 2003). Elle engage un processus de formation dans 18 pays d'Amérique Latine (Lavell, 2005). De plus, elle édite deux manuels illustrés de construction parasismique (Association Colombienne d'Ingénierie Sismique et LA RED, 2001a et 2001b). Cette démarche formelle de diffusion et de formation est associée aux consultations pour la coopération internationale et entraîne une propagation importante des concepts développés par LA RED tels que vulnérabilité, gestion locale du risque, réduction du risque de catastrophe, catastrophes socio-naturelles :

« L'origine de ces changements de conception vient de l'arrivée en force, après l'an 2000, de la notion de « prévention du risque de catastrophe » à la place de « prévention des catastrophes », expression qui n'a jamais convaincu, mais qui reflétait d'une certaine manière l'insistance à maintenir la catastrophe au centre de l'équation. Ici nous insistons sur le fait que la tendance et la persistance d'un changement de terminologie, n'est pas simplement un problème sémantique, mais plutôt un problème conceptuel (...). »¹³⁷ (Lavell, 2005 : 33).

¹³⁶«De esta forma, con Mitch se logra instaurar en la región un discurso –con pretensiones de abarcar una práctica- enfocada a prevenir y reducir el riesgo para reducir los desastres, donde del enfoque emergencista prevaleciente hasta entonces se pasará a un enfoque más integral denominado Gestión del Riesgo de Desastre donde la atención del desastre es parte del proceso, pero no el objetivo de la gestión en sí.»

¹³⁷«A raíz de estos cambios de concepción es que surge con mayor fuerza después del año 2000, la noción de “reducción del riesgo de desastre” a diferencia de “reducción de desastres”, término que nunca convenció, pero que de alguna forma reflejó la insistencia en mantener el desastre en el centro de la ecuación. Aquí insistimos en que la tendencia e insistencia hacia un cambio de terminología, no es sencillamente un problema semántico, sino uno conceptual (...).»

C. Réorientations de la CNE et professionnalisation de la gestion préventive

Au Costa Rica, la prévention par le développement devient fondamentale : « *Le développement du pays, la dynamique sociale et l'augmentation de la vulnérabilité de la population engagent le besoin d'intervenir sur l'origine du risque et non pas sur ses effets ; ce qui implique d'incorporer la prévention dans le développement national.* »¹³⁸ (CNE, 2002 : 41). Comme pour ses voisins centraméricains, la CNE adopte une gestion préventive du risque sous l'influence de la coopération internationale :

« (...) *la recherche de nouvelles sources de financement paraît urgente afin de permettre à l'Etat, en plus de la gestion de crises, d'investir dans des programmes de prévention. La coopération internationale forme l'alternative la plus immédiate grâce à l'appui de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes, approuvée par les Nations Unies via la Résolution 56/195 durant la 90^e session plénière du 21 décembre 2001, qui permet depuis plusieurs années la coopération des agences et gouvernements amis aux travaux tournés vers la prévention des catastrophes.* »¹³⁹ (CNE, 2004 : 50).

Outre cette question financière, il faut souligner l'engagement de scientifiques et de décideurs, la nomination de fonctionnaires de la CNE issus des sciences sociales et la professionnalisation de la prévention.

Les recherches en sciences dites exactes - géophysique, vulcanologie, météorologie, hydrologie, géographie physique, ingénierie structurelle -, consolidées dans les années 1980 et 1990 autour de la prévision, du diagnostic et de la gestion de crise, rallient progressivement la perspective de la prévention. Ils s'associent notamment aux

¹³⁸«El desarrollo del país, la dinámica social y el aumento en la vulnerabilidad de la población plantean la necesidad de intervenir sobre el origen del riesgo y no sobre los efectos, lo cual implica la incorporación de la prevención en el desarrollo nacional.»

¹³⁹«Finalmente, parece urgente la revisión y búsqueda de nuevas fuentes de financiamiento, que le permitan al Estado, además de atender las emergencias, invertir en programas de prevención. La alternativa más inmediata la constituye la cooperación internacional que al amparo de la Estrategia Internacional para la Reducción de los Desastres, aprobada por las Naciones Unidas mediante la Resolución 56/195, en la 90^e sesión plenaria del 21 de diciembre del 2001, que permite desde hace varios años la cooperación de las agencias y gobiernos amigos, para las labores orientadas a la reducción de los desastres.»

chercheurs en sciences sociales - psychologie, sociologie, géographie humaine. Dès 2000 les institutions de recherche emboîtent le pas de la multidisciplinarité et de la recherche appliquée impulsées par LA RED. Ces initiatives prennent la forme de programmes de collaboration interinstitutionnelle à l'image du Programme Institutionnel de Recherche sur les Catastrophes Naturelles de l'UCR créé en 2003, et de projets de recherche tels que le projet « Savoir Environnemental » de l'UNA créé en 2000. Les chercheurs impliqués sont aussi souvent enseignants dans les universités de la région et forment de futurs professionnels bientôt intégrés au tissu institutionnel. Cette ouverture vers les sciences humaines accompagne l'ouverture du CEPREDENAC et de la CNE vers la prévention.

Cette ouverture est perceptible jusque dans les termes utilisés par la CNE dans ses comptes-rendus d'activité de 2002 et 2004. Les citations suivantes mettent en regard un extrait de texte de chercheurs de la RED avec un extrait de compte-rendu d'activité de la CNE pour mieux souligner la proximité du discours :

« Les inconsistances du modèle de développement impulsé au cours des dernières décades et la pauvreté contribuent à l'augmentation des conditions de vulnérabilité. La vulnérabilité est caractérisée par l'usage des sols, la disponibilité d'information sur les aléas et catastrophes, la rigidité institutionnelle et l'absence d'organisation communale ou locale pour réduire le risque. La C.N.E développe des actions et des programmes avec l'objectif d'établir des processus et des méthodes efficaces permettant, tant l'identification des causes de la vulnérabilité, que des actions contribuant à sa prévention. »¹⁴⁰ (CNE, 2002 : 23)

« L'implémentation d'une conception intégrale et moderne de la prévention et mitigation requiert (...) un changement de mentalité des preneurs de décisions et une modification dans la conception des catastrophes depuis un paradigme qui les considère en fonction de la gestion de crise à un autre qui les localise comme

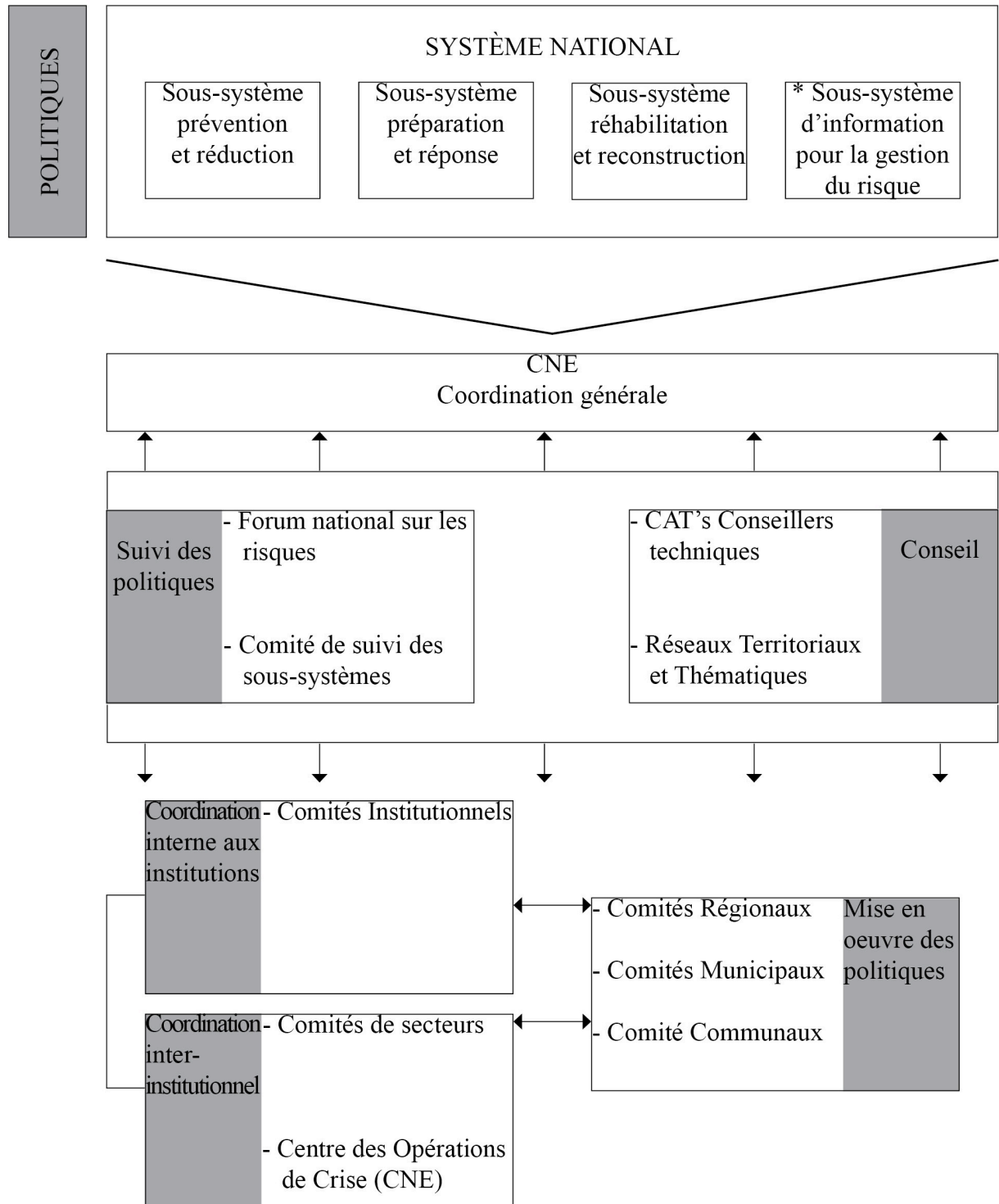
¹⁴⁰«Las inconsistencias del modelo de desarrollo impulsado en las ultimas décadas y la pobreza contribuyen con el aumento de la condición de vulnerabilidad determinada por el uso del territorio, disponibilidad de información sobre amenazas y desastres, rigidez institucional y ausencia de organización comunal o local para disminuir el riesgo. La C.N.E. desarrolla acciones y programas con el propósito de establecer procedimientos y métodos eficaces que permitan tanto la identificación de las causas que generan la vulnerabilidad como las acciones que contribuyen con su disminución.»

composant important des processus de développement et de leur planification »¹⁴¹
(Lavell, 1996c : 382)

Une série de réformes et de projets de la CNE matérialise cette ouverture. Juridiquement d'abord, puisque la nouvelle Loi Nationale d'Urgence n°7914 de 1999 spécifie que la CNE est responsable de la prévention, qui peut ainsi lui dédier une partie du Fonds d'Urgence. (Brenes et Bonilla, 2005). Politiquement ensuite, via l'actualisation du Plan National d'Urgence de 1993 qui devient le Plan National de Prévention des Risques et de Gestion des Crises (décret exécutif n°31794-MP du 24 mai 2004). Ce plan s'articule au Plan National de Développement (2002-2006) autour de deux axes : harmonie avec l'environnement et sécurité citoyenne (CNE, 2004). Il compte onze programmes, dont cinq visant à renforcer le Système National de Prévention et de Gestion de Crise, quatre à développer des actions de préventions et deux à améliorer la gestion de crise (Brenes et Bonilla, 2005). Les quatre actions de prévention sont : la régulation du développement, l'éducation, la diffusion, la recherche et le développement de l'information (CNE, 2004). Par exemple, la régulation du développement passe par des zonages, la création d'atlas des aléas, des évaluations techniques de géologie, de géographie, d'ingénierie et d'hydraulique sur différents thèmes (instabilité des falaises, inondation, zone volcanique, aire sismique, érosion des sols, contamination des nappes, infrastructure publique et privée) et le conseil pour la réalisation des plans de régulation municipaux (CNE, 2004). Administrativement enfin, en structurant le Système National de Prévention et de Gestion de Crise (cf. figure 3). Ce système stimule la collaboration et la co-responsabilité des institutions d'Etat, du secteur privé et des gouvernements locaux en lieu et place d'une centralisation par la CNE. Son fonctionnement repose sur les Comités de Prévention et de Gestion de Crise aux échelles locales, communales ou régionales et sur les Comités de Conseils Techniques au rôle consultatif, organisés par thèmes : santé, agriculture, énergie, crises aériennes, crises technologiques, sismologie, vulcanologie, géotechnie, hydrométéorologie, information publique, documentation et information, communication, gestion de l'aide internationale.

¹⁴¹«La implementación de una concepción integral y moderna de la prevención y mitigación requiere (...) un cambio de mentalidad de los tomadores de decisiones y una modificación en la concepción de desastre, que de un paradigma donde estos se ven a la luz de la respuesta se vaya a otro que los ubique como componente importante de los procesos de desarrollo y de su planificación.»

Du Système National de Prévention et de Gestion de Crise au Système National de Gestion des Risques de 2006



* Sous-système n'existant plus dans le Système National de Gestion des Risques de 2006

Sources : CNE, 2004 ; La Gaceta, 2008

Figure 3 : Du Système National de Prévention et de Gestion de Crise au Système National de Gestion des Risques de 2006

IV. Ordre mondial et gestion préventive (2003 -2009)

Actuellement, un consensus unifie les concepts, les cadres institutionnels et les politiques publiques depuis l'international vers l'échelle nationale. L'évolution des dénominations institutionnelles costariciennes et centraméricaines depuis 1969 à 2010 montre bien ce processus.

	Dénomination originale	Versions postérieures	
Costa Rica	1969 Commission Nationale de l'Urgence	1999 Commission Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Crises	
	1993 Plan National de l'Urgence	2004 Plan National de Prévention des risques et de Gestion des Catastrophes	2009 Plan National de Gestion des Risques
	1999 Système National de Prévention et de Gestion de Crise	2006 Système National de Gestion des Risques	
Amérique Centrale	1993 Plan Régional de Prévention des Catastrophes	1999 Cadre Stratégique pour la Prévention de la Vulnérabilité et des catastrophes en Amérique Centrale	2010 Politique Centraméricaine de Gestion Intégrale du risque de Catastrophes

Table 8 : Évolution des dénominations institutionnelles costariciennes et centraméricaines

Au premier abord, cette « socialisation » des politiques publiques semble augurer d'une prise en compte fine des inégalités sociales, politiques et économiques en œuvre sur les scènes de risque, qu'elles soient locales ou internationales. Néanmoins, prise dans l'action géopolitique de l'ONU et dans l'inégalité des relations entre pays du nord et pays du sud, cette « socialisation » légitime l'ingérence et ouvre le marché de la formation à la gestion des risques et catastrophes, de la planification urbaine, de la gestion des ressources ou encore des systèmes de vigilance.

A. Stabilisation des orientations politiques

Dans les années 2000, la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes à Hyōgo en 2005 et le Sommet Mondial de la Terre de Johannesburg en 2002 révèlent

une certaine stabilité des orientations de la politique internationale en faveur de la prévention. La communauté internationale cherche moins à repenser des politiques défailtantes qu'à inscrire ses décisions et programmes dans la continuité des années 1990 en structurant l'organisation et en élaborant des outils. L'influence des chercheurs de l'axe radical sur ce cheminement passe par les consultations qu'ils effectuent pour les institutions et par l'effort de diffusion dédié à leur réflexion. Cette influence est tangible dans les textes. Ainsi, les paragraphes un et trois du Cadre d'Action de Hyōgo adoptent les concepts d'aléas et de vulnérabilité proposés par l'axe radical au début des années 1980 (Susman et al. 1983) et repris par Gustavo Wilches-Chaux en 1993. De plus, les thématiques de l'agenda de recherche de LA RED proposé en 1992 sont intégrées dans les décisions de l'ONU comme le montre le tableau suivant :

Agenda de LA RED Costa Rica 1992	Sommet de la Terre Afrique du Sud 2002	Conférence de Hyōgo Japon 2005
Etat, système politique et prévention des catastrophes	Thématique dépassant le cadre des attributions internationales	
Catastrophes et modèles de développement	Article 37, p.30	Article 17, p.13
Catastrophes et culture	Article 37f, p.30	Article 8, p.7 Article 18, p.15
Modèles d'organisation administrative de la prévention et mitigation des catastrophes	Article 37c/g, p.30/31	Article 4, p.7 Article 13c, p.10 Article 15, p.12 Article 16, p.12
Systèmes instrumentaux pour la prévention, gestion et récupération des catastrophes	Article 37 i/e, p.30/31	Article 13h/i, p.10/11 Article 17, p.13 Article 18, p.15

Table 9 : Correspondances du programme de LA RED avec les politiques internationales et régionales

La Politique Centraméricaine de Gestion Intégrale du Risque de Catastrophes, votée en 2010 au cours de la 35^e réunion des Présidents de la SICA (Panama), reprend les conclusions du Sommet Mondial de la Terre et de la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes. Au Costa Rica, la nouvelle Loi Nationale l'Urgence n°8488 promulgué le 11 janvier 2006 s'inscrivait déjà dans cette logique :

« (...) la réforme de la Loi Nationale d'Urgences [en 2006], n°8499, est la base fondamentale sur laquelle se fonde tout le processus de changement institutionnel du pays en matière de gestion du risque (...). Mais ces changements ne sont pas isolés du contexte international, ils sont aussi le reflet des propositions d'action déjà fixées par le Plan d'Action de Yokohama (1994), par le nouveau « Cadre d'Action de Hyōgo 2005-2015 : Augmentation de la résilience des Nations et des Communautés » (...) et aussi par la Déclaration du Millénaire. »¹⁴² (CNE, 2009 : 7).

À l'image des décisions internationales, les politiques centraméricaines et costariciennes ne remettent pas en cause la gestion préventive mais cherchent plutôt à assurer la disponibilité des ressources cognitives, financières et légales. Les exercices d'évaluation qui les précèdent en 2003 autour d'un retour d'expérience appelé « Mitch+5 » vont dans ce sens. À cette occasion, le Costa Rica avance par exemple les conclusions suivantes (CNE, 2003) :

- La CNE est une institution légitime de coordination à laquelle il manque des ressources humaines et financières.
- Les Comités Locaux d'Urgence sont traditionnellement tournés vers la gestion de crise et peinent à relayer une démarche de prévention.
- Le Système National de Prévention et de Gestion de Crise articule faiblement les échelles et les institutions.

La réforme du cadre légal costaricien concrétise le choix de la gestion préventive en définissant un ensemble de principes : état de nécessité et d'urgence, la solidarité de l'appareil national, intégralité du processus de risque, la proportionnalité des actions en période de crise, la coordination entre acteurs, la protection de la vie et la prévention.

¹⁴² « (...) la reforma de la Ley Nacional de Emergencias [en 2006], N° 8488, es la base fundamental sobre la que gira todo el proceso de cambio institucional que el país está teniendo en materia de gestión del riesgo y por consiguiente (...). Pero estos cambios no son aislados del contexto internacional, son también el reflejo de las propuestas de acción que ya estaban plasmadas en el Plan de Acción de Yokohama (1994), en el nuevo "Marco de Acción de Hyogo: para el 2005-2015: Aumento de la Resiliencia de las Naciones y las Comunidades", (...) e incluso en la misma Declaración del Milenio. »

Étapes de la Gestion des Risques et Catastrophes au Costa Rica 1960 - 2010

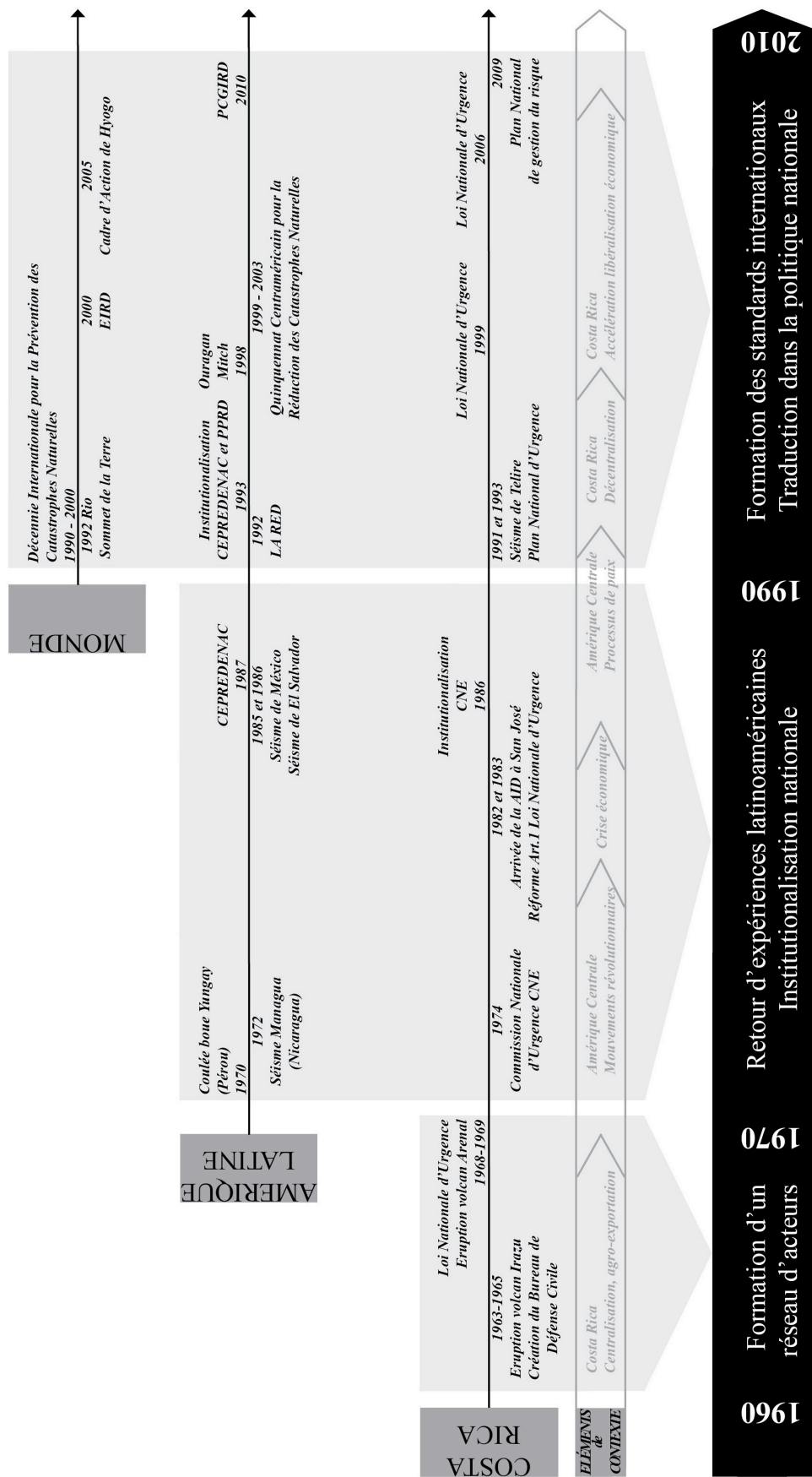


Figure 4 : Étapes de la Gestion des Risques et Catastrophes au Costa Rica 1960 - 2010

Cette gestion préventive est transversale, intégrée aux différentes politiques publiques. La prévention devient une responsabilité partagée par toutes les institutions d'Etat. La gestion du risque est comprise comme axe transversal de toutes les politiques de développement. En 2009, le conseil du gouvernement décide que le risque sera un axe transversal du Plan National de Développement 2010-2014 (Brenes, 2010). Financièrement, cette responsabilité partagée oblige toutes les institutions à dédier des ressources à cette thématique, résolvant les difficultés budgétaires de la CNE. Ensuite, cette nouvelle loi affiche la primauté de l'échelle locale, les Comités Locaux d'Urgence deviennent des Comité Municipaux d'Urgence sous la responsabilité du maire. La CNE a légalement une fonction de conseil auprès des municipalités pour la gestion des risques et l'aménagement du territoire, notamment concernant les plans régulateurs municipaux (Brenes et Bonilla, 2006).

B. La gestion préventive : transformer ou s'adapter à l'ordre mondial ?

À l'issu de ce parcours historique sur les politiques publiques de gestion des risques et catastrophes qui nous a fait voyager des cratères du volcan Irazú à l'arène internationale de Johannesburg (cf. figure 4), nous pourrions conclure au basculement généralisé d'une gestion de crise vers une gestion préventive sous le regard aigu des chercheurs de l'axe radical. Il n'en est rien. Dans les faits, les concepts et réflexions de LA RED sont dépouillés de leur contenu contestataire. Ils perdent leur efficacité pratique et offrent aux textes internationaux une efficacité toute symbolique de prise en compte du local, du bien-être social, de l'environnement et des populations vulnérables.

Les déclarations de l'ONU admettent le rapport entre les modèles de développement, les catastrophes et l'environnement mais elles n'abordent pas les conditions économiques et politiques de transformation des modèles de développement. La citation suivante illustre ce hiatus :

« 25. (...) ces Etats [petits Etats insulaires en développement] sont situés dans les régions du monde les plus exposées aux catastrophes naturelles et environnementales, qui sont de plus en plus graves et fréquentes, et doivent donc supporter de manière disproportionnée les lourdes conséquences aux plans économique, social et

environnemental. Ils ont entrepris de renforcer leurs dispositifs nationaux respectifs pour mieux gérer les catastrophes et sont résolus, avec l'assistance volontaire de la communauté internationale, à améliorer les capacités nationales d'atténuation des effets des catastrophes (...). » (ONU, 2005 : 21)

La perspective internationale abstraite ignore la situation économique, sociale et politique de ces Etats, qui explique leur exposition accrue aux catastrophes. Ces Etats portent à leur tour la responsabilité de cette exposition en comptant sur l'aide internationale pour le transfert de technologie et la formation des populations :

« 26. Vu la vulnérabilité particulière des pays les moins avancés et les capacités insuffisantes dont ils disposent pour faire face aux catastrophes et s'en relever, ces pays ont besoin d'être aidés en priorité à exécuter des programmes de fond et à se doter des mécanismes institutionnels voulus aux fins de la mise en œuvre du Cadre d'action, notamment en leur apportant un concours financier et technique pour leur permettre de réduire les risques et en renforçant leurs capacités à cet effet, en tant que moyen efficace et durable de prévenir les catastrophes et d'y faire face. » (ONU, 2005 : 21)

Or, ces transferts renforcent les modèles de développement occidentaux sans les interroger :

« 34. Les Etats, dans la limite de leurs moyens financiers, et les organisations régionales et internationales, par des mécanismes de coordination (...) devraient entreprendre les tâches ci-après (...) b) Pourvoir à la mise en œuvre du présent Cadre d'action dans les pays en développement sujets aux catastrophes et appuyer celle-ci par les voies bilatérales et multilatérales, notamment grâce à une aide financière et technique, à l'examen du problème de la viabilité de l'endettement, au transfert de technologies à des conditions arrêtées d'un commun accord et à des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, et encourager la coopération Nord-Sud et Sud-Sud ; » (ONU, 2005 : 26)

Le Costa Rica relaie, comme nous l'avons vu, les politiques internationales à double tranchant qui dénoncent des modèles de développement néfastes au bien-être humain

et à la protection de l'environnement tout en continuant à parler la langue du développement économique et du transfert technologique. Quel intérêt a le Costa Rica à calquer sa politique sur la doxa internationale ? Son intérêt est principalement économique et politique. En prenant en compte les exigences internationales, le pays capte une partie des deniers de la coopération. Ensuite, son intégration dans la communauté internationale est un gage de respectabilité, notamment en matière de *rating* que nous définissons plus loin. Chantre de la paix et du développement durable, le Costa Rica s'intègre à l'économie mondiale sans transformer les modèles dominants. Loin de chercher à initier une voie alternative le Costa Rica s'efforce de s'adapter aux décisions internationales. Société dominée depuis l'époque coloniale, ce pays est passé maître dans l'art du « braconnage », de la résistance culturelle et de la négociation.

Vérifions d'abord si le Costa Rica capte effectivement les fonds internationaux pour financer sa politique de gestion des risques et des catastrophes. L'exercice est difficile car le Ministère de la Planification, qui observe le comportement de la coopération internationale, n'a pas de ligne spécifique pour cette question. Les financements destinés à ces politiques apparaissent en 2006 dans le secteur « Social et Lutte contre la Pauvreté » (MIDELPLAN, 2006) et en 2010 dans le « Environnement, Energie et Télécommunications » (MIDELPAN, 2010a). Cette évolution indique le changement de regard gouvernemental sur les risques, depuis une focale d'assistanat à une focale intégrale de gestion préventive et environnementale. Malgré cette dilution, la gestion des risques bénéficie d'une attention particulière. En effet, en 2010 (MIDELPLAN, 2010c), huit agences, sur les 36 recensées par le gouvernement costaricien, affichent directement la gestion des catastrophes comme un axe majeur de leur politique de coopération alors que 12 autres affichent des sujets connexes tels que l'environnement ou l'aménagement du territoire (cf. tableau infra).

Le Costa Rica est d'autant plus sensible aux thématiques et aux orientations internationales qu'à partir de 2000, il essuie une baisse drastique de la coopération internationale et voit augmenter la coopération financière remboursable¹⁴³

¹⁴³ La coopération non remboursable passe de 262,4 millions de dollars (valeur absolue) en 1990 à 62,3 millions en 2005. La coopération remboursable passe de 112,6 millions à 490,2 millions.

(MIDELPLAN, 2007). Déjà plusieurs agences de coopération ont fermé leurs bureaux de San José : la Banque Mondiale, AID, agences norvégienne, danoise, finlandaise et canadienne (MIDEPLAN, 2007).

Source de financement	Axe risques et catastrophes	Axes connexes
Allemagne		Environnement Gestion des déchets Reforestation
Brésil		Environnement
Canada		Environnement
Colombie		Environnement Planification urbaine
Corée	Prévention des catastrophes et reconstruction	
Chili		Environnement
Etats-Unis d'Amérique	Catastrophes	
Espagne		Environnement
France	Urbanisation et gestion des risques naturels	Environnement
Israël		Environnement
Japon	Environnement et prévention des catastrophes Prévention de la vulnérabilité sociale face aux catastrophes naturelles	
Mexique	Prévention et assistance des catastrophes	Environnement
Nicaragua		Environnement
Panama	Assistance aux groupes vulnérables	
Pays-Bas		Gestion des déchets
Suède		Développement urbain
OEA		Environnement
PNUD	Gestion du risque	Environnement
FAO	Prévention des Catastrophes	Gestion des forêts
OPS	Catastrophes	
BID	Environnement : catastrophes naturelles, gestion du risque, transversalité du changement climatique dans la planification	

Table 10 : Axe des politiques de coopération bilatérale et multilatérale au Costa Rica Lié à la gestion des risques et catastrophes (MIDELPAN, 2010c)

Classé parmi les pays de Revenu Moyen par la Banque Mondiale, le Costa Rica n'est plus récepteur de coopération gratuite mais devient solvable (MIDEPLAN, 2007). Le Ministère de la Planification du gouvernement Arias (2006-2010) considère cette baisse injuste : « *Les indices et indicateurs macroéconomiques, sociaux et*

*environnementaux réussis grâce à l'effort national, doivent être un motif de « récompense » et non pas de « châtement » de la part des organismes et agences internationales. »*¹⁴⁴ (MIDEPLAN, 2007 : 48). Cette posture est relayée par le président Óscar Arias qui milite à l'international pour promouvoir le « Consensus du Costa Rica ». Ce consensus suggère à la communauté internationale de ne pas appuyer les programmes de coopération seulement sur des considérations économiques (dépenses structurées, remboursement de la dette) mais de prendre en compte des questions éthiques, notamment celles abordées dans la Déclaration du Millénaire (ONU, 2000). Ce projet fait appel, d'une part aux pays bénéficiaires de la coopération pour qu'ils investissent dans le développement humain et social plutôt que dans l'armement, et, d'autre part aux pays émetteurs pour qu'ils valorisent ces paramètres dans leur coopération. Même taxé de naïveté et peu suivi (La Nación, 14/03/2011), ce consensus illustre une continuité internationale de la stratégie costaricienne, basée sur une valorisation de l'éthique gouvernementale, y compris avec une gestion des risques en adéquation avec la Déclaration du Millénaire.

Le second aspect politico-économique concerné par les politiques de gestion des risques est le rating. Dans un article présenté lors d'un congrès organisé par la Banque Mondiale en 1990, Mary B. Anderson révèle que l'effet d'impacts négatifs des catastrophes sur l'image d'un pays peut être contrebalancé par un investissement dans la prévention :

*« Le simple effet de ralentissement des catastrophes sur l'investissement et l'incitation à l'entrepreneuriat peut gêner les efforts de développement à moins que des stratégies de prévention des catastrophes puissent convaincre les investisseurs et les entrepreneurs qu'une stabilité suffisante existe pour des activités et investissements fructueux. »*¹⁴⁵ (Anderson, 1990 : 24)

Or, entre 2005 et 2009, le nombre d'événements dommageables associés à des pertes

¹⁴⁴ « Los índices e indicadores macroeconómicos, sociales y ambientales logrados gracias al esfuerzo nacional, deben ser motivo de “premio” y no de “castigo” por parte de los organismos y agencias internacionales. »

¹⁴⁵ « The dampening effect of disasters on investment and entrepreneurial incentives alone may constrain efforts at development unless disaster prevention strategies can convince investors and entrepreneurs that enough stability exists for productive investment and activity »

humaines et économiques a augmenté. Voilà qui inquiète le Ministère de la Planification et de la Politique Economique dans un document intitulé *L'Impact Economique des Evènements Naturels et Anthropiques Extrêmes au Costa Rica, 1988-2009* car ce type d'évènement : « (...) attire l'attention des compagnies qualifiant l'Indice de Risque Pays, car il implique une perte de la capacité de remplir les engagements économiques externes. C'est-à-dire des difficultés croissantes de sa capacité de paiement. »¹⁴⁶ (Flores Verdejo et al., 2010 : 16). Une partie du document est alors dédiée aux « Effets non désirés sur l'image du pays », répertoriant les impacts économiques classiques comme la rupture des communications, les pertes économiques, la baisse du rendement, l'érosion du PIB, l'augmentation des prix ou encore la fragilisation du secteur financier, puis mesurant leur impact en termes de Risque Pays comme l'illustre la figure ci-après :

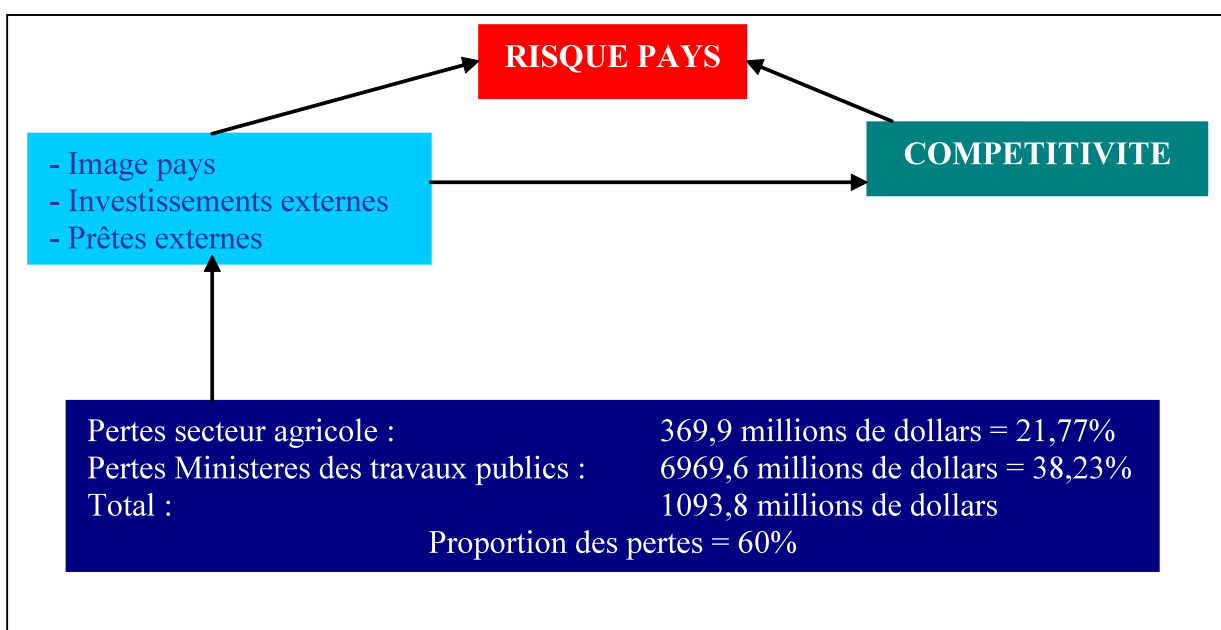


Figure 5 : Impact des évènements extrêmes sur le risques pays (Flores Verdejo et al., 2010 : 16)

Pour mieux comprendre l'inquiétude du Ministère de la Planification, prenons le temps de définir le « risque pays » ou « indice de risque pays ». Cet indice s'affirme sur la scène internationale au cours des années 1990, dans un contexte financier instable. Il influence chaque décision de la sphère de l'économique par notation

¹⁴⁶« (...) provoca la atención de las compañías calificadoras del Índice de Riesgo País, por cuanto ello sugiere una pérdida de la capacidad de cumplimiento de sus compromisos económicos externos. Es decir, dificultades crecientes en su capacidad de pago.»

(*rating*) numérique ou alphabétique de chaque pays (Guessoum, 2004). Cette notation est censée traduire les éléments économiques, financiers et politiques, susceptibles d'influencer le respect des engagements financiers des entités économiques du pays (entreprises, banques, État). Les critères d'évaluation sont à la fois quantitatifs à partir de sources nationales (banque centrale) et internationales (FMI), et qualitatifs. Ces critères qualitatifs concernent autant le taux de criminalité, le niveau de corruption, la libéralité du régime politique que l'existence d'accords économiques régionaux ou des processus de nationalisation (Guessoum, 2004). Cette notation est élaborée par des agences de rating, des assureurs de crédit, des cabinets de consultants et d'expertise ou des journaux financiers. Il est donc difficile de présenter une seule méthode d'évaluation, d'autant que les formules sont souvent opaques. Pour nous rapprocher de la place de l'exposition à des risques « naturels » et anthropiques dans ces notations, nous nous attachons à la méthode officielle de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques¹⁴⁷. Pour cette organisation, le risque est la probabilité qu'un pays rembourse sa dette extérieure. L'évaluation prend en compte cinq risques financiers : moratoire général des remboursements, évènements politiques et difficultés économiques, dispositions légales sur la stabilité du remboursement en cas de fluctuation des taux de change et : « *cas de force majeure (...), à savoir conflit armé (y compris guerre civile), expropriation, révolution, émeutes, troubles civils, cyclones, inondations, séismes, tsunamis et accidents nucléaires.* »¹⁴⁸ (OCDE, 1997 : 14). De quoi effrayer le Costa Rica dont l'économie est dépendante de sa capacité à attirer des devises étrangères grâce au café, à la banane, aux zones franches et à l'accueil des touristes. Le pays est donc sensible à l'avis des investisseurs internationaux, notamment influencés par les Indices de Risque Pays. Dans ce contexte, loin de proposer un modèle de développement de société alternatif, le discours officiel en matière de gestion des risques et catastrophes associé à la réforme de son cadre légal et administratif, est tourné vers l'amélioration de l'intégration du pays dans le marché mondial. Cette politique satisfait les attentes des observateurs internationaux.

¹⁴⁷ En 1997, certains membres de l'OCDE signent « l'Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public » afin d'homogénéiser les tarifications des crédits à l'exportation bénéficiant de soutien public (OCDE, 1997). Cet arrangement est basé sur « l'ensemble Knaepen » qui propose un classement en sept catégories du risque pays.

¹⁴⁸ « cases of *force majeure* occurring (...), i.e. war (including civil war), expropriation, revolution, riot, civil disturbances, cyclones, floods, earthquakes, eruptions, tidal waves and nuclear accidents. » (Traduction OCDE)

Les étapes de l'institutionnalisation de la gestion des risques et des catastrophes se construisent au carrefour de retour d'expérience, de débats scientifiques, de mutations de l'État et de décisions internationales. Sa légitimité s'enracine dans une idéologie nationale particulièrement favorable. Consensuelle, la protection de l'environnement, des personnes et des biens offre financements et collaborations. Néanmoins, elle dépasse difficilement l'opportunité conjoncturelle et ne parviennent pas à instaurer des modèles alternatifs de société. Avec Allen Lavell, nous pourrions considérer que la transformation est commencée mais pas achevée :

*« La transition, d'une vision des catastrophes perçues comme des problèmes pour la société et le développement, produits d'une nature agressive et d'aléas incontrôlés, vers une vision qui les considèrent comme les produits d'une modalité particulière de développement et ses formes particulières de production, consommation, distribution, aménagement, expropriation de la nature, etc., a été un processus difficile plein d'obstacles et de fait, elle est encore incomplète. »*¹⁴⁹ (Lavell, 2005 : 6)

Cependant, il nous semble que si la transition n'a pas réussi à modifier les causes de fond dénoncées par l'axe radical, elle a permis une extension sans précédent des risques et des catastrophes à tous les domaines de la vie publique. Sa gestion est devenue un axe transversal de la politique gouvernementale. Elle concerne toutes les institutions, qui sont désormais co-responsables de la prévention, et implique tous les niveaux hiérarchiques. Cette extension a accompagné les transformations de l'appareil gouvernemental. L'affaiblissement de l'État Providence costaricien participe aux exigences de coordination et de responsabilisation locale et citoyenne pour la prise en compte des risques. Quel choix de société illustre cette extension du domaine des risques et catastrophes ? Il ne s'agit pas de l'émergence d'une conscience environnementale globale et de la remise en question des choix de développement provoquant ainsi un renversement radical des inégalités sociales. Assistons-nous à la création de besoins environnementaux et de prévention

¹⁴⁹«La transición de una visión de los desastres vistos como problemas para la sociedad y el desarrollo, productos de una naturaleza agresiva y de amenazas descontroladas, hacia una visión en la cual se consideran productos de una modalidad particular de desarrollo y sus formas particulares de producción, consumo, distribución, asentamiento, expropiación de la naturaleza, etc., ha sido un proceso difícil lleno de obstáculos y de hecho, aun está incompleta.»

contribuant au passage à une étape du développement de notre société mondiale qui se tournerait vers la vente de services ? Si les instances d'évaluation et de diagnostic sont aussi les instances qui proposent des solutions politiques et/ou pratiques, nous sommes face à une tutelle durable dans lequel l'argument « risque », irrévocable, laisse libre cours à l'ingérence.

Malgré ces appréhensions, il n'en reste pas moins que l'extension d'une gestion préventive des risques et des catastrophes au Costa Rica correspond bien à une « mise en risque environnemental ». Cette mise en risque résonne positivement dans le contexte local contemporain de la Quebrada Seca, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Elle explique des maux sociaux quotidiens et propose des solutions à des réalités concrètes comme la récurrence des sinistres.

Chapitre 3 : la Quebrada Seca, rivière ressource, rivière perdue

Sans prétendre mesurer l'ampleur ou le caractère inédit des inondations, de l'érosion et de la pollution de la rivière, le recours aux archives interroge la mise en risque de la rivière. Sur ses rives, entre 1907 et 2009 à Belén, l'intégrité physique des personnes et des territoires est régulièrement menacée. La représentation de cette menace évolue et engendre un transfert de responsabilités depuis les riverains vers les autorités.

Jusqu'au début des années 1980, l'insalubrité et le dommage physique sont les deux menaces saillantes. Elles sont traitées en référence à des activités, des espaces ou des événements précis. Elles sont évoquées isolément. L'insalubrité renvoie par exemple au manque de régulation des activités agricoles qui a pour conséquence le rejet de leurs déchets dans la rivière. Les dommages subis lors d'une crue violente sont abordés par un aménagement riverain des berges. Ces deux phénomènes mettent en péril l'intégrité physique des individus et des patrimoines fonciers. Initialement vécus comme des menaces distinctes, elles sont progressivement associées pour ne former qu'une seule *problématique de la rivière Quebrada Seca*. Dans cette représentation, la pollution fait place à l'insalubrité et les dommages environnementaux concurrencent les dommages physiques. Cette problématique dépasse les frontières administratives et la segmentation des compétences institutionnelles. La menace concerne non seulement l'intégrité des riverains et de leurs propriétés mais aussi la conservation de l'environnement.

Le lien entre l'exposition des riverains et la préservation de l'environnement germe paradoxalement quand la rivière cesse d'être une ressource pour devenir un réceptacle de déchets. Entre 1907 et 2009, la disparition, la transformation et l'apparition des usages de la rivière signalent la conversion d'un village agricole en ville résidentielle et industrielle.

À la recherche de la Quebrada Seca



Source : Cloé Vallette

« Ca s'appelle un pilon, c'est en bois. Et c'est le témoignage qu'il y a ici. Ce pilon appartenait à ce monsieur avec lequel j'étais très ami (...). Je vous dis que ce pilon, dans la crue, la crue était si grande qu'il l'a vue, il était dans le patio dans la maison, là, la crue faisait des remous, et il y faisait des ronds. Donc, ce monsieur s'attacha au pilon et le tira. Donc, quand la rivière est descendue, donc il l'a gardé dans sa maison. Il avait le souvenir là. Avant de mourir il m'a dit : "Prend le pilon". (...) J'ai envie de mettre la plaque dessus. »

Don Gabelo, Membre fondateur de la Commission pour la Quebrada Seca, 19 mars 2008, Belén

Quebradita Seca

Quebradita cantarina
Que convidas a soñar,
Quebradita siempre mansa

Donde vamos a pescar.
Petite Quebrada chantante
Qui invite à rêver,
Petite Quebrada toujours paisible
Où nous allons pêcher.

Son tan lindas tus riberas
De tupido zacatal,
Con sombritas de higuerones

Y bambú primaveral.
Tes rives sont si jolies
D'épais pâturages,
Avec l'ombre des Higuerones
Et le bambou printanier.

Te adoraban mis abuelos
Y nosotros hoy también,
Porque hallaron en tus aguas

Su constante menester.
Mes grands-parents t'adoraient
Et aujourd'hui nous aussi,
Parce qu'ils trouvèrent dans tes eaux,
Leur constante subsistance.

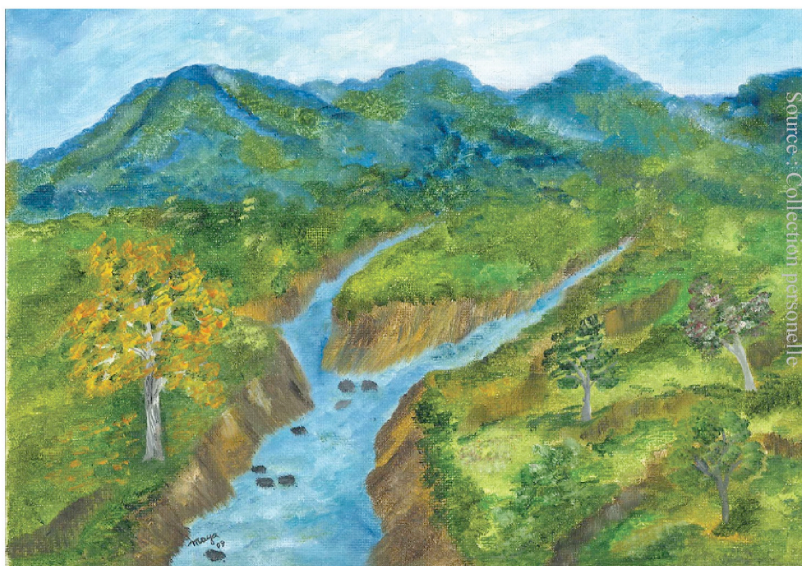
Desde lejos Dios te trajo
Por los campos a través
Quebradita cantarina

Tu misión es nuestro bien.
Dieu t'a ramené de loin,
À travers champs,
Petite Quebrada chantante
Ta mission est notre bien.

Parole de Don Guillermo Villegas
Soto et musique de Ricardo González
(Hernández Marín, 1974 : 43)



Pont ferrovière enjambant la Quebrada Seca à Belén à 87 ans de distance



Source : Collection personnelle

“Río Burío - río Quebrada Seca, Mercedes Sur Heredia”, Maya Imaginaire d'une rivière libérée des pressions anthropiques - 2009

La rivière est d'abord une ressource comme en témoigne une chanson¹⁵⁰ écrite en son hommage (cf. page d'illustrations 8) et l'existence d'un terrain collectif dédié à des activités diverses jusqu'en 1976 au moins :

« (...) Dans la partie Ouest du district de San Antonio, il y avait un terrain ouvert à côté du pont de la rivière Quebrada Seca où les gens venaient depuis toujours à la rivière pour leurs besoins, etc etc, et ainsi de tout temps ce terrain était ouvert et on le considérait municipal. Et donc, apparemment, durant l'année 1976 le voisin de l'Est (...) l'a fermé et a vendu toute la propriété il y a peu (...). »¹⁵¹ (p.171/172, article 8, acte 8, 27 février 1978, Tome 23 AMB)

Cette caractéristique disparaît graduellement. La baignade (Sánchez Zumbado, 2007), la pêche aux écrevisses et petits poissons, la coupe du petit bois sur la ripisylve¹⁵², l'utilisation de l'argile dans la construction ou le nettoyage des récoltes sont autant d'usages qui s'éteignent. Inversement, l'usage de la rivière comme réceptacle des déchets puis des eaux de ruissellement devient prééminent. La modification de la nature des déchets et la visibilité des eaux de ruissellement marquent une urbanisation et une industrialisation croissante. Il apparaît que moins la rivière constitue une ressource quotidienne pour la subsistance et les diverses activités, plus elle est investie symboliquement.

I. L'insalubrité

Au Costa Rica, la défense de la santé publique est précocement associée à la lutte contre l'insalubrité. Cette association est favorisée dans les années 1920 par la prise

¹⁵⁰ Cette chanson a été écrite par Don Guillermo Villegas Soto et composée par Don Ricardo Gonzalez. Le premier, secrétaire de mairie et poète, a été reconnu citoyen d'honneur de Belén après sa mort. Son portrait est accroché dans la salle du conseil municipal. Le second, professeur de musique à Belén, a composé la musique de l'hymne municipal de Belén. Gravement malade lors de mon séjour, je n'ai pu le rencontrer pour récolter la musique de cette chanson.

¹⁵¹« (...) En la parte oeste del distrito San Antonio, había contiguo al puente del río Quebrada Seca un lote de tierra abierto donde toda la vida la gente llegaba al río a sus muchos quehaceres, etc etc, y así por espacio de todo el tiempo estaba abierto este lote y se tenía por municipal. Pues bien según parece en el año 1976 el colindante por el Este (...) lo cerro y hace poco vendió toda la propiedad (...).»

¹⁵² p.193, article 1, acte 19, 15 octobre 1955, Tome 9 AMB

en charge gouvernementale de la santé. Le Secrétariat de Salubrité Publique et de Protection Sociale est créé en 1927 après que la santé nationale soit devenue une responsabilité gouvernementale par la Loi n°52 du 12 mars 1923 sur la Protection de la Santé Publique. Durant cette décennie, des inspecteurs de l'hygiène sillonnent les communes. Ce contrôle gouvernemental s'accroît dans les années 1940. En 1949, le Code Sanitaire structure le Ministère de la Salubrité Publique et favorise la création d'une Direction Générale de la Salubrité qui lance des actions de santé préventive, notamment concernant la lutte contre la malaria.

Depuis 1907 jusque dans les années 1970 à Belén, les eaux stagnantes en période d'étiage ou les eaux souillées par des déchets agricoles sont particulièrement surveillées pour éviter les maladies gastro-intestinales et la malaria. Insalubre, la rivière et ses canaux doivent être assainis ou clairement séparés des espaces de vie. Un détour par les activités et espaces insalubres montre que la rivière n'a pas toujours été observée sous un prisme environnemental. Elle est d'abord une ressource pour différents usages qui entrent parfois en contradiction.

A. L'extraction de matériaux de construction

Le *Puits de la Quebrada Seca* est un lieu d'extraction de glaise pour la fabrication de matériaux de construction¹⁵³. En 1907, année de création de la commune, la première municipalité s'en octroie la gestion :

« Art° V Ayant sur les rives de la rivière Quebrada Seca, une rive qui a toujours été utilisée pour faire des adobes pour construire, il est décidé : de charger Monsieur le Chef Politique¹⁵⁴ de n'attribuer le lieu pour faire des adobes dans le lieu susdit qu'aux personnes qui en ont besoin, cette

¹⁵³ Au Costa Rica, il existe principalement deux matériaux de construction à base d'argile : *adobe* et *bahareque*. L'*adobe* est fabriquée avec de l'argile mélangée à de l'herbe coupée et de l'étoffe de canne à sucre. Le mélange est foulé par des animaux de trait et placé dans des moules en bois, puis séché au soleil. Les joints entre les briques d'adobe sont faits du même mélange ou d'un alliage de sable et de chaux. Les murs en *bahareque* sont constitués de structures de bois entrelacés garnies d'argile crue parfois mélangée à des morceaux de céramique ou de tuile (Woodbridge Paris, 2003)

¹⁵⁴ Le Chef Politique, appelé par la suite l'Exécutif Municipal en 1970 puis le maire en 1998, est chargé de l'application des décisions municipales.

*municipalidad garde le droit de surveiller pour qu'il y ait équit  et justice. »*¹⁵⁵
(p.29, 1 novembre 1907, Tome 1, AMB)

Entre 1907 et 1948, des concessions sont accord es   des particuliers pour la construction de maisons. D'abord gratuit, un prix est fix    partir de 1917 et r guli rement actualis  (cf. tableau infra). La municipalit  exempte de paiement les travaux pour les b timents d'int r t public.

Ann�e	R�glementation du Puits de la Quebrada Seca	Prix	R�f�rence AMB
1913	Concession pour particulier	Gratuit	Tome 1 : p. 466/467 Article 3, acte 9, 15 mai
1917	Concession pour particulier	Gratuit	Tome 2 : p.168 Article 4, acte 3, 1 f�vrier
1917	R�gulation du prix	0,25 col�n /caisse	Tome 2 : p.172 Article 7, acte 4, 15 f�vrier
1918	Concession pour le presbyt�re	Gratuit	Tome 2 : p.263 Article 11, acte 4, 15 f�vrier
1921	R�gulation du prix	1 col�n /charret�e	Tome 3 : p. 113 Article 3, acte 5, 15 mars
1921	R�gulation du prix	0,5 col�n /charret�e	Tome 3 : p.113 Article 2, acte 6, 1 avril
1921	Concession d'int�r�t public : travaux publics, �cole, presbyt�re, coll�ge	Gratuit	Tome 3 : p.148 Article 6, acte 18, 1 d�cembre
1922	R�gulation du prix	Moins de 1 col�n /charret�e	Tome 3 : p.166/167 Article 2, acte 8, 20 avril
1923	Concession pour particulier	0,1 col�n / 1000 briques 0,5 col�n /charret�e	Tome 17 : p.13 Article 7, acte 2, 22 janvier
1948	Concession pour l'�cole	Gratuit	Tome 3 bis : p.96 Article 10, acte 1, 1 juin

Table 11 : Prix et concession pour l'extraction de glaise de la Quebrada Seca entre 1913 et 1948   Bel n

¹⁵⁵«Art  V Habiendo a orillas del r o Quebrada Seca una orilla que siempre se han ocupado para hacer adobes para construir, se acuerda: comisionar al S. Jefe Pol tico para que conceda el lugar de hacer adobes en el expresado lugar solamente a personas que tengan necesidad qued ndole el derecho a este municipio de vigilar por que haya equidad y justicia.»

L'activité d'extraction de glaise, nécessitant le creusement d'excavations dans lesquelles l'eau stagne, menace la salubrité. Dès 1912, le médecin du village demande de prendre des mesures pour assainir l'endroit¹⁵⁶. En 1929, le conseil municipal s'inquiète :

*« (...) Commissionner Monsieur l'Inspecteur Cantonal d'Hygiène pour savoir s'il est approprié, pour la salubrité publique, d'extraire la terre que laisse la rivière durant l'hiver et qui se solidifie en séchant pendant l'été, ou s'il serait plus approprié de le laisser se remplir et se solidifier. (...) »*¹⁵⁷ (p.178, article 4, acte 1, 14 janvier 1929, Tome 4 AMB)

En 1943, l'Inspecteur de l'Hygiène ordonne la fermeture du lieu¹⁵⁸. Ordre peu respecté comme l'indique la dernière concession datée de 1948 en faveur de l'école.

B. Les canaux d'irrigation

La Quebrada Seca fait partie du réseau d'irrigation des cultures depuis au moins 1814¹⁵⁹. Des canaux, appelés *acequías*, s'y approvisionnent ou y débouchent. À partir de 1948¹⁶⁰, les *acequías* sont envisagées sous l'angle de l'insalubrité et du danger :

*« Considérant le problème de la acequia de la place publique nous vient à l'idée les problèmes d'hygiène et de santé de nos familles, le sacrifice de l'esthétique des espaces publics et le danger pour les activités sportives des enfants et adolescents ; pour cette raison : cette municipalité décide de solliciter au Service National d'Électricité l'envoi d'un ingénieur pour qu'il étudie le problème en question. »*¹⁶¹ (p.69, article 5, acte 10, 19 mai 1951, Tome 9 AMB)

¹⁵⁶ p.397, article 9, acte 11, 1 juillet 1912, Tome 1 AMB

¹⁵⁷« (...) Comisionar al Señor Inspector Cantonal de Higiene para que informe si será conveniente a la salubridad pública la extracción de la tierra que deja el río durante el invierno y que queda en seco en el verano, o si será más conveniente dejar que se rellene y solidifique. (...)»

¹⁵⁸ p.181, article 6, acte 19, 4 avril 1943, Tome 6 AMB

¹⁵⁹ p.54/55, document n°000652, Protocoles coloniaux d'Heredia, 19 octobre 1814, fond colonial

¹⁶⁰ p.105/106, article 11, acte 4, 15 juillet 1948, Tome 8 AMB

¹⁶¹« Considerando el problema de la acequia de la plaza publica se nos viene a la mente, problemas de higiene y salud de nuestras familias, sacrificio de lo estético de los lugares públicos y peligro para el

Cette pression amène la fermeture ou la déviation de certaines *acequías* considérés trop proches des secteurs habités¹⁶².

C. La production du café

Belén prospère avec l'exportation du café à partir des années 1840. Or, la culture du café entraîne des nuisances hydriques lors de son traitement après récolte par les usines de traitement du café appelées *beneficios*. Pour être exporté sans pourrir, le grain doit être séparé de sa peau rouge qui contient une pulpe appelée le *miel* du café. La technique de séparation implique l'utilisation d'eau majoritairement extraite des rivières. Le fruit, plongé dans l'eau, est hyper hydraté. La peau se détache ainsi facilement du grain en passant par une machine. Les grains sont ensuite lavés dans des machines pour être parfaitement débarrassés des miels. L'eau chargée des miels est ensuite renvoyée dans la rivière. En se décomposant, elle produit des mauvaises odeurs, favorise la reproduction des insectes et affecte la vie aquatique (Dalonzo Jiménez et Brenes Sarita, 1997 ; Rojas Chaves, 2000). La qualité des eaux rejetées par des activités productives a seulement été clairement règlementée à partir de 1997.

Les problèmes engendrés par le traitement du café dans la Vallée Centrale font l'objet de discussions et de plaintes dès la fin du 19^e siècle (Rojas Chaves, 2000). Ces débats concernent l'hygiène, la maladie et la mortalité infantile. Les autorités du pays tentent d'y remédier (concours scientifique, législations) à plusieurs reprises mais le contrôle reste faible et le pouvoir des propriétaires des usines de traitement du café, les *beneficios*, est fort. Malgré l'ancienneté de cette problématique et la présence de *beneficios* à Belén -quatre en 1935 (Rojas Chaves, 2000)- les nuisances associées au café n'apparaissent dans les Actes Municipaux de Belén qu'entre 1952 et 1983 (cf. tableau infra) :

deportismo de niños y muchachos; por tanto: resuelve este municipio solicitar del Servicio Nacional de Electricidad el envío de un ingeniero para que estudie el problema en cuestión.”

¹⁶² p.130, article 7, acte 4, 16 février 1952, Tome 9 AMB ; p.160, article 7, acte 8, 5 juillet 1952, Tome 9 AMB ; p.357, acte 12, 22 mai 1964, Tome 12 AMB ; p. 36, article 15, acte 13, 4 avril 1979, Tome 24 AMB

Année	Impact des miels de café et gestion	Référence AMB
1952	Invasions de moustique La mairie demande la collaboration du Ministère de Salubrité Publique pour diminuer l'invasion.	Tome 8 : p. 119/120 Article 5, acte 1, 5 janvier 1952
1959	Mauvaises odeurs Enquête du Ministère de Salubrité Publique après sollicitation de la mairie.	Tome 11 : p.135 Article 12, acte 39, 25 novembre 1959 Tome 11 : p.149 Article 2, acte 43, 23 décembre 1959
1960	Informations du Ministère de Salubrité Publique sur les travaux effectués pour la réduction des mauvaises odeurs.	Tome 11 : p.175 Article 3, acte 6, 10 février 1960
1961	Invasions de moustique Recherche de solution et autorisation à l'Exécutif Municipal pour l'achat de fioul afin d'en asperger les berges et diminuer l'invasion.	Tome 11 : p.352 Article 14, acte 3, 18 janvier 1961
1977	Invasion de moustiques, autres problèmes sanitaires et possible épidémie La mairie sollicite l'aide du responsable de la Santé pour Heredia. Etude en cours sur la gestion des scories du café à l'échelle d'Heredia et Alajuela.	Tome 22 : p.335 Article 21, acte 4, 24 janvier 1977 Tome 22 : p. 351 Article 12, acte 8, 14 février 1977
1983	Mauvaises odeurs et invasion de moustiques La commission pour la Quebrada Seca propose de faire une liste des usines de traitement de café pour d'éventuelles actions auprès du Ministère de Salubrité Publique.	Tome 27 : p.214/215 Article 1, acte 48, 13 septembre 1983

Table 12 : Miels de café dans la rivière Quebrada Seca (1952-1983)

Ces conflits tardifs autour du café n'apparaissent que lorsque d'autres activités se développent à Belén. La croissance de la population favorise alors l'usage résidentiel de la commune. Les ressources économiques proviennent davantage de l'industrie que du café. Décrite dans la citation suivante, la gestion très agressive de cette insalubrité montre combien l'objectif principal est la protection des riverains plutôt qu'un quelconque souci pour l'environnement :

« Article n°14 Etant donné l'invasion de moustiques qui s'abat sur le district de San Antonio et qui est le résultat des miels de café dans la rivière, il est décidé : Autoriser l'Exécutif Municipal, pour qu'il cherche des solutions pendant les jours qui seront nécessaires et qu'il effectue un nettoyage général des rivières Quebrada Seca et Bermúdez et s'il l'estime approprié, qu'il achète de l'huile de diesel et qu'il arrose les bords des susmentionnés, pour

voir si on arrive au moins à enrayer cette invasion qui est déjà insupportable.
(...) »¹⁶³ (p. 352, acte 3, 18 janvier 1961, Tome 11 AMB)

D. L'élevage

L'élevage de porcs et de poulets¹⁶⁴ est la dernière des activités dites insalubres. Des plaintes émanent des voisins concernant les odeurs d'élevage et les abats rejetés dans le cours d'eau par l'abattoir municipal et les élevages voisins. À l'inverse du café, il est difficile de savoir si l'élevage est une pratique ancienne. Il s'agirait plutôt d'une sectorisation professionnelle progressive. En rupture avec la tradition paysanne d'élevage domestique, l'industrialisation de l'élevage semble s'être développée en réponse à la demande croissante de produits carnés d'une population de plus en plus tournée vers les emplois industriels et commerciaux. Néanmoins, comme pour le café, les tensions autour de ces élevages¹⁶⁵ et de l'abattoir municipal¹⁶⁶ entre les années 1960 et le début des années 1990 renvoient à une compétition des usages et à l'insalubrité :

« Article n°11 On procède à la lecture de la note envoyée par le (...) Président Exécutif de l'IMAS [Institut Mixte d'Aide Sociale]. (...) notre Direction du Logement a réalisé les travaux de topographie sur le terrain de Belén où il a été observé ce qui suit : la rivière qui est contigüe au terrain du côté Sud, fonctionne actuellement comme un déversoir de déchets de fermes de poulet et d'abattoirs de porcs de la zone, ce qui produit une odeur fétide et une grande pollution de la rivière qui affecterait les conditions de santé, en conséquence vous devez vous charger d'améliorer les conditions d'hygiène ou bien réaliser

^{163c} Artículo n°14 Debido a la plaga de zancudos que está azotando al distrito de San Antonio y que es producto de las mieles de café en los ríos. Se acuerda: Autorizar al Ejecutivo Municipal, para que busque opciones por los días que sean necesarios y efectúe una limpieza general de los ríos Quebrada Seca y Bermúdez y si lo estime conveniente, que compre aceite diesel y riegue en las orillas de los mismos, para ver si por lo menos se logra atajar un poco esta plaga que ya es insoportable. (...)"

¹⁶⁴ Belén est leader dans le domaine. En 1966, un inspecteur de l'hygiène recense 55 fermes avicoles soit 26 665 oiseaux environ (p. 430, article 2, acte 19, 18 mai 1966, Tome 13 AMB). Une des fermes avicoles de l'époque, Pipasa créé en 1969, s'est développée. Elle domine aujourd'hui le marché costaricien et exporte en Amérique Centrale et vers les Caraïbes.

¹⁶⁵ p. 393, article 10, acte 14, 11 avril 1972, Tome 18 AMB ; p.105/106, article 4, acte 34, 27 juin 1985, Tome 30 AMB ; p.374, article 11, acte 57, 5 novembre 1985, Tome 30 AMB ; p. 22/23, article 8, acte 5, 27 janvier 1987, Tome 33 AMB ; digital, article 3, acte 32, 7 juin 1994, AMB 1994 ; digital, article 6, acte 33, 20 juin 1995, AMB 1995

¹⁶⁶ p.503, article 5, acte 35, 4 octobre 1961, Tome 11 AMB

*les démarches nécessaires auprès du Ministère de la Santé pour que soit effectuée une étude conseil sur l'état de la rivière dans laquelle soit indiquée s'il est envisageable de développer un ensemble de logements dans la situation dans laquelle se trouve la rivière. »*¹⁶⁷ (p.374, article 11, acte 57, 5 novembre 1985, Tome 30 AMB)

L'insalubrité comme mode de représentation du risque divise le territoire. En accord avec l'hygiénisme urbain européen, les activités insalubres doivent être séparées de l'espace humain. Les espaces insalubres doivent être assainis. L'imperméabilité entre salubrité et insalubrité est la condition de protection de l'intégrité physique des individus. Les activités insalubres ne sont donc pas remises en cause dans l'absolu. Elles peuvent être régulées ou transférées vers des espaces non résidentiels. La dégradation de l'environnement est étrangère à cette représentation. L'agressivité des mesures adoptées pour lutter contre l'insalubrité liée aux miels de café dans les années 1960 l'illustre. D'autre part, cette représentation n'est pas constante. Portée par les autorités sanitaires dès les années 1920, elle apparaît peu dans les décisions des élus et les plaintes des riverains avant la fin des années 1940. D'une part, sa montée en puissance est associée à celle des autorités sanitaires. D'autre part, elle illustre une transition des usages du territoire. La complémentarité entre résidence et activités agricoles est remplacée par une compétition entre elles. L'usage résidentiel est ensuite progressivement favorisé comme l'illustre la fermeture des *acequías*.

¹⁶⁷« Artículo nº11 se procede a darle lectura a nota que envía el (...) Presidente Ejecutivo del Imas. (...) nuestra Dirección de Vivienda realizó los trabajos de topografía en el terreno de Belén en donde se observó lo siguiente: El río que colinda con el lote en el lado Sur, funciona en la actualidad como vertedero de desechos de granjas de pollos y matadero de cerdos de la zona lo que produce un olor fétido y gran contaminación en el río que afectaría las condiciones de salud por lo tanto ustedes deben de encargarse de mejorar las condiciones higiénicas o bien realizar las gestiones necesarias ante el Ministerio de Salud para que se efectúe un estudio consejero al estado del río en el que manifiesta si es factible desarrollar un conjunto habitacional en la condición en los que se encuentra el río. (...)»

II. Transfert de responsabilité des inondations depuis les riverains vers les autorités

A. Aménagement des rives pour inondations discrètes

À Belén, les dommages causés aux biens par l'effet des débordements de la Quebrada Seca sont des phénomènes anciens. Nous avons d'ailleurs vu que cette ancienneté apparaît dans l'histoire orale. Le détour par les archives nous introduit plus directement au traitement des inondations dans le passé pour mieux voir comment ce traitement a évolué.

Les inondations sont mentionnées pour la première fois en 1908, soit un an après la création de la commune :

« Art°II Prenant en considération que le barrage fait par les habitants de San Rafael d'Alajuela pour s'approvisionner en eau, ce barrage se trouve dans la rivière « Quebrada Seca » de cette juridiction, ayant fait ce barrage de telle façon que quand la rivière monte, elle entre totalement dans le canal d'irrigation, et le lit n'étant pas suffisant, elle cause de forts écoulements d'eau (...) principalement dans les rues du centre de cette ville, il est décidé : ordonner aux intéressés de cette arrivée d'eau, de faire une trappe à l'entrée pour ainsi graduer l'eau nécessaire et empêcher que quand viennent les crues, elles causent les dommages susmentionnés (...). »¹⁶⁸ (p.75, article 2, acte 44, 16 mai 1908, Tome 1 AMB).

Sans que être directement décrits, ces phénomènes sont suggérés par des aménagements. Rive gauche entre 1911 et 1938, une rue du centre du village est

¹⁶⁸« Art° II. Tomando en consideración que la presa que hizo el vecindario de San Rafael de Alajuela para abastecerse de agua, cuya presa se encuentra en el río "Quebrada Seca" de esta jurisdicción, habiendo hecho dicha presa en condiciones que cuando el río crece entra de llena a la acequia, y no siendo el cauce suficiente, ocasiona fuertes derrames de agua (...) en las calles del centro de esta villa, se acuerda: ordenar a los interesados en dicha paja de agua, hacer una compuerta formal a la entrada para así graduar el agua necesaria e impedir que cuando vienen crecientes causen los daños antes dichos (...).»

régulièrement en travaux car elle est minée et inondée par la Quebrada Seca. Un enrochement est prévu en 1911¹⁶⁹. En 1913, l'élargissement du lit est programmé :

*« Art° II Étant de grande nécessité faire un chenal, recouper une partie de la rue (...), tout comme acheter une frange de terrain (...) pour agrandir le lit de la Rivière Quebrada Seca, afin d'éviter la menace que cette rivière représente durant les fortes crues comme il est arrivé cette année (...). »*¹⁷⁰ (p.497/498, Article 2, acte 17, 1 novembre 1913, Tome 1 AMB)

En 1921, un ouvrage de maçonnerie est en majorité financé par les voisins pour éviter l'effondrement de la rue¹⁷¹. L'année suivante, un enrochement de pierre doit en éviter l'affaissement¹⁷². Le même scénario se reproduit en 1938¹⁷³. De son côté, l'*acequia del molino* est améliorée en 1927 et 1963 suite à des remontées des eaux¹⁷⁴.

Les aménagements sont majoritairement pris en charge par les voisins des sites fragiles. L'aide de la mairie est ponctuelle. Les autorités gouvernementales sont d'abord sollicitées pour trancher des conflits locaux. Afin de forcer les autorités de San Rafael de Alajuela pour qu'elles installent une vanne, la mairie de Belén confrontée à l'apathie¹⁷⁵ interpelle le gouverneur de la province d'Alajuela. Par la suite, des conseils techniques sont demandés aux ingénieurs du Ministère des Travaux Publics et des Transports - MOPT - pour les ponts et aux ingénieurs du Service National d'Électricité - SNE - pour les ouvrages dans le lit. À titre d'exemple, l'aide d'un ingénieur de la Direction des Travaux Publics est demandée en 1936 pour l'étude d'un pont qui crée des embâcles inondant le quartier voisin¹⁷⁶. Ces deux entités gouvernementales prennent leur essor au cours des années 1940, à la faveur du

¹⁶⁹ p.339, article 4, acte 20, 1 novembre 1911, Tome 1 AMB

¹⁷⁰ « Art° II Siendo de gran necesidad hacer un caño, recortar una parte de la calle (...), lo mismo que comprarle una faja de terreno (...) para ampliar el cauce del Río Quebrada Seca, a fin de evitar la amenaza que dicho Río hace en las fuertes crecientes como ha ocurrido en este año (...). »

¹⁷¹ p.125/126, article 10, acte 10, 15 juillet 1921, Tome 3 AMB ; p.145, article 10, acte 17, 15 novembre 1921

¹⁷² p.161, article 2, acte 5, 2 mars 1922, Tome 3 AMB

¹⁷³ p.34, article 5, acte 9, 25 septembre 1938, Tome 7 AMB

¹⁷⁴ p.69, article 9, acte 9, 31 mai 1927, Tome 4 AMB ; p. 309, article 6, acte 47, 8 décembre 1963, Tome 12 AMB

¹⁷⁵ p.158, article 3, acte 14, 28 juin 1909, Tome 1 AMB ; p.174, article 7, acte 25, 1 septembre 1909, Tome 1 AMB ; pp.204/205, article 10, acte 1, 2 janvier 1910 ; p.215, article 10, acte 3, 1 février 1910, Tome 1 AMB ; p.224, article 7, acte 6, 20 mars 1910, Tome 1 AMB.

¹⁷⁶ p.147, article 4, acte 36, 16 février 1936, Tome 6 AMB

projet national de modernisation. Le MOPT est en charge des ouvrages d'art et des routes. Le SNE¹⁷⁷ est chargé de l'administration et des concessions sur les rivières à partir de la loi n°276 des Eaux du 27 août 1942 (Rodríguez Argüello, 2000).

Jusqu'à dans les années 1960 à Belén, les inondations sont un problème, certes, mais évoqués plutôt discrètement, au détour d'aménagements et gérées localement par les habitants du point de vue de la maîtrise de l'espace. L'importance des dommages et le nombre de maisons sinistrées ne sont pas cités. Les conseils des ingénieurs nationaux sont de plus en plus souvent sollicités, ce qui témoigne de l'intérêt grandissant pour les conseils techniques, début de la recherche de normes en vue de faciliter la maîtrise du territoire. Les inondations montrent la prédominance d'une gestion locale, riveraine marquée d'un début de maîtrise technique reçue du gouvernement central. Cette étape prépare le transfert progressif de la gestion des berges vers les autorités.

B. Les inondations, une responsabilité transférée

Dans les années 1960, les inondations apparaissent comme un problème à part entière. Cette visibilité passe par un contrôle plus strict des aménagements dans la rivière et surtout par la désignation d'un interlocuteur gouvernemental dédié aux catastrophes naturelles : le Bureau de Défense Civile en 1964 comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. La gestion riveraine quotidienne est de plus en plus contrôlée, accentuant une différenciation des nuisances et une spécialisation technique correspondant aux institutions gouvernementales.

Suite à un débordement de la rivière en 1964, des habitants déposent des demandes de permis pour construire des murs de rétention¹⁷⁸. L'aménagement des berges par les riverains reste une pratique courante tout en étant contrôlée. Fait nouveau, la municipalité demande, dès septembre 1964, une inspection au jeune Bureau de Défense Civile suite à l'inondation¹⁷⁹. Le Bureau de Défense Civile se limite à

¹⁷⁷ Le Service National d'Électricité créé par la loi n°77 du 31 juillet 1928 pour réguler l'activité des entreprises productrices d'énergie électrique en contrôlant les forces hydroélectriques.

¹⁷⁸ p.469, article 6, 27 septembre 1964, Tome 12 AMB ; p.271, article 7, acte 43, 1 novembre 1965, Tome 13 AMB

¹⁷⁹ p.466, article 15, acte 36, 20 septembre 1964, Tome 12 AMB

préconiser le nettoyage du lit¹⁸⁰ alors que cette mesure avait déjà été prévue par la municipalité¹⁸¹. En 1966, la mairie sollicite de nouveau son aide, cette fois pour reloger une habitante d'une zone à risque¹⁸². Cette demande paraît en réalité motivée par la recherche de fonds pour un programme de destruction des maisons pauvres en bordure de chaussée. En effet, après avoir avancé l'argument du risque auprès du Bureau de Défense Civile pour obtenir des financements, la mairie dépose une demande auprès d'un parc de loisir voisin en avançant cette fois l'argument esthétique¹⁸³. Cette position de demandeur s'affirme en 1968, lors d'un nouvel appel au Bureau de Défense Civile après une inondation :

*« Déclarer au Directeur de la Défense Civile qu'au mois d'octobre la rivière Quebrada Seca, qui traverse le secteur du centre de San Antonio de cette commune, a débordé et que des employés de cette institution sont venus pour les travaux de sauvetage, ils ont dit qu'ils viendraient en été pour draguer certaines parties du lit de la rivière pour éviter ces tragédies. Étant donné que nous sommes déjà dans l'époque de l'été, nous vous le rappelons (...) pour ne pas avoir à déplorer une autre chose pareille à celle de l'hiver passé. »*¹⁸⁴
(p.233, article 16, acte 52, 18 décembre 1968, Tome 15 AMB)

À la suite de la mairie, les habitants, jusqu'alors concentrés sur la réalisation d'aménagements par leurs propres moyens, adoptent pour la première fois une posture de réclamation en 1971 : *« (...) il serait opportun que la municipalité prenne les dispositions conséquentes, pour éviter dans la mesure du possible, les problèmes de ces familles qui vivent au bord de la rivière, etc. »*¹⁸⁵ (p.202/203, article 15, acte 39, 19 septembre 1971, Tome 18 AMB). Un groupe de notables est commissionné pour envisager des solutions techniques avec l'aide de l'ingénieur municipal.

¹⁸⁰ p.468, article 3, acte 37, 27 septembre 1964, Tome 12 AMB

¹⁸¹ p.464, article 10, acte 36, 20 septembre 1964, Tome 12 AMB

¹⁸² p.463/464, article 19, acte 23, 8 juin 1966, Tome 13 AMB

¹⁸³ p.31, article 11, acte 43, 2 novembre 1966, Tome 14 AMB ; p.322/323, article 6, acte 31, 16 août 1967, Tome 14 AMB

¹⁸⁴ "Manifestarle al señor Director de Defensa Civil, que en el mes de octubre que el Río Quebrada Seca que cruza por un sector del centro San Antonio en este cantón, se desbordó y vinieron personeros de esa Entidad a las obras de salvamento, dijeron que en el verano vendrían a dragar ciertas partes del cauce del Río para evitar dichas tragedias. Que como ya estamos en la época del verano, se la hace esa recordación (...) para no tener que lamentar otra cosa parecida a la del invierno pasado."

¹⁸⁵ "(...) sería conveniente que la municipalidad tomara las providencias del caso, para evitar en lo que sea posible, estos problemas en estas familias que viven contiguo al Río, etc."

Ces changements d'attitude marquent un transfert de responsabilité de la gestion des cours d'eau des riverains vers les autorités, à l'exception de la construction de murs individuels de rétention. Ce transfert intervient alors que la population croît et se dédie progressivement à l'industrie et au commerce. Plus nombreuse à être exposée aux débordements, cette population est aussi moins concernée par la maîtrise de l'espace collectif. Ainsi, en 1978, la recherche d'une solution aux inondations d'une rue riveraine est pour la première fois inscrite à l'agenda municipal¹⁸⁶. L'inondation devient donc un problème à la visibilité croissante. Cependant, le phénomène en lui-même reste flou. Il n'est ni décrit, ni expliqué. Il est moins un événement qu'un objet de réclamation et un moyen pour solliciter l'aide des autorités. Ces dernières, tant municipales que nationales, font des efforts pour maîtriser l'espace dans un contexte de transformation territoriale accélérée.

III. Une problématique unique pour la Quebrada Seca

Dans les années 1980, un contexte de compétition croissante pour l'espace avive les polémiques autour de l'insalubrité et des inondations de la Quebrada Seca. La rivière se constitue progressivement en problématique à part entière. Des groupes se forment dans l'objectif de résoudre le problème. Entité fragmentée par les territoires communaux et singularisée par des conflits d'usages locaux, elle est envisagée ensuite sur l'intégralité de son linéaire via l'interdépendance entre l'amont et l'aval.

A. L'inondation de 1981 : l'avènement de la responsabilité collective

Le 29 octobre 1981, un débordement de la Quebrada Seca acquiert le statut d'événement. Non seulement datés précisément, les impacts de cette inondation sont aussi décrits :

« Article n°4 Étant donnés les dommages causés par la crue de la Rivière Quebrada Seca le jeudi 29 octobre pendant l'après-midi et raison pour

¹⁸⁶ p.282/283, article 17, acte 28, 28 juin 1978, Tome 23 AMB

laquelle une maison de famille très pauvre s'effondre et d'autres ont été inondées et qu'il faut prendre des mesures dans le lit de la rivière où il faut apparemment enlever certains bouchons. »¹⁸⁷ (p.392, article 4, acte 52, 31 octobre 1981, Tome 25 AMB).

De plus, les causes de l'inondation sont expliquées :

« (...) aller à une inspection avec monsieur l'Ingénieur Municipal, pour une évaluation des dommages causés et des mesures à prendre pour éviter dans la mesure de nos possibilités qu'en cas d'autres inondations, ces maisons soient endommagées. Même si ces inondations sont le produit de la nature, que nous devons accepter avec résignation, il faut néanmoins faire un effort pour diminuer ces problèmes et apporter un peu de consolation à ces familles affligées qui souffrent aujourd'hui les coups de la nature.» ¹⁸⁸ (p.392, article 4, acte 52, 31 octobre 1981, Tome 25 AMB).

Imputées à une nature indomptable, sans responsable humain, le sinistre doit être assumé collectivement pour soulager les familles, présentées comme des victimes. Cette imputation interdit aussi d'atteindre une sécurité absolue, ce que ne manque pas de rappeler la municipalité : *« (...) jusqu'à un certain point la Municipalité ne peut pas résoudre le problème, car, qui va empêcher ces grandes pluies venues de l'est, qui sont celles qui causent ces problèmes ici (...).* »¹⁸⁹ (p.245/246, article 3, acte 54, 26 octobre 1982, Tome 26 AMB). L'avènement de cette responsabilité collective intervient alors que l'État Providence costaricien vacille dans l'ouragan de la crise économique des années 1980. Le gouvernement et les municipalités sont réputés corrompus et noyés sous la bureaucratie. Ce double argument légitime l'action

¹⁸⁷ "Artículo n°4 En vista de los daños causados por la creciente del Río Quebrada Seca el jueves 29 de octubre 1981 en horas de la tarde y motivo por el cual se derrumbe una casa de habitación de familia muy pobre y otros fueron inundados y que hay que tomar medidas sobre el cauce del Río donde al parecer habrá que quitar ciertos tapones."

¹⁸⁸ "(...) ir a una inspección con el señor Ingeniero Municipal, para una evaluación de los daños causados y las medidas a tomar, para evitar hasta donde sea posible, que si estas inundaciones se repitan, no causen daños a estas casas de habitación, aunque son producto de la naturaleza, que debemos aceptar con resignación pero si se debe hacer un esfuerzo, para amortiguar estos problemas y llevar un poco de consuelo a estas afligidas familias, que hoy sufren los embates de la naturaleza."

¹⁸⁹ "(...) hasta cierto punto la Municipalidad no puede solucionar el problema, porque quien va a impedir esos grandes aguaceros hacia el este, que son los que causan estos problemas aquí (...)."

collective en dehors du cadre de la démocratie représentative. Un article du journal local *El Guapinol* résume l'état d'esprit de ces associations communales :

*« La nouvelle conjoncture sociale et économique pousse les communautés à un nouveau concept d'organisation et à une remise en cause des objectifs. (...) Ces deux comités représentent un effort pour développer un nouveau type d'organisation populaire. De celle qui ne dépend pas des organisations officielles et des partis politiques et qui a pour principe l'indépendance vis-à-vis des secteurs dominants dans ses actions, la créativité dans le travail, la persistance de ses propres forces et l'entière confiance dans le fait que le peuple organisé peut apporter des solutions à ses problèmes et mener à bien des transformations sociales, économiques, etcétera, pour son bénéfice. »*¹⁹⁰ (El Guapinol, 1983 : 4-5)

Dans ce contexte, la Commission pour la Quebrada Seca est créée en 1982 suite à la réunion de 70 voisins de la rivière¹⁹¹. La Commission pour la Quebrada Seca est l'un des quatre collectifs dont nous avons suivi le travail. Cette commission est alors formée par un noyau d'une dizaine de personnes. Ses objectifs sont de faire pression, d'exercer une vigilance, de mener des actions et d'être un médiateur entre les riverains et les institutions. Ses membres collectent les autorisations pour intervenir dans les propriétés privées, organisent la collaboration des citoyens au nettoyage de la rivière et s'informent des activités de la mairie et du Service National d'Électricité¹⁹². Ils rapportent leurs observations à la mairie¹⁹³. Première initiative entièrement consacrée au cours d'eau, le groupe assume une responsabilité collective. Portée par cette émulation, la municipalité de Belén assume des responsabilités inédites en

¹⁹⁰«La nueva coyuntura social y económica obliga a las comunidades a un nuevo concepto de organización y un replanteamiento de objetivos. (...) Ambos comités [para la Quebrada Seca et para el mejoramiento del servicio de buses] representan un esfuerzo por desarrollar un nuevo tipo de organización popular. Aquella que no dependa de las organizaciones oficiales o de los partidos políticos y que tenga como fundamentos la independencia de los sectores dominantes en sus acciones, la creatividad en el trabajo, el sostenimiento en sus propias fuerzas y la confianza plena de que el pueblo organizado puede dar solución a sus problemas y llevar a cabo transformaciones sociales, económicas, etcétera, en su beneficio.»

¹⁹¹ p.245/246, article 3, acte 54, 26 octobre 1982, Tome 26 AMB

¹⁹² p.18/19, article 6, acte 19, 12 avril 1983, Tome 27 AMB; p.325, article 10, acte 4, 18 janvier 1983, Tome 26 AMB

¹⁹³ p.6/7, article 9, acte 23, 17 mai 1988, Tome LA-0037 AMB

parallèle du nettoyage et de l'agrandissement du lit, inscrivant la rivière sur son agenda politique de manière pérenne¹⁹⁴.

Premièrement, elle reconstruit trois maisons pour des familles sinistrées avec l'Institut Mixte d'Aide Sociale - IMAS -. Cette reconstruction *in situ* est menée dans un esprit d'aide sociale. Entre les familles désespérées par l'attente, la collecte de fonds, l'acquisition du matériel et les problèmes administratifs liés à l'investissement d'argent public sur un terrain privé, le projet est très régulièrement mentionné dans les actes municipaux entre 1982 et 1983¹⁹⁵. En juin 1983, les clés sont finalement remises aux habitants après que les maisons aient été bénites par le curé¹⁹⁶. Deuxièmement, la mairie entreprend de trouver une solution définitive aux inondations. Un projet de canal de dérivation des eaux de la Quebrada Seca vers la rivière Bermúdez est envoyé pour étude technique et topographique au Ministère de la Santé en 1983¹⁹⁷. Même si la lourdeur de l'investissement fait reculer la municipalité¹⁹⁸, cette dernière continue à s'enquérir de solutions techniques¹⁹⁹. Troisièmement, elle coordonne l'agrandissement des ponts pour éviter les embâcles et augmenter le débit²⁰⁰. Cette gestion est complexe car les ponts ont des propriétaires différents : le Ministère des Travaux Publics et des Transports pour les ponts sur les routes nationales, la mairie pour les voies municipales et les propriétaires privés pour les accès individuels.

¹⁹⁴ p.412, article 11, acte 37, 18 novembre 1981, Tome 25 AMB ; p.76, article 6, acte 28, 28 mai 1983, Tome 27 AMB ; p.99/100/101, article 2, acte 31, 21 juin 1983, Tome 27 AMB ; p.413, article 2, acte 58, 25 novembre 1981, Tome 25 AMB ; p.479, article 3, acte 11, 3 mai 1982, Tome 25 AMB ; p.212, article 9, acte 49, 28 septembre 1982, Tome 26 AMB

¹⁹⁵ p.449, article 3, acte 4, 23 janvier 1982, Tome 25 AMB ; p.440/441, article 3, acte 2, 13 janvier 1982, Tome 25 AMB ; p.461, article 4, acte 7, 3 février 1982, Tome 25 AMB ; p.467, article 2, acte 9, 17 février 1982, Tome 25 AMB ; p. 491, article 2, acte 14, 17 mai 1982, Tome 25 AMB, p.7, article 2, acte 18, 18 avril 1982, Tome 26 AMB ; p.83, article 7, acte 31, 8 juin 1982, Tome 26 AMB ; p.104, article 14, acte 33, 22 juin 1982, Tome 26 AMB ; p.145, article 8, acte 40, 10 août 1982, Tome 26 AMB ; p.198, article 8, acte 47, 21 septembre 1982, Tome 26 AMB ; p.211, article 7, acte 49, 28 septembre 1982, Tome 26 AMB ; p.234, article 4, acte 52, 19 octobre 1982, Tome 26 AMB ; p.277, article 5, acte 60, 23 novembre 1982, Tome 26 AMB ; p.294, article 3, acte 63, 14 décembre 1982, Tome 26 AMB ; p.377, article 10, acte 12, 1 mars 1983, Tome 26 AMB ; p.388, article 9, acte 14, 8 mars 1983, Tome 26 AMB ; p.17/18, article 15, acte 19, 12 avril 1983, Tome 27 AMB ; p.38, article 10, acte 22, 23 avril 1983, Tome 27 AMB ; p.56, article 3, acte 26, 10 mai 1983, Tome 27 AMB

¹⁹⁶ p.84, article 5, acte 29, 7 juin 1983, Tome 27 AMB

¹⁹⁷ p.122, article 6, acte 37, 20 juillet 1982, Tome 26 AMB ; p.142/143, article 2, acte 40, 10 août 1982, Tome 26 AMB

¹⁹⁸ p.173/174, article 3, acte 44, 7 septembre 1982, Tome 26 AMB ; p.209, article 3, acte 49, 28 septembre 1982, Tome 26 AMB ; p.245/246, article 3, acte 54, 26 octobre 1982, Tome 26 AMB ; p.268/269, article 10, acte 58, 16 novembre 1982, Tome 26 AMB

¹⁹⁹ p.52/53, article 18, acte 25, 3 mai 1983, Tome 27 AMB

²⁰⁰ p.138/139, article 10, acte 36, 12 juillet 1983, Tome 27 AMB ; p.171, article 22, acte 41, 9 août 1983, Tome 27 AMB

Quatrièmement, elle étudie avec attention les nombreuses demandes de permis de construire des murs de rétention²⁰¹ et exige la destruction des constructions menées sans permis²⁰². Ces murs provoquent des conflits interpersonnels ; les aménagements des uns affectent le terrain des autres²⁰³. Pour garantir la conformité des aménagements, la municipalité demande que les permis de construction pour les ponts, murs et maisons passe par la Direction des Travaux Portuaires et Fluviaux²⁰⁴. Cependant, les manquements à la règle en la matière questionnent les modalités de contrôle²⁰⁵.

Face à l'inondation de 1981, une responsabilité collective est clairement assumée par la Commission pour la Quebrada Seca et par la municipalité. D'autre part, la vigilance conjointe et la coordination des travaux permettent aux acteurs de se confronter et de s'ajuster autour d'un objet commun.

B. Du lit de la rivière au bassin versant

À la fin des années 1980, la lutte contre les déchets déposés dans la rivière, facteur d'obstruction du lit et d'aggravation des inondations, pousse la Commission pour la Quebrada Seca vers une prise en charge plus globale de la rivière :

*« Notre comité a commencé une campagne visant à éviter la pollution de la rivière Quebrada Seca et même de la rivière Bermúdez dans toutes ses manifestations, telles que sont les débris du café, les déchets de l'Industrie, la poubelle des maisons du voisinage et du commerce, les déchets des porcheries et en général (...) »*²⁰⁶ (p.382, article 6, acte 33, 21 juillet 1987, Tome 33 AMB)

²⁰¹ p.413, article 12, acte 58, 25 novembre 1981, Tome 25 AMB p.230, article 8, acte 21, 10 avril 1984, Tome 28 AMB ; p.90, article 3, acte 33, 25 juin 1985, Tome 30 AMB ; p.96, article 7, acte 33, 25 juin 1985, Tome 30 AMB ; p.398, article 4, acte 14, 14 mars 1988, Tome 34 AMB

²⁰² p.166/167, article 4, acte 13, 28 février 1984, Tome 28 AMB ; p.211, article 9, acte 18, 27 mars 1984, Tome 28 AMB ; p.389/390, article 2, acte 42, 24 juillet 1984, Tome 28 AMB ; p.490/491, article 3, acte 24, 7 mai 1985, Tome 29 AMB ; p.11, article 7, acte 26, 14 mai 1985, Tome 30 AMB

²⁰³ p.55/56, article 8, acte 27, 19 mai 1982, Tome 26 AMB

²⁰⁴ p. 284, article 4, acte 7, 5 février 1985, Tome 29 AMB

²⁰⁵ p.97, article 10, acte 33, 25 juin 1985, Tome 30 AMB

²⁰⁶ p.1404/1403, article 4, acte 34, 14 août 1990, Tome LA-0041 AMB

La Commission Municipale pour l'Environnement créée en 1986²⁰⁷ par des élus et des citoyens accentue cette tendance²⁰⁸. Par exemple, elle organise en 1990 un atelier pour les collégiens sur la « *problématique de la rivière Burío-Quebrada Seca* »²⁰⁹. Ce titre suggère une problématique unique.

De plus, ce titre indique clairement une vision unifiée de la rivière et de ces deux principaux affluents, le Burío et la Quebrada Seca. Les frontières municipales sont dépassées pour envisager toute la longueur du cours d'eau. À l'échelle nationale, les programmes de reforestation²¹⁰, qui structurent les politiques publiques environnementales, médiatisent l'interdépendance entre les territoires. En 1991, les représentants du Ministère des Ressources Naturelles, de l'Énergie et des Mines²¹¹ - MIRENEM- font un exposé à Belén sur la reforestation expliquant que l'ensemble des bassins versants d'Heredia profite aux nappes aquifères dont bénéficie la commune²¹². Consécutivement, la Commission pour l'Environnement intègre la reforestation du bassin versant de la Quebrada Seca dans son programme²¹³. Le territoire de la rivière s'étend. Émancipé de son lit, il englobe désormais le bassin versant.

Face à cette vaste problématique, les acteurs évoquent le besoin de « récupérer » la Quebrada Seca à partir des années 1990. Un éphémère Commission *Pro-Récupération* de la Quebrada Seca intermunicipale est créée en 1992²¹⁴. Le terme de récupération est repris par le député de la province au cours d'une réunion politique en 1999 pour

²⁰⁷ Article unique, acte 23, 27 avril 1994, Digital : Année 1994 AMB

²⁰⁸ p.997, article 6, acte 3, 23 janvier 1990, Tome LA-0040 AMB

²⁰⁹ «la contaminación y otros problemas que ha ocasionado el Río Quebrada Seca», p.1404/1403, article 4, acte 34, 14 août 1990, Tome LA-0041 AMB

²¹⁰ La déforestation des montagnes d'Heredia (Tres Marías et volcan Barva) est mentionnée régulièrement dans les actes municipaux à partir de la fin des années 1960 (p.175, article 14, acte 45, 23 octobre 1968, Tome 15 AMB ; p.183, article 7, acte 47, 6 novembre 1968, Tome 15 AMB ; p. 141, article 6, acte 32, 28 juillet 1975, Tome 21 AMB ; p.159/160, article 4, acte 35, 18 août 1975, Tome 21 AMB ; p.122, article 3, acte 1, 7 janvier 1981, Tome 25 AMB ; Article 6, acte 32, 1 juin 1993, Digital : Année 1993 AMB ; Article 29, acte 20, 2 avril 2002, Digital : Année 2002 AMB)

²¹¹ *Ministerio de Recursos Naturales, Energía y Minas*. Créé en 1990, ce ministère devient le Ministère de l'Environnement et de l'Énergie en 1995.

²¹² p. 1925-1921, acte 9, extraordinaire, 21 février 1991, Tome LA-0043 AMB

²¹³ p.2697-2700, article 4, acte 25, 14 mai 1991m Tome LA-0044 AMB

²¹⁴ Article 4, acte 31, 9 juin 1992, Digital : Année 1992 AMB ; Article 4, acte 35, 7 juillet 1992, Digital : Année 1992 AMB ; Article 6, acte 40, 28 juillet 1992, Digital : Année 1992 AMB ; Article 4, acte 44, 24 août 1992, Digital : Année 1992 AMB ; Article 4, acte 10, 23 février 1993, Digital : Année 1993 AMB

assigner des fonds à la *récupération de la rivière Burío - Quebrada Seca* et à l'arrêt du *dommage environnemental*²¹⁵.

Cet impérieux besoin de récupération présuppose une perte. La rivière n'est plus une ressource. Nous pourrions dire qu'elle est devenue un « martyr ». Ces usages ne sont plus associés à des ressources dont il faut réguler les nuisances. Ils ont été remplacés par des pratiques invasives qui font de la rivière un réceptacle saturé. L'intérêt général dépasse les conditions d'hygiène et de sécurité des populations pour absorber la préservation de l'environnement au cours des années 1990. La maîtrise de l'espace ne consiste plus à maintenir une distance entre les hommes et les sources de dangers comme lorsque régnait la représentation de la salubrité. Le bien-être des êtres humains est conditionné par la qualité de leur environnement. En 2003, la Commission Interinstitutionnelle des Micro Bassins Versants d'Heredia²¹⁶ -CIMH- qui alerte régulièrement la municipalité des « dommages environnementaux » à la Quebrada Seca, liste des pratiques invasives : les évacuations directes d'eaux usées, les constructions dans les aires de protection, les décharges clandestines de déchets domestiques, agro-industrielles et industrielles²¹⁷. La CIMH fait partie des quatre collectifs dont nous avons suivi le travail.

Ces pratiques invasives provoquent une mobilisation sociale qui coïncide avec le développement des politiques de régulation urbaine et de protection de l'environnement. L'industrie et la promotion immobilière à grande échelle sont particulièrement incriminées.

C. Le problème des déchets solides

Dès 1949, l'article 271 du Code Sanitaire interdit de jeter des déchets dans l'espace public. De plus, son article 270 attribue la responsabilité de la collecte et de la disposition finale des déchets à la municipalité. Jusqu'à la fin des années 1960 à Belén les poubelles de la municipalité sont officiellement jetées dans un cours

²¹⁵ Article 2, acte 41, 3 août 1999, Digital : Année 1999 AMB

²¹⁶ Comisión Interinstitucional de Micro Cuencas de Heredia

²¹⁷ Article 9, acte 16, 25 février 2003, Digital : Année 2003 AMB

d'eau²¹⁸. Il faut attendre 1969 pour que les rivières soient déclarées zones protégées par la Loi Forestière n°4465 et leur utilisation comme dépotoir, condamnée. Plus largement, la gestion des déchets devient l'objet de politiques publiques dans les années 1980 face à la croissance démographique et urbaine (Ramírez Boza, 2005).

Année	Déchets dans la Quebrada Seca	Référence AMB
1976	Plainte d'une élue : déchets de construction Problème esthétique à la veille de Pâques	p.107/108 : Tome 22 Article 26, acte 16, 15 décembre 1976
1976	Plainte d'un riverain : déchets domestiques Déficiência de la collecte municipale	p. 270/271 : Tome 22 Article 5, acte 47, 1 novembre 1976
1977	Plainte d'un riverain : déchets domestiques Problème d'hygiène à la veille de l'été Sollicitation d'un Inspecteur de Salubrité	p. 97 : Tome 23 Article 5, acte 52, 21 novembre 1977
1980	Campagne de sensibilisation sur les déchets Courrier aux riverains avec rappel de la loi	p. 406 : Tome 24 Motion 2, acte 21, 21 mai 1980
1983	Commission de la Rivière : panneau interdisant de jeter dans la rivière Cofinancement riverains et municipalité	p. 214/215 : Tome 27 Article 3, acte 48, 13 septembre 1983
1984	La Commission de la Rivière demande si la mairie peut contrôler les contrevenants qui jettent leurs poubelles dans la rivières. L'IFAM signale que cette compétence peut être municipale.	p. 85 : Tome 28 Article 3, acte 3, 10 janvier 1984 p. 123 : Tome 28 Article 10, acte 7, 7 février 1984
1991	Plainte du Conseil : déchets d'un restaurant Sollicitation d'un Inspecteur de la santé	p. 1788 : Tome 43 Acte 2, 8 janvier 1991
1991	Plainte d'un élu : déchets domestiques Sollicitation d'une mesure municipale pour éviter cette pratique	p. 2524 : Tome 43 Article 7, acte 15, 19 mars 1991
1995	Un groupe du collège technique d'Heredia va réaliser le nettoyage de la rivière comme projet communal.	Digital : Année 1995 Article 6, acte 29, 6 juin 1995
1999	Service Environnement municipal : déchets municipaux Les déchets des routes sont laissés proches de la rivière avant d'être brûlés.	Digital : Année 1999 Article 3, acte 70, 23 décembre 1999
2000	Plainte d'un riverain : déchets domestiques Dénonciation et demande de contrôle par le service municipal concerné	Digital : Année 2000 Article 5, acte 13, 7 mars 2000
2009	Plainte d'une élue : déchets de construction Utilisation des berges comme remblais	Digital : Année 2009 Article 48, acte 64, 3 novembre 2009

Table 13 : *Plaintes sur les déchets disposés dans la Quebrada Seca (1976-2009)*

Pendant longtemps, cette pratique ne pose aucun problème. Les plaintes sur le sujet n'apparaissent en effet pas avant 1976, date à laquelle elles deviennent récurrentes et

²¹⁸ p.406, article 8, acte 14, 12 avril 1961, Tome 11 AMB; p.421, article 5, acte 21, 4 juin 1969, Tome 15 AMB ; p.444, article 10, acte 23, 18 juin 1969, Tome 15 AMB

où la pratique devient un problème (cf. tableau supra). Cette pratique invasive est traitée comme une réminiscence des pratiques anciennes de gestion des déchets. Le manque de « culture » de certains riverains est évoqué pour en expliquer la persistance. Si des amendes sont requises, la principale solution proposée est l'éducation à l'environnement, notamment par la pose de panneaux d'interdiction. Cette pratique invasive est aussi associée à la défaillance des services publics qui n'arrivent pas à assumer leurs responsabilités. Cette déficience est médiatisée dans tout le pays avec la déclaration de l'État d'Urgence Nationale étant donnée la dégradation environnementale engendrée par la principale décharge de la GAM (décret exécutif n° 20429-MP-S-MOPT-MIRENEM du 14 mai 1991).

D. L'évacuation des eaux usées

Les eaux usées, aussi appelées eaux noires ou eaux résiduelles, font l'objet d'une réglementation à partir du Code Sanitaire de 1949. Son article 289 spécifie que tous les plans d'égout et de fosse sceptique doivent être vérifiés par le Département d'Hygiène et d'Ingénierie Sanitaire. L'objectif principal de ce Code Sanitaire est alors de protéger les ressources en eau potable pour éviter une atteinte à la santé humaine. En 1973, la loi Générale de Santé n°5395 élargit les objectifs de protection. La dégradation de l'environnement y est condamnée :

*« ARTICLE 263. - Est interdit, toute action, pratique ou opération qui détériore l'environnement ou qui, altérant la composition ou les caractéristiques intrinsèques de ses éléments basiques, en particulier l'air, l'eau et le sol, produit une diminution de sa qualité et de sa beauté (...) ».*²¹⁹
(Loi Générale de Santé n°5395, 1973)

Les industries doivent obtenir un permis de fonctionnement du Ministère de la Santé conditionné par l'existence d'un système de traitement des eaux usées efficient (article 300). Tout logement doit posséder un système adéquat de traitement des eaux usées et pluviales (article 313). Des seuils de qualité des eaux usées rejetées dans les

²¹⁹«ARTICULO 263.- Queda prohibida toda acción, práctica u operación que deteriore el medio ambiente natural o que alterando la composición o características intrínsecas de sus elementos básicos, especialmente el aire, el agua y el suelo, produzcan una disminución de su calidad y estética (...)»

cours d'eau sont fixés en 1997²²⁰ puis réactualisés en 2007²²¹. Entre 1949 et 2007, la régulation des eaux usées s'affermir. De plus, son objectif est réorienté vers une protection de l'environnement qui inclut la protection de la santé.

Localement, jusqu'au milieu des années 1960 à Belén, le cadre légal n'est pas respecté comme le signale les admonestations du Ministère de la Salubrité envers la municipalité²²². Dans les années 1980, le déversement des eaux usées domestiques semble une pratique ordinaire :

*« Pour que soit communiqué aux voisins qui vivent aux bords de la rivière Quebrada Seca qu'ils doivent installer un tube pour les résidus d'eaux noires arrivent jusqu'à l'endroit où il y a de l'eau, parce que la manière dont cela fonctionne ne convient pas. (...) »*²²³ (p.336, Article 9, Acte 5, 25 janvier 1983, Tome 26 AMB)

Le ton change radicalement à partir des années 1990 puisque la municipalité recense les maisons qui rejettent les eaux noires dans la rivière Quebrada Seca pour y remédier²²⁴. Néanmoins, les plaintes concernent moins les maisons individuelles que des résidences de standing²²⁵ en amont de Belén censées posséder leur propre station d'épuration et un hôtel de renommée internationale²²⁶. Comme dans le cas des déchets solides, une pratique banale est progressivement régulée puis condamnée. Cette condamnation vise principalement les membres privilégiés de la communauté.

Contrairement aux eaux usées domestiques, les eaux usées industrielles exogènes inquiètent rapidement les riverains et la municipalité. Les évacuations de ces

²²⁰ Décret n°26042-S-MINAE

²²¹ Décret n° 33601-MINAE-S

²²² p.75, article 2, acte 9, 7 mars 1965, Tome 13 AMB

²²³ «Para que los vecinos que viven a la margen del río Quebrada Seca, se les comuniquen que deben de poner un tubo para que los residuos de aguas negras lleguen hasta donde hay agua, ya que como esto funciona no es conveniente. (...)»

²²⁴ p.1439, article 5, acte 37, 28 août 1990, Tome 2 LA-41 AMB

²²⁵ p.1454/1455, article 6, acte 39, 4 septembre 1990, Tome LA-0041 2 AMB ; p.527, article 5, acte 43, 25 septembre 1990, Tome LA-0042 3 AMB ; p.1601, article 6, acte 49, 3 octobre 1990, Tome LA-0042 3 AMB ; article 5, acte 38, 5 juillet 1994, Digital année 1994 AMB ; Article 26, acte 10, 15 février 2005, Digital année 2005 AMB

²²⁶ Article 6, acte 13, 24 février 1998, Digital année 1998 AMB ; Article 4, acte 14, 6 mars 2001, Digital année 2001 AMB

industries font l'objet d'une attention municipale en matière de permis de construire²²⁷ dès la fin des années 1970. De plus, la municipalité occupe une place grandissante dans le contrôle de ces évacuations, plus concentrées, donc plus dangereuses mais aussi mieux repérables et modifiables. Dès les années 1980, le maire accompagne le Ministère de la Santé dans ses contrôles de la qualité des eaux²²⁸. Enfin, la création de la Commission pour l'Environnement en 1986 a pour objectif de réguler le processus de croissance économique, industrielle et commerciale accélérée de la commune²²⁹. Pour fixer des critères de régulation en matière de déchets industriels solides et liquides, cette commission s'adresse au département de Chimie de l'Université nationale. Un partenariat pérenne entre les chimistes de l'UNA et les membres de la Commission pour l'Environnement commence en 1991. Ce partenariat aboutit à la création d'outil de régulation :

*« La municipalité de Belén est la première à l'échelle nationale à mettre en pratique une politique de prévention de la pollution environnementale, par laquelle il est exigé à toute entreprise qui s'apprête à construire, l'Étude d'Impact Environnemental correspondant. »*²³⁰ (p.1922, acte 9, 21 février 1991, Tome LA-0043 AMB)

À la création d'Étude d'Impact Environnemental succède la création du Règlement pour la Tutelle de l'Environnement sur la commune de Belén en 1993²³¹. Ce règlement conditionne l'octroi des permis de construire et des patentes²³². De plus, l'UNA produit un diagnostic communal des rejets des industries et propose des plans de gestion pour accompagner une modification des pratiques²³³. En 1999, un Service pour l'Environnement, émanation de la Commission pour l'Environnement, est notamment créé à Belén pour assurer le suivi du contrôle des entreprises. Le décret de

²²⁷ p.319, article 20, acte 1, 3 janvier 1977, Tome 22 AMB ; p.218, article 12, acte 48, 13 septembre 1983, Tome 27 AMB

²²⁸ p.185, Article 6, acte 15, 13 mars 1984, Tome 28 AMB

²²⁹ Article unique, acte 23, 27 avril 1994, Digital : Année 1994 AMB

²³⁰ "La municipalidad de Belén, es primera a nivel nacional, al poner en práctica una política de prevención de contaminación ambiental, en la cual se exige a toda empresa que vaya a construir, el respectivo Estudio de Impacto Ambiental."

²³¹ Article 2, acte 63, 27 octobre 1993, Digital : année 1993 AMB

²³² Au Costa Rica, la mairie a la charge de distribuer les patentes des entreprises. Les patentes sont une ressource financière.

²³³ Article unique, acte 23, 27 avril 1994, Digital : Année 1994 AMB

1997, qui fixe des seuils pour la qualité des eaux rejetées, donne au Service pour l'Environnement un élément pour admonester les grandes entreprises²³⁴ :

*« (...) le Service Environnement de cette Municipalité a procédé à la réalisation d'analyses au travers du Laboratoire Lambda des entreprises Servi Dada, S.A., et Fruta Dulce et les analyses ont démontré que les rejets dépassaient les limites maximales pour les paramètres de DBO, DQO et Solides Sédimentables, en plus de présenter une concentration considérable de coliformes fécaux et le 6 Février 2003 il leur a été notifié que le rejet d'eaux colorées aux égouts pluviaux avait été de nouveau observé, pour cette raison nous demandons au Directeur du Service de Santé Belén-Flores, du Ministère de la Santé, l'action immédiate de cette institution concernant la situation commentée dans l'intérêt de la communauté ».*²³⁵ (Article 34, acte 22, 18 mars 2003, Digital : Année 2003 AMB)

E. L'évacuation des eaux de ruissellement

Les systèmes d'évacuation des eaux de ruissellement, aussi appelées eaux pluviales, sont sous la responsabilité de l'Institut Costaricien des Aqueducs et des Égouts - AyA - depuis sa création par la loi n°2726 du 14 avril 1961. D'autre part, l'article 285 de la Loi Générale de Santé n°5395 de 1973 précise que les eaux pluviales doivent être éliminées de manière adéquate au même titre que les eaux noires et usées que nous venons d'aborder. Les détails techniques de cette évacuation sont spécifiés par l'AyA et le respect de ces normes conditionne l'octroi de permis de construire. La taille des tubes ou le degré d'inclinaison de la bouche d'évacuation sont précisés en fonction des pics de crue connus pour éviter une remontée. Cependant, le débit d'eaux de ruissellement n'est pas réglementé.

²³⁴ Article 39, acte 89, 17 décembre 2002, Digital : Année 2002 AMB ; Article 34, acte 22, 18 mars 2003, Digital : Année 2003 AMB ; Article 5, acte 26, 3 mai 2005, Digital : Année 2005 AMB ; Article 36, acte 52, 2 septembre 2008, Digital: Année 2008 AMB

²³⁵ « (...) la Unidad Ambiental de esta Municipalidad ha procedido a realizar análisis a través del Laboratorio Lambda a las empresas Servi Dada, S.A., y Fruta Dulce y los análisis demostraron que los vertidos sobrepasaban los límites máximos para los parámetros de DBO, DQO y Sólidos Sedimentales, además de presentar una concentración considerable de coliformes fecales y el 06 de febrero del 2003 se les notifico que nuevamente se había observado la descarga de aguas coloreadas al alcantarillado pluvial, por lo tanto solicitamos al (...) Director del Área de Salud Belén – Flores, del Ministerio de Salud, la actuación inmediata de dicha institución en la situación planteada, en beneficio de la comunidad.”

L'évacuation des eaux pluviales est d'abord problématique à cause de défauts de conception des caniveaux. Les eaux des nouvelles constructions, mal conduites, affectent les voisins²³⁶. De plus, lors de crue, l'eau remonte par certaines évacuations²³⁷. Des modifications techniques tentent de résoudre ces problèmes. Canaliser les eaux de ruissellement vers les cours d'eau est alors une pratique commune et tout à fait banale²³⁸. Il faut attendre la fin des années 1980, pour que l'évacuation des eaux pluviales devienne un problème à cause des inondations.

Ces débordements commencent à être imputés à l'augmentation des constructions en amont, facteur d'aggravation du ruissellement : « (...) *les municipalités de Heredia et de San Joaquín [Flores] octroient des permis de constructions à des urbanisations, sans se rendre compte que les eaux courent vers Belén.* »²³⁹ (p.797, article 8, acte 36, 12 septembre 1989, Tome LA-0039 AMB). Les crues sont bientôt qualifiées d'incontrôlables et de récurrentes. Les débits atteints ne sont plus seulement le résultat de grandes pluies venues de l'Est. Ils sont produits par l'urbanisation du bassin versant, en particulier : « *en dehors de la juridiction de Belén* »²⁴⁰. L'Institut National pour le Logement et l'Urbanisme, le Ministère de la Santé et la Commission Nationale d'Urgence sont pris à parti pour prévenir : « (...) *le développement urbain qui affecte le haut bassin versant de la rivière Quebrada Seca qui est la cause directe des graves inondations dans le canton de Belén (...).* »²⁴¹ (Article 3, acte 61, 19 octobre 1993, Digital : Année 1993 AMB). Ainsi, au début des années 1990, l'évacuation du ruissellement, jusqu'alors anodine, devient une pratique invasive :

« Je demande une approbation pour que les eaux pluviales qui proviendront du projet Villas de Belén, puissent être canalisées et déchargées dans la Quebrada Seca (...). Sur ce sujet, le conseiller (...) déclare être préoccupé par le fait que « l'on jette plus d'eau à la rivière Quebrada Seca ». Cependant, il

²³⁶ p.263, article 12, acte 45, 18 octobre 1976, Tome 22 AMB

²³⁷ p.110/111, article 8, acte 27, 7 juillet 1975, Tome 21 AMB

²³⁸ p.267, article 17, acte 54, 11 octobre 1983, Tome 27 AMB

²³⁹ «(...) las Municipalidades de Heredia, y San Joaquín otorgan permisos de construcción a urbanizaciones, sin percatar que las aguas corren hacia Belén.»

²⁴⁰ «fuera de la jurisdicción de Belén», Article 3, acte 61, 19 octobre 1993, Digital : Année 1993 AMB

²⁴¹«(...) el desarrollo urbanístico que afecta la cuenca alta del río Quebrada Seca que es la causa directa de inundaciones graves en el cantón de Belén (...).»

est dit qu'il n'existe pas d'autres alternatives pour décharger les eaux pluviales de ce projet. »²⁴² (p.2718/2719, article 4, acte 26, 21 mai 1991, Tome 44 AMB)

À partir des années 2000, la relation entre eaux de ruissellement imperméabilisation des sols, urbanisation et inondation est ancrée. Cette relation est cautionnée par des études techniques (Hernández Arguedas et al., 2002 ; Segura Serrano, 2004). À Belén, un premier travail d'étudiant en ingénierie signale que la commune représente une infime partie du bassin versant et que les pluies qui affectent la Quebrada Seca tombent dans la partie haute (Hernández Arguedas et al., 2002). Le rapprochement entre menace et urbanisation est favorisé par des activités de formation et d'information organisées par différentes instances. À l'échelle régionale, la Commission Interinstitutionnelle des Micro Bassins Versants d'Heredia - CIMH - organise en 2003 un atelier sur les projets urbanistiques du « *point de vue du conflit environnemental dans les sous bassins versants d'Heredia* »²⁴³ à destination des conseils municipaux, des fonctionnaires et des membres de commissions municipales. Localement, une session extraordinaire est organisée en juillet 2004 pour informer les riverains des actions entreprises par la mairie. La situation est présentée comme dépassant les frontières administratives et requérant une gestion intégrale²⁴⁴. Après une inondation le 1 octobre 2004, la présidente du conseil résume la situation en ces termes :

« (...) Belén tire des bénéfices à être situé dans une zone de décharge du bassin versant, mais elle souffre aussi des conséquences générées par la déforestation, le manque de conscience environnementale et la faible planification du développement urbanistique situé en amont et dont le contrôle est au-delà de la portée de cette Municipalité. Le réchauffement climatique global a changé les patrons de pluies et Belén n'y échappe pas, particulièrement parce qu'elle est une zone de convergence climatique. Au

²⁴² « Solicito visto bueno para que las aguas pluviales que se obtengan del proyecto Villas de Belén, puedan ser canalizadas y descargadas en la Quebrada Seca (...). Al respecto, el regidor (...) manifestó estar preocupado porque se “tire más agua al Río Quebrada Seca”. Sin embargo se comentó que no existe otra alternativa para descargar las aguas pluviales de dicho proyecto.”

²⁴³ “desde el conflicto ambiental en las Microcuencas de Heredia”, Article 12, acte 35, 13 mai 2003, Digital : année 2003 AMB

²⁴⁴ Acte 48, 29 juillet 2004, Digital : Année 2004 AMB

mois d'octobre, la pluie augmente traditionnellement en intensité et en fréquence, de plus le ruissellement augmente à cause de la saturation du sol. »²⁴⁵ (Article 33, acte 63, 5 octobre 2004, Digital : Année 2004 AMB).

De l'urbanisation outrancière au changement climatique, les inondations sont imputées aux activités humaines mal régulées. Ces phénomènes revêtent un caractère d'étrangeté et de nouveauté, créant une rupture entre le passé normal et l'actualité : « (...) *il n'est secret pour personne qu'il y a quelques années, il pleuvait à Heredia et après 5 ou 6 heures on sentait l'impact à Belén, mais maintenant le débit augmente en termes de minutes (...).* »²⁴⁶ (Article 35, acte 70, 23 décembre 2004, Digital : Année 2004 AMB)

L'évacuation des eaux de ruissellement est considérée comme une pratique invasive qui augmente les inondations à partir des années 1990. Invisible, elle devient l'objet d'une intense mobilisation, tant municipale que civique. D'abord concentrée vers les mairies de l'amont, cette mobilisation en vient à concerner directement Belén. Dans tous les cas, les grands projets immobiliers sont désapprouvés (cf. annexe 5). Les causes des inondations restent imputées à l'amont, dans le cas des pluies comme dans celui de l'imperméabilisation. Belén est une commune asphyxiée par les communes voisines. Le futur n'en est que plus incertain puisque les règles urbaines sont bafouées en amont. Les inondations sont inéluctablement vouées à s'aggraver à cause des activités de l'amont. L'occupation du lit majeur de la Quebrada Seca à Belén n'est pas présentée comme une cause d'inondation, laissant de côté la question des enjeux internes, pour se concentrer sur les causes externes.

Entre 1907 et 2009, les usages complémentaires des territoires riverains entrent en compétition. Quel que soit l'usage dominant du territoire, la Quebrada Seca est un

²⁴⁵« (...) Belén tiene beneficios por estar ubicada en la zona de descarga de la cuenca, también sufre las consecuencias generadas por la deforestación, la falta de conciencia ambiental y la escasa planificación del desarrollo urbanístico ubicado aguas arriba y cuyo control está más allá de los alcances de esta Municipalidad. El calentamiento global ha cambiado los patrones de lluvia y Belén no escapa a ello, particularmente porque es una zona de convergencia climática. En el mes de octubre tradicionalmente incrementa la intensidad y la frecuencia de la lluvia, además que aumenta la escorrentía por la saturación del suelo.»

²⁴⁶« (...) no es un secreto que hace unos años llovía en Heredia y después de 5 o 6 horas se sentía el impacto en Belén, pero ahora el caudal aumenta en cuestión de minutos (...).»

espace d'évacuation des éléments indésirables. Cette fonction est d'abord banale et doit être régulée pour ne pas affecter les riverains. La rivière, objet de nature, véhiculant l'insalubrité est alors menaçante et maintenue sous contrôle. La fonction d'évacuation devient problématique quand la rivière devient un objet de nature menacée. Ce basculement commence légalement quand la rivière devient une zone protégée en 1969. La Quebrada Seca cesse alors d'être un véhicule d'insalubrité sous contrôle pour être à son tour en péril. Elle est asphyxiée par des pratiques invasives de plus en plus visibles, qui saturent, non seulement le lit - par des constructions -, mais aussi l'ensemble du bassin versant - imperméabilisation et augmentation des eaux de ruissellement -. L'échelle change. La Quebrada Seca n'est plus seulement « le cours d'eau voisin », elle devient une rivière qui relie des communes dont les activités s'affectent mutuellement. Il ne s'agit donc plus de départager les espaces propres et impropres aux activités humaines mais de gérer des territoires interdépendants. Cette interdépendance lance, de façon classique, le débat de la solidarité, non seulement entre les communes de l'amont et celles de l'aval, mais aussi entre les industries et les habitants, ou entre les habitants des nouvelles résidences et les riverains de la Quebrada Seca. Nous observons la « mise en risque environnemental » de la Quebrada Seca.

Cette mise en risque coïncide avec le passage d'une société rurale vers une société urbaine. Elle aboutit à un transfert de responsabilité depuis les riverains vers les autorités municipales puis nationales. Dans ce contexte, les inondations et les alertes à la pollution soulignent l'échec du pouvoir à assumer ses responsabilités. Confronté à cet échec, des collectifs s'organisent à la recherche de solutions pérennes.

Conclusion : Vers l'émergence de nouveaux acteurs

À l'issu de notre troisième partie, la Quebrada Seca est devenue, pour nos contemporains, une problématique définie en termes de *risque environnemental*. Cette mise en risque concorde avec les politiques nationales de gestion des risques et catastrophes qui mettent la prévention à l'honneur. Cette prévention vise à réduire les vulnérabilités et à maîtriser l'aménagement du territoire, résolvant ainsi les « problèmes non résolus du développement » que sont les risques et catastrophes. À Belén, le risque environnemental s'inscrit dans un contexte de transformation sociale profonde qui modifie les usages de l'espace et perturbe les modalités de gestion des espaces collectifs.

I. Transfert de responsabilité

À l'échelon local comme à l'échelon national, nous observons une extension du domaine des risques et des catastrophes. Nationalement, nous remarquons une extension de l'intervention administrative. La gestion préventive devient un axe transversal des politiques publiques qui concerne chaque niveau administratif et chaque institution depuis le Ministère de l'Éducation au Ministère des Travaux Publics et des Transports en passant par la Caisse Costaricienne d'Assurance Sociale. Localement, cette extension concerne les objets mis en risque, ouvrant de nouvelles échelles d'interdépendance. La rivière a en effet été hissée au rang des espaces dégradés alors qu'elle a longtemps été considérée comme un foyer d'insalubrité devant être contrôlé.

L'extension du champ des risques et des catastrophes produit donc un transfert de responsabilité. La CNE se charge de la prévention en menant un travail de coordination et de conseil auprès de groupes interinstitutionnels organisés en réseau. La responsabilité de la prévention est ainsi diluée entre toutes les institutions et les échelons administratifs. À Belén, la gestion de l'espace collectif a été transférée des riverains vers les autorités locales et gouvernementales. Or, les risques

environnementaux démontrent régulièrement l'incapacité du pouvoir à réguler et contrôler les activités. Cette situation met les autorités dans la situation d'injonction paradoxale d'être tenues pour responsables des risques et des catastrophes et, en même temps, considérées comme incapable de les résoudre. Ce contexte nous permet de mieux comprendre l'intervention des quatre collectifs auprès desquels nous avons travaillé et dont nous abordons le travail en dernière partie.

II. Les collectifs au secours de l'intérêt général

Les collectifs semblent répondre à des besoins non résolus ou mal résolus par le service public. Ils exercent un rôle de vigilance, de dénonciation des infractions et de médiatisation du problème. Ils sont des relais d'information entre les fonctionnaires, les élus et les administrés. Au-delà des frontières administratives, ils assouplissent certaines démarches en évitant le canal hiérarchique classique :

« Les habitants en sont arrivés à nous considérer [les membres de la CIMH] quasiment comme les représentants d'un tribunal constitutionnel spécial pour Heredia, vraiment. Et nous avons commencé à s'occuper de plaintes qui avaient à voir, qui était de ressort institutionnel. (...) Parce que donc les gens commencent à voir l'instance de la commission comme une instance qui a de l'information, qui résout, qui a des réponses satisfaisantes pour eux d'une certaine manière, vraiment... »²⁴⁷ (M^{me} L. Fonctionnaire du Service environnemental du Ministère de la Santé à Belén-Flores, CIMH et Commission du Vote 4050, 18 novembre 2008, Belén)

D'autre part, la structuration en réseau permet de s'allier avec des entités ayant une plus grande flexibilité de financement que les institutions : *« Ah oui, l'entreprise des services publics s'est intégrée avec nous en 2005. Donc ça a été très intéressant parce que (...) ils nous donnaient beaucoup d'aide logistique et financière. Les difficultés*

²⁴⁷«La gente llegó a entender que nosotros eran los, que casi como la sala cuarta de Heredia, verdad. Y empezamos a atender denuncias que debían de ver, que eran de resorte institucional. (...) Porque entonces la gente empieza a ver la instancia de la comisión como una instancia que tiene información, que tiene resolución, que tiene respuestas de alguna forma satisfactorias para ella, verdad...»

économiques des institutions sont chaque fois pires. »²⁴⁸ (M^{me} L. Fonctionnaire du Service environnemental du Ministère de la Santé à Belén-Flores, CIMH et Commission du Vote 4050, 18 novembre 2008, Belén). Dès lors, des programmes ou des activités ponctuelles peuvent être menés à bien en parallèle des budgets publics conventionnels.

La CIMH, le Programme d'Amélioration Intégrale de Mercedes Sud et la Commission pour la Quebrada Seca ne remettent pas en question le mode de gouvernement costaricien. Elles se positionnent comme des alternatives au dysfonctionnement et comme des forces d'innovation. Outre son militantisme quant à la gestion par bassin versant, la CIMH souhaite assurer une continuité de l'action institutionnelle au-delà des mandats politiques, raison pour laquelle elle n'intègre pas les mairies. Elle tente de s'investir sur des territoires afin d'éviter les actions très centralisées des institutions que ses membres représentent (M. AE. Hydrogéologue du Service National des Eaux Souterraines, de l'Irrigation et d'Assainissement, CIMH, 10 février 2009, Heredia). Ancienne conseillère municipale, la coordinatrice du Programme d'Amélioration Intégral de Mercedes Sud affirme s'être épuisée à la mairie pour intégrer les questions environnementales à Heredia. Or, en travaillant avec la société civile, les résultats obtenus ont obligé la mairie à investir ce champ de travail (M^{me} AO. Coordinatrice du Programme d'Amélioration Intégral de Mercedes Sud, 21 juillet 2009, Heredia). En tant que groupe de pression, la Commission pour la Quebrada Seca engage les autorités à inscrire la problématique dans l'agenda municipal, même en l'absence d'événement. De plus, elle stimule des projets et a un rôle de relais très important entre la mairie et les administrés.

Cette position alternative n'est possible que grâce à l'investissement des membres de ces collectifs. Le parcours individuel de participation à la vie sociale des membres et l'inscription du groupe dans le temps long évitent la versatilité politique et la rotation des mandats. La participation volontaire et désintéressée est censée résister à la corruption. Elle produit une dynamique positive :

²⁴⁸« A bueno, la empresa de servicios públicos se integra con nosotros en el 2005. (...) Entonces fue muy interesante porque (...) nos daban mucho apoyo logístico y financiero. Las dificultades económicas de las instituciones cada vez peor. »

*« Et donc, comme beaucoup dans la commission, car la commission de bassin versant est créée par amour, c'est-à-dire qu'aucun décret ne l'établit. Le travail que nous faisons depuis de nombreuses années est fait par conviction, grâce à l'accumulation d'expériences, et le plus riche, grâce à l'équipe que nous avons réussie à être. »*²⁴⁹ (M^{me} L. Fonctionnaire du Service environnemental du Ministère de la Santé à Belén-Flores, CIMH et Commission du Vote 4050, 18 novembre 2008, Belén)

Enfin, les liens amicaux et familiaux entre les membres de ces associations sont régulièrement rappelés. La qualité des relations de voisinage ou l'entretien des amitiés tissées par ces volontaires forment une résistance à l'anonymat urbain. Elle renoue avec l'interconnaissance comme moteur des projets locaux.

Le risque environnemental légitime ici l'intervention d'acteurs en marge du traditionnel pouvoir élu. N'est-ce pas d'ailleurs la leçon que nous donne la communauté internationale en venant offrir ses services à des États souverains caractérisés comme incapables d'affronter les défis du développement ? Sur notre terrain très local, plusieurs groupes organisés grandissent avec le risque environnemental pour proposer des alternatives telles que la Commission pour la Quebrada Seca à Belén ou la CIMH à l'échelle de la province d'Heredia. Le rapport entre la représentation du risque environnemental et la constitution de groupes de spécialistes, qu'ils s'agissent de scientifiques internationaux organisés en réseaux ou d'associations de riverains, paraît donc fondamental pour comprendre les effets sociaux et politiques de cette représentation. Nous rejoignons ici la proposition théorique de Marc Mormont (2009) d'étudier la construction sociale du risque au travers du travail pratique de collectifs.

²⁴⁹«Y entonces como muchos de la comisión, ya que la comisión de cuenca se crea por amor, o sea no la establece ningún decreto, nos establece más el trabajo que veníamos haciendo desde muchos años, el convencimiento, la acumulación de experiencia, y lo más rico, lo que habíamos logrado de integrarnos como equipo.»

Partie 4 : La prévention comme territorialisation

Pour Marc Mormont (2009), l'émergence publique des risques environnementaux produit deux principaux résultats. Le premier est la transformation de l'identité des groupes qui y participent et la recomposition des configurations territoriales. Les reconfigurations naissent de cadrages, tels que définis dans la seconde partie, qui amènent les collectifs à traduire leurs intérêts particuliers dans les termes d'un intérêt collectif et à ouvrir les espaces à des enjeux globaux. Le second est la production de dispositifs sociotechniques de contrôle guidés par une « dynamique de capture de la peur ». Cette dynamique suit schématiquement cinq étapes : a) une affaire est médiatisée de manière alarmiste, b) l'économie se sent menacée et prend des initiatives, c) des experts proposent des innovations techniques, d) des dispositifs de contrôle sont mis en place, e) les individus doivent se soumettre aux dispositifs. Pour illustrer cette dynamique, l'auteur prend l'exemple de la traçabilité des aliments qui répond à la récurrence de crises sanitaires par un transfert de responsabilité qui contraint les producteurs en garantissant la pérennité de l'industrie alimentaire. Il dénonce ainsi les dérives : « (...) *d'une société qui met le risque* comme catégorie organisatrice *de l'action publique.* » (Mormont, 2009 : 6). Nous verrons que ces deux résultats s'emmêlent sur les rives de la Quebrada Seca.

Pour faire face aux risques environnementaux associés à la rivière, les acteurs adoptent deux stratégies de prévention distinctes qui engendrent chacune une territorialisation définie comme : « (...) *la mise en place d'une organisation et d'une structuration nouvelles et spécifiques, matérielles et/ou idéelles, d'une portion d'espace par un groupe social.* » (Ghiotti, 2010 : 3). Ces stratégies de prévention découpent deux territoires, le bassin versant et le linéaire communal de la Quebrada Seca. Cette observation fait état de la relation constante entre risque et territorialisation, relation déjà soulignée par François Ewald au sujet de l'avènement de la Sécurité sociale en France au cours du 20^e siècle :

« Il y a une association, une territorialisation des individus par la Sécurité sociale somme toute assez comparable à celles que nous connaissons sous les noms de nation ou de territoire ; une territorialisation non plus géographique, historique ou raciale, mais, et peut-être pour la première fois, proprement sociale. Une territorialisation qui a peut-être comme caractère particulier d'être institué par une obligation juridique,

donc de procéder (...) d'une décision politique, d'être l'expression nécessairement fragile et révisable d'une volonté. » (Ewald, 1986 : 403)

Cependant, de part leur objet environnemental, les territorialisations qui nous occupent empruntent à la justification géographique. Autre différence, les collectifs qui les défendent cherchent à les faire reconnaître plus qu'ils ne s'appuient sur une obligation juridique déjà instituée. Faisant chacune l'objet d'un chapitre, les deux stratégies de prévention sont d'ailleurs décrites pour mieux faire apparaître les modalités de circulation des risques environnementaux depuis la sphère intime des quatre collectifs enquêtés vers l'arène politico-administrative. Les cadrages de la problématique sont nourris par la participation de spécialistes qui conseillent ces collectifs ou en sont membres et par des normes. Ces cadrages sont matérialisés par des ouvrages d'art, ou encore par des cartes.

Le Bassin versant territorialise une prévention tournée vers les facteurs qui produisent la crise. Ces facteurs délimitent des territoires au-delà des secteurs endommagés pour pouvoir embrasser les causes matérielles et sociales des vulnérabilités. L'action est concentrée sur la maîtrise de l'aménagement dans un cadre extra communal. Les connaissances et les normes mobilisées sont souvent cartographiables. La Commission Interinstitutionnelle des Micros Bassins Versant d'Heredia - CIMH , la Commission du Vote 4050 et le Programme de Gestion Intégrale de Mercedes Sud construisent cette territorialisation qui leur permet d'exercer un rôle de vigilance sur l'administration publique. Le linéaire communal de la Quebrada Seca territorialise une prévention tournée vers la gestion de crise. Elle prend en charge un territoire sinistré par rapport à des évènements passés ou des évènements probables. L'action est concentrée sur la maîtrise des flux de populations et des flux de matériaux. Cette maîtrise passe par l'amélioration de l'évacuation des eaux ou le relogement des riverains. La Commission pour la Quebrada Seca s'attache à ce territoire, s'affirmant comme groupe de pression vis-à-vis de la municipalité et la CNE. Ces deux territoires sont aussi investis par des dynamiques de « capture de la peur » qui conduisent à transférer la responsabilité des risques environnementaux aux individus, soit par l'entremise d'entreprises privées, soit directement.

Chapitre 1 : Le bassin versant entre rationalité environnementale et logique sociale

Le bassin versant est d'abord défini par la géographie physique. Il s'agit d'une unité hydrographique, délimitée topographiquement par une ligne de crête, sur laquelle l'eau de pluie est drainée en direction d'un exutoire unique. Il devient ensuite un principe de gestion territoriale définie comme :

« (...) un processus qui favorise la gestion coordonnée de l'eau et des ressources connexes à l'intérieur des limites d'un bassin versant en vue d'optimiser, de manière équitable, le bien-être socio-économique qui en résulte, sans pour autant compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux. » (Gangbazo, 2004 : 21).

La gestion de l'eau par bassin versant dépasse donc les frontières administratives et politiques. Pour intégrer la variété des usages, elle est structurée autour de trois problématiques : la qualité de l'eau potable, la quantité d'eau (pérennité et répartition) et la prévention des aléas hydriques (coulées de boue, inondations). Devenu discours dénominateur commun pour repenser les relations d'interdépendances entre activités dont les communes s'ignorent (Cartier, 2002), ce principe de gestion accompagne la recherche d'un équilibre entre activités humaines et préservation des ressources :

« Le recours au bassin versant comme unité de gestion territoriale est un principe du développement durable. En intégrant les activités humaines (prélèvements ; aménagements hydrauliques) aux rythmes hydrologiques, il s'agit de préserver durablement les milieux. » (Affeltranger et Lasserre, 2003 : 2)

À la faveur de l'engagement pour le Développement Durable, les bailleurs de fonds internationaux (PNUE, FAO, Banque Mondiale, FMI, UE) associent le bassin versant aux principes de bonne gouvernance (Ghiotti, 2010). Ce principe s'est ainsi progressivement imposé à l'international (Lasserre et Brun, 2007). La gestion par bassin versant entre d'ailleurs au Costa Rica pour la première fois en 1960 par la porte internationale. Des ingénieurs forestiers états-uniens l'introduisent pour restaurer le bassin versant de la rivière Reventado (Lavell, 1996b). Le bassin versant devient

progressivement un objet des politiques de protection environnementale sans devenir un territoire de gestion systématique. Il est plutôt convoqué ponctuellement pour développer des programmes singuliers comme le Plan d'Amélioration Environnementale du haut Bassin versant de la rivière Virilla en 1993 (Ramos O'Hara, 1996) ou la Commission sur l'Aménagement et la Gestion du haut Bassin Versant de la rivière Reventazón (loi n°8023 du 24 octobre 2000). Cette « carrière » du bassin versant au Costa Rica est favorisée par la doctrine internationale et ses bailleurs de fonds. Cependant, l'arrivée de la gestion par bassin versant sur les rives de la Quebrada Seca ne répond pas à ce type de motivation. Au delà d'un impérialisme « écologique » qui impose des principes de Développement par l'intermédiaire de financements (Affeltranger et Lasserre, 2003), l'appropriation locale d'un principe de gestion normée par la doctrine internationale témoigne plutôt d'une recherche d'alternative de gestion territoriale face aux tentacules de l'urbanisation et du débat sur les formes de cette nouvelle gestion.

L'appropriation locale de l'échelle du bassin versant commence par une prise de conscience de l'interdépendance matérielle des territoires communaux. Les communes de l'aval recherchent alors la solidarité intercommunale et le partenariat des techniciens gouvernementaux. Cette première étape révèle les forces en présence mais sa faible efficacité, décrite précédemment, enjoint certains participants à se saisir du bassin versant en dehors du cadre municipal. La Commission Interinstitutionnelle des Micro Bassins Versants d'Heredia formée de techniciens gouvernementaux et les chimistes de la UNA, membres du Programme de Gestion Intégrale de Mercedes Sud, investissent ce territoire. Le bassin versant cesse alors d'être le simple support d'une solidarité amont / aval, pour devenir le seul territoire de gestion cohérent. Pour être mieux diffusé, il est alors matérialisé par une série d'activités et d'objets que nous illustrerons. Par ce biais, les municipalités, compétentes en matière de régulation urbaine, sont dès lors invitées à y adhérer, voire à s'y soumettre. Ce rapport de force crée une tension croissante qui aboutit à un transfert de responsabilité vers le secteur privé.

I. Les limites de la solidarité amont / aval

Nom	À l'initiative de	Membres	Première mention	Dernière mention
Commission Pro récupération de la Quebrada Seca	Commission Municipale pour l'Environnement de Belén	Belén, Flores, Heredia, Barva, San Rafael de Heredia, ESPH, Associations, porchers	Article 4, acte 26, 12 mai 1992, Digital : Année 1992 AMB	Idem
Commission intermunicipale pour les eaux pluviales	Maire de Belén	Belén, Flores, Heredia, Barva, San Rafael de Heredia,	Article 4, acte 24, 9 mai 1995, Digital : Année 1995 AMB	Idem
Commission Interinstitutionnelle des Micro Bassins Versants d'Heredia CIMH	Représentants des institutions gouvernementales membres	SENARA, ESPH, ACCVC, CCSS, Ministère de la Santé, UNA, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	1993 (CIMH, 2004)	2009 (Enquête de terrain)
Convention de coopération entre les municipalités pour trouver des solutions techniques à la problématique de la Quebrada Seca	Directeur administratif de la municipalité de Belén	Belén, Flores, Santa Bárbara, Heredia, Barva, San Rafael de Heredia	Article 2, acte 42, 10 août 1999, Digital : année 1999 AMB	Article 2, acte 37, 23 décembre 2000, Digital : Année 2000 AMB
Commission Régionale pour la Défense de l'Écologie, la Flore et la Faune de la rivière Burío	Habitante d'Heredia	Non spécifié	Article 4, acte 5, 26 janvier 1999, Digital : Année 1999 AMB	2000 (Enquête de terrain)
Commission intermunicipale	Maire de Belén	Belén, Heredia, Flores, Barva, San Rafael de Heredia	Article 4, acte 53, 29 juillet 2003, Digital : année 2003 AMB	Chapitre 2, acte 72, 7 octobre 2003, Digital : Année 2003 AMB
Commission Interinstitutionnelle du Vote 4050	Obligation légale suite à la condamnation de la salle constitutionnelle	Belén, Flores, Heredia, Barva, San Rafael de Heredia, ESPH, ACCVC, Ministère de la Santé	Vote 4050, 2005	2009 (Enquête de terrain)
Convention intermunicipale pour limiter l'urbanisation	Commission du Vote 4050	Belén, Flores, Heredia, Barva, San Rafael de Heredia	Article 7, acte 39, 3 juillet 2007, Digital : Année 2007 AMB	Non signé en 2009 (Enquête de terrain)

Table 14 Initiatives de partenariat inter municipal et interinstitutionnel autour de la Quebrada Seca (1992 – 2009)

La solidarité de l'amont envers l'aval s'impose progressivement comme projet à partir des polémiques sur les eaux de ruissellement, engagées depuis Belén (cf. chapitre précédent). Un débat s'ouvre sur le choix d'une échelle cohérente de gestion urbaine qui responsabilise notamment les communes de l'amont quant aux effets de leurs activités sur l'aval. Entre 1992 et 2009, ce débat se traduit par l'émergence d'au moins huit initiatives cherchant à dépasser les frontières et compétences municipales pour trouver des solutions à la problématique de la Quebrada Seca (cf. tableau supra). Sur ces huit initiatives, deux seulement se maintiennent dans la durée. Il s'agit de la CIMH et de la Commission du Vote 4050 dont nous traiterons plus avant. Quatre propositions émanent de Belén. Même de courte durée elles illustrent le leadership assumé par cette commune dans la recherche d'une solidarité amont / aval. En mobilisant les municipalités de l'amont, les riverains et les techniciens gouvernementaux, la mairie rend visible les problèmes posés par l'urbanisation outrancière. Elle ouvre ainsi une boîte de pandore qui échappe à son contrôle. Ce processus ne débouche pas sur une solidarité amont / aval à proprement parler mais plutôt sur l'affirmation de groupes d'acteurs qui opposent une résistance à l'urbanisation en soulignant l'interdépendance des communes du bassin versant.

Ce processus commence en 2000 quand la municipalité de Belén s'oppose au projet résidentiel *San Agustín* sur la commune d'Heredia. Le maire de Belén approche d'abord son confrère d'Heredia pour faire part de son inquiétude²⁵⁰. Sans succès. Le service municipal des Travaux Publics se penche alors sur le dossier pour le dénoncer à l'appui d'arguments techniques :

« Il est prévu de développer 980 terrains d'après un schéma de logements de grande densité. Pour la commune de Belén, il est important d'analyser l'impact de ce projet sur les débits de la rivière Burío (ou Quebrada Seca), qui est la rivière dans laquelle il est prévu de décharger les eaux pluviales, utilisant d'abord le lit de la rivière Aries. Lors de la révision de « l'Évaluation des effets hydrologiques projet urbanistique San Agustín, dans le bassin versant de la rivière Aries, Heredia » des inconsistances sont détectées dans l'application de la Formule Rationnelle pour la détermination du débit de

²⁵⁰ Article 2, acte 7, 1 janvier 2000, Digital : année 2000 AMB

ruissellement. (...) Après une révision extrêmement rapide du dossier sur le sujet, il est possible de penser que les débits maximum obtenus sont sous-estimés. (...) une demande doit être envoyée à la Mairie d'Heredia pour qu'elle sollicite à son tour du projet une clarification des données employées dans l'estimation des débits maximum de ruissellement à l'entreprise promotrice (...). »²⁵¹ (Article 4, Acte 14, 14 mars 2000, Digital : année 2000 AMB)

Quand les travaux commencent malgré ces mobilisations, Belén dénonce la destruction de la couverture forestière dans la zone de protection de la Quebrada Seca et l'obstruction du ruisseau Aries pouvant aggraver les inondations en aval auprès du Tribunal Environnemental du Ministère de l'Environnement²⁵². La même année, la mairie demande directement aux municipalités de l'amont d'interdire l'approbation de permis de construire pour des résidences de haute densité sur le bassin versant de la rivière Burío avant d'avoir pris en compte le problème de la capacité hydraulique de la rivière dans leurs projets de plans régulateurs²⁵³.

Avec cet engagement, la mairie de Belén crée un précédent. Le risque d'inondation rend légitime la contestation de l'urbanisation. En 2004, c'est au tour de la municipalité de Flores de protester contre le projet résidentiel *Villas del Boulevard* à Heredia²⁵⁴. À Belén, ce projet est d'autant plus controversé que la commune est inondée en octobre 2004. Les élus soulignent leur devoir de coordonner des actions avec les institutions gouvernementales et les municipalités en amont. Moins combattif que pour *San Agustín*, la mairie de Belén suggère, non pas d'interdire la construction mais de la réguler via des solutions techniques d'amortissement des crues intégrées au

²⁵¹«Se propone un desarrollo de 980 lotes bajo un esquema habitacional de alta densidad. Para el Cantón de Belén es importante analizar el impacto de éste proyecto sobre los caudales del río Burío (o Quebrada Seca), que es la corriente a la que se pretende descargar las aguas pluviales, habiéndose usado en primera instancia el cauce de la Quebrada Aries para ese fin. De la revisión de la "Evaluación de los efectos hidrológicos del Proyecto Urbanístico San Agustín, en la cuenca de la quebrada Aries, Heredia", se detectan inconsistencias en la aplicación de la Fórmula Racional para la determinación del caudal de escorrentía. (...) Luego de una revisión sumamente rápida del informe del asunto, es posible pensar que los caudales máximos obtenidos estén subestimados. (...) se debe cursar al Municipio de Heredia una solicitud para que éste a su vez solicite a la empresa promotora del proyecto una clarificación de los datos empleados en la estimación de los caudales máximos de escorrentía (...).»

²⁵² Article 2, acte 40, 18 juillet 2000, Digital : année 2000 AMB

²⁵³ Article 27, acte 49, 8 juillet 2003, Digital : Année 2003 AMB ; Article 24, acte 57, 12 août 2003, Digital : Année 2003 AMB

²⁵⁴ Article 13, acte 43, 6 juillet 2004, Digital : année 2004 AMB

projet de construction²⁵⁵. L'engagement très vif des municipalités de l'aval se fait plus timoré, notamment parce qu'elles sont, elles aussi, responsables de l'urbanisation. Face à ce désengagement, la CIMH²⁵⁶ puis la Commission du Vote 4050 prennent le relais. Elles s'affirment comme collectifs de lutte contre les grands projets urbanistiques et dénoncent formellement le projet au Secrétariat Technique National Environnemental - SETENA - en vertu de son impact environnemental et social pour les riverains de l'aval²⁵⁷. Bientôt, les riverains eux-mêmes s'élèvent contre l'urbanisation. Jusqu'alors réservée au projet résidentiel de l'amont, l'Association de Développement Intégral de La Ribera de Belén et les riverains de la Quebrada Seca se mobilisent pour éviter la construction d'une résidence à Belén après l'inondation de 2007. Les actes municipaux témoignent de la verve de la présidente de l'association et d'un représentant des riverains :

« (...) que les personnes qui ont voté en faveur du projet urbanistique m'expliquent quel a été le motif de leur vote en faveur du projet, (...) j'ai l'impression que vous, qui êtes assis ici pour nous protéger, ne le faites pas, parce que si nous disons que c'est à cause d'autres municipalités qui approuvent des projets nous vivons cela, comment pouvez-vous approuver des projets qui vont aggraver le problème (...). Monsieur (...) insiste qu'avant l'arrivée de ce malheur il suivait cette situation des permis et de la complaisance de certains conseillers municipaux avec certains promoteurs, je ne comprends pas comment ces trois conseillers, qui ont voté affirmativement le projet, ne se dédient pas à étudier et analyser la situation qui a été la nôtre le 13 juin paradent avec les promoteurs, mais comment ne pensent-ils pas à toute cette eau qui va évidemment venir dans la rivière Quebrada Seca (...). »²⁵⁸ (Article 39, acte 43, 17 juillet 2007, Digital : année 2007 AMB)

²⁵⁵ Article 28, acte 64, 12 octobre 2004, Digital : Année 2004 AMB

²⁵⁶ Article 27, acte 56, 7 septembre 2004, Digital : année 2004

²⁵⁷ Article 12, acte 47, 15 août 2006, Digital : année 2006

²⁵⁸ « Atención a los Vecinos de la Asociación de Desarrollo Integral de La Ribera y los vecinos del Río Quebrada Seca. (...) que las personas que votaron a favor del proyecto urbanístico me expliquen cual fue el motivo por el que votaron a favor del proyecto, (...) me parece que ustedes que están allí sentados para protegernos no lo hagan, porque si decimos que por culpa de otras municipalidades que están aprobando proyectos nosotros estamos viviendo esto, cómo ustedes están aprobando un proyecto que va a agravar el problema (...). Sr. (...) recalca que, antes de suceder esta desgracia le venía dando seguimiento a esta situación de los permisos y de la complacencia de algunos regidores con algunos urbanizadores, no me explico como estos tres regidores que votaron afirmativamente el proyecto no se

Devant cette levée de boucliers, la mairie annule le permis et s'engage à ne plus octroyer de permis de construire pour des projets dont les eaux seraient rejetées dans la Quebrada Seca²⁵⁹.

Le problème du ruissellement, utilisée par la mairie de Belén pour négocier une solidarité amont / aval, ancre la critique de l'urbanisation outrancière. Le transfert de mobilisation, depuis les mairies vers les riverains, la CIMH et la Commission du Vote 4050 sépare l'exercice de la vigilance de celui de l'administration de l'urbanisation. Le manque de solidarité se transforme en manque de fermeté et de contrôle de la part de toutes les municipalités. Ce retournement consomme le divorce entre les conseils municipaux et les groupes qui s'érigent contre les constructions. De plus, il renforce la CIMH et la Commission du Vote 4050 dans la certitude de devoir défendre le bassin versant comme un territoire de gestion supra-communal contraignant les décisions municipales. Le bassin versant n'est plus chargée d'établir une solidarité pour assurer une égalité entre des communes soumises à des réalités hétérogènes. Il doit soumettre les communes à l'impératif d'un territoire environnemental partagé. Mais le bassin versant n'a pas d'existence légale, il s'agit dès lors de le faire exister.

II. « Produire » le bassin versant

A. Les défenseurs du bassin versant

Rappelons que la Commission Interinstitutionnelle des Micros Bassins Versant d'Heredia - CIMH - associe une dizaine de techniciens gouvernementaux : Ministère de la Santé, Entreprise des Services Publics d'Heredia - ESPH -, Service National des Eaux Souterraines, d'Irrigation et de drainage - SENARA -, Aire de Conservation de la Cordillère Volcanique Centrale et Université Nationale. Son travail, initié en 1993, porte sur cinq bassins versants urbains, dont la rivière Burío-Quebrada Seca. La

avocan a estudiar y analizar la situación que nos pasó el 13 de junio y se están vanagloriándose con los desarrolladores, pero como no piensan en todas esas agua que obviamente van a venir para el río Quebrada Seca (...).”

²⁵⁹ Article 19, acte 65, 30 octobre 2007, Digital : année 2007 AMB

CIMH poursuit l'objectif du développement durable et a pour outil, la planification par bassin versant (CIMH, 2004). Cette commission est le promoteur principal du bassin versant. L'une de ses membres fondateurs, M^{me} L, explique le besoin *évident* de sensibiliser les acteurs au bassin versant :

*« Donc nous commençons à voir avec les gens de Flores que l'on ne pouvait pas seulement comprendre la rivière depuis Flores, que cette rivière naît à San Rafael. Et donc nous commençons à travailler avec le sous bassin versant de la rivière Burío-Quebrada Seca. (...) Nous commençons à organiser des ateliers sur un mois, sur deux mois avec cette perspective. (...) Donc nous commençons à travailler tout ça avec les gens des municipalités, surtout avec celle de Flores. Et nous commençons à dire : « Ok, Si Flores commence à travailler, Flores ne doit pas être la seule. Heredia doit travailler, San Rafael doit travailler... » Donc nous commençons à travailler le thème de la gestion environnementale municipale. Tu vois, nous nous sommes rendus compte qu'il manquait beaucoup d'une réflexion en termes de durabilité. »*²⁶⁰ (M^{me} L. Fonctionnaire du Service environnemental du Ministère de la Santé à Belén-Flores, CIMH et Commission du Vote 4050, 18 novembre 2008, Belén).

Pour réussir ce travail, la CIMH a décidé de n'intégrer aucun représentant municipal afin d'éviter l'inconstance des mandats électoraux et être politiquement indépendant. M^{me} L. remarque cependant que la CIMH a aussi besoin de l'adhésion des municipalités pour mener à bien la gestion par bassin versant. En faisant condamner les institutions gouvernementales et les municipalités, le plaignant du Vote 4050, quoique agissant en son nom propre, favorise la perspective de la CIMH :

²⁶⁰ «Entonces empezamos a trabajar con la gente que no podemos ver el río solamente en Flores, es que este río nació en San Rafael. Y entonces empezamos a trabajar con la micro-cuenca del río Burío – Quebrada Seca. (...) Empezamos a identificar un inventario de recursos sociales. Quienes estaban entonces, desde la municipalidad, instancias publicas municipales y grupos. Empezamos a trabajar talleres de un mes, de dos meses con este enfoque. (...) Entonces empezamos a trabajar todo eso con la gente de las municipalidades, sobre todo la de Flores. Y empezamos a decir : “Ok, si Flores empieza a trabajar, no solo tiene que trabajar Flores. Tiene que trabajar Heredia, tiene que trabajar San Rafael...” Entonces empezamos a trabajar lo que fue gestión municipal ambiental. Ves, nos dimos cuenta que había muchos vacíos de sostenibilidad.”

*« (...) un collègue du MINAE (...) dépose cette plainte parce qu'il avait travaillé avec nous. Voyant l'effort que nous faisons, voyant le peu d'engagement de certaines institutions et de certaines municipalités, il lance la plainte et elle est reçue. De là naît la Commission du Vote 4050. »*²⁶¹ (M^{me} L. Fonctionnaire du Service environnemental du Ministère de la Santé à Belén-Flores, CIMH et Commission du Vote 4050, 18 novembre 2008, Belén)

C'est dans ce contexte que la Commission du Vote 4050 est créée en 2005. Nous rappelons en effet qu'elle est formée par des représentants de l'ESPH, du Ministère de la Santé, de l'ACCVC *et des mairies* en exécution d'une condamnation du Tribunal Constitutionnel au sujet de la pollution de la rivière, de l'imperméabilisation des sols et du mauvais calibrage des ponts. En obligeant toutes ces administrations à travailler ensemble, la décision du Tribunal Constitutionnel cristallise de fait un espace de gestion en fonction de la rivière. Cependant, le jugement ne mentionne pas la gestion par bassin versant. Ce niveau de gestion est adopté lors d'un atelier en 2007 sous l'influence de la CIMH, dont trois membres ont investi la Commission du Vote 4050 (CIMH, 2007).

Un troisième groupe cherche à formaliser un réseau translocal en faveur de la gestion par bassin versant. Les scientifiques du Département de Chimie de l'Université Nationale située à Heredia travaillent avec les municipalités et les groupes organisés depuis les années 1990. À partir de leur réflexion sur la qualité des eaux, ils investissent la sphère publique pour contrôler les sources de pollution, tant industrielles que résidentielles. Dans les années 1990, leur partenariat avec la mairie de Belén vise à fixer des critères de régulation des activités industrielles en matière de déchets solides et de gestion des eaux usées. Il débouche sur la formalisation du Règlement pour la Tutelle de l'Environnement à Belén en 1993²⁶², des plans de gestion proposés aux industriels pour modifier leurs pratiques de rejet²⁶³, des ateliers d'information du public²⁶⁴ et des travaux d'étudiants²⁶⁵. Dans les années 2000, les

²⁶¹« (...) un compañero del MINAE (...) interpone ese recurso porque había trabajado con nosotros. Viendo el esfuerzo que nosotros tenemos, viendo el poco compromiso de algunas instituciones y algunas municipalidades, lanza el recurso y se lo acorre. De allí nace la comisión del voto 4050.»

²⁶² Article 2, acte 63, 27 octobre 1993, Digital : année 1993 AMB

²⁶³ Article unique, acte 23, 27 avril 1994, Digital : Année 1994 AMB

²⁶⁴ Article 4, acte 18, 7 avril 1992, Digital : Année 1992 AMB

chimistes de la UNA participent au Programme d'Amélioration Intégrale de Mercedes Sud qui prend la forme d'un accompagnement vers une gestion intégrale et participative plutôt que sectorielle. Les scientifiques conseillent les autres membres du Programme d'Amélioration Intégrale de Mercedes Sud pour aller vers une concertation avec les pouvoirs publics et les entreprises afin d'améliorer un quartier plutôt que de s'engager dans des conflits frontaux. En formant durant deux ans les membres du programme au suivi simple de la qualité des eaux, les chimistes de l'UNA affirment le rôle de vigilance de la communauté quant à son espace de vie. En parallèle, ils collaborent avec les industriels pour proposer des améliorations en matière environnementale (Présentation « Pour une production plus propre » à la direction et au personnel de l'usine de traitement du café León, 3 juin 2009, Heredia). Enfin, leur objectif est de démultiplier cette initiative pour créer un réseau autour de la rivière (Rencontre « Unir des volontés pour le district de Mercedes », 19 août 2009, Heredia).

Administrer. Connaître. Eduquer. Voici les trois objectifs autour desquels la CIMH, la Commission du Vote 4050 et les chimistes de la UNA construisent leurs outils.

B. Administrer le bassin versant

Les outils pour administrer le bassin versant sont principalement forgés par la CIMH et la Commission du Vote 4050. Ils visent soit à organiser le groupe, soit à soumettre les institutions à la gestion par bassin versant.

a. L'organisation interne des commissions comme modèle d'administration

L'organigramme, les réunions, les plans d'action minutieusement corrigés et évalués, les comptes-rendus d'actions sont autant de moments et de documents qui, mois après mois, année après année, constituent la colonne vertébrale d'une administration du bassin versant. Cette administration est aussi pratique, pour l'organisation interne des

²⁶⁵«Introductory Study of the Quebrada Seca River, Effects of human activities on Water Quality», p.3041, article 6, acte 41, 20 août 1991, Tome LA-0045 AMB ; Alfaro Hernández, Sylvia Elena (2005). *Almacenamiento y manipulación de sustancias peligrosas – Indicadores de amenaza y vulnerabilidad : un análisis en las industrias del cantón de Belén, provincia de Heredia*. Heredia, Costa Rica: École de Chimie, UNA.

groupes, qu'idéale, pour le modèle de gestion qu'elle propose. Elle est organisée à la manière horizontale d'un réseau avec une distribution des tâches par sous-commissions que les membres intègrent volontairement en fonction de leurs compétences et préférences individuelles. De plus, l'ESPH propose un modèle de financement de la gestion par bassin versant. Cette entreprise semi-publique a créé une taxe pour service environnemental prélevée sur les factures d'eau. Cette taxe finance le Programme de Conservation et de Récupération de Bassin Versant permettant de protéger les forêts et de s'investir dans des commissions, telles que la CIMH et la Commission du Vote 4050 (M^{me} Q, Responsable du programme pro-cuencas de l'ESPH, CIMH et Commission du Vote 4050, 21 décembre 2008, San Rafael de Heredia).

Le fonctionnement des commissions n'est cependant pas exempt de critique. Les réunions sont aussi l'occasion de signaler des dysfonctionnements tels que l'absentéisme ou de questionner la pertinence du découpage en sous-commissions par exemple. Néanmoins ces critiques ne remettent pas en cause l'objet de ces organisations, la gestion par bassin versant, mais bien les conditions de sa réalisation rendue difficile par un contexte hostile, ou pire, indifférent. Les groupes sont en eux-mêmes des modèles d'administration du bassin versant s'il venait à devenir une entité officielle. Les revers essayés renforcent les participants dans leur engagement.

b. Limiter l'urbanisation dans l'attente d'une étude intégrale

Pour la CIMH et la Commission du Vote 4050, le seul moyen d'administrer correctement le bassin versant est de reconnaître les interactions biologiques, physiques et chimiques entre les habitants, le secteur privé et le milieu tant en amont qu'en aval. Pour faire l'objet de décisions politiques permettant d'administrer ces interactions, il faut prouver que leur déséquilibre provoque des effets délétères sur les habitants, les activités, les propriétés ou le milieu. La stratégie de la CIMH, puis de la Commission du Vote 4050, est de s'appuyer sur le ruissellement et l'évidence destructrice des inondations pour demander l'arrêt de l'urbanisation dans l'attente des résultats d'une étude technique et scientifique qui présenterait l'état d'équilibre et / ou les déséquilibres du bassin versant. Sans que les membres de ces commissions ne le formulent, il s'agit de mettre en pratique un principe de précaution dont le charme ne

saura être rompu que par des experts. Cette proposition doit pallier l'absence généralisée de politique communale d'aménagement urbain. Flores, Heredia, Barva et San Rafael de Heredia n'ont pas de plans régulateurs et celui de Belén, datant de 1997, n'intègre que partiellement la problématique environnementale. Appliquer un principe de précaution va à l'encontre de l'administration classique de l'urbanisation qui consiste à appliquer les règlements régionaux (plan GAM de 1982) ou nationaux (Loi de planification, règlement des constructions) en l'absence de Plan Régulateur communal.

La première initiative en faveur de l'aménagement du territoire par bassin versant date de 1999. À cette date, la CIMH et la mairie de Belén proposent une convention de coopération entre les cinq mairies afin d'obtenir le financement d'études techniques²⁶⁶. Les mairies s'engagent, à travers cette convention, à réduire le danger que représentent les rivières Quebrada Seca et Bermúdez pour les populations en définissant des alternatives techniques et de gestion intégrale des bassins versants. Ce projet est construit sur la légitimité conférée aux études techniques à produire une gestion cohérente. Elles seules sont en mesure de produire des preuves suffisantes, scientifiques, pour exiger des élus le vote des règles les contraignant eux-mêmes tout comme leurs successeurs. La CIMH attribue l'échec du financement de l'étude aux divergences politiques entre communes, renforçant son désir d'opposer la rationalité des études techniques aux intérêts politiques (M^{me} L. Fonctionnaire du Service environnemental du Ministère de la Santé à Belén-Flores, CIMH et Commission du Vote 4050, 18 novembre 2008, Belén). Mais il faut attendre 2007 pour que la procédure de prise en compte du principe de précaution soit complètement bouclée. La Commission du Vote 4050 (2007) réactualise la convention intermunicipale en ajoutant une limite à l'urbanisation dans l'attente d'une étude intégrale sur le bassin versant :

« Une des choses les plus importantes de cette convention était précisément que les municipalités allaient refuser les permis d'évacuation des eaux pluviales tant qu'il n'y avait pas d'étude démontrant que la rivière avait, ou

²⁶⁶ Article 2, acte 42, 10 août 1999, Digital : année 1999 AMB ; Article 2, acte 37, 23 décembre 2000, Digital : Année 2000 AMB

*n'avait déjà plus, de capacité. »*²⁶⁷ (M^{me} Q, Responsable du programme pro-cuencas de l'ESPH, CIMH et Commission du Vote 4050, 21 décembre 2008, San Rafael de Heredia)

Cette convention intermunicipale est signée par toutes les mairies sauf Belén. Pendant deux ans, en 2007 et 2008, Flores²⁶⁸, Barva, San Rafael et Heredia arrêtent de délivrer des permis de construire aux grands projets immobiliers malgré la pression des promoteurs illustrée ci-dessous :

*« Je vous envoie la présente lettre afin de vous faire connaître notre analyse légale sur la Résolution 2005-04050 du Tribunal Constitutionnel (...). Cela afin d'éclairer les doutes qui subsistent sur le thème et qu'ainsi, si vous rejoigniez notre analyse, vous autorisiez l'évacuation des eaux pluviales qui concernent le projet de développement Arboleda de Asturia de la Aurora de Heredia (...). Ce que le Tribunal prétend est de protéger l'environnement et la santé des individus, sans porter préjudice (...) au développement, ce dernier devant être contrôlé et ne pas aller à l'encontre de l'intérêt protégé. Le problème concernant les deux rivières mentionnées est un problème de **POLLUTION**, or comme tout le monde le sait les eaux pluviales **NE** polluent **PAS**, au contraire, elles aident à diluer la pollution et les mauvaises odeurs. (...) Au vu de cet éclaircissement grâce à tout ce que nous avons évoqué précédemment, interpréter ou affirmer qu'au travers de la résolution, le Tribunal ordonne l'interdiction des évacuations pluviales dans les rivières qui nous occupent, manque de toute logique si on ne veut pas porter préjudice aux droits individuels qui seraient violentés par cette interprétation abusive et inappropriée. »*²⁶⁹ (Lettre du 15 mars 2007 d'un promoteur immobilier adressée au département légal de la municipalité d'Heredia²⁷⁰).

²⁶⁷ «Una de las cosas más importantes de este convenio era precisamente que los municipios iban a denegar los permisos de desfogues de aguas pluviales hasta tanto no hubiera un estudio que demostrara que el río, o tenía, o ya no tenía capacidad.»

²⁶⁸ Le cas de Flores est singulier puisque la mairie a interdit la construction d'urbanisation ou de résidence en 2008 car la distribution d'eau potable municipale est saturée (M. I. Responsable du cadastre de la mairie de Flores, Commission du Vote 4050, 28 octobre 2008, Flores).

²⁶⁹ «Le envié la presenta misiva con el afán de darle nuestro análisis legal sobre la Resolución 2005-04050 de la Sala Constitucional (...). Lo anterior, con miras a esclarecer la incertidumbre que sobre el tema subsiste y que de este modo, si usted concuerda con este análisis, se nos autorice el respectivo desfogue de aguas pluviales para el desarrollo Arboleda de Asturias en la Aurora de Heredia (...). Lo

C. La science et les techniques pour faire exister le bassin versant

Les études scientifiques et les diagnostics techniques fixent les frontières du bassin versant ainsi que ses caractéristiques. Présentés comme des instruments d'aide à la décision, ils servent plutôt d'instruments pour convaincre les décideurs ou soutenir leurs décisions.

Dès la fin des années 1990, la CIMH collabore avec des universités, soit parce que certains des membres interviennent dans des universités privées, soit via la participation à des programmes de recherche de l'Université Nationale. Une chercheuse de cette université est d'ailleurs membre de la Commission. Selon M^{me} L., cette collaboration est rendue nécessaire par l'absence de données fiables sur la rivière (M^{me} L. Fonctionnaire du Service environnemental du Ministère de la Santé à Belén-Flores, CIMH et Commission du Vote 4050, 18 novembre 2008, Belén). Les données produites dans le cadre de ces collaborations sont majoritairement des mémoires d'étudiants. Ils participent directement à la formalisation du bassin versant comme l'illustre la traduction des titres des trois principaux mémoires :

- Zamora Brenes, Rafael A. (2002), *Diagnostic physique et caractérisation de l'usage des sols du sous bassin versant de la rivière Burío et son affluent Quebrada Seca, Heredia, Costa Rica*, Faculté des Sciences de la Terre, Université Nationale, Heredia, Costa Rica, 113p.
- Arredondo Víquez, Karlos Francisco (2007), *Tests Hydrauliques dans la rivière Burío-Quebrada Seca*, Faculté d'ingénierie, Université Interaméricaine du Costa Rica, Heredia, Costa Rica, 74 p.

que la Sala pretende proteger es el medio ambiente y la salud de las personas, sin perjuicio (...) del desarrollo, siempre que éste sea controlado y no vaya en detrimento del interés protegido. El problema con los ríos mencionados es de **CONTAMINACION**, y como es bien sabido las aguas pluviales **NO** contaminan, por el contrario ayudan a diluir tal contaminación y malos olores. (...) A todas luces, por todo lo anteriormente expuesto, el interpretar o afirmar que, mediante la resolución, la Sala ordena que se prohíban los desfuegos pluviales en los ríos que nos ocupan, carece de toda lógica, sin perjuicio de los derechos individuales que se estarían violentando por dicha interpretación extensiva y extralimitada.”

²⁷⁰ L'intégralité du document est consultable en annexe 3.

- Tisserant, Adrien (2008), *Analyse des problèmes liés à l'érosion des berges du Río Burío - Quebrada Seca (Province de Heredia) : Valorisation des données existantes et acquisition in situ*, Université Nationale et École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg, France, 55 p.

Outre ces travaux universitaires, la CIMH et la Commission du Vote 4050 génèrent elles-mêmes des connaissances. Par exemple, en organisant des campagnes de récolte de données comme la sous-commission sur la pollution du Vote 4050 afin d'établir une carte des sources de pollution (Relevé des sources pollution par des membres de la Commission du Vote 4050, 10 novembre 2008, San Rafael de Heredia). Un des membres de la CIMH, hydrogéologue de la SENARA de son état, met ses connaissances au service de la production de deux instruments qui contribuent à l'aménagement du territoire (M. AE. Hydrogéologue du Service National des Eaux Souterraines, de l'Irrigation et d'Assainissement, CIMH, 10 février 2009, Heredia). Le premier est une carte de vulnérabilité hydrique des cinq bassins versants d'Heredia, adoptée par certaines municipalités comme document d'urbanisme pour protéger les zones de recharges des nappes souterraines. Le second correspond au cahier des charges pour réaliser l'étude intégrale de la Quebrada Seca d'un point de vue hydrologique et hydraulique. Cette étude est l'objectif de la convention intermunicipale portée par la Commission du Vote 4050 évoquée ci-dessus. Comme la série de documents techniques et scientifiques produits ou coproduits par la CIMH, elle ne vise pas à révéler des connaissances mais à organiser des preuves pour les décideurs :

*« Disons qu'ici, le dernier mot, la mairie est celle qui a le dernier mot. (...) Ce n'est pas facile d'avoir un tas de promoteurs là, paralysés, et ils sont là à faire pression pour qu'on leur donne l'évacuation. Et aussi sans avoir, disons, par exemple, cette étude qui manque tant, pour leur dire : « Voyez messieurs ici non, c'est-à-dire, nous ne pouvons pas, nous ne pouvons plus évacuer vers cette rivière ». »*²⁷¹ (M^{me} Q, Responsable du programme pro-cuencas de

²⁷¹ Digamos allí, la ultima, ultima palabra la tiene el municipio. (...) No es fácil tener a un montón de urbanizadores allí, paralizados, y ellos allí presionando para que les dejen el desfogue. Y también sin tener digamos por ejemplo este estudio que hace tanta falta como para decirle a ellos "vea señores aquí ya no, o sea, no podemos, no podemos desfogar más a este río".

l'ESPH, CIMH et Commission du Vote 4050, 21 décembre 2008, San Rafael de Heredia)

L'accumulation de connaissances autour d'un seul objet, le bassin versant, présume de sa stabilité. Le recours aux sciences physiques légitime le caractère naturel de son découpage alors même que ce dernier est modulable. Il est d'ailleurs appliqué à des échelles très variées de par le monde. La Commission du Fleuve Mékong créée en 1995 par la Thaïlande, le Laos, le Cambodge et le Vietnam est transnationale (Affeltranger et Lasserre, 2003) alors que les 33 Organisations de Bassin Versant créées au Québec en 2002 concernent des petits fleuves côtiers (Brun et Lasserre, 2010). Sur le territoire de la Quebrada Seca d'autres instances proposent des échelles concurrentes en fonction de leurs objectifs. La Compagnie Nationale de Courant Électrique et de Lumière crée le Plan d'Amélioration Environnementale du haut Bassin versant de la rivière Virilla en 1993 pour éviter l'enlèvement de ses barrages hydroélectriques (Ramos O'Hara, 1996). À partir de 1994, la Commission du Bassin Versant du Río Grande de Tárcoles, dont un des principaux affluents est la rivière Virilla, communique régulièrement avec la mairie de Belén²⁷². Cette plasticité scalaire s'explique par des arbitrages moins scientifiques que politiques, administratifs ou financiers.

Présenté comme une « évidence hydrique », le bassin versant de la Quebrada Seca ne supplante donc pas la logique d'autres options : sous bassin versant de la rivière Burío, de la rivière Quebrada Seca, de la rivière Bermudez (adopté en 2008 par la CIMH) ou encore bassin versant de la rivière Virilla. Moins qu'un découpage à la rationalité cartésienne, ce choix d'échelle est issu de la reconnaissance institutionnelle, à la fin des années 1990, de problèmes localisés à Belén. Cette reconnaissance se fixe à l'aval de la confluence des rivières Burío et Quebrada Seca et en amont de leur confluence avec la rivière Bermúdez. Au-delà d'une froide délimitation scientifique, le bassin versant est donc un processus de territorialisation. Sa spécificité réside cependant dans l'argument écologique qui le légitime comme seul choix rationnel pour résoudre le dilemme de l'équilibre entre la pression exercée

²⁷² Article 1, acte 39, 7 juillet 1994, Digital : Année 1994 AMB ; Article 6, acte 57, 24 octobre 1995, Digital : Année 1995 AMB ; Article 6, acte 40, 14 juillet 1998, Digital : Année 1998 AMB

par les activités humaines et la préservation de l'environnement. Convoquer les sciences et techniques permet de caractériser l'objet sans le remettre en cause, de produire des témoignages légitimes de son existence. Face à ces connaissances, seules deux postures sont possibles, les ignorer ou prendre les décisions correspondantes. L'évidence hydrique, elle, reste inaltérable.

D. Dépolitiser le bassin versant par l'éducation et la formation

Une fois le discours scientifique sur le bassin versant produit, il peut être transmis. Si le bassin versant est considéré comme un artefact, l'effort de transmission véhicule un modèle politique qui tient du militantisme. S'il est abordé comme une forme naturelle, décrite par les sciences physiques, caractérisée par une pente, une aire ou des densités de populations, la transmission devient un devoir d'information et d'éducation. L'effort de *sensibilisation* au bassin versant entrepris par la CIMH et par les chimistes de la UNA tient de cette seconde version de la transmission. Ainsi, les membres de la CIMH ne parlent jamais de convaincre leurs interlocuteurs mais bien de leur faire comprendre, de les ouvrir à une logique neuve :

« (...) l'ancien maire [de Belén], il a été très difficile de lui faire comprendre que le problème de leurs inondations n'allait pas se résoudre si eux ne travaillaient pas avec la mairie de San Rafael, avec la mairie de Flores, avec la mairie de Heredia. Ça, ils l'ont compris en cours de route. Quand ils ont vu que si à San Rafael ils continuaient à évacuer les eaux, ça allait pareillement arriver vers eux. »²⁷³ (M^{me} Q, Responsable du programme pro-cuencas de l'ESPH, CIMH et Commission du Vote 4050, 21 décembre 2008, San Rafael de Heredia).

La CIMH ouvre plusieurs espaces pour *partager* les connaissances produites par les étudiants ou par ses membres. Ses propres réunions ainsi que celles de la Commission du Vote 4050 sont des occasions de *valorisation* (Réunion de la Commission du Vote 4050, 5 décembre 2008, Heredia).

²⁷³« (...) el anterior alcalde [de Belén], costó mucho hacerle entender que el problema de inundaciones de ellos no se iba a solucionar si ellos no trabajaban con la municipalidad de San Rafael, con la municipalidad de Flores, con la municipalidad de Heredia. Eso lo han entendido ya en la marcha. Cuando han visto bueno que si aquí en San Rafael siguen tirando aguas, igual le va a llegar a ellos.»

“Faire” le bassin versant



Maquette du Bassin versant par les habitants de Mercedes Sur 23/05/09

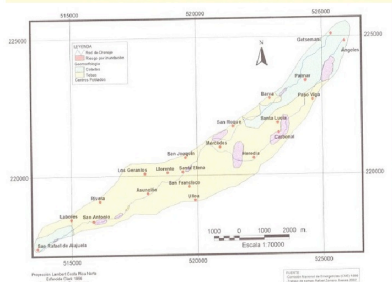
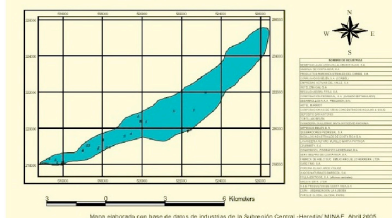
Source : Cloé Vallette



Ci-dessus : Visite environnementale de la CIMH destinée à la Commission du Vote 4050 - 07/11/2008
Colonne : Fête annuelle du Programme d'Amélioration Intégrale de Mercedes Sud - 23/05/2009

Projection de cartes du bassin versant lors de réunions d'information

Industrias Micro Cuenca Quebrada Seca, Rio Burio



Extraits d'un power-point de la CIMH - 2005



Extrait d'un power-point d'étudiants ingénieurs de la UCR - 2003



Source : Cloé Vallette

Elle organise ou participe à des réunions d'information publique ou institutionnelle en transformant les études en power-point. Les cartes sont des supports particulièrement appréciés pour transmettre l'idée du bassin versant (cf. page d'illustrations 9). Enfin, la CIMH organise des sorties d'éducation à l'environnement en partenariat avec la ESPH depuis 2005 autour de la Quebrada Seca. Ces visites en bus sont destinées au public scolaire, aux élus, aux associations de riverains et aux fonctionnaires. Elles sont animées par un éducateur à l'environnement de FUNDECOR²⁷⁴. L'objectif est de développer une *conscience locale* de l'interaction environnementale et humaine sur un bassin versant (M. N., Educateur environnemental de FUNDECOR, 2 décembre 2008, Heredia). L'itinéraire est rythmé par des arrêts qui correspondent à une problématique hydrique : déchets, eaux usées, captation d'eau (cf. page d'illustrations 9). L'animateur met l'accent sur l'interdépendance entre l'amont et l'aval.

Les chimistes de la UNA participent, dès les années 2000, au Programme d'Amélioration Intégrale de Mercedes Sud. Leur rôle est d'accompagner ce projet vers une gestion intégrale et participative du quartier. Outre la production de données sur la qualité des eaux, à la manière d'un laboratoire d'analyse, ces scientifiques ont entrepris de former les membres de l'association, pendant deux ans, à un suivi simplifié de la qualité des eaux. Une des étapes de cette formation est la création collective d'une maquette du bassin versant (cf. page d'illustrations 9) :

« [Quel était l'objectif de cette maquette ?] *Et bien l'objectif était de comprendre quel était le bassin versant, depuis la naissance de ces rivières jusqu'à leur sortie là-bas, son embouchure et pour voir quels sont leur parcours, quels villages, comprendre quels sont les villages qui sont sur ces rives et toute cette histoire, et bien pour nous guider visuellement.* »²⁷⁵ (M. AN. Habitant du quartier de Mercedes Sud, Programme d'Amélioration Intégrale de Mercedes Sud, 27 mai 2009, Heredia)

²⁷⁴ FUNDECOR est une Organisation Non Gouvernementale créée en 1989. Ses trois activités principales sont l'éducation à l'environnement, le paiement pour services environnementaux et la reforestation.

²⁷⁵« [¿Cual era el objetivo de esta maqueta ?] Pues de esa, comprender cual es el desde el nacimiento de esos ríos hasta la salida allá, su desembocadura y para verlo cuales son su ruta cuales pueblos, comprender cuales son los pueblos que están a la orilla de el y toda esa cosa pues para guiarnos visualmente.»

Les nuisances sont, nous l'avons vu, le point de départ de la recherche de solutions préventives qui mènent à une territorialisation du bassin versant. Cette territorialisation est produite par des acteurs au travers de pratiques et d'objets qui l'administrent, le caractérisent et le transmettent. En faisant du bassin versant un sujet de sciences puis d'éducation, les fonctionnaires de la CIMH et les universitaires de la UNA neutralisent sa dimension politique.

III. Le bassin versant à l'épreuve du territoire communal

Les revers essuyés par la gestion par bassin versant sont expliqués de deux manières par ses défenseurs. Premièrement, l'immense majorité des gens ne connaît pas le problème. Ils doivent donc être formés ou informés par de vastes campagnes de sensibilisation. Deuxièmement, les décideurs politiques résistent à l'évidence afin de défendre leurs intérêts et ceux de leurs partisans au détriment de la gestion par bassin versant, seule véritable garantie pour la sécurité. Expliquées de cette manière, les résistances opposées à cette territorialisation ne l'ébranlent pas. Les identifier permet à l'inverse d'assurer sa pérennité en justifiant les trois activités des groupes qui la promeuvent. Notre propre observation de ces résistances nous amène à les placer sur un terrain politique qui oppose la lenteur gouvernementale aux besoins communaux d'agilité et de réactivité. La tension entre ces deux logiques conduit à un transfert de la responsabilité collective imposée par le bassin versant, vers les promoteurs immobiliers qui proposent un dispositif de contrôle sociotechnique (Mormont, 2009).

A. Résistances au bassin versant

a. S'éveiller au bassin versant pour l'adopter ?

L'effort de formation et d'information réalisé dans l'objectif de stimuler ou d'éveiller une sensibilité aux interactions entre les êtres humains et le milieu doit révéler l'existence du bassin versant. Pourtant, du degré de connaissance ne semble pas dépendre l'engagement en faveur de la gestion par bassin versant. Voilà ce que nous révèlent les entretiens réalisés à Belén.

Cette commune tient en effet une place singulière quant à la gestion par bassin versant. De 2002 à 2006, le maire assume un leadership en se rapprochant de la CIMH dont sa sœur est membre fondateur. Outre les formations et les réunions organisées à Belén, la presse locale diffuse régulièrement des informations sur le sujet, en particulier autour des activités de la CIMH et surtout du Vote 4050 du Tribunal Constitutionnel. De ces expériences, les fonctionnaires municipaux, la Commission pour la Quebrada Seca et certains riverains gardent une connaissance de la gestion par bassin versant. Par exemple, en évoquant une visite organisée du bassin versant, M. H, riverain de la Quebrada Seca, considère qu'elle a permis de prendre conscience de la dépendance entre l'amont et l'aval à travers des activités riveraines destructrices :

« Nous, avec la municipalité antérieure, nous avons fait une visite, vers le mois de novembre, le maire était avec nous, là-bas, là où naît cette rivière. (...) À Getsemaní, très jolie. C'est une beauté que de voir cette rivière qui jaillit avec de l'eau potable. Durant le mois de novembre, c'était déjà les récoltes de café. Et nous avons passé le pont comme ça et l'eau vient toute claire. Et pas plus loin, à 20, 30 mètres, pas plus loin, cette eau toute claire, ils la dévient et l'envoient vers trois usines de traitement du café qui sont là. Et de là, quand cette eau à un moment, elle passe dans la bonne rivière, il y a alors une saleté jusqu'à la Quebrada. »²⁷⁶ (M. H., Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Ancien de la Commission pour la Quebrada Seca, 19 mars 2008, Belén)

Les membres de la Commission pour la Quebrada Seca à Belén savent d'ailleurs se saisir du bassin versant pour accuser les mairies voisines d'immobilisme (Réunion de la Commission pour la Quebrada Seca, 12 mars 2008, Belén). Les riverains utilisent le bassin versant pour dénoncer les pratiques urbaines des municipalités et habitants de l'amont. Au lieu de créer des alliances et de favoriser une solidarité, cette lecture

²⁷⁶«Nosotros, con la municipalidad anterior, hicimos una visita, como en el mes de noviembre, el alcalde estuvo con nosotros, allá, donde nace este río. (...) En Getsemaní, muy lindo. Mira que belleza ver este río que sale con agua potable. En el mes de noviembre, ya estaban las cosechas de café. Y pasamos el puente así y viene el agua claricita. Y allí no más, a 20, 30 metros, allí no mas, esta agua claricita la desvían y la echan a tres beneficios de café que hay allí. Y de allí, cuando ya esta agua de momento, ya pasa en el buen río, ya el río hay una suciedad hasta la quebrada.»

aboutit à une victimisation de la commune. Il est répété à l’envi que Belén ne représente que 4% de l’aire du bassin versant et que les averses à l’origine des inondations se produisent en amont. La cause des inondations est renvoyée à l’extérieur de Belén dont les habitants et la commune finissent par jouer un rôle mineur, voire passif :

« Ce n’est pas seulement Belén, ici nous allons parler du sous bassin versant. Moi je préfère lui donner cette perspective intégrale à la problématique. Belén, ce qu’elle fait, c’est qu’elle reçoit un tas de situations qui arrivent dans l’amont du bassin versant. Nous, je pourrais dire que nous sommes la plaine d’inondation, vraiment, il nous revient de recevoir tout ça, mais disons que ce n’est pas un problème d’ici. Oui, bien sûr que nous participons beaucoup ici à ça mais ce n’est pas seulement Belén, ce sont toutes les communes du sous bassin versant (...). »²⁷⁷ (M^{me} E. Responsable du projet du canal de dérivation à la mairie de Belén, 7 mars 2008, Belén)

Si les fonctionnaires municipaux et les membres de la Commission pour la Quebrada Seca connaissent le bassin versant, ils ne s’y engagent pas. La Commission pour la Quebrada Seca se concentre sur les projets municipaux qu’elle entend stimuler et guider. La gestion par bassin versant est considérée trop lente pour donner une réponse satisfaisante au problème (Réunion de la Commission pour la Quebrada Seca, 25 mars 2009, Belén). Le même constat est fait du côté des fonctionnaires municipaux :

« (...) ça se ramifie en deux scènes. Une scène est le vote du Tribunal qui oblige les institutions à participer mais dont les actions, je te dirai qu’elles sont inexistantes ou très faibles, et de l’autre c’est la mairie de Belén qui continue à travailler. Donc qu’avons-nous fait, des travaux de mitigation importants (...) et moi je sens qu’on a continué à travailler mais à la base, à

²⁷⁷«No solamente es Belén, aquí vamos a hablar de la micro cuenca. A mí me gusta darle este enfoque integral a la problemática. Belén lo que hace es que recibe un montón de situaciones que en la parte alta de la cuenca está sucediendo. Nosotros, podría decir que somos la planea de inundación, verdad, nos toca como recibir todo eso, pero no es un problema de acá, digamos. Sí, claro que si tenemos mucha participación allí en eso pero no es solamente Belén, son todos los cantones de la micro cuenca (...).”

un niveau local (...). »²⁷⁸ (M^{me} AJ., Directrice du Service de développement social de la mairie de Belén, 23 mars 2009, Belén)

Cette lenteur va à l'encontre d'une réduction rapide, même temporaire, de l'exposition aux inondations. D'une part, elle est rapportée aux difficultés à trouver un consensus intercommunal. D'autre part, elle est associée à la lourdeur des organes de contrôle. Même organisée en réseau, la CIMH et la Commission du Vote 4050 s'inscrivent dans la logique bureaucratique du pouvoir régalién. Pourtant présentées comme des alternatives, ces commissions en sont des ramifications et constituent une entrave pour les pouvoirs locaux.

Quoique la sensibilisation au bassin versant soit une mission des commissions, la connaissance de ce territoire et de ses interactions est une condition nécessaire mais insuffisante à son adoption. Les résistances opposées au bassin versant ne proviennent pas d'une méconnaissance du bassin versant mais d'une méfiance envers les institutions gouvernementales.

b. Divergences politiques ou hétérogénéité communale ?

Outre la méconnaissance, les défenseurs du bassin versant expliquent la résistance des mairies par des divergences politiques entre municipalités. La division administrative par municipalité défie la gestion par bassin versant. L'éclatement des politiques locales est à la fois un échec et une justification pour imposer un territoire de gestion alternatif. Remarquant l'ampleur de la tâche, la coordinatrice de la Commission du Vote 4050 signale que la Commission risque d'exister encore longtemps (M^{me} J. Directrice de la Sous-région Centrale de l'ACCVC du MINAE, Coordinatrice de la Commission du Vote 4050, 12 novembre 2008, Alajuela).

Dans les communes, les divergences municipales sont abordées, au-delà des couleurs politiques des élus, comme le résultat de l'hétérogénéité des enjeux et des moyens

²⁷⁸« (...) se ramifica en dos escenarios. Uno es el escenario del voto de la Sala que obliga a las instituciones a formar parte pero que las acciones, yo te diría que son inexistentes o muy débiles, y la otra es que la municipalidad de Belén sigue trabajando. Entonces que hemos hecho nosotros, obras de mitigación importantes (...) y yo siento que se ha seguido trabajando pero básicamente a nivel local (...). »

entre les communes : « *Se sont des réalités distinctes, il y a des municipalités qui gèrent des budgets importants... Donc il a été un peu difficile de nous asseoir tous pour parler.* »²⁷⁹ (M^{me} E. Responsable du projet du canal de dérivation à la mairie de Belén, 7 mars 2008, Belén). Parmi les trois communes de l'amont, Flores a de faibles capacités d'investissement. Un fonctionnaire municipal de Flores dira d'ailleurs : « *Ce n'est pas comme... comparé à Belén, qui a des industries très fortes, nous, c'est beaucoup plus comme des petites industries.* »²⁸⁰ (M. I. Responsable du cadastre de la mairie de Flores, Commission du Vote 4050, 28 octobre 2008, Flores). Heredia et Belén ont toutes deux d'importantes ressources mais ne sont pas alliées pour autant. Bien au contraire : Belén évite délibérément de mutualiser ses moyens avec la zone d'influence de la capitale de province. Elle refuse d'être membre de la fédération des municipalités d'Heredia et se rapproche d'Escazú et Santa Ana, deux communes de la province de San José qui attirent le secteur privé et des populations aisées. En aval, San Rafael et Barva sont affectées à la marge par les nuisances. Or, elles doivent gérer des territoires vastes et composites tout en assumant le contrôle des frontières urbaines de la GAM (M. V. Responsable du service environnement de la mairie d'Heredia, Commission du Vote 4050, 25 janvier 2009, Heredia). Les relations intercommunales ne sont pas caractérisées par l'entraide. Les communes peinent à s'acorder, chacune prise par ses enjeux territoriaux qui vont du contrôle des frontières rurales du parc national Braulio Carillo à la gestion des artères économiques de la capitale.

Alors que les défenseurs du bassin versant déplorent l'incapacité des mairies à dépasser leurs divergences politiques, les fonctionnaires municipaux et les élus témoignent d'enjeux locaux prioritaires.

c. Versatilité politique

Dernier argument des défenseurs du bassin versant, les politiques sont inconstantes à cause des changements de mandats et de la sensibilité des élus aux pressions économiques. Cette inconstance nuit à la prise en compte des interdépendances du

²⁷⁹«Son distintas realidades, hay municipalidades que manejan muchos presupuestos... Entonces ha sido un poco difícil sentarnos todos a hablar.»

²⁸⁰ «No es como, comparado con Belén, que tiene sus industrias muy fuertes, nosotros es mucho más, como pequeñas industrias.»

bassin versant. Elle est particulièrement décrite au sujet de la convention intermunicipale relancée par la Commission du Vote 4050 en 2007 évoqué ci-dessus dans notre sous-partie sur l'administration du bassin versant.

En effet, la convention n'est pas signée par Belén. Cette fin de non recevoir est accueillie avec suspicion, d'autant plus que Belén autorise un projet immobilier au lendemain de l'inondation de 2007 :

« (...) les autres mairies disaient « mais qu'est ce que c'est que ça, nous refusons des permis d'évacuation d'eau aux constructions qui sont en amont, alors que nous n'avons pas encore, disons, les effets qu'ils ont, et eux, qui sont les sinistrés, permettent des évacuations ». »²⁸¹ (Mme Q, Responsable du programme pro-cuencas de l'ESPH, CIMH et Commission du Vote 4050, 21 décembre 2008, San Rafael de Heredia)

Le manque de fermeté de Belén est associé à un changement de mandat, le nouveau maire n'assumant pas le même leadership en matière de bassin versant. Néanmoins, ce nouveau maire, s'il n'a pas signé la convention, a demandé à ce que l'État d'Urgence soit déclaré pour l'ensemble des communes du bassin versant à la même époque. Ainsi, ce n'est pas au bassin versant que son service juridique s'oppose, mais à la limitation de l'autonomie municipale que représente l'obligation de soumettre ses décisions à la Commission du Vote 4050²⁸².

L'autonomie municipale fait face à l'ingérence d'un contrôle externe primant sur la souveraineté des décisions locales. Cette autre lecture montre combien les résistances au bassin versant renvoient à des enjeux de pouvoir. La rationalité écologique du territoire du bassin versant heurte les logiques sociales ancrées dans des territoires communaux. La superposition de ces deux territoires est illusoire mais elle est présentée comme possible par les deux parties. Chacune évite de remettre en cause le territoire de l'autre tout en essayant d'échapper à sa tutelle. Les défenseurs du bassin

²⁸¹« (...) los demás municipios decían “pero que es esto, nosotros denegando permisos de desfogues de agua a construcciones que están arribas, que todavía nosotros no tenemos los, digamos, los efectos que ellos están teniendo, y ellos, que son los afectados, permitiendo desfogues”.”

²⁸²Article 15, acte 49, 19 août 2008, Digital : Année 2008 AMB

versant ont dépolitisé leur territoire et évitent d'investir cette sphère au risque d'être discrédités. Les municipalités ne peuvent ignorer des revendications environnementales qui tentent de résoudre des nuisances hydriques sous peine d'être sanctionnées par les urnes. La tension est extrême.

B. Un dispositif de contrôle sociotechnique

La vigilance de la Commission du Vote 4050 pousse les mairies à trouver des solutions pour répondre aux exigences légales. Flores²⁸³, Barva, San Rafael et Heredia contiennent les grands projets urbanistiques en 2007 et 2008. Mais, les pressions économiques sont très importantes. Comment réussir à prendre en compte les risques environnementaux sans faire le deuil de la croissance ? Vers qui se tourner ?

Heredia est la première municipalité à statuer pour limiter l'impact du ruissellement sans interdire l'urbanisation. En 2008, les projets urbanistiques sont autorisés sous conditions. Pour construire une résidence, un condominium ou une industrie, le promoteur doit réduire le ruissellement de 50% en fonction de son terrain et d'une période de retour de crue de 25 ans (M. V. Responsable du service environnement de la mairie d'Heredia, Commission du Vote 4050, 25 janvier 2009, Heredia). Ce choix est cohérent avec la politique municipale de développement économique. San Rafael de Heredia et Barva emboîtent le pas d'Heredia dans le courant du mois de mars 2009 (Réunion de la Commission du Vote 4050, 27 mars 2009, Heredia ; Réunion de la Commission du Vote 4050, 27 mars 2009, Heredia). Belén s'intéresse de près à cette mesure (M. AB. Ingénieur du service des travaux publics de la mairie de Belén, 5 février 2009, Belén). L'interdépendance des territoires, qui relie l'imperméabilisation au risque hydrique, est donc intégrée aux réflexions des administrations locales d'un point de vue purement technique.

Cette solution technique permet aux municipalités de transférer la responsabilité environnementale vers le secteur privé :

²⁸³ Le cas de Flores est singulier puisque la mairie a interdit la construction d'urbanisation ou de résidence en 2008 car la distribution d'eau potable municipale est saturée (M. I. Responsable du cadastre de la mairie de Flores, Commission du Vote 4050, 28 octobre 2008, Flores).

« Nous sommes en train de travailler en transférant le coût pour maintenir la Quebrada Seca aux niveaux naturels, du moins à hauteur d'Heredia (...) [le promoteur :] cette mesure de réduction du ruissellement me coûte tant, 100 millions de plus. [Je dis au promoteur :] Ce n'est pas mon problème... C'est votre problème, ça c'est le prix du développement, ces conditions sont respectées et voilà (...). »²⁸⁴ (M. V. Responsable du service environnement de la mairie d'Heredia, Commission du Vote 4050, 25 janvier 2009, Heredia)

Ce choix, critiqué par la CIMH et une partie des membres de la Commission du Vote 4050, désavoue le rôle de concertation de cette dernière (Réunion de la Commission du Vote 4050, 5 décembre 2008, Heredia ; Réunion de la Commission du Vote 4050, 24 octobre 2008, Heredia). Or cette commission n'est pas soutenue par le Tribunal Constitutionnel qui ne répond pas aux demandes de précision en matière de permis de construire (Réunion de la Commission du Vote 4050, 5 décembre 2008, Heredia).

L'adoption d'une perspective de bassin versant sans transfert de pouvoir administratif laisse les municipalités face à leur responsabilité. L'impossible accord intermunicipal autour de l'arrêt total du développement urbain favorise le transfert de charge vers le secteur privé. Le critère de construction supplémentaire vient pallier l'absence de volontarisme politique. La norme de construction calfeutre la responsabilité sociale du ruissellement en apportant des solutions techniques incertaines. Le transfert de responsabilité au secteur privé est problématique, notamment concernant les contraintes liées à l'entretien des ouvrages de mitigation. Au Costa Rica, ce type de transfert a été expérimenté quand les stations d'épuration privées sont devenues une condition pour la construction de condominium. Leur inefficacité est proverbiale (PRUGAM, 2008a) et laisse craindre un scénario du pire pour les ouvrages de mitigation. Enfin, ce type de transfert est accompagné de mécanismes publics de contrôle (autorisation, certificat) entraînant une augmentation de l'organe bureaucratique.

²⁸⁴«Nosotros estamos trabajando trasladando el costo de mantener Quebrada Seca en los niveles naturales, por lo menos a la altura de Heredia (...) esa medida de declinación me cuesta numero tanto 100 millones más. No es problema mío... Es problema de ustedes, ese es el precio del desarrollo, se cumplen estas condiciones y ya (...).»

La problématique du ruissellement est mise en circulation par la mairie de Belén pour défendre une solidarité amont / aval. En passant dans l'espace public, elle est saisie par des groupes qui la recadre pour défendre une plus grande fermeté quant au contrôle de l'urbanisation. L'alliance de ces groupes avec des scientifiques et des éducateurs environnementaux conduit à une objectivation du bassin versant de la rivière Burío-Quebrada Seca. Elle est présentée par ces défenseurs comme une garantie de sécurité, non seulement pour les écosystèmes résiduels, mais surtout pour les communautés riveraines, témoignant d'une recherche de symbiose entre milieu et société. Cette symbiose est nécessaire parce que les dégradations environnementales et maux sociaux s'abreuvent aux mêmes sources. Ce choix revêt une dimension sacrificielle puisque pour l'embrasser, il faut se défaire des ambitions politiques et économiques locales. L'inconstance des décideurs, la défense des intérêts particuliers et les divergences politiques sont autant d'obstacles à l'harmonie, à la solidarité et à l'intérêt général. Chaque résistance devient une raison supplémentaire à l'avènement de la gestion par bassin versant.

Ce nouveau territoire, contraignant et de plus en plus légitime, entre directement en conflit avec les autorités municipales, opposant une rationalité environnementale à des logiques sociopolitiques. Les municipalités admettent les interdépendances entre les communes. Convaincues du besoin de solidarité mais inquiètes du respect de l'autonomie municipale, cette gestion est adoptée à minima. Le conflit conduit à la production d'une norme municipale de contrôle des eaux de ruissellement. Ce dispositif de contrôle sociotechnique transfère la responsabilité du ruissellement aux entreprises privées puis aux copropriétaires des condominiums.

Chapitre 2 : Belén, gestion technique, gestion sociale

Autre territoire de gestion préventive, le linéaire communal de la Quebrada Seca. Nous l'abordons en nous recentrant sur la commune de Belén. Dans cette commune l'explication des risques environnementaux désigne l'explosion urbaine sur l'ensemble du bassin versant comme nous l'avons vu au début du chapitre précédent. Les riverains de Belén reçoivent donc un « mal exogène » et doivent affronter un danger subi. La marge de manœuvre sur ce mal exogène, produit par l'urbanisation outrancière des mairies de l'amont, est limitée. Si la cause est hors d'atteinte, les Belemitas se replient sur une gestion du danger, ici les inondations. Au-delà d'une simple crue, dans le sens d'élévation du niveau d'un cours d'eau due à des pluies abondantes, le danger naît d'une augmentation des débits à cause du ruissellement. La gestion du danger consiste donc à préparer Belén à recevoir un débit croissant.

Le problème du ruissellement est ici aussi central, mais, le positionnement de Belén comme « victime » dans une stricte logique amont / aval amène à un cadrage du problème en fonction de la crise. Le territoire concerné se réduit au lit et aux berges de la rivière lors de son passage à Belén. La Commission pour la Quebrada Seca est le collectif local qui s'engage dans un travail technique pour contenir les flux d'eau entrants sur la commune. Cette gestion technique, abordée dans une première partie, se forge dans des relations étroites avec l'administration municipale, la capacité de ce collectif à solliciter des autorités nationales et supranationales et à collaborer avec des ingénieurs. Ces collaborations permettent de justifier des actions directes controversées (curage, élimination d'arbre) et amènent le collectif à reformuler les demandes initiales isolées (ici un gabion, là une digue) en un véritable projet préventif. Les différentes solutions proposées conduisent à une remise en cause de la norme environnementale de protection des rivières en vertu d'un droit non écrit des riverains à se mettre à l'abri puis de la déclaration de l'État d'Urgence. La norme environnementale est ici réduite à un obstacle bureaucratique à surmonter. Elle est complètement dissociée d'un éventuel rôle préventif. La municipalité, constamment sollicitée par la Commission pour la Quebrada Seca, adopte des critères ou fait appel à des institutions (CNE), mettant la sécurité des personnes et des biens au centre des décisions.

Mais les limites de ces solutions techniques sont de plus en plus souvent soulignées, amenant à un recadrage de la problématique. Toujours formulée en termes de prévention de la crise, le territoire reste le linéaire de la Quebrada Seca mais la nature du flux concerné change. A contrario, une gestion sociale, abordée dans la seconde partie, cherche à reloger les populations à l'extérieur des zones inondables. La norme environnementale devient alors un allié pour expulser les habitants. Le savoir convoqué est cette fois issu des sciences humaines, soulignant à quel point ces individus sont vulnérables et justifiant une action rapide. La Commission pour la Quebrada Seca s'exclut de ce processus qui remet en question ses savoir-faire techniques et son approche de la norme environnementale.

I. Maîtriser la rivière

L'aménagement des berges par les riverains est une pratique courante à Belén, depuis au moins 1908 si l'on en croit le chapitre un de notre troisième partie. Ce sont d'abord les riverains qui cherchent à contenir la rivière par des murs de rétentions ou des gabions. Laissé à la compétence des habitants avant les années 1980, l'aménagement des berges est placé sous la tutelle des autorités municipales. Conséquence d'un contrôle croissant, des individus et des groupes sollicitent directement la mairie au sujet des ouvrages de protection dans les années 1990 et au début des années 2000. Ces demandes concernent des conseils techniques, des financements, du matériel ou des permis de construire²⁸⁵.

²⁸⁵ p.1202, article 5, acte 21, 5 juin 1990, Tome LA-0041 AMB ; p.1177, article 8, acte 19, 22 mai 1990, Tome LA-0040 AMB ; Article 5, acte 9, 15 février 1995, Digital : Année 1994 AMB ; article 4, acte 17, 5 avril 1994, Digital : Année 1994 AMB ; Article 4, acte 10, 22 février 1994, Digital : Année 1994 AMB ; Article 5, acte 14, 15 mars 1994, Digital : Année 1994 AMB ; Article 4, acte 17, 5 avril 1994, Digital : Année 1994 AMB ; Article 4, acte 5, 24 janvier 1995, Digital : Année 1995 AMB ; Article 4, acte 3, 14 janvier 1997, Digital : Année 1997 AMB ; Article 4, acte 5, 28 janvier 1997, Digital : Année 1997 AMB ; Article 4, acte 7, 27 janvier 1998, Digital : année 1998 AMB ; Article 4, acte 35, 16 juin 1998, Digital : Année 1998 AMB ; Article 20, acte 65, 30 octobre 2001, Digital : Année 2001 AMB ; Article 21, Acte 7, 29 janvier 2002, Digital : Année 2002 AMB ; Article 90, acte 71, 8 octobre 2002, Digital : Année 2002 AMB ; Article 8, acte 20, 2 avril 2002, Digital : Année 2002 AMB

Gestion technique



Source : Pablo Morales Ulloa

Modification du linéaire de la Quebrada Seca
Ci-dessus : Gabions - 26/05/2010
Ci- contre : Dragage - 13/02/2009



Integrantes del comité pro- solución al problema del río Quebrada Seca, han jugado un importante papel en la solución del problema que ponía en peligro a muchos vecinos en las zonas.

LOS PROBLEMAS DEL RIO QUEBRADA SECA

La Comisión para la Quebrada Seca a l'honneur dans le journal local pour ses efforts dans l'élargissement d'un pont - El Guapinol mai 1986



Source : Cloé Vallette



Source : Cloé Vallette

Un représentant de la Commission pour la Quebrada Seca s'adresse au maire, au président de la CNE et à la députée de la province d'Heredia lors d'une visite à Belén - 11/12/2008

Le Président
Oscars Arias
parcours Belén
accompagné de
son Ministre de la
Présidence,

Rodrigo Arias, le Président de la CNE,
Daniel Gallardo et le Maire de Belén,
Horacio Alvarado.
21/06/2007 Diario Extra

• Para salvaguardar vida y bienes de los ciudadanos:

DECRETAN EMERGENCIA NACIONAL POR INUNDACIONES Y TORNADOS

Gerardo Sáenz Valverde
gsaenz@llanofrestra.com
Foto: Alberto Monge/Rafael Díaz



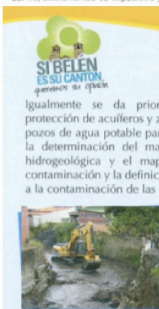
Logros alcanzados

• Dragado del Río Quebrada Seca

El 13 y 15 de junio pasado, el cantón de Belén sufrió los embates de las inundaciones del río Quebrada Seca, con un saldo de 1.200 damnificados, 50 casas declaradas inhabitables, puentes dañados e infraestructura pública destruida. De manera inmediata y el desinteresado y solidario apoyo de la Comisión Nacional de Emergencias y el apoyo de la Corporación Pedregal, llevó a cabo el dragado de algunos sectores del río; aumentando su capacidad y evitando más inundaciones hasta la



Dragado en el río Quebrada Seca



Valorisation de l'engagement municipal dans le dragage
Ci-dessus : Bilan public de l'administration - 2007
Ci-contre : Journal de bord municipal - 2008

La Commission pour la Quebrada Seca naît à l'époque du transfert de responsabilité de cette question aux autorités municipales. Elle devient un intermédiaire entre les riverains et la mairie. Cette nouvelle distribution des rôles ne conduit pas à un changement des pratiques d'aménagement qui restent sensiblement les mêmes, mais elle permet la formation d'un groupe de spécialistes locaux sur la question (cf. page d'illustrations 10).

Dans un premier temps, nous suivons l'itinéraire de cette gestion technique. À force de faire circuler ses projets dans les sphères administratives et de les faire évaluer par des spécialistes, la Commission de la Quebrada Seca recadre cette gestion technique. Formulée comme une série de solutions techniques isolées, elle est ensuite structurée à travers des plans et des études qui l'érigent au rang de la prévention. Dans un second temps, nous verrons que ce changement de statut coïncide avec une montée en puissance des contraintes environnementales. La norme environnementale oblige alors les acteurs locaux à opposer la protection de l'environnement et la protection des riverains.

A. Les solutions techniques et leurs limites

Avant de tracer l'itinéraire de ces solutions techniques, résumons brièvement leur nature. Elles sont de trois types. Les premières consistent à donner une grande capacité hydraulique à la rivière par le curage, voire le dynamitage, du lit, la destruction de certaines constructions et l'agrandissement des ponts. Les secondes consistent à protéger les berges et les riverains en installant des gabions, des murs de rétention ou dernièrement des revêtements antiérosifs. La troisième est un projet de canal de dérivation en amont du centre ville de Belén. Le principe est de construire un exutoire pour le trop-plein d'eau vers des rivières plus profondes. Ces trois types de solutions techniques visent tous à contrôler la capacité hydraulique de la rivière. Ils illustrent un désir de maîtrise du linéaire communal qui transparait dans le vocabulaire des acteurs. Nous retiendrons ainsi que l'officier de liaison de la CNE parle de « *rectifier le tracé* » de la rivière (M^{me} AG. Officier de liaison de la Commission Nationale d'Urgence pour les opérations de la région d'Heredia, 23 février 2009, Pavas). De son côté, un ingénieur municipal projette de transformer la rivière en canal pour assurer une meilleure emprise : « (...) *presque convertir la*

rivière en un canal vraiment, un canal un peu contrôlé dont l'on maîtrise le comportement, nous sachions qu'elle ne va pas occasionner des problèmes d'érosion au-delà de ceux qu'elle a déjà occasionnée.»²⁸⁶ (M. AB. Ingénieur du service des travaux publics de la mairie de Belén, 5 février 2009, Belén).

Ce souci de maîtrise amène les membres de la Commission pour la Quebrada Seca et la mairie à faire appel aux sciences de l'ingénieur pour évaluer et améliorer la conception de ces solutions. Cette orientation contraste avec les défenseurs du bassin versant qui cherchent plutôt les savoirs des chimistes, hydrologues et biologistes. La formulation initiale du problème est énoncée en termes de maîtrise environnementale et non en termes de qualité environnementale. Chaque étude ou évaluation technique est une étape supplémentaire sur le chemin de cette maîtrise. Elle consolide des pratiques existantes en leur offrant une certification technique. Pièce matérielle concrète à ajouter au dossier soumis au contrôle bureaucratique, elle forme un rempart aux critiques. Pour produire ces études, les deux principaux partenariats sont noués comme nous le verrons ci-dessous avec l'École de Génie Civil de l'UCR et l'Institut Costaricien d'Electricité - ICE - et des entités gouvernementales fournissent ponctuellement des évaluations. En abordant le partenariat entre Belén et l'École d'Ingénierie puis le long parcours de l'étude de faisabilité du canal de dérivation nous observons le cadrage de la gestion technique au cours d'un processus politique induisant des alliances et la mobilisation de connaissances qui sont aussi des ressources symboliques. Au-delà d'un parti pris, le savoir technique réuni par les membres de la Commission pour la Quebrada Seca et la mairie apparaît comme le résultat d'ajustements successifs capables de traduire des situations complexes. La longue histoire du canal de dérivation fait ensuite le lien entre savoirs techniques et ressources financières.

a. Ingénierie et demandes sociales

Au Costa Rica, les universités, en particulier nationales, ont un long parcours d'engagement aux côtés des collectivités locales. Leurs travaux servent à stimuler des

²⁸⁶« (...) casi de convertir el río en un canal verdad, un canal un poco controlado donde sepamos un comportamiento, sepamos de que no va ocasionar problemas de erosión mas allá de las que ya ocasionó.»

projets locaux en apportant des données et des concepts et à exercer une vigilance indépendante sur les activités des secteurs publics et privés. Les études, incluant les mémoires d'étudiants, sont généralement réputées pour leur qualité. La plupart de ces études ont l'avantage d'être souvent gratuites. À Belén, une collaboration entre la mairie et l'École de Génie Civil de l'UCR, est assurée pratiquement par la Commission pour la Quebrada Seca. Les intérêts de ces différents acteurs convergent vers une appropriation des savoirs et discours techniques par les riverains, les élus et les employés municipaux pendant que les universitaires étiquettent académiquement des solutions imaginées localement. Les données produites favorisent l'action politique.

Ce partenariat débouche sur quatre mémoires d'étudiants ingénieurs entre 1991 et 2004 :

- Marín, Marco (1991), *Étude Intégrale du Bassin Versant de la Quebrada Seca*, Faculté d'ingénierie, Université du Costa Rica, San Pedro, Costa Rica, 87 p.
- Calderón, Pablo (1999), *Modélisation hydrologique et hydraulique pour le contrôle des inondations du bassin versant de la rivière Quebrada Seca*, Faculté d'ingénierie, Université du Costa Rica, San Pedro, Costa Rica, 63 p.
- Hernández Arguedas, Marco ; López Campos, Guilbert et Richmond Ballestero, Cristian (2002), *Analyse des Solutions possibles aux problèmes des inondations, sur la commune de Belén, produits de débordement de la Quebrada Seca*, Faculté d'ingénierie, Université du Costa Rica, San Pedro, Costa Rica, 66 p.
- Segura Serrano, Laura (2004), *Modélisation hydraulique de la Quebrada Seca pour le contrôle des inondations sur la commune de Belén*, Mémoire d'ingénieur, Faculté d'ingénierie, Université du Costa Rica, San Pedro, Costa Rica, 105 p.

Quoique centrées sur Belén, ces études caractérisent l'ensemble du bassin versant. Elles chiffrent littéralement la rivière en décrivant sa pente, sa taille, les précipitations et les débits. Nous héritons d'ailleurs de ces efforts de caractérisation comme l'illustre notre propre présentation de la rivière dans la deuxième partie de cette thèse

concernant la méthode. Ces données permettent de décrire une situation. Elles témoignent d'un besoin de traduction d'expériences individuelles en une information partageable et transmissible. Mais cette traduction n'est ni totale ni neutre. Elle favorise des solutions d'ingénierie en produisant principalement des données techniques. Si elle aborde l'occupation humaine des rives en la qualifiant d'inadaptée, elle ne remet pas en cause les institutions humaines responsables mais propose des ajustements. La stratégie implicite est celle de l'adaptation soit de la rivière soit de l'administration du territoire communal.

Ces études accompagnent les réflexions des riverains, des élus et des employés municipaux. D'abord parce que ces études sont le résultat d'une collaboration. D'autre part, parce que leurs contenus évoluent avec la nature des demandes locales. Au début des années 1990, le premier mémoire dénonce l'impact de l'urbanisation sur les inondations. Il répond aux demandes des élus d'obtenir une étude intégrale de la rivière²⁸⁷ aux temps où la mairie de Belén exige des mairies de l'amont qu'elles jugulent leur développement urbain. Toujours en filigrane, le débat sur les conséquences et les limites de l'urbanisation s'efface au profit de la description de solutions directes comme les digues, les gabions et le curage de la rivière, témoignant du repli de la commune sur la maîtrise de son territoire sous la houlette de la Commission pour la Quebrada Seca. Enfin, les deux derniers mémoires présentent le canal de dérivation comme une solution « à long terme », reprenant l'idée portée par la Commission pour la Quebrada Seca depuis les années 1980. Cette orientation se fait dans l'intention, d'une part, de verser des pièces aux dossiers pour convaincre d'autres acteurs de soutenir les propositions émanant de Belén et d'autre part de favoriser des alliances politiques et des alliances économiques :

« (...) au travers de l'Université du Costa Rica, il soit possible d'avoir une stratégie de demande auprès de la une coopération internationale afin de réussir à faire une étude intégrale pour envisager des solutions à ce

²⁸⁷ p.2548, article 2, acte 17, 9 avril 1991, Tome LA-0044 AMB ; p.2689, article 3, acte 36, 9 juillet 1991, Tome LA-0044 AMB

problème. »²⁸⁸ (Article 11, acte 72, 15 octobre 2002, Digital : Année 2002 AMB).

*« Une des choses importantes est d'avoir un document solide et substantiel pour présenter contre ceux qui autorisent des permis de construire dans le moyen et haut bassin versant de la Quebrada (...). »*²⁸⁹ (Article 35, acte 17, 16 mars 2004, Digital : Année 2004 AMB)

*« (...) le jour de l'inondation il y a avait déjà beaucoup de matériel d'étude sur la rivière, qui a beaucoup aidé à faire rapidement quelque chose. Ça a facilité pour déclarer l'urgence et toute cette question. »*²⁹⁰ (M. AA, Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Commission pour la Quebrada Seca, 29 janvier 2009, Belén).

Ensuite, les études universitaires donnent des critères fiables pour accompagner des processus de prises de décisions en situation d'incertitude et/ou pour justifier techniquement des actions socialement et politiquement complexes. Prenons l'exemple du dernier mémoire. Laura Segura Serrano (2004) préconise une « réhabilitation hydraulique » de certaines sections de la rivière - rectification du lit, aggrandissement des ponts, création de protections (digues, gabions) - pour un débit de 123 m³/seconde, équivalent à l'inondation de 2004. La mairie se base sur ce travail pour lancer un projet de 14 ouvrages de protection dont nous reparlerons plus avant. De plus, l'étude justifie un curage réclamé par les riverains lors d'une réunion d'information²⁹¹ malgré l'opposition d'autres scientifiques de l'Université du Costa Rica. Enfin cette étude sert à nouveau de référence en 2007 pour le dragage de la CNE²⁹². Les mémoires des étudiants sont donc autant un moyen de justifier des actions que des bases d'arbitrage pour les décideurs.

²⁸⁸« (...) a través de la Universidad de Costa Rica se pueda plantear alguna estrategia para solicitar cooperación internacional en la búsqueda de un estudio integral para plantear soluciones a este problema. »

²⁸⁹« Una de las cosas importantes es tener un documento sólido y sustantivo para presentar en contra de quienes autorizan permisos de construcción en la cuenca media y alta de la Quebrada, sin ninguna medida de mitigación para quienes vivimos aguas abajo. »

²⁹⁰« (...) el día ya de la inundación había mucho material de estudio del río que ayudó mucho a hacer una cosa rápida. Ese facilitó por declarar la emergencia y toda esa cuestión. »

²⁹¹ Article 7, acte 15, 9 mars 2004, Digital : Année 2004 AMB

²⁹² Article 1 et 2, acte 44, 18 juillet 2007, Digital : Année 2007 AMB

b. Du financement de la technique à la technicisation des financements

Porté par les membres de la Commission pour la Quebrada Seca, l'histoire du projet de canal de dérivation illustre la capacité de ce collectif à mobiliser des ressources dans la durée. Elle témoigne aussi d'une volonté farouche des membres de cette commission de trouver une solution totale qui ne remet pas en question la vie sur les berges de la Quebrada Seca dans le centre de la commune, San Antonio de Belén. Contemplant l'ampleur du projet, presque sa démesure, nous pourrions par un jugement hâtif être révolté par la mégalomanie des êtres humains, prêts à investir dans une solution technique lourde pour éviter la remise en cause de leurs pratiques. Déjà, des employés municipaux n'ont pas hésité à rebaptiser ce projet de *Trasvase* (dérivation), du nom de *Transmonstruo*, estimant le caractère monstrueux de cette solution, tant par sa taille (1220 m), que par son impact environnemental et son coût. Pourtant l'outrance d'un tel projet sonne comme un défi, un appel désespéré de riverains organisés pour défendre les moyens d'exister comme localité dans la GAM, dont l'extension redistribue les logiques économiques et politiques. Il s'agit des formes de participation politique basée sur la défense du quartier et de préserver des liens sociaux riverains en évitant le relogement. Ce projet témoigne ici d'une époque révolue où les grands projets techniques étaient synonymes de développement social. De ce point de vue, il n'est pas surprenant que l'Institut Costaricien d'Électricité - ICE - entretienne des liens privilégiés avec ce projet. Cette entreprise nationale, créée dans les années 1940, produit principalement de l'électricité grâce à l'énergie hydraulique. Outre la compétence reconnue des ingénieurs de son bureau d'étude en matière d'ouvrages hydrauliques, l'ICE est aussi le symbole de l'alliance entre le développement technique et le développement social du pays. L'idée même du canal, suggérée aux membres de la Commission pour la Quebrada Seca par un ingénieur de l'ICE au début des années 1980, s'inscrit dans cette perspective.

Si les élus sont globalement d'accord sur le caractère prioritaire du problème, le financement du projet devient rapidement épineux. Cet obstacle devient le centre des préoccupations des membres de la Commission pour la Quebrada Seca. Pour trouver des financements, ils font circuler leur projet dans différentes sphères administratives et politiques. Ce processus les amène à chercher des arguments techniques pour

convaincre et à réduire leurs appétits. Ils cherchent d'abord à faire évaluer le projet avant de chercher à le réaliser. Après avoir tenté d'attirer les financements locaux, nationaux et internationaux en présentant le canal de dérivation comme une solution technique innovante face à un problème social, la Commission pour la Quebrada Seca cherche à convaincre la municipalité de financer la réalisation de l'étude de faisabilité.

Le seul fait de briguer les financements internationaux donne du prestige au projet. Pour convaincre les élus de miser sur le canal de dérivation, les membres de la Commission pour la Quebrada Seca évoquent la possibilité de financements extérieurs dès 1982 :

*« (...) [le conseiller municipal] a récemment eu une conversation avec le (...) Sénateur de l'État du Montana USA (...) il lui a expliqué le problème de Belén avec cette rivière Quebrada Seca et le projet pour sa déviation et le manque de ressource pour sa réalisation. Et il a déclaré qu'il était possible d'obtenir une aide internationale et qu'il parlerait de ce sujet à monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique et il propose que l'on invite monsieur l'Ambassadeur pour qu'il assiste à une session extraordinaire (...). »*²⁹³ (p.246-247, Article 5, acte 54, 26 octobre 1982, Tome 26 AMB)

À chaque fois qu'une inondation relance le projet, la recherche de financement va dans deux directions, dont l'une est systématiquement internationale. Après l'inondation de 1989, la Commission pour la Quebrada Seca demande un prêt à l'Institut de Formation et de Conseil Municipal - IFAM -²⁹⁴ et sollicite le Ministère des Relations Extérieures pour entrer en contact avec des organismes internationaux, telle que la Communauté Économique Européenne²⁹⁵. À la fin des années 1990, la

²⁹³« (...) hace poco [el regidor] sostuvo una conversación el (...) Senador por el Estado de Montana U.S.A (...) le explicó el problema de Belén con este Río Quebrada Seca y el proyecto para su desvío y la falta de recursos para su realización. Y le manifestó que era factible conseguir una ayuda internacional y que él le hablaría del asunto al señor Embajador de los Estados Unidos de América y propone que se haga una invitación al señor Embajador para que asista a una sesión extraordinaria (...). »

²⁹⁴ p.797, article 8, acte 36, 12 septembre 1989, Tome LA-0039 AMB ; p.900, article 2, acte 44, 7 novembre 1989, Tome LA-0039 AMB

²⁹⁵ p.887, article 3, acte 42, 17 octobre 1989, Tome LA-0039 AMB

mairie et l'ICE s'associent pour une étude de faisabilité²⁹⁶. Une demande de financement est déposée au Ministère de la Planification et les élus font en parallèle appel à leur député pour être mis relation avec : « (...) *une Ambassade comme Taïwan, la Hollande, le Japon entre autres, et déterminer la possibilité de prendre un rendez-vous avec certaines d'entre elles.* »²⁹⁷ (Article 2, acte 1, 5 janvier 1999, Digital : Année 1999 AMB). Quoiqu'aucune de ces initiatives n'aboutissent, le projet ne perd pas de prestige. Les défenseurs du canal de dérivation changent d'argument. L'innovation technique au service du développement social ne suffit plus à attirer l'aide internationale, des études sérieuses doivent d'abord offrir une crédibilité au projet :

*« Et pouvoir avoir l'étude complète du canal de dérivation et y compris pouvoir le vendre à un organe international dans le sens où c'est une étude sérieuse, d'une entité sérieuse, avec... et que scientifiquement il est, il est bien conçu et que ça c'est pour le bénéfice, le fait de pouvoir éviter une tragédie plus tard. »*²⁹⁸ (M. AF. Conseiller municipal, ancien président du conseil municipal, Commission pour la Quebrada Seca, 19 janvier 2009, Belén)

Avec ce renversement de l'argument initial, la mairie envisage d'autofinancer l'étude de faisabilité en 2003²⁹⁹. Notre présence sur le terrain, toute auréolée de sa nationalité européenne, renforce l'idée que des financements internationaux sont envisageables (cf. encadré).

²⁹⁶ Article 2, acte 65, 17 novembre 1998, Digital : Année 1998 AMB ; Article 2, acte 1, 5 janvier 1999, Digital : Année 1999 AMB ; Article 5, acte 9, 23 février 1999, Digital : Année 1999 AMB ; Article 5, acte 17, 6 avril 1999, Digital : Année 1999 AMB ; Article 2, acte 37, 20 juillet 1999, Digital : Année 1999 AMB ; Article 2, acte 39, 27 juillet 1999, Digital : Année 1999 AMB ; Article 2, acte 39, 27 juillet 1999, Digital : Année 1999 AMB

²⁹⁷ « (...) con alguna Embajada como Taiwán, Holanda, Japón entre otras, y determinar la posibilidad de establecer una cita con algunas de ellas. »

²⁹⁸ « Y poder tener el estudio completo del trasvase y poder incluso venderle a algún órgano internacional en el sentido de que es un estudio serio, de una entidad seria, con ... y que científicamente está, está bien diseñado y que eso es en beneficio, el hecho de poder evitar una tragedia mas adelante. »

²⁹⁹ Article 15, acte 47, 1 juillet 2003, Digital : Année 2003 AMB ; Chapitre 7, acte 49, 8 juillet 2003, Digital : Année 2003 AMB

Régulièrement démenti, un pouvoir (caché, futur, possible ?) d'attraction des deniers internationaux m'est attribué. Lors de la fête de départ que m'organisent les membres de la Commission pour la Quebrada Seca, l'un d'eux me glisse de ne pas oublier la commission si je croise, sur ma route, des institutions intéressées au financement de leur projet. Voilà comment mon enquête entre au cœur des logiques locales et je suis renvoyée tout à la fois à mon incompréhensible étrangeté en même temps qu'à mon intégration dans les logiques locales. Expérience maintes fois transcrite dont un des témoignages les plus marquants reste celui de Jean Monod au sujet de son enquête auprès des Guaharibo en Amazonie Vénézuélienne à la fin des années 1960. Jean Monod est clairement suspecté d'être un cannibale, mangeur de Guaharibo. De l'analyse de ses comportements par les Guaharibo - sourire aux dents blanches (acérées), goût pour la viande (de Guaharibo) en boîte - il déduit :

« Depuis quarante-cinq jours nous gravitons les uns au voisinage des autres. Je croyais être sorti du malentendu et avoir pénétré leur monde. Et j'y étais entré effectivement de la façon la plus profonde mais sans y trouver place : comme un représentant intégral de ma civilisation. » (Monod, 1972 : 250)

L'envol de mes propres désillusions laisse place à des informations fécondes. Ma situation d'enquête renvoie aux prestiges financiers des pays porteurs d'aide internationale et au souci local de capter d'éventuelles ressources en s'appropriant des langages, des critères et des manières de faire.

Notes de retour de terrain, 2009

Toutefois, les financements internationaux ne sont plus présentés comme les premiers bailleurs de fonds, ils deviennent des bailleurs secondaires au cours des années 2000. Ce renversement renvoie à deux choses. Premièrement, le tarissement de l'aide internationale, évoqué dans la partie trois de cette thèse, est connu localement. L'optimisme initial fait progressivement place au pessimisme face aux durcissements des critères de sélection des projets. Deuxièmement, la multiplication des études techniques est devenue un préalable aux décisions politiques.

Pour produire ces études techniques, les ressources gratuites de l'université sont mobilisées. Les mémoires d'étudiants ingénieurs déjà évoqués participent de ce projet. De même pour certaines institutions gouvernementales auxquelles la municipalité demande des évaluations. Ainsi, en janvier 2004, le Service National des Eaux Souterraines, de l'Irrigation et de l'Assainissement - SENARA - propose un premier tracé du canal de dérivation et suggère la création d'un couloir hydraulique autour de la rivière³⁰⁰. De plus, une géologue de la CNE produit une évaluation signalant l'incapacité hydraulique de la rivière et recommande la réalisation d'un canal de dérivation à moyen terme (Méndez Herrera, 2004). Ces ressources gratuites favorisent le recours à des ressources payantes spécifiques.

Ainsi, en 2006, la constance et le militantisme des membres de la Commission pour la Quebrada Seca, qui sait placer des alliés politiques au sein du conseil municipal et faire converger des ressources, sont récompensés. Estimée à 181 000 dollars par l'ICE³⁰¹, l'étude de faisabilité est inscrite au budget extraordinaire municipal³⁰². Le contrat comporte trois étapes : évaluation technique du projet, dessin du canal avec estimation du coût, étude de mesures alternatives ou complémentaires³⁰³. Accusant des retards bureaucratiques et techniques³⁰⁴, la première étape de l'étude de faisabilité conclut à la faisabilité du projet et recommande de passer à la seconde étape en juin 2008 (ICE, 2008).

Le projet du canal de dérivation est le comble de la gestion technique qui cherche à dévier les flux hydrauliques ou à les contenir. Il voit le jour dans les années 1980, époque où les financements internationaux coulent à flots et où les grands projets sont encore les synonymes de progrès social. De recherches de financement en démarches administratives, les membres de la Commission pour la Quebrada Seca réalisent que seul un solide dossier technique peut faire advenir leur projet. Les ressources mobilisées permettent de concrétiser le projet de canal de dérivation.

³⁰⁰ Article 6, acte 5, 20 janvier 2004, Digital : Année 2004 AMB

³⁰¹ Article 26, acte 1, 3 janvier 2006, Digital : Année 2006 AMB

³⁰² Article 34, acte 3, 17 janvier 2006, Digital : Année 2006 AMB ; Article 1, acte 4, 24 janvier 2006, Digital : Année 2006 AMB

³⁰³ Article 31, acte 38, 4 juillet 2006, Digital : Année 2006 AMB

³⁰⁴ Article 1, acte 9, 7 février 2008, Digital : Année 2008 AMB

c. La technique comme palliatif

La circulation des solutions techniques plus ou moins complexes, allant de l'agrandissement d'un pont au canal de dérivation, dans les sphères administrative et scientifique conduit les membres de la Commission Quebrada Seca à recadrer leur mission. Ils ne sont plus seulement les intermédiaires entre la mairie et les riverains qui facilitaient l'aménagement des berges, ils sont porteurs de projets techniques préventifs. Ce nouvel engagement donne une certaine légitimité à leur travail mais les amène aussi à prêter le flanc. En effet, la prévention a une dimension temporelle que les solutions techniques ne peuvent encadrer.

Or, les riverains et la mairie rappellent régulièrement à la Commission pour la Quebrada Seca que personne ne peut assurer l'efficacité protectrice des solutions techniques sur le long terme. Dès les années 1990, les solutions techniques classiques (agrandissement des ponts, curage du lit, gabions et digues) sont considérées par les élus comme temporaires. En 2004, le mémoire de Laura Serrano (2004) spécifie à son tour que les actions correctives dans le lit sont des solutions à court terme face à l'accélération du changement de l'usage des sols dans la région. En 2007, le curage est considéré insuffisant par rapport aux débits cette année :

« Selon les calculs, en l'état actuel, la rivière supporte entre 90 et 95 mètres cubes par seconde, vraiment. (...) Mais quand c'est arrivé [l'inondation de 2007], en pic de crue on était à 113 mètres cubes par seconde. C'est-à-dire que s'il y a un autre pic de crue de 113, ça va dépasser la capacité de la rivière (...). »³⁰⁵ (M. AF. Conseiller municipal, ancien président du conseil municipal, Commission pour la Quebrada Seca, 19 janvier 2009, Belén)

Dans ce contexte de remise en cause des types d'aménagements habituels, le projet de canal de dérivation s'impose comme une solution à long terme. Le changement d'échelle du problème de la rivière déboucherait sur une solution technique plus

³⁰⁵«Según los cálculos a como está, el río soporta entre 90 y 95 metros cúbicos por segundo, verdad. (...) Pero cuando eso [la inundación de 2007] pasó estaban en 113 metros cúbicos por segundo acrecentadas. O sea que si hay otra acrecentada de 113 va a superar la capacidad del río (...).»

conséquence ? Entre la conclusion positive de l'étude de faisabilité et l'inondation récente de 2007, les conditions d'une décision semblent réunies.

Mais, en juillet 2008, le conseil municipal demande aux services municipaux d'évaluer le projet, notamment en matière de coût³⁰⁶. Les services concluent que le canal de dérivation n'est pas une solution définitive, mais un élément de mitigation. Le positionnement du canal, en tant que solution à long terme, s'écroule. Le déroulement du contrat avec l'ICE et l'avenir du projet sont sérieusement compromis. Deux inconvénients majeurs sont soulevés par les élus au vu de l'étude de faisabilité³⁰⁷. Le premier est environnemental. L'ICE conseille en effet de construire le canal en surface pour éviter toute pollution des nappes phréatiques. Ce sujet est très sensible à Belén. Très proches de la surface, ces nappes phréatiques sont une ressource majeure d'eau potable pour la GAM. Or, elles ont déjà été contaminées par deux fois, d'abord en juillet 2001 dans une carrière puis par des hydrocarbures en 2005 dans deux puits d'extraction d'eau (Sánchez Murillo, 2006). Selon les membres de la Commission pour la Quebrada Seca, cet argument environnemental est particulièrement préjudiciable au projet de canal. Ils ne s'inquiètent pas réellement du risque de pollution mais voient fondre leurs espoirs de financements nationaux et internationaux. L'argument environnemental n'entame pas les velléités de maîtrise du linéaire de la Quebrada Seca mais renvoie à des critères exogènes qui s'imposent localement. Les porteurs de projets locaux doivent les prendre en considération sans nécessairement y adhérer. Le second inconvénient est que l'ICE ne peut pas garantir que cette solution technique soit infaillible. L'étude de faisabilité préconise de calibrer le canal en fonction d'une crue centennale en prenant en compte l'urbanisation future. L'étude précise que le bassin versant est imperméabilisé à 45% en 2008 et estime à 60% son imperméabilisation future. La période de retour des crues est calculée en fonction de cette imperméabilisation et des données météorologiques (cf. tableau infra).

³⁰⁶ Article 29, acte 41, 8 juillet 2008, Digital : Année 2008 AMB

³⁰⁷ Article 1, acte 37, 19 juin 2008, Digital : Année 2008 AMB

Situation en :	2008						Futur		
	1	5	10	25	50	100	25	50	100
Période de retour des crues en année									
Débit en m³/seconde	60.2	127 Equivalent aux crues de juin 2007	144	157	183	200	170	197	214

Table 15 : Période de retour des crues de la Quebrada Seca en 2008 et dans le futur (ICE, 2008 : 34)

Le bon fonctionnement du canal de dérivation est soumis au respect des règles du développement urbain et à l'absence de déchets solides. Dans le cas contraire, l'étude précise que : « (...) les temps de concentration calculés se réduiront, alors que les pics de crue augmenteront, dus à un plus fort pourcentage d'imperméabilisation du bassin versant. »³⁰⁸ (ICE, 2008 : 146). Or, le contrôle de l'urbanisation qui affecte la Quebrada Seca est en dehors de la commune, comme le précise de nouveau cette étude : « La commune de Belén n'influe quasiment pas sur la génération du débit pour être pratiquement en sortie de bassin versant. »³⁰⁹ (ICE, 2008 : 28). Le calibrage du canal renvoie de nouveau à la dépendance hydrique du bassin versant. Ce canal est à son tour présenté comme une solution temporaire qui ne lève pas l'incertitude quant à l'avenir.

Quel que soit le niveau de technicité de la solution envisagée, l'augmentation des débits renverse toutes les projections. L'incertitude ne concerne pas l'intensité des précipitations mais bien l'intensité de l'urbanisation. Ni le comportement de la rivière, ni les règles environnementales, ne sont des obstacles insupportables dans la maîtrise du territoire communal, seules les actions humaines sont vraiment incontrôlables.

B. Renverser les obstacles administratifs

Quelle que soit la solution, cette gestion technique fait prévaloir la sécurité des personnes et des biens pour tenter d'accélérer des procédures, engager les ministères, voire contourner les règles, surtout environnementales. En effet, à l'inverse de la gestion par bassin versant, la protection de l'environnement va ici à l'encontre de la

³⁰⁸«De no cumplirse esto, los tiempos de concentración calculados se reducirían, mientras que los caudales pico aumentarían, debido a un mayor porcentaje de impermeabilización de la Cuenca.»

³⁰⁹«El cantón de Belén casi no influye en la generación de caudal por estar prácticamente a la salida de la cuenca.»

protection des riverains. Cette opposition conduit à fuir la bureaucratie en créant des critères (risque imminent, situation de disgrâce ou infortune) justifiant une intervention dans les zones de protection et en adoptant la catégorie d'urgence pour faciliter les procédures.

a. La protection des riverains au défi des zones de protection des rivières

À partir de 1969, il est interdit de construire sur les zones déclarées protégées selon l'article 80 la Loi Forestière n°4465. L'article 84 précise que les bords des rivières sont des zones de protection sur cinq mètres de chaque côté. La zone de protection est étendue à dix mètres en terrain plat et à 50 mètres en terrain accidenté dans l'article 68 de la nouvelle Loi Forestière n°7174 de 1990. À Belén, la création d'une Commission Municipale aux Affaires Environnementales en 1993³¹⁰ favorise grandement l'application de cette réglementation. La mairie est ainsi progressivement prise dans des injonctions paradoxales. Comment une municipalité peut-elle autoriser la construction de protections pour les riverains dans les zones de protection de la rivière ? L'application de plus en plus scrupuleuse des réglementations environnementales heurte des pratiques locales anciennes. Ces injonctions contradictoires poussent alors la mairie à adopter deux stratégies pour garder l'emprise sur son territoire sans avoir à endosser la responsabilité d'un choix lourd de conséquences. Sa première stratégie est de demander l'aval des autorités compétentes en fonction du projet (MINAE, SENARA, SNE, AYA) avant de délivrer un permis. Sa seconde stratégie est de hiérarchiser les impératifs. Afin de faire passer la situation locale avant la norme nationale, la mairie adopte un critère, « le risque imminent » qui prévaut sur les zones de protection :

« (...) le Conseil Municipal adoptera comme politique pour la construction des murs de protection sur les berges des rivières et ruisseaux, ou n'importe quel autre cours d'eau à débit constant ou intermittent, en premier lieu que

³¹⁰ Article 2, acte 63, 27 octobre 1993, Digital : année 1993 AMB

soit démontré le danger imminent pour une maison et de ceux qui l'habitent. »³¹¹ (Article 8, acte 13, 8 mars 1994, Digital : Année 1994 AMB)

Le degré d'exposition au risque devient alors un critère de décision et un argument pour agir en se libérant des contraintes. Il est de nouveau utilisé par la mairie en 2005. Après l'inondation de 2004, la mairie entreprend un nettoyage de la rivière qui inclut d'abattre des arbres sur la ripisylve. Or, il est interdit de couper des arbres endémiques sans autorisation du MINAE, même sur terrain privé. Une riveraine dénonce la mairie au Tribunal Constitutionnel³¹² mais ce dernier statue en faveur de la mairie. Une nouvelle fois l'exposition des individus et des biens au danger est avancée pour justifier de la rapidité de l'action entreprise :

*« [en 2004] Le maire a osé mettre des engins de chantier à couper des arbres. C'est-à-dire nous avons même sauté des procédures établies au niveau national, il faut demander le permis au MINAE. Nous avons changé tout ça et nous avons agi. À tel point que je me suis vu exposé à un recours en justice pour avoir coupé des arbres et pourtant le tribunal lui-même m'a donné raison, disant que tant que la sauvegarde de la vie humaine prévalait (...) ce que nous avons fait était bien mais nous devions arrêter. Dorénavant, tout ce que nous ferions devra être fait avec les permis respectifs, pourvu que (...) nos raisons se limitent à la défense de la vie humaine, vraiment. Que ça, aucun principe va être au-dessus de ça. »*³¹³ (M. M. Responsable de la santé au travail et de la gestion de crise de la mairie de Belén, Comité Local d'Urgence, 19 novembre 2008, Belén)

³¹¹“(…) el Concejo Municipal adoptará como política para la construcción de muros de protección en la margen de ríos y quebradas o cualquier otro curso de agua continuo o intermitente, en primer término que se demuestre el peligro inminente de una casa de habitación y de quiénes la habitan.”

³¹² Article 28, acte 8, 8 février 2005, Digital : Année 2005 AMB

³¹³ “[en 2004] Ya el alcalde se atrevió a meter maquinarias, se atrevió a cortar árboles. O sea nos brincamos hasta procedimientos establecidos al nivel nacional, que hay que pedir permiso al MINAE. Cambiamos todo eso y procedimos. Tal fue así que yo me vi expuesto a un recurso de amparo por cortar árboles y sin embargo la misma sala me dio la razón diciendo que mientras prevaleciera salvaguardar la vida humana, (...) lo que hicimos estaba bien, pero que hasta allí. De ahora en adelante todo lo que hiciéramos tenía que ser con los respectivos permisos siempre y cuando (...) la razón por la cual hubiera que hacerlo no estuviera por encima de la vida humana, verdad. Que eso, ningún principio va a estar por encima de eso.”

b. Justifier une gestion technique par une prise en charge sociale

Avec l'inondation de 2004, la mairie ne se limite plus à contrôler l'aménagement des berges mais en devient le maître d'œuvre. L'idée centrale est de ne plus traiter les problèmes au cas par cas des demandes privées ou des besoins municipaux (ponts, chaussée) mais de financer des travaux prenant en compte l'ensemble du linéaire. Un projet de quatorze ouvrages, comprenant des murs de rétentions, des gabions et l'agrandissement de ponts, est voté afin de protéger les riverains³¹⁴. À nouveaux engagements, nouvelles difficultés : l'investissement de fonds publics sur des terrains privés s'avère problématique sans justification. L'audit interne signale que d'autres habitants de Belén, arguant du principe de traitement équitable, pourraient exiger que la mairie finance toutes sortes de projets individuels. Pour éviter cet écueil, la mairie doit démontrer que les riverains qui vont bénéficier du projet, se trouvent dans *une situation de disgrâce ou d'infortune* particulière et ont le droit à une *aide exceptionnelle*. Cette situation est clairement définie par l'article quatre du Règlement pour les Aides Temporaires et Subventions :

*« (...) évènements inespérés qui menacent gravement l'intégrité physique et émotionnelle d'une personne ou d'un noyau familial, comme ceux provoqués pour les actions de la nature telles que les tremblements de terre, les ouragans, les tornades, les glissements de terrain, les inondations, les éboulements et les incendies non intentionnels ; ou bien par des faits dérivés de conditions socioéconomiques pathologiques, comme la mort, la maladie chronique, la misère extrême ou l'indigence et le chômage, qui affectent directement la personne ou la famille demandeuse. »*³¹⁵ (Règlement pour les aides temporaires et les subventions de la Mairie de Belén, 2003 : 1).

³¹⁴ Article 19, acte 8, 8 février 2005, Digital : Année 2005 AMB ; Article 3, acte 10, 15 février 2005, Digital : Année 2005 AMB

³¹⁵ « (...) acontecimientos inesperados que amenazan gravemente la integridad física y emocional de una persona o núcleo familiar, como los provocados por los hechos de la naturaleza tales como terremotos, huracanes, tornados, terraplenes, inundaciones, derrumbes e incendios no intencionados; o bien por hechos derivados de condiciones socioeconómicas patológicas, como muerte, enfermedad crónica, miseria extrema o indigencia y desempleo, que afecte directamente a la persona o la familia solicitante. »

De cette manière, le projet de quatorze ouvrages est financé, non pas par une ligne budgétaire classique du Service technique, mais via le Service de Développement Social. Le règlement, qui existe depuis 2003, est modifié pour permettre la programmation de ces ouvrages³¹⁶. Le rapport entre mairie et riverains est renversé, il passe du contrôle à l'assistance, dessinant les contours d'une solidarité municipale. L'aménagement des berges, gestion technique s'il en est, est justifié par une gestion sociale. Ce glissement impose l'adoption de critères qui mettent en avant l'exceptionnalité d'une situation individuelle alors que l'objectif est d'engager une gestion municipale pour gagner en cohérence technique afin de prévenir des inondations au lieu d'affronter une crise exceptionnelle. Au-delà d'un rapport de cause à effet entre interprétation des nuisances et mode de gestion, la complexité administrative induit des postures paradoxales.

c. Déclarer l'État d'Urgence, fluidifier et financer les actions municipales

Malgré ces ajustements, le projet des quatorze ouvrages n'en est encore qu'à la moitié de sa réalisation en 2006³¹⁷, deux ans après la programmation des travaux. Les travaux sont freinés par la vigilance de l'administration centrale en matière de réglementation environnementale. D'abord autorisés en mairie à la faveur d'un ajustement légal³¹⁸, le Secrétariat Technique National Environnemental - SETENA - invalide les sept ouvrages encore en projet en août 2005³¹⁹. Puis, la Contrôleuse Générale de la République (équivalent de la Cours des Compte en France) s'inquiète de voir la mairie construire dans les zones de protection de la rivière³²⁰. Forte de la spécificité de sa démarche de protection des riverains, la municipalité dépose une demande de viabilité environnementale à la SETENA malgré ces avertissements³²¹. L'accumulation d'obstacles administratifs amène l'équipe municipale et les membres de la Commission pour la Quebrada Seca à trouver le moyen de contourner les règles

³¹⁶ Article 19, acte 21, 5 avril 2005, Digital : Année 2005 AMB ; Article 17, acte 29, 17 mai 2005, Digital : Année 2005 AMB

³¹⁷ Article 26, acte 21, 18 avril 2006, Digital : Année 2006 AMB

³¹⁸ La résolution du 7 décembre n° 2370-2004 de la SETENA indique que la viabilité environnementale des travaux à « très faible impact environnemental potentiel » peut être autorisée en mairie. Les murs et clôture entrant dans cette catégorie, la mairie approuve seule la viabilité de ces 14 projets.

³¹⁹ Article 24, acte 50, 23 août 2005, Digital : Année 2005 AMB

³²⁰ Article 40, acte 50, 23 août 2005, Digital : Année 2005 AMB

³²¹ Article 24, acte 50, 23 août 2005, Digital : Année 2005 AMB ; Article 1, acte 54, 8 septembre 2005, Digital : Année 2005 AMB

environnementales. De plus, la solidarité municipale avec les riverains de la Quebrada Seca demande à être financée.

La Déclaration de l'État d'Urgence National s'impose progressivement comme l'outil idéal pour débloquer la situation et pouvoir financer les interventions municipales. Rappelons que la déclaration de l'Etat d'Urgence national est un outil légal répondant à une situation de crise. Compétence du pouvoir exécutif depuis la Loi Nationale d'Urgence n°4378 de 1969, son champ d'application a changé trois fois entre 1983 et 2006. À chaque fois elle instaure un état d'exception, accélère les processus administratifs, implique la Commission Nationale d'Urgence et dégage des ressources financières et humaines. Elle est déclarée en 2007 pour les mairies de Belén, Flores, Heredia, San Rafael de Heredia et Barva suite à une onnée tropicale qui a fait déborder la Quebrada Seca. La déclaration de l'Etat d'Urgence est donc pensée à l'origine pour permettre une réponse face à une situation ponctuelle imprévue. Dans le cas de la Quebrada Seca en 2007, elle est au contraire le résultat d'un processus politique en vu d'une action publique programmée de longue date. Couvant après l'inondation de 2004, elle est annoncée au lendemain des inondations de 2007. Dans les paragraphes qui suivent nous verrons que sa formalisation, son contenu et sa publication confirment que la déclaration de l'état d'urgence est directement liée aux besoins locaux.

1. L'adoption d'une catégorie exogène, l'urgence

À Belén, l'emprunt de la catégorie « urgence » correspond toujours à une demande de moyens. Cela apparaît pour la première fois en 1989 : « *Une lettre est envoyée aux messieurs de la Commission Nationale d'Urgence demandant l'aide économique de cette institution et de plus, nous considérons que cette situation doit être déclarée comme une urgence dans notre commune.* »³²² (p.887, article 3, acte 42, 17 octobre 1989, Tome LA-0039 AMB). En 1990, un ingénieur de la CNE suggère à la mairie de déclarer l'urgence locale afin d'obtenir l'appui des députés³²³. En 2004, la déclaration d'un État d'Urgence municipal permet d'affecter la ligne budgétaire municipale votée

³²²«Se le envía nota a los señores Comisión Nacional de Emergencia solicitándole el apoyo económico de esa institución además de que consideramos que esta situación debe ser declarada como emergencia en nuestro cantón.»

³²³ p.1234/1235, article 8, acte 23, 19 juin 1990, Tome LA-0041 AMB

pour de l'entretien d'ouvrages vers la construction d'ouvrages de protection³²⁴ et de solliciter la Commission Nationale d'Urgence³²⁵. Cependant, la CNE n'est pas en mesure de libérer des financements pour la Quebrada Seca tant que l'Etat d'Urgence Nationale n'a pas été déclarée, et elle ne peut l'être que s'il y a un événement imprévu qui la justifie, comme nous l'explique l'ancien maire de Belén :

« La Commission d'Urgence réalise qu'il n'y a pas un seul décret, malgré les inondations et autres, qui inclut Belén comme une commune problématique avec cette rivière. Donc il fallait attendre qu'il y ait un événement pour qu'ils nous incorporent et puissent faire quelque chose. (...) un événement pour faire tout le travail qu'il fallait faire et que nous savions qu'il fallait faire. »³²⁶ (M. AC., Ancien maire de Belén, 6 février 2009, Belén)

Le nouveau maire, élu en 2006, connaît le président de la Commission Nationale d'Urgence et sollicite la CNE au lendemain des inondations de 2007. Le service juridique municipal rédige lui-même la déclaration de l'Etat d'Urgence pour qu'elle soit soumise au Président de la République. Le projet initial concerne les communes de Belén, Flores et Alajuela³²⁷, mais lors de sa publication au journal officiel le 4 juillet 2007, elle inclut aussi Heredia, San Rafael de Heredia et Barva. Cette inclusion met à l'honneur la solidarité intermunicipale à l'issue d'une réunion organisée par la Fédération des Municipalités d'Heredia entre la CNE, la Commission du Vote 4050, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les Députés de la Province, la Fédération des Municipalités d'Heredia, les maires et les présidents de conseil municipal³²⁸. Politiquement, il s'agit moins de mettre en place une gestion par bassin versant que de nouer des alliances dans un contexte à forte visibilité politique. La Déclaration de l'Etat d'Urgence³²⁹ fait en effet l'objet d'une visite officielle du Président de la République et du président de la CNE à Belén, accompagnés du maire (cf. page

³²⁴ Article 24, acte 50, 23 août 2005, Digital : Année 2005 AMB

³²⁵ Article 28, acte 64, 12 octobre 2004, Digital : année 2004 AMB

³²⁶ La Comisión de Emergencia se encuentra que no hay un solo decreto, a pesar de las inundaciones y demás, donde la incluyeran a Belén como un cantón problema con ese río. Entonces había que esperarse a que hubiera un evento para que nos incorporaran y ya pudieran hacer algo. (...) un evento para hacer todo el trabajo que se tenía que hacer y sabíamos que se tenía que hacer.

³²⁷ Article 1, acte 36, 14 juin 2007, Digital : Année 2007 AMB

³²⁸ Article 7, acte 39, 3 juillet 2007, Digital : Année 2007 AMB

³²⁹ Ce décret est étendu, cette fois à l'initiative de la CNE, à d'autres municipalités de la GAM et de la côte Pacifique sinistrées par la même onnée tropicale.

d'illustrations 10). Les mairies se tournent vers la CNE pour résoudre la problématique, délaissant la Commission du Vote 4050 et les propositions de la CIMH : « *Et donc là, ils ont dit qu'ils allaient donner un tas de millions et voilà. Toutes les mairies sont parties. (...) Donc voilà, eux ils croient qu'avec l'argent qu'allait leur donner la commission tout allait se résoudre.* »³³⁰ (M^{me} Q, Responsable du programme pro-cuencas de l'ESPH, CIMH et Commission du Vote 4050, 21 décembre 2008, San Rafael de Heredia). L'adoption de la catégorie *urgence* n'est pas un recours désespéré face à un événement totalement inespéré. Elle répond à des besoins préalablement identifiés mais actualisés par la crise. Directement lié aux pouvoirs exécutifs locaux et nationaux, la déclaration de l'Etat d'Urgence a beau inclure toutes les communes du bassin versant, elle distribue les fonds en fonction du découpage administratif municipal.

À la différence du *risque imminent* ou de *la situation de disgrâce et d'infortune*, la mairie de Belén adopte ici une catégorie exogène, l'urgence. Cette adoption vise à assouplir les démarches administratives et à trouver des ressources. Elle a aussi pour conséquence de favoriser un clientélisme occasionné par les opportunités qu'offre la CNE aux territoires sinistrés.

2. L'urgence, de l'opportunité à la désillusion

Localement, le fait d'entrer dans le cadre de la Déclaration de l'Etat d'Urgence offre une triple opportunité. D'abord, les dépenses liées à la situation de crise sont prises en charge par la CNE : « *Ils ont envoyé leurs officiers, leur poste de commandement et ils l'ont directement assumé.* »³³¹ (M. M. Responsable de la santé au travail et de la gestion de crise de la mairie de Belén, Comité Local d'Urgence, 19 novembre 2008, Belén). Cette gestion de crise inclut un dragage de la rivière, très attendu par les riverains. Deuxièmement, elle distribue des fonds, considérés inépuisables par les habitants. En effet, le député de la province demande d'intégrer le financement du décret d'urgence de la Quebrada Seca³³² dans les négociations en cours entre le

³³⁰«Y entonces allí dijeron que iban a dar un montón de millones y ya. Todos los municipios se dispararon. (...) Entonces ya, ellos ya creen que con la plata que les iba a dar la comisión ya se iba a resolver todo.»

³³¹«Mandaron sus oficiales, su puesto de mando y lo asumieron directamente ellos.»

³³² Article 11, acte 55, 11 septembre 2007, Digital : année 2007 AMB

gouvernement costaricien et la République Populaire de Chine³³³ (MREC, 2008). En octobre 2007, le gouvernement chinois donne 20 millions de dollars au Costa Rica mais ces 20 millions ne sont pas octroyés à la CNE pour les inondations de juin 2007 (MREC, 2008 : 122). Malgré cette précision, l'idée qu'une manne considérable d'argent a été dédiée à la Quebrada Seca via la coopération internationale persiste. Troisièmement, la déclaration d'urgence assouplit les démarches administratives pour intervenir dans les zones de protection des rivières. En janvier 2008, la mairie présente trois plans d'investissements à la CNE : curage étendu du lit, agrandissement des ponts en collaboration avec le MOPT³³⁴ et relogement. Ce plan, qui envisage des interventions lourdes dans le lit, est validé par la CNE (cf. tableau infra).

	Routes	Ponts	Caniveaux	Rivières et ruisseaux	Ouvrages collectifs	Logement	Totaux
Heredia	13 000	400 000	100 000	600 000		586 500	1 699 500
Barva	16 000		673 938	49 179			739 117
San Rafael	39 500	55 000	226 875			68 000	389 375
Belén		725 000	290 000	377 500	50 000	344 000	1 786 500
Flores	56 470	275 000	187 000	59 500		79 000	656 970

Table 16 : Estimation des coûts de remplacement en millier de colóns (CNE, 2007)

Commentons la ligne budgétaire concernant Belén. Elle permet de financer les quatorze ouvrages de protection en projet depuis 2004³³⁵ ainsi que le relogement dont nous traiterons plus avant. Le dragage du lit et les ouvrages de protection contreviennent à la réglementation environnementale sous couvert de la déclaration d'urgence. Le dragage est d'ailleurs très critiqué par l'hydrogéologue de la CIMH qui prévoit un accroissement de l'effondrement des berges résultant de ces travaux (M. AE. Hydrogéologue du Service National des Eaux Souterraines, de l'Irrigation et d'Assainissement, CIMH, 10 février 2009, Heredia). Enfin, les 50 millions de colonnes dédiées aux ouvrages collectifs correspondent en réalité à la fameuse étude

³³³ Cet engagement pousse le Costa Rica à rompre ses relations diplomatiques avec la République de Chine (Taïwan). Entre 2006-2008, la Chine devient le plus important partenaire de coopération bilatérale en apportant 39,4% du total des sommes liées à ces coopérations (MIDEPLAN, 2010a). Cette coopération aboutit notamment à la construction d'un nouveau stade national dans le parc de la Sabana à San José. Le 10 février 2010, elle débouche sur la signature d'un Traité de Libre Commerce entre la Chine et le Costa Rica.

³³⁴ Article 6, acte 6, 22 janvier 2008, Digital : Année 2008 AMB

³³⁵ Article 24, acte 35, 10 juin 2008, Digital : Année 2008 AMB

intégrale de la Quebrada Seca tant attendue par la Commission du Vote 4050 et la CIMH. La mairie de Belén réaffirme ainsi son leadership en matière de solidarité intercommunale tout en restant en retrait de la gestion par bassin versant.

L'efficacité de la gestion de crise, le dragage, les fonds et la planification des projets techniques rassurent la population et donnent du crédit à la CNE. Mais, l'urgence passée, cette institution délègue la prise en charge de la reconstruction aux mairies et les financements arrivent au compte-goutte. Pendant l'enquête, alors que les projets s'enlisent, certains riverains se demandent où est passé l'argent chinois. Une catastrophe chassant l'autre au Costa Rica, les municipalités reprennent leur gestion quotidienne d'un territoire menacé :

*« (...) malheureusement tout le reste du pays a toujours des besoins face aux urgences vraiment, tel est le cas du tremblement de terre de Cinchona, des inondations à Limón. Peut-être que nous savons déjà que les ressources ne sont plus si disponibles, vraiment. Donc la mairie a réservé une certaine quantité de budget (...) et continué avec, quasiment de manière permanente avec ce type de situations (...). »*³³⁶ (M. AB. Ingénieur du service des travaux publics de la mairie de Belén, 5 février 2009, Belén)

Ainsi, si le curage, engagé par la mairie, avance régulièrement³³⁷, l'agrandissement des ponts tarde³³⁸ tout comme le relogement que nous évoquons plus avant. De lenteurs en lourdeurs administratives, la fin de l'État d'Urgence est officialisée le 13 février 2012 (décret exécutif 37140-MP-MOPT-H-S) sans que l'intégralité des objectifs du plan d'urgence ne soit réalisée. Les sommes non engagées sont reversées au fonds national d'urgence. De plus, la qualité du dragage effectué par la CNE est sujet à caution. Aucune des communes, à part Belén, ne possède d'étude technique pour guider les ingénieurs de la CNE dans la réalisation du dragage. Un employé de la mairie d'Heredia rapporte qu'en seulement cinq mois, trois ingénieurs de la CNE se

³³⁶« (...) lamentablemente también todo el resto del país siempre necesita de emergencias verdad, tal es el caso del terremoto de Cinchona, con las inundaciones en Limón. Tal vez ya sabemos que los recursos no están tan disponibles verdad. Entonces la municipalidad ha reservado cierta cantidad de presupuesto (...) y continuar con casi permanentemente con este tipo de situaciones (...).»

³³⁷ Article 28, acte 49, 14 août 2007, Digital : Année 2007 AMB ; Article 40, acte 65, 30 octobre 2007, Digital : Année 2007 AMB ; Article 32, acte 13, 26 février 2008, Digital : Année 2008 AMB

³³⁸ Article 3, acte 49, 19 août 2008, Digital : Année 2008 AMB

sont succédés pour mener les travaux, imprimant à chaque fois une conception différente du dragage : « (...) *une ingénieure arrivait et elle te disait, bon, ça c'est la largeur maximum que nous allons donner, avec ce degré de pente et inclinaison, et la jeune femme partait (...) alors un autre ingénieur arrivait, il changeait la largeur (...).* »³³⁹ (M. V. Responsable du service environnement de la mairie d'Heredia, Commission du Vote 4050, 25 janvier 2009, Heredia). À Belén, certains aspects ont été négligés comme les évacuations : « *Cependant non, la dernière [intervention] de 100 heures qui nous ont été donné [par la CNE], ce qui n'a jamais été coordonné avec nous, a été faite à la fin de l'année environ (...) a généré des problèmes dans une propriété privée (...).* »³⁴⁰ (M. AB. Ingénieur du service des travaux publics de la mairie de Belén, 5 février 2009, Belén). Le dragage de la CNE devient progressivement polémique, il divise les riverains à cause de la déstabilisation des berges et surtout étant donné la perte de terrain qu'elle entraîne sans contrepartie financière³⁴¹. Le calcul des impôts sur le foncier est d'ailleurs remis en question, tout comme la délimitation des zones de protection, imposant de nouveaux relevés topographiques³⁴². De plus, une étude relève le fort impact environnemental de cette pratique, notamment dû à l'approfondissement du lit avec des explosifs (Rodríguez Saénz, 2008).

Derrière le théâtre de façade montrant l'efficacité technique servie par la rationalité de l'ingénieur pour le bien de l'intérêt général, apparaissent des bricolages qui satisfont les demandes immédiates des riverains plus qu'ils ne participent à une prévention, même technique et à court terme. Ce constat local est le résultat d'une posture classique de la CNE selon son responsable de la prévention :

« [L'administration] *résout la demande que la population a autour du thème. Tu comprends ? Donc, depuis la perception de la demande, le gouvernement*

³³⁹« (...) llegaba una ingeniera y te decía bueno esto es como la anchura máxima que le vamos a dar, con este grado de pendiente y descanso, y pero se iba la muchacha (...) entonces llegaba otro ingeniero, variaba el ancho (...). »

³⁴⁰« Sin embargo no, la última [intervención] que fueron 100 horas que se nos dio [por la CNE] que nunca se coordinó con nosotros se hizo a finales de año entonces ahí (...) genero problemas en una propiedad privada (...). »

³⁴¹ Article 16, acte 50, 21 août 2007, Digital : Année 2007 AMB ; Article 14, acte 52, 28 août 2007, Digital : Année 2007 AMB ; Article 3, acte 48, 12 août 2008, Digital : Année 2008 AMB

³⁴² Article 18, acte 19, 31 mars 2009, Digital : Année 2009 AMB

résout. (...) il y a un travail médiatique qui consiste à prendre la demande et orienter en fonction, premièrement des priorités politiques qui dominent, et deuxièmement idéalement l'orientation technique qui est d'avoir un type de solution donnée. »³⁴³ (M. F. Responsable de la planification de la Commission Nationale d'Urgence, 10 mars 2008, Pavas)

Tournée officiellement vers la prévention, la CNE se concentre sur la gestion de crise et les actions techniques à forte visibilité. Cette entreprise de séduction installe une relation clientéliste des populations avec les représentants du pouvoir exécutif allant du Président de la République au maire en passant par le président de la CNE.

3. La figure du sauveur

La principale figure de cette relation clientéliste est celle du sauveur qui enfreint les règles bureaucratiques pour « faire ce qui doit être fait ». Pour lui, la nécessité fait loi, au-dessus des règles établies par les soins du pouvoir législatif. La relation entre la figure du sauveur et la légitimité politique est analysée dans d'autres contextes de gestion de crise. Sandrine Revet (2007) explique que la déclaration de l'État d'Urgence face aux coulées de boue de 1999 au Venezuela et la militarisation de la zone concernée sont accueillies très favorablement par une majorité de la population. Dans cet accueil, elle voit le reflet d'une recherche générale d'ordre et de morale incarnés, un an plus tôt, par l'élection du président Hugo Chávez. La catastrophe est l'occasion d'affirmer le rôle du président dans cette remise en ordre moral en s'affichant comme un sauveur. Hugo Chávez instaure une relation directe avec les sinistrés, il se passe des intermédiaires pour tracer une voie dans le chaos. Pour Sandrine Revet, cette figure du sauveur renvoie à l'idéal-type wébérien du chef charismatique qui rassemble et règne de par son caractère exemplaire, héroïque ou sacré. Dans le cas vénézuélien, Hugo Chávez puise son charisme dans son statut de héros socialiste et de chef militaire. Autre exemple, dans un article sur les enjeux géopolitiques de l'institutionnalisation de la gestion du risque « naturel » en

³⁴³«[La administración] está resolviendo la demanda que la población está teniendo alrededor del tema. ¿Comprendes? Entonces, desde la percepción de la demanda, el gobierno está resolviendo. (...) hay una labor mediática que consiste en tomar la demanda y orientarle en función; primero de las prioridades políticas que impera, y segundo idealmente la orientación técnica que es tener un tipo de respuesta que se da.»

Amérique latine, le géographe Alexis Sierra (2007) remarque que le Président de la République costaricienne n'est pas le chef des armées puisque le pays est démilitarisé à la fin des années 1940. Malgré cette particularité, l'État d'Urgence favorise ici aussi une union nationale autour d'un pouvoir exécutif civil fort auquel la CNE est rattachée. Par exemple, le séisme de Telire-Limón en 1991 est l'occasion pour le Président de l'époque, Rafael Ángel Calderón Fournier, d'assurer la coordination des secours en lieu et place du président de la CNE. Pour Alexis Sierra ce choix est une manœuvre politique permettant au président d'affirmer son pouvoir un an après les élections présidentielles alors qu'il a adopté des mesures impopulaires pour résorber la dette. Au-delà de cet épisode conjoncturel, la gestion de crise a un fort potentiel de légitimation politique pour les hommes d'État. Ainsi, trois vice-présidents sont aussi d'anciens dirigeants de la CNE (Sierra, 2007).

Sur notre terrain très local, le prestige politique de la gestion de crise est clairement connu des acteurs politiques. La figure du sauveur est activée à différents niveaux en fonction de la scène sur laquelle se déploie la déclaration d'urgence. Propulsée sur la scène nationale lors de la visite officielle d'Óscar Arias et de Daniel Gallardo (président de la CNE) à Belén, la déclaration de l'État d'Urgence est l'occasion de montrer la puissance et la réactivité du pouvoir exécutif national. Le sauveur n'est pas incarné par un individu mais par une institution, la CNE, derrière laquelle s'active le gouvernement du Parti de Libération Nationale. Localement, la rapidité, l'efficacité et le professionnalisme de la CNE dans la gestion de crise sont largement commentés. Cette gestion de crise concerne non seulement la coordination des secours mais aussi le dragage de première urgence. L'ingénieur en charge de la réalisation est d'ailleurs largement félicité lors de son passage au conseil municipal³⁴⁴.

Ce retrait de la CNE permet à la scène politique municipale d'investir cette déclaration de l'État d'Urgence. Pendant que la glorieuse efficacité de la CNE se fane et que la Quebrada Seca disparaît des manchettes nationales, le maire et son équipe inscrivent leurs actions dans la continuité de celles de la CNE. Cette reprise est rendue publique par des affichages dans les abribus et les publications locales mettant en scène le dragage de la rivière coordonné par la mairie (cf. page d'illustrations 10).

³⁴⁴ Article 1 et 2, acte 44, 18 juillet 2007, Digital : Année 2007 AMB

Mais si le maire cherche à bénéficier du prestige de la gestion de crise, son équipe critique le dragage de la CNE (voir infra) et lui-même prend ses distances avec le temps politique et médiatique de la déclaration d'État d'Urgence. La visite officielle de Daniel Gallardo, président de la CNE, à Belén deux ans après la déclaration (cf. page d'illustrations 10) est analysée selon ce registre critique. Daniel Gallardo revient en effet à Belén alors que sa cote de popularité a baissé après le séisme de Cinchona de janvier 2009 et des rumeurs de corruption. La fréquentation des lieux dont il a assuré la sortie de crise est taxée de manœuvre politique. Cette tentative échoue puisque Daniel Gallardo démissionne de son poste peu après cette réunion, laissant au maire la charge et le prestige de la gestion de la Quebrada Seca.

De la scène nationale à la scène municipale, la gestion de crise permet à chaque fois de valoriser un pouvoir exécutif fort. Les deux scènes s'alimentent mutuellement tout en ayant des positionnements spécifiques. Le maire, relais de la CNE, lui préfère l'inscription dans la durée. La CNE reste forte de sa réactivité et excuse son inconstance par de trop nombreuses sollicitations. Opérationnalisée, l'adoption de la catégorie urgence légitime d'agir plus directement dans la rivière. Elle assure la visibilité d'un sauveur exécutif protéiforme chargé de résoudre une situation embourbée. Cette figure est caractérisée par un agir direct, rapide et efficace. Dans cette logique, les dommages collatéraux sont, certes, préjudiciables, mais restent « un moindre mal ». Cette figure s'oppose à celle du garant incorruptible associé à une gestion légale environnementale tout aussi technique.

La trajectoire de la gestion technique à Belén montre combien les solutions techniques décrites par des ingénieurs sont les traductions contemporaines des anciennes pratiques riveraines d'aménagement des berges. Toutes, y compris le canal de dérivation, s'inscrivent dans une logique qui circonscrit le domaine de la rivière pour mieux permettre aux riverains de se déployer sur ses berges. La Commission pour la Quebrada Seca se charge de traduire cette logique dans les termes techniques et bureaucratiques exigés par l'époque. Ses membres cherchent à préserver une sociabilité, si ce n'est villageoise, du moins riveraine. Cette sociabilité est menacée non seulement par les inondations, mais surtout par des normes environnementales qui dépossèdent les riverains de leur droit à avoir une emprise matérielle sur le cours d'eau. Cette posture les enjoint à adopter des critères bureaucratiques mettant la

sécurité des biens et des personnes au centre des décisions et à s'allier au pouvoir exécutif.

II. Maîtriser les riverains

L'incertitude quant à l'efficacité à long terme des solutions techniques amène les autorités municipales à envisager la gestion des populations riveraines pour résoudre le problème des inondations. Ce nouveau cadrage apparaît discrètement par le contrôle des constructions riveraines pour aboutir à une remise en question du peuplement des berges comme nous le verrons dans un premier temps. Être riverain devient alors incompatible avec l'urbanisation en marche. La Commission pour la Quebrada Seca qui a inscrit durablement la problématique auprès des autorités et qui a fixé le territoire de prévention au linéaire de la Quebrada Seca s'exclut de cette nouvelle configuration qui concurrence la gestion technique et remet surtout en cause la pérennité d'une sociabilité riveraine. La règle environnementale, contournée par la Commission pour la Quebrada Seca afin de bâtir des protections, devient une alliée en faveur du relogement des populations riveraines.

Cette gestion sociale convoque de nouveaux acteurs et de nouveaux savoirs qui déploient leurs outils pour caractériser la situation. Les services sociaux et les chercheurs en sciences humaines cadrent la problématique des inondations en termes de populations vulnérables et de critères socioéconomiques. Les riverains de la Quebrada Seca deviennent ainsi les bénéficiaires d'aide financière et d'un éventuel relogement. Ils deviennent aussi un groupe d'électeurs potentiels, faisant le jeu du clientélisme. Enfin, ce cadrage produit un nouveau transfert de responsabilité vers les individus par le biais d'un document administratif contraignant la construction sur les propriétés privées.

A. Le contrôle des constructions riveraines

Quoiqu'il soit interdit de construire sur les cinq mètres de zones de protection des rives à partir de 1969, le contrôle des constructions riveraines ne commence que discrètement en 1984. À cette date, le Département d'Ingénierie Sanitaire de l'Institut

National du Logement et de l'Urbanisme - INVU - rappelle à la municipalité que depuis le 22 juin 1982 toute construction le long des rivières du territoire doivent obtenir l'avis d'alignement de la Direction des Travaux et Transports³⁴⁵. Les années 1990 et le début des années 2000 sont charnières dans l'application du respect des zones de protection à Belén (cf. tableau infra).

Année	Défense de la zone de protection	Référence AMB
1989	Refus de permis de construire d'une maison individuelle et demande du respect du retrait légal.	p. 693, article 4, acte 28, 11 juillet 1989, Tome 39
1990	Suspension d'un permis de clôturer et demande du respect du retrait légal.	p. 110, article 4, acte 13, 17 avril 1990, tome 40
1992	Annulation d'un projet de rue situé à moins de 10 mètres de la Quebrada Seca.	Digital : Année 1992 Article 4, acte 1, 7 janvier 1992
1992	Autorisation de construire conditionnée par respect du retrait légal.	Digital : Année 1992 Article 4, acte 42, 11 août 1992
1997	Notification à une habitante devant abandonner son logement situé trop proche du lit de la rivière.	Digital : Année 1997 Article 4, acte 53, 7 octobre 1997
1998	Un riverain dénonce sa voisine qui enfreint le retrait légal dans sa construction.	Digital : Année 1998 Article 4, acte 5, 20 janvier 1998
1999	Permis de construire à 5 m de la rivière refusé. Demande d'un avis de la CNE et de l'INVU.	Digital : Année 1999 Article 4, acte 34, 29 juin 1999

Table 17 : Défense de la zone protégée de la Quebrada Seca (1989-1999)

D'une part, plusieurs groupes locaux sont vigilants, dont la Commission pour la Rivière Quebrada Seca, la Commission Municipale des Affaires Environnementales puis le Service Environnement créé en 1999³⁴⁶. Ils sont ponctuellement relayés par les représentants du Ministère de l'Environnement et de l'Énergie³⁴⁷. D'autre part, le plan régulateur de Belén voté en 1997 fait apparaître les zones de protection. Les nouvelles constructions, civiles et industrielles intègrent globalement la norme dès la conception. Cette étape de contrôle des constructions riveraines constitue une première locale dans l'alliance entre la réglementation environnementale et la prévention des inondations. Mais, plus qu'une alliance, ces deux enjeux fusionnent

³⁴⁵ p.34, article, acte 56, 25 septembre 1984, Tome 29 AMB

³⁴⁶ p.1458, article 6, acte 38, septembre 1990, Tome 41 AMB ; Article 5, acte 38, 4 juillet 2000, Digital : année 2000 AMB ; Article 20, acte 58, 25 septembre 2001, Digital : année 2001 AMB ; Article 5, acte 8, 6 février 2001, Digital : année 2001 AMB

³⁴⁷ Article 4, acte 49, 9 septembre 1997, Digital : année 1997

progressivement, la protection de l'environnement étant censée contenir celles des habitants. Cette assimilation se vérifie par la confusion entre zone de protection et zone à risque et par des abus de langage sur les *zones de protection*.

Par exemple, après la publication du plan régulateur de Belén, l'INVU et le BANHVI (organisme de prêt de l'INVU) signalent à la mairie qu'aucun projet de logement dans une zone déclarée à haut risque ne fera l'objet d'un financement de leur part³⁴⁸. Or, aucune zone à haut risque n'est délimitée dans le plan régulateur de Belén, seule des zones de protection apparaissent (Plan régulateur de Belén, 1997). Il s'agit en réalité d'un abus de langage associant les zones de protection à des zones à haut risque ou inversement. A la même période, l'article 18 du plan régulateur de San Isidro El General³⁴⁹ (commune de la province de San José) circonscrit des zones à haut risque qui recourent, sauf exception, les zones de protection. Or, nous rappelons que les zones de protection sont le produit de la législation environnementale et pas de la législation sur la prévention des risques. Au cours de l'enquête, les zones de protection désignent indifféremment des espaces dédiés à la protection de la rivière, de sa faune et de sa flore et des espaces d'exposition aux risques hydriques ne souffrant pas d'être urbanisés.

Cette confusion amène progressivement vers une critique du peuplement des berges. Les habitants passent du statut de riverain à celui d'envahisseur de zones de protection, nouvelle appellation pour les bords de rivière. Après l'inondation de 2004, Belén semble découvrir que les constructions enserrant littéralement le linéaire communal de la Quebrada Seca et la destruction d'édifices anciens est envisagée. Ce projet, pendant social de la gestion purement technique, s'appuie sur les mêmes études. Laura Serrano (2004) propose de créer un plan d'éradication de logements accompagné d'un plan de relogement et la SENARA suggère la création d'un *couloir hydraulique* incluant l'expropriation et la démolition d'édifices³⁵⁰. Contrairement aux

³⁴⁸ Article 6, acte 10, 18 février 1997, Digital : année 1997 AMB ; Article 4, acte 11, 25 février 1997, Digital : année 1997 AMB

³⁴⁹ Règlement de Zonage du Plan Régulateur de San Isidro El General, voté le 18 mars 1997, disponible en ligne (consulté le 14 avril 2013)

http://www.pgr.go.cr/scij/scripts/TextoCompleto.dll?Texto&nNorma=40994&nVersion=43213&nTamanoLetra=10&strWebNormativa=http://www.pgr.go.cr/scij/&strODBC=DSN=SCIJ_NRM;UID=sa;PWD=scij;DATABASE=SCIJ_NRM;&strServidor=\\pgr04&strUnidad=D:&strJavaScript=NO

³⁵⁰ Article 6, acte 5, 20 janvier 2004, Digital : Année 2004 AMB

solutions techniques, de plus en plus complexes, cette solution n'est pas abordée comme innovante mais plutôt comme la rectification des erreurs et faiblesses des administrations communales passées : « *Daño que ... A mi opinión... De haber hecho esto hace unos años, de ser más, con los permisos, de no dar tantos permisos, hacer tanta construcción dentro del cauce del río, eso es lo que ha venido empeorando el problema, verdad.* »³⁵¹ (M. Y, Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Commission pour la Quebrada Seca, 27 janvier 2009, Belén). Pour expliquer l'investissement municipal dans un relogement qui concerne des édifices construits en zone de protection, donc enfreignant la législation en vigueur, un élu indique que la construction des maisons sur les berges est ancienne, résultat de plus de 50 ans de déficience de contrôle municipal³⁵². Dans un même ordre d'idée, la directrice du Service de Développement Social souligne que le problème a commencé depuis 20 ans et qu'il est dramatique depuis 5 ans³⁵³. L'ampleur du processus d'urbanisation a dépassé les prévisions des décideurs, entraînant le chaos. Le rôle des dirigeants actuels, qui ont hérité de cette situation dégradée, est de s'affranchir des erreurs pour repartir sur des bases saines. Face à ce constat, seule une réforme de l'occupation riveraine est envisageable. Au début du 20^e siècle, les berges de la Quebrada Seca sont, certes peu peuplées, mais sont aussi le théâtre d'une foule d'activités productives et sociales. Un siècle plus tard, les berges surpeuplées doivent être *rendues* à la rivière, effaçant les derniers vestiges d'une société agricole au profit d'une société urbaine qui réclame soit la surpopulation pour sa version chaotique actuelle soit la dépopulation pour sa version ordonnée fantasmée. La récupération des berges ne tient pas de la nostalgie mais est une forme d'adaptation aux nouvelles conditions urbaines. Les rives cessent d'être habitées par des riverains et leurs activités pour être envahies par les riverains. Elles doivent donc être libérées. La gestion de l'environnement surgit comme une préoccupation profondément urbaine au moment où les moyens d'existence ne sont plus assurés par l'exploitation des ressources naturelles de proximité. Moins qu'une protection de l'environnement, la zone de protection de la rivière est mise au service de la production de l'urbanisation.

³⁵¹« Lastima que... Viera... Hecho esto unos años atrás, de ponerse más, con los permisos, de no dar tanto permisos, hacer tanta construcción dentro del cauce del río, eso es lo que ha venido empeorando el problema, verdad.»

³⁵² Article 5, acte 37, 19 juin 32007, Digital : Année 2007 AMB

³⁵³ Article 1, acte 9, 7 février 2008, Digital : Année 2008 AMB

“Comprendiendo mejor nuestros riesgos”

Ejemplo: Tabla de Riesgos

$$A \times V/C = R$$

Aléa × Vulnerabilidad / Capacidad = Risque

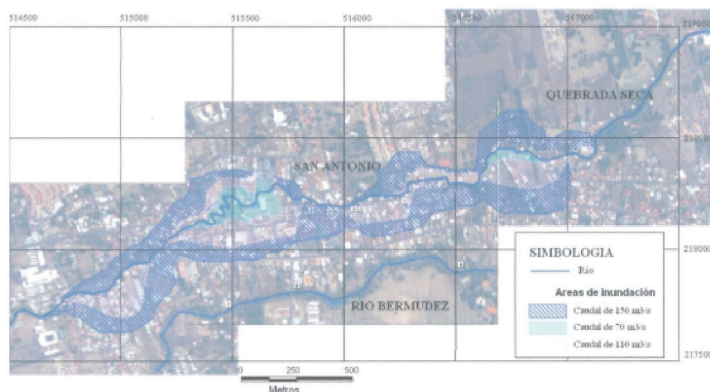
Extrait du manuel pour un plan communautaire de réduction du risque et de gestion de crise, CNE - Mars 2009

Conceptos básicos para el manejo del riesgo ante desastres

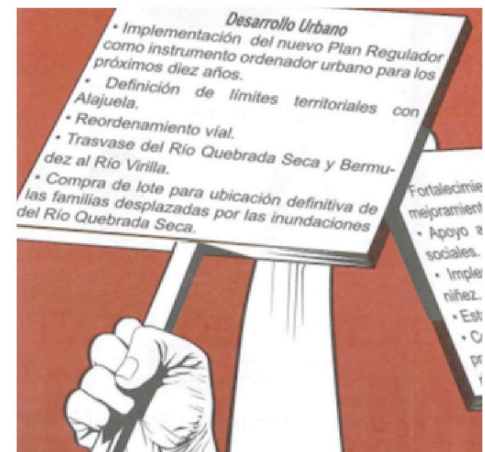


Amenaza y vulnerabilidad, los dos ingredientes del riesgo

Aléa et vulnérabilité, les deux ingrédients du risque
Extrait du dépliant du TCU distribué en 2008 à Belén



Modélisation d'inondations de la Quebrada Seca, TCU, Jorge Isaac Esquivel Jiménez - Juin 2008



Programme électoral du Parti Indépendant Bélémite incluant le canal de dérivation et l'achat d'un terrain pour le relogement des familles déplacées par les inondations de la Quebrada Seca - 2010



Maison détruite après l'inondation de 2007 à Belén

50 familias aún esperan solución de vivienda
Municipalidad dice que no se podrá comprar la propiedad antes del 2010.



50 familles attendent toujours une solution de logement, la municipalité dit qu'il est impossible d'acheter la propriété avant 2010

Familias damnificadas de Belén aún a la espera de proyecto de vivienda. Foto: Correo del Oeste.

Correo del Oeste - Août 2009

B. Émergence d'une gestion sociale des risques

La formulation du problème en termes de berges envahies et non pas de berges habitées conduit à une transformation de l'identité des riverains qui deviennent des populations sinistrées ou vulnérables pour pouvoir justifier du bénéfice du relogement. Ce cadrage inédit est le résultat de l'intervention de nouveaux acteurs capables de caractériser des populations : les services sociaux et les chercheurs en sciences humaines.

L'émergence de ces nouveaux acteurs est favorisée par la « socialisation » des politiques publiques de gestion des risques et des catastrophes à partir des années 1990, thème que nous avons traité dans notre troisième partie. La Commission Nationale d'Urgence - CNE - promeut, à Belén comme ailleurs, la gestion locale du risque et la sensibilisation des citoyens et des techniciens aux risques comme étant le produit de l'aléa et de la vulnérabilité (cf. page d'illustrations 11). Le Comité Local d'Urgence est ainsi créé en collaboration avec la Croix-Rouge dans le cadre de la Décennie Internationale de Prévention des Catastrophes Naturelles³⁵⁴. Par la suite, plusieurs ateliers sur la gestion des risques et des catastrophes à destination des secouristes, de la mairie et des riverains (cf. tableau infra) sont organisés.

Outre le travail de sensibilisation de la CNE, plusieurs chercheurs en sciences humaines s'investissent à Belén pour caractériser la situation des populations sinistrées. Cet investissement est coordonné par le Service de Développement Social de Belén qui prend une place croissante dans la gestion municipale des inondations à partir de 2004. Ce service devient le relais des services techniques pour le financement de la réhabilitation hydraulique (cf. infra). De plus, il intervient directement auprès des sinistrés, sujet sur lequel nous reviendrons plus avant. Les attributions du service en la matière vont croissantes puisque même le projet du canal de dérivation est mis sous sa tutelle en 2008. Nous présentons ci-dessous les différentes interventions des chercheurs en sciences humaines à Belén sur la question des inondations. Nous distinguons deux types d'interventions. Les premières visent à former les techniciens et les citoyens à une approche de la vulnérabilité aux risques

³⁵⁴ Article 3, acte 59, 11 octobre 1994, Digital : Année 1994 AMB

environnementaux. Les secondes proposent des interventions auprès des sinistrés et / ou des diagnostics de situation.

Année	Activités	Référence AMB
2001	Atelier pour les Comités Locaux d'Urgence d'Heredia, Heredia Création de zones de risque en prévision de la saison des pluies	Digital : Année 2001 Article 2, acte 16, 13 mars 200
2002	Réunion consultative pour les Comités Locaux d'Urgence d'Heredia, Heredia Gestion du risque	Digital : Année 2002 Article 8, acte 50, 23 juillet 2002
2004	Atelier pour les représentants de Belén, Belén Gestion de crise	Digital : Année 2004 Article 19, acte 29, 4 mai 2004
2004	Atelier de formation pour les riverains de la Quebrada Seca, Belén Création de plans communaux d'urgence	Digital : Année 2004 Article 15, acte 23, 13 avril 2004
2004	Simulation de séisme à l'école, Belén	Digital : Année 2004 Article 32, acte 41, 29 juin 2004
2004	Information sur les règles de construction parasismique pour les techniciens municipaux, Belén	Digital : Année 2004 Article 9, acte 49, 3 août 2004
2004	Formation pour les fonctionnaires des écoles, Belén Création de plans de sécurité scolaire face aux catastrophes et aux crises	Digital : Année 2004 Article 25, acte 51, 10 août 2004
2004	Formations dans les écoles et pour les citoyens, Belén La sécurité dans les écoles et la création de plans communaux d'urgence	Digital : Année 2004 Article 33, acte 31, 18 mai 2004

Table 18 : Activités de formation et de sensibilisation à la gestion de crise et des catastrophes de la CNE à destination de Belén (2001-2004)

En 2004 et 2005, la directrice du Service de Développement Social coordonne des ateliers de formation et d'information à destination des secouristes et des femmes sinistrées avec l'École de Psychologie de la UNA et l'Observatoire Vulcanologique et Sismologique du Costa Rica - OVSICORI -(cf. annexe 6). En parallèle, l'École de Travail Social de l'UCR organise des rencontres autour de la gestion locale du risque³⁵⁵. A cette occasion, David Smith, psychologue très proche de LA RED, et futur directeur du CEPREDENAC intervient sur les « Défis d'un développement local durable : au sujet de l'état des vulnérabilités ». Les participants sont ensuite invités à identifier des facteurs de vulnérabilités organisationnelles, institutionnelles, éducatives, infrastructurelles, et d'usage des sols pour envisager des actions. Ces

³⁵⁵ Article 30, acte 73, 23 novembre 2004, Digital : Année 2004 AMB ; Article 20, acte 12, 22 février 2005, Digital : Année 2005 AMB ; Article 21, acte 8, 8 février 2005, Digital : Année 2005 AMB

partenariats existent grâce au réseau de la directrice du service. Elle est par exemple une ancienne élève de David Smith à l'UCR et c'est à ce titre qu'elle le sollicite. Il sera Conseiller Technique *Ad Honorem* sur la « Gestion municipale du bassin versant et le contrôle des inondations » jusqu'en août 2005. De plus, elle participe, grâce à l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération à la conférence régionale sur la gestion intégrée du risque et des catastrophes à l'échelle municipale à Managua (Nicaragua), organisée en collaboration avec la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes et CEPREDENAC³⁵⁶.

À cette première étape de formation succèdent des interventions et des diagnostics psychosociaux suite à l'inondation de 2007. Cette fois, la Brigade d'Assistance Psychologique d'Urgence de l'École de psychologie de l'UCR intervient auprès des sinistrés en juin³⁵⁷. En juillet, le Service de Développement Social souligne, devant le conseil municipal, l'ampleur des séquelles sociales et psychologiques de l'événement, la véritable crise émotionnelle des habitants devant les destructions et le ralentissement des activités³⁵⁸. Ce diagnostic se précise puisqu'en février 2008, le service annonce que 52% des sinistrés requièrent une assistance psychosociale et que les populations les plus vulnérables sont les enfants et les personnes âgées³⁵⁹. Les sinistrés s'identifient à ce diagnostic si l'on en croit l'intervention d'un d'entre eux lors d'un conseil municipal : « *Ils se sentent réellement mal. Beaucoup d'entre eux sont malades tant physiquement que mentalement d'être dans cette situation, car on piétine leur dignité et ils ne méritent pas ça.* »³⁶⁰ (Article 6, acte 49, 19 août 2008, Digital : Année 2008 AMB). Les autorités municipales cessent alors définitivement de gérer une crise uniquement matérielle pour affronter une véritable crise sociale. Elles doivent donc s'équiper pour ce nouveau défi. L'École de psychologie de l'UCR organise alors une formation de « Gestion de la Santé Mentale en cas de Crise » en direction des techniciens municipaux et des secouristes. La collaboration, déjà fructueuse, se poursuit par un Travail Communal Universitaire (TCU) de gestion du

³⁵⁶ Article 26, acte 66, 1 novembre 2005, Digital : Année 2005 AMB

³⁵⁷ Article 18, acte 39, 3 juillet 2007, Digital : Année 2007 AMB

³⁵⁸ Article 1, acte 44, 18 juillet 2007, Digital : Année 2007 AMB

³⁵⁹ Article 1, acte 9, 7 février 2008, Digital : Année 2008 AMB

³⁶⁰ «*Realmente se sienten mal. Muchos de ellos están enfermos tanto físico como mentalmente de estar en esta situación, ya que la dignidad la están pisoteando y no merecen eso.*»

risque³⁶¹ dans le cadre du Programme Institutionnel de Recherche et d'Action Sociale sur les Catastrophes. Ce TCU est encadré par deux psychologues qui décident, après leur expérience au sein de la Brigade d'Assistance Psychologique d'Urgence, de s'investir dans la prévention (Mme K. et Mme ZC. Psychologues à l'École de psychologie de l'UCR, Responsable du TCU de gestion du risque, 15 novembre 2008, Belén). Ce TCU débouche sur plusieurs résultats dont l'organisation d'un atelier sur la gestion du risque lors de la fête de l'environnement à Belén de 2008, une carte des zones inondables et un film de témoignages des riverains (cf. page d'illustrations 11).

Après cette présentation des interventions de chercheurs en sciences humaines sur les berges de la Quebrada Seca, il est impossible de faire plus longtemps l'impasse des conditions qui nous ont amenés à y travailler (cf. encadré). En effet, notre travail existe grâce aux réseaux qui relient les techniciens et les chercheurs. Au delà d'un simple rappel des faits, les conditions de l'enquête sont de précieux résultats d'enquête. En les analysant, nous avons commencé à intégrer les études scientifiques dans le processus de construction des risques environnementaux associées à la rivière Quebrada Seca.

Pour réaliser ma thèse sur les risques au Costa Rica en ville, je contacte Allan Lavell et son équipe. Ils m'accueillent en mars 2008 et me font rencontrer plusieurs personnes pour que je délimite un terrain d'enquête en ville. Le directeur du PRUGAM et Carlos Picado, enseignant à l'Université du Costa Rica et responsable à la CNE, évoquent tous les deux Belén. Un géographe de l'Université du Costa Rica, proche d'Allan Lavell, me conseille de rencontrer une de ses amies qui travaille pour la mairie de Belén. Un technicien du PRUGAM me renvoie sans le savoir vers la même personne. Anthropologue de formation, cette jeune femme est rattachée au Service de Développement Social de Belén et coordonne un projet de canal de dérivation tout en représentant la mairie dans plusieurs commissions à l'échelle du bassin versant. À l'issue des entretiens préliminaires, je décide de travailler sur les

³⁶¹ Lors de sa quatrième année à l'université, chaque étudiant doit réaliser un Travail Communal Universitaire sur un thème. L'objectif est de travailler en collaboration avec des étudiants d'autres disciplines tout en s'investissant dans une commune. Chaque étudiant doit réaliser environ 350 heures de stage pratique et remettre en compte-rendu.

berges de la Quebrada Seca. Notamment, parce que mon enquête est facilitée par cette informatrice privilégiée.

Au cours de l'enquête, deux techniciens me suggèrent de mettre mes compétences à contribution. D'abord, le technicien de l'IMAS d'Heredia m'invite à réfléchir à l'élaboration d'un questionnaire unique pour recenser les sinistrés et obtenir des informations « valables » après une déclaration de l'État d'Urgence. Il veut éviter que chaque institution ne fasse sa propre enquête et réussir, avec un instrument unique, à homogénéiser les résultats et favoriser la coordination. Trois mois plus tard, la responsable du Service de Développement Social propose de m'associer à la rédaction d'un plan municipal de gestion des risques qui intégrerait une dimension sociale.

Mémoires de terrain, 2012

L'investissement croissant des chercheurs en sciences humaines conduit à calibrer les inondations comme un problème éminemment social, exigeant l'intervention de professionnels de la gestion sociale. Cette gestion est directement assurée par le Service de Développement Social, soutenu et nourri par des programmes de recherche appliquée de la sphère universitaire.

C. Être sinistré, vers la dépendance économique

Cette prise en charge sociale des inondations transforme les riverains en sinistrés, en *damnificados*. Des critères sont établis par le Service de Développement Social et par l'Institut Mixte d'Aides Sociales pour évaluer leurs situations : diagnostics socioéconomiques, intensité des pertes, exposition aux dangers. Officiellement, ces critères formalisent des groupes de bénéficiaires pour mieux déployer des moyens, sans les épuiser. Or, ces critères sont variables, dans le temps pour une même institution, et d'une institution à l'autre. Politiquement, ces critères enferment les riverains dans une dépendance économique. Observer la variabilité des critères, est un accès aux mécanismes de production de l'hétéronomie.

En 2004, des aides sociales sont distribuées aux 34 familles sinistrées et le Service de Développement Social évalue leur situation socioéconomique³⁶². Les vivres et couvertures sont dispensés à tous indifféremment. Puis, via le Règlement pour les Aides Temporaires et Subventions, la mairie de Belén dispense une aide au loyer. Cette aide n'a aucun caractère national obligatoire, elle découle du choix d'instituer une solidarité communale. La distribution de ces aides est assurée par le Service de Développement Social, chargé selon l'article cinq du règlement, d'en définir les critères via une étude technique dont la fabrication est laissée à la discrétion de la responsable. Cette aide au loyer est d'abord attribuée pour trois mois aux six familles les plus affectées : perte totale des biens ; et/ou destruction partielle ou totale du logement ; et/ou détérioration des murs de protection avec mise en danger des habitants. Passés ces trois mois, la mairie ne maintient son aide au loyer qu'au bénéfice des quatre familles (sur les six) les plus démunies socioéconomiquement (pauvreté, handicap, maladie chronique, personne âgée). De proche en proche, cette aide, censée être temporaire, s'installe. Elle n'est arrêtée qu'au bout de deux ans, en août 2006. Cet arrêt n'est pas dû à un changement de situation des familles mais à une clause du règlement limitant les aides temporaires à deux ans. Il déclenche l'ire des familles³⁶³, l'une d'elle allant jusqu'à porter plainte devant le Tribunal Constitutionnel contre la municipalité³⁶⁴. Pour légitimer leur droit à cette aide, les familles s'approprient les deux critères - risque, situation socioéconomique - du Service de Développement Social pour se présenter :

*« Comme des familles humbles, au sein desquelles se trouvent des enfants, des personnes âgées, des hypertendus, des diabétiques et même ayant eu des cancers, on ne les a pas sortis à cause de leur extrême pauvreté, mais parce qu'ils vivaient en zone de risque et sans possibilités économiques pour subsister par leurs propres moyens en sortant du danger. »*³⁶⁵ (Article 48, acte 35, 20 juin 2006, Digital : Année 2006 AMB).

³⁶² Article 21, acte 8, 8 février 2005, Digital : Année 2005 AMB

³⁶³ Article 48, acte 35, 20 juin 2006, Digital : Année 2006 AMB ; Article 19, acte 44, 1 août 2006, Digital : Année 2006 AMB

³⁶⁴ Article 38, acte 46, 8 août 2006, Digital : Année 2006 AMB. Cette plainte mène à un non lieu : jugement n°2006-11436 (Article 27, acte 60, 10 octobre 2006, Digital : Année 2006 AMB).

³⁶⁵ « Como familias humildes, donde en sus núcleos se encuentran niños, adultos mayores, hipertensos, diabéticos y hasta cánceres han tenido, no los sacaron por extrema pobreza, si no por vivir en zona de riesgo y no tener posibilidades económicas para subsistir por sus propios medios saliendo del peligro. »

La prise en charge sociale de l'inondation de 2004 ne résout pas la situation critique de familles, qui, à terme, rejoignent leur domicile sur les rives de la Quebrada Seca. Elle formalise néanmoins une relation d'assistance entre la mairie et ses administrés. Chacun s'y installe comme l'illustre la teneur des conflits émergents. Cette tendance s'accroît avec l'inondation de 2007. La déclaration de l'Etat d'Urgence et la médiatisation nationale de l'évènement participent à la production des bénéficiaires.

La déclaration de l'Etat d'Urgence déclenche des procédures impliquant fortement les acteurs du secours et de l'assistance sociale. Tout d'abord, la Croix-Rouge, agissant comme relais de la CNE, distribue les biens et nourritures de première nécessité. L'enquête municipale spécifie que 211 familles, soit 757 personnes, sont sinistrées. Puis, l'Institut Mixte d'Aide Sociale - IMAS -³⁶⁶ (équivalent de la Caisse d'Allocation Familiale) octroie une aide financière pour racheter du mobilier ainsi qu'une aide au loyer durant trois mois. Après enquête socioéconomique auprès des sinistrés, 131 familles ont droit à ces aides³⁶⁷. La municipalité prend ensuite le relais avec le soutien de deux ONG grâce à des dons privés effectués au lendemain de l'inondation dans un élan de solidarité. Entre l'IMAS qui distribue une aide au loyer pendant les trois premiers mois et la mairie qui prend ensuite le relais, le nombre de familles bénéficiaires diminue de 90% :

Période	Nombre de famille	Source de financement
Janvier - février 2008	19	Municipalité de Belén
Mars - avril 2008	16 2	Municipalité de Belén ONG Caritas
Mai - août 2008	16	Association de l'adulte Belemita grâce aux dons des entreprises privés
Septembre 2008 - novembre 2008	16	Association de l'adulte Belemita grâce aux dons des entreprises privés
Novembre 2008 - septembre 2009	15 (chiffre déclaré à la Défenderesse des habitants)	Municipalité de Belén

Table 19 : Aide au loyer aux familles sinistrées de la Quebrada Seca entre Janvier 2008 et septembre 2009 (Article 39, acte 60, 13 octobre 2009, Digital : Année 2009 / Article 8, acte 54, 10 septembre 2009, Digital : Année 2009 AMB)

³⁶⁶ Cette déclaration est une condition sine qua none pour que l'IMAS reconnaisse le sinistre et apporte une aide au loyer de trois mois.

³⁶⁷ Article 1, acte 44, 18 juillet 2007, Digital : Année 2007 AMB

Tout comme après 2004, le maintien de cette aide inscrit les sinistrés dans une relation de dépendance avec la mairie. Rencontré en février 2009, un de ces bénéficiaires témoigne de cette attente :

*« Ils m'ont aidé jusqu'au 27 janvier de cette année. Depuis je les ai appelés : « Alors ? » (...) Nous sommes déjà en février. Ils devaient me payer du 27 janvier au 27 février jusqu'au 27 mars. C'est qu'ils m'aident chaque mois, non tous les deux mois, ils me donnent deux de 65, 65, 130. (...) le loyer est de 80. Mais je mettrai, moi, j'ai toujours mis le reste. »*³⁶⁸ (M. AI. Riverain relogé de la Quebrada Seca à Belén, 23 février 2009, Belén)

Des diagnostics et des évaluations servent de référence pour distribuer ces aides et éviter les fraudes. De plus, les chiffres produits permettent de faire valoir la situation auprès des élus et de la CNE. Des formulaires sont utilisés pour faire ces évaluations (cf. annexe 7). L'Institut Mixte d'Aide Sociale utilise un formulaire classique, que tous les bénéficiaires sociaux doivent remplir. La mairie crée deux formulaires successifs en fonction de ses besoins. Le premier formulaire contient six entrées : adresse, nom des habitants, hauteur d'eau, proximité de la rivière, détails des dommages, besoin psychologique exprimé. Son objectif est clairement exploratoire. Utilisées au lendemain de l'inondation, les informations donnent une cartographie de la condition physique et psychologique des familles. En plus, des informations du premier formulaire, le second document, mis en place un mois après l'inondation, distingue deux parties : habitat et habitants. Concernant l'habitat, l'enquêteur doit spécifier l'occupation de la maison (occupée, abandonnée, démolie), l'existence d'une déclaration de non habitabilité et s'il est propriétaire. L'enquêteur évalue la localisation par rapport aux zones de protection, le mode de gestion des eaux usées et des eaux de pluies, le risque structurel (fissures des murs, sols ou toits, absence de murs de contention) et suggère une solution technique. Concernant les habitants, l'enquêteur doit décrire la composition de son groupe familial, signaler un handicap ou

³⁶⁸« Me ayudaron hasta el 27 de enero de este año. De allí para acá yo les he llamado: "¿Qué?" (...) Estamos en febrero ya. Me tenían que pagar 27 de enero al 27 de febrero y al 27 de marzo. Es que ellos me ayudan cada mes, no, cada dos meses, me dan dos de 65, 65, 130. (...) el alquiler son 80. Pero yo pondría, yo, siempre he puesto el resto.»

une maladie chronique, déclarer les revenus de son foyer (incluant les pensions) et énoncer la nature des aides reçues après l'inondation. Cette seconde évaluation affine les critères pour hiérarchiser les situations en fonction de l'atteinte aux biens et de la capacité économique des familles. Mais si la diversité des évaluations indique des intérêts institutionnels distincts, le rapport entre évaluations et aides reste obscur.

D. Effets pervers ou effets attendus de la gestion des populations ?

Dans ce contexte où il est difficile de savoir quels sont les critères qui déterminent l'accès à une aide donnée, le projet de relogement municipal devient vite un enjeu politique. Ce projet dépasse le bénéfice immédiat d'une somme d'argent mensuelle ou bimensuelle. Il promet aux riverains un nouveau logement et les installe dans l'attente. Ce relogement est différent de celui de 1981, qui a consisté en une reconstruction *in situ* des maisons détruites. Il s'agit ici de dépeupler les rives et d'installer les riverains en dehors d'une zone à risque. En 2004, soit dix ans après l'utilisation du critère *de danger imminent* pour délivrer des permis de construire des ouvrages de protection, l'objectif affiché de la mairie est de reloger tous les habitants en situation de « *risque imminent pour leurs vies* »³⁶⁹. Les difficultés rencontrées par le relogement conduisent à un transfert de responsabilité vers les riverains.

Administrativement et financièrement complexe³⁷⁰, le relogement prend l'allure d'un engagement social incontournable, doublement légitimé par le risque encouru et par l'occupation de zone de protection³⁷¹. Évoqué une première fois au lendemain de l'inondation de 2004, il est réactualisé en 2007. L'affaire semble bien s'annoncer. En effet, le maire accompagné de l'évêque d'Alajuela (ancien curé de Belén) déclare lors d'une messe de juin 2008 qu'un terrain a été offert par une entreprise grâce aux négociations de l'évêque. Cette nouvelle, véritable occasion politique sacralisée, déclenche l'adhésion générale. Mais, l'acquisition du terrain ne se concrétise pas³⁷².

³⁶⁹« *riesgo inminente a sus vidas* », Article 27, acte 64, 12 octobre 2004, Digital : Année 2004 AMB

³⁷⁰ Article 8, acte 66, 7 novembre 2006, Digital : Année 2006 AMB ; Article 31, acte 67, 14 novembre 2006, Digital : Année 2006 AMB ; Article 24, acte 19, 27 mars 2007, Digital : Année 2007 AMB ; Article 22 et 24, 24 avril 2007, Digital : Année 2007 AMB ; Article 2, acte 30, 17 mai 2007, Digital : Année 2007 AMB

³⁷¹ Article 25, acte 69, 15 novembre 2005, Digital : Année 2005 AMB

³⁷² Article 28, acte 49, 14 août 2007, Digital : Année 2007 AMB ; Article 45, acte 59, 2 octobre 2007, Digital : Année 2007 AMB ; Article 6, acte 6, 22 janvier 2008, Digital : Année 2008 AMB

Le don du terrain s'est transformé en vente. Malgré des arrangements financiers, l'investissement reste élevé (150 millions de colóns) pour un terrain partiellement constructible car proche d'une zone humide protégée³⁷³. Cet échec remet en jeu le prestige du relogement dans un contexte très tendu, comme l'illustre la déclaration d'une élue :

« (...) le THÈME ET LA PROBLÉMATIQUE du relogement des familles sinistrées par la Rivière Quebrada Seca la déconcerte et la DÉMOTIVE, les familles DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES elles ne doivent jamais perdre leur dignité humaine, (...) les Régisseurs font des feuillets, le Curé dit quelque chose, le Maire répond, mais nous ne faisons rien, nous devons faire des actions concrètes, (...) les riverains ne sont ni des pommes de terre, ni des chayottes POUR QU'ON LES UTILISE (...) d'autant plus que les riverains sont venus LA VOIR CHEZ ELLE, parce qu'on les a envoyé POUR SURVEILLER. »³⁷⁴ (Article 51, acte 37, 23 juin 2009, Digital : Année 2009 AMB)

Les débats sur le sujet sont fortement politisés, opposant le maire et l'ancien président du conseil municipal membre de la Commission pour la Quebrada Seca. Ce dernier va jusqu'à remettre en cause la probité du maire dans l'affaire (cf. annexe 8). Pour statuer sur l'acquisition d'un terrain alors que le prix du foncier est élevé, la polémique se cristallise sur le nombre de familles bénéficiaires³⁷⁵.

³⁷² Article 26, acte 36, 17 juin 2008, Digital : Année 2008 AMB ; Article 47, acte 37, 23 juin 2009, Digital : Année 2009 AMB ; Article 52, acte 37, 23 juin 2009, Digital : Année 2009 AMB ; Article 18, 2009, Digital : Année 2009 AMB ; Article 25, acte 45, 4 août 2009, Digital : Année 2009 AMB ; Article 3, acte 47, 11 août 2009, Digital : Année 2009 AMB ; Article 21, acte 48, 18 août 2009, Digital : Année 2009 AMB

³⁷³ Article 26, acte 36, 17 juin 2008, Digital : Année 2008 AMB ; Article 10, 10 février 2009, Digital : Année 2009 AMB

³⁷⁴ « (...) el TEMA Y LA PROBLEMÁTICA de la reubicación de las familias afectadas por el Río Quebrada Seca la tiene desconcertada y DESMOTIVADA, las familias SE DEBEN RESPETAR nunca deben perder su dignidad humana, (...) los Regidores hacen volantes, que el Padre dice una cosa, que el Alcalde Municipal responde, pero no hacemos nada, debemos tomar acciones concretas, NO TIRÁRNOS la pelota unos a otros, (...) los vecinos no son ni papas, ni chayotes PARA QUE LOS UTILIZEN (...) es mas los vecinos llegaron a VISITARLA A SU CASA, porque los enviaron A HACER VIGILIA. »

³⁷⁵ Article 8, acte 54, 10 septembre 2009, Digital : Année 2009 AMB ; Article 9, acte 54, 10 septembre 2009, Digital : Année 2009 AMB ; Article 28, acte 63, 27 octobre 2009, Digital : Année 2009 AMB

Dans les discussions, deux postures se dessinent. La première est égalitariste, elle prône une égalité de traitement entre les familles sinistrées. La seconde est pragmatique. Elle propose des critères pour identifier un nombre restreint de bénéficiaires afin de mener à bien un projet moins ambitieux mais réalisable. La posture égalitariste est menée par le maire qui avance le chiffre de 50 familles, mais sans les nommer clairement³⁷⁶. Il est soutenu par certains membres du conseil municipal comme cette conseillère qui s'oppose en bloc à toute hiérarchisation entre les sinistrés : « (...) elle aimerait savoir qui sera chargé de réaliser la liste pour les donner [les maisons] sachant que 25 familles resteront sans foyer et surtout qui aura le courage de leur exposer qu'il n'y a pas encore de solution pour eux. »³⁷⁷ (Article 4, acte 40, 7 juillet 2009, Digital : Année 2009 AMB). Les riverains dont la maison a été déclarée inhabitable s'identifient à cette posture. Ils créent une association en mai 2009 au paroxysme de la controverse. Cette Association en Faveur du Logement des Sinistrés de la Quebrada Seca - APROVIDAR - défend l'adoption du critère de la déclaration de non habitabilité pour définir la liste des bénéficiaires du relogement :

*« (...) tous les sinistrés qui ont en leur possession une déclaration de non habitabilité et qui forment un total de 42 (écartant les cas que la municipalité a résolu préalablement (8)) pour cette raison, ce ne sont pas 50 familles et encore moins 15 comme on prétend le montrer. »*³⁷⁸ (Article 16, acte 56, 22 septembre 2009, Digital : Année 2009 AMB)

À l'opposé, la posture pragmatique est conduite par l'ancien président du conseil municipal. Il propose de commencer par reloger les familles qui reçoivent une aide au loyer municipale :

« Il s'est aussi donné la tâche d'obtenir la liste des fameuses 50 familles qui seraient impliquées dans ce projet résidentiel, car ils insistent que ce sont 50 familles supposées, alors que ce sont 14 familles que l'on aide, pas 50, celles-

³⁷⁶ Article 16, acte 23, 21 avril 2009, Digital : Année 2009 AMB

³⁷⁷« (...) le gustaría saber quien va a ser el encargado de realizar la lista para entregarlas teniendo el conocimiento que se quedarán 25 familias sin hogar y sobretodo quien tendrá la valentía de exponerles que aún no hay respuesta para ellos (...).»

³⁷⁸« (...) todos los damnificados que tienen en su poder una declaratoria de inhabilitación y que en total suman 42 (descartando los casos que la municipalidad previamente ya solucionó (8)) por eso no son 50 y menos aún 15 como se pretende dejar ver.»

là sont celles qui nous intéressent, (...) une réalité est que faire une urbanisation pour 50 familles implique du temps, des difficultés et un coût, qui n'est pas le même pour 14 familles ou 20 familles, qui sont celles qui l'on aide (...). »³⁷⁹ (Article 2, acte 27, 7 mai 2009, Digital : Année 2009 AMB)

D'autres modalités de hiérarchie sont présentées. Un élu suggère d'établir une liste en fonction des dommages subis : les familles dont la maison a été détruite, suivies des familles déjà sinistrées puis des familles menacées³⁸⁰. De leur côté, les membres de la Commission pour la Quebrada Seca commentent cette situation et utilisent la catégorie vulnérable pour établir une hiérarchie. Ils évitent la déclaration de non habitabilité et croisent a) l'emplacement plus ou moins critique de la maison, selon un critère fondé sur l'expérience pratique, avec b) la condition socioéconomique connue de la famille élargie. Les membres de cette commission comptent environ 14 familles vulnérables. Cette posture pragmatique dénonce aussi l'intérêt politique du maire à maintenir une attente sociale à la veille de briguer un second mandat :

« Toi tu sais que souvent la partie, disons la partie de l'administration municipale et tout ça, eux ils gèrent beaucoup, ce sont des politiques. Donc eux, eux sur le moment ils le voient très facile ou le disent très facile. Mais ces trucs-là sont lents. Donc souvent on crée une attente chez les gens alors qu'on sait que ça n'est pas comme ça. »³⁸¹ (M. AA, Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Commission pour la Quebrada Seca, 29 janvier 2009, Belén)

Dans ce contexte, les membres de la Commission pour la Quebrada Seca sous-entendent que malgré des obstacles évidents, l'administration maintient un chiffre élevé de potentiels bénéficiaires (Réunion de la Commission pour la Quebrada Seca, 26 février 2009, Belén).

³⁷⁹«Se dio a la tarea también de obtener la lista de las famosas 50 familias que estarían implicadas en este desarrollo, porque insisten que son 50 supuestas familias, pero a las familias que se les ayuda son 14, no son 50, esas son las que nos interesan, (...) una realidad es que hacer una urbanización para 50 familias implica tiempo, dificultad y costo, que no es lo mismo para 14 familias o 20 familias, que son las que se ayudan (...).»

³⁸⁰ Article 4, acte 40, 7 juillet 2009, Digital : Année 2009 AMB

³⁸¹«Vos sabes que muchas veces la parte, digamos la parte de la alcaldía y todo eso, ellos manejan mucho, son políticos. Entonces ellos, ellos al momento lo ve muy fácil o lo dice muy fácil. Pero estas carajadas son lentas. Entonces muchas veces se le crea expectativa a la gente cuando se sabe que no es así.»

La politisation du projet de relogement s'accroît pendant les élections municipales en devenant un thème de campagne (cf. page d'illustrations 11). L'opacité des critères inquiète les riverains qui refusent de fournir l'information nécessaire à une nouvelle évaluation socioéconomique des sinistrés lancée en octobre 2009³⁸². Le classement administratif des sinistrés a en effet offert des avantages momentanés mais a produit des difficultés durables qui contraignent les droits sur la propriété privée et installent une dépendance des riverains envers la mairie amenant les riverains à assumer la responsabilité du risque. Ce transfert de responsabilité passe par un document administratif, la déclaration de non habitabilité.

À l'origine du projet de relogement, en 2004, ce document administratif doit justifier l'investissement de fonds publics pour l'achat de maisons au bénéfice d'intérêts privés (les sinistrés). Ce document est délivré par le Ministère de la Santé pour chaque maison et signifie que le bâtiment est inhabitable. En 2004 et 2007, les maires successifs sollicitent le Ministère de la Santé pour évaluer les maisons. En 2007, cette démarche doit permettre d'inclure le relogement au plan de financement de la CNE. De plus, les déclarations servent d'argument supplémentaire pour justifier le vote d'un budget extraordinaire dédié au relogement auprès du conseil municipal pour : « les familles dont les logements ont été déclarés inhabitables. »³⁸³ (Article 34, acte 41, 10 juillet 2007, Digital : Année 2007 AMB). Ces déclarations de non habitabilité sont d'abord des outils administratifs au service du projet de relogement. Il s'agit donc du déploiement d'une stratégie administrative qui se traduit dès mai 2006 par les premières déclarations de non habitabilité signifiées aux habitants par une lettre type dont voici un extrait :

« La visite du site confirme que le logement (...) a été construit dans la zone de protection de la rivière, pour cette raison elle constitue un risque pour la santé de ses occupants, de plus la législation en vigueur est violée (...) comme mesure de protection de la santé et les faits étant vérifiés, la maison de monsieur (...) est déclarée inhabitable et doit être démolie, pour cause d'insalubrité et du haut risque qu'elle représente pour la famille et les autres

³⁸² Article 28, acte 63, 27 octobre 2009, Digital : Année 2009 AMB

³⁸³ « las familias cuyas viviendas fueron declaradas no habitables »

voisins du lieu. »³⁸⁴ (Article 9, acte 30, 23 mai 2006, Digital : Année 2006 AMB)

Cette stratégie est maintenue avec l'inondation de 2007, après laquelle 49 maisons, dont sept démolies par la mairie, sont déclarées inhabitables par le Service de Santé de Belén-Flores en collaboration avec la mairie et la CNE. Les maisons peuvent être déclarées inhabitables de deux manières. Avec une déclaration simple, la non habitabilité peut être levée si la CNE considère que l'aménagement des berges a réduit le risque. Avec une déclaration assortie d'un ordre de démolition, le logement doit être détruit.

Or, ces déclarations ont des conséquences sur les droits des propriétaires. En effet, un bien déclaré inhabitable est réputé inconstructible. On comprend mieux l'ambivalence des riverains face au relogement. Certains d'entre eux facilitent les déclarations, voire autorisent rapidement des travaux (démolition, dragage) et ne protestent pas face à la déclaration de non habitabilité. Ils compromettent physiquement et légalement leur propriété dans l'espoir du relogement. D'autres résistent et négocient pour échapper à la déclaration. La lenteur du processus de relogement, initié en 2004 et toujours à l'état de projet, donne raison aux sceptiques. Elle place surtout les riverains dans une situation inextricable entre un relogement fantôme et un document administratif les empêchant d'agir légalement sur leurs propriétés : « *Ma famille a décidé de chercher un prêt pour reconstruire, nous avons un plan et ils sont en train de faire le budget correspondant, mais nous avons besoin de savoir s'il est possible de revenir vivre là.* »³⁸⁵ (Article 15, acte 11, 17 février 2009, Digital : Année 2009 AMB). Cette situation est critique pour les familles dont les maisons ont été totalement détruites. Les autres retournent vivre sur les berges, comme après l'inondation de 2004 : « (...) *ces gens devraient simplement ne pas être là, vraiment. (...). Et nous sommes exposés*

³⁸⁴« Al visitar el sitio se confirma que la vivienda (...) fue construida dentro de la zona de protección del río, por lo tanto se constituye en un riesgo para la salud de los ocupantes, además se esta violando la legislación vigente (...). Con fundamento en lo expuesto y a petición del señor (...), además como medida de protección de la salud y probados los hechos, se declara de inhabitable y debe ser demolida la vivienda del señor (...), por insalubre y por el alto riesgo que representa para la familia y demás vecinos del lugar.»

³⁸⁵« Mi familia ha decidido buscar un préstamo para reconstruir, ya tenemos un plano y nos están haciendo el presupuesto correspondiente, pero necesitamos saber si se puede volver vivir allí.»

à devoir aller demain porter assistance pour un désastre. »³⁸⁶ (M. AB. Ingénieur du service des travaux publics de la mairie de Belén, 5 février 2009, Belén). Face à cette impasse administrative, les riverains déploient des tactiques visant à reconstruire ou à réhabiliter leur lieu de vie. Tout d'abord, ils cherchent à lever la déclaration comme en témoignent les pressions subies par la responsable au Ministère de la Santé :

*« Voyons, ce monsieur [lecture d'une lettre], ce monsieur veut que « Prenant en compte cela, étant donné que la situation qui s'est présentée le 13 juin 2007 a été transformée grâce aux travaux réalisés dans la rivière Quebrada Seca, je demande que soit effectuées les démarches utiles et nécessaires afin que l'on puisse lever la non habitabilité déclarée. » Ce monsieur est un monsieur qui me réclame de lever la déclaration de non habitabilité. Cela fait un an, le 21 novembre 2007. Imagine-toi, celle-là vient de la municipalité. Ils appuient l'initiative de ce monsieur. Le problème est qu'ils ne peuvent pas enlever la déclaration de non habitabilité parce qu'il leur demandait de lui construire un mur. Mais le mur ne pouvait pas être construit et la municipalité ne pouvait pas construire un mur jusqu'à ce qu'on lui enlève la déclaration de non habitabilité. »*³⁸⁷ (Mme P. Responsable de l'habitat humain du Service environnemental du Ministère de la Santé à Belén-Flores, 11 décembre 2008, Belén)

Sous couvert de relogement, la responsabilité du risque est entièrement transférée aux riverains. En officialisant le risque, les déclarations de non habitabilité ont créé une responsabilité légale lourde. Cette responsabilité paralyse le Ministère de la Santé qui laisse la situation en l'état plutôt que d'assumer les sinistres futurs. Prise à partie pour

³⁸⁶« (...) sencillamente esta gente no debería estar acá verdad. (...) Y estamos expuestos al que el día de mañana tengamos que ir a atender un desastre.”

³⁸⁷« A ver, este señor, este señor quiere que “Por lo anterior, siendo que la situación que se me presentó el día trece de junio de 2007 ha cambiado gracias a los trabajos realizados en el río Quebrada Seca, solicito realizar los tramites útiles y necesarios afectos de que se pueda levantar la inhabitabilidad declarada”. Este es un señor que me está reclamando que le levante la declaratoria de inhabitabilidad. Esto fue hace un año, 21 de noviembre del 2007. Imagínate esta es desde la municipalidad. Lo está avalando la actividad de este señor. El problema es que ellos no le pueden quitar la declaratoria de inhabitabilidad porque él estaba solicitando que se le construyera un muro, verdad. Pero el muro no se le podía construir y la municipalidad no podía construir el muro hasta que no se le quitara la declaratoria de inhabitabilidad.”

avoir généré un document administratif qui contraint les propriétaires plus qu'il ne met en sûreté les familles, la responsable explique son refus de lever la déclaration :

*« Qui me garantit, à moi, que la maison n'est pas à risque ? Qui me garantit, à moi, que cette rivière ne va pas de nouveau se comporter de la même manière et qu'elle va de nouveau inonder la maison ? Donc, évidemment je ne vais pas assumer le risque. Si la Commission [la CNE] envoie un certificat disant que la zone, ou une évaluation sérieuse des zones à risque, donc on lève la déclaration. Mais je ne l'enlève pas si je ne reçois pas (...) l'évaluation (...). »*³⁸⁸ (Mme P. Responsable de l'habitat humain du Service environnemental du Ministère de la Santé à Belén-Flores, 11 décembre 2008, Belén)

Face à cette fin de non recevoir, les riverains font pression sur la municipalité³⁸⁹ qui négocie au cas par cas la construction de protection ou la réhabilitation de garage non habité. Après six mois de location, Y. et sa femme se réinstallent chez eux alors que la maison voisine a été démolie. Ils ont fait un accord informel avec la mairie pour entourer leur propriété d'un mur de protection du côté de la rivière et de la route avec un système de batardeaux pour les entrées (M. Y, Riverain de la Quebrada Seca à Belén, Commission pour la Quebrada Seca, 27 janvier 2009, Belén).

³⁸⁸ « ¿A quien me garantiza a mi que la vivienda no está en riesgo? Quien me garantiza a mi, que ese río no se va a comportar nuevamente de la misma forma y va a inundar nuevamente la vivienda? Entonces, obviamente yo no voy a asumir el riesgo. Si la Comisión envía una certificación de qué la zona, o un levantamiento sería de zona de riesgo, entonces se le quita la declaratoria. Pero yo no les estoy quitando si no recibo (...) el levantamiento (...). »

³⁸⁹ Article 21, acte 13, 3 mars 2009, Digital : Année 2009

Conclusion : Trois histoires urbaines

Dans l'introduction de ce chapitre, nous avons cerné deux configurations territoriales produites par les cadrages de nos quatre collectifs. Le bassin versant apparaît bien comme un territoire singulier qui s'affirme par le travail complémentaire de plusieurs collectifs. Mais, le linéaire communal de la Quebrada Seca est le résultat de la territorialisation de deux cadrages distincts et contemporains. La Commission pour la Quebrada Seca y inscrit une gestion technique empruntant ainsi au modèle de l'insalubrité. En effet, ce modèle veillait lui aussi à bien séparer les espaces humains des espaces insalubres. De leur côté, les autorités municipales développent une gestion sociale qui fusionne les zones de protection et les zones d'exposition au risque, exigeant le relogement des populations riveraines.

Ces trois cadrages partagent comme « tronc commun » une critique des pratiques d'urbanisation massive et cherchent à composer des territoires cohérents pour améliorer la vie urbaine. Ces modes de gestion paraissent moins en opposition qu'en complémentarité dans l'esquisse d'une urbanité possible. Si les conflits existent, par exemple au sujet du dragage, chaque collectif laisse une marge de manœuvre, ou plutôt un territoire de compétence à l'autre (planification urbaine, gestion de crise, population). La gestion par bassin versant propose une planification urbaine autour d'un territoire ni municipal ni métropolitain. Elle pose la question brûlante de l'existence d'un échelon administratif médian qui assumerait des compétences soustraites aux mairies et au gouvernement central. Plus classique, la gestion technique s'inscrit dans une logique d'aménagement de l'espace par les citoyens au fil des difficultés rencontrées. Même de plus en plus sophistiqué et renseigné par les ingénieurs, chaque aménagement réaffirme l'emprise sur la rivière et sur l'importance du *barrio* (quartier) dans la ville. La gestion sociale, impulsée par les autorités municipales, participe donc d'une volonté d'administration des populations associée à celle des espaces.

Chaque cadrage questionne les normes censées organiser la vie sociale. Pour la gestion sociale et la gestion par bassin versant, ces normes ne sont pas suffisamment contraignantes, ou ont mal été exercées par les autorités municipales. Pour la gestion

technique, ces normes sont trop contraignantes et doivent faire l'objet de braconnage bureaucratique. Second aspect de ces cadrages, ils sont associés à des savoirs scientifiques qui se complètent. La gestion par bassin versant s'appuie sur les sciences de l'environnement, de l'hydrologie à la chimie. La gestion technique s'adresse aux sciences de l'ingénieur. La gestion sociale se forme auprès des sciences sociales.

Ces trois cadrages impliquent une organisation sociale où chaque individu est responsable de la sécurité de tous. Même la gestion technique et la gestion sociale, apparemment basées sur la solidarité communale conduit à un transfert de la responsabilité depuis les autorités vers les individus. En effet, la solidarité communale tend à s'épuiser face à la récurrence des risques environnementaux et le manque de ressource après avoir offert le prestige aux chefs exécutifs qui savent en faire une vertu au lendemain de crises. Face à cet épuisement, des critères sont créés afin de hiérarchiser la situation des sinistrés et de distribuer équitablement les aides et les travaux. Ces hiérarchies produisent des conflits et des tensions que les institutions publiques ne sont pas prêtes à assumer. Cas limite, les déclarations de non habitabilité transfèrent définitivement la responsabilité du risque aux riverains. La gestion par bassin versant est donc basée sur une responsabilisation de chaque occupant du territoire pour garantir l'équilibre entre les usages. La forte pression exercée par la CIMH et l'existence de la Commission du Vote 4050 sur les municipalités conduit les mairies à adopter un dispositif sociotechnique (ouvrage de rétention des eaux de ruissellement) qui transfère plus directement la responsabilité des autorités publiques vers le secteur privé.

Synthèse

Au début de notre enquête ethnographique, un constat prosaïque a bouleversé la première formulation de cette recherche et l'a guidée jusqu'à son terme. Notre projet initial visait, à partir d'une étude de cas, à dévoiler les mécanismes sociaux, politiques, économiques et historiques de production et reproduction des risques à la manière de l'axe radical. Nous avons donc pour idée de révéler les facteurs sociaux de risques « objectifs », « réels ». Or, dès les premiers entretiens, les riverains et les techniciens ont fait ce travail de dévoilement à notre place. Ils ont expliqué le rapport entre vulnérabilité sociale et histoire sociopolitique du quartier ou celui entre urbanisation et augmentation du nombre d'événements dommageables. Ce premier constat nous a progressivement poussés dans nos retranchements.

Que faire? Si nous n'avions rien à révéler, du moins pouvions-nous construire une méthode sociologique rigoureuse afin de démontrer scientifiquement l'existence de ces facteurs sociaux. Faute de pouvoir dévoiler aux acteurs leur propre réalité en termes sociologiques, ce travail aurait au moins été une ressource offerte aux riverains et aux techniciens. Mais des confrères avaient déjà investi ce terrain. Il fallait réfléchir à la valeur ajoutée de notre méthode par rapport à leurs travaux quand leurs analyses étaient déjà formulées en termes de vulnérabilités. Nous avons pensé regarder la manière dont les acteurs avaient réussi à réduire l'exposition au risque en analysant les facteurs sociaux des risques. Nos lectures de l'axe radical nous avaient en effet appris que l'identification des causes sociales des catastrophes devait permettre aux communautés de réagir de manière plus efficace qu'auparavant (Wilches-Chaux, 1993). Avant même d'observer l'évolution de l'exposition au risque, nous avons cherché à savoir quand et comment les riverains et les techniciens avaient commencé à analyser les facteurs sociaux des risques. Il est alors devenu manifeste que plus les acteurs intégraient de facteurs pour expliquer la situation, plus la situation paraissait atteindre un point critique. Il était cependant impossible de vérifier cette dégradation de la situation en termes d'augmentation des dommages ou du nombre de sinistrés puisque nous n'avions de données précises qu'à partir du moment où ces facteurs sociaux avaient commencé à être pris en compte, soit à partir de 2004 à Belén.

Nous arrivions à une impasse puisque nous ne pouvions pas révéler aux acteurs ce qu'ils savaient déjà, nous ne pouvions pas construire une méthode d'analyse de la vulnérabilité alors qu'elle était déjà enquêtée, nous ne pouvions pas évaluer l'amélioration ou la dégradation de la situation sans donnée. Nous avons alors observé chacun de nos trois échecs comme autant de sources d'informations et avons formulé trois constats :

1. L'explication des risques par des facteurs sociaux, économiques et politiques s'est généralisée. Cette représentation des risques nourrit un discours partagé de critique de l'organisation socio-politique, en particulier urbaine.
2. Plusieurs « vagues » successives de chercheurs, dont nous faisons partie, ont investi le terrain choisi. Leurs recherches permettent de qualifier des situations, notamment en termes de vulnérabilité et de processus de vulnérabilisation.
3. Les points un et deux entraînent une forte objectivation du risque, lui donnant une importante portée sociale justifiant l'intervention de groupes en marge des politiques publiques municipales et nationales.

Nous nous sommes désintéressés des facteurs qui « produisent » les risques. Nous avons cessé de vouloir évaluer des risques. Nous avons plutôt regardé quels acteurs se saisissent socialement et politiquement des risques « construits » et avec quels moyens ils les objectivent. Les données scientifiques sont apparues comme étant un moyen majeur d'objectivation. Nous entretenons donc un rapport ambigu à ces données qui objectivent le monde, le qualifient et le quantifient. Ces données font advenir le monde à notre entendement. Sans nous engager dans cette objectivation du monde, nous admettons qu'elle a un effet sur lui et nous regardons cet effet (Berger et Luckmann, 1986 [1961]).

I. Risque « moderne » et recherche d'un équilibre urbain

Notre premier constat, celui d'une généralisation de la représentation des risques comme le résultat d'une organisation socio-politique déficiente, nous renvoie à la

définition des risques « modernes » d'Ulrich Beck (2001 [1986]) au rang desquels se trouvent les risques environnementaux comme le rappelle Marc Mormont (2009). Le risque est ici le résultat de la société moderne engagée dans une course au progrès technique. Cette définition s'oppose à une extériorité du risque pour mieux le réintroduire comme résultat d'une société. Elle a donc une puissante portée critique.

La situation à laquelle sont confrontés les riverains de la Quebrada Seca est formulée en termes de risque environnemental. Les acteurs remarquent qu'un équilibre, ici l'équilibre de la rivière tel qu'apprécié par des spécialistes (biologistes, chimistes, géomorphologues, hydrologues) et par les habitants, est rompu. Il est menacé par l'organisation sociale urbaine. Cette représentation du risque accompagne un rapport désabusé à cette organisation. De ce fait, elle est représentative d'une « mise en risque environnemental » donc la particularité est d'inciter à une montée en globalité par un raisonnement systémique. La « mise en risque environnemental » s'oppose en cela à la « mise en risque assurantiel » décrite par François Ewald (1986). En effet, si la logique assurantielle fait proliférer les risques tout en les fragmentant pour mieux confier chacun d'entre eux à des spécialistes, dans la logique environnementale, le risque est tout aussi envahissant par son caractère englobant, total, systémique. Chaque risque identifié est une des manifestations plurielles d'une même situation. La caractérisation de chaque risque peut être minutieuse, hyper localisée et spécialisée, les causes de chaque risque le projettent comme le résultat de processus globaux exigeant la collaboration entre experts, entre échelons administratifs et entre acteurs. Dans cette perspective, la rivière Quebrada Seca est « une problématique » intégrale. Dans notre étude de cas, chaque groupe se concentre sur un problème particulier - le ruissellement, la pollution des eaux - tout en affirmant que ce problème particulier n'est qu'un indice parmi d'autres de la dégradation de la rivière. Puis, ce raisonnement systémique se déploie, faisant de la « problématique de la Quebrada Seca » le résultat d'une situation urbaine costaricienne chaotique.

La représentation des risques associés à la Quebrada Seca participe du rapport des habitants de la GAM à leur ville. Ce rapport, exploré dans la première partie de cette thèse, est constitué, d'une part d'une critique aigüe du processus d'urbanisation non contrôlé dont les effets délétères gênent la vie quotidienne, et d'autre part d'une quête d'urbanité. Dans ce contexte urbain, les risques environnementaux sont normaux. Ils

s'inscrivent dans la continuité des inégalités socioéconomiques et des désordres politico-administratifs produits par un ordre social mondialisé dont les tenants ne se situent pas au Costa Rica. En généralisant cette logique, le mal est toujours exogène quoique le danger soit subi. La quête d'urbanité des habitants de la GAM passe par la valorisation de deux modèles de référence : l'Âge d'Or comme ordre sociopolitique et les politiques publiques de protection de l'environnement comme symbole d'une relation harmonieuse à l'environnement. Inscrit dans ce rapport spécifique à la ville, les risques environnementaux exaspèrent les riverains qui aspirent à construire un équilibre urbain par une remise en ordre sociopolitique. L'existence d'un discours partagé sur le risque « moderne » accompagne clairement la transformation de la société costaricienne. Dans la troisième partie de cette thèse, cette représentation du risque apparaît non seulement comme un moyen de rendre intelligible la transformation rapide des conditions d'existence dans la Vallée Centrale mais aussi comme le résultat du passage d'un État Providence à un État Libéral. Accompagnées par les chercheurs en sciences sociales de l'axe radical et aiguillonnées par la communauté internationale, les politiques publiques de gestion des risques et catastrophes préfèrent désormais officiellement la transversalité de la prévention et la coordination des échelons administratifs à la gestion de crise. Cette dernière reste néanmoins un puissant détonateur électoral pour le pouvoir exécutif.

II. Risque environnemental et cadrage

La dégradation environnementale est le résultat systémique d'une dégradation des sociétés. Chercher à construire une relation harmonieuse avec son environnement trace une voie vers l'utopie d'un ordre social équilibré. La complexité de l'organisation socioéconomique mondiale et la relation de subordination dans laquelle est engagée le Costa Rica laisse cependant peu de prise sur une résolution des causes de fond. Ce constat ne mène pas à la résignation mais à l'élaboration d'alternatives sociopolitiques, qui, sans renverser l'ordre dominant, cherchent à le rendre vivable, construisant une urbanité mouvante. Marc Mormont attribue cette puissance imaginative à la singularité des risques environnementaux dont les conditions d'objectivation ne sont pas acquises. Cette singularité pousse les acteurs à produire un cadre spécifique capable de les saisir :

« Les risques environnementaux nouveaux (climat, perte de biodiversité, etc.) ne peuvent faire l'objet d'une action collective de prise en charge que si les conditions de la coordination sont acquises, à savoir un instrument cognitif de définition du risque et un instrument normatif ou principe de coordination. Ce qui fait leur originalité ou leur caractère critique, c'est précisément que ces conditions ne sont pas données, elles doivent faire l'objet d'une construction. » (Mormont, 2009 : 9).

La mise en risque environnemental ne conduit donc pas à l'application de pratiques pensées au préalable. Ce constat déçoit les pédagogues de l'environnement mais évite une centralité du risque environnemental qui peut amener nos contemporains à :

« (...) réduire le monde à un seul principe, à un seul impératif, et donc à annuler la citoyenneté. L'environnement se construirait alors comme une problématique englobante, impérative susceptible d'annuler la diversité des modes d'existence. » (2006b).

Notre refus d'objectiver le risque nous évite d'abord de choir dans un rappel à un ordre environnemental bâti sur des prescriptions réglementaires homogènes. Il nous engage ensuite à observer comment ce discours partagé sur le risque « moderne » est cadré et recadré dans des pratiques plurielles de prise en charge des risques. L'observation de ces pratiques nous a permis d'avancer notre thèse d'une urbanité qui, distancée de la planification, se déploie à la faveur d'une « mise en risque environnemental ». La Quebrada Seca est construite comme une problématique environnementale au tournant des années 1980. Cette « mise en risque » (Ewald, 1986) de la rivière va de paire avec la formation de collectifs. Suivre leur parcours revient à assister à des processus de cadrage qui s'influencent, s'opposent ou s'ignorent, et à tempérer l'apparente homogénéité de cette mise en risque. Des procédures, des instruments et des objets techniques résultent de ces cadrages. Par exemple, les images du bassin versant sont créées pour convaincre de la pertinence de l'adoption de ce territoire de gestion pour réduire les risques environnementaux. Autre exemple, le projet du canal de dérivation est porté par les membres de la Commission pour la Quebrada Seca pour éviter les inondations.

Évoquer des cadrages et recadrages supposent que les solutions circulent dans plusieurs espaces sociaux pour s'affiner et se transformer aux contacts de différents savoirs (vernaculaires et scientifiques) et normes. Reprenons les trois espaces sociaux présentés dans notre seconde partie : les réseaux d'exploration sociotechnique, le forum, l'arène politico-administrative (Mormont et al, 2006a). Sur les rives de la Quebrada Seca, plusieurs réseaux d'exploration sociotechnique explorent et critiquent les solutions administratives ou techniques de gestion des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant. Les réunions de la CIMH au cours desquelles sont créés des visites éducatives, où un cahier des charges pour une étude intégrale du bassin versant est discuté. Les réunions des sous-commissions de la Commission du Vote 4050 telle que la sous-commission juridique qui rédige une convention intermunicipale pour limiter le développement urbain. À Belén, les réunions de la Commission pour la Quebrada Seca sont l'occasion d'orienter les solutions techniques à l'échelle municipale en imaginant des stratégies politiques et en projetant des alliances, comme avec la CNE par exemple. Ces réseaux d'exploration sociotechnique laissent peu de place au statut de simple observateur. Ils préfèrent envisager le sociologue soit comme un pourvoyeur d'informations ponctuelles soit comme un membre du réseau. Il nous a ainsi été demandé d'effectuer des menues tâches, de traduction par exemple. Les solutions imaginées dans ces réseaux d'exploration circulent ensuite dans des forums. Les réunions de la Commission du Vote 4050 sont ainsi l'occasion de présenter des projets au groupe élargi des membres de la Commission ainsi qu'à des invités. Elles sont par exemple l'occasion pour la CIMH de discuter du financement de l'étude intégrale avec les représentants municipaux ou pour les Chimistes de la UNA de venir exposer leurs projets de coordination. D'autres forums formels existent, comme par exemple les réunions d'informations du public, la présentation des résultats des travaux d'étudiants, les visites environnementales ou les fêtes. Dans les quartiers, les discussions de voisinage sont autant de forums informels au cours desquels les riverains investis dans les affaires publiques informent et recueillent les avis de leurs concitoyens. Ces espaces publics ouverts admettent facilement le statut de sociologue observateur. Une fois passé dans les forums, les solutions sont présentées à l'arène politico-administrative pour obtenir des autorisations et/ou des financements. La coordination interinstitutionnelle et intermunicipale est ainsi devenue obligatoire par décision du Tribunal Constitutionnel. La nécessité de trouver des financements aux solutions

techniques de maîtrise du linéaire de la rivière à Belén a amené la municipalité à s'allier avec la CNE et à recadrer la problématique de la rivière Quebrada Seca dans la catégorie « urgence ». L'évaluation du projet de canal de dérivation par le conseil municipal de Belén a amené à un repli de la Commission pour la Quebrada Seca vers la recherche d'autres solutions. À l'image des conseils municipaux, certaines arènes sont ouvertes aux publics et donc au sociologue. D'autres arènes sont dématérialisées, entre échanges téléphoniques et autorisations administratives.

La circulation des solutions initiales dans ces trois espaces sociaux conduit à leur recadrage aux contacts de différents savoirs vernaculaires ou scientifiques, de la confrontation aux normes et aux politiques publiques. Les divisions classiques entre échelons administratifs, entre experts et profanes ou entre sphère politique et société civile organisée sont transcendées, voire rendues caduques, par cette circulation. Les savoirs et les normes servent de référence tout en étant traduits, appropriés localement. Le cadrage permet donc d'interroger trois aspects de la vie sociale : le rapport entre représentation du risque et organisation sociopolitique (rapport à l'État, corps intermédiaires, réseau), la place de l'investissement scientifique dans la sphère publique, les conditions d'application des normes face à la complexité du risque environnemental.

III. Représentation du risque et (ré)organisation du social

L'assurance comme mode d'organisation du social répond à l'avènement de la responsabilité sans faute décrite par François Ewald (1986). La solidarité, entre membre d'un groupe formé par la mise en risque, garantit la réparation du dommage. L'assurance porte en elle le germe de l'avènement de la prévention. Pour réduire les dommages, et donc les coûts, les assurances en viennent à stimuler la prévention en multipliant les contraintes d'accès à la solidarité, ici au groupe des assurés. L'objectif n'est donc plus seulement de réparer un dommage mais bien de garantir la sécurité.

La mise en risque « moderne » achève le basculement vers la recherche d'une garantie de sécurité en montrant que certains dommages sont irréparables. Les risques environnementaux sortent ainsi du domaine de l'assurance puisqu'aucune réparation

ne peut être calculée. De plus, l'irréparable réintroduit l'idée de faute jusqu'alors neutralisée. Cette faute vient d'un risque d'anéantissement du vivant. Elle est collective puisque l'ensemble de l'ordre social la produit. Ce raisonnement systémique amène à considérer la somme des responsabilités individuelles comme moyen de garantir la sécurité de tous. Le groupe solidaire n'assure plus l'individu, c'est l'individu responsable qui garantit la sécurité du groupe. L'État n'a plus pour rôle central d'organiser la solidarité. Il assure plutôt la complémentarité des responsabilités individuelles en produisant des politiques transversales tout en multipliant les contraintes et les prescriptions réglementaires. La hiérarchie administrative est traversée par des réseaux qui associent les fonctionnaires entre eux ainsi que les citoyens. Les collectifs que nous avons enquêtés investissent et organisent ces espaces sociaux hybrides entre l'État central, les autorités municipales et les citoyens. Ils ne remettent pas en cause l'autorité des pouvoirs publics mais dénoncent des failles et des faiblesses du système contre lesquels ils entendent bien intervenir. Les processus de cadrage observés montrent combien ces collectifs interrogent moins la légitimité des lois, des politiques publiques ou des démarches administratives que les conditions de leur mise en œuvre. Leurs actions favorisent la circulation des informations, débloquent des nœuds bureaucratiques, exercent une vigilance sur les fonctionnaires et les élus, assure la coopération des propriétaires privées, des scientifiques et des entreprises. Ces efforts sont ainsi autant d'ajustements qui accompagnent le mouvement général de libéralisation de l'État et de responsabilisation des individus. En effet, si comme le remarque Marc Mormont (2009), le premier engagement de ces collectifs est guidé par des protestations au sujet de leurs conditions de vie, ils traduisent ces intérêts privés en intérêt collectif et deviennent sensible au raisonnement systémique.

Ces cadrages ont aussi pour effet de transformer la nature de l'engagement des collectifs. Par exemple, au début de la Commission pour la Quebrada Seca dans les années 1980, ce groupe réalise des actions pratiques comme le nettoyage du lit de la rivière. Or les travaux dans les zones de protection des rivières sont de plus en plus contrôlés en mairie et par le MINAE. De plus, la Commission est confrontée à la montée en puissance d'une gestion sociale des inondations qui menace de faire disparaître la vie sociale riveraine par le relogement. La Commission assure de moins en moins d'actions pratiques pour se concentrer sur la coordination entre les

propriétaires privés, les techniciens ainsi que les entreprises au sujet de solutions techniques. Elle marque son désintérêt pour une gestion sociale pour se dédier exclusivement et ostensiblement à du lobbying auprès des élus municipaux. Autre exemple, sur les conseils des Chimistes de la UNA, les membres du Programme d'Amélioration de Mercedes Sud délaissent les conflits avec les entreprises privées au sujet de la pollution de la rivière pour s'engager dans la création de partenariat pérenne en faveur de la réduction de la pollution avec ces mêmes entreprises (cf. annexe 9). Outre la transformation de l'engagement de ces collectifs, le cadrage des questions environnementales amène à caractériser des territoires spécifiques. Par exemple, le bassin versant est produit comme territoire de référence par plusieurs collectifs. D'abord envisagé comme un moyen d'engager les municipalités à une solidarité amont-aval en vertu des inondations, il est bientôt conçu pour contraindre toutes activités qui s'y déroulent afin d'atteindre l'objectif d'un développement urbain équilibré. Autre territoire, le linéaire communal de la Quebrada Seca à Belén est d'abord défini comme une enfilade de quartiers d'habitation qu'il faut protéger des nuisances. Il s'agit de contraindre la rivière pour assurer la cohabitation. À partir des années 2000, les riverains deviennent des sinistrés que la municipalité s'engage à protéger. Le linéaire communal devient une zone à risque envahie par les constructions. Seul l'abandon des lieux habités semble pouvoir assurer la sécurité des citoyens. Si définir des frontières participe de la territorialisation, ce processus amène aussi à associer certains usages à certains espaces - quitte à contraindre la propriété privée - et à distribuer les responsabilités correspondantes.

IV. La science et la technique au service des affaires publiques

De manière classique dans les affaires publiques, les sciences et techniques sont convoquées soit en amont des projets pour les concevoir (faisabilité, étude d'impacts) soit en suivi de projet pilote soit encore pour s'assurer du respect des normes. Les connaissances scientifiques permettent donc d'arbitrer, d'évaluer et de contrôler. Cet usage des sciences et techniques fait l'objet de critique concernant : l'indépendance des experts et leurs désaccords entre eux, la multiplication d'expertises longues et coûteuses ayant un faible impact sur les arbitrages politiques, la lenteur de la mise à jour des normes aux vues des avancées scientifiques. Ces différentes attaques en

légitimité n'interrogent pas le rôle des sciences et techniques dans les affaires publiques mais exigent une amélioration de leurs performances. Les problématiques environnementales sont dénoncées ou caractérisées par les experts. Ils alertent les pouvoirs publics et l'opinion publique sur l'émergence de nouveaux risques ou s'attachent à évaluer des nuisances identifiées par les acteurs. Les sciences et les techniques sont ici un moyen d'objectiver le risque environnemental dans la limite des connaissances. Rappeler la limite des connaissances revient à admettre l'impuissance des experts à contrôler tous les facteurs dans leurs analyses et à prévoir toutes les conséquences de ces risques. Dans ce contexte, garantir la sécurité revient à abandonner les rêves de maîtrise, pour adopter parfois des stratégies d'évitement. Les collectifs de prise en charge du risque sont en prise avec ces experts qui objectivent le risque.

Loin d'entretenir une division entre experts et profanes, les collectifs enquêtés ont un long parcours de collaboration avec les scientifiques et les ingénieurs. La Commission pour la Quebrada Seca à Belén travaille avec les ingénieurs de l'UCR et de l'ICE. Les Chimistes de la UNA sont membres du Programme d'Amélioration Intégrale de Mercedes Sud. La CIMH est composée de techniciens de l'administration publique et de scientifiques. Tous ont accueilli des étudiants de diverses disciplines et certains techniciens interviennent régulièrement dans l'enseignement supérieur. Notre enquête s'inscrit d'ailleurs dans la continuité du défilé d'étudiants envoyés par les universités locales. Caractériser les risques et renseigner les projets en recourant aux savoirs techniques et scientifiques sont des gages de respectabilité offerts aux administrations, aux élus et aux citoyens. Mais faire appel à ces connaissances visent moins à répondre à des exigences préétablies qu'à faire admettre la nécessité de saisir les risques environnementaux dans l'action publique. L'effort de caractérisation du bassin versant par des données scientifiques (pente, précipitation, densité démographique, usages des sols) ou l'étude de faisabilité du canal de dérivation s'inscrivent dans cette dynamique. La rencontre de ces savoirs et techniques avec les préoccupations des collectifs participe du cadrage des risques environnementaux et de l'organisation des pratiques. Au cours de ce processus, les savoirs scientifiques et techniques sont d'ailleurs discutés par les acteurs. Leurs résultats sont soupesés. Par exemple, le conseil municipal de Belén accueille avec scepticisme les calculs prévisionnels de débit maximum de la Quebrada Seca à Belén par l'ICE et rejettent le projet de canal

de dérivation. Les limites des connaissances sont soulignées pour mieux intégrer des paramètres supplémentaires qui exigent l'intervention de nouvelles disciplines. Après les inondations de 2004 à Belén, la gestion technique soutenue par les savoirs des ingénieurs est incapable d'évaluer la situation de riverains devenus des sinistrés. Les sciences sociales, en particulier la psychologie, viennent éclairer cette nouvelle question. L'investissement des psychologues sur les rives de la Quebrada Seca reflète l'engagement croissant des sciences humaines et sociales dans ces thématiques. Produit de l'ordre social, l'impact du risque « moderne » sur les populations est différencié par leur degré de vulnérabilité. D'abord définis en termes quantitatifs, les risques environnementaux associés à la rivière sont ensuite définis en termes qualitatifs.

Ainsi caractérisés par des savoirs pluriels et complémentaires, les risques environnementaux sont l'occasion d'échanger des compétences au cours de réunion d'informations et de formations. Cette dynamique fait de la Quebrada Seca un terrain de rencontres entre chercheurs, techniciens, élus et citoyens. Un de ces effets est d'avoir hissé la Quebrada Seca au rang de « cas d'école » illustrant soit les conséquences d'une croissance urbaine rapide et chaotique soit des bonnes pratiques de « participation citoyenne » et de gestion par bassin versant. Rivière anonyme de l'isthme centraméricain, elle fait l'objet de visites et de publications internationales. En 2007, une visite de terrain sur le linéaire de la rivière Burío-Quebrada Seca est organisée par l'Université des Nations Unies et la Fédération des Municipalités de l'Isthme Centraméricain lors d'un séminaire sur les catastrophes en zone urbaine rassemblant des professionnels d'Amérique Latine et d'Europe³⁹⁰. En 2009, l'Institut de Biodiversité Agricole et de Développement Rural de Galice en Espagne qui se dédie en partie à la diffusion d'informations techniques auprès des acteurs institutionnels et de la société civile, propose, dans son ouvrage sur les indices de durabilité et la gestion du développement rural (Cardín Pedorsa et Álvarez, 2009), un article sur la CIMH avec la Quebrada Seca pour étude de cas (Camacho Soto, 2009). En 2011, L'ONG espagnole DARA génère un indice de prévention du risque à partir d'« *Unités Territoriales Représentatives* » dont la rivière Burío-Quebrada Seca :

³⁹⁰ Article 28, acte 72, 4 décembre 2007, Digital : Année 2007 AMB

*« Dans cette UTR [Unité Territoriale Représentative] le risque est de petite échelle, cependant, il génère de graves dommages, dus à la croissance urbaine et à la pression démographiques, sur les ressources vitales comme l'eau, le sol et la forêt. (...) Le Costa Rica a vécu une période de croissance macro-économique rapide durant les dernières années, cependant, certains processus structurels constituent aujourd'hui une menace latente pour la durabilité de son modèle de développement. »*³⁹¹ (DARA, 2011 : 11)

Ce travail est notamment cité dans le bilan mondial sur la prévention des risques de catastrophe (SIPC, 2011). La renommée de la Quebrada Seca est évidemment relative en comparaison d'autres terrains très investis comme Port-au-Prince après le tremblement de terre ou encore le bassin du Nil sur les conflits d'accès aux ressources hydriques. Son intérêt tient justement à sa situation de petite rivière anonyme saturée par l'univers urbain à laquelle un large public peut s'identifier. Équivalent environnemental du « haut lieu » patrimonial (Micoud, 1991a et 1991b), le « cas d'école » est un outil pour concevoir des politiques publiques transversales qui fixent des objectifs en valorisant des bonnes pratiques. Il s'agit bien ici de répondre à la double injonction du « penser globalement, agir localement », devenue une maxime. Ainsi, à partir du moment où l'action locale intègre une sensibilité aux logiques macroéconomiques, elle peut servir à inspirer d'autres localités également concernées par les mêmes contraintes mondialisées. Les bonnes pratiques ne sont pas transposables en l'état mais demandent à leur tour à être saisies par des collectifs capables de les recadrer. Loin des solutions « clé en main », aucune bonne pratique ne peut faire l'économie des processus de cadrage que nous avons décrit qui exige engagement et ressources. Chacun voit dans sa ville ou sa situation, certain une métaphore du désordre global, certain une preuve de la détérioration généralisée des conditions de vie. L'homogénéisation du monde vient de sa dégradation omniprésente. Mais le caractère inédit de ce processus autorise des solutions plurielles qui puisent autant dans les innovations que dans les savoirs vernaculaires.

³⁹¹«En esta UTR [Unidad Territorial Representativa] el riesgo es de pequeña escala, sin embargo, está generando graves daños debido al crecimiento urbano y a la presión demográfica en torno a recursos vitales como el agua, el suelo y el bosque. (...) Costa Rica ha vivido un periodo de crecimiento macroeconómico rápido durante los últimos años, sin embargo, determinados procesos estructurales constituyen hoy en día una amenaza latente para la sostenibilidad de su modelo de desarrollo.»

V. Les normes à l'épreuve du risque environnemental

Complexe, la prise en charge du risque environnemental oblige les collectifs à s'adresser à plusieurs entités et échelons politico-administratifs. Le risque heurte la sectorisation des compétences administratives et des politiques publiques. Maintes fois pris à partie par les riverains afin de contraindre les autorités municipales, les tribunaux peinent à condamner une seule entité tant la responsabilité des risques environnementaux est partagée. La décision du Tribunal Constitutionnel qui aboutit à la création de la Commission du Vote 4050 est d'ailleurs significative de cette transversalité puisque le juge condamne de façon solidaire les communes, l'ESPH et plusieurs administrations. Face à cette transversalité du risque environnemental, les collectifs cherchent à savoir quelles sont les normes susceptibles de contraindre et/ou d'appuyer leur projet initial. Les débats sur les conditions d'application des normes participent ainsi au processus de cadrage. Tout en aiguisant leurs connaissances du système légal et administratif au contact des autorités locales, des administrations et des représentants du pouvoir judiciaire, les collectifs créent des alliances, prennent à partie, entrent en conflits avec les responsables administratifs et politiques ainsi qu'avec les propriétaires privés. Par exemple, nous avons vu comment la Commission pour la Quebrada Seca s'était alliée avec la municipalité et la CNE pour déclarer l'État d'Urgence. Cette déclaration offre des ressources aux municipalités et participe résolument au cadrage du problème des inondations. Ce cadrage est critiqué par la CIMH qui voit d'un mauvais œil le dragage du lit de la rivière étant donné son engagement en faveur des zones de protection des rivières.

Malgré des divergences entre les collectifs, tous interrogent les conditions d'applications locales des normes nationales et cherchent un équilibre entre intérêts particuliers et intérêts collectifs. Les normes nationales sont schématiquement appréhendées de deux manières par les collectifs de prise en charge du risque. La première consiste à insister sur la faible application des normes nationales pour chercher des moyens de la faire mieux appliquer localement. Par exemple, la convention intermunicipale défendue par la Commission du Vote 4050 est créée parce que l'urbanisation est chaotique. Il existe donc des normes de planification urbaine mal appliquées. La convention doit palier à cette situation dans l'attente de documents

d'urbanisme municipaux cohérents. La seconde manière d'appréhender les normes nationales consiste à considérer que leur application rigide a des effets plus critiques que leur non application, autrement dit que la norme est contreproductive. En poursuivant son objectif de protection des habitants contre les inondations, la Commission pour la Quebrada Seca cherche par exemple à contourner l'interdiction d'intervenir dans les zones de protection des rivières afin de faire des dragages et de construire des ouvrages de protection. De demandes de permissions exceptionnelles en création de catégories comme celle de « risque imminent » par la municipalité, la déclaration de l'État d'Urgence s'impose finalement comme la solution pour pouvoir intervenir sans autorisation sur des terrains privés en zones de protection. Trouver un équilibre entre les intérêts particuliers et l'intérêt collectif est un autre débat récurrent. Par exemple, la mairie de Belén qui s'appuie sur les normes de protection des zones de protection des rivières pour envisager un relogement des riverains se heurte à la question épineuse des conditions de dédommagement des propriétaires privés. Autre exemple, l'élargissement du lit à la faveur de la déclaration de l'État d'Urgence fait perdre du terrain aux riverains et interroge le calcul des impôts sur la propriété. Deux mécanismes de « capture de la peur », un dispositif administratif, la non habitabilité et les ouvrages de rétention de la mairie d'Heredia, résolvent violemment ces dilemmes en transférant la responsabilité aux individus.

VI. Le règne de la vulnérabilité en question

Pour organiser la prévention du risque environnemental, c'est-à-dire engager la responsabilité de chacun pour garantir la sécurité de tous, les acteurs sociaux qualifient certaines entités de vulnérables. Ils croisent deux définitions de la vulnérabilité formulées par les chercheurs en sciences humaines, la vulnérabilité « en tant qu'état » de l'axe réflexif et la vulnérabilité « en tant que cause » de l'axe radical. La vulnérabilité devient ainsi une catégorie d'ordonnement du réel.

Sur les rives de la Quebrada Seca, la vulnérabilité est appelée à caractériser indifféremment les groupes humains et les territoires environnementaux (bassin versant, linéaire de la rivière). Par exemple, la responsable du canal de dérivation à Belén emploie autant ce terme pour qualifier des individus ; « (...) évidemment les

enfants, ils ne sont pas majoritaires, sont les plus vulnérables. »³⁹² ; que pour qualifier des lieux : « *Demain on va faire un parcours de la zone vulnérable.* »³⁹³ (M^{me} E. Responsable du projet du canal de dérivation à la mairie de Belén, 7 mars 2008, Belén). Dans la même mairie, des zones *vulnérables* à la pollution des nappes phréatiques sont délimitées. Il s'agit bien ici de la vulnérabilité « en tant qu'état » puisqu'elle peut qualifier indistinctement tout le vivant, exprimant sa fragilité. Cette indistinction sémantique fusionne le territoire social et le territoire environnemental et les place conjointement sous la responsabilité des habitants et des autorités. De cette manière, la vulnérabilité « en tant qu'état » donne corps à un intérêt général qui recouvre la protection des groupes humains et de leur environnement. Certains auteurs en déduisent que la mise en risque environnemental questionne la rupture entre nature et culture :

« (...) qualifier un problème d'environnemental, c'est poser implicitement son caractère global (à travers le jeu complexe des relations systémiques) et se situer dans une perspective qui – pour le moins – ne considère pas une lecture dualiste du monde (l'homme d'un côté, la « nature » de l'autre) comme évidente. » (Bourdin, 2003 : 10)

À notre avis, cette mise en risque environnemental n'amène pas à dépasser la rupture entre nature et culture mais à reformuler les termes de leur relation depuis la production (exploitation des ressources) à la protection. En effet, en anéantissant le leurre moderne d'une société tournée vers l'arrachement à la terre, cette mise en risque réclame en retour un ré-attachement à la Terre qui soit *garanti par des règles sociales* (Alphandéry et al., 1991). L'ontologie naturaliste qui « (...) subordonne la société humaine et ses contingences culturelles à l'universalité des lois de la nature. » (Descola, 2005 : 279) se voit donc bien consommée. Le règne de la vulnérabilité montre que les sociétés doivent se soumettre aux lois de la nature, autrement dit à « *l'interdépendance des physicalités* » pour emprunter le vocabulaire de Philippe Descola, même s'il s'agit de garantir cette soumission par des lois sociales. Seul les êtres humains sont chargés de cette responsabilité étant donné leur capacité à

³⁹²« (...) obviamente niños, ya no son la mayoría, son los mas vulnerables. »

³⁹³« Mañana se va a hacer un recorrido por la zona vulnerable. »

s'organiser socialement. Ils se considèrent comme « *des collectifs sociaux gérant leurs relations à un écosystème* » (Descola, 2005 : 37) dont l'intériorité singulière les différencie de tous les non-humains. La vulnérabilité « en tant qu'état » exprime un intérêt général qui intègre la protection de l'environnement. Nous défendons le caractère social de cette définition de l'intérêt général pour mieux souligner la nécessité de l'organiser. Le règne de la vulnérabilité ne soumet pas les sociétés à un intérêt général « évident », « naturel », mais à une morale par des procédés éducatifs tel que l'heuristique de la peur ou la pédagogie des catastrophes. Pour François Ewald, cette situation est, déjà en 1986, le résultat de l'extension du droit social au domaine du vivant sous couvert d'un devoir écologique impérieux :

« Avec la prise en compte du risque écologique, on avait pu penser trouver un domaine d'objectivité stable qui aurait permis de contrebalancer les logiques de l'économie. Cette objectivité est un leurre. Nous sommes irrémédiablement seuls, orphelins même de la nature (...). La parole vraie qu'elle serait censée nous enseigner et qui devrait dicter nos conduites n'est jamais que celle que nous lui prêtons. La nature est peut être la dernière forme, et la forme la plus massive, d'un artifice destiné à cacher que l'ordre dans lequel nous sommes condamnés à vivre est un ordre de la politique pure, un ordre de la décision pure, où celle-ci ne peut se nourrir que de ses propres valeurs, sans pouvoir se reposer sur une objectivité qui la transcenderait. » (Ewald, 1986 : 424)

Or, la seconde définition de la vulnérabilité « en tant que cause » termine de neutraliser la dimension élective, sociale de cet intérêt général. En effet, elle transforme la vulnérabilité en une variable sur laquelle agir, sur laquelle il est possible d'avoir une emprise concrète. Les techniciens et les pouvoirs publics hiérarchisent ainsi les entités depuis les plus vulnérables au moins vulnérables. Les riverains sont plus ou moins vulnérables aux risques environnementaux en fonction de leur âge (enfants et personnes âgées) ou de leur situation socioéconomique. Certaines zones du bassin versant sont plus vulnérables en fonction de leur potentiel érosif. En distinguant les entités, la vulnérabilité devient un instrument de gestion des populations et des territoires. Elle permet d'identifier les bénéficiaires et de définir quels espaces devront être protégés. L'historien Gregory Bankoff (2001) analyse

d'ailleurs le succès du concept de vulnérabilité dans la communauté internationale en ces termes :

*« (...) 'tropicalité', 'développement' et 'vulnérabilité' forment partie d'un seul et même discours essentialiste et généralisateur : un discours qui dénigre de grandes parties du monde comme dangereuses – rongées par la maladie, frappées par la pauvreté et sujettes à la catastrophe ; un discours qui dépeint les habitants de ces régions comme inférieurs – incultes, incapables, victimes ; et pour remédier à ces maux, l'expertise requise repose sur la médecine occidentale, l'investissement et les systèmes de prévention. »*³⁹⁴ (Bankoff, 2001 : 29).

Après avoir unifié le vivant (la vulnérabilité en tant qu'état), la vulnérabilité permet de différencier des entités (la vulnérabilité en tant que cause). Ainsi, en engageant la responsabilité de tous à l'égard de tous, elle légitime l'intervention des moins vulnérables sur les plus vulnérables.

Alboussière, été 2013

³⁹⁴« (...) 'tropicality', 'development' and 'vulnerability' form part of one and the same essentialising and generalising cultural discourse : one that denigrates large regions of world as dangerous – disease-ridden, poverty-stricken and disaster-prone ; one that depicts the inhabitants of these regions as inferior – untutored, incapable, victims ; and that it reposes in Western medicine, investment and preventive systems the expertise required to remedy these ills.»

Bibliographie

Affeltranger, Bastien et Lasserre, Frédéric (2003), « La gestion par bassin versant : du principe écologique à la contrainte politique - le cas du Mékong » in *VertigO*, 4 (3) : 1-15.

Alfaro Hernández, Sylvia Elena (2005), *Almanecimiento y manipulación de sustancias peligrosas - Indicadores de amenaza y vulnerabilidad : un análisis en las inudstrias del cantón de Belén, Provincia de Heredia*. Faculté des Sciences Exactes et Naturelles, Université Nationale, Heredia, Costa Rica, 242 p.

Alfaro Redondo, Ronald (2009), *El régimen municipal costarricense a inicios del siglo XXI*, Editorial de la Universidad de Costa Rica, San José, Costa Rica, 59 p.

Alphandéry, Pierre ; Bitoun, Pierre et Dupont, Yves (1991), *L'équivoque écologique*, La Découverte, Paris, France, 278 p.

Amoretti, Maria (1987), *Debajo del canto. Un análisis del himno nacional de Costa Rica*, Editorial de la Universidad de Costa Rica, San José, Costa Rica, 84 p.

Anderson, Benedict (2002 [1983]), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, Paris, France, 212 p.

Anderson, Mary B. (1990), "Which costs more: prevention or recovery?" in *Managing Natural Disasters and the Environment: Selected Materials, Colloquium on the Environment and Natural Disaster Management*, 27 et 28 juin 1990, BIRD, Washington, Etats-Unis d'Amérique : 17-27.

Arguedas Carvajal, Marita et Vilaboa Ulloa, Rosario, (2008), *Informe general de la problemática del río Quebrada Seca*, Municipalité de Belén, Belén, Costa Rica, 4 p.

Argüello, Manuel (2010), "La'venida es San José" in *Ambientico*, 199 : 12-14.

Argüello, Manuel (2006), "¿Re-inventar San José?" in *Ambientico*, 151: 11-16.

Argüello, Manuel (1997), "Capítulo 7: Análisis comunitario de tipo participativo para la prevención y mitigación de desastres" in Lavell, Allan (comp.), *Viviendo en riesgo, comunidades vulnerables y prevención de desastre en América Latina*, LA RED : 121-135, disponible en ligne : www.desenrendando.org

Arias Sánchez, Óscar (2009), "Salvar el planeta es más barrato que aniquilarlo", Discours du président du Costa Rica au Sommet des Nations Unies sur le Changement Climatique, 22 septembre 2009, New York, Etats-Unis d'Amérique, 5 p.

Arrieta, Omar (2007), "Retos para la planificación urbana de la Gran Área Metropolitana" in *Ambientico*, 168 : 25-26.

Arredondo Víquez, Karlos Francisco (2007), *Pruebas hidráulicas en el río Burío-Quebrada Seca*, Faculté d'ingénierie, Université Interaméricaine du Costa Rica, Heredia, Costa Rica, 74 p.

Association Colombienne d'Ingénierie Sismique et LA RED (2001a), *Manual de construcción simoresietente de vivienda en bahareque*, LA RED, Bogota, Colombie, 70 p.

Association Colombienne d'Ingénierie Sismique et LA RED (2001b), *Manual de construcción, evaluación y rehabilitación sismoresietnte en viviendas de mampostería*, LA RED, Bogota, Colombie, 173 p.

Avendaño Flores, Isabel (2005), *La relación ambiente y sociedad en Costa Rica, Entre gritos y silencios, entre amores y odios*, Editorial de la Universidad de Costa Rica, San José, Costa Rica, 76 p.

Azofeifa, Isaac Felipe (2010 [1971]), "La Isla que somos" in García Monge, Joaquín, 1881-1958 [et al.], *Identidad, invención y mito. Ensayos escogidos*, Editorial Costa Rica, San José, Costa Rica : 77-93.

Baby-Collin, Virginie (2000), « Les marges et la ville, à Caracas et à la Paz » in Jérôme Monnet et Guénola Capron (dir.), *L'urbanité dans les Amériques. Les processus d'identification socio-spatiale*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, France : 117-146.

Bankoff, Gregory (2001), "Rendering the world unsafe: 'vulnerability' as western discourse" in *Disasters*, 25(1) : 19-35.

Barbier, Edward B. et Aylward, Bruce A. (1996), "Capturing the pharmaceutical value of biodiversity in a developing country" in *Environmental and Resource Economics*, 8 : 157-181.

Beck, Ulrich (2001 [1986]), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Éditions Aubier, Paris, France, 521 p.

Benavides Benavides, Ana Cristina, Coto Campos, Juana María et Salgado Silva, Viviana (juillet 2008), "Participación comunitaria en el diagnóstico de la calidad del agua en el río Burío, Heredia, Costa Rica" in *Congreso Internacional sobre gestión sostenible del agua: reutilización, tratamiento y evaluación de la calidad*, 16-18 juillet 2008, Medellín, Colombie, 6 p.

Berger, Peter et Luckmann, Thomas (1986 [1961]), *La construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksieck, Paris, France, 288 p.

Blaikie, Piers ; Cannon, Terry ; Davis, Ian et Wisner, Ben (1996), *Vulnerabilidad : El Entorno Social, Político y Económico de los Desastres*, LA RED, 290 p., disponible en ligne : www.desenrendando.org

Blaikie, Piers ; Cannon, Terry ; Davis, Ian et Wisner, Ben (1994), *At Risk: Natural Hazards, People's Vulnerability and Disasters*, Routledge, Londres, Angleterre, 284 p.

Bonilla, Adriana (2008), “Riesgo por eventos ENOS y variabilidad climática en Costa Rica : tendencias e implicaciones identificadas a partir de la fuente desinventar, 1970 a 2003” in Lavell, Allan et Brenes, Alonso (comp.), *ENOS, Variabilidad climática y el riesgo de desastre en las Américas : proceso, patrones, gestión*, Editorial Librería Alma Mater, San José, Costa Rica : 223-255.

Bonilla Baldares, Abelardo (2010 [1957]), “Abel y Caín en el ser histórico de la nación costarricense” in García Monge, Joaquín, 1881-1958 [et al.], *Identidad, invención y mito. Ensayos escogidos*, Editorial Costa Rica, San José, Costa Rica : 67-76.

Bourdin, Alain (2003), « La modernité du risque » in *Cahiers internationaux de sociologie*, 1 (114) : 5-26.

Brac de la Perrière, Bénédicte (2010), « Le scrutin de Nargis, Le cyclone de 2008 en Birmanie » in *Terrain* 54 : 67-79.

Brenes, Eduardo (2010), “Inconsistencia del decreto de ampliación del anillo y Plan Prugam” in *Ambientico*, 201 : 3-5.

Brenes, Eduardo (2006), “Modelo de desarrollo urbano y territorial para la Gran Área Metropolitana” in *Ambientico*, 151 : 5-10.

Brenes Maykall, Alice (2010), “Gestión del riesgo” in *Decimosexto Informe Estado de la Nación en desarrollo humano sostenible*, Programa Estado de la Nación, San José, Costa Rica, 22 p., disponible en ligne : www.estadodelanacion.co.cr

Brenes Maykall, Alice et Bonilla, Adriana (2009), “Gestión del riesgo” in *Decimoquinto Informe Estado de la Nación en desarrollo humano sostenible*, Programa Estado de la Nación, San José, Costa Rica, 29 p., disponible en ligne : www.estadodelanacion.co.cr

Brenes Maykall, Alice et Bonilla, Adriana (2006), “Gestión del riesgo” in *Duodécimo informe sobre el Estado de la Nación en desarrollo humano sostenible*, Programa Estado de la Nación, San José, Costa Rica, 25 p., disponible en ligne : www.estadodelanacion.co.cr

Brenes Maykall, Alice et Bonilla, Adriana (2005), “Gestión del riesgo” in *Undécimo informe sobre el Estado de la Nación en desarrollo humano sostenible*, Programa Estado de la Nación, San José, Costa Rica, 25 p., disponible en ligne : www.estadodelanacion.co.cr

Brenes Maykall, Alice et González Somarribas, Pedro (1998), *Gestión local, riesgo y vulnerabilidad en una localidad de la Micro Cuenca 5 del Río Virilla*, Faculté de sociologie, Université du Costa Rica, San Pedro, Costa Rica, 163 p.

Brun, Alexandre et Lasserre, Frédéric (2010), « Politique nationale de l'eau au Québec : constat et perspectives » in *VertigO*, 7 : 1-9.

Cabane, Lydie (2012), *Gouverner les catastrophes. Politiques, savoirs et organisation de la gestion des catastrophes en Afrique du Sud*. Thèse de Sociologie, Institut d'Études Politiques, Paris, France, 475 p.

Cabrera, Jorge (2010), “Apertura del anillo de contención de la Gran Área Metropolitana” in *Ambientico*, 201: 7-8.

Cabrera, Jorge (2007), “Chapter 9: Bioprocessing partnerships in practice: a decade of experiences at INBio in Costa Rica” in Phillips Peter W.B et Onwuekwe Chika B. (éd.), *Accessing and Sharing Benefits of the Genomics Revolution*, Springer, Dordrecht, Hollande : 183-195.

Calderón, Pablo (1999), *Modelación hidrológica e hidráulica para el control de inundaciones en la cuenca de la Quebrada Seca*, École d'Ingénierie Agricole, Université du Costa Rica, San Pedro, Costa Rica, 63 p.

Callon, Michel (1998), “An essay on framing and overflowing : economic externalities revisited by sociology” in Callon, Michel (éd.), *The Laws of the Markets*, Blackwell, Oxford, Angleterre : 244-269.

Camacho Soto, María Antonieta (2009), “Conflictividad socioambiental y gestión integrada de microcuencas. El caso de la zona periurbana de la provincia de Heredia. Gran Área Metropolitana” in Cardín Pedrosa, Marta et Álvarez, Carlos J., *Indicadores de Sostenibilidad y Gestión del Desarrollo Rural*, Recursos Rurais Serie Cursos n°5, Saint Jacques de Compostelle, Espagne : 59-67.

Cardín Pedrosa, Marta et Álvarez, Carlos J. (2009), *Indicadores de Sostenibilidad y Gestión del Desarrollo Rural*, Recursos Rurais Serie Cursos n°5, Saint Jacques de Compostelle, Espagne, 156 p.

Cardona, Omar Darío (2005), “Midiendo lo inmedible, Indicadores de Vulnerabilidad y Riesgo” in *6th Open Meeting of the Human Dimensions of Global Environmental Change Research Community*, 9-13 octobre 2005, Bonn, Allemagne, 5 p.

Cardona, Omar Darío (2001), “La necesidad de repensar de manera holística los conceptos de vulnerabilidad y riesgo” in *International Work conference on vulnerability and disaster, theory and practice*, 29 et 30 juin 2001, Wageningen, Hollande : 1-18.

Carjaval Alvarado, Guillermo et Vargas Cullel, Jorge (1983), *Proceso de metropolización en el valle central de Costa Rica : 1940 a 1980*, Consejo Superior Universitario Centroamericano , Universidad de Costa Rica, San José, Costa Rica, 84 p.

Carjaval Alvarado, Guillermo et Vargas Cullel, Jorge (1980), *Reestructuración urbana y proceso de metropolización en el valle central de Costa Rica : 1940 a 1980*, Universidad de Costa Rica, San José, Costa Rica, 115 p.

Carjaval, Manuel J. et Goodwin, William R. (1973), “Mercados de vivienda y tierras” in Carjaval, Manuel (éd.), *Políticas de crecimiento urbano, la experiencia de Costa Rica*, Dirección General de Estadísticas y Censos, San José, Costa Rica : 112-222.

Carranza, Elías et Solana, Emilio (2004), *Seguridad frente al delito en Costa Rica*, Programa Estado de la Nación n°10, Pavas, Costa Rica, 67 p.

Castro, René ; Tattenbach, Franz ; Gamez, Luis et Olson, Naomi (2000), “The Costa Rican experience with market instruments to mitigate climate change and conserve biodiversity” in *Environmental Monitoring and Assessments*, 61 : 75-92.

Castro, Edmundo et Barrantes, Gerardo (1999), *Generación de ingresos mediante el uso sostenible de los Servicios Ambientales de la Biodiversidad en Costa Rica*, INBio, Heredia, Costa Rica, 87 p.

Cartier, Stéphane (2002), *Chronique d'un déluge annoncé. Crise de la solidarité face aux risques naturels*, Grasset, Paris, France, 373 p.

CEPREDENAC (2010), *Política Centroamericana de Gestión Integral del Riesgo de Desastre*, Guatemala, 33 p., disponible en ligne : www.cepredenac.org

CEPREDENAC (2006), *Plan Regional de Reducción del Riesgo del Riesgo 2006-2015*, Guatemala, 103 p., disponible en ligne : www.cepredenac.org

CEPREDENAC (2000), *Plan Regional de Reducción del Riesgo del Riesgo*, Guatemala, 33 p., disponible en ligne : www.cepredenac.org

Chivallon, Christine (2007), « Retour sur la « communauté imaginée » d'Anderson. Essai de clarification théorique d'une notion restée floue » in *Raisons politiques*, 2007/3(27) : 131-172.

CIMH (2007), *Memoria Taller de la Estrategia del Plan de Trabajo 2007 Comisión Interinstitucional Quebrada Seca-Burío Voto 405-50*, Alajuela, Costa Rica, 10 p.

CIMH (2004), *Plan Estratégico 2004-2008*, Heredia, Costa Rica, 22 p.

CNE (2009), *Plan Nacional para la gestión del riesgo, Marco estratégico para la aplicación de la política de gestión del riesgo*, Pavas, Costa Rica, 70 p., disponible en ligne : www.crid.or.cr

CNE (2005) *Memoria institucional 2004-2005*, Pavas, Costa Rica, 60 p., disponible en ligne: www.crid.or.cr

CNE (2004), *Memoria Institucional 2003-2004*, Pavas, Costa Rica, 50 p., disponible en ligne : www.crid.or.cr

CNE (2003), *Informe nacional, aplicación en Costa Rica del marco estratégico para la reducción de la vulnerabilidad en Centroamérica 1999-2003, A cinco años del paso del Huracán Mitch*, Pavas, Costa Rica, 66 p.

CNE (2002) *Memoria Institucional 1998-2002*, Pavas, Costa Rica, 57 p., disponible en ligne : www.crid.or.cr

CNE (1991), *Disposiciones legales y reglamentarias relativas a la C.N.E*, Pavas, Costa Rica, 32 p., disponible en ligne : www.crid.or.cr

CNE (1990), *Comisión Nacional de Emergencia: Memoria 1986-1990*, Pavas, Costa Rica, 23 p., disponible en ligne : www.crid.or.cr

Copans, Jean (1983), "The Sahelian drought: social sciences and the political economy of underdevelopment" in Hewitt, Kenneth (éd.), *Interpretations of calamity*, Allen and Unwin INC, Boston, Etats-Unis d'Amérique : 83-97.

Comisión Interinstitucional du Vote 4050 (2007), *Convenio marco de cooperación intermunicipal entre las municipalidades de Barva, Belén, Flores, Heredia y San Rafael*, Heredia, Costa Rica, 9 p.

Cortés, Carlos (2003), *La invención de Costa Rica*, Editorial Costa Rica, San José, Costa Rica, 183 p.

Coto Campos, Juana María, Benavides Benavides, Ana Cristina et Salgado Silva, Viviana (2008), "Del activismo ambientalista a procesos de gestión ambiental. El caso de la gestión ambiental comunitaria en Mercedes Sur, Costa Rica" in *Congreso Latinoamericano de Extensión Universitaria*, 17-21 novembre 2008, Universidad Nacional, Heredia, Costa Rica, 6 p.

Dalonzo Jiménez, Leidi et Brenes Sarita, Rigy (1997), *Impacto del procesamiento industrial del café (coffea arábica) en las aguas superficiales : estudio de caso en la provincia de Heredia*, Universidad Nacional, Heredia, Costa Rica, 105 p.

DARA (2011), *Índice de Reducción del Riesgo en América Central y el Caribe - Análisis de Capacidades y Condiciones para la Reducción del Riesgo de Desastres*, DARA, 31 p., disponible en ligne : www.daraint.org

D'Ercole, Robert et Metzger, Pascale (2009), « La vulnérabilité territoriale : une nouvelle approche des risques en milieu urbain » in *Cybergeo : European Journal of Geography*, document 447, disponible en ligne : <http://cybergeo.revues.org/22022>.

D'Ercole, Robert (1998), « Approches de la vulnérabilité et perspectives pour une meilleure logique de réduction des risques » in *Pangea*, 29/30 : 20-28.

Dehoorne, Olivier ; Saffache, Pascal et Augier, Dominique (2007), « Tourisme, écotourisme et stratégies de développement dans la Caraïbe » in *Etudes Caribéennes*, 6/2007, disponible en ligne : <http://etudescaribeennes.revues.org/document3383.html>.

Delumeau, Jean (1989), *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Fayard, Paris, France, 661 p.

Descola, Philippe (2005), *Par-delà nature et culture*, Gallimard, Paris, France, 623 p.

Direction Générale des Statistiques et des Recensements (1966), *Censo de vivienda 1963*, Ministerio de Industria y Comercio, San José, Costa Rica, 458 p., disponible en ligne : inec.go.cr

Douglas, Mary (1987), « Les études de perception du risque : un état de l'art » in Fabiani, Jean-Louis et Theys, Jacques (coord.), *La société vulnérable*, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, Paris : 55-60.

Douglas, Mary (1985), *Risk Acceptability according to the Social Sciences*, Russell Sage Foundation, New York, Etats-Unis d'Amérique, 115 p.

Douglas, Mary et Wildawsky, Aaron (1982), *Risk and Culture, an Essay on Selection of Technological and Environmental Dangers*, University of California Press, Berkeley et Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique, 221 p.

Duchêne, François et Morel-Journel, Christelle (2004), *De la culture du risque. Paroles riveraines à propos de deux cours d'eau périurbains*, Édition de l'Aube, Paris, France, 167 p.

Duchêne, François ; Martinais, Emmanuel et Morel-Journel Christelle (2003), « Le risque comme représentation : une contribution de la géographie sociale » in Moriniaux, Vincent (coord.), *Les risques*, Editions du Temps, Nantes, France : 88-105.

Dupont, Yves (2007 [2003]), « Pour une socio-anthropologie du risque et de la vulnérabilité » in Dupont, Yves (dir.), *Dictionnaire des Risques*, Armand Colin, Paris, France : 438-448.

Dupuy, Jean-Pierre (2002), *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Edition du Seuil, Paris, France, 214 p.

Durán, Osvaldo (2010), "Nuevo gobierno: ¿ruptura o continuismo?" in *Ambientico*, 198 : 11-13.

Durkheim, Émile (1967 [1893]), *De la division du travail social*, Les Presses Universitaires de France, Paris, France, 416 p.

Emerson, Jay ; Esty, Daniel C. ; Levy, Marc A. ; Kim, Christine ; Mara, Valentina ; de Sherbinin, Alex et Srebotnjak, Tanja (2010), *2010 Environmental Performance Index*, Yale Center for Environmental Law and Policy, New Haven, Etats-Unis d'Amérique, 87 p.

Estado de la Nación (2010), *Estado de la nación en desarrollo humano sostenible, informe 16*, Programa Estado de la Nación, Pavas, Costa Rica, 380 p.

Ewald, François (1986), *L'État providence*, Grasset, Paris, France, 608 p.

Flores Verdejo, Roberto; Salas Jiménez, Johanna; Astorga Molina, Marilyn et Rivera Ugarte, Jason (2010), *El impacto económico de los eventos naturales y antrópicos extremos en Costa Rica, 1988-2009*, MIDELPAN, San José, Costa Rica, 32 p.

Fumero Vargas, Patricia (2005), *Cultura y sociedad en Costa Rica 1914-1950*, Editorial de la Universidad de Costa Rica, San José, Costa Rica, 58 p.

Gangbazo, George (2004), *Gestion intégrée par bassin versant : concepts et application*, Direction des politiques de l'eau, Bureau de la gestion par bassin versant, Ministère de l'Environnement du Québec, Québec, Canada, 58 p.

García Acosta, Virginia (2005a), "El riesgo como construcción social y la construcción social de riesgos" in *Desacatos*, 19 : 11-24.

García Acosta, Virginia (coord.) (2005b), *La construcción social de riesgos y el huracán Paulina*, Publicaciones de la Casa Chata/CIESAS, Mexique, 256 p.

Genestier, Philippe et Wittner, Laurette (2004), « Du progrès au risque, changement de paradigme de l'action publique » in *Les Annales de la recherche urbaine*, 95 : 83-89.

Ghiotti, Stéphane (2010), « Les territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence » in *Développement durable et territoires*, Dossier 6 : 1-32.

Giddens, Anthony (1994 [1990]), *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, Paris, France, 192 p.

Gilbert, Claude (2003), « La fabrique des risques » in *Cahiers internationaux de sociologie* : 1 (114) : 55-72.

Girardet, Raoul (1986), *Mythes et mythologies politiques*, Seuil, Paris, France, 210 p.

Goffman, Erving (1974), *Les cadres de l'expérience*, Les Éditions de Minuit, Paris, France, 576 p.

González Víquez, Cleto (1994 [1910]), *Temblores, terremotos y erupciones volcánicas en Costa Rica 1608-1910*, Editorial Tecnológica de Costa Rica, Cartago, Costa Rica, 239 p.

Guessoum, Yasmine (2004), « Evaluation du Risque Pays par les Agences de Rating : Transparence et Convergence des Méthodes », Centre d'Economie et de Finances Internationales, CNRS - Université de la Méditerranée, Aix-Marseille, France, 34 p.

Guido Cruz, Francisco et Castro Sánchez, Silvia (2005), "Municipalidad y ciudadanía Tensiones en la ciudad de San Ramón" in *Revista de Ciencias sociales*, 108 : 107-120.

Hall, Carolyn (1983), *Costa Rica : una interpretación geográfica con perspectiva histórica*, Editorial Costa Rica, San José, Costa Rica, 466 p.

Hardy, Sébastien (2003), *Processus de fragmentation urbaine et risques dits « naturels » dans la ville de Managua*, Thèse de géographie, EHESS, Paris, France, 416 p.

Hernández, Hermogenes (1985), *Evolución territorial y principales censos de población 1502-1984*, Editorial Universidad Estatal a Distancia, San José, Costa Rica, disponible en ligne : <http://ccp.ucr.ac.cr/bvp/documentos.htm>

Hernández Arguedas, Marco ; López Campos, Guibert, et Richmond Ballestero, Cristian (2002), *Análisis de posibles soluciones al problema de las inundaciones, en el cantón de Belén, producto del desbordamiento de la Quebrada Seca*, École de Génie Civil, Université du Costa Rica, San Pedro, Costa Rica, 66 p.

Hernández Marín, Eugenia María (1974). *Monografía del cantón de Belén*, Faculté de géographie, Université du Costa Rica, San Pedro, Costa Rica, 223 p.

Hewitt, Kenneth (1983a), « Preface » in Hewitt, Kenneth (éd.), *Interpretations of calamity*, Allen and Unwin INC, Boston, Etats-Unis d'Amérique : vii-ix.

Hewitt, Kenneth (1983b), « The idea of calamity in a technocratic age » in Hewitt, Kenneth (éd.), *Interpretations of calamity*, Allen and Unwin INC, Boston, Etats-Unis d'Amérique : 3-32.

ICE (2008), *Valoración del trasvase del río Quebrada Seca, Informe final Etapa I del contrato "Estudio de factibilidad para el trasvase de la Quebrada Seca"*, Belén, Costa Rica, 156 p.

ICT (2011), *Cifras Turísticas*, San José, Costa Rica, 5 p.

ICT (2006), *Plan Nacional de Desarrollo Turístico de Costa Rica 2002-2012 (actualización 2006)*, San José, Costa Rica, 5 p.

ICT (2002), *Plan General de Desarrollo Turístico Sostenible 2001-2012*, Pavas, Costa Rica, 92 p.

INEC (2011), *X Censo Nacional de Población y VI de Vivienda 2011, Cifras Preliminares de Población y Vivienda*, San José, Costa Rica, 46 p., disponible en ligne : inec.go.cr

INEC (2002), *V Censo Nacional de vivienda 2000*, San José, Costa Rica, 309 p., disponible en ligne : inec.go.cr

INEC (2001), *IX Censo Nacional de Población y V de vivienda, resultados generales*, San José, Costa Rica, 80 p., disponible en ligne : inec.go.cr

INEC (1987), *Censo Nacional de población y vivienda 1984*, San José, Costa Rica, base de données en ligne : inec.go.cr

INEC (1974), *Censo Nacional de Población y vivienda 1973*, San José, Costa Rica, base de données en ligne : inec.go.cr

Jiménez Matarrita, Alexánder (1998), “Los mapas de un reino inexistente” in Jiménez Alexandra et Oyamburú, Jesús (comp.), *Costa Rica imaginaria*, Editorial Fundación UNA, Heredia, Costa Rica : 9-14.

Jodelet, Denise (1989), « Représentations sociales : un domaine en expansion » in Jodelet, Denise (dir.), *Les représentations sociales*, Presses Universitaire de France, Paris, France : 47-78.

Jonas, Hans (1998 [1979]), *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Flammarion, Paris, France, 410 p.

Jurado Jurado, Juan Carlos (2011), “Terremotos, pestes y calamidades. Del castigo y la misericordia de Dios en la Nueva Granada (Siglos XVIII et XIX)” in *Revista de Historia IberoAmericana*, 4(1): 25 p., disponible en ligne : <http://revistahistoria.universia.net>

Karakash, Clairette (2003), « Signes du temps: des prédictions scientifiques aux scénarios apocalyptiques », in Pérard, Jean et Maryvonne Prot (dir.), *L'homme et l'environnement : Histoires des grandes peurs et géographie des catastrophes*, E.U.D./Centre Bachelard, Dijon, France : 105-115.

Lagadec, Patrick (1981), *La Civilisation du Risque*, Seuil, Paris, France, 242 p.

Capron, Guenola et Monnet, Jérôme (2000), « L'urbanité et les processus d'identification » in Jérôme Monnet et Guenola Capron (dir.), *L'urbanité dans les Amériques. Les processus d'identification socio-spatiale*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, France, 1 : 7-16

Latouche, Serge (2004), *Survivre au développement : De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Mille et une nuits, Paris, France, 120 p.

Lavell, Allan (2007), “Presentación” in Wilches-Chaux, Gustavo, *¿Qu'ENOS PASA? Guía de LA RED para la Gestión Radical de riesgos asociados con el fenómeno ENOS*, ARFO Editores, Bogota, Colombie : 9-10.

Lavell, Allan (2005), “Los conceptos, estudios y práctica en torno al tema de los riesgos y desastres en América Latina: evolución y cambio, 1980-2004: el rol de la red, sus miembros y sus instituciones de apoyo” in *La gobernabilidad en América Latina. Balance reciente y tendencias a futuro*, FLACSO, Costa Rica, 66 p., disponible en ligne : <http://bibliotecavirtual.clacso.org.ar/ar/libros/flacso/secgen/lavell.pdf>

Lavell, Allan (2003), *La gestión local del riesgo, Nociones y precisiones en torno al concepto y la practica*, CEPREDENAC, PNUD, Guatemala-Suisse, 101 p.

Lavell, Allan (2002), “Estudio sobre riesgos y desastres en Centroamérica: Incidencia, consecuencias y aspectos de la intervención social” in PNUD, *Segundo informe sobre desarrollo humano en Centroamérica y Panamá*, 21 p., disponible en ligne : www.iadb.org

Lavell, Allan (1996a), “Estudio de caso de los desastres de Limón, Costa Rica, de 1991” in Maskrey, Andrew (coord.), *Terremotos en el trópico húmedo, la gestión de los desastres del alto mayo, Perú (1990, 1992), Limón Costa Rica (1991) y atraco medio, Colombia (1992)*, LA RED : 97-140, disponible en ligne : www.desenrendando.com

Lavell, Allan (1996b), “Capítulo 1: Costa Rica: Cambio sin transformación, los límites de un paradigma” in Lavell, Allan et Franco, Eduardo (coord.), *En busca del paradigma perdido, estado, sociedad y gestión de los desastres en América latina*, LA RED : 33-72, disponible en ligne : www.desenrendando.com

Lavell, Allan (1996c), “Conclusiones, estructuras gubernamentales para la gestión de desastres en América Latina: Una visión de conjunto” in Lavell, Allan et Franco, Eduardo (coord.), *En busca del paradigma perdido, estado, sociedad y gestión de los desastres en América latina*, LA RED : 361-345, disponible en ligne : www.desenrendando.com

Lavell, Allan (1994), “Como le llega el tiempo a una idea” in *Desastres y Sociedad*, 2 : 109-128.

Lavell, Allan (1991), “Objetivos de la investigación” in Lavell, Allan, *Desastres naturales y zonas de riesgo en Centroamérica: opciones de prevención y mitigación*, CSUCA, San José, Costa Rica : 6-7.

Lasserre, Frédéric et Brun, Alexandre (2007), « La gestion par bassin versant : un outil de résolution des conflits ? » in *Lex Electronica*, 12 (2) : 1-19.

Lemarchand, Frédérick (2002), *La vie contaminée. Éléments pour une socio-anthropologie des sociétés épidémiques*, L'Harmattan, Paris, France, 272 p.

Liard, Julie (2010), *S'affirmer Lacandon, devenir patrimoine, Les guides mayas de Bonampak (Chiapas, Mexique)*, Edition de l'IHEAL, Paris, France, 124 p.

Lobo, Tatiana (1998), “Costa Rica Imaginaria” in Jiménez, Alexandra et Oyamburú, Jesús (comp.), *Costa Rica imaginaria*, Editorial Fundación UNA, Heredia, Costa Rica: 33-43.

López, Luis (2007), “Costos de una ciudad desordenada” in *Ambientico*, 168 : 18-19.

Mansilla, Elisabeth (1996) “Notas para una interpretación de los desastres” in Mansilla, Elisabeth (éd.), *Desastres: Modelo para armar*, LA RED : 58-70, disponible en ligne : www.desenrendando.org

Marín, Marco (1991), *Estudio Integral de la Cuenca de la Quebrada Seca*, École de Génie Civil, Université du Costa Rica, San Pedro, Costa Rica, 87 p.

Martínez, Tomás (2007), “Gran Área Metropolitana: de la Fragmentación a las ciudades compactas” in *Ambientico*, 168 : 12-13.

Maskrey, Andrew (1997), “Comunidad y desastres en América Latina : estrategias de intervención” in Lavell, Allan (coord.), *Viviendo en Riesgo*, LA RED : 14-38, disponible en ligne : www.desenrendando.org

Maskrey, Andrew (1993), “Vulnerabilidad y mitigación de desastres” in Maskrey, Andrew, *Los desastres no son naturales*, La RED : 93-110, disponible en ligne : www.desenrendando.org

Méndez Herrera, Joana (2004), *Informe técnico, valoración de zonas afectadas por el desbordamiento de la Quebrada Seca, en San Antonio de Belén*, CNE, Pavas, Costa Rica, 8 p.

Meza Ocampo, Tobías Alberto (2001), *Geografía de Costa Rica, Geología, naturaleza y políticas ambientales*, Editorial Tecnológica de Costa Rica, Cartago, Costa Rica, 124 p.

Micoud, André (comp.) (1991a), *Des Hauts-Lieux. La Construction Sociale de l'Exemplarité*, Editions du CNRS, Paris, France, 133 p.

Micoud, André (1991b), « La production symbolique des lieux exemplaires » in Micoud, André, *Des Hauts-Lieux. La Construction Sociale de l'Exemplarité*, Editions du CNRS Paris, France : 7-15.

MREC (2008), *Memoria Institucional 2007-2008*, San José, Costa Rica, 156 p.

MIDELPLAN (2010a), *Comportamiento de la cooperación internacional en Costa Rica: 2006-2008*, San José, Costa Rica, 36 p.

MIDELPLAN (2010b), *Plan Nacional de Desarrollo 2011-2014*, San José, Costa Rica, 256 p.

MIDELPLAN (2010c), *Resumen y caracterización de las principales fuentes de cooperación internacional, 2010*, San José, Costa Rica, 21 p.

MIDEPLAN (2007), *Diagnóstico de la cooperación internacional en Costa Rica 2000-2005*, San José, Costa Rica, 121 p.

MIDELPLAN (2006), *Agenda Sectorial de cooperación internacional 2007-2010*, San José, Costa Rica, 57 p.

Milton, Kay (1996), *Environmentalism and cultural theory. Exploring the role of anthropology in environmental discourse*, Routledge, Londres, Angleterre, 266 p.

Miranda, Miriam; Dieperink, Carel et Glasbergen, Pieter (2006), “Costa Rican Environmental Service Payments: The Use of a Financial Instrument in Participatory Forest Management” in *Environmental Management*, 38 : 562-571.

MIVAH (2006), *GEO Gran Área Metropolitana del Valle Central de Costa Rica: perspectivas del medio ambiente urbano 2006*, MIVAH, MINAE, PNUMA, San José, Costa Rica, 268 p.

Molina, Wendy (2007), “Dos ciudades, dos realidades urbanas” in *Ambientico*, 168 : 9-11.

Molina Jiménez, Iván et Palmer, Steven (2007 [1997]), *Historia de Costa Rica. Breve, catalizada y con ilustraciones*, Editorial de la Universidad de Costa Rica, San José, Costa Rica, 218 p.

Molina Jiménez, Iván (2010), *Identidad nacional y cambio cultural en Costa Rica durante la segunda mitad del siglo XX*, Editorial de la Universidad de Costa Rica, San José, Costa Rica, 49 p.

Monod, Jean (1972), *Un riche cannibale*, Union Générale d'Édition, Paris, France, 432 p.

Mora Ramírez, Jorge Ricardo (2003), *Análisis del crecimiento urbano de la Gran Área Metropolitana de Costa Rica periodo 1983 al 2000*, Faculté de géographie, Université du Costa Rica, San Pedro, 190 p.

Murillo, Jacqueline (2002), *Costa Rica (des)dibujada*, Editorial Costa Rica, 47 p.

Mormont, Marc (2009), « Le sociologue dans l'action collective face au risque » in *Développement durable et territoires*, Varia, disponible en ligne : developpementdurable.revues.org/8235

Mormont, Marc ; Mougenot, Catherine et Dasnoy, Christine (2006a), « La participation composante du développement durable : quatre études de cas » in *VertigO*, 7(2) : 1-13.

Mormont, Marc (2006b), « Pour une théorie de l'agir environnemental » in *2^{eme} Colloque International pluridisciplinaire EcoCitoyenneté*, 9-10 novembre 2006, Marseille, France : 1-16.

Mormont, Marc (2006c), « Conflit et territorialisation » in *Géographie, Économie, Société*, 8 : 299-318.

Murillo Chaverri, Carmen ; Fortado Toledo, Marta et Calderón, Ana Lucia (1992) *Cultura popular e identidad cultural en el Valle Central Occidental de Costa Rica*, École d'Anthropologie et de Sociologie, Université du Costa Rica, San Pedro, Costa Rica, 24 p.

Naranjo Coto, Carmen (2010 [1967]), “A mí qué me importa” in García Monge, Joaquín, 1881-1958 [et al.], *Identidad, invención y mito. Ensayos escogidos*, Editorial Costa Rica, San José, Costa Rica : 165-173.

Nicolas, Fabiola (2006), « Un bilan des enjeux et impacts de l'écotourisme au Costa Rica » in *Etudes Caribéennes*, 5/2006, disponible en ligne : <http://etudescaribeennes.revues.org/document263.html>

Obando Venegas, Manuel (1987), *Breve reseña histórica de la Comisión Nacional de Emergencia de Costa Rica*, CNE, San José, Costa Rica, 8 p., disponible en ligne : www.crid.or.cr

O'Keefe, Phil ; Westgate, Ken et Wisner, Ben (1976), "Taking the naturalness out of natural disasters" in *Nature* 260 : 566-567.

Oliver-Smith, Anthony et Hoffman, Susanna M. (2002), *Catastrophe and Culture : The Anthropology of Disaster*, School of American Research Press-James Currey Ltd., Santa Fe, États-Unis d'Amérique, 312 p.

Oliver-Smith, Anthony (1986), *The Martyred City: Death and rebirth in the Andes*, University of New Mexico, Albuquerque, États-Unis d'Amérique, 280 p.

OCDE (1997), *Arrangement on officially supported export credits*, Direction des Echanges et de l'Agriculture, Paris, France, 117 p.

ONU (2005), *Rapport de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, Kobe (Hyōgo, Japon), 18-22 janvier 2005*, Publication des Nations Unies, New York, États-Unis, 45 p.

ONU (2002), *Rapport du sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002*, Publication des Nations Unies, New York, États-Unis, 195 p.

ONU (2000), *Déclaration du Millénaire*, Publication des Nations Unies, New York, États-Unis d'Amérique, disponible en ligne : www.un.org/fr/documents/.

ONU (1989), « Résolution 44/236. Décennie Internationale de la prévention des catastrophes naturelles », Résolution de la 44^e session de l'Assemblée Générale de l'ONU, New York, États-Unis : 168-170.

ONU (1987), "Resolution 42/169. International Decade for natural disaster reduction", Résolution de la 42^e session de l'Assemblée Générale de l'ONU, New York, États-Unis. Disponible en ligne : www.un.org/fr/documents/.

ONU, Rapport Brundtland (1987), *Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, Notre avenir à tous*, Nairobi, Kenya, 349 p.

OPS (2004), *La violencia social en Costa Rica*, Ministerio de la Salud y OPS, San José, Costa Rica, 64 p.

Ovares, flora ; Rojas, Margarita ; Santander, Carlos et Carballo, María Elena (1993), *La Casa Paterna, escritura y nación en Costa Rica*, Editorial de la Universidad de Costa Rica, San José, Costa Rica, 361 p.

Palomo, Rogelio (2007), “Sistema legal institucional para la planificación regional de la Gran Área Metropolitana”, in *Ambientico*, 168 : 6-8.

Peraldo Huertas, Giovanni et Mora Fernández, Mauricio (2008), “Enseñanzas de la actividad histórica de los volcanes Irazú y Turrialba, Costa Rica, América Central” in Virginia García Acosta (coord.), *Historia y desastres en América Latina, III*, CIESAS y La RED, Mexico, Mexique : 115-186.

Peretti-Watel, Patrick (2000), *Sociologie du risque*, Armand Colin, Paris, France, 286 p.

Pérez, Marian (1998), “La gobernabilidad urbana y la estrategia centroamericana de desarrollo sostenible. El caso del área metropolitana de San José” in Lungo, Mario (comp.), *Gobernabilidad urbana en Centroamérica*, FLACSO, GURI, San José, Costa Rica : 95-150.

Petit-Breuilh Sepúlveda, María Eugenia (2002), “Conjuro y exorcismo ante los desastres naturales en Hispanoamérica (siglo XVI XVII)” in *Encuentro Iberoamericano de Religiosidad y Costumbre Populares*, Université de Huelva, Espagne, 2 : 331-351.

Picado, Wilson (2009), “La Costa Rica mítica y el problema ambiental” in *Ambientico*, 195 : 3-7.

Picado Rojas, Carlos Alberto (2006), “Huracanes de 2005: ventana al cambio de perspectiva” in *Ambientico*, 148 : 9-10.

Picado Rojas, Carlos Alberto (non daté), *Antecedentes históricos de la CNE*, CNE, San José, Costa Rica, 4 p., disponible en ligne : www.crid.or.cr

PREVDA-Costa Rica (2008), *Plan de cuenca del río Reventazón - Parismina*. Programa de Reducción de la Vulnerabilidad y Degradación Ambiental, Unión Europea SICA, San José, Costa Rica, 194 p.

PRUGAM (2008a), *Tomo I Diagnostico Plan PRUGAM 2008-2030, versión preliminar*, MIVAH, MOPT, MINAE, MINSALUD, INVU, IFAM, CNFL, AYA, San José, Costa Rica, 453 p.

PRUGAM (2008b), *Tomo IV Atlas Cartográfico Plan PRUGAM 2008-2030, versión preliminar*. MIVAH, MOPT, MINAE, MINSALUD, INVU, IFAM, CNFL, AYA, San José, Costa Rica, 163 p.

Quesada Mateo, Carlos (coord.) (2002), *Componente Recursos Hídricos (Versión Final) Presentado al Plan Nacional de Desarrollo urbano*, Centro de Investigaciones en Desarrollo Sostenible, Universidad de Costa Rica, San José, Costa Rica 63 p.

Ramos O'Hara, Jorge Antonio (1996), *Indicadores de impacto ambiental: Plan de Mejoramiento Ambiental de la Cuenca alta del río Virilla*, CATIE, Turrialba, Costa Rica, 174 p.

Ramírez, Jorge Evelio (2010), “Repoblar el centro de San José” in *Ambientico*, 207 : 3-6.

Ramírez Sáiz, Juan Manuel (2005), “Organizaciones Urbano-Populares, producción habitacional y desarrollo urbano en la ciudad de México” in *Desacatos* 19 : 113-136.

Raymond, Nathalie (2007), « Costa Rica : du petit pays « démocratique, sain et pacifique », au leader de l'écotourisme et de la protection de l'environnement » in *Etudes Caribéennes*, 6/2007, disponible en ligne : <http://etudescaribeennes.revues.org/document432.html>.

RED (La) / Corporación OSSO (2009), *DesInventar Disaster Inventory System, Methodological Guide Version 8.1.9*, 22 p., disponible en ligne : www.desinventar.org/en/methodology

RED (La) (1996), “El Camino Recorrido. A modo de balance : procesos y productos, logros y perspectivas” in *Memorias del Congreso Hemisférico sobre la reducción de desastres y desarrollo sostenible*, 30 septembre - 2 octobre 1996, Université Internationale de Floride, Miami, Etats-Unis d'Amérique, 40 p., disponible en ligne : <http://www.desenredando.org/lared/bitacora/memoria.html>.

RED (La) (1992), *Agenda de investigación y constitución orgánica*, 32 p., disponible en ligne : www.desenredando.com

République du Costa Rica (1868), *Censo General de la República de Costa Rica (27 de noviembre de 1864)*, Imprenta Nacional, San José, Costa Rica, disponible en ligne : <http://ccp.ucr.ac.cr/bvp/documentos.htm>

République du Costa Rica (1885), *Censo General de la República de Costa Rica (30 de noviembre de 1883)*, San José, Costa Rica, disponible en ligne : <http://ccp.ucr.ac.cr/bvp/documentos.htm>

République du Costa Rica (1893), *Censo General de la República de Costa Rica levantado bajo la administración del Licenciado Don José J. Rodríguez el 18 de febrero de 1892*, disponible en ligne : <http://ccp.ucr.ac.cr/bvp/documentos.htm>

Revet, Sandrine (2011), « Penser et affronter les désastres : un panorama des recherches en sciences sociales et des politiques internationales » in *Critique Internationale*, 3(52) : 157-173.

Revet, Sandrine (2010), « Le sens du désastre. Les multiples interprétations d'une catastrophe « naturelle » au Venezuela » in *Terrain*, 54 : 43-55.

Revet, Sandrine (2009) « De la vulnérabilité aux vulnérables. Approche critique d'une notion performative », in Becerra, Sylvia, et Peltier, Anne (dir.), *Risque et environnement : recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*, L'Harmattan, Paris, France : 89-99.

Revet, Sandrine (2007), *Anthropologie d'une catastrophe, Les coulées de boue de 1999 au Venezuela*, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris, France, 361 p.

Rodríguez, Francisco (2010a), “Equivocada vía de repoblamiento de San José centro” in *Ambientico*, 207 : 6-7.

Rodríguez, Francisco (2010b), “Intentos desacertados de variar el Plan Gam 1982. El caso de la ampliación del anillo de contención” in *Ambientico*, 201 : 9-10.

Rodríguez, Francisco (2010c), “Perspectivas superadas en planificación urbana aún vigentes en Costa Rica” in *Ambientico*, 200 : 6-7.

Rodríguez Argüello, Percy (2000), *Desarrollo y regulación de los servicios públicos en Costa Rica*, Autoridad reguladora de los servicios públicos, San José, Costa Rica, 322 p.

Rodríguez Dobles, Esteban (2005), *Catástrofes y mentalidades colectivas, las creencias religiosas ante las catástrofes en el occidente del Valle Central (1799-1853)*, Faculté d’Histoire, Université du Costa Rica, San Pedro, Costa Rica, 210 p.

Rodríguez Saénz, Karina (2008), *Estudios ambientales y de impacto para el proyecto de canal de excedencias del río Burío-Quebrada Seca y su viabilidad ambiental en el cantón de Belén*, Municipalité de Belén, Belén, Costa Rica, 86 p.

Rodríguez Vega, Eugenio (2010 [1954]), “Debe y haber del hombre costarricense” in García Monge, Joaquín, 1881-1958 [et al.], *Identidad, invención y mito. Ensayos escogidos*, Editorial Costa Rica, San José, Costa Rica : 139-152.

Rojas Cháves, Gladys Elena (2000), *Café, ambiente y sociedad en la cuenca del río Virilla, Costa Rica (1840-1955)*, Editorial de la Universidad de Costa Rica, San José, Costa Rica, 153 p.

Romano, Luis (2002), “Estudio sobre riesgo y desastres en Centroamérica: Evolución reciente de políticas y acciones” in PNUD, *Segundo informe sobre desarrollo humano en Centroamérica y Panamá*, 56 p., disponible en ligne : www.iadb.org

Rousseau, Jean-Jacques (2011 [1756]), “Lettre à Monsieur de Voltaire” in Morana, Cyril (éd.), *Querelle sur le mal et la providence*, Mille et une nuits, Paris, France : 37-66.

Sánchez Murillo, Ricardo (2006), *Atlas de amenazas químico-tecnológicas de las principales empresas de la Gran Área Metropolitana*, Universidad Nacional, Heredia, Costa Rica, 90 p.

Sánchez Zumbado, Ana Teresa (2007), *Belén Antes, un pueblo con chispa joven...*, Edición Universidad Nacional, Heredia, Costa Rica, 276 p.

Segura Serrano, Laura (2004), *Modelación Hidráulica de la Quebrada Seca para el control de inundaciones en el cantón de Belén*, École d’ingénierie agricole, Université du Costa Rica, San Pedro, Costa Rica, 105 p.

Sierra, Alexis (2007), « Les enjeux géopolitiques de l'institutionnalisation de la gestion du risque « naturel » en Amérique latine. Le cas du Costa Rica, de la Colombie et de l'Équateur » in *Outre-Terre*, 2007/1 : 37-54.

SINAC (2009), *IV Informe de País al Convenio sobre la Biodiversidad Biológica*, San José, Costa Rica, 220 p.

SIPC (2011), *Prévention des risques de catastrophe: Bilan mondial*, Genève, Suisse, 192 p.

Sterling, Evans (1999), *The Green Republic, A conservation history of Costa Rica*, University of Texas Press, Austin, Etats-Unis d'Amérique, 317 p.

Suárez, Andrés (1973), "Políticas publicas" in Carjaval, Manuel (éd.), *Políticas de crecimiento urbano, la experiencia de Costa Rica*, Dirección General de Estadísticas y Censos, San José, Costa Rica : 223-273.

Susman, Paul ; O'Keefe, Phil et Wisner, Ben (1983), "Global disasters, a radical interpretation" in Hewitt, Kenneth (éd.), *Interpretations of calamity*, Allen and Unwin INC, Boston, Etats-Unis d'Amérique : 263-283.

Theys, Jacques (1987), « La société vulnérable » in Fabiani, Jean-Louis et Theys, Jacques (coord.), *La société vulnérable*, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, Paris, France : 3-35.

Tisserant, Adrien (2008), *Analyse des problèmes liés à l'érosion des berges du Río Burío - Quebrada Seca (Province de Heredia) : Valorisation des données existantes et acquisition in situ*, École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg, Strasbourg, France, 55 p.

Valette, Cloé (2006), *Et Chaque année, au retour des pluies*, Département d'anthropologie, Université Lyon II, Lyon, France, 157 p.

Vasquez, Paula (2008) « « C'est comme si c'était une guerre, sauf que nous envoyons les troupes pour aider les gens, pas pour les tuer » : Militarisation et compassion dans la gestion des catastrophes », communication in *Journée d'étude Catastrophe et risques : regards anthropologiques*, 3 avril 2008, EHESS, Paris, France.

Voltaire (2011 [1756]), "Poème sur le désastre de Lisbonne et sur la loi naturelle" in Morana, Cyril (éd.), *Querelle sur le mal et la providence*, Mille et une nuits, Paris, France : 9-36.

White, Gilbert (1945), *Human Adjustment to Floods, a geographical approach to the flood problem in the United States*, Research Paper No. 29, University of Chicago, Chicago, Etats-Unis d'Amérique, 225 p., disponible en ligne : http://www.colorado.edu/hazards/gfw/vita.html#selected_publications.

Wilches-Chaux, Gustavo (2007), *¿Qu'ENOS PASA? Guía de LA RED para la Gestión Radical de riesgos asociados con el fenómeno ENOS*, ARFO Editores, Bogotá, Colombie, 144 p.

Wilches-Chaux, Gustavo (1993), “La vulnerabilidad global” in Maskrey, Andrew, *Los desastres no son naturales*, LA RED : 11-41, disponible en ligne : www.desenrendando.org

Wilches-Chaux (1998), *Auge, caída y levantada de Felipe Pinillo, mecánico y soldador o yo voy a correr el riesgo*, LA RED, 103 p.

Wisner, Ben ; Blaikie, Piers ; Cannon, Terry et Davis, Ian (2004), *At risk : Natural hazards, People’s vulnerability and disasters*, Routledge, Londres, Angleterre, 471 p.

World Future Council (2010), *Future Policy Awards 2010, Celebrating the world’s best biodiversity policies*, Hambourg, Allemagne, 20 p.

Woodbridge París, Richard (2003), *Historia de la arquitectura en Costa Rica*, Editorial Tecnológica de Costa Rica, Cartago, Costa Rica, 173 p.

Zamora Brenes, Rafael A. (2002). *Diagnostico fisico-natural y características del uso del suelo de la microcuenca del río Burío y su tributario Quebrada Seca, Heredia, Costa Rica*, Faculté des Sciences de la Terre, Université Nationale, Heredia, Costa Rica, 113 p.

Zilbert Soto, Linda (1998), *Modulos para la capacitación, guía de LA RED para la gestión local del riesgo*, LA RED, 179 p., disponible en ligne : www.desenrendando.org

Zumbado, Fernando (2007), “Ordenamiento territorial y planificación urbana: reto actual del estado costarricense” in *Ambientico*, 168 : 5.

Zumbado, Fernando et Neuhauser, Lydia B. (1977) “Procesos de producción”, in Carjaval, Manuel (éd.), *Políticas de crecimiento urbano, la experiencia de Costa Rica*, Dirección General de Estadísticas y Censos, San José, Costa Rica : 68-75.

Presses et autres sources

Courrier de l’UNESCO (2001), « La défense de l’environnement : stade ultime de l’impérialisme ? » par Shiraz Sidhva, article d’avril 2001, France, disponible en ligne : http://www.unesco.org/courier/2001_04/fr/planet.htm.

El Guapinol (Association) (2007), *Potrerrillos 1907. Algo más que 100 años de historia*, Association Culturelle El Guapinol et Municipalité de Belén, Belén, Costa Rica, DVD 90 minutes.

El Guapinol (journal) (1983), “Una aceptable labor que requiere de mayor organización y participación”, article de mars 1983, année 10, n°46 : 4-5.

La Nación (2011), “Estados Unidos mostraba dos caras frente al presidente Arias”, article du 14 mars 2011, Costa Rica.

La Nación (2010), “Criminalidad en Costa Rica: ¿Qué ocurre? ¿Qué hacer?” par Elías Carranza, article du 24 janvier 2010, Costa Rica.

La Nación (1990), “Un fondo sin fondo”, article du 12 novembre 1990, Costa Rica, p. 5A

La Nación (1966), “Investigación de Contraloría en Defensa Civil”, article du 1 août 1966, Costa Rica, p. 64

La Nación (1964), “Electo el comité de Defensa civil de la ciudad de Cartago”, article du 28 juin 1964, Costa Rica, p. 35

Le Monde (2011), « Le Costa Rica, le pays où la vie est plus verte » par Marc Fernandez, article du 12 janvier 2011, France.

Le Monde (2010), « Au Costa Rica, l’Etat récompense les bons gestionnaires de la nature » par Laurence Caramel, article du 18 janvier 2010, France.

The Guardian (2010), “Costa Rica recognised for biodiversity protection” par Jonathan Watts, article du 25 septembre 2010, Grande-Bretagne.

The Guardian (2009), “Costa Rica is world’s greenest, happiest country” par Ashley Seager, article du 4 juillet 2009, Angleterre.

The New York Times (2008), “Preserving a forest and a philosophy” par Andrew Martin, article du 1 mars 2008, États-Unis d’Amérique.

Archives
(par ordre chronologique)

Divers

Délimitation des terrains de la couronne espagnole entre la rivière Quebrada Seca et la rivière Segundo le 26 février 1777.

Fond : colonial, Série : Protocolos coloniales de Heredia, Référence : n°3530, pp.187-189, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica.

Lettre d'habitants d'Alajuela au gouverneur de la province datée du 21 mars 1912
Lettre du Secrétaire au Gouvernement et la Police au chef politique de Belén du 8 avril 1912

Compte-rendu du chef politique de Belén, non daté

Acte du jugement pour désobéissance pour l'usage de l'eau pour l'irrigation de onze riverains de Belén du 15 avril 1912

Fond : colonial, Série : Protocolos coloniales de Heredia, Référence : n°000652, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica.

Vote 4050 du Tribunal Constitutionnel du 15 avril 2005

Numéro de dossier : 09-6778,-0007-CO

Tribunal Constitutionnel, San José, Costa Rica

Actes municipaux de Belén manuscrits

Tome 1, 14 juillet 1907 – septembre 1915, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 600 p.

Tome 2, septembre 1915 – Août 1918, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 298 p.

Tome 3, 16 août 1918 – 1 décembre 1922, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 200 p.

Tome 17, 15 décembre 1922 – 15 avril 1926, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 200 p.

Tome 4, 3 mai 1926 – 24 juillet 1932, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 400 p.

Tome 5, 15 août 1932 – 29 novembre 1937, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 200 p.

Tome 4 bis, 5 décembre 1937 – 16 août 1944, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 252 p.

Tome 3 bis, 18 août 1944 – 6 mai 1950, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 200 p.

Tome 2 bis, 17 mai 1950 – 6 décembre 1952, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 200 p.

Tome 1 bis, 3 janvier 1953 – 5 novembre 1955, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 200 p.

Tome 10, 19 novembre 1955 – 21 mars 1959, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 300p.

Tome 11, 4 avril 1959 – 28 mars 1962, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 600 p.

Tome 12, 4 avril 1962 – 8 novembre 1964, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 500 p.

Tome 13, 15 novembre 1964 – 5 octobre 1966, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 600 p.

Tome 14, 11 octobre 1966 – 15 mai 1968, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 596 p.

Tome 15, 22 mai 1968 – 16 juillet 1969, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 480 p.

Tome 16, 23 juillet 1969 – 23 mars 1971, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 504 p.

Tome 18, 30 mars 1971 – 11 juillet 1972, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 480 p.

Tome 19, 17 juillet 1972 – 25 décembre 1973, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 480 p.

Tome 20, 1 janvier 1974 – 7 avril 1975, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 480p.

Tome 21, 14 avril 1975 – 8 décembre 1975, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 288 p.

Tome 22, 15 décembre 1975 – 25 juillet 1977, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 504 p.

Tome 23, 1 août 1977 – 21 février 1979, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 504 p.

Tome 24, 28 février 1979 – 27 août 1980, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 504 p.

Tome 25, 30 août 1980 – 24 mars 1982, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 500 p.

Tome 26, 30 mars 1982 – 22 mars 1983, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 400 p.

Tome 27, 5 avril 1983 – 8 novembre 1983, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 300 p.

Tome 28, 15 novembre 1983 – 17 septembre 1984, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 500 p.

Tome 29, 18 septembre 1984 – 14 mai 1985, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 500 p.

Tome 30, 14 mai 1985 – 25 novembre 1985, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 400 p.

Tome 31, 26 novembre 1985 – 24 juin 1986, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 500 p.

Tome 32, 17 juin 1986 – 20 janvier 1987, fond : Municipal, Archives Nationales du Costa Rica, Curridabat, Costa Rica, 500 p.

Tome 33, 27 janvier 1987 – 1 septembre 1987, Salle du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica, 500 p.

Tome 34, 3 septembre 1987 – 19 avril 1988, Salle du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica, 500 p.

Tome 35, 26 avril 1988 – 17 mars 1988, Salle du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica, 500 p.

Actes municipaux de Belén dactylographiés

Tome LA-0037, 17 mai 1988 – 20 décembre 1988, Salle du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica : 1-377.

Tome LA-0038, 3 janvier 1989 – 27 juin 1989, Salle du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica : 378-676.

Tome LA-0039, 4 juillet 1989 – 19 décembre 1989, Salle du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica : 677-975.

Tome LA-0040, 9 janvier 1990 – 22 mayo 1990, Salle du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica : 1000-1155.

Tome LA-0041, 29 mai 1990 – 18 septembre 1990, Salle du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica : 1194-1491.

Tome LA-0042, 21 septembre 1990 – 18 décembre 1990, Salle du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica : 1492-1758.

Tome LA-0043, 5 janvier 1991 – 15 mars 1991, Salle du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica : 1777-2000.

Tome LA-0044, 2 avril 1991 – 16 juillet 1991, Salle du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica : 2528-2905.

Tome LA-0045, 6 août 1991 – 24 septembre 1991, Salle du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica : 2929-3196.

Tome LA-0046, 1 octobre 1991 – 17 décembre 1991, Salle du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica : 3197-3409.

Actes municipaux de Belén informatisés

Année 1992, 68 actes, 7 janvier 1992 – 15 décembre 1992, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 1993, 73 actes, 5 janvier 1993 – 16 décembre 1993, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 1994, 72 actes, 4 janvier 1994 – 20 décembre 1994, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 1995, 70 actes, 3 janvier 1995 – 19 décembre 1995, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 1996, 74 actes, 2 janvier 1996 – 19 décembre 1996, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 1997, 70 actes, 7 janvier 1997 – 18 décembre 1997, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 1998, 74 actes, 6 janvier 1998 – 22 décembre 1998, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 1999, 70 actes, 5 janvier 1999 – 23 décembre 1999, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 2000, 74 actes, 4 janvier 2000 – 21 décembre 2000, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 2001, 75 actes, 2 janvier 2001 – 20 décembre 2001, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 2002, 91 actes, 3 janvier 2002 – 23 décembre 2002, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 2003, 90 actes, 2 janvier 2003 – 16 décembre 2003, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 2004, 80 actes, 2 janvier 2004 – 27 décembre 2004, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 2005, 78 actes, 4 janvier 2005 – 26 décembre 2005, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 2006, 76 actes, 3 janvier 2006 – 26 décembre 2006, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 2007, 77 actes, 2 janvier 2007 – 24 décembre 2007, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 2008, 78 actes, 2 janvier 2008 – 22 décembre 2008, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Année 2009, 76 actes, 6 janvier 2009 – 21 décembre 2009, Secrétariat du conseil municipal de Belén, Belén, Costa Rica.

Actes de la Commission pour la Quebrada Seca à Belén manuscrits

Cahier n°4, 19 mai 1987 – 7 juillet 1989, Collection personnelle.

Actes de la Commission pour la Quebrada Seca à Belén informatisés

Année 2006, 7 actes, 22 juin 2006 – 3 août 2006, Collection personnelle.

Année 2007, 8 actes, 15 mars 2007 – 19 juillet 2007, Collection personnelle.

Actes de la Commission Interinstitutionnelle du Vote 4050 informatisés

Année 2005, 9 actes, 25 août 2005 – 1 décembre 2005, Aire de Conservation de la Cordillère Volcanique Centrale du Ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Heredia.

Année 2006, 8 actes, 28 février 2006 – 16 novembre 2006, Aire de Conservation de la Cordillère Volcanique Centrale du Ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Heredia.

Année 2007, 9 actes, 27 avril 2007 – 2 décembre 2007, Aire de Conservation de la Cordillère Volcanique Centrale du Ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Heredia.

Année 2008, 6 actes, 1 février 2008 – 26 septembre 2008, Aire de Conservation de la Cordillère Volcanique Centrale du Ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Heredia.

Législation

Conventions et accords internationaux

Résolution 169 sur la Décennie Internationale de Prévention des Catastrophes Naturelles de la 42^e session (1987) de l'Assemblée Générale de l'ONU, New York, Etats-Unis.

Résolution 236 sur la Décennie Internationale de Prévention des Catastrophes Naturelles de la 44^e session (1989) de l'Assemblée Générale de l'ONU, New York, Etats-Unis.

Résolution n°26 du 14^e Sommet (1993) des Présidents Centraméricains, Guatemala City, Guatemala.

Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, Sommet de la Terre (1992), Rio de Janeiro, Brésil.

Stratégie et le Plan d'Action de Yokohama pour un Monde plus Sûr, 1^{ère} Conférence (1994) Mondiale sur la Prévention des Catastrophes Naturelles, Yokohama, Japon.

Déclaration de Stockholm, 2nde Réunion (1999) du Groupe Consultatif pour la Reconstruction et la Transformation de l'Amérique Centrale, Stockholm, Suède.

Cadre Stratégique pour la Prévention de la Vulnérabilité et des Catastrophes en Amérique Centrale et Quinquennat Centraméricain pour la Prévention des Vulnérabilités et l'Impact des Catastrophes (2000-2004), 20^e Sommet (1999) des Présidents Centraméricains, Guatemala City, Guatemala.

Résolution 219 sur la Stratégie Internationale pour la Prévention des catastrophes de la 54^e session (1999) de l'Assemblée Générale de l'ONU, New York, Etats-Unis.

Résolution 2 sur la Déclaration du Millénaire de la 55^e session (2000) de l'Assemblée Générale de l'ONU, New York, Etats-Unis.

Cadre d'Action de Hyōgo 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, Conférence (2005) Mondiale sur la Prévention des Catastrophes Naturelles, Kobe, Japon.

Lois et décrets costariciens (date de publication au journal officiel)

NB : Tous les textes (sauf règlements municipaux) sont disponibles en ligne sur le système costaricien d'information juridique à l'adresse suivante : <http://www.pgr.go.cr/Scij/>

Sur l'aménagement du territoire

Loi organique de l'Institut National de l'Habitat et de l'Urbanisme n°1788
24 août 1954

Loi de Planification Urbaine n°4240
15 novembre 1968

Décret pour le Plan Régional de Développement urbain pour la Grande Aire
Métropolitaine n°14853 VAH-Ofiplan
3 mai 1982

Règlement de Zonage du Plan Régulateur de San Isidro El General
18 mars 1997, Mairie de San Isidro El General

Décret pour le Conseil National de Planification Urbaine et son Secrétariat Technique
au Plan National de Développement Urbain n°28937-MOPT-MIVAH-MINAE
9 octobre 2000
Modifié par le décret exécutif 31062-MOPT-MIVAH-MINAE
29 avril 2003

Sur l'eau et l'environnement

Loi des Eaux n°276
27 août 1942

Loi constitutive de l'Institut Costaricien des Aqueducs et des Égouts n°2726
14 avril 1961

Loi forestière n°4465
25 novembre 1969

Loi Forestière n°7174
28 juin 1990

Loi organique de l'environnement n°7554
13 novembre 1995

Loi Forestière n°7575
16 avril 1996

Loi d'aménagement et de gestion de la rivière Reventazón n°8023
24 octobre 2000

Décret de déclaration de l'État d'Urgence Nationale du problème de pollution
environnementale causée par la gestion intégrale déficiente des déchets solides dans
tout le pays n° 20429-MP-S-MOPT-MIRENEM
14 mai 1991

Décret du règlement des rejets et réutilisations des eaux usées n°26042-S-MINAE
14 avril 1997
Modifié par le décret n° 33601-MINAE-S
19 mars 2007

Loi sur la Biodiversité n°7788
30 avril 1998

Sur la Santé

Décret de création du Sous-Secrétariat à l'Hygiène et la Santé Publique n°1
12 juillet 1922

Loi de Protection de la Santé Publique n°52
12 mars 1923

Loi de promulgation du Code Sanitaire n°809
22 novembre 1949

Loi Générale de Santé n°5395
1973

Sur l'administration

Loi de promulgation du Code Municipal n°4574
4 mai 1970

Loi de promulgation du Code Municipal n°7794
18 mai 1998

Sur la gestion des risques et catastrophes

Loi de budget extraordinaire (éruption du volcan Irazú) n°3103
28 mars 1963

Décret de création de la Commission Exécutive de l'Irazú n°52
3 février 1965

Loi Nationale d'Urgence n°4374
14 août 1969

Décret du Règlement d'Urgence National n°4020
13 août 1974

Décret d'institutionnalisation de la Commission Nationale d'Urgence n°17031-P-MOPT
16 mai 1986

Décret du Règlement Organique de la Commission Nationale d'Urgence n°1853-MOPT
15 juillet 1988

Décret d'approbation du Plan National d'Urgence n°22383 MP-J-MOPT-S-MIVAH-MIRENEN-G-SP
30 juillet 1993

Loi Nationale d'Urgence n°7914
13 janvier 1999

Loi de Prévention et Gestion du Risque n°8488
11 janvier 2006

Décret de déclaration de l'État d'Urgence Nationale de la situation provoquée pour le phénomène météorologique qui a généré une forte activité pluvieuse avec des vents et des averses n°33834-MP
4 juillet 2007 (20 juin pour la déclaration)

Décret de fin de l'État d'Urgence (n°33834-MP) n°37140-MP-MOPT-H-S
13 février 2012

Sur Belén

Décret de création de la commune de Belén n°15
8 juin 1907

Plan régulateur pour la commune de Belén
28 janvier 1997

Règlement pour les aides temporaires et les subventions
13 mai 2005 (8 juillet 2003 pour le vote municipal)

Règlement pour la tutelle de l'environnement dans la commune de Belén
19 avril 1994

Table des matières

LISTE DES FIGURES ET DES ILLUSTRATIONS	10
LISTE DES TABLEAUX	10
LISTE DES ANNEXES.....	11
GLOSSAIRE DES SIGLES.....	12
INTRODUCTION	16
PARTIE 1 : LA VALLEE CENTRALE EN QUETE D'URBANITE	20
CHAPITRE 1 : DE LA VALLÉE CENTRALE À LA GRANDE AIRE MÉTROPOLITAINE.....	24
I. UN PAYSAGE RURAL DOMINE PAR LE POUVOIR DES VILLES	26
A. La colonisation	26
B. De l'indépendance à l'essor du café	26
C. Villes et fronts pionniers.....	28
II. LES INGREDIENTS DE L'URBANISATION.....	29
A. L'industrie et les services à la conquête des champs de café	29
B. Des autorités locales dépassées par l'urbanisation	31
C. Économie mondiale et ségrégation	33
III. ENTRE HETEROGENEITE SPATIALE ET INEGALITES SOCIOECONOMIQUES, LA GAM AU QUOTIDIEN	36
CHAPITRE 2 : LA VILLE AUX ANTIPODES DE LA NATION	40
I. L'ÂGE D'OR RECOUVERT PAR LA VILLE	41
A. L'Âge d'Or mis en scène.....	41
B. Les paradoxes de l'Âge d'Or	43
C. L'Âge Gris	48
D. La GAM dans le système d'opposition entre l'Âge d'Or et l'Âge Gris.....	50
II. CONSTRUIRE UNE NATION PACIFISTE ET VERTE	51
A. De l'ostracisme au pacifisme.....	53
B. Valoriser la biodiversité et les politiques environnementales	56
a. Une biodiversité hors du commun.....	56
b. Une politique précoce de conservation.....	58
c. Évaluer et rentabiliser les services environnementaux	60
d. L'écotourisme	63
C. Une référence modelée par les exigences internationales.....	66
CONCLUSION : REGARDS SUR L'URBANITÉ, LE CHOIX D'UN OBJET	69
I. LA FORMATION D'UN ESPACE METROPOLITAIN ET LES DEBUTS DE LA PLANIFICATION COMMUNALE.....	69
II. LA PLANIFICATION REGIONALE EN PANNE	71
III. L'ACTION COLLECTIVE FACE AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX COMME OBJET DE RECHERCHE.....	73
PARTIE 2 : PROBLEMATISER LE RAPPORT ENTRE RISQUE ET PRATIQUE	75
CHAPITRE 1 : CRITIQUES DE LA CONSTRUCTION SOCIALE DU RISQUE ET DE LA CATASTROPHE	78
I. LA CONSTRUCTION SOCIOTECHNIQUE DU RISQUE ET DE LA CATASTROPHE EN QUESTION.....	79
A. L'axe réflexif pour penser les limites de la modernité	79
B. L'axe radical contre la naturalité des catastrophes	80

II. LA CONSTRUCTION SOCIOLOGIQUE DU RISQUE	84
A. L'incertitude vertueuse et la catastrophe pédagogique.....	84
B. Analyser la vulnérabilité et mettre des guillemets aux catastrophes « naturelles »...	86
a. Analyser la vulnérabilité.....	86
b. Mettre des guillemets aux catastrophes « naturelles »	88
CHAPITRE 2 : CONCEPT ET MÉTHODE AUTOUR DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX.....	92
I. OBJECTIVER LE RISQUE OU REGARDER LES CONDITIONS DE SON OBJECTIVATION ?.....	93
A. Les dérives de l'évaluation du risque	93
B. La construction sociale du risque dans l'action collective	95
II. QUELLES METHODES POUR ABORDER LE RISQUE ENVIRONNEMENTAL ?.....	97
A. Un terrain d'enquête quelque part entre la rivière et la commune	97
a. La Quebrada Seca.....	99
b. Belén.....	100
B. Méthodes d'enquête.....	101
a. Les archives	101
b. Cadrage et enquête ethnographique.....	104
<u>PARTIE 3 : LA « MISE EN RISQUE ENVIRONNEMENTAL »</u>	110
CHAPITRE 1 : EXPLIQUER LES RISQUES EN TERMES ENVIRONNEMENTAUX	114
I. NUISANCES NORMALES POUR DEGRADATION ENVIRONNEMENTALE INEDITE.....	114
A. Une rivière modifiée.....	116
B. Chronique des nuisances ordinaires.....	120
II. LA DEGRADATION ENVIRONNEMENTALE A L'AUNE DE LA DECADENCE SOCIOPOLITIQUE	123
A. Le « mauvais gouvernement ».....	123
B. Une justice peu fiable	127
CHAPITRE 2 : L'EXTENSION DES RISQUES ET CATASTROPHES DANS L'ÉTAT	130
I. AUX ORIGINES DE L'INSTITUTIONNALISATION ET DE LA PROFESSIONNALISATION : 1963 - 1986	132
A. la formation d'un réseau d'acteurs	133
B. Le soutien de la coopération internationale et l'instrumentalisation de la CNE.....	136
II. INDEPENDANCE INSTITUTIONNELLE ET RESEAU REGIONAL : 1986 - 1998.....	139
A. La CNE, entre puissance et discrédit.....	139
B. Réflexions régionales sur les risques et les catastrophes.....	142
C. La promotion d'une gestion préventive des risques et des catastrophes	143
D. Le Costa Rica, un pays réceptif à la gestion préventive.....	148
III. MOTS D'ORDRE INTERNATIONAUX ET REPONSES NATIONALES (1998-2003).....	151
A. L'ouragan Mitch : « mieux » reconstruire l'Amérique Centrale.....	151
B. La Gestion du Risque de Catastrophe.....	153
C. Réorientations de la CNE et professionnalisation de la gestion préventive	155
IV. ORDRE MONDIAL ET GESTION PREVENTIVE (2003 -2009).....	159
A. Stabilisation des orientations politiques	159
B. La gestion préventive : transformer ou s'adapter à l'ordre mondial ?.....	163
CHAPITRE 3 : LA QUEBRADA SECA, RIVIÈRE RESSOURCE, RIVIÈRE PERDUE	172
I. L'INSALUBRITE	174
A. L'extraction de matériaux de construction	175
B. Les canaux d'irrigation	177
C. La production du café	178
D. L'élevage	180
II. TRANSFERT DE RESPONSABILITE DES INONDATIONS DEPUIS LES RIVERAINS VERS LES AUTORITES.....	182
A. Aménagement des rives pour inondations discrètes.....	182
B. Les inondations, une responsabilité transférée	184

III. UNE PROBLEMATIQUE UNIQUE POUR LA QUEBRADA SECA	186
A. L'inondation de 1981 : l'avènement de la responsabilité collective	186
B. Du lit de la rivière au bassin versant.....	190
C. Le problème des déchets solides.....	192
D. L'évacuation des eaux usées.....	194
E. L'évacuation des eaux de ruissellement.....	197
CONCLUSION : VERS L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX ACTEURS	202
I. TRANSFERT DE RESPONSABILITE	202
II. LES COLLECTIFS AU SECOURS DE L'INTERET GENERAL.....	203
<u>PARTIE 4 : LA PREVENTION COMME TERRITORIALISATION</u>	206
CHAPITRE 1 : LE BASSIN VERSANT ENTRE RATIONALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET LOGIQUE SOCIALE	209
I. LES LIMITES DE LA SOLIDARITE AMONT / AVAL.....	211
II. « PRODUIRE » LE BASSIN VERSANT	215
A. Les défenseurs du bassin versant.....	215
B. Administrer le bassin versant.....	218
a. L'organisation interne des commissions comme modèle d'administration	218
b. Limiter l'urbanisation dans l'attente d'une étude intégrale.....	219
C. La science et les techniques pour faire exister le bassin versant	222
D. Dépolitiser le bassin versant par l'éducation et la formation	225
III. LE BASSIN VERSANT A L'ÉPREUVE DU TERRITOIRE COMMUNAL	228
A. Résistances au bassin versant	228
a. S'éveiller au bassin versant pour l'adopter ?	228
b. Divergences politiques ou hétérogénéité communale ?	231
c. Versatilité politique	232
B. Un dispositif de contrôle sociotechnique.....	234
CHAPITRE 2 : BELÉN, GESTION TECHNIQUE, GESTION SOCIALE	237
I. MAITRISER LA RIVIERE.....	238
A. Les solutions techniques et leurs limites	240
a. Ingénierie et demandes sociales.....	241
b. Du financement de la technique à la technicisation des financements.....	245
c. La technique comme palliatif	250
B. Renverser les obstacles administratifs	252
a. La protection des riverains au défi des zones de protection des rivières.....	253
b. Justifier une gestion technique par une prise en charge sociale	255
c. Déclarer l'État d'Urgence, fluidifier et financer les actions municipales.....	256
1. L'adoption d'une catégorie exogène, l'urgence	257
2. L'urgence, de l'opportunité à la désillusion	259
3. La figure du sauveur.....	263
II. MAITRISER LES RIVERAINS	266
A. Le contrôle des constructions riveraines	266
B. Émergence d'une gestion sociale des risques	271
C. Être sinistré, vers la dépendance économique	275
D. Effets pervers ou effets attendus de la gestion des populations ?.....	279
CONCLUSION : TROIS HISTOIRES URBAINES	287
<u>SYNTHESE</u>	290
I. RISQUE « MODERNE » ET RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE URBAIN.....	291
II. RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET CADRAGE	293
III. REPRESENTATION DU RISQUE ET (RE)ORGANISATION DU SOCIAL	296
IV. LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DES AFFAIRES PUBLIQUES	298
V. LES NORMES A L'ÉPREUVE DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL.....	302
VI. LE REGNE DE LA VULNERABILITE EN QUESTION	303

BIBLIOGRAPHIE.....	308
ARCHIVES	328
LEGISLATION	334
ANNEXES	342

Annexes

Annexe 1 : Liste des entretiens semi directifs formels par ordre chronologique

Pseudonyme	Date et lieu	Rencontré en qualité de :	Membre d'une commission
A et B	3 mars 2008 PRUGAM San Pedro	Responsables du PRUGAM	NA
ZA	4 mars 2008 Marie de Goicochea	Employé de liaison du PRUGAM avec les mairies	NA
C	6 mars 2008 Mairie d'Escazú	Ingénieur municipal	NA
D	7 mars 2008 Mairie d'Escazú	Responsable municipal de gestion de crise	NA
ZB	7 mars 2008 Marie de Belén	Employé de liaison du PRUGAM avec les mairies	NA
E	7 mars 2008 Mairie de Belén	Chargée de mission projet du canal de dérivation	Commission pour la Quebrada Seca
F	10 mars 2008 CNE Pavas	Responsable de la planification pour la CNE	NA
G	17 mars 2008 Flores	Riverain de la Quebrada Seca à Flores Plaignant du Vote 4050	NA
H	19 mars 2008 Belén	Riverain de la Quebrada Seca à Belén	Ancien membre de la Commission pour la Quebrada Seca
I	28 octobre 2008 Municipalité de Flores	Représentant de la mairie de Flores	Commission du Vote 4050
J	12 novembre 2008 ACCVC MINAE Alajuela	Chef de la sous-région central de l'ACCVC	Coordinatrice de la Commission du Vote 4050

K et ZC	15 novembre 2008 Belén	Responsable du travail universitaire communal de l'École de psychologie de l'UCR de gestion du risque	NA
L	18 novembre 2008 Service de Santé Belén-Flores Belén	Ministère de la santé, responsable de l'environnement humain pour Belén et Flores	CIMH
M	19 novembre 2008 Mairie de Belén	Responsable municipal de gestion de crise	Comité local d'Urgence de Belén
N	2 décembre 2008 Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage Heredia	Educateur environnemental pour FUNDECOR	NA
O	11 décembre 2008 Fédération des municipalités d'Heredia Heredia	Chargé de mission pour la fédération des municipalités d'Heredia	Commission du Vote 4050
P	11 décembre 2008 Service de santé Belén-Flores Belén	Ministère de la Santé Responsable de l'habitat humain	NA
Q	21 décembre 2008 ESPH San Rafael de Heredia	Service environnement de l'Entreprise des Services Publics d'Heredia	CIMH Commission Vote 4050
R	12 janvier 2009 IMAS Heredia	Représentant de l'IMAS pour la gestion de crise des inondations de juin 2007	NA
S	15 janvier 2009 Mairie de Barva	Inspecteur municipal	Commission pour le Vote 4050 Comité local d'urgence de Barva
T	16 janvier 2009 UNILEVER Belén	Chargé de la sécurité pour l'entreprise UNILEVER riveraine de la Quebrada Seca	NA
U	22 janvier 2009 Croix-Rouge de Belén	Représentant de la Croix-Rouge	Comité local d'Urgence de Belén

V	25 janvier 2009 Mairie d'Heredia	Service environnement municipal	Commission Vote 4050
W	25 janvier 2009 Mairie d'Heredia	Chargé du plan régulateur	Commission Vote 4050
Y	27 janvier 2009 Belén	Riverain de la Quebrada Seca à Belén	Commission pour la Quebrada Seca
Z	28 janvier 2009 Belén	Administratrice d'un centre de loisir riverain de la Quebrada Seca	NA
AA	29 janvier 2009 Belén	Riverain de la Quebrada Seca à Belén	Commission pour la Quebrada Seca
AB	5 février 2009 Mairie de belén	Ingénieur municipal pour les travaux publics	NA
AC	6 février 2009 San José	Ancien maire de Belén	NA
AD	10 février 2009 Belén	Riverain de la Quebrada Seca à Belén	NA
AE	10 février 2009 Heredia	Représentant de la SENARA Hydrogéologue	CIMH
AF	19 février 2009 Belén	Riverain de la Quebrada Seca à Belén Conseiller municipal	Commission pour la Quebrada Seca
AG	23 février 2009 CNE Pavas	Responsable de liaison pour les opérations de la région d'Heredia	NA
AH	23 février 2009 CNE Pavas	Ingénieur responsable des travaux de la CNE après les inondations de 2007	NA
AI	23 février 2009 Belén	Riverain relogé de la Quebrada Seca à Belén	NA
AJ	23 mars 2009 Marie de Belén	Service du développement social	NA
AK	23 mars 2009 UNA Heredia	Professeur à l'école de Chimie de la UNA	Programme d'Amélioration Intégral de Mercedes Sud
AL	27 avril 2009 Belén	Riverain de la Quebrada Seca à Belén	Commission pour la Quebrada Seca
AM	19 mai 2009	Habitante de Mercedes	Programme

	Heredia	Sud	d'Amélioration Intégral de Mercedes Sud
AN	27 mai 2009 Heredia	Habitant de Mercedes Sud	Programme d'Amélioration Intégral de Mercedes Sud
AO	21 juillet 2009 Heredia	Habitante de Mercedes Sud	Coordinatrice du Programme d'Amélioration Intégral de Mercedes Sud
AP	8 décembre 2010 CNE Pavas	Responsable du service d'éducation de la CNE	NA
AQ	9 décembre 2010	Géologue à l'OVSICORI et créateur d'outils de formation	NA
AR	18 juin 2009	Riveraine de la rivière Burío à Heredia	Programme d'Amélioration Intégral de Mercedes Sud
AS	29 août 2009	Élue du district de Mercedes Nord	NA

Annexe 2 : Liste des évènements et des activités organisés par différents groupes et observés durant l'enquête

Activités observées par l'enquêteur dans le cadre du :	Description de l'événement ou de l'activité
<p><i>Travail communal universitaire sur la gestion des risques</i></p> <p><i>Université du Costa Rica</i></p>	<p>8 mars 2008, Belén Visite de terrain avec une fonctionnaire municipale (M^{me} E), deux enseignantes en psychologie (M^{me} K. et ZC.) et leurs étudiants de l'université du Costa Rica du TCU</p> <p>14 - 16 novembre 2008, Fête de l'environnement, Belén Stand d'information et ateliers de discussion autour des risques pour les enfants et les adultes. Présentation d'une carte des inondations et de témoignages filmés.</p> <p>5 mars 2009, Session du conseil municipal, Belén Présentation des résultats du TCU aux élus</p>
<p><i>Commission pour la Quebrada Seca</i></p> <p><i>Commune de Belén</i></p>	<p>12 mars 2008, 30 octobre 2008, 26 novembre 2008, 21 janvier 2009, 29 janvier 2009, 11 février 2009, 26 février 2009, 25 mars 2009, 23 avril 2009, Belén Suivi des réunions</p> <p>8 juin 2009, La Unión, province de Cartago Visite du système de drainage de l'ancienne décharge de <i>Ríos Azules</i>.</p> <p>11 août 2009, Belén Groupe focal par E. sur l'objectif de la Commission pour la Quebrada Seca Présentation des résultats de la recherche en archive par l'enquêtrice</p>
<p><i>Commission interinstitutionnelle du Vote 4050</i></p>	<p><i>Plénière</i></p> <p>24 octobre 2008, 5 décembre 2008, 30 janvier 2009, 7 mars 2009, 27 mars 2009, Heredia, Belén, San Rafael, Barva, Flores Suivi des réunions</p> <p>7 novembre 2008, de San Rafael à Belén Visite de terrain sur le modèle des visites pour les collégiens animés par FUNDECOR et subventionnés par par l'ESPH</p>

	<i>Sous-commission pollution</i>	9 décembre 2008, 23 janvier 2009, 26 février 2009, Heredia Suivi des réunions
		10 novembre 2008, San Rafael de Heredia Visite de terrain pour repérer les sources de pollution
<i>Programme d'Amélioration Intégrale de Mercedes Sud</i> <i>Commune d'Heredia</i>		23 mai 2009, Heredia Fête du programme de qualité environnemental <i>Bandera Azul</i> du quartier de Mercedes Sud.
		3 juin 2009, Heredia Proposition d'étudiants de la UNA pour une « Production plus propre » à la direction et au personnel de l'usine de traitement du café León
		Printemps 2009, Heredia Cours de gestion des déchets de l'Institut National d'Apprentissage à destination des habitants du quartier
		19 août 2009, Heredia Rencontre « Unir des volontés pour le district de Mercedes »
<i>Activités diverses</i>		11 décembre 2008, Belén Réunion avec le président de la CNE, le maire, la commission pour la Quebrada Seca, des fonctionnaires municipaux
		15 janvier 2009, Barva Visite de terrain avec S. Inspecteur municipal à Barva
		22 janvier 2009, Belén Évaluation de l'invasion des zones de protection de la Quebrada Seca avec deux fonctionnaires municipaux dans le cadre de l'étude de faisabilité du canal de dérivation.
		25 janvier 2009, Heredia Visite de terrain avec V. du service environnement d'Heredia
		21 février 2009, San Rafael à Belén Visite de terrain avec AC. Ancien maire de Belén
		22 mai 2009, Heredia Visite de terrain avec AM. Habitante de Mercedes Sud

	26 octobre 2010, Siquirres, Province de Limon Formation pilote à la Gestion Intégrale du Risque organisée par la UNED à destination de fonctionnaires et leader communautaires
	22 et 23 novembre 2010, San José I ^{er} Congrès National sur les Désastres et II ^{ème} Forum National de Gestion des Risques

Annexe 3 : Lettre du 15 mars 2007 d'un promoteur immobilier adressée au département légal de la municipalité d'Heredia avec traduction en préambule

« Je vous envoie la présente lettre afin de vous faire connaître notre analyse légale sur la Résolution 2005-04050 du Tribunal Constitutionnel (infra « LA SENTENCE ») au sujet de la décharge d'eaux pluviales dans les rivières Quebrada Seca et Burío. Cela afin d'éclairer les doutes qui subsistent sur le thème et qu'ainsi, si vous rejoigniez notre analyse, vous autorisiez l'évacuation des eaux pluviales qui concernent le projet de développement Arboleda de Asturia de la Aurora de Heredia.

I. Objet :

L'objet de cet avis légal est de déterminer si la sentence interdit ou entraîne une interdiction de décharges pluviales à des ruisseaux dans la Province d'Heredia.

II. Antécédents

Les demandes du plaignant auprès du Tribunal Constitutionnel sont au nombre de deux, soit :

- a) le manque d'eau potable dans la propriété du plaignant ;
- b) la mauvaise utilisation des lits des rivières Quebrada Seca et Burío qui occasionne de mauvaises odeurs et la prolifération d'épidémies.

III. Faits prouvés

La sentence prouve l'antécédent b) en se basant non seulement sur les demandes du plaignant mais aussi sur différents comptes-rendus et d'autres plaintes émanant des voisins de la localité.

IV. Résolution

Le Tribunal déclare sans effet l'antécédent a) et avec effet l'antécédent b) étant donné que tous les individus ont le droit de vivre dans un environnement sain et écologiquement équilibré, sans préjudicier le fait que « ...l'être humain puisse faire usage des ressources, tant que l'activité est menée de manière proportionnée. » (souligné par l'auteur)

V. Analyse légale

Dans la section X du cas concret, le Tribunal Constitutionnel décide de faire les mêmes recommandations que celles des comptes-rendus 1825-23-97 et 09653-23-2000 de la Défenderesse des Habitants et DFOE-SM-106/2004 de la Contrôleuse Générale de la République (infra « LES COMPTES-RENDUS »).

Aucun de ses comptes-rendus n'indique, ni même n'entraîne, que les décharges d'eaux pluviales dans les rivières Quebrada Seca et Burío doivent être interdites, ni ne sont la cause de la plainte ; voyons :

a) Compte-rendu 1825-23-97 de la Défenderesse des Habitants

Ce compte-rendu conclut que la pollution de la rivière Quebrada Seca est due à la mauvaise gestion par les beneficios de la zone des déchets de café et aux déchets solides et domestiques jetés dans la rivière par les riverains.

*Le compte-rendu recommande de développer des mesures correctives et de prévention de la pollution et de contrôler les déchets produits par les beneficios de café et « ... de s'abstenir d'autoriser des activités pouvant générer une **pollution** de la rivière Quebrada Seca par déversement. » (soulignement par l'auteur)*

*Le compte-rendu est clair et indiscutable concernant le fait que les activités ne devant pas être autorisées sont celles dont les déversements génèrent de la **POLLUTION**, ce qui **NE** concerne évidemment pas **LES** décharges pluviales.*

b) Compte-rendu 09653-23-2000 de la Défenderesse des Habitants

*Ce compte-rendu **ne mentionne aucun** déversement d'aucune sorte, raison pour laquelle il serait totalement illogique de dire qu'il interdit les décharges pluviales. Il demande simplement que soit réalisée une nouvelle inspection de la zone pour faire le constat des mesures en cours destinées à diminuer la pollution de la zone affectée.*

c) Compte-rendu DFOE-SM-106/2004 de la Contrôleuse Générale de la République

En synthèse, ce compte-rendu détaille le manque de contrôle de la part des accusés, critiquant ces derniers qui continuent à autoriser des projets immobiliers sans que les promoteurs « ...ne remplissent les conditions requises par la réglementation et l'urbanisme... » (souligné par l'auteur). Cela signifie que si un promoteur respecte les conditions requises par les lois et les règlements, le projet immobilier est autorisé.

VI. Conclusions :

*Ce que prétend le Tribunal est de protéger l'environnement et la santé des individus, sans porter préjudice – comme dit infra - au développement, ce dernier devant être contrôlé et ne pas aller à l'encontre de l'intérêt protégé. Le problème concernant les deux rivières mentionnées est un problème de **POLLUTION**, or comme tout le monde le sait les eaux pluviales **NE** polluent **PAS**, au contraire, elles aident à diluer la pollution et les mauvaises odeurs.*

La résolution ordonne de respecter les comptes-rendus mentionnés dans la partie antérieure, et aucun de ces comptes-rendus ne dit, ni d'implique, d'interdire le développement urbain simplement parce que les eaux pluviales seront déchargées dans les rivières, endroits où l'eau pluviale se décharge déjà naturellement.

Étant donné cet éclaircissement grâce à tout ce que nous avons évoqué précédemment, interpréter ou affirmer qu'au travers de la résolution, le Tribunal ordonne l'interdiction des évacuations pluviales dans les rivières qui nous occupent, manque de toute logique si on ne veut pas porter préjudice aux droits individuels qui seraient violés par cette interprétation abusive et inappropriée. N'importe quelle entité publique, centralisée ou non, doit agir dans le strict respect de l'ordre juridique, et l'interprétation qu'elle fait des normes et préceptes juridiques est limitée par son devoir de veiller à l'intérêt public sans léser les droits et les intérêts des particuliers.

Il est dans notre intérêt que cette analyse légale serve à l'honorable conseil pour que soit autorisé la décharge d'eaux pluviales de notre projet immobilier Arboleda de Asturias, dans le quartier de la Aurora d'Heredia, demande que nous présentons à la municipalité depuis juin 2005. »

San José, 15 de Marzo del 2007



Lic. María Isabel Sáenz Soto
Departamento Legal
Municipalidad de Heredia
S.D.

Estimada Licenciada Sáenz:

Le envió la presenta misiva con el afán de darle nuestro análisis legal sobre la Resolución 2005- 04050 de la Sala Constitucional (en lo sucesivo "LA SENTENCIA") sobre lo que respecta al desfogue de aguas pluviales sobre los Ríos Quebrada Seca y Burío. Lo anterior, con miras a esclarecer la incertidumbre que sobre el tema subsiste y que de este modo, si usted concuerda con este análisis, se nos autorice el respectivo desfogue de aguas pluviales para el desarrollo Arboleda de Asturias en la Aurora de Heredia:

I.- **Propósito:**

El propósito de esta opinión legal es determinar si la sentencia prohíbe o infiere la prohibición de desfogues pluviales a quebradas en la Provincia de Heredia.

II.- **Antecedentes:**

Los extremos que reclama el recurrente ante la Sala Constitucional básicamente son dos, a saber:

- a) La falta de agua en la propiedad del recurrente; y
- b) la mala utilización de los causes de los Ríos Quebrada Seca y Burío lo que ocasiona malos olores y proliferación de plagas.

III.- **Hechos Probados:**

La sentencia tiene como hechos probados – en lo que interesa – el Antecedente b) anterior, basado no solo en los reclamos del recurrente sino en varios informes y otros reclamos de vecinos de la localidad.

IV.- **Resolución:**

La Sala declara sin lugar el reclamo detallado en el Antecedente a) y con lugar el Antecedente b) por tener todas las personas derecho a vivir en un ambiente sano y ecológicamente equilibrado, sin perjuicio de que "...el ser humano puede hacer uso de los recursos, siempre que su actividad se lleva a cabo de una manera proporcional." (El subrayado no es del original).

V.- **Análisis Legal:**

En la Sección X Caso Concreto de la resolución, la Sala Constitucional opta por hacer las mismas recomendaciones indicadas en los informes 1825-23-97 y 09653-23-2000 de la Defensoría de Los Habitantes y DFOE- SM-106/2004 de la Contraloría General de La República, en lo sucesivo "LOS INFORMES".

Ninguno de estos informes indica, ni siquiera infiere, que los desfogues de aguas pluviales a los Ríos Quebrada Seca y Burío deben prohibirse ni sean el causante de los extremos que reclama el recurrente; veamos:

a) **Informe 1825-23-97 de la Defensoría de Los Habitantes:**

Este informe concluye que la contaminación del Río Quebrada Seca se debe a la incorrecta disposición que hacen los beneficios que se ubican en la zona, de la broza del café y por los desechos sólidos y domésticos que son arrojados al río por los vecinos.

Recomienda el informe – en lo que interesa – implementar medidas correctivas y de prevención de la contaminación así como el control de los desechos provocados por los beneficios de café y "...abstenerse de autorizar actividades que puedan generar una contaminación del río Quebrada Seca por vertimientos". (Lo resaltado no es del original).

Tels.: (506) 220-1304 | 220-4955 | 290-6686 | 290-6687
Fax: (506) 220-3277 • www.constancia.co.cr



CONSTRUCTORA
LA CONSTANCIA S.A.

Municipalidad de Heredia
SOLIMOS
470

Isabel Sáenz Soto
Asesoramiento Legal
Municipalidad de Heredia
Pág. 2/2

El informe es claro y contundente al indicar que las actividades que no deben permitirse son aquellas cuyos vertimientos generen **CONTAMINACIÓN**, lo que obviamente **NO** contempla **LOS** desfogues pluviales.

- b) **Informe 09653-23-2000 de la Defensoría de Los Habitantes:**
Este informe del todo no menciona vertimientos de ningún tipo, por lo sería totalmente ilógico decir en todo caso que prohíbe los desfogues que nos ocupan, pues sencillamente pide que se realice una nueva inspección de la zona para constatar la implementación de medidas encaminadas a disminuir la contaminación en el área afectada.
- c) **Informe DFOE- SM-106/2004 de la Contraloría General de La República:**
En síntesis este informe viene a detallar la falta de control por parte de los recurridos, criticando que éstos continúan aprobando urbanizaciones sin que los desarrolladores "...cumplan con los requisitos establecidos por la normativa y el ordenamiento...". (Lo subrayado no es del original). Lo anterior significa que siempre que un urbanizador se adhiera a los requisitos de leyes y reglamentos en la materia, el desarrollo urbanístico es permitido.

VI.- Conclusiones:

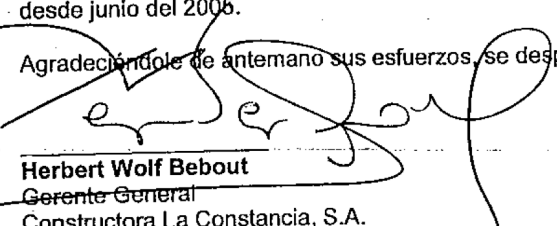
Lo que la Sala pretende proteger es el medio ambiente y la salud de las personas, sin perjuicio –como ya se dijo- del desarrollo, siempre que éste sea controlado y no vaya en detrimento del interés protegido. El problema con los ríos mencionados es de **CONTAMINACION**, y como es bien sabido las aguas pluviales **NO** contaminan, por el contrario ayudan a diluir tal contaminación y malos olores.

La resolución ordena cumplir lo que los informes mencionados en el aparte anterior indican, y ninguno de estos expresa ni implícitamente prohíbe que desarrollo urbanístico simplemente porque va a desfogar aguas en los ríos, donde ya de todas formas desfoga el agua pluvial por naturaleza.

A todas luces, por todo lo anteriormente expuesto, el interpretar o afirmar que, mediante la resolución, la Sala ordena que se prohíban los desfogues pluviales en los ríos que nos ocupan, carece de toda lógica, sin perjuicio de los derechos individuales que se estarían violentando por dicha interpretación extensiva y extralimitada. Cualquier entidad pública, centralizada o no, debe actuar en estricto apego al ordenamiento jurídico, y la interpretación que ésta efectuó de normas o preceptos jurídicos se ve limitada por su deber de velar por el interés público sin lesionar derechos e intereses de los particulares.

Es nuestro interés que este análisis legal le sirva al honorable consejo para que nos autorice el desfogue pluvial de nuestro proyecto inmobiliario Arboleda de Asturias, en la Aurora de Heredia, solicitud que presentamos al municipio desde junio del 2005.

Agradeciéndole de antemano sus esfuerzos, se despide atentamente,


Herbert Wolf Bebout
Gerente General
Constructora La Constancia, S.A.

cc: Concejo Municipal, Municipalidad de Heredia
Sr. Francisco Flores
DEHC, Ingenieros Consultores
Pacheco, Coto & Alfaro



**CONSTRUCTORA
LA CONSTANCIA S.A.**

Tels.: (506) 220-1304 | 220-4955 | 290-6686 | 290-6687
Fax: (506) 220-3277 • www.constancia.co.cr

Annexe 4 : Lettre du 2 mars 2009 du magistrat chargé du Vote 4050 à l'auteur avec traduction en préambule

« Chère Madame,

En réponse à votre demande d'audience datée du 19 février 2009 au sujet du dossier n° 03-001735-0007-CO, étant donné l'absence de disponibilité de temps dans mon agenda, il m'est impossible de vous recevoir, et ce, pour les raisons ci-dessous exposées.

Selon les données statistiques du Pouvoir Judiciaire, depuis la création du Tribunal Constitutionnel en 1989 à aujourd'hui, la tendance historique annuel des affaires entrantes a été en progression croissante, de telle manière qu'à partir de 2002, les chiffres ont augmenté de manière disproportionnée. Ainsi, à titre d'exemple, en 2006, 15 958 affaires ont été déposées et 18 532 ont été jugées ; de la même manière en 2007, 19 951 dossiers ont été présentés à cette instance judiciaire et ce Tribunal a prononcées 17 110 résolutions et en l'année 2008, 17 966 affaires sont entrées et 18 935 sentences ont été prononcées.

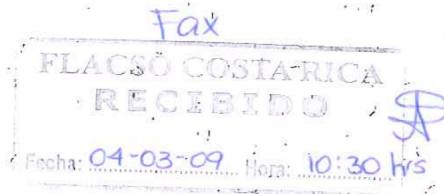
Comme vous pouvez le constater, le Tribunal Constitutionnel et ses Magistrats ont un volume de travail très élevé, étant donné que nous devons étudier, préparer les projets de sentences, délibérer et voter en plénière, tout cela demande une très grande quantité d'heures de travail étant donné la fréquence hebdomadaire des votes. À cela s'ajoute le temps dédié aux questions administratives de la Cour et de ses diverses commissions.

Malgré cela, ayant pris connaissance de votre demande, je tenterai, dans la mesure du possible, que votre affaire soit connue et résolue prenant en compte vos contraintes d'agenda. »



CORTE SUPREMA DE JUSTICIA
SALA CONSTITUCIONAL

Ernesto Jinesia Lobo
Magistrado



SC-801-05-09

San José, 02 de marzo de 2009

Señor

Licda. Cloe Vallette

Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales

Fax: 2253-4289

Estimada Señora:

En atención a su solicitud de audiencia de fecha 19 de febrero de 2009 que consta en el expediente número 03-001735-0007-CO, le manifiesto que por el momento, debido a la ausencia de disponibilidad de espacio en mi agenda, me resulta imposible concedérsela, por las razones que de seguido le expongo.

Según los datos estadísticos del Poder Judicial, desde la creación de la Sala Constitucional en 1989 a la fecha, la tendencia histórica anual de asuntos entrados ha ido en progresión creciente, siendo que a partir del 2002 las cifras han aumentado de forma desproporcionada. Así, a título de ejemplo, durante el año 2006 ingresaron 15.958 casos y fueron dictados 18.532 votos; de igual forma, en el año 2007 se presentaron a esta instancia judicial 16.951 asuntos y este Tribunal dictó 17.110 resoluciones y para el año 2008 ingresaron 17.966 asuntos y se dictaron 18.935 sentencias.

Como podrá constatar la Sala Constitucional y sus Magistrados tienen un elevadísimo volumen de trabajo, siendo que debemos estudiar, preparar los proyectos de sentencia, deliberar y votar en el pleno, todo lo cual demanda una cantidad de horas de trabajo muy alta por la frecuencia semanal de votaciones. A lo anterior, debe agregarse el tiempo dedicado a la atención de asuntos de índole administrativo en la Corte Plena y en las diversas Comisiones de ésta.

No obstante lo anterior, en vista de su gestión, procuraré, en la medida de lo posible, que su asunto sea conocido y resuelto por el pleno de conformidad con su agenda.



CORTE SUPREMA DE JUSTICIA
SALA CONSTITUCIONAL

Ernesto Jinesta Lobo
Magistrado

De usted, respetuosamente,

Dr. Ernesto Jinesta
Magistrado

Annexe 5 : Dénonciation publique de mars 2009 adressée par le Parti Indépendant Belemite au sujet des projets immobiliers avec traduction en préambule

« La presse nationale a récemment publié les décisions du Tribunal Contentieux Administratif et du Tribunal Constitutionnel sur les permis municipaux donnés à plusieurs complexes immobiliers de luxe à Belén. Les tribunaux se sont prononcés en défaveur des décisions municipales pour cause de préjudice à l'environnement, la vie et la santé, ou parce qu'elles ne respectaient pas les conditions requises correspondantes.

Depuis le début, le PARTI INDÉPENDANT, via le Conseil Municipal, a averti et dénoncé les inconvénients et violations à la loi de ces demandes. Pourtant, les représentants des partis traditionnels ont alors bizarrement voté en faveur de ces demandes. Étant donné que les journaux n'ont pas spécifié les noms des responsables, ni la manière dont les différents représentants de partis politiques ont voté, nous portons à connaissance les informations suivantes :

1) Projet Miraluna (277 condominiums de luxe), quartier Fátima, approuvé par l'Acte 74-2006 du 19/12/2006. Le Tribunal Contentieux Administratif a déclaré le permis nul (résolution 535-2008 du 14/08/2008) car il mettait en péril l'aquifère Barva (duquel jaillit Ojo de Agua et qui approvisionne en eau jusque la ville de Puntarenas) et violait les droits des générations présentes et futures.

2) Projet Hojarasca (21 condominiums), quartier Escobal, approuvé par l'Acte 74-2006 du 19/12/2006. Le Tribunal a annulé le permis considérant qu'il existait un risque de pollution des eaux souterraines.

3) Projet La Arboleda (maisons de luxe), dans La Ribera, approuvé par l'Acte 40-2007 du 05/07/2007. Le Tribunal a déclaré le projet absolument nul car le puits d'extraction d'eau du projet N'EST PAS suffisant pour couvrir la demande en eau, cela causerait un problème d'approvisionnement d'eau dans le district si l'eau est soustraite à l'Aqueduc Municipal. Nous rappelons que ce projet allait décharger ces eaux dans la rivière Quebrada Seca et que le permis a été accordé UN MOIS AVANT les inondations de juin 2007.

4) Dans les trois cas, les votes se sont déroulés comme suit : TROIS VOTES EN FAVEUR des élus Luis Orlando Rodríguez (PUSC), Flor Trejos Villalobos et Hermes Zumbado Alfaro (PLN) et DEUX VOTES EN DÉFAVEUR de Francisco Villegas Villalobos (Parti Indépendant Bélémite) et Juan Carlos Murillo (PAC).

5) Projet appartements San Vicente (classe haute), quartier San Vicente, permis refusé par le Conseil Municipal car le projet devait être construit dans une zone de protection d'un puits, ce qui est interdit par la loi et menace l'aquifère de pollution. Mais quelques jours après, il a été approuvé par l'Administration Municipale et le Département du développement Urbain le 17/03/2008. Résultat, le Tribunal Constitutionnel a décidé que la zone de protection de 40 mètres devait être respectée. Malgré cette décision, l'Administration Municipale n'a pas fait respecter la loi et, actuellement, l'invasion de la zone est maintenue et la construction par le propriétaire monsieur Richar Gotfried continue.

Nous faisons cette dénonciation afin que la communauté identifie et demande des comptes aux responsables qui ont autorisés les permis violant les normes environnementales et urbaines. Approuver de telles demandes dévoile le manque de clarté au sujet du sens donné à la qualité de vie des citoyens et la méconnaissance de la charge constitutionnelle qui oblige la Municipalité à protéger et règlementer pour un développement équilibré, juste, transparent et durable, avec l'environnement et la santé publique.

*Le **Parti Indépendant** s'engage à mettre un frein aux actions des partis politiques qui tendent à ignorer la réglementation et à satisfaire les exigences des grands entrepreneurs au détriment de l'environnement, la qualité de vie et la santé de notre peuple. »*

DENUNCIA PÚBLICA

En fecha reciente, la prensa nacional publicó los fallos del Tribunal Contencioso Administrativo y la Sala IV sobre los permisos municipales dados a varios complejos urbanísticos de lujo en Belén. Los tribunales fallaron contra los acuerdos municipales por perjudicar el ambiente, la vida y la salud, o por no cumplir con los requisitos correspondientes.

Desde el principio, el PARTIDO INDEPENDIENTE, advirtió y denunció con el Concejo Municipal las inconveniencias y violaciones a la ley de tales peticiones. Sin embargo, los representantes en aquel entonces de los partidos tradicionales votaron extrañamente a favor de los mismos. Como las publicaciones no especificaron responsables ni cómo votaron los distintos representantes de los partidos políticos, damos a conocer los siguiente:

- 1) **Proyecto Miraluna** (277 condominios de lujo), Barrio Fátima, aprobado en Acta 74-2006 del 19-12-2006. El Tribunal Contencioso Administrativo declaró la nulidad del permiso, (Resolución 535-2008 del 14/08/2008) por poner en grave riesgo el acuífero Barva (que brota en Ojo de Agua y abastece hasta la Ciudad de Puntarenas) y violentar los derechos de las generaciones presentes y futuras.
- 2) **Proyecto Hojarasca** (21 condominios), Barrio Escobal, aprobado en Acta 74-2006 del 19/12/2006. El Tribunal anuló el permiso, al considerar que existe riesgo de contaminar las aguas subterráneas.
- 3) **Proyecto La Arboleda** (casas de lujo), en La Ribera, aprobado en Acta 40-2007 del 05/07/2007. El Tribunal lo declaró con nulidad absoluta, porque el pozo de abastecimiento del proyecto NO es suficiente para cubrir la demanda de agua y causaría desabastecimiento en el distrito, si se toma agua del Acueducto Municipal. Recordamos que este proyecto iba a desfogar sus aguas en el río Quebrada Seca y que el permiso se dio A UN MES de ocurrida la inundación de Junio del 2007.
- 4) En los tres casos se votó de la siguiente manera:
3 VOTOS A FAVOR, de los regidores Luis Orlando Rodríguez (+qdDg) (PUSC), Flor Trejos Villalobos y Hermes Zumbado Alfaro (PLN) y DOS VOTOS EN CONTRA de Francisco Villegas Villalobos (Independiente Belemita) y Juan Carlos Murillo (PAC).
- 5) **Proyecto Apartamentos San Vicente** (clase alta), Barrio San Vicente, permiso rechazado por el Concejo Municipal ya que se iba a contruir en el área de protección del pozo, lo que no es permitido por ley, además de arriesgar el acuífero por contaminación. Pero días después fue aprobado por la Alcaldía y el Depto Desarrollo Urbano el 17/03/2008. Resultado, la Sala IV falló que el área de protección de 40 metros debe respetarse. A pesar del fallo, la Alcaldía no ha hecho cumplir la ley y, actualmente, se mantiene la invasión del área y se continúa construyendo por parte del propietario Sr. Richar Gotfried.

Denunciamos para que la comunidad identifique y pida cuentas a los responsables que avalaron permisos violatorios de normas ambientales y urbanas. Aprobar tales peticiones pone al descubierto la falta de claridad respecto a los que significa la calidad de vida de los ciudadanos y el desconocimiento del encargo constitucional que obliga a la Municipalidad a proteger y reglamentar un desarrollo equilibrado, justo, transparente y sostenible con el medio ambiente y la salud pública.

El partido Independiente se compromete a poner freno a las acciones de los partidos políticos que tienden a desconocer la normativa o a complacer las exigencias de los grandes empresarios en perjuicio del ambiente, la calidad de vida y la salud de nuestro pueblo.

Marzo-2009

Partido Independiente Belemita, por una gestión municipal honesta y responsable.

Annexe 6 : Poster scientifique présentant les résultats de l'atelier de sensibilisation à la prévention du risque à Belén d'octobre 2005 organisé par l'École de psychologie de l'Université Nationale et l'Observatoire Vulcanologique et Sismologique du Costa Rica UNA

“Hacia el trabajo congruente y conjunto para la formación de una cultura de prevención de riesgos en mi comunidad. Belén, Heredia, 18 oct, 2005”.

ARAUZ MUÑOZ, JEANNETTE ⁽¹⁾ FLOCHOVÁ LUPTÁKOVA, MONIKA ⁽²⁾, MONTERO CASCANTE, CARLOS ⁽¹⁾ Y LAZO REBECA ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Observatorio Vulcanológico y Sismológico de Costa Rica, Universidad Nacional (OVSICORI-UNA)

⁽²⁾ Escuela de Psicología, UNA

I. Antecedentes

El trabajo interdisciplinario se desarrolló en la comunidad de Belén de Heredia durante el año 2005 a partir de las necesidades expresadas por la Municipalidad de Belén (MUNIBE), y relacionadas con la atención de situaciones de riesgo por inundaciones en el cantón.

II. Nuestro objetivo fue...

Desarrollar con los y las representantes de diferentes instituciones del cantón, y con las personas afectadas por las inundaciones una propuesta de acción con el nombre “Promoción de la salud y fortalecimiento comunitario para la reducción de riesgo de inundación”. Fue ejecutada por dos geógrafos y una psicóloga a partir de la propuesta del proyecto Riesgos Naturales y Percepción (OVSICORI-UNA).



Una de las mujeres afectadas por las inundaciones trabaja en la conceptualización y diferenciación de riesgo y desastre con el material didáctico elaborado por el OVSICORI-UNA.

III. Objetivos específicos

1. Identificar las características inherentes a cada riesgo natural en su dimensión física y psicosocial.
2. Expresar mediante técnicas de confección de mapas la ubicación espacial y la percepción de los riesgos naturales de los participantes.
3. Elaborar trabajos individuales y grupales: entrevista para el rescate de la memoria histórica y el plan familiar de prevención.
4. Reconocer las acciones individuales y colectivas para prevenir los riesgos naturales.



La elaboración de los mapas de percepción del riesgo es una de las fases de mayor importancia en la sensibilización del tema y del reconocimiento del entorno geográfico donde vive la comunidad.



IV. Población beneficiada:

Comité Local de Emergencias, Cruz Roja, Policía Municipal, Bomberos, Municipalidad y mujeres afectadas por las inundaciones.



V. Desarrollo de sesiones

En esta fase del proyecto se planificaron 6 sesiones de trabajo interdisciplinario con los siguientes temas:

- Construcción de mapas de percepción de riesgo.
- Rescate de la memoria histórica de los riesgos en mi comunidad.
- Construcción del plan familiar de prevención de riesgos.
- Geo-dinámicas de la tierra (interna, externa y combinada).
- Construyendo redes de apoyo y un plan de riesgo en mi comunidad.



“Hacia el trabajo congruente y conjunto para la formación de una cultura de prevención de riesgos en mi comunidad, Belén, Heredia, 18 oct, 2005”.

ARAUZ MUÑOZ, JEANNETTE ⁽¹⁾, FLOCHOVÁ LUPTÁKOVA, MONIKA ⁽²⁾, MONTERO CASCANTE, CARLOS ⁽¹⁾ Y LAZO REBECA ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Observatorio Vulcanológico y Sismológico de Costa Rica, Universidad Nacional (OVSICORI-UNA)

⁽²⁾ Escuela de Psicología, UNA

¿ Y QUÉ OPINAN LAS Y LOS PARTICIPANTES?

SUS EXPECTATIVAS:

“Saber qué me corresponde hacer y si lo estoy haciendo bien o mal.”

“Saber como solucionar y actuar en caso de inundación.”

“Le agradezco a Dios estar aquí.”



APRENDIZAJES

“Lo importante que es tener plan familiar a veces es difícil tener conciencia de que es necesario”.

“Katrina debe enseñarnos, que no estamos exentos a los desastres... obtuvimos una herramienta que nos ayuda en la familia”.

“Importante darle seguimiento al plan familiar con el tiempo se olvida, hay que revisarlo y no solo escribir”.

Lo importante de “Tener un botiquín y foco”.

“ Planificar con la familia”.

“Tener un plan de prevención familiar”.

“Asignar responsabilidades a cada miembro de la familia”.



“ Tener números de emergencias a mano (Cruz Roja, Bomberos, etc.)”.

“El plan familiar no es un documento, es un conjunto de acciones y estrategias a seguir para prevenir situaciones de riesgo”.

Tomado de Sesión III, 2005.

SUGERENCIAS DE LOS Y LAS PARTICIPANTES

- Dar seguimiento a las actividades.
- Evaluar acciones en situaciones reales de emergencia.
- Entregar a cada institución participante un resumen de los resultados.
- Utilizar en las exposiciones material y contenidos de la zona.



Una de las mujeres afectadas comparte su vivencia de las inundaciones en su comunidad.

CONSTRUCCIÓN GRUPAL DE LA COMUNIDAD BELEMITA

“EL CAMINO HACIA LA PREVENCIÓN DE RIESGOS: TRABAJAR EN EQUIPO Y CON RESPONSABILIDAD”



FORMACIÓN ACADÉMICA DE LAS ESTUDIANTES

El proyecto ha desarrollado vínculos con estudiantes avanzadas de distintas carreras, quienes han realizado sus prácticas profesionales en el tema de prevención de riesgos en diferentes escuelas.



Las estudiantes asistentes de Psicología Sonia Chinchilla y Rebeca Lazo colaboraron con la preparación de las sesiones.

Annexe 7 : Formulaire des enquêtes réalisés à Belén auprès des sinistrés par la municipalité en juin 2007 puis en juillet 2007. Les renseignements permettant d'identifier les sinistrés ont été flouté dans un souci d'anonymat.

Formulaire de Juin 2007

Las Viviendas más afectadas son:

Casa N° 1: Dirección: [redacted]

Composición del Grupo Familiar

Tel: [redacted]

NOMBRE	CEDULA	EDAD	OCUPACION
[redacted]	[redacted]		
[redacted]	[redacted]	63	Ama de casa

Total 2. P.M.

Nivel de agua: 1.20 m

Cercanía del Río: 8m del margen del río.

/ de 200



Detalle de los principales daños: Esta fue una de las viviendas mas afectadas, debido a su cercanía al río, por lo que tuvo perdidas totales tapias traseras caídas, abertura en las paredes en la mayoría de la casa, perdida total de los muebles (camas, colchones, roperos, armarios, etc) electrodomésticos (Cocina, lavadora, refrigeradora, ollas, coffee maker, Televisor etc), casa inhabitable.

virus

Referencia Sicológica: La señora [redacted] de refiere ocupar apoyo.

Vivienda en estado de daño estructural

Casa N° 2: Dirección: [redacted]

de 200

Composición del Grupo Familiar

Tel: [redacted]

NOMBRE	CEDULA	EDAD	OCUPACION
[redacted]	[redacted]		
[redacted]	[redacted]		Ama de casa

Floque

Formulaire de Juillet 2007

MUNICIPALIDAD DE BELEN
AREA DE DESARROLLO SOCIAL
INVENTARIO DE DAÑOS EN VIVIENDAS
Post - Evento Inundación 13 y 16 de junio en el cantón de Belén
AGOSTO 2007

ENCUESTA N°: 62
MAPA:
BLOQUE:
PARCELA:

I. UBICACIÓN

1. La vivienda afectada se ubica en el distrito:

1. San Antonio

2. La Asunción

3. La Ribera

2. Dirección:

ñas exactas:

vergas negras casa rosada

3. La vivienda actualmente se encuentra:

1. Ocupada

2. Desocupada
(pase a la pregunta 21)

3. Vivienda fue demolida

VIVIENDAS DECLARADAS INHABITABLES

(Adjuntar acta Ministerio de Salud)

101. La vivienda fue declarada inhabitable y se encuentra:

1. Ocupada

2. Desocupada (pase pregunta 21)

3. Ya fue demolida

102. Razón por la cual se declaro inhabitable:

1. Se encuentra en la zona de protección del río
 2. Colapso parcial o total de la estructura
 3. Presenta deficiencias físicas sanitarias
 4. Otro:

II. PROPIEDAD

4. ¿Es usted el propietario de esta vivienda?

1. Si

2. No (pase pregunta 6)

5. ¿Cuenta usted con documentos que así lo verifiquen?

1. Si

2. No

En caso afirmativo tiene un plazo de tres días para presentar el documento original y una copia a la Dirección del Área de Desarrollo Social de la Municipalidad de Belén

5. Indique quien es el propietario, donde localizarlo y en que calidad ocupa usted esta vivienda

PROPIETARIO:

Usted:

1. Alquila
2. Es prestada
3. Otro:

TELEFONO:

III. IDENTIFICACIÓN

7. Nombre completo del jefe de familia:

8. Nacionalidad:

CR

9. Numero de cedula:

10. Edad:

74

11. Teléfono:

12. Indique el nombre, dirección y teléfono de un contacto (familiar o amigo) donde se le pueda dejar un mensaje o localizar:

hija

IV. INFORMACIÓN DE GRUPO FAMILIAR

	NOMBRE COMPLETO	SEXO	EDAD	NACIONALIDAD	CEDULA IDENTIDAD	OCUPACIÓN ACTUAL
a.	[Redacted]	F <input checked="" type="checkbox"/> M	37	CR		Mecanico
b.	[Redacted]	F <input checked="" type="checkbox"/> M	40	CR		Operario
c.		F <input type="checkbox"/> M				
d.		F <input type="checkbox"/> M				
e.		F <input type="checkbox"/> M				
f.		F <input type="checkbox"/> M				
g.		F <input type="checkbox"/> M				
h.		F <input type="checkbox"/> M				
i.		F <input type="checkbox"/> M				
j.		F <input checked="" type="checkbox"/> M	(5)			

13. ¿Cuántas personas habitan en esta vivienda?

3

14. ¿Cuántos dormitorios posee la vivienda?

3

15. Indique si algún miembro de la familia posee alguna discapacidad o padece de enfermedad crónica. Indique su nombre y especifique su condición

2: No

16. ¿En cual de los siguientes rangos se encuentran los ingresos familiares mensuales de su hogar, incluyendo e ingreso de todos los adultos e hijos que trabajan?

- 0. Ningún ingreso, sin ingreso
- 1. Menos de € 10.000
- 2. De €10.000 - €99.000
- 3. De €100.000 - €199.000
- 4. De €200.000 - €299.000
- 5. Más de €300.000
- 6. NS/ NR

17. Indique si algún miembro del grupo familia recibe pensión y de que tipo:

- 0. Nadie recibe
- 1. IVM €1125.000⁰⁰
- 2. Régimen Contributivo
- 3. Pensión alimenticia
- 4. Otra

18. Después de la emergencia del pasado 13 de junio ¿recibió usted u otro miembro de su familia algún tipo de ayuda?

1. Si

2. No (pase a preg. 15)

3. NS/ NR

19. ¿Quién le proporciono esa ayuda?

- 1. Comisión Nacional de Emergencias (CNE)
- 2. Cruz Roja
- 3. IMAS
- 4. Municipalidad de Belén
- 5. Caritas
- 6. Otra

Especifique:

20. ¿Qué tipo de ayuda recibió?

- 1. Alimentos
- 2. Ropa
- 3. Víveres
- 4. Dinero en efectivo
- 5. Alquiler
- 6. Facilidad de tramites
- 7. Asistencia Psicológica
- 8. Otra

Especifique:

OBSERVACIONES:

→ Esta satisfecho por la
colaboración de la Municipalidad
y las otras organizaciones.

NOMBRE DE LA PERSONA QUE FACILITÓ LA INFORMACIÓN:

NUMERO DE CEDULA:

4.069.652

FIRMA:

FECHA:

09/08/07

V. CONDICION DE LA VIVIENDA AFECTADA

21. ¿Dónde se ubica la vivienda?

a. Margen derecho

b. Margen izquierdo

- 1. Dentro del cauce
- 2. Invade la zona de protección (10 m desde la orilla)
- 3. Fuera de la zona de protección

201. ¿a que distancia? 20m

22. Manejo de las aguas negras dentro de la vivienda

- 1. Tanque séptico
- 2. Letrina
- 3. Descarga directa al río
- 4. Otra
- 5. NS/ NR

23. Condición de descarga pluvial

- 1. Favorable
- 2. Desfavorable
- 3. NS/ NR

24. ¿La vivienda se encuentra en riesgo estructural?

1. Si

2. No

3. NS/ NR

25. Especifique que tipo de riesgo presenta la vivienda

- 1. Paredes agrietadas
- 2. Pisos quebrados
- 3. Inexistencia de muro de protección o se encuentra en mal estado
- 4. Cimientos expuestos
- 5. Otro:

24. RECOMENDACIÓN TECNICA DE POSIBLE SOLUCIÓN

Construcción de Tapia al Fondo de la propiedad 8m de largo y 1.5 de Alta

Annexe 8 : Lettre ouverte aux habitants de Belén circulant au printemps 2009 adressée par le Parti Indépendant Belemite au sujet de la problématique de la rivière Quebrada Seca avec traduction en préambule

« Le 13 juin 2008, Monsieur le Maire de Belén, Horacio Alvarado, a, en fanfare, faussement annoncé qu'il avait le terrain donné gratis pour loger les déplacés des inondations de la rivière Quebrada Seca.

Quelques mois plus tard, on nous dit pendant le Conseil Municipal que le terrain vaut 600 000 000 (six cent millions de colóns).

Ensuite, le Conseil Municipal a assigné 150 000 000 de colóns pour acheter un bon terrain. Mais Monsieur le Maire ne veut pas d'autre option que celle du terrain de PIPASA, situé proche d'une zone humide et qui, selon des études effectuées par l'UCR, n'est pas constructible étant donné le très fort danger de pollution des nappes aquifères qui sont à seulement un mètre et demi de profondeur.

Notre camarade élu Francisco Villegas, qui coordonne la Commission sur le Canal de Dérivation de la rivière Quebrada Seca, a proposé l'achat de trois autres terrains possibles, aptes au relogement des 20 familles déplacées. De plus, lors de la session 16-2009 du 17 mars 2009, il a proposé d'inclure, à la nouvelle modification budgétaire, une augmentation de 100 000 000 destiné au fonds d'achat du terrain.

Notre détermination et notre engagement sont que le terrain DOIT ÊTRE ACHETÉ et les maisons doivent être construites avant la fin de l'actuel mandat du Conseil Municipal.

Le camarade Francisco Villegas, est resté de manière permanente dans le Comité de la Rivière Quebrada Seca dirigeant et impulsant les projets de nettoyage, d'agrandissement, la mise en place de la station d'Alerte Rapide d'inondations, ainsi que les importantes études faites par l'ICE pour le canal de dérivation des eaux excédentaires de la rivière Quebrada Seca vers la rivière Virilla. Dans sa première étape, cette étude a montré qu'il est techniquement et écologiquement possible de mener à bien ce projet. Nous croyons et nous soutenons cette dernière alternative comme étant la vraie solution pour éviter les débordements et catastrophes dans le district central de San Antonio.

Pourquoi Monsieur le Maire maintient-il et insiste-t-il pour négocier UNIQUEMENT la proposition de PIPASA, et ce, malgré les études démontrant le risque important pour l'eau souterraine et la construction de logements étant donné le type de sol de la zone ?

Pourquoi ignore-t-il les études techniques de l'UCR et de l'entreprise Ingenieria y Perforación Ltda. Sur les inconvénients du terrain de PIPASA ?

Pourquoi la solution à cette grave problématique, qui touche les Belémites sinistrés à cause des débordements de la rivière Quebrada Seca, est-elle retardée ? »

POSICION DEL Partido Independiente Belemita RESPECTO A PROBLEMÁTICA DEL RIO QUEBRADA SECA

El 13 de Junio del año 2008, el Sr. Alcalde de Belén, Horacio Alvarado, anuncio, falsamente, y con bombos y platillos que tenia el terreno donado de gratis, para ubicar a los desplazados de las inundaciones del Río Quebrada Seca.

Meses después nos dice en el Concejo Municipal que el terreno vale 600,000,000 (seiscientos millones de colones).

Por otro lado, el Concejo Municipal le designo 150,000,000 de colones para comprar un buen terreno, pero el Sr. Alcalde no quiere otra opción que no sea el terreno propiedad de PIPASA, ubicado cerca del humedal y que según estudios efectuados por la UCR, no se pueden construir casas, por el altísimo peligro de contaminación de los mantos acuíferos que están a solo metro y medio de profundidad.

Nuestro compañero regidor Francisco Villegas, quien coordina la Comisión sobre el Trasvase del río Quebrada Seca, ha propuesto la compra de otros 3 posibles terrenos, aptos para ubicar las 20 familias desplazadas y además propuso en la Sesión 16-2009 del 17 marzo 2009 incluir en la nueva modificación presupuestaria un aumento de 100,000,000 para el fondo de compra de un terreno con ese fin.

Nuestra determinación y empeño es que se DEBE COMPRAR el área y construir estas casas, antes que finalice el periodo del actual Concejo Municipal.

El compañero Francisco Villegas, se ha mantenido permanentemente en el Comité del Río Quebrada Seca liderando e impulsando los proyectos de limpieza, ampliación, colocación de la estación de Alerta Temprana de Inundación, así como los valiosos estudios que efectúa el ICE para el trasvase del excedente del agua del río Quebrada Seca al río Virilla. Estudio que en su primera etapa determino que técnica y ambientalmente es posible de llevar a cabo. Creemos e impulsamos esta ultima alternativa como la solución verdadera para evitar desbordamientos y catástrofes en el distrito central de San Antonio.

¿Por qué el Sr. Alcalde mantiene e insiste en negociar UNICAMENTE la propuesta de PIPASA, a pesar de que los estudios demuestran grave riesgo para el agua subterránea y la construcción de viviendas por el tipo de suelo en la zona?

¿Por que desconoce los estudios técnicos de la UCR y la empresa de Ingeniería y Perforación Ltda. sobre los inconvenientes del terreno de PIPASA?

¿Por qué se atrasa la solución de esta grave problemática a los belemitas afectados por los desbordamientos del Río Quebrada Seca?

PARTIDO INDEPENDIENTE BELEMITA

Annexe 9 : Lettre du 12 septembre 2005 à destination du gérant d'un beneficio de café de la part de la présidente du Programme d'Amélioration Intégrale de Mercedes Sud avec traduction en préambule

« Cher monsieur,

En février 2004 la communauté de Mercedes Sud d'Heredia a relevé le défi de participer au programme de Bandera Azul Ecológica avec le soutien des habitants, des entités publiques et privées pour faire de la communauté un espace propre, sûr, en harmonie avec la nature et dans le respect du développement des futures générations.

En 2004 le prix n'a pas été obtenu. Cela n'a pas empêché la communauté, la municipalité d'Heredia, les institutions et entités publiques ainsi que le secteur privé de Mercedes Sud de réaffirmer leur volonté de participer de nouveau au programme de Bandera Azul Ecológica en février 2005.

Le projet Bandera Azul Ecológica – Mercedes Sur 2005 s'intègre à un processus de gestion environnementale communautaire permanente et plus intégrale : le Programme d'Amélioration Intégrale de Mercedes Sud, dont l'objectif est de contribuer à la durabilité environnementale de la zone.

Dans ce contexte, la temporalité des actions futures dépasse celle du projet Bandera Azul Ecológica 2005. Ces actions sont de plus longue haleine et cherchent à intégrer les communautés voisines, situées sur le sous bassin versant de la rivière Burío – Quebrada Seca, dans un processus de gestion participative de sous bassin versant.

Nous vous invitons très cordialement à nous rejoindre, à engager les actions pertinentes, en faveur de ce processus communautaire, du gouvernement local et institutionnel, pour améliorer les conditions de la rivière Burío – Quebrada Seca. »

12 de setiembre de 2005

Sr.
Juan José León
Gerente Beneficio Beto León

Estimado señor:

En febrero de 2004 la comunidad de Mercedes Sur de Heredia asumió el reto de participar en el programa Bandera Azul Ecológica, en un esfuerzo conjunto de los vecinos y las organizaciones públicas y privadas para hacer de ella un lugar limpio, seguro, en armonía con la naturaleza y adecuado para el desarrollo de las futuras generaciones.

En esa oportunidad no se obtuvo el galardón; pero ello no fue obstáculo para que en febrero de 2005 se reafirmara la voluntad de la comunidad, de la Municipalidad de Heredia y de las instituciones y organizaciones públicas y privadas asentadas en Mercedes Sur o vinculadas con ella, de participar nuevamente en el Programa Bandera Azul Ecológica.

El proyecto Bandera Azul Ecológica – Mercedes Sur 2005 se enmarca en un proceso de gestión ambiental comunitaria, de mayor permanencia e integralidad: el Programa Mejoramiento Integral de Mercedes Sur, cuyo fin principal es contribuir a la sostenibilidad ambiental de dicha zona.

En este contexto, las acciones a realizar superan la temporalidad del Proyecto Bandera Azul Ecológica 2005, son de más largo aliento y buscan integrar a las comunidades vecinas, ubicadas en la microcuenca del Río Burío - Quebrada Seca, en un proceso de gestión participativa de microcuenca.

Muy atentamente le invitamos a unirse, con las acciones que le sean pertinentes, en este proceso comunitario, del gobierno local e institucional, para mejorar las condiciones del Río Burío - Quebrada Seca.

Atentamente

Liliana González González
Coordinadora
Proyecto Bandera Azul Ecológica – Mercedes Sur

Résumé :

La rivière Quebrada Seca ouvre une brèche désolée dans les quartiers de la Grande Aire Métropolitaine (GAM) de San José, la capitale du Costa Rica. Cette petite rivière étranglée par des constructions expose ses roches grises et sa terre marron aux murs aveugles des maisons riveraines. Tout signale l'abandon. Pourtant, plusieurs collectifs regroupant des riverains, des techniciens et des scientifiques se mobilisent autour de la Quebrada Seca pour en réduire les risques environnementaux (inondations, érosion, pollution). En formulant les problèmes concrets qui les affectent en termes de risques environnementaux (Mormont, 2009), ces collectifs critiquent vivement l'organisation sociopolitique urbaine. Ils questionnent la pertinence des territoires administratifs et des identités communales. Ils proposent ensuite des agencements territoriaux et des engagements collectifs singuliers. Nous avançons la thèse que la prise en charge des risques environnementaux permet à ces citoyens d'inventer une urbanité (Capron et Monnet, 2000), un « vivre ensemble », qui dépasse les projections rigides de la planification urbaine.

Mots clés : Costa Rica ; Risques ; Environnement ; Ville ; Action collective

Resumen:

El río Quebrada Seca abre una brecha desolada en los barrios de la Gran Área Metropolitana (GAM) de San José, la capital de Costa Rica. Esta quebrada estrangulada por las construcciones muestra rocas grises y tierra marrón a las paredes ciegas de las casas vecinas. Todo señala el abandono. Sin embargo, varios colectivos, los cuales asocian vecinos, técnicos y científicos, se movilizan para reducir los riesgos medioambientales (inundación, erosión y contaminación) asociados a la Quebrada Seca. El hecho de formular sus problemas en términos de riesgos medioambientales (Mormont, 2009) permite a estos colectivos criticar el orden sociopolítico urbano. De esta manera, cuestionan la pertinencia de los territorios administrativos y de las identidades cantonales. Luego proponen organizaciones territoriales y compromisos colectivos particulares. Avanzamos la tesis que hacerse cargo de los riesgos medioambientales permite a estos ciudadanos inventar su propia urbanidad (Capron et Monnet, 2000).

Palabras Clave: Costa Rica; Riesgos; Medio Ambiente; Ciudad; Acción Colectiva

Abstract:

The Quebrada Seca River opens a desolate breach in the Great Metropolitan Area (GAM) of San José, Costa Rica's capital. This small river, corseted between buildings, shows its grey rocks and brown dirt to neighbouring houses' windowless walls. Clues of abandonment are everywhere. Yet, several collectives gathering inhabitants, technicians and scientists, take action in order to reduce environmental risks linked to Quebrada Seca (flooding, erosion, pollution). In formulating the tangible problems they are affected by in terms of environmental risks (Mormont, 2009), these collectives strongly criticize the urban socio-political organization. They question the accuracy of administrative territories and of communal identities. They propose specific types of territorial organization, and original collective commitment forms. Our thesis is that dealing with environmental risks allow these city dwellers to create a particular kind of urbanity (Capron and Monnet, 2000), a way of living together, that go beyond urban planning's strict projections.

Keywords: Costa Rica ; Risks ; Environment ; City ; Collective Action